This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1513
.210
.76
v. 45

Library of

Princeton University.

GUSTAVE BORD
COLLECTION

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME V
(TOME XLV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1879. — PREMIER SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1879

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

IX

Les fêtes de la Pentecôte n'offrent rien de bien saillant, sauf le denier du Saint-Esprit dû à la cathédrale ; voici l'ordre de ces fêtes en 1415 :

« Le samadi, veille de la Penthecouste, après la procession ordrenée, len va faire les fons, et y doivent estre portés les ampoules par les priours de S. Denis, de S. Morran et de S. Martin ; aussy y doit estre porté le cierge bénoist. Il y a rasture générale à tous ceux de l'iglise, ou aultrement cesser le cueur [1]. Le trésorier doit fournir de luminaire à cette feste, scavoir aux premières vespres de trante et troys cierges ô rastel accoustumé, etc... le cueur doit estre paré bien honnestement de ses draps.

« Le jour de la Penthecouste est double de tous sains et de distribucion et y a procession solempnelle à la chapelle de la Cité tout en chappes d'or et de saye, et au revenir, stacion au grant de l'iglise o distribucion à chacun chanoine de doze deniers... A celui jour les reliques doivent estre apparues et montrées.

« Le lundi et le mardi de la Penthecouste ensevant sont doubles

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 374-385.

[1] C'est-à-dire qu'il était d'obligation de se faire renouveler la tonsure, sous peine d'être chassé du chœur.

(RECAP) 1513
.210
.76
524889
V.45

de sonneries et de distribucions, et à celuy jour sont tenuz à venir en procession solempnelle ô les croez et banières les neuff recetours des neuff paroaisses de Rennes avecques leur peuple et poier chacun un denier qu'ils y doivent et qui est appelé le denier de Saint Esprit.

« Le samadi ensevant, qui est le jour des sainctes Ordres, chacun chanoine y a, à cause de ce, deiz et ouyt deniers de distribucion [1]. »

Le dimanche suivant commençaient les trois fêtes de la sainte Trinité : « *Tria sunt festa Trinitatis* », est-il écrit en marge du manuscrit de 1323, qui s'exprime lui-même non moins clairement, car il dit : « *In tribus festivitatibus Trinitatis vadat processio ad Sanctum Salvatorem.* » Ainsi, à cette époque, on faisait à Rennes trois fêtes et trois processions à la chapelle de Saint-Sauveur ; le *Livre des Usages*, moins explicite, se contente de mentionner la procession du premier jour, c'est-à-dire du dimanche ; peut-être, d'ailleurs, ne faisait-on plus qu'elle en 1415 : « Le dimanche ensevant, dit-il, y a procession à aler à la chapelle de Saint Saulveur, et revient len à la grant iglise dire la messe. »

X

La fête du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu fut d'abord célébrée dans le diocèse de Liége, en 1246, sur la révélation d'une pieuse recluse. Instituée par le pape Urbain IV, en 1264, cette solennité fut confirmée au concile de Vienne, en 1311, et par le pape Jean XXII, en 1318. Ce fut à cette dernière époque que, sous l'épiscopat d'Alain III de Châteaugiron, le chapitre de Rennes établit cette belle fête du Sacre, fondation mentionnée par lui dans les termes suivants :

« *Ad honorem omnipotentis Dei et ut animabus nostris salubriter consulatur, in nostro capitulo generali, die Martii post festum S^to^ Trinitatis, anno Dei 1318, fuit salubriter statutum, quod annuo fiat in Ecclesia Redonensi, officium seu servitium Pretiosi*

[1] *Livre des Usages.*

Corporis X^ti, prout habemus officium illud in quaterno, videlicet 5^a fer. post oct. Pent. secundum ordinationem Urbani IV summi Pontificis [1]. »

Voici comment se célébrait cette fête en 1415 : « Le jeudi ensevant, après les ouictieves (octaves) de la Penthecouste, est la solempnelle feste du benoist Sacrement, et est double de tous sains et distribucions, et y a sonnerie des gros sains durant le temps de la procession à aler et à venir... et le cueur doit estre paré de ses draps accoustumés tout entièrement et mesme de draps d'or et de saye au plus honestement qu'il puet [2]. »

Une contestation, qui divisa longtemps le chapitre et l'abbaye de Saint-Melaine, par rapport à la Fête-Dieu, nous apprend qu'à la procession de ce jour « le Saint-Sacrement était placé sur une chapelle en parement, dont le devant était porté par l'abbé de Saint-Melaine et le derrière par l'évêque de Rennes [3] ». Or, lorsque l'évêque était absent, l'abbé de Saint-Melaine prétendait devoir occuper sa place et porter le bout de derrière considéré comme le plus honorable du brancart ; mais le trésorier, première dignité de l'église, les archidiacres ou le chanoine représentant le chapitre lui contestaient ce droit. En 1463, l'abbé Mathelin Le Lionnays disputa cette place au trésorier Robert d'Espinay ; le 1er juin 1480, au moment où la litière se trouva prête, le chanoine Guillaume de La Rivière, s'avançant pour la soutenir, Jean Le Lionnays, alors abbé de Saint-Melaine, se présenta, mitre en tête et crosse en main, pour prendre la première place; mais le chapitre donna tort à cet abbé et l'obligea à porter la litière *in anteriori parte*, tandis que Guillaume de La Rivière demeurait *in posteriori*. Jugée cependant de différentes manières, cette prétention des abbés de Saint-Melaine persista pendant des siècles et alla parfois jusqu'à empêcher la procession de se faire, comme le raconte dom Morice.

Les bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges devaient assister,

[1] *Biblioth. nation. B. M.* 22,356.
[2] *Livre des Usages.*
[3] *Hist, ms. de l'abbaye de Saint-Melaine* (biblioth. nation.).

comme les autres religieux et religieuses de la ville, à la procession de la Fête-Dieu ; mais, la réforme et la clôture ayant été mises dans leur monastère, il fut convenu, en 1527, entre le chapitre et ces dames, qu'elles enverraient, chaque année, leurs excuses de ne pouvoir prendre part à la procession et que, dans ce cas seulement, les chanoines déposeraient quelques instants, durant la procession, le Saint-Sacrement dans leur église abbatiale.

La fête du Sacre se célébrait donc à Rennes avec beaucoup de pompe : le cortége de la procession s'arrêtait souvent en plusieurs églises ; voici, par exemple, le parcours que l'évêque et le chapitre arrêtèrent en 1635 : « la procession sortira de la cathédrale, est-il dit, par la rue de la Cordonnerie, suivra cette rue et celles du Grand-bout-de-Cohue, de la Ferronnerie, du Puits-du-Mesnil, de la Charbonnerie, de la Sive et du Carroy-Peschart [1] et entrera dans l'église Saint-Germain par la porte du bas ; elle en sortira par la porte du haut de la rue Saint-Germain, ira à l'église des Carmes, et, par la rue Vasselot, en celle de Toussaint; et dudit Toussaint, par sur les Ponts-Neufs, Haute-Baudrairie, rue de la Pompe et du Chapitre, elle rentrera dans la cathédrale par la porte proche la chapelle de Tréal [2]. »

Deux siècles et demi après la fondation du Sacre, Aymar Hennequin, évêque de Rennes (1575-1596) voulut que l'octave de la fête-Dieu fût célébrée dans son église avec la même solennité que cette fête elle-même. Ce jour-là, le chapitre prit l'habitude de porter processionnellement le Saint-Sacrement à la chapelle de Saint-Sauveur, érigée bientôt en église paroissiale.

XI

La fête de saint Jean-Baptiste ne se faisait remarquer à Rennes que par l'offrande des premiers chapeaux d'osier blanc dus au chapitre par les enfants de la psallette; nous reparlerons plus loin de cette singulière coutume.

[1] Toutes ces rues ont été détruites par l'incendie de 1720 ; elles occupaient le centre de la ville.

[2] *Registres des délib. capit.*

La Saint-Pierre, étant la fête patronale de la cathédrale et de tout le diocèse, était naturellement célébrée très-solennellement et les bénédictins de Saint-Melaine devaient y venir prendre part.

« *Vigillia Appostolorum Petri et Pauli.* — La messe de la vigille est double de tous saints et de distribucion, et il y a à la feste rasture générale de touz cielx de l'iglise ou autrement cesser le cueur et le service; à premières vespres et à matines, quelles matines se disent dès le soir, le tresaurier doit luminaire à rastel à chacune houre de trante et trois cierges; les enffans officiers du cueur doivent à celles matines les chappeaulx d'osier blanc aux seigneurs et aux gens du cueur... le cueur doit honestement estre paré de ses draps. »

« *Appostolorum Petri et Pauli.* — Il est double de tous sains et de distribucions et y a procession à la chapelle de la Cité à doze deniers de distribucion pour chacun chanoine, et doit len en alant audit lieu encontrer ó les reliques les religieux de Saint-Melaine qui sont tenuz venir à la dite feste en procession à l'iglise de Rennes, le tresaurier est tenu à y fournir de luminaire à rastel, etc... item lors doit apparoir les reliques aux deux autelx de saint Père et saint Poul. » [1]

Le culte de saint Golven, évêque de Léon, était très en faveur à Rennes au moyen âge; nous avons déjà vu que sa châsse était portée processionnellement aux Rogations par les neuf recteurs de notre ville. Cette châsse renfermait dans l'origine le corps entier du saint prélat; mais, en 1244, Jean Gicquel, évêque de Rennes, en enleva la tête qu'il fit déposer à part dans un beau reliquaire d'argent; en 1533, le bienheureux Yves Mahyeuc donna un os du bras à la paroisse de Saint-Golven (*nunc* Goulven) en Léon; d'autres dons de mêmes reliques furent également faits à diverses époques et diminuèrent d'autant le précieux trésor. Quant à la châsse, elle fut refaite en 1336, sous l'épiscopat de Guillaume Ouvrouin et plus récemment en 1743. A l'époque de cette dernière translation, les reliques qu'on y déposa consistaient en « le chef

[1] *Livre des Usages.*

en deux parties de saint Golven, et parties très-considérables des ossements de son corps, — et le chef de saint Hervé ». Le chapitre arrêta, en même temps, le 13 mai 1743, « que la fête de saint Golven, qui se célébrait le 8 juillet, serait doresnavant célébrée, sous le rite double de 2e classe, le cinquième dimanche après Pâques [1]. »

Mais précédemment l'on célébrait déjà avec une certaine pompe cette fête du saint évêque breton, puisque nous lisons ce qui suit dans le *Livre des Usages*, à la date du 1er juillet :

« La Saint Golvin est double de distribucion et de sonnerie ; len doit mettre la châsse de saint Golvin sur le grant aulter, ès quatre houres principales, et, dès le vespré d'avant, len dit après complies matines de la feste. Il y a procession après vespres devant l'image (du saint) pour la dévocion du peuple et la augmentation de la fabrique ; les enffans serviteurs du cueur y doivent à matines chappeaulx aux seigneurs et aux gens du cueur, qui doivent estre de osier blanc... icelui jour len doit apparoir les autres reliques de l'iglise. »

Ce jour-là aussi, en signe de réjouissance, le chapitre servait une collation de cerises et de vin à tous ceux qui avaient chanté l'office de saint Golven : « Et est à savoir que, après les leczons de matines, len fait potation avecques des serises, et a chacun chanoine son plat de serises, son pot de vin, etc. » [2]

A l'extrémité de la rue et près de l'entrée du pont Saint-Martin se trouvait la chapelle de l'ancien hôpital de Sainte-Marguerite : le jour de la fête patronale (20 juillet), le chapitre avait coutume de s'y rendre processionnellement et il y chantait la grand'messe. Le 29 suivant, fête de saint Guillaume, les chanoines allaient également en procession, après vêpres, à la chapelle de Saint-Guillaume, située dans la rue de ce nom, près du manoir épiscopal [3]. Enfin, le

[1] *Reg. des délibér. capitul.*

[2] *Livre des Usages.*

[3] Le palais épiscopal était contigu à la cathédrale, là même où s'élève aujourd'hui le Grand-Hôtel, dans la rue de la Monnaie.

31 juillet, fête de saint Germain, il y avait procession à l'église paroissiale de ce nom et « y était dite la grant messe de l'iglise de Rennes [1]. »

Le mois d'août voyait aussi se faire plusieurs processions semblables : le 3, fête de l'invention du corps de saint-Etienne, « va celui jour la procession à Saint Estienne, dire la grant messe à l'auter Nostre-Dame. » — Le 6, fête de la transfiguration de N.-S., « la procession va à la chapelle de Saint Saulvour et dilec s'en revient dire la grant messe à l'iglise de Rennes. » — Le 10, fête de saint Laurent, « la procession va à Saint Germain et y dit len la grant messe [2]. »

La solennité de l'Assomption mérite une mention particulière.

« *Assumptio beate Marie Virginis.* — Le cueur doit estre paré de ses draps ; il y a procession après les premières vespres en la Cerche ; celle feste est double de tous sains et de distribucions ; il y a rasture générale de touz cieulx du cueur ou aultrement lesser le cueur et le service ; et dès le soir de la feste len doit dire matines du cueur et y doivent les enfants serviteurs du cueur aux seigneurs et aux gens du cueur chappeaulx d'osier blanc, il y a procession solempnelle, celui jour, à la chapelle de la Cité après tierce, touz en chappes d'or et de saye, à distribucion de doze deniers à chacun chanoine, et y doivent estre apparues les reliques avecques la châsse de saint Golvin, et, après vespres, il y a procession devant l'image de saint Armel, en l'iglise et y doit len porter le bras de Monsieur saint Armel que len puet bien mettre sur le grant auter durant vespres [3]. »

Lorsque Louis XIII consacra son royaume à la sainte Vierge et demanda aux évêques de France une procession générale en son honneur le jour de la mi-août, Mgr de Cornulier fit connaître au chapitre cet acte de piété du roi très-chrétien et ordonna que la procession se fît, cette année-là (1638), à l'autel de Notre-Dame du

[1] *Livre des Usages.*
[2] *Ibidem.*
[3] *Livre des Usages.* — La fête de saint Armel arrive le 16 août.

Vœu, qu'il venait de fonder dans sa cathédrale. Plus tard, cette procession fut plus solennellement faite, chaque année, à l'église conventuelle des Frères Prêcheurs, dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Avant d'aller plus loin, remarquons que la mi-août était la quatrième et dernière fête en laquelle les enfants de la psallette devaient aux chanoines et aux gens du chœur de Saint-Pierre «des chapeaux d'osier blanc ». Nous ignorons l'origine de cet usage, mais il est vraisemblable qu'il s'agissait ici d'une sorte de coiffure d'été, telle que nos chapeaux de paille modernes; les enfants les tressaient eux-mêmes probablement et les offraient aux membres du chapitre, aux quatre fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul, saint Golven et l'Assomption, alors que les chaleurs se faisaient plus vivement sentir.

Le chapitre avait coutume de visiter encore processionnellement, à cette époque, quelques autres chapelles: ainsi, le 21 août, fête de saint Symphorien, il allait « en procession dire la messe à Saint-Symphorien en la Cité; » et, le 1er septembre, fête de saint Gilles, « la procession, après les premières vespres, à la chapelle de saint Gille est de tout temps et anciennement accoustumée [1]. »

A la fête de la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre), « la table du grant aulter [2] puet et doit estre ouverte pour les premières vespres et pour le jour seulement; et après les premières vespres l'en va en procession à la Cerche devant son aulter, et lendemain, après tierce, la procession va à Notre-Dame de la Cité [3]. » — A la fête de l'Exaltation de la Croix (14 septembre), « il y a procession, au vespré, davant la Croez, et, après tierce, va la procession à Saint-Morran; à celui jour l'en doit monstrer les reliques avecques la Vroye Croez que l'en doit présenter moult honorable-

[1] *Livre des Usages.*

[2] Il s'agit ici du magnifique rétable en bois sculpté et doré s'élevant jadis au-dessus du maître-autel et transféré aujourd'hui dans une chapelle de la cathédrale. Plusieurs groupes de personnages en plein relief y représentent de nombreuses scènes de la vie de N.-S. Le tout forme un diptyque qu'on ouvre et ferme à volonté.

[3] *Livre des Usages.*

ment [1]. » — A la fête de saint Florent (22 septembre), le chapitre faisait l'office de ce saint abbé, « pour ce que il y a cause de fraternité entre les seigneurs de l'iglise de Rennes et ceulx de saint Florent [2]. »

XII

On appelait, au moyen âge, *Sanne* ou *Senne* le synode ou réunion de tous les recteurs et prieurs d'un diocèse convoqués par l'évêque ; il y en avait deux à Rennes chaque année : « Il est vray — nous dit le *livre des Usages en 1415,* — que le jeudy ensevant la Penthecouste, ainsi que le jeudy après la saint Lucas [3], est le saint Sanne, et à chacun chanoine pour distribucion et y estre appartient deux sols, deiz et ouyt deniers. » Dans cette assemblée synodale l'évêque de Rennes faisait des règlements, donnait des avis et, au besoin, infligeait des corrections pour conserver dans son diocèse la pureté des mœurs cléricales.

Nous possédons encore les *Statuts synodaux* édictés par l'évêque Jacques d'Espinay en 1464 ; c'est un recueil fort intéressant, rempli de curieux détails sur les mœurs, usages et coutumes du XVe siècle, époque où l'autorité ecclésiastique était en possession d'une grande et bienfaisante influence.

Le manuscrit qui contient ces statuts remonte au temps où ils furent édictés. Les premiers articles de ces statuts concernent les règlements de discipline et la correction des abus introduits au détriment de la juridiction ecclésiastique. L'évêque recommande ensuite aux recteurs des paroisses la tenue régulière et soignée des registres baptismaux et mortuaires ; il règle tout ce qui est relatif aux testaments ; défend aux curés d'entendre en confession et d'absoudre ceux qui ne sont pas leurs paroissiens, et de leur conférer d'autres sacrements ; il réprime les entreprises des religieux mendiants sur les attributions cléricales ; il fixe le nombre

[1] *Livre des Usages.*
[2] *Ibidem.*
[3] La Saint-Luc tombe le 18 octobre.

et le degré d'importance des fêtes gardées dans le diocèse de Rennes; il y en avait alors cinquante-cinq dans le cours de l'année. Viennent ensuite les règles à observer pour la décence du culte et la conduite à tenir vis-à-vis des personnes excommuuiées. Un des points les plus notables de ces statuts est celui qui a rapport à la croisade contre les Turcs et au bref du pape Callixte III, donné en 1456, pour exciter le zèle des fidèles contre les envahisseurs musulmans et accorder des indulgences à quiconque contribuerait, par sa coopération active ou par ses prières, au succès des armes chrétiennes. Les statuts se terminent par des mesures d'ordre et de bonne administration édictées pour le maintien des droits légitimes des patrons dans les églises paroissiales, en ce qui concerne les intersignes, enfeux, sépultures décorées de monuments funèbres, et la punition des atteintes violentes dont se rendraient coupables certains perturbateurs sacriléges; ces délits abominables sont frappés d'une amende de cent écus d'or. Enfin il est formellement prescrit aux recteurs des paroisses d'avoir tous un exemplaire de ces *statuts synodaux*, de les lire publiquement certains jours de fêtes désignés, et d'en surveiller l'exécution fidèle [1].

Les Pontificaux ms. de Michel Guibé [2], successeur de l'évêque Jacques d'Espinay, nous apprennent avec quelle solennité se tenait l'assemblée du synode de Rennes. L'évêque, nous disent-ils, entre au chœur, mitre en tête et crosse en main, revêtu de l'étole et de la chape, accompagné des abbés du diocèse [3], du diacre et du sous-diacre et des officiers portant la croix et les cierges. Arrivé devant le maître-autel, il demeure quelque temps en prière, puis, à cette parole de l'archidiacre: *Orate*, il se prosterne sur les degrés avec ses ministres, pendant que le chœur récite la litanie des Saints. A la fin de cette invocation, le prélat se relève et adresse une

[1] *Statuts synodaux ms. (archives du chapitre).*

[2] Il existe deux magnifiques *pontificaux* ms. enluminés, de Michel Guibé; l'un est déposé aux archives du chapitre, c'est un don de S. E. le cardinal Saint-Marc, l'autre est la propriété de M. le comte Olivier Le Gonidec de Tressan.

[3] Le diocèse de Rennes renfermait deux abbayes d'hommes: Saint-Melaine de Rennes et Saint-Pierre de Rillé près Fougères.

oraison au Saint-Esprit, puis, s'agenouillant de nouveau et déposant sa mitre, il entonne le *Veni Creator;* cet hymne terminé, l'archidiacre dit: *Erigite vos;* tous se lèvent et le diacre chante l'évangile du jour, à la suite duquel l'assistance tout entière s'assied pour écouter un sermon en rapport avec la solennité. Lorsque le prédicateur se tait, les laïques et tous ceux qui n'ont pas droit d'assister au synode doivent quitter le chœur, sous peine d'excommunication, et l'on appelle, après leur départ, les recteurs et les prieurs qui doivent siéger à l'assemblée. C'est le moment du synode proprement dit, où l'évêque s'entretient avec ses prêtres des besoins de son diocèse; lorsqu'il a terminé, il donne une bénédiction solennelle, puis commence le *Te Deum;* alors a lieu la procession synodale dont l'ordre était celui-ci en 1642: « La croix est portée devant, et après marchent deux enfants de chœur avec deux cierges ardents, et ensuite viennent les sieurs prieurs, recteurs et doyens, et après eux immédiatement les quatre enfants de chœur suivis des choristes et officiers, les quatre prieurs de l'église, le sous-chantre, les quatre semi-prébendés, messieurs les chanoines et les dignitaires, et Mgr le révérend évêque ». Enfin l'archidiacre met fin à cette imposante cérémonie en disant: *In nomine Domini Jesu Christi, eamus in pace.* Obéissant à cette invitation, tous les assistants se retirent en silence, emportant le souvenir des sages avis que vient de donner leur évêque [1].

Nous terminons par cette peinture du synode de la Saint-Luc l'énumération des principales fêtes célébrées, chaque année, dans l'église de Rennes, durant le moyen âge. Un nombreux personnel ecclésiastique rehaussait l'éclat de toutes ces solennités de notre cathédrale Saint-Pierre, et une messe pontificale, par exemple, présentait dès lors un fort beau spectacle: l'évêque avait à ses côtés ses grands vicaires et ses archidiacres; les seize chanoines étaient présidés par leur trésorier; le chœur, sous la conduite du grand-chantre, du scolastique et du sous-chantre, se composait des quatre semi-prébendés, des quatre prieurs, des bacheliers, des

[1] *Archiv. départ. et archiv. du chapitre.*

nombreux chapelains et des choristes ; les enfants de la psallette[1] venaient ensuite avec leur maître et les musiciens avec l'organiste ; enfin le peuple tout entier prenait lui-même part à la pieuse allégresse de cette fête religieuse ; « rien ne ressemblait plus au ciel que cette sainte congrégation », dit un auteur contemporain.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
chanoine honoraire de Rennes.

[1] La psallette de Rennes fut fondée en 1443 par l'évêque Guillaume Brillet.

DAVID D'ANGERS*

On était loin d'être alors indifférent aux intérêts de l'art : des camps opposés s'élevèrent des protestations violentes contre le *Philopœmen*, que David a marqué de sa plus vigoureuse et plus personnelle empreinte. Son exécution souple et vivante, relevée de spiritualisme, était suspecte aux *chevelus* de l'époque qui, d'ailleurs, ne lui pardonnaient pas d'être un ancien prix de Rome. Les classiques purs fulminaient de leur côté, criant au transfuge. David devait sortir de cette mêlée d'opinions contraires fort de son œuvre et de ses convictions ; il reconnaissait bien que les Grecs eussent, contrairement à lui, sacrifié l'expression de la douleur à l'harmonie des lignes ; en courbant le corps du héros achéen, il a pu retirer de la noblesse à l'attitude de sa statue ; mais quel frappant contraste entre ces membres torturés par la souffrance et l'expression énergique de la tête, indice du triomphe de l'être moral sur la nature physique ! « L'âme doit survivre à l'enveloppe mortelle, dit M. Jouin ; c'est l'âme que le sculpteur évoquera dans toutes ses œuvres et fera transpirer sur le marbre. »

Quoi qu'il en soit, cette statue restera comme la vivante person-

* Voir la livraison de décembre 1878, pp. 462-469.

nification du génie de David. Allez la contempler au Louvre, dans les salles affectées à la sculpture moderne. Le maître est au milieu de ses contemporains, Canova, Rude, Pradier, Cellamare, Bosio, Duret, Cortot, Espercieux, Foyatier, Simart, tous supérieurement représentés par leurs meilleures créations. De cet examen comparatif vous emporterez la pleine conviction que le *Philopœmen* est la note dominante, vibrante, de cette réunion choisie de héros et de figures allégoriques.

Je n'ai pas encore terminé cette longue étude, et j'ai de beaucoup dépassé les limites permises ; mais comment ne pas citer ce marbre charmant, qui devait, à un double titre, remuer le cœur du père et stimuler le talent de l'artiste ? J'ai dit son amour passionné pour l'enfance, cet âge adorable qui s'évanouit si vite, comme tous les bonheurs en ce monde : *L'enfant à la grappe* n'offre pas seulement le résumé de ses sympathies, il est l'image d'un fils qu'il chérit. Sainte-Beuve a décrit en strophes légères cette œuvre touchante et vraie :

Il a couru ! ses dix doigts
A la fois,
Comme autour d'une corbeille,
Tirent la grappe qui rit
Dans son fruit :
Buvez, buvez, jeune abeille !

Comme il avait fait pour la *Jeune Grecque,* le statuaire n'hésite pas à reproduire l'enfant avec ses disproportions gracieuses, dans l'attitude naïve qui appartient au premier âge et qu'il accuse nettement, sans transiger...

Toute gloire a ses envieux : David, tout à la fois fidèle à la tradition et novateur, provoque contre lui de violents orages. La nature de son œuvre, essentiellement nationale, lui crée, il est vrai, une immense popularité ; mais il l'achète au prix d'inimitiés implacables. Les uns traitent sa sculpture d'art *mulet.* Le général Foy, drapé à l'antique, est un « abonné de l'école de natation ». Le statuaire est qualifié de « petit homme roux et trapu ». On l'appelle « David

d'Anjou ». D'autres pénètrent dans sa vie privée; on se dit qu'il a fait un riche mariage (il avait épousé la petite-fille de La Réveillère-Lépaux). On répand cette fable, qu'il a tapissé de pièces d'or sa salle à manger, et l'on ajoute que son désir de tenir secret le luxe dont il jouit, l'empêche d'admettre ses confrères à sa table. S'il donne gratuitement aux villes la plupart de ses œuvres, il entrave l'avenir de ses élèves et de la jeune école naissante. Si, par exception, il les fait payer, il entasse, comme Harpagon, écus sur écus dans ses coffres-forts. Des lettres nombreuses du maître, se désistant en faveur des jeunes artistes, ont été insérées à la fin de l'ouvrage, et témoignent de l'inanité de ces calomnies et du désintéressement de David. Il n'est pas d'invectives dont on ne l'ait abreuvé de toutes parts. On a lieu de s'étonner qu'arrivé à l'époque florissante du romantisme, son génie n'ait pas trouvé grâce devant cette nouvelle doctrine. Les hautes têtes de l'école nouvelle cherchaient à le gagner à leur cause, ils s'inclinaient néanmoins devant son talent; mais les déclassés étaient impitoyables. Cette tempête ne se borna pas aux injures; un forcené attenta à ses jours: « Une des circonstances les plus lamentables de ma vie et qui m'a laissé de bien tristes souvenirs, c'est celle que je vais raconter. Un soir que j'avais dessiné le portrait de Dumeril, chez mon ami de Gisors, l'architecte, je me rendais chez Gérard, le peintre, enveloppé d'un manteau et plongé dans de profondes réflexions sur l'art. Tout à coup, dans la petite rue qui borde la place de l'Abbaye (rue Childebert), je suis frappé par derrière. Le coup était violent. J'en fus étourdi et comme assommé; ce que voyant, l'assassin eut le temps de me porter un second coup qui m'ouvrit le crâne. Je tombai. Mon agresseur me crut sans doute tué sur place... » David termine ainsi: « On me transporta chez moi, où je passai une affreuse nuit et je dus garder le lit l'espace de trois mois. Pendant ce temps, la justice cherchait le coupable. Elle eut de graves soupçons sur un homme connu qui était signalé par la voix publique; mais je ne voulus pas le charger, en disant ce que j'en pensais aussi ». Indigne d'une telle indulgence, l'assassin ne cessa d'accabler David de lettres

anonymes pleines de menaces, à tel point que l'artiste sortait le plus souvent armé, prêt à défendre chèrement sa vie.

Après cet attentat, David se rendit en Angleterre. Ses voyages d'outre-Manche ne furent jamais heureux. Son but était de voir Walter-Scott et de joindre à sa galerie ce front homérique, qui n'y figurait pas. Comme de Flaxmann, il reçut de l'illustre romancier un accueil fort réservé, qui ne lui laissa que le regret de n'avoir pu fixer sur le marbre ce je ne sais quoi d'auguste et d'éprouvé qu'avaient imprimé l'âge, les veilles, les créations du génie et deux années d'une lutte héroïque contre les coups du sort. Il causa avec lui de la Vendée, de ses luttes gigantesques, propres à inspirer l'auteur des *Puritains d'Écosse*. « Nous vivons trop près de ces événements, répondit le romancier ; on ne pourrait écrire sur la Vendée qu'une œuvre de parti. Ce qu'il convient de faire actuellement, c'est de recueillir des notes, les souvenirs échappés à la sincérité et à l'abandon intime des acteurs du grand drame. Ce seront autant d'éléments pour l'histoire qui en fera jaillir la vérité. »

Lorsque David prend quelque repos, c'est pour écrire, pour fixer sur le papier ses méditations, dont l'ensemble formera une histoire de l'art. Ses portraits d'artistes anciens et contemporains ont la franchise et la fermeté des silhouettes à la plume. Qu'une réputation soit établie, une œuvre en vogue, rien n'ébranle la sûreté, la solidité de son jugement ; ses conclusions sont nettes, fondées sur le bons sens, frappées à l'emporte-pièce.

Je ne puis que cueillir, en passant, dans ce champ fertile, quelques fortes pensées. A propos des esquisses si étonnantes des maîtres, il écrit : « Une âme les a conçues, c'est notre âme qui les voit. » — « Michel-Ange n'a jamais assez de marbre. » — « Girodet concevait des sujets sublimes que son dessin pétrifiait. » — « Pour Ingres, le contour est tout, l'intérieur presque rien. » — « Le génie n'a point d'âge, il travaille pour le genre humain. — « Le colossal est réservé à la majesté de l'histoire. » — La Beauté chaste et gracieuse, c'est le sourire de la Divinité sur notre terre. » — « Les nuances, c'est la passion qui parle bas. »

Son admiration est sans réserve pour le statuaire des cariatides du Louvre. Faute d'espace, je ne puis tout citer.

Combien est juste son appréciation sur l'œuvre du sculpteur J.-B. de Bay : « On vient de construire à Nantes un grand square entouré de maisons bâties sur le même plan. Au milieu est placée la statue de Cambronne. Il tient le drapeau de la main gauche, et de la droite l'épée. Il est dans l'action d'un homme prêt à défendre l'étendard. Cette statue est mal posée. Les jambes forment compas. Toute la figure est tortillée de telle façon, qu'il serait impossible à un homme d'imiter ces mouvements compliqués. L'homme qui est en lutte a bien soin de se maintenir dans une attitude qui lui laisse toute sa force. La vie tout entière de Cambronne est résumée dans la parole qu'il a prononcée. L'épée que lui a donnée l'artiste est une arme inutile. Je comprendrais mieux Cambronne impassible que se débattant contre l'ennemi formidable qui l'enveloppe. De même un drapeau rongé jusqu'à la hampe par la mitraille serait plus éloquent que ces grands plis qui nuisent à la simplicité des lignes, principalement du côté droit, où les jambes et les bras produisent l'effet le plus désagréable. J'observais cette figure au soleil couchant : le ciel était en feu et rappelait à propos l'atmosphère d'une bataille. Le ciel est un coloriste qui poétise la terre. »

Les voyages de David ont été nombreux ; il les accomplit le plus souvent comme un patriarche, accompagné de sa femme et de ses enfants : il ne veut pas jouir seul des grandes scènes de la nature, il sent une impérieuse nécessité d'épancher ses impressions à l'oreille de ceux qui lui sont chers. Il trouve dans ses pérégrinations, toujours fructueuses au point de vue des célébrités étrangères dont il fait une abondante moisson, une veine inépuisable de réflexions diverses, toujours élevées, poétiques, pittoresques, où la plume de l'écrivain a la fermeté de la pointe sèche d'un aquafortiste consommé. « Quel bonheur j'éprouve à voyager, écrit-il, quoique je sente bien l'insuffisance des sentiments que j'exprime ! Je roule sur le grand ossuaire de l'humanité, comme ces machines montées pour parcourir une certaine course sur le parquet, et qui cessent

leur mouvement, à l'ébahissement des enfants, quand la main n'est plus là pour remonter le mécanisme. Dans mes courses, je ramasse parfois un peu de poussière divine, je la pétris, je la sculpte, et je l'offre à la vue des générations futures... »

Cette poussière divine, — le mot est vrai, — se retrouve à chaque page de son carnet de voyage. Partout son œil observateur prend un prétexte pour recueillir des notes ; lisez celle-ci, perle précieuse, eau-forte que n'eût pas désavouée Rembrandt. Aux approches d'Heidelberg, la nuit vient, pendant que la voiture est en marche. « Le soleil est couché, écrit David ; les ténèbres descendent, et la lumière remonte lentement et comme à regret vers le ciel. On lui supposerait un faible pour cette pauvre terre des hommes. Une jeune fille est assise, visible encore au fond de cette voiture où tout est disparu successivement autour d'elle. Son visage, épargné par les ombres, nous éclaire ; il acquiert peu à peu une mystérieuse transparence et s'élève à une sérénité qu'il n'avait pu atteindre encore. La lumière, vaincue dans sa lutte avec les ténèbres, s'y attache et la baigne de ses derniers reflets ; traquée d'un point à l'autre, c'est là qu'elle se replie et se condense ; c'est sur ce front si noble et si pur qu'elle veut mourir. »

En Allemagne, l'artiste court, plein d'ardeur, demander audience au prince des lettrés germaniques, Son Excellence Monsieur de Gœthe, — ainsi on le nomme.— Des lettres de Cousin et d'Ampère lui ouvrent le salon du poète, d'un accès assez difficile. Il trouve auprès de l'illustre écrivain un accueil plein d'aménité; en retour, il exécute ce buste, colossal comme l'œuvre du poète de Weimar. Autour de l'astre évoluent les étoiles ; toute la pléiade passe par l'ébauchoir du statuaire : Schiller, Mickiewicz, le poète Ludwig Tieck, Hummel, Meyerbeer, etc., etc.

On ne saurait lire sans un vif intérêt, dans l'œuvre complexe de M. Jouin, le récit de ces séances, où le modèle est en présence de l'artiste ; il vous fait assister à ces entretiens où s'échangent respectivement tant d'idées entre de hautes intelligences ; vous pénétrez avec lui dans ces réunions intimes, ces

soirées que David passe dans le monde brillant de la littérature, des arts et de la politique. Peu causeur, il observe, il retient, et ce qu'il note est toujours frappé au coin de l'originalité et de la franchise. « J'ai dîné hier chez Châteaubriand; il avait invité un groupe élégant et choisi, pour l'inauguration du buste dont je lui ai fait hommage. Pendant toute la soirée, le grand homme a été distrait, mangeant peu, la tête inclinée sur l'épaule gauche, le regard au plafond, l'air contemplatif. De temps à autre, la douce voix de *Béatrix* le rappelait à nous par des riens pleins de tendresse et d'exquise mesure. On eût dit un homme offrant un repas d'adieu. Il ne prenait aucune attention au luxe de sa table, et je le regardais sourire avec complaisance et un peu de mépris aux réflexions de sa voisine de droite, vieille douairière du faubourg Saint-Germain dont j'ai oublié le nom. L..., homme superficiel, prenait sans cesse la parole et ne disait que des choses vagues et sans portée. Humboldt, observateur toujours fin, ne racontait de ses voyages que des détails amusants. Arago, timide, cherchait à se donner de l'assurance en élevant la voix; mais, tout occupé de ce que l'on allait penser de lui, il s'appliquait, en même temps, à atténuer l'énergie de ses opinions, et ce travail paralysant sa pensée, il n'atteignait pas à sa vraie hauteur. Ballanche, l'œil constamment fixé sur *Béatrix*, était trop absorbé pour ouvrir la bouche. Moi-même, naturellement timide, j'observais sans rien dire. Tels étaient les convives. »

N'est-il point vrai que ces notes, saisies au vol d'un œil exercé, sont écrites de main de maître? Les noms peuvent changer, les caractères restent et cette soirée chez l'auteur des *Martyrs* est un type du genre.

David termine par un détail piquant : « Il était huit heures; je dus m'en retourner au corps de garde, où j'ai passé la nuit en faction, au milieu de gens dont le langage et les façons de vivre contrastaient singulièrement avec les hommes distingués que je venais de quitter. Avant de me rendre chez Châteaubriand, j'avais passé toute la journée au Champ-de-Mars, sous les armes. » Le temps des

gardes de nuit et des honnêtes revues va passer, viendront les chaudes journées d'effervescence populaire. A ces moments lamentables de congestion dans notre malheureuse France, il s'opère chez David un mouvement analogue ; l'odeur de la poudre, qu'il a respirée dès ses plus jeunes ans, lui remonte chaque fois au cerveau, et il s'élance, à l'occasion, le fusil en main, dans la mêlée des rues, prêt à revendiquer par la force la liberté du peuple avec lequel il se sent des affinités d'origine et d'affection.

Il ne m'appartient pas de suivre l'artiste dans le cours de sa vie politique ; ses erreurs, s'il en commet, tiennent au milieu dans lequel il est né, où il a vécu ; c'est l'erreur de l'universalité de nos concitoyens, dévorés par la politique. David dit quelque part : « Ne parlez pas à Ingres de sa peinture ; mais si vous voulez le rendre bien heureux, vantez son talent de violoniste. » L'illustre statuaire a-t-il pu échapper à cette fâcheuse tendance de notre inquiète nature, qui cherche sans cesse à sortir du cercle que nous ont tracé notre éducation, nos instincts, nos aptitudes? L'artiste éminent dont la postérité admirera l'œuvre plastique, a-t-il pu sérieusement croire que son rôle sur la place publique, aux conseils municipaux, aux assemblées délibérantes ait pu lui assigner dans la politique une place égale à celle du statuaire ? Je laisse à tous et à l'avenir le soin de le décider.

Rivé à l'art par son génie, David d'Angers reste dans sa sphère de poète et de spiritualiste, quand il décrit, dans un langage plein d'images, les sites grandioses de la nature : « Les montagnes inspirent un sentiment de terreur. Si l'homme pouvait facilement en atteindre les cimes, elles perdraient beaucoup de leur sublime prestige. Les grandes choses de la création doivent être vues de loin. Si Dieu prenait un visage humain, il perdrait à nos yeux de sa toute-puissance. C'est une faute de chercher à représenter le grand Etre qui a pu former l'immensité sans bornes et l'éternité. »

On est vraiment sous le charme, quand on lit les réflexions élevées, touchantes, qu'inspirent à l'artiste-écrivain les basiliques romanes et gothiques qu'il visite. Tour à tour son récit vous pé-

nètre, comme les impressions d'un croyant, et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris que l'art chrétien n'ait pas plus souvent inspiré son génie, voué exclusivement à glorifier les conquêtes de l'intelligence humaine et les élans du patriotisme. La tâche, je le reconnais, était digne du maître ; mais son spiritualisme ne nous faisait-il pas pressentir et désirer plus encore ? Le sens de cette énigme perce çà et là dans ses écrits ; la confession est complète dans l'admirable description de la cathédrale de Chartres, morceau choisi entre tous et que j'emprunte au second volume, comme dernière citation :

« Après avoir longtemps regardé les vitraux avec leurs couleurs plus vives que tout ce que l'on connaît au monde, écrit David, je suis resté tout ébloui : c'est l'effet que l'âme doit éprouver en arrivant devant l'Eternel. La tête me tournait, je fus forcé de m'appuyer contre un pilier. La partie inférieure de l'église est le plus sombre, les vitraux y sont plus obscurs : c'est le prélude de l'apparition. Tout à fait dans la partie supérieure, les vitraux sont lumineux : c'est le Ciel.

« Les portiques sont surchargés de figures, on pourrait même dire encombrés, cela produit l'effet d'une foule de bienheureux qui vous invitent à entrer. Ce sont des rois, des saints graves et calmes. Ils s'entretiennent tout bas, comme s'ils étaient dans l'antichambre d'un grand. Les draperies tombent à plis droits et simples, indices de la quiétude de l'âme. Les saints, toujours placés en bas, sont de grandeur naturelle ; les anges sont plus petits. Etant groupés dans la partie supérieure, ils sont plus près de la Divinité.

« La forme des portiques se termine en pointe, comme une pensée pieuse portée vers le ciel. Les formes droites et carrées des Grecs tenaient plus à la terre ; leurs dieux étaient près d'eux.

« Dans les sculptures de la cathédrale de Chartres, les pieds des hommes sont visibles ; les saintes ont une robe qui couvre tellement leurs pieds que leur marche serait impossible. L'artiste a bien rendu par ce détail le sentiment de pudeur si convenable chez la femme et chez l'ange.

« A la partie supérieure du fronton, des anges foulent aux pieds des têtes hideuses, sans doute pour indiquer le pouvoir de l'âme sur les vices de l'humanité. Les saints, au visage reposé, sans aucuns plis qui indiquent les passions terrestres, regardent le spectateur avec une douce mélancolie, ils ne jouissent pas de leur bonheur en égoïstes. S'ils revenaient à

s'animer et à parler, on entendrait sans doute s'échapper de leurs lèvres une harmonie de la plus grande suavité.

« J'entends chanter les prêtres dans l'intérieur. Les figures modelées semblent les écouter, et bientôt elles vont se joindre à leur concert.

« Ces figures longues et droites, où le nu se sent à peine, rappellent bien les saints, immatériels comme les anges; leurs vêtements n'offrent que des plis fins et suaves. Chaque figure occupe une petite niche, image de la protection de l'Église envers ses croyants.

« Il est presque nuit : des bougies allumées aux piliers produisent l'effet d'étoiles descendues du ciel pour éclairer les fidèles. L'église est obscure, la rosace, composée de verres de couleur, brille, illuminée du dehors par les derniers rayons du soleil. Il y a quelque chose de consolant dans cet adieu de la lumière qui laisse pour ainsi dire entrevoir le ciel. La voix des enfants de chœur s'élève jusqu'aux voûtes pour demander d'autres jours; plus l'obscurité augmente, plus les voix s'élèvent, comme dans la peur. Les saints semblent resplendir sous les reflets lumineux. Les hommes à genoux dans l'église sont opaques comme des ombres. Adieu, charmantes figures sculptées autour du chœur, qui rappelez la vie si touchante du Christ. Il y a tant de candeur et de conviction sur vos traits, vous vous entretenez ensemble avec tant de recueillement, vous avez l'air de parler tout bas dans la maison du Seigneur, et devant vous je me sens près de verser des larmes. J'ose à peine lever les yeux jusqu'à vous, car je suis un homme qui *doute*. »

Cette analyse profonde, chaudement colorée, des sensations ineffables que ressent l'artiste, ne produit-elle pas l'effet d'une symphonie religieuse à grand orchestre, où toutes les parties concourent, par une harmonie savante, céleste, à vous élever dans les sphères sereines de l'idéal, à vous bercer doucement l'âme dans l'attente des béatitudes suprêmes? Puis, soudainement, un final imprévu vient à rompre le charme par des accords faux et discordants, comme les arguties d'un amer et froid scepticisme; la bienheureuse vision s'évanouit, et, l'âme découragée, vous retombez tristement sur la terre.

Le spectacle d'un esprit éminent, si fortement trempé, qui semble percevoir la divine lumière, et n'atteint pas au couronnement, la foi chrétienne, est certainement un mystère étrange et affligeant; mais tant d'amour du beau et du bien, qui sont une partie des

saintes croyances, pourraient-ils ne pas être comptés à l'homme supérieur auprès du souverain Juge ?

« En publiant ce livre, écrit M. Jouin en tête de l'histoire de David d'Angers, je pose une pierre d'attente ; les compatriotes de l'artiste élèveront un jour un monument ». Le projet mis au concours, et jugé il y a quelques mois, nous fait espérer la réalisation prochaine et définitive de tous nos vœux ; d'ailleurs, en cette circonstance, les sculpteurs distingués de notre temps se devaient à eux-mêmes et à l'art de réunir toutes leurs forces pour éterniser, comme il le mérite, l'image d'un maître, illustre entre tous, héritier du génie de Michel-Ange et de Puget.

GUSTAVE MARQUERIE.

ERRATUM. — Dans le précédent article, livraison de décembre, p. 467, l. 12, au lieu de : « A Aix », lisez : « A Marseille, la porte triomphale. »

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

Une rencontre.

En 1845, je me trouvais de passage à Chartres. Au moment de partir, j'attendais le signal de monter en voiture, au bureau des Messageries. Pendant que je me tenais debout, appuyé le long d'un meuble, un homme du peuple s'approcha de moi, et me dit, sans plus de préambule : — Monsieur l'abbé, vous ne paraissez pas être de ce pays-ci?

— Non, lui répondis-je, car je suis de la Vendée.

— Ah! mon père m'en a parlé bien souvent, de la Vendée.

— Il y est allé, sans doute?

— Oui, Monsieur, pendant la guerre de 1793; il était soldat de la République.

— Dans ce cas, il ne doit pas vous avoir dit beaucoup de bien de mon pays?

— Au contraire, il aime beaucoup les Vendéens, il en fait l'éloge, chaque fois qu'il en parle.

— Est-ce qu'il ne s'est pas fait battre par eux?

— Oh! pour ça, ça ne lui a pas manqué! (*sic*).

— Mais il est donc d'un bien bon caractère, votre père?

— C'est que je ne vous ai pas tout dit : mon père était si malheureux parmi les républicains, et il était tellement dégoûté par les crimes commis sous ses yeux, qu'il déserta. Il se présenta aux pre-

miers Vendéens qu'il rencontra, et ceux-ci le conduisirent aussitôt vers leurs chefs. Les chefs lui demandèrent s'il voulait prendre du service parmi eux, mais il refusa. Ils lui proposèrent alors de rester dans la Vendée, et ils promirent qu'il n'aurait rien à craindre, pourvu qu'il s'abstînt de tout rapport avec les républicains. Mon père les remercia, mais il leur dit que son désir était de retourner chez lui. Ils lui répondirent que l'entreprise était hasardeuse, mais que cela le regardait, et qu'ils allaient lui donner un sauf-conduit, au moyen duquel il pourrait voyager en Vendée, ou même y séjourner, en attendant l'occasion d'exécuter son projet. On lui remit, en effet, un sauf-conduit, et il traversa toute la Vendée. Il logeait dans les fermes, où on le recevait comme s'il eût été de la maison. Non-seulement on lui donnait à manger, mais quand il partait on lui offrait encore du pain, et, comme il n'osait accepter, les femmes en mettaient elles-mêmes dans ses poches. « Prenez, lui disaient-elles; de ce temps-ci il est bon d'avoir des provisions d'avance, car tout le monde est exposé par moment à prendre la fuite pour se cacher. »

— Mon père, continua mon interlocuteur, parle sans cesse de la bonté de ces gens-là. Si vous deviez rester ici quelques heures, j'irais le prévenir; je suis sûr qu'il serait heureux de vous voir pour s'entretenir avec vous de la Vendée.

On m'appelait pour monter en voiture, je n'eus que le temps de le saluer.

Cet entretien m'est resté gravé dans l'esprit, presque mot à mot; je l'ai reproduit dans sa simplicité, sans chercher à l'embellir, et surtout sans en altérer le sens. Tout esprit impartial verra, dans un témoignage aussi peu suspect, la réfutation de bien des mensonges et de bien des inepties débitées sur le compte des Vendéens.

La mort du général Grosbon, en 1815.

Le général Grosbon fut tué dans le clocher de Saint-Gilles, en

1815. Il y a trente ans, la chose était de notoriété publique, aussi bien aux Sables qu'à Saint-Gilles, et le fait est raconté par Crétineau-Joly.

D'après cet historien, il observait les Vendéens par une petite fenêtre du clocher, lorsqu'un paysan qui l'aperçut lui tira un coup de fusil et le tua. Mais une autre version, que j'ai recueillie d'un témoin oculaire, donne à sa mort une autre cause. Grosbon aurait eu la fantaisie d'insulter les Vendéens d'une manière peu digne d'un général, et il eût payé de la vie sa vilaine incartade.

En 1852 et les années suivantes, j'avais pour maçon le nommé Jacques Boutaud, originaire de la Petite-Boissière, près de Châtillon. Il prit part à l'insurrection de 1815, et il était de l'expédition de Saint-Gilles.

Un jour il se mit à me raconter sa campagne, et je dois dire qu'il en parlait sans aucun enthousiasme. « Nous étions de vrais innocents, me disait-il ; pour la plupart nous n'avions jamais manié un fusil. Aussi, quoique nous fussions près de deux mille hommes à Saint-Gilles, deux cents soldats bien décidés eussent pu, à leur choix, nous jeter tous à la mer ou à la rivière. »

Cependant Boutaud n'était pas le premier venu, car on lui donna le commandement de quarante hommes, avec la mission de gardèr les bateaux qu'on avait rassemblés pour le passage de la rivière. Il les garda si bien, que les habitants de Croix-de-Vie et de Saint-Gilles vinrent les enlever sous son nez. Quand on voulut s'en servir, il n'en restait plus un seul ; il fallut les requérir de nouveau.

— Pourtant, lui dis-je, vous vous êtes battus à Saint-Gilles, puisque vous avez tué un général...

— Un général ! nous n'avons tué ni général ni soldats, car nous ne nous sommes pas battus du tout, et ce fut fort heureux pour nous ; ceux qui vous ont dit le contraire vous ont trompé.

— Apparemment que vous n'avez pas tout vu, car le général Grosbon fut tué à Saint-Gilles ; c'est une chose connue et tout à fait certaine ; moi-même, j'ai vu dix fois sa tombe dans le cimetière des Sables.

— Ce n'est pas possible ! Il n'y eut qu'un seul coup de fusil tiré à Saint-Gilles ; il fut tiré à côté de moi, j'en suis parfaitement sûr.

— Ce coup de fusil ne fut-il point tiré sur le clocher ?

— Oui, c'est vrai.

— Eh bien ! racontez-moi l'histoire de ce coup de fusil ; peut-être serons-nous d'accord ensuite.

— Voici : pendant que nous étions tous à nous morfondre, en attendant nos chefs, qui étaient allés je ne sais où, un homme parut dans l'une des fenêtres du clocher, et il se mit dans une position plus qu'insolente. Le nommé Debry, de Châtillon, qui avait fait la première guerre et n'avait pas froid aux yeux comme nous, se tourna vers moi et me dit : « Vois-tu ce polisson, là-haut ? Apparemment qu'il a besoin de l'apothicaire : je vais lui en servir ». En disant ces mots, il le mit en joue, et lui envoya son coup de fusil.

— Avez-vous cru que cet homme avait été tué ?

— Je ne le croyais pas, ou pour mieux dire, je n'en savais rien, et Debry n'en savait rien non plus, car je l'ai vu bien des fois depuis ; or jamais il ne m'en a parlé.

— N'avez-vous rien remarqué, après que Debry eut tiré ? Cet homme est-il resté à sa place ? A-t-il fait quelque mouvement ? Quelqu'un a-t-il paru à côté de lui ?

— Cet homme disparut aussitôt dans le clocher ; il eut l'air de glisser le long du mur, et je crus remarquer une sorte de mouvement de bascule, comme si la tête eût emporté le reste et fût descendue la première.

Tel fut le récit de Boutaud. Je ne puis contrôler son témoignage, mais il avait l'air tout à fait de bonne foi. Pour moi, je suis certain de reproduire fidèlement sa narration ; je n'y ai fait d'autre changement que de traduire plusieurs de ses expressions.

L'abbé AUGEREAU.

POÉSIE

NUIT ÉTOILÉE

Il est beau l'Océan, qui, glorieux, s'avance
Et déroule à nos pieds sa sauvage grandeur !
Ils sont beaux les vieux monts dans la magnificence
De leurs pics qui du ciel percent la profondeur !

Mais quel spectacle offert par la Toute-Puissance,
Peut aux regards de l'homme égaler la splendeur
D'une nuit étoilée, écrin d'azur immense,
Où brillent enchâssés les joyaux du Seigneur ?

Sous ce dôme, émaillé de flammes immortelles,
Combien, combien de fois j'ai demandé des ailes,
Pour m'envoler au sein du monde sidéral !

J'admire, en attendant, l'inaccessible voute,
J'y monte, je m'y plonge en esprit, et j'écoute
Le silence éternel dont s'effrayait Pascal [1].

RAYMOND DU DORÉ.

[1] Pascal disait : « Une chose m'épouvante : c'est le silence éternel de tous ces astres répandus dans l'infini. »

LE BEAU JEUNE HOMME BRUN

ANECDOTE

Dans la petite ville murée de Guérande, vivait depuis son veuvage, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années, une mère de famille respectable, Mme de Fougerais, qui avait autrefois habité un vieux manoir des environs. Elle avait deux filles jumelles, Pauline et Thérèse, qui, à l'époque où remonte cette anecdote, avaient vu passer vingt-deux printemps. Elle avait aussi deux fils plus âgés, dont l'un était marin et l'autre militaire, en sorte qu'ils ne paraissaient que rarement au pays. C'était alors fête dans la famille, surtout s'il arrivait qu'ils se rencontrassent ensemble, ce qui était encore plus rare. Hors ces moments, l'existence des trois femmes manquait d'incidents variés. Il n'y avait pas de malaisance, à la condition qu'il y eût beaucoup d'ordre, et Mme de Fougerais était une ménagère fort ordonnée. La fortune est tellement chose relative que la bonne dame était même presque réputée riche... à Guérande. Elle jouissait en effet de huit à neuf mille livres de rentes en bonnes fermes.

Si ces lignes étaient lues dans certains salons de Paris, on rirait d'une pareille richesse. On n'en riait pas à Guérande, il y a quarante ans. Ce n'est pas la directrice des postes, ni le juge de paix, ni le percepteur, ni le receveur de l'enregistrement, ni le receveur

des douanes, les seuls fonctionnaires de l'endroit, qui pouvaient aligner un aussi gros budget. Mme de Fougerais était propriétaire de la maison qu'elle habitait, ancien édifice en pierres de taille, qui avait une apparence assez monumentale. Elle possédait un cheval et une petite voiture ; elle avait une clientèle assez nombreuse de fermiers, j'allais dire de vassaux, parmi lesquels elle aurait toujours pu choisir des domestiques des deux sexes qui l'auraient servie à peu de frais. Mais les occasions d'un choix nouveau n'étaient pas fréquentes, les serviteurs vieillissant dans la maison sans songer à manifester d'exigences. Elle allait souvent visiter le manoir patrimonial qui était à trois lieues dans les terres, sur la route de la Roche-Bernard. Il était destiné au fils aîné, dont on espérait qu'il faciliterait le mariage. En attendant, bien qu'elle en tirât son bois, des œufs, des fruits et des légumes, c'était une charge d'entretien plutôt qu'un revenu.

A tout prendre, Mme de Fougerais avait équipage, hôtel et château, ces trois termes de l'opulence. Cela ne faisait pas des dots, et ses deux filles étaient majeures.

Elle ne s'en inquiétait guère que lorsqu'elle était conviée à une noce. Comme elle était alliée à toute la noblesse des environs, elle ne manquait pas d'être invitée avec ses filles aux fêtes des mariages, qui étaient presque les seuls motifs de réunions. Grâce à la petite voiture, et à la simplicité générale des toilettes, grâce surtout aux agréments des deux jumelles, elle y faisait fort bonne figure. Mais il lui arrivait alors de se demander avec mélancolie si son tour ne viendrait jamais.

Il est permis de supposer que les deux sœurs s'adressaient intérieurement la même question, au moins pendant les cérémonies nuptiales. Elles étaient filles d'Ève. Il est d'usage de conduire à ces cérémonies les jeunes filles élevées avec le plus d'austérité. Je ne suis pas certain que le genre de recueillement qu'elles y apportent soit toujours exclusivement religieux. Peut-être bien des romans et des spectacles qu'on a soin de leur interdire enflammeraient moins leur imagination. Peut-être les rêves qu'elles font agenouillées, en

lisant dévotement que le Dieu d'Israël a eu compassion de deux cœurs isolés, sont-ils de ceux qui laissent les traces les plus profondes. Je connais un père, frondeur habituel des conventions et enclin au paradoxe, qui défend péremptoirement à sa fille d'assister à une messe de mariage. Afin de se faire pardonner sa sévérité, chaque fois qu'il a refusé pour elle une invitation, il la mène le même soir à l'Opéra. On n'avait pas cette ressource à Guérande, et la bonne Mme de Fougerais était de nature moins paradoxale.

Pauline et Thérèse, quoique étroitement unies, ne se confiaient pas les rêves qu'elles avaient pu faire devant l'autel, et ne me les ont pas confiés davantage. Je ne pense pas non plus qu'elles les confiassent à leur mère. Elles prenaient part gaîment aux divertissements plus profanes qui suivaient, et puis elles rentraient pour quelques mois dans la vie un peu claustrale du manoir *intra muros*, en attendant que le Dieu d'Israël voulût bien compatir à l'isolement de leurs cœurs.

Un jour, c'était précisément au retour d'une noce, Mme de Fougerais reçut d'une ancienne amie de pension, qui habitait les environs de Morlaix, une lettre assez émouvante. « J'ai un fils que je désire marier, écrivait presque sans autre préambule Mme de Kerbiriou. Je sais que tu as deux filles charmantes dont j'ai entendu faire un grand éloge. Pourquoi ne rapprocherions-nous pas nos deux familles en resserrant nos anciens liens d'amitié? L'idée m'est venue de te communiquer tout simplement cette pensée avec la franchise bretonne ; si tu es disposée à l'accueillir dans le même sentiment, je partirai aussitôt pour Guérande afin de te présenter mon fils. » — La lettre se continuait par une louange très-accentuée des qualités morales du jeune homme, qui était un modèle de toutes les vertus. Elle se taisait modestement sur ses agréments personnels. Elle se terminait en post-scriptum par la mention que le jeune homme aurait au moins vingt mille livres de rente dont il possédait déjà la moitié. La mère ajoutait qu'elle n'ignorait pas que son amie avait une bien moindre aisance, mais que, son fils ayant assez pour deux, elle préférait à la fortune les autres avantages d'une si excellente

alliance. Elle ne se dispensait même pas de la banalité que la fortune ne fait pas le bonheur.

Mme de Fougerais était sans doute pénétrée de la vérité de la maxime, ce qui ne l'empêcha pas d'être éblouie du post-scriptum. Elle éprouvait cependant un peu d'étonnement de cette recherche inattendue, en relisant le chiffre invraisemblable de vingt mille livres de rente. C'était écrit, et en toutes lettres. Elle sentait la nécessité d'un contrôle avant de répondre, mais à qui s'adresser pour ouvrir une enquête d'informations? De ses deux fils, qu'elle en aurait volontiers chargés, l'un était engagé dans une expédition au fond de l'Algérie, et l'autre était en Chine.

Malgré la familiarité du tutoiement qu'a pu remarquer le lecteur, les relations des deux tendres amies étaient interrompues depuis plus d'un quart de siècle. Il m'est arrivé de recevoir de la part de camarades de collége des témoignages d'un souvenir persévérant non moins expressif, mais ils sont plus rares chez les femmes. D'un autre côté, la Bretagne est vaste, et Morlaix et Guérande sont presque aux deux pôles. Il n'y a entre ces villes aucuns rapports, même commerciaux, aucuns, à plus forte raison, entre les hobereaux de leurs voisinages respectifs. Aujourd'hui, en dépit des chemins de fer, ce n'est pas une petite affaire que de se rendre de l'une à l'autre. Il est plus facile et plus prompt d'aller de Paris à Londres, à Bayonne ou à Marseille. On peut juger de ce que c'était, il y a quarante ans. Mme de Fougerais eut beau se creuser la tête, elle ne connaissait personne aux environs de Morlaix, pas même, peut-on dire, Mme de Kerbiriou, qui la tutoyait si amicalement en lui demandant une de ses filles.

Elle n'osait pas parler à celles-ci, dont la curiosité était cependant excitée. C'était l'une d'elles qui avait reçu des mains du facteur la lettre et en avait payé le port; les timbres-poste n'existaient pas alors et l'attention n'était que mieux éveillée sur la provenance. Toutes deux interrogeaient donc leur mère, qui restait mystérieuse et paraissait troublée. Mme de Fougerais déclara tout à coup qu'elle avait besoin de sortir seule, ce qui était bien inusité. Elle venait

d'avoir une idée lumineuse. Elle était en bons termes avec le percepteur, elle avait réfléchi qu'il y a des publicains partout, et que Morlaix ne devait pas être dépourvu de cette institution. Il n'est d'ailleurs pas sans prudence de faire recueillir par des gens de finance des informations matrimoniales, et le contrôle du post-scriptum aurait ainsi une précieuse autorité. Elle se rendit donc, après avoir passé à l'église pour implorer la protection du Dieu d'Israël, dans un autre temple plus riche quoique moins orné, le bureau du collecteur des tailles et gabelles, où il n'est pas d'usage que les prières soient exaucées. La sienne le fut. Elle ouvrit son cœur de mère au pontife, qui, très-flatté de cette marque de confiance, promit empressement et discrétion, et le jour même écrivit à son collègue de Morlaix.

La réponse se fit attendre plus d'une semaine, pendant laquelle l'anxiété de Mme de Fougerais fut grande et sa préoccupation visible. Il était manifeste pour ses filles qu'il y avait un mystère. De quelle nature? Elles le pressentaient peut-être, ayant obtenu l'affirmation que la lettre ne concernait pas leurs frères, et n'avait apporté aucune mauvaise nouvelle. Enfin, un matin, elles virent entrer le percepteur qui demandait à parler en particulier à leur mère. Si sa langue était encore discrète, sa physionomie ne l'était déjà plus. Elle était radieuse. Jamais publicain n'avait été aussi souriant à des clientes du fisc. Dès qu'il fut enfermé avec Mme de Fougerais : — Bonnes nouvelles, dit-il à voix basse, d'un air d'importance triomphale, — et il exhiba la réponse de son collègue. Naturellement, le post-scriptum était devenu préface. La fortune, très-sûre, était au moins égale à celle qui avait été annoncée, et plutôt supérieure. L'honorabilité de la famille était parfaite. Enfin, M. Charles de Kerbirion était un charmant jeune homme, très-joli garçon, très-beau cavalier. On le voyait souvent dans la société de Morlaix, où il était fort recherché, particulièrement des mères de famille. Tous les renseignements donnés étaient extrêmement favorables.

Peut-être était-ce trop. Quelles raisons un jeune homme si bien doué avait-il d'aller frapper à une porte lointaine, pour être pré-

senté à des jeunes filles sans fortune qu'il ne connaissait pas, et entre lesquelles il aurait à faire un choix difficile ? Mme de Fougerais aurait pu se le demander. Sur le moment, son orgueil de mère ne se posa pas la question. Elle ne fit pas davantage l'observation que la lettre communiquée, contrairement à celle de Mme de Kerbiriou, s'étendait sur les agréments en se taisant sur les vertus morales. Les deux documents se complétaient l'un par l'autre pour faire un portrait achevé, et ils étaient d'accord sur le chiffre éblouissant. La bonne dame avait pour principal souci d'avoir trop tardé à répondre et ne voulait pas manquer un jour de plus. L'heure de la levée de la poste pressait. Séance tenante, elle écrivit donc une lettre très-encourageante, exprimant le désir de recevoir le plus tôt possible la visite annoncée pour laquelle elle allait tout préparer. Elle ne s'avisa pas d'abord d'employer la forme du tutoiement. Quand elle s'aperçut de cette faute grave, il fallut recommencer, ce fut encore du temps perdu, et par suite, de l'agitation fiévreuse. Si le télégraphe avait existé, je ne doute pas qu'elle n'eût témoigné son empressement par cette voie. L'homme du fisc, qui tirait sa montre, emporta le message en promettant de faire en sorte qu'il partît, quand bien même la boîte serait fermée. Il s'élança en courant, non sans adresser avec effusion des félicitations anticipées, dont son concours personnel garantissait la sincérité. Il se réservait de dire, et qui plus est de penser, que c'était lui qui aurait fait le superbe mariage de Mlle de Fougerais, ce qui le poserait admirablement dans la gentilhommerie du pays. Déjà même il jugeait avoir droit au rôle de premier témoin. Il ignorait pourtant qui serait la mariée.

Ce ne fut que lorsqu'il fut sorti que Mme de Fougerais, ayant le loisir de réfléchir, commença de réfléchir en effet. Elle relut les deux lettres, elle relut aussi la sienne, dont sa faute avait eu l'avantage de lui laisser un brouillon. Pour la première fois, elle fut frappée de l'étrangeté de la démarche et de l'invraisemblance de la recherche en elle-même. Elle s'ingénia pour trouver des explications. Elle était fière de la pureté du sang des Fougerais, sang qui

avait été versé en Terre-Sainte, ainsi que l'attestaient leurs armoiries peintes dans la salle des croisades au musée de Versailles, versé encore sur d'autres champs de bataille et finalement à Quiberon. Le nom des Fougerais était inscrit deux fois sur le monument des martyrs de la plaine d'Auray. Les Kerbiriou, qui n'avaient pas ces illustrations, lui semblaient en comparaison gens de petite étoffe. La bonne dame en vint à penser que la différence des écussons pouvait bien compenser la différence des écus. Puis l'habitude commençait à se répandre, parmi la jeunesse intelligente de Bretagne, de visiter la péninsule du Croisic, véritablement très-intéressante à cette époque, de parcourir la république des marais salants, d'admirer les beaux costumes des paludiers un jour de fête, à Saillé ou au bourg de Batz, de contempler aussi en la ville même de Guérande un des restes les mieux conservés du moyen âge. Il était possible que le jeune Charles de Kerbiriou eût fait ce voyage, qu'il eût rencontré Pauline ou Thérèse, et dès lors, la complaisance maternelle n'avait plus à s'étonner de la puissance d'un souvenir.

Mme de Fougerais s'étant apaisée de ce côté eut une autre perplexité. Serait-ce Pauline ou Thérèse? Elle sentit alors un trouble profond. Le jeune homme n'avait probablement rencontré que l'une d'elles. Or les deux sœurs se ressemblaient tellement, qu'à moins de vivre avec elles il était très-difficile de les distinguer l'une de l'autre et que les confusions étaient fréquentes. Elles avaient exactement même taille et même nuance de cheveux. Elles étaient, ce qui n'a pas été dit encore, fort jolies. Un peu plus de gravité chez l'une, un peu plus d'enjouement chez l'autre n'était appréciable que dans la conversation. La nature s'était plu à marquer une différence plus perceptible à la vue. Pauline avait près de l'œil droit un petit signe, grain de beauté qui était, suivant les goûts, ou un léger défaut ou un charme de plus. Il n'était pas à croire que, dans son rapide passage, le jeune homme eût remarqué soit la présence, soit moins encore l'absence de ce signe.

C'est un assez grave inconvénient que cette similitude d'attraits entre deux sœurs, alors surtout que manque la distance de l'âge.

Une inégalité accentuée est moins fâcheuse. Si la plus favorisée est la plus vite enlevée, elle affranchit d'une rivalité l'autre, qui demeure avec ses propres mérites, comme si elle avait toujours été seule. Il n'est pas nécessaire, l'expérience le démontre suffisamment, que toutes les jeunes filles soient attrayantes, et une autre expérience me paraît établir que la laideur n'est pas une objection aux yeux de tous les hommes. Choisir entre deux sœurs de charmes égaux est plus malaisé, et Mme de Fougerais n'avait pas été sans attribuer à cette difficulté la rareté des recherches. Maintenant elle s'effrayait de l'imminence du choix pour celle qui ne serait pas préférée.

Il fallait cependant se décider à faire part à toutes deux de la crise qui allait éclater, et elle n'avait peut-être que trop tardé en ne les consultant pas avant de répondre. Elle jugea que les réticences n'étaient plus de saison, et appelant ses filles, elle leur communiqua tout ce qu'elle savait.

On peut penser que ce fut leur communiquer son trouble. Elles reprochèrent doucement à leur mère de s'être trop avancée. C'était fait, il n'y avait pas à revenir, et peut-être ne l'auraient-elles pas désiré. Si elles avaient appris que la lettre n'avait pas pu être remise au courrier, il est douteux qu'elles eussent voulu la corriger dans un sens moins encourageant. La plus enjouée des deux sœurs, — c'était Thérèse, — proposa de tirer à pile ou face à qui ferait les frais d'amabilité avec le prétendant, la perdante devant s'engager à être maussade. Si c'est moi qui perds, dit-elle, je promets d'être tellement sotte et renfrognée que je serai hors de concours. Je serai plus embarrassée de mon personnage si je gagne, car la situation sera délicate. Pour continuer la plaisanterie, elle tira une pièce et la jeta en l'air. — Allons, à pile ou face, le beau Charles de Kerbiriou! — Pauline ne répondit pas, et la pièce retomba sans avoir déterminé aucune destinée. Combien de destinées ont été dans la dépendance d'épreuves aussi peu sérieuses!

— Oh! oh! dit Thérèse, tu ne veux pas risquer tes chances.

Puis, interpellées par leur mère si elles soupçonnaient qui pouvait être le paladin, si, par exemple, elles ne croyaient pas avoir été

remarquées de quelque jeune touriste, toutes deux avouèrent en rougissant qu'elles avaient une idée. Toutes deux s'étaient vues l'objet de l'attention d'un beau jeune homme inconnu, et n'en avaient rien dit. Mais les souvenirs ne concordaient pas. Thérèse avait remarqué, il y avait trois semaines à peine, devant l'église de Guérande, un joli blond sans moustaches; Pauline, il y avait deux mois, à la fête du Croisic, un grand brun, qui avait d'épaisses moustaches noires. Ce n'était évidemment pas le même jeune homme, et il se trouvait que chacune des deux sœurs pouvait caresser son rêve séparé. Lequel serait Charles de Kerbiriou?

La perplexité prenait ainsi un caractère nouveau, et il n'y avait plus à tirer à pile ou face. Volontiers on aurait fait demander au financier de Morlaix si Charles était blond ou brun, ce qu'il avait eu le tort de ne pas indiquer. De l'aventure, les préoccupations de l'attente devenaient plus excitantes, en se précisant sur un objet défini. Chacune des jeunes filles avait ébauché son petit roman, auquel les méditations de chaque jour, ou peut-être de chaque nuit, ajoutaient des couleurs plus vives.

Il ne suffisait pas de méditer, il fallait agir et préparer l'émouvante réception. Afin d'échapper à l'investigation des regards curieux, Mme de Fougerais pensa d'abord qu'il était à propos de recevoir ses hôtes sous le toit du vieux manoir. Elle fit donc atteler la voiture et s'y rendit avec ses filles pour en mieux juger. L'impression fut triste. Jamais le manoir n'avait paru aussi délabré. La cour était malpropre et déshonorée par les tas de fumier de la ferme, les murs du jardin s'écroulaient, les mauvaises herbes croissaient partout. La châtelaine et ses filles, malgré leurs fréquentes visites, ne s'étaient pas aperçues de tout cela. Elles avaient aujourd'hui d'autres lunettes, ou plutôt d'autres yeux. A l'intérieur, ce fut bien pis. Les planchers fléchissaient, les papiers se détachaient en lambeaux, les serrures rouillées criaient et fermaient mal, les assiettes étaient ébréchées, le mobilier d'une vétusté décrépite et d'une insuffisance manifeste. Il était impossible de recevoir là le beau Charles de Kerbiriou, fût-il blond ou brun, et ses vingt mille livres de rente.

On dut le reconnaître et se rabattre, au risque des cancans, sur le manoir *intra muros*, qui laissait aussi beaucoup à désirer. Tous les ouvriers qu'on put trouver à Guérande furent mis en campagne, et les boutiques à contribution. Saint-Nazaire présentait à cette époque encore moins de ressources, il aurait fallu aller jusqu'à Nantes et l'on n'en avait pas le temps. On fit de son mieux. Mme de Fougerais abandonna sa chambre, et l'on déménagea aussi celle des deux sœurs, qui était destinée au beau jeune homme. Au milieu de ces préparatifs agités, arriva une lettre de Morlaix, et l'on peut conjecturer avec quelle anxiété elle fut ouverte. Mme de Kerbiriou témoignait sa joie de l'accueil fait à sa demande et annonçait en quelques lignes qu'elle se mettait en route le lendemain. Elle devait s'arrêter à Sainte-Anne d'Auray pour placer ses projets sous les auspices d'un pèlerinage, et de là, gagner la Roche-Bernard, où elle espérait trouver des moyens de transport. On conçoit si l'agitation fut redoublée. La voiture fut envoyée aussitôt à la Roche, avec ordre au conducteur de guetter le passage du pont suspendu. Toutes les diligences relayant à l'hôtel de la poste, on ne pouvait pas manquer les voyageurs attendus.

Il est bien clair que tant de dispositions n'avaient pas été sans éveiller la curiosité. D'ailleurs le percepteur était un excellent mari ; il n'avait pas cru pouvoir mieux protéger son secret qu'en en confiant la garde à sa femme, et celle-ci, à son tour, avait voulu en partager la responsabilité avec une amie sûre. Moyennant quoi la ville entière sut bientôt que Mme de Fougerais attendait un beau jeune homme qui venait épouser une de ses filles dont il s'était épris à la dernière fête du Croisic. Il n'avait déjà pas moins de cinquante mille livres de rente, et il aurait eu le chiffre rond de cent mille si l'attente s'était prolongée quelques jours de plus. Mais serait-ce Pauline ou Thérèse? C'était le point controversé, sur lequel s'engageaient les discussions et les paris. Chacune d'elles avait ses partisans résolus, qui faisaient des vœux pour Pauline ou pour Thérèse. Peut-être quelques-uns, ou quelques-unes, au fond de leurs cœurs, ne faisaient de vœux bien sincères pour l'une ni pour

l'autre. Quand on entendait rouler une voiture dans les rues cahoteuses de la ville, toutes les têtes se montraient aux fenêtres et sur le seuil des boutiques. Mme de Fougerais ne pouvait plus sortir sans être assaillie d'interrogations bienveillantes. Pauline et Thérèse se voyaient aussi l'objet de saluts souriants ou de questions dont l'indiscrétion se déguisait sous quelque finesse. Les visites affluaient et Mme de Fougerais était obligée de fermer hermétiquement sa porte.

Que se passait-il, en outre des apprêts matériels, au dedans de la citadelle? On a dit que les deux sœurs étaient unies d'une étroite amitié, mais c'eût été trop exiger du cœur humain que de leur demander, en cette occurrence, des sentiments exempts de toute personnalité. Thérèse avait essayé de continuer de plaisanter et n'avait pas rencontré de disposition à la facétie chez Pauline. Le beau touriste brun du Croisic avait décidément laissé sa trace. Par un accord tacite et après s'être juré, quoi qu'il arrivât, une amitié indissoluble, les deux sœurs en vinrent à ne se plus parler des promesses ni des menaces du prochain avenir.

Enfin, un jour, vers midi, une voiture s'engagea sous la porte du Nord et pénétra dans la vieille forteresse. Les Guérandais aux aguets reconnurent le vieux carrosse ; le vieux cocher, faisant claquer son vieux fouet, tâcha d'activer la vieille jument, et la voiture entra dans la cour de la vieille maison, dont la porte se referma. Mme de Fougerais, apprêtant ses meilleures grâces, s'avançait au perron. La jeunesse regardait en soulevant le coin d'un rideau. Il avait été décidé que, par modestie, les jeunes filles ne se montreraient que lorsqu'elles seraient appelées. Elles virent descendre d'abord une femme de belle prestance, qui se retournait en tendant la main, ce qui semblait le contraire de ce qu'elles auraient supposé. Leur respiration était suspendue. Était-ce le beau blond de Guérande, était-ce le beau brun du Croisic qui allait paraître? Ce ne fut ni l'un ni l'autre. Un personnage évidemment jeune, mais aux traits flétris, mettait péniblement pied à terre en s'appuyant sur sa mère, ce qui faisait ressortir sa taille exiguë. C'était un disgracié de la nature, c'était presque un infirme.

Je ne connais rien de plus triste que l'infirmité dans la jeunesse, rien de plus cruel et de plus injuste que la raillerie qui s'attaque à cette infortune. La raillerie! Elle a cependant sa source dans je ne sais quels bas fonds de notre nature, puisqu'elle jaillit de toutes les lèvres enfantines, puisqu'elle n'est comprimée que par le sérieux de l'âge et le sentiment réfléchi de la compassion. Dans les colléges, on se moque des camarades infirmes; dans les luttes de la politique, on voit des hommes mûrs ne pas se refuser de se moquer des infirmités de leurs adversaires. Cet instinct de cruauté existe dans la nature animale; nous voyons des animaux de mœurs habituellement douces devenir féroces pour les sujets infirmes, qu'il faut arracher à leur barbarie. Pauline et Thérèse étaient certainement des cœurs tendres, accessibles à toutes les inspirations de la pitié. Et pourtant ce fut un éclat de rire qu'elles exhalèrent à la vue du pauvre jeune homme, un éclat de rire qui pouvait être entendu! J'espère qu'elles riaient d'elles-mêmes, de leurs rêves, de leurs rivalités, et de la déroute de leurs savants plans de campagne.

Mme de Fougerais ne riait pas. Elle avait introduit au salon son ancienne amie qu'elle ne parvenait pas à tutoyer. Celle-ci parlait avec volubilité, pour deux ou pour trois. Elle prétendait, en embrassant sa compagne de pension, qu'elle l'aurait reconnue partout, elle excusait la timidité de son fils, qui s'occupait d'agriculture et avait peu fréquenté le monde. Le jeune homme était en effet aussi gauche dans ses rares propos qu'il était laid et mal tourné. Elle demandait à voir les deux sœurs, qui, pendant ce temps, tiraient réellement au sort à qui se présenterait la première pour affronter l'entrevue. Elles auraient craint de rire encore si elles étaient entrées ensemble au salon. Ce fut Pauline qui obtint cette faveur du hasard et se montra seule, ce que Mme de Kerbiriou jugea, dans sa sagesse, être une désignation de bon augure qui la dispenserait de l'embarras du choix. Elle embrassa donc tendrement Pauline en la comblant de compliments.

— Elle est charmante, dit-elle, ma chère, et voilà bien le petit

grain de beauté que m'a vanté mon fils Charles à son retour du Croisic.

Mme de Fougeray et Pauline furent stupéfaites en entendant ces paroles.

— Comment! s'écria Pauline, M. Charles est déjà venu dans ce pays ?

— Sans doute, ma belle enfant, il y était il y a deux mois, lors de la fête du Croisic, où il s'est beaucoup amusé. C'est là qu'il vous a remarquée, il s'est informé de votre nom et de votre situation; j'ai reconnu aussitôt mon ancienne amie, et c'est cette rencontre providentielle qui m'a donné l'idée qui m'amène ici. Une heureuse idée, n'est-il pas vrai, ma chère enfant ? Mon fils est un peu embarrassé, ce n'est pas étonnant, devant vous, mais il est si bon! Et puis moi, je vous aimerai tant!

Et elle embrassa encore la jeune fille.

Pauline était au comble de la confusion. Elle croyait être le jouet d'un rêve, ou plutôt d'un affreux cauchemar. Elle regardait le pauvre infirme à barbe rousse qui restait muet, et dans lequel il lui fallait reconnaître l'élégant jeune homme aux moustaches noires dont elle avait conservé le souvenir. C'était une horrible métamorphose. Impatiente, elle voulut l'interpeller lui-même.

— C'est vous, Monsieur Charles, dit-elle, qui êtes venu à la fête du Croisic ?

— Pardon, s'empressa d'interrompre Mme de Kerbiriou, mon fils aîné, que je vous présente, se nomme Louis. C'est mon autre fils qui se nomme Charles et qui vous a vue au Croisic; celui-là est trop jeune, et encore trop étourdi, pour songer à se marier.

Pauline sentit le sang bouillonner à sa tête et refluer à son cœur. N'y tenant plus, elle se leva en prétextant qu'elle allait chercher sa sœur. Celle-ci parut comme s'ouvrait la porte; néanmoins Pauline sortit et monta dans sa chambre. Elle ouvrit la fenêtre pour respirer; des groupes de Guérandais stationnaient dans la rue. Elle referma la croisée et se laissa choir, la phrase appellerait ici un fauteuil, mais la vérité est que ce fut sur une simple chaise de

paille. Elle suffoquait. Elle éprouvait une mortification mêlée de colère. — Voilà donc, pensait-elle, pourquoi m'a remarquée ce jeune homme, qui me regardait tant que j'en étais troublée ! Il s'est informé de mon nom et de ma situation, c'est-à-dire de ma fortune. Il a cru que j'étais assez pauvre et assez peu fière pour accepter les vingt mille livres de rente de son frère infirme, et il m'a fait l'honneur de me recommander ! Je m'explique maintenant les informations de la lettre. Qui eût supposé qu'on oserait m'offrir ce malheureux ?

Il y avait au cœur de la jeune fille une amertume profonde. Heureusement Thérèse ne se doutait de rien et avait montré un visage souriant. Pour éviter le renouvellement de la scène, Mme de Kerbiriou se hâta de présenter son fils Louis, en ajoutant que c'était son autre fils qui était venu à la fête du Croisic. C'était parfaitement indifférent à Thérèse, qui ne témoigna aucune contrariété. La mère aussitôt, avec une rapidité d'évolution qu'eût enviée un général d'armée, retourna ses batteries, je veux dire ses flatteries, contre Thérèse. Ni elle ni son fils ne tenaient au signe de l'œil droit.

— Encore plus charmante, s'écria-t-elle, et quelle aimable physionomie ! Ce sera la joie d'un intérieur. Moi aussi je suis gaie, et je suis certaine que nous ferions bien bon ménage ensemble. — Et elle répétait : Je vous aimerai tant !

Thérèse s'était promis de faire bonne contenance et y réussit. Elle se félicitait de l'absence de sa sœur, avec laquelle elle eût craint d'être encore gagnée au fou rire. On a vu que ce n'était pas précisément ce qui était à redouter de la part de Pauline. Thérèse eut même la charité d'adresser quelques paroles bienveillantes au pauvre infirme, qui, encouragé, sortit un peu de sa torpeur. Mme de Kerbiriou, qui avait cru tout perdu, renaissait à l'espérance, en se disant que le pas le plus difficile était fait. Mme de Fougerais elle-même, remarquant la bonne humeur de Thérèse, se surprenait à envisager la perspective des vingt mille livres de rente, et à se demander si le présent ne pouvait pas compenser le futur, — ou réciproquement. — Ce qui est certain, c'est que l'entrevue, si mal com-

mencée avec Pauline, se continua dans de bien meilleures conditions.

On parla d'une promenade. A Guérande, il n'y en a guère d'autre que celle du Croisic. On juge que Pauline n'aurait pas été pressée d'y retourner. Thérèse, en remontant dans sa chambre, après avoir donné l'ordre de ratteler la vieille jument, s'apprêtait à rire à gorge déployée et fut frappée de l'altération du visage de sa sœur.

— Qu'as-tu donc, ma chère? dit-elle. On croirait que tu as pleuré.

— Est-ce que tu trouves plaisante la ridicule invasion de ces gens-là ?

— Ridicule, tu le vois bien, c'est-à-dire risible. Une scène de comédie, rien de plus. Seulement, elle a déjà duré suffisamment, et j'ai hâte d'en voir la fin.

— Si tu veux que la fin soit celle des comédies, à ton aise, ne te gêne pas. Ce n'est pas moi qui te disputerai le héros.

— Plutôt coiffer sainte Catherine toute ma vie! Il est impossible, laid comme une chenille et sot comme une grive. Mais j'ai une certaine pitié de ce malheureux. Il faut qu'il reparte demain. Viens-tu au Croisic?

— Au Croisic? répéta Pauline en tressaillant. Jamais! Tu diras que je suis malade.

— Ah! mon Dieu, cela n'en vaut pas la peine. Je me dévoue.

Il y avait une meilleure excuse que la maladie: la voiture ne contenait que quatre places, et personne ne regretta Pauline.

La promenade n'eut rien de plus remarquable que d'être la continuation un peu longue et la confirmation de la scène précédente. La bonne humeur de Thérèse maintenait les espérances ou les conjectures des deux mères; la gaucherie presque muette, et qui aurait gagné à l'être tout à fait, du pauvre jeune homme, maintenait l'inflexible résolution de Thérèse. Au retour, on trouva que Pauline, vraiment indisposée, s'était mise au lit. Mme de Kerbiriou ne s'affligea pas trop de cette indisposition, et poursuivit ses chatteries à l'adresse de Thérèse.

Comme elle rendait à son fils la justice de reconnaître qu'il ne se montrerait pas plus avantageusement en plusieurs jours et redoutait plutôt quelque lourde sottise, qu'il avait heureusement évitée, elle annonça son départ pour le lendemain matin. On n'insista pas pour la retenir. Elle se retira de bonne heure après le dîner. Mme de Fougerais lui dit à l'oreille qu'elle lui écrirait après avoir causé avec Thérèse, dont elle ignorait les véritables dispositions. En cela, elle était sincère, ce qui donna du naturel et même de l'effusion aux adieux.

Le lendemain, Mme de Kerbiriou partit au point du jour pour profiter du passage d'une diligence à la Roche-Bernard. Les deux sœurs reposaient encore. Mme de Fougerais s'était seule levée. Le jeune homme était déjà dans la voiture, quand sa mère remonta le perron et, attirant son ancienne amie dans une pièce voisine :

— Ne m'en veuille pas, dit-elle, et plains-moi. Tu ferais comme moi, n'est-il pas vrai? si tu avais eu une pareille affliction. Voilà bientôt trente ans que je n'ai pas passé un jour sans en pleurer. Aide-moi, si c'est possible. Je te jure qu'il est honnête et bon. Et si je me suis abusée, pardonne-moi.

Elle avait des larmes dans la voix. Elle s'essuya les yeux, et sans attendre de réponse, regagna la porte. — Allons, Louis, dit-elle d'un ton ferme, remercie Mme de Fougerais de son aimable accueil, et en route.

Une heure après, Pauline, entièrement rétablie, était debout, et elle concourait avec sa mère et sa sœur à remettre la maison dans l'ordre antérieur. On conçoit que les cancans allaient grand train dans la ville de Guérande, et aussi dans celle du Croisic, où l'on avait observé la carrossée, et Mlle Thérèse assise à côté d'un jeune homme à la barbe rousse. Comme personne n'avait vu marcher ni entendu causer le jeune homme, on se contentait de trouver qu'il justifiait assez mal la réputation de joli garçon qui l'avait précédé. En revanche, la progression était arrivée tout près des cent mille livres de rente, et comme il n'était plus douteux qu'il n'eût fixé son choix sur Thérèse, c'était sur la pauvre Mlle Pauline que se portait l'intérêt compatissant.

Ceci est une simple anecdote de la vie réelle, et les anecdotes n'ont pas de dénouement. Je pourrais donc n'avoir rien de plus à dire au lecteur. S'il est curieux de savoir ce que sont devenues, depuis quarante ans, Pauline et Thérèse, il n'a qu'à se transporter à Guérande et à se rendre à la messe de huit heures, dans l'église dont la vieille nef est restée debout, et dont le clocher moderne s'est récemment écroulé. Vers le milieu de la nef, à gauche, un peu au dessus de la chaire, il verra deux femmes de bonne mine, de taille élevée, aux traits réguliers, vêtues pareillement, et se ressemblant d'une manière frappante. On leur donnerait à peine plus d'une cinquantaine d'années. Ces deux femmes sont Pauline et Thérèse.

Elles ne se sont jamais quittées. Chacune d'elles a refusé quelques occasions de mariage, pas beaucoup plus séduisantes que celle que j'ai racontée. Thérèse n'a jamais entendu parler du beau jeune homme blond, et Pauline avait trop entendu parler du beau jeune homme brun.

Derrière elles se tient une vieille un peu tremblottante, qui lit sans ses lunettes et qui est Mme de Fougerais.

Ainsi va la vie réelle. J'honore profondément les femmes, elles ne sont pas rares en province, qui la traversent avec tant de vertus et de dignité.

Si le lecteur est encore plus curieux, il peut de là se transporter à Morlaix, et s'informer de M. *Louis* de Kerbiriou. Qu'il ait soin d'éviter la méprise qui avait présidé aux informations très-exactes du percepteur. S'il n'insistait pas sur le prénom, on lui indiquerait encore une des notabilités du pays, un beau vieillard robuste, membre du conseil général et maire de sa commune, en possession d'une fortune très-considérable qu'il doit surtout à un riche mariage. Comme il y a quarante ans, c'est lui seul qui s'appelle M. de Kerbiriou. Quand on parle de son frère aîné, ce qui est rare, on ne le nomme que M. Louis, à moins qu'on ne l'affuble du sobriquet du vieillard stupide. Il végète obscurément dans un manoir au pied des montagnes d'Arrez, d'où il ne sort jamais. Il a une femme,

qui s'ennuie là depuis trente-six ans. Les vingt mille livres de rente ont fini par trouver un cœur sensible.

J'invite mes jolies lectrices, j'entends celles dont la dot est aussi modeste que le maintien, à décider si Thérèse a eu tort, et à se demander ce qu'elles préféreraient elles-mêmes: si elles voudraient passer leur vie, comme châtelaines, aux côtés d'un homme qu'elles rougiraient de montrer, ou la dépenser, la tête haute et le cœur encore plein, dans la piété filiale et dans la douce intimité d'une sœur.

ALFRED DE COURCY.

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE

Charles-Jean, comte d'Hector, est né à Fontenay-le-Comte, le 22 juillet 1722. Il était si faible en venant au monde, que l'on crut qu'il ne vivrait pas, lui qui devait parcourir une si longue carrière, et qu'il fut ondoyé dans la maison paternelle, dans la crainte de hâter sa fin en le transportant à l'église pour y recevoir le baptême. L'enfant malingre ne tarda pas à prendre une vigoureuse constitution, et c'est à son énergie, puisée dans un corps robuste, qu'il dut de devenir un des marins les plus distingués de son siècle. On peut dire en effet qu'il fut l'artisan de sa fortune, car, bien qu'il appartînt à la noblesse où se recrutaient exclusivement les officiers de nos armées navales, sa naissance fut pour bien peu de chose dans son avancement. Sa famille était pourtant une des plus anciennes de l'Anjou, elle avait donné plusieurs officiers à la marine de l'État, entre autres Georges d'Hector qui, en 1627, servait sous les ordres du marquis de Toiras, lors de sa belle défense de l'île de Ré contre les Anglais. Un concours de circonstances malheureuses empêcha qu'il reçût l'instruction que l'on donne d'ordinaire aux jeunes gens

qui se destinent à la marine. Son père, Charles-Louis d'Hector, seigneur de la Chiffretière, était marin lui-même, et les devoirs de sa profession le tenaient presque toujours éloigné de sa famille. Quant à sa mère, Marie-Madeleine de la Raguiène, élevée à la Martinique, elle en avait pris les habitudes frivoles, et abandonnait à d'autres le soin d'élever ses enfants. Le chevalier d'Hector était sans fortune et sa femme n'avait qu'une faible dot. Après leur mariage, les époux étaient venus habiter Fontenay-le-Comte, et, comme l'économie n'est pas la vertu dominante des créoles, le jeune ménage fut bientôt aux expédients. Avec les appointements de son grade d'enseigne qui s'élevaient à six cents francs, et un revenu de deux cent cinquante, produit d'une métairie située dans la commune de Saint-Georges de Montaigu, il était bien difficile à Louis d'Hector de donner à son fils les bienfaits de l'instruction. Le jeune Charles d'ailleurs n'avait pas encore l'âge où les enfants s'éloignent du foyer domestique pour entrer dans des maisons d'enseignement, quand son père fut tué dans une campagne qu'il faisait au Canada, sous le commandement de M. de Sévigné. Orphelin à neuf ans, et presque complétement abandonné à ses jeux, sa première enfance fut très-négligée. Sa mère s'étant retirée dans le petit bien qu'avait possédé son mari, Charles n'eut pas d'autre instituteur que le maître d'école de Saint-Georges de Montaigu.

Le veuvage de Mme d'Hector ne fut pas de longue durée, elle se remaria à Angers et emmena son fils au domicile conjugal. Là, on voulut lui donner un nouveau maître dont les leçons pussent développer une intelligence précoce qui s'échappait en vives saillies. Mais l'enfant, que sa bonne humeur, son esprit et sa gaieté rendaient aimable à tous, était le plus dissipé et le moins attentif des écoliers. Quoique esprit très-cultivé, son beau-père, plus particulièrement occupé des trois enfants qu'il avait eus d'un premier mariage, laissait au jeune Charles toute sa liberté. Il riait de ses espiègleries et disait, comme tant de parents négligents et coupables : Avec le temps, la raison viendra, et alors tout sera bientôt réparé. En attendant, Charles d'Hector consumait ses jours en amusements futiles.

Il arriva ainsi à l'âge de treize ans sans avoir rien appris. Ses parents songèrent enfin qu'il fallait mettre un terme à cette vie d'oisiveté, et que le moment était venu de lui ouvrir la carrière qu'il devait parcourir un jour. Cette carrière semblait toute tracée. Son père étant mort au service de la marine, il y avait lieu de croire que pour y entrer il trouverait aide et protection ; telle ne fut pourtant pas la pensée de la famille, elle songea pour lui à un autre corps.

Il y avait alors à Rochefort une école où se recrutaient les officiers des colonies. La famille maternelle du jeune d'Hector habitait la Martinique, où elle jouissait de l'influence que donne la richesse, et, avec son appui, il pouvait faire fortune. Voilà ce que les parents ne cessaient de répéter à l'enfant, pour lui faire accepter une position qui était plus dans leurs vues que dans ses goûts. On obtint sans peine pour lui une place à la compagnie dite des Cadets, et on le conduisit immédiatement à Rochefort pour y faire son noviciat. Mais le directeur de la compagnie déclara que, n'ayant ni l'âge, ni la taille réglementaire, il se voyait forcé d'ajourner son admission à l'année suivante. Ce contre-temps fut ce qui pouvait lui arriver de plus heureux, comme nous allons le voir.

Au lieu de le renvoyer à Angers pour y attendre l'époque de son entrée à la compagnie des Cadets, le chevalier de la Saussaye, d'accord avec les parents que Charles d'Hector avait à Rochefort, résolut de le tirer du milieu où il dissipait sa première jeunesse, et de l'embarquer sur la flotte dont il avait le commandement. Le chevalier de la Saussaye était marié à la cousine germaine de Charles, et, comme il se rendait à la Martinique, il ne douta pas que sa mère lui saurait gré de l'avoir emmené faire connaissance avec les membres de sa famille qui résidaient dans cette île. Il en fut en effet très-bien accueilli ; mais ses riches parents se montrèrent plus prodigues de témoignages d'amitié que de largesses. Leurs libéralités se bornèrent à des cadeaux insignifiants. De retour à Rochefort, après une campagne de six mois, Charles d'Hector s'empressa d'aller rejoindre sa mère à Angers.

Cette campagne décida de sa destinée. Il n'avait point étudié pendant la traversée, mais il avait pris le goût de la mer, et, quand on lui parla de nouveau de la compagnie des Cadets, il déclara que sa vocation le portait vers la marine. Quelque insistance que l'on mît à l'en détourner, il persista dans la résolution qu'il avait prise ; de guerre lasse, il fallut céder.

Ses parents firent alors des démarches pour le faire entrer dans le corps qu'il venait de choisir ; mais ils avaient peu de crédit, et le ministre, qui d'abord s'était montré favorable à leur demande, ne se pressait pas de remplir sa promesse. Enfin, en 1840, sa nomination de garde de la marine au port de Rochefort lui fut expédiée.

L'enfant avait fait place au jeune homme, sans que l'espoir que l'on avait conçu de le voir un jour se livrer à l'étude se fût réalisé. Aux jeux du premier âge avait succédé la passion de la chasse ; fort et agile, il s'y livrait avec une ardeur extrême.

Si son instruction laissait tant à désirer, il n'en était pas ainsi de son éducation. Elevé dans une maison où l'on ne voyait que la bonne compagnie, il en avait pris le ton et les manières, masquant sous les agréments de la forme le vide de ses connaissances. Ses parents lui promirent une pension de quatre cents livres, et, pauvre d'argent mais riche d'espérances, il se rendit à son poste. Comme il avait les habitudes polies d'un homme bien élevé, les salons de la ville lui furent ouverts, et il s'y trouva parfaitement à sa place. La fréquentation du monde élégant entraînant toujours à des dépenses qui se trouvaient au dessus de ses faibles ressources, son amour-propre avait à souffrir de certains détails de toilette qu'il ne pouvait pas se procurer. Il jura alors qu'à force de persévérance il occuperait dignement son rang dans une société où il avait été accueilli d'ailleurs avec une grande bienveillance. L'ambition, quand elle est contenue dans les limites du devoir, est une noble passion ; elle élève l'âme, la rend capable d'accomplir les plus grandes choses ; elle fait les natures énergiques, les raidit contre les coups du sort ; quelque capricieuse que soit la fortune, elle finit toujours par se l'attacher, en la poursuivant avec courage et sans relâche. D'Hector comprit

qu'il fallait demander au travail, qu'il avait tant négligé jusque-là, la position à laquelle il aspirait. Il se mit donc à l'œuvre, et, bien longtemps avant de toucher au but, il y trouva une première récompense : celle que donnent le développement de l'intelligence et les connaissances acquises.

En même temps, il s'exerçait au rude métier de la mer. Le 28 avril 1741, il s'embarqua pour une campagne de rade sur l'*Apollon*, que commandait M. de Macnémara. L'*Apollon* faisait partie d'une escadre placée sous les ordres du comte de Roquefeuille. Il en fut détaché pour se rendre à Lisbonne, et revint désarmer, le 20 septembre de la même année.

De retour à Rochefort, Charles d'Hector se montra aussi appliqué dans ses études qu'il l'avait été peu jusque-là. Ses professeurs, surpris de ce changement, rendirent le meilleur témoignage de ses progrès.

La guerre allait lui fournir une autre occasion de faire ses preuves. En 1743, Jacques II, roi d'Angleterre, fit alliance avec l'Autriche, et l'amiral Hawke, à la tête d'une puissante armée, se vanta de faire de Dunkerque une cabane de pêcheurs. La France se prépara à soutenir la lutte. Les Anglais tenaient bloquée dans le port de Toulon une escadre espagnole. Le roi envoya, sous les ordres du lieutenant-général de Court, quinze vaisseaux et trois frégates pour protéger sa sortie. D'Hector fit partie de l'expédition. Dans les premiers jours du mois de février 1744, il s'embarqua sur le *Diamant*, que commandait M. de Massiac. Le 22 du même mois, la flotte franco-espagnole et la flotte anglaise en vinrent aux mains, et deux jours après, les Anglais abandonnaient le blocus de Toulon pour gagner l'île Minorque. La flotte française escorta triomphalement l'escadre espagnole jusque dans le port de Carthagène. C'est à cette affaire que d'Hector reçut le baptême du feu.

Si la Méditerranée était libre des vaisseaux anglais, les corsaires barbaresques inquiétaient toujours notre commerce. Pour le protéger, le comte de Vaudreuil fut chargé de faire, avec le vaisseau l'*Heureux*, une croisière jusqu'à Malte. D'Hector passa sous ses

ordres. Le comte de Vaudreuil ne se doutait guère en ce moment que le jeune garde aurait un jour dans la marine une position supérieure à la sienne, et qu'il deviendrait jaloux de sa fortune.

L'*Heureux* désarma à Toulon le 30 novembre. D'Hector le quitta pour servir successivement sur le *Terrible* et le *César-Auguste*.

Tous ses supérieurs remarquaient son zèle et cherchaient à améliorer sa position. Elle était très-précaire en effet. Les quatre cents francs de pension, promis par sa famille, ne lui étaient pas payés, et ses modestes appointements de garde ne s'élevaient qu'à quinze francs par mois. Pour le récompenser, ses chefs, quoiqu'il n'en eût pas encore le grade, le mirent à bord d'une frégate où il remplissait les fonctions d'officier. C'était pour lui un double avantage : ses appointements étaient doublés, et l'attention était appelée sur sa personne. Cette circonstance ne contribua pas peu à le faire nommer enseigne. Ce grade lui fut conféré le 1er février 1744. Son traitement s'éleva alors à huit cent cinquante francs. Pour un homme habitué aux plus dures privations, c'était une fortune. De ce moment, il put figurer dans le monde, et s'y faire remarquer par les qualités aimables que nous lui connaissons.

Le 1er mai, il s'embarqua sur la frégate la *Mégère*, que commandait M. de la Jonquerie. La *Mégère* faisait partie de l'escadre aux ordres du duc de Danville qui, quelques jours après, mit à la voile pour Chibouctou. Cette malheureuse campagne lui fut particulièrement pénible. Comme frégate de découverte, la *Mégère* eut beaucoup à souffrir, et Charles d'Hector, accablé de fatigue, tomba malade sans pourtant cesser de faire son service. Aussitôt qu'il fut de retour en France, il se rendit à Angers pour rétablir sa santé profondément altérée. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il fit la connaissance de Mme Seven Monbault. Cette dame était veuve, et, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée que lui, comme on la disait fort riche, il lui fit la cour et l'épousa. Une telle alliance, dans laquelle le calcul entrait beaucoup plus que le sentiment, ne fut pas heureuse. Le comte d'Hector vit beaucoup de monde, eut un nombreux domestique, un grand train, des chevaux et des équipages de

chasse. Cette vie si nouvelle et toute de plaisir lui fit oublier un instant ses rêves ambitieux, et, s'il résista aux instances qui lui furent faites d'abandonner la marine, sa passion pour la chasse devint si vive qu'elle l'emporta sur celle qu'il avait pour la mer. Dans l'espace de trois ans, il ne fit que deux courtes campagnes, toutes deux dans la Méditerranée; l'une sur le vaisseau la *Couronne*, commandé par M. Macnémara; l'autre, sur l'*Heureux*, commandé par M. de Porter.

Bien que sa femme lui cachât avec le plus grand soin l'état de ses affaires, le comte d'Hector ne tarda pas à s'apercevoir que cette grande fortune par laquelle il avait été séduit était obérée. Une mauvaise gestion, des procès ruineux, une dépense excessive l'avaient absorbée presque en entier. Cette découverte lui fut cruelle, mais ne l'abattit pas. Voyant que la comtesse entendait ne rien réformer de sa maison, qu'elle ne tenait aucun compte de ses conseils, que le chapitre des dettes allait toujours croissant, il ne voulut pas qu'on pût croire que, par son luxe, il était cause d'une ruine qui existait avant son mariage. Il rendit donc toute sa liberté à Mme d'Hector, et, sans bruit, sans éclat, sans rompre même complétement avec elle, puisque entre eux s'établit un commerce de lettres, il la laissa tout entière à l'embarras de ses affaires et de ses procès, pour revenir à la mer, ses premières amours. Il se rendit à Rochefort où il fut employé en qualité d'aide-major de la marine et des troupes. Là il reprit sans peine ses habitudes modestes, et comme il exerçait ses nouvelles fonctions avec un grand zèle et une grande intelligence, ses chefs, pour l'en récompenser, lui firent obtenir des gratifications qui, ajoutées à ses appointements, lui donnèrent, au lieu d'une opulence factice, toutes les douceurs de l'aisance. En même temps, il se reprenait à son métier avec le sentiment d'un homme qui retrouve, après une longue absence, l'objet qui lui était cher. Fort occupé dans le port de Rochefort par mille détails, il ne voulait pourtant pas faire une trop longue infidélité à la mer; aussi, en 1754, s'embarqua-t-il, sous le commandement du vicomte de Noé, pour une campagne à l'île Royale.

Le 11 février 1756, il fut nommé lieutenant de vaisseau.

La paix d'Aix-la-Chapelle avait laissé entre la France et l'Angleterre bien des germes de discorde. Elle fut rompue par les Anglais au sujet du règlement des limites du Canada.

Alors s'ouvrit un nouveau champ à l'ambition du comte d'Hector. La guerre lui offrant plus de chances d'avancement que la paix, il apprit avec joie que le premier coup de canon venait d'être tiré.

Pendant la dernière campagne, le vicomte de Noé avait pris d'Hector en grande estime et en grande affection. La guerre déclarée, il voulut l'avoir pour second à bord de la frégate la *Pomone*, dont le commandement lui avait été confié. Blessé, peu de temps après, par le refus que le ministre avait fait à une demande qu'il croyait juste, le vicomte de Noé avait, sans congé, quitté le commandement de sa frégate pour se rendre à Versailles. Le ministre lui ayant témoigné en termes très-vifs son mécontentement au sujet de cette démarche, si contraire aux règlements de la marine, il donna sa démission. Le vicomte de Noé s'était d'autant plus facilement déterminé à prendre ce parti, que le duc d'Orléans venait de lui offrir un régiment. Informé confidentiellement par son capitaine de ce qui se passait, et pressé par lui de faire des démarches pour le remplacer dans le commandement qu'il laissait vacant, le comte d'Hector n'eut pas besoin d'en faire la demande. La *Pomone* était destinée à une mission secrète, on l'en chargea, bien qu'il ne fût encore que second. Cette mission était délicate et demandait à être accomplie avec une grande célérité. D'Hector s'en acquitta en homme intelligent et habile. Il s'attendait, en rentrant à Brest, à trouver un nouveau capitaine à la *Pomone*. Quelle ne fut pas sa surprise et sa joie en apprenant que le commandement lui en était laissé, cette fois, avec le titre qui le lui donnait.

La fortune, si longtemps contraire au garde de la Marine, commençait à sourire au capitaine de frégate et un bel avenir s'ouvrait devant lui.

A cette époque, le commandant d'une frégate était tenu à une table de douze couverts, pour laquelle, bien entendu, l'État lui

allouait une subvention. Les économies du comte d'Hector s'élevaient à dix-huit francs, et son linge de table se composait de six serviettes. Ses ressources financières étaient, comme on le voit, bien insuffisantes pour se procurer des meubles, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, tout ce qui constitue un service de table. Heureusement qu'il venait de recevoir une avance de trois mois sur son traitement. Ayant ajouté quelque argent à cette somme au moyen d'un emprunt qu'il contracta et qu'il éteignit bientôt, il acheta à bas prix une partie du mobilier que le vicomte de Noé avait mis en vente, et s'improvisa un salon à manger très confortable. Plutôt homme de bon goût que grand seigneur, il s'appliqua moins à avoir une grande représentation qu'à offrir à ses officiers une table délicatement servie. Comme il avait pour principe qu'un fonctionnaire public ne doit point économiser sur les frais de représentation qui lui sont alloués, il recevait souvent à son bord, défendait les jeux de hasard que l'on aimait alors, plus encore qu'on ne les aime aujourd'hui, donnait à tous l'exemple d'une vie honnête et décente. Naturellement obligeant, si son premier mouvement était un peu vif, il le corrigeait toujours par les bonnes grâces de ses manières. Sachant parler et se taire à propos, la justesse de son esprit et un grand sens masquaient ce qui lui manquait du côté de l'instruction première. Lorsqu'il fut arrivé aux postes les plus élevés, il aimait à se rappeler les années si dures de sa jeunesse, et disait aux officiers qui se plaignaient de la rigueur de la fortune : « Messieurs, on naît avec une fortune de malheur et de bonheur. « Pendant vingt-deux ans de ma vie, en passant par une porte « cochère, j'étais toujours prêt à me casser la jambe, et après, tout « semblait seconder mes vœux. Si je ne m'étais pas roidi contre ce « premier temps, je n'aurais pas l'honneur d'être aujourd'hui à « votre tête et de vous commander. Faites comme moi. »

En 1757, le comte d'Hector reprit le commandement de la *Pomone*. Le 1er mai, il appareilla sous les ordres du vicomte de Rochechouart, commandant lui-même la *Thétis*, pour aller croiser sur les côtes de France. Dans ce moment, les corsaires désolaient

notre commerce; la *Pomone* en captura quatre, et telle fut la terreur que la croisière des deux frégates inspira à l'ennemi que, pendant tout le temps qu'elle dura, aucun de ses bâtiments n'osa s'aventurer dans nos eaux. Les navires de cabotage purent donc naviguer en toute sécurité. La croisière terminée, la *Pomone* escorta plusieurs convois des ports du sud à Brest.

L'année suivante, le comte d'Hector fut l'objet d'une préférence bien flatteuse. Une escadre, composée de sept vaisseaux et de trois frégates, allait quitter le port de Brest pour une campagne aux Antilles. M. de Bompar, qui la commandait, le demanda au ministre pour en être le major. Il n'y avait dans ce choix rien qui sentît la faveur, car M. de Bompar ne le connaissait que sur sa réputation d'excellent officier. D'Hector s'attacha à justifier la confiance de son chef. Il y réussit si bien qu'après la campagne, M. de Bompar en fit le plus grand éloge au ministre.

Il lui rendit un service bien plus grand encore.

La France préparait une descente en Angleterre, et le commandement des forces navales qui devait l'effectuer avait été confié au présomptueux et incapable maréchal Conflans. D'Hector, ayant demandé à faire partie de l'expédition, devait s'embarquer sur le vaisseau le *Thésée* que commandait M. de Kersaint. M. de Bompar, qui connaissait la valeur du personnage entre les mains duquel les destinées de la marine française avaient été remises, était trop attaché à son major pour ne pas s'opposer de toutes ses forces à ce qu'il fît partie d'une expédition qui devait aboutir au plus grand de tous les désastres. Comme d'Hector, ignorant les motifs de son opposition, lui en témoignait sa surprise et presque son mécontentement: « Non, je ne le veux pas, lui répondit-il ; est-ce que vous « ne voyez pas comme cette charrette est attelée? D'ailleurs mon « escadre n'est pas encore désarmée et vous n'êtes pas libre ». On sait combien étaient fondés ces tristes pressentiments, et quelle fut l'issue de la fatale journée connue dans l'histoire sous le nom de combat des Cardinaux. Sans l'énergique refus de Bompar, c'en était fait du comte d'Hector. Le *Thésée* coula, et, de tout son équipage,

il ne se sauva qu'un seul homme. Des vaisseaux qui échappèrent, une partie se réfugia dans la rade de l'île d'Aix, une autre dans la Vilaine.

Lors du désarmement de la *Pomone*, d'Hector fut nommé aide-major du port de Brest. Il n'avait point demandé cette place. Attaché jusque-là au département de Rochefort, il y avait toutes ses habitudes. Rien donc d'étonnant si, au premier moment, il regretta de s'en éloigner. Mais Brest était le premier port militaire de France ; il ne lui fallut pas longtemps pour comprendre que, se trouvant là sur un plus grand théâtre, il y aurait plus de chances d'avancement.

Nous venons de dire que la Vilaine avait servi de refuge à une partie des débris de la flotte française ; six vaisseaux y étaient encore. La Marine n'était point d'avis de compromettre le peu de forces navales qui restaient à la France, en cherchant à favoriser leur sortie. Devant l'insistance du duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la Bretagne, le gouvernement se décida pourtant à en tenter l'entreprise. A la faveur d'une grande marée, les vaisseaux français avaient pu remonter la Vilaine jusqu'au lieu dit la *Vieille-Roche*. Cette circonstance, qui les avait sauvés, rendait leur sortie très-difficile. Le ministre de la marine en avait écrit aux capitaines, qui lui avaient répondu que la chose leur paraissait pleine de périls. Dans cette pensée, les vaisseaux avaient été désarmés et on n'y avait laissé qu'un équipage peu nombreux chargé de veiller à leur conservation.

La marine française n'avait jamais été dans un pareil état d'abaissement. C'était au point, nous dit le comte d'Hector, que les officiers qui voyageaient à l'étranger osaient à peine avouer qu'ils en faisaient partie. Les quelques vaisseaux qui nous restaient encore, étaient, pour la plupart, cachés dans des retraites inaccessibles, et les Anglais, tranquilles dans la baie de Quiberon et à l'embouchure de la Vilaine, se relevaient à tour de rôle, comme si la France n'avait plus aucune force à leur opposer.

Dans cet état de choses, des officiers de la compagnie des Indes

proposèrent au duc de Choiseul, alors ministre tout-puissant, de conduire à Brest les vaisseaux qui se trouvaient dans la Vilaine. Le duc d'Aiguillon était l'ami du chevalier de Ternay. Il lui fit facilement comprendre que si, après avoir mis ses vaisseaux à l'abri dans la Vilaine et avoir déclaré qu'il était impossible de les en faire sortir, des officiers d'un autre corps venaient à les en tirer, ce serait une grande défaveur pour la marine royale. Quelle gloire, au contraire, pour celui qui mènerait à bonne fin une entreprise, périlleuse, il est vrai, mais qui, précisément en raison des difficultés dont elle était entourée, était faite pour tenter un officier aussi brave que le chevalier de Ternay. Le duc d'Aiguillon fut si pressant, il répéta tant de fois que tel était le désir du duc de Choiseul, que ce ministre lui donnerait carte blanche s'il voulait se charger de l'entreprise, qu'il finit par convaincre son interlocuteur, et l'amena à partager ses idées. Le chevalier de Ternay déclara au duc d'Aiguillon que, pour le seconder dans cette difficile expédition, il faisait choix du comte d'Hector. Quelques jours après, celui-ci, à sa grande surprise, recevait des mains du comte de Blénac, commandant de la marine à Brest, l'ordre de se rendre sur le champ à Vannes pour se mettre à la disposition du gouverneur de la province. Ce ne fut qu'à son arrivée qu'il connut le secret qu'on lui avait caché jusque-là. Le duc lui remit des lettres du chevalier de Ternay qui s'excusait du mystère qu'il avait été obligé de garder, lui faisait connaître la cause pour laquelle il n'avait pas pu refuser une mission toute de confiance, lui donnait enfin des instructions sur certaines dispositions préparatoires.

Le chevalier de Ternay et le comte d'Hector avaient l'un pour l'autre une grande estime, mais leur liaison n'autorisait pas le premier à disposer du second. Le duc d'Aiguillon, remarquant l'étonnement du comte d'Hector, lui remit une lettre du roi par laquelle il lui était prescrit d'aller prendre dans la Vilaine le commandement du vaisseau *le Brillant,* et de se conformer pour le reste aux ordres du chevalier de Ternay. Les termes de cette lettre ne laissaient aucune place aux objections.

Si d'une part d'Hector était fier du choix qui avait été fait de sa personne, il se disait d'un autre côté que le chevalier de Ternay et lui ne manqueraient pas d'exciter la jalousie des officiers qui étaient leurs aînés dans le service. Le duc d'Aiguillon combattit ses scrupules, et finit l'entretien par ces mots, qui n'admettaient pas de réplique : — Au demeurant, Monsieur, je vous ai remis l'ordre du roi.

Parmi les différents ordres que lui avait donnés le duc d'Aiguillon, était celui d'attendre à Vannes l'arrivée de quatre cents hommes de troupe de marine, désarmés à Rochefort après l'affaire des Cardinaux. Comme ils ne pouvaient pas être arrivés avant quatre jours, le comte d'Hector mit ce temps à profit pour informer le comte de Blénac de la position délicate dans laquelle il se trouvait. Désobéir était une énormité coupable, et accepter c'était blesser des officiers qui ne lui pardonneraient pas ; il terminait sa lettre par ces paroles : « Je sens que, si on me proposait d'aller au bal, je pourrais « répondre que je n'aime pas la danse ; mais quand un ordre du « roi dit d'aller recevoir des coups de fusil, il n'est guère pos- « sible de s'y refuser. » La réponse de M. de Blénac fut ce qu'elle devait être, à savoir que personne ne pourrait trouver mauvais un acte d'obéissance aux ordres de Sa Majesté.

Ainsi encouragé, le comte d'Hector n'eut plus qu'une pensée: préparer tous les éléments d'une expédition dont allait dépendre sa fortune militaire. Les quatre cents hommes attendus de Rochefort étant arrivés, il les installa à Vieille-Roche, les ayant ainsi sous la main, pour s'en servir au besoin.

Le chevalier de Ternay arriva avec des ordres en blanc pour la composition des états-majors ; il prit le commandement du *Dragon* dont la force était égale à celle du *Brillant*, et les deux vaisseaux furent armés avec la plus grande diligence. Ces préparatifs achevés, les véritables difficultés se présentèrent. La Vilaine n'offrait assez d'eau pour la navigation des vaisseaux que pendant trois jours, à la pleine et à la nouvelle lune. Il s'y rencontrait en outre des barres et des bancs qui constituaient de grands obstacles ; enfin les Anglais,

avec plusieurs vaisseaux, en bloquaient l'embouchure; et, pour en sortir, il fallait nécessairement passer sous leur feu.

Le comte d'Hector et le chevalier de Ternay se décidèrent à étudier eux-mêmes la rivière. Ce travail exigeait beaucoup de temps et de soins, aucune carte n'ayant encore signalé les écueils dont nous venons de parler. L'ennemi, ayant eu connaissance des études que faisaient les Français, détruisit ou changea de place les jalons qui les signalaient. Il fallut, pour protéger nos travaux, établir en avant des bâtiments légers qui firent bonne garde nuit et jour. Des vents contraires, des nuits trop claires vinrent apporter de nouvelles entraves ; enfin dix mois se passèrent sans qu'il fût possible de faire la moindre tentative.

Pendant ce temps, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector étaient en butte aux propos méchants et perfides de la jalousie. Tous les jours il leur arrivait des lettres injurieuses, et il leur fallait, chose bien pénible pour des officiers français, dévorer en silence les outrages dont ils étaient abreuvés.

De nouvelles offres faites par les officiers de la Compagnie des Indes ayant été acceptées, deux d'entre eux affirmèrent qu'ils y mettraient moins de tâtonnements, et obtinrent le commandement du *Robuste* et du *Glorieux*. Mais quand le moment d'agir fut venu, ils changèrent de langage. Le *Dragon* et le *Brillant* étant prêts, le chevalier de Ternay en donna connaissance aux capitaines de la Compagnie des Indes, en leur demandant s'il leur convenait de se joindre à lui. Ceux-ci, si résolus la veille, trouvèrent alors des difficultés sans nombre. D'Hector s'engagea vainement à frayer la route ; ils dirent qu'ils n'étaient pas prêts et finirent par donner, par écrit, le refus que le chevalier de Ternay leur demandait. Ce refus fut envoyé au ministre de la Marine qui donna l'ordre de désarmer le *Robuste* et le *Glorieux*. La nuit suivante, le *Dragon* et le *Brillant* mirent à la voile, le chevalier de Ternay marchant le premier, comme commandant de l'expédition. L'obscurité de la nuit les favorisait, et ils arrivèrent, sans être aperçus, tout près des Anglais, dont ils entendaient le roulement des tambours battant la

retraite. Il y eut pourtant un moment de grande angoisse à bord du *Dragon*. Ce vaisseau toucha non loin de l'embouchure de la Vilaine. Dans cette prévision, il avait été convenu entre les deux capitaines que le vaisseau resté libre continuerait sa route. D'Hector avait donc le regret de laisser derrière lui le chevalier de Ternay, quand heureusement le *Dragon* se releva et vint rejoindre le *Brillant*.

Le lendemain, tous deux faisaient leur entrée à Brest. Au lieu d'y recevoir un accueil triomphal, comme ils le méritaient si bien, ils n'y trouvèrent que des visages froids et peu sympathiques. Le sentiment de l'envie fut poussé si loin que les maris défendirent à leurs femmes de parler à de braves officiers qui venaient de sauver deux vaisseaux de l'Etat. Ils en furent dédommagés par la réception que le roi leur fit à Versailles. Le chevalier de Ternay fut nommé capitaine de vaisseau, et le comte d'Hector reçut une pension de cinq cents livres sur Saint-Louis. Toutes les grâces qu'ils demandèrent pour leurs officiers furent également accordées.

Ce premier succès était un encouragement à recommencer. Le roi ordonna au chevalier de Ternay et au comte d'Hector de faire pour le *Robuste* et l'*Éveillé* ce qui leur avait si bien réussi pour le *Dragon* et le *Brillant*, c'est-à-dire de les conduire à Brest. Cette seconde expédition présentait les mêmes difficultés de navigation; de plus, les Anglais, surpris une première fois, se tenaient maintenant sur leurs gardes, et l'on ne pouvait guère passer sans en être aperçu. Le *Robuste* et l'*Éveillé* allaient pourtant en tenter l'entreprise, quand la foudre tomba sur le dernier et fit voler en éclat son mât de misaine. La Vilaine n'avait point de chantiers, et, quelque activité qu'y mît le comte d'Hector, il fallut attendre longtemps avant que les avaries fussent réparées. Lorsque l'*Éveillé* fut en état de reprendre la mer, les deux capitaines résolurent de donner le change aux Anglais et, au lieu de se rendre directement à Brest, de faire voile pour la Corogne. Cette ruse leur réussit parfaitement, ils atteignirent ce port sans être inquiétés. Quinze jours après, ils partaient pour Brest avec des vents favorables Il n'y avait

pas deux heures qu'ils étaient en route qu'un orage épouvantable éclatait sur leur tête. La fatalité semblait poursuivre le malheureux vaisseau l'*Eveillé*. La foudre tomba de nouveau à son bord, cette fois pour y faire des ravages effroyables. Ses deux mâts de hune furent brisés, les voiles lacérées, cinq hommes tués et cent blessés. Renversé sur le pont, le comte d'Hector eut sa lunette d'approche emportée, et la commotion qu'il ressentit à l'avant-bras lui causa une violente douleur, dont il souffrit pendant plusieurs années. Il fallait rentrer à la Corogne, mais la manœuvre était devenue presque impossible. La nuit était obscure, l'orage grondait toujours, et le vaisseau était menacé de se perdre sur des rochers où pas un homme n'aurait pu se sauver. Heureusement que, le vent s'étant calmé, on en profita pour réparer, comme on put, les principales avaries. Un nouveau danger vint menacer les deux vaisseaux. Le *Robuste* avait perdu son pilote, et celui de l'*Éveillé* n'en avait que le nom. Ce malheureux perdit la tête, et, quoi que fît le comte d'Hector pour le rassurer et l'encourager, il s'engagea dans un passage que l'on croyait impossible à traverser. Tout le monde s'était porté sur la côte, dans l'attente d'un naufrage qui paraissait inévitable. Par un hasard providentiel, les deux vaisseaux s'en tirèrent. Depuis, le comte d'Hector répéta souvent que, dans sa longue carrière de marin, il n'avait jamais couru un aussi grand danger.

Cependant il fallait songer à rentrer en France. Aussitôt que les avaries de l'*Éveillé* furent réparées, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector reprirent la mer. Ils approchaient de Brest, quand ils furent aperçus par l'escadre anglaise qui croisait devant le port. Aussitôt plusieurs vaisseaux s'en détachèrent pour leur donner la chasse. Le chevalier de Ternay força de voiles. Le comte d'Hector voulait en faire autant, quand il s'aperçut qu'une dernière avarie restait encore à réparer. La foudre avait brûlé la mèche du mât de misaine, et comme on ne pouvait pas le charger de voiles sans s'exposer à des accidents, d'Hector ordonna de l'en soulager. Le chevalier de Ternay n'y comprenait rien, et par des signaux commandait qu'il fût fait autrement. Le comte d'Hector se garda bien

de lui obéir. Parvenus, malgré tout, à échapper aux Anglais, il mouilla dans la rade de Brest, deux heures après que le *Robuste* y fût arrivé. Là, eurent lieu les explications. Le chevalier de Ternay, en ayant connu la cause, donna son entière approbation à la manœuvre qu'il avait blâmée d'abord. Tout n'était pas fini pour l'*Éveillé*. Le vent soufflait avec force, et le vaisseau n'avait que deux ancres; le comte d'Hector en demanda une troisième au commandant de la marine, qui la lui promit, mais ne la lui envoya point. L'*Éveillé*, ayant chassé toute la nuit, aborda le vaisseau l'*Hector*, que commandait M. de Sausay. Cet officier se crut perdu. L'*Éveillé* se hâta de couper son mât d'artimon et un de ses câbles, au risque d'être poussé à la côte. Cette opération dégagea les deux vaisseaux, sans dommages pour l'un et l'autre. Le lendemain enfin, l'*Éveillé* fit son entrée dans le port de Brest.

Cette fois l'envie se tut devant la belle conduite du comte d'Hector. D'ailleurs, on avait appris quelle délicatesse il y avait mise ; on avait su que ce n'était qu'à son corps défendant qu'il avait accepté la mission dont il s'était acquitté avec tant d'habileté. A part donc les vieux capitaines, dont la jalousie ne s'éteignit jamais, tout le monde lui rendit justice. En récompense de son heureuse campagne, le roi le nomma capitaine de vaisseau, et, quand il vint le remercier, il en reçut, ainsi que de toute la cour, l'accueil le plus gracieux.

Restaient encore dans la Vilaine deux derniers vaisseaux, le *Glorieux* et le *Sphinx*. M. le chevalier de Ternay ayant été envoyé à Terre-Neuve, le comte d'Hector se trouva seul chargé de les en faire sortir. Il prit le commandement du *Glorieux*, et confia celui du *Sphinx* au chevalier de Preuilly, qu'il avait eu comme second dans les deux dernières campagnes. Trompés deux fois, les Anglais y mettaient maintenant une grande vigilance. Le comte d'Hector savait que M. de Choiseul aimait les hommes résolus, qu'il ne pardonnait pas aux esprits indécis et hésitants. Quoique les nuits fussent courtes et qu'elles ne laissassent guère le temps d'agir, plutôt que de différer, il se décida à jouer son va-tout, ne voulant même pas

attendre que les instructions du ministre lui fussent arrivées. Il n'ignorait pas que le succès justifie toutes les témérités, et que l'événement allait décider de sa fortune. Il était loin cependant de n'avoir pas d'appréhension. Deux dangers s'offraient à lui, en sortant de la Vilaine : les Anglais d'abord, ensuite le Raz, que la marée ne permettait pas toujours de franchir. Il fut assez heureux, ou plutôt assez habile pour s'en tirer; il arriva à Brest avec une célérité qui confondit tout le monde d'étonnement.

Ainsi ces six vaisseaux, que les gazettes anglaises avaient condamnés à ne jamais sortir de la Vilaine, étaient dans le port de Brest, prêts à reprendre la mer au premier signal et à recommencer la lutte avec nos éternels ennemis.

Aussitôt après avoir rendu compte de ce qui s'était passé au commandant de la marine, le comte d'Hector partit pour Versailles, marchant jour et nuit, tantôt en voiture, tantôt à cheval. Le duc de Choiseul était au conseil quand il se présenta à son hôtel. Informé de son arrivée, il se hâta d'en avertir le roi. Louis XV partait pour la chasse; il voulut que le comte d'Hector fût de la partie. Exténué de fatigue, le comte, à son grand regret, s'excusa de ne pouvoir pas accepter une invitation dont il se trouvait fort honoré. A son retour, le souverain se le fit présenter par Choiseul, le loua fort de sa belle conduite, et les courtisans, renchérissant sur ces éloges, s'empressèrent autour de lui [1].

[1] Le 11 mai 1762, le duc de Choiseul avait fait au roi le rapport suivant :

« Le sieur Hector, capitaine de vaisseau, auquel Sa Majesté avait confié le commandement des vaisseaux *le Glorieux* et *le Sphinx*, pour les sortir de la Vilaine et les ramener à Brest, a rempli cette mission avec toute la prudence et la célérité que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses talents. Il a été très-bien secondé par le chevalier de Rousset-Prailly, lieutenant de vaisseau, qui commandait sous ses ordres le vaisseau *le Sphinx*.

« Il se loue beaucoup des officiers qui compossient les états-majors de ces deux vaisseaux et des gardes du pavillon et de la marine qui y étaient embarqués, et il supplie Sa Majesté de leur accorder des marques de sa bonté et de sa satisfaction. »

Le 28, il écrivit au roi :

« Sa Majesté est instruite du zèle avec lequel le sieur Hector, capitaine de vaisseau, qu'elle avait chargé de conduire de la Vilaine à Brest les vaisseaux le *Glorieux* et *le Sphinx*, s'est acquitté de cette mission. Il n'a épargné ni dépenses, ni soins,

Quoiqu'il n'eût pas encore atteint le but auquel il prétendait, qu'il y avait loin du point de départ au point où il était arrivé ! Pauvre garde, dénué de toutes ressources, d'Hector, dix-huit ans auparavant, s'embarquait confiant dans l'avenir, mais commençant la vie par de rudes épreuves; et aujourd'hui les salons de Versailles s'ouvraient devant le brillant capitaine de vaisseau, son nom était dans toutes les bouches, il assistait au lever et au coucher des princes, il devenait un des familiers de la cour ! Mais, s'il y faisait de fréquentes apparitions, il n'y restait jamais bien longtemps, la marine ayant pour lui plus de charmes que toutes les pompes royales. La chasse même, qu'il avait tant aimée aux jours de sa jeunesse, ne lui était plus qu'une rare distraction. La mer seule avait la puissance de l'attirer.

C. MERLAND.

(La suite à la prochaine livraison.)

pour en assurer le succès. Sa Majesté ayant accordé des récompenses à tous les officiers qui ont été employés dans cette opération, le sieur Hector serait aussi dans le cas de recevoir quelques nouvelles marques de la satisfaction de Sa Majesté. Il commandait l'un des deux premiers vaisseaux qui sont sortis de la Vilaine, et il a obtenu en cette considération une pension de 500 l. sur l'ordre de Saint-Louis. Il a été fait capitaine à la rentrée à Brest du vaisseau *l'Eveillé,* dont il avait le commandement sous les ordres de M. de Ternay. Il a conduit seul la dernière expédition, pour laquelle on propose à Sa Majesté de lui accorder une pension de 1,500 l. sur le fond des Invalides de la marine. »

Le même jour, Choiseul fit connaitre au comte d'Hector le succès de sa démarche :

Versailles, 28 mai 1762.

« Le roi vous a déjà témoigné, Monsieur, son contentement de l'intelligence et de l'activité avec lesquelles vous avez rempli la dernière mission qui vous avait été confiée. Sa Majesté, pour vous donner de nouvelles marques de sa confiance et de sa satisfaction, vient de vous nommer au commandement du vaisseau *le Minotaure,* et de vous accorder une pension de 1,500 l. sur les Invalides de la marine. Je vous annonce avec plaisir ces grâces, et je suis bien persuadé que votre zèle et vos talents vous mettront à portée d'en mériter d'autres, que je serai toujours empressé de vous procurer. — Le duc DE CHOISEUL. »

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DE TOUS PAYS, par James Fergusson; ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes, avec une préface et des notes. — In-8°, 612 p. Paris, Haton.

Un temps fut, et il n'est pas loin, où Boileau, grand-prévôt du Parnasse, et par l'autorité du bon sens législateur de « la race irascible des poètes », contemplant les ruines d'une de nos forteresses féodales les plus renommées, y voyait « un objet ennuyeux ». En ce même temps, La Bruyère, le profond, le sage observateur, parlait « du mauvais goût introduit dans les temples par la barbarie gothique et que l'étude des anciens avait heureusement fait rejeter ». L'auteur du *Télémaque* s'exprimait à peu près de la même façon. Etranges destinées que celles de l'esprit humain, et de ces ombres qui passent parfois sur les intelligences les plus pures, amenées on ne sait trop comment par le torrent des préjugés et des idées courantes d'une époque ! Il y a toujours un point par lequel on est trop ou pas assez de son temps. Mais quand le préjugé n'intéresse pas les passions, il s'use peu à peu de lui-même, la vérité reparaît comme le ciel bleu après le nuage; elle a bientôt repris tous ses droits. Honneur cependant aux hommes dont le génie, la patience et les labeurs ont amené ce retour et rendu ce triomphe possible.

C'est ainsi que notre génération a vu la résurrection de l'art chrétien, appelé on ne sait pourquoi l'art gothique, et cette résurrection sera, aux yeux de la postérité, une des gloires de notre

époque; et ce mouvement de retour aux conditions oubliées du vrai et du beau dans l'architecture religieuse ne s'est pas fait sans indicateurs, et, il faut le reconnaître, ce sont les poètes qui ont marché les premiers dans cette voie. Mais à leur suite il a fallu que les savants, armés de cette persévérance sans laquelle aucune œuvre n'est conduite à bonne fin, se soient chargés d'exhumer du passé, l'un après l'autre, en les vérifiant, les classant, les mettant chacun à sa place, tous les éléments du grand style chrétien.

Si nous n'écrivons plus, dans ce style, de nouveaux poèmes de granit, ainsi a-t-on appelé nos cathédrales du moyen âge, nous savons du moins aujourd'hui; grâce aux progrès de l'archéologie chrétienne, les lire et les comprendre en attendant qu'un peu plus de foi, de piété, de science religieuse nous permette d'en créer de nouveaux.

Une autre résurrection, sinon plus féconde, au moins plus curieuse et bien plus étrange assurément, est aujourd'hui en voie de s'opérer sous nos yeux dans les âpres domaines de l'archéologie mégalithique. Une mort, en effet, bien autrement complète, étendait un silence, qui semblait devoir être éternel, sur la nature, l'origine et la destination de ces monuments composés de pierres brutes et gigantesques, qui, relégués la plupart sur des landes arides et sauvages, se dressaient impassibles dans leur solitude, et ne semblaient affirmer si puissamment leur être que pour attester le néant par leur mutisme. Depuis combien de temps durait ce silence? Nul ne le savait; il était d'ailleurs si profond que beaucoup, laissant ces monuments à leur oubli, passaient avec indifférence; d'autres ressentaient une sorte de terreur autour de ces rocs singuliers, comme s'ils s'étaient souvenus que des faits mystérieux et d'une nature très-peu rassurante avaient jadis obligé certains conciles à ordonner la destruction de plusieurs monuments de ce genre. D'autres enfin, des savants, les regardaient comme des monuments druidiques, et ce mot répondait à tout. Pourtant quel esprit attentif ne devinait, ne sentait que, derrière ce mutisme si absolu, ce silence si glacial, il devait se cacher quelque chose dont la révélation, si

jamais elle avait lieu, mettrait la science en possession de nouvelles vérités importantes et curieuses !

Ce pressentiment devait se réaliser de nos jours ; assurément nous ne voulons pas en attribuer le mérite au seul M. Fergusson ; mais il est certain que son livre, dont la traduction de M. l'abbé Hamard nous a valu la connaissance, est venu admirablement, à son heure, jeter sur ces questions les plus inattendues et les plus intéressantes clartés.

M. l'abbé Hamard, en faisant connaître au plus grand nombre des archéologues français le livre révélateur de M. Fergusson, nous a mis entre les mains la clef qui doit, tôt ou tard, ouvrir dans toute sa largeur l'histoire, si bien scellée jusqu'ici, des monuments mégalithiques. Et cette clef, si longtemps ignorée, est-ce un objet extraordinaire, un talisman, une formule magique, longtemps perdue et rapportée enfin par un enchanteur? Non : c'est une recette toute simple, dont tout le monde, en tout temps, aurait pu se servir, mais qui, pour être appliquée utilement au sujet qui nous occupe, devait attendre que les moyens de communication et de renseignements fussent devenus aussi faciles qu'à notre époque. Cette recette donc consiste tout simplement à regarder avec attention, à comparer avec soin, à noter les différences et les ressemblances, à procéder par analogie et à aller du connu à l'inconnu ; ce n'est que cela, mais encore faut-il s'en donner la peine. Jusqu'ici on ne s'en était guère soucié chez nous. Mais nos voisins ont un bon sens pratique qui se retrouve partout, et qui ne se déconcerte pas en présence d'un monolithe, fût-il de quarante pieds de hauteur, ni même devant une tombe à fouiller, quand elle serait dix fois séculaire.

C'est en ouvrant la méthode que nous venons d'indiquer que ce savant anglais, déjà connu par de nombreux ouvrages, dont nous ne croyons pas qu'il existe encore, malheureusement, aucune traduction française, conduit ses lecteurs partout où il existe des monuments mégalithiques connus, sans les ennuyer un seul instant ; que l'on note bien ceci, il trouve moyen de les transporter des torrents peu connus de l'Hibernie au delà des féconds rivages du

Gange et de l'Indus, et des rochers des Hébrides et de la Scandinavie jusqu'au pied du mont Atlas, sans leur parler d'autre chose que de pierres, mais en le faisant avec une érudition sans prétention, sans roideur, et se permettant même parfois une innocente malice. On dit que la plaisanterie anglaise est plus originale que gaie ; c'est possible ; elle n'en est souvent pas moins aimable.

Quant aux révélations scientifiques, à chaque page c'est une nouvelle moisson. Combien qui se croient d'éminents archéologues, et qui n'ont même jamais entendu le nom de catégories entières de monuments dont l'ouvrage de M. Fergusson leur fera connaître l'existence, l'usage, l'âge et les relations avec nos dolmens et nos menhirs !

Qu'il nous soit permis d'ajouter que cet ouvrage a un intérêt spécial pour le lecteur breton. Car, outre que la Bretagne est la terre classique des monuments mégalithiques, que de souvenirs patriotiques nous rappelle l'étude de ces débris des temps anciens! Ainsi il y a longtemps qu'avec l'accent de mélancolie propre à tous les peuples qui ont perdu leur nationalité, nous nous rappelons les uns aux autres ce dicton commun aux rameaux dispersés de notre race : Le roi Arthur n'est pas mort !! il est seulement endormi dans une île inconnue, nous le savons, mais il reviendra un jour.

Or le roi Arthur est déjà à moitié réveillé. Personne n'ignore plus que ce souverain des temps mégalithiques, longtemps regardé comme un être fabuleux, ainsi que son conseiller Merlin, n'en fut pas moins un personnage réel, et tout Breton a lu avec un intérêt palpitant les travaux de MM. de la Villemarqué et de la Borderie sur ces deux curieuses figures de notre histoire ; que sera ce lorsque M. Fergusson, quoique peut-être fils de Saxon ou de Normand, mais homme rempli de la saine critique et de la bonne foi du vrai savant, vous aura fait toucher du doigt les monuments impérissables de ses victoires !

Lecteur breton, si tu n'as pas oublié les fastes glorieux de ton histoire, si ton âme vibre encore au souvenir des hauts faits de tes ancêtres, si tu ne passes pas indifférent et froid à côté des gigantes-

ques monolithes que dressa leur primitive et religieuse industrie, il me suffit pour t'en faire saisir toute la portée et savourer tout le charme, de t'avoir indiqué, sans plus de détails, le remarquable ouvrage dont M. l'abbé Hamard nous a donné une excellente traduction, et qu'il a encore rendu plus parfait par les notes et les rectifications dont il l'a enrichi.

PROMENADES DANS LE FINISTÈRE, par M. A. Riou. — Brest, J.-B. et A. Lefournier. — Quimper, J. Salaün.

Sous ce titre, l'auteur a réuni un certain nombre d'articles détachés, écrits au cours d'une période de dix années (1866-1876); la classification sous laquelle ils ont été rangés après coup nous a paru un peu factice.

Les premiers chapitres sont consacrés à la visite des sanctuaires. On y trouve une description — en style de touriste — du célèbre pèlerinage de Rumengol. M. Riou a plus d'admiration pour le sanctuaire que pour ceux qui le fréquentent : « Nous sommes péniblement affectés, dit-il, à la vue de quelques pèlerins qui font le tour de l'église en se traînant sur les genoux... C'est à peine si l'on se range sur le passage de *ces malheureux...* » Il semble que l'auteur ne comprenne pas très-bien ce qu'il y a de touchant dans ces actes d'une foi naïve et respectable.

Le début du livre nous avait donc disposé peu favorablement; mais la suite a modifié notre impression. M. Riou possède à un haut degré l'amour traditionnel du Breton pour le sol natal et pour les souvenirs dont son histoire est faite. Il sait décrire ses paysages maritimes; il parle en artiste de ses innombrables églises, de ses clochers, de ses reliquaires; il connaît et discute ce que d'autres en ont dit et donne sa propre opinion simplement, clairement et, je le crois, avec compétence.

Le volume se termine par une appréciation de tomes III à V des *Moines d'Occident*, de Montalembert. C'est un hors-d'œuvre, mais nous l'avons lu avec intérêt; il fait honneur au goût de l'auteur et à ses sentiments.

LOUIS DE KERJEAN.

CANTILÈNES, poésies, par M. Joseph Rousse. In-16. Paris, Jules Martin ; Nantes, Morel. — 2 fr. 50.

De ce frais, délicat et gracieux volume, tiré à trop petit nombre — cent exemplaires, — nous ne rendrons point compte aujourd'hui ; ce sera pour une autre fois ; mais nous voulons l'annoncer, en lui empruntant, comme on emprunte un bijou à un écrin, les charmantes strophes que voici :

A MA PETITE JEANNE

Jeanne, entends-tu le rouge-gorge
Chanter sur le pampre jauni,
Et le lourd marteau de la forge
Au fond du village endormi ?

Regarde la blanche gelée
Sur les toits dorés par le jour,
Et le chemin de la vallée
Que descend un petit pâtour.

Nous partons pour un long voyage.
A ce pays fais tes adieux
Afin d'emporter son image
Ouvre bien grands tes jolis yeux.

Tu vois sur ce coteau sévère,
Dominés par un vieux cyprès,
Les murs de l'ancien monastère.
Tous les soirs nous passions auprès.

Une pauvre femme y demeure,
Près du tombeau de ses enfants,
Voulant jusqu'à sa dernière heure
Garder leurs tristes ossements.

Dans nos cœurs, conservons comme elle,
Sur les chemins de pleurs semés,
Un souvenir doux et fidèle
De tous ceux qui nous ont aimés.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le tombeau de M. l'abbé Fresneau. — Le tombeau de Lamoricière. — Marie Bossis. — L'inondation. — Le tableau errant.

Nous n'avons pu, le mois dernier, rendre compte de l'inauguration du tombeau de M. l'abbé Fresneau, dans l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes. C'est une lacune que nous aimons à combler, avec l'aide de la *Semaine religieuse* :

« Ce monument, dit-elle, grave et austère, comme fut sa vie, consiste en un beau socle de granit bleu de Kersanton, orné de pilastres et de simples moulures, et portant sur ses faces apparentes deux bas-reliefs en marble blanc, qui symbolisent les deux principales vertus du saint curé, la *piété* et la *charité*. Sur ce socle se trouve la statue même du vénérable M. Fresneau, en superbe marbre de Carrare. L'artiste, M. Amédée Menard, un de nos concitoyens, auteur des frontons de Notre-Dame-de-Bon-Port et de l'Hôtel-Dieu, dont le talent bien connu n'a pas besoin de nouveaux éloges, a représenté le bon vieillard dans l'attitude de la méditation et de la prière, les yeux levés au ciel, et serrant affectueusement une croix sur sa poitrine : autant d'idées ingénieuses qui rendent la physionomie intime de ce vénéré pasteur.

« Mgr l'Évêque avait bien voulu accepter la présidence de la cérémonie funèbre. Il était assisté par Mgr de Couëtus, prélat de la maison de Sa Sainteté, et par M. l'abbé Méterreau, curé de Notre-Dame et digne successeur de M. Fresneau. MM. les curés de Nantes occupaient des places d'honneur dans le sanctuaire. A l'évangile, Sa Grandeur monta en chaire et prononça une allocution, au milieu de l'émotion générale.

« Ici, mes Frères, s'est écrié Monseigneur en terminant, ici tout rappelle le souvenir du saint et vénéré pasteur : et ce temple qu'il éleva lui-même, et cet autel aux pieds duquel il a tant de fois et si pieusement prié, et ce confessionnal où il passa de si longues heures pour calmer, purifier et délier les consciences. Sur chacune des pierres de ce monument son nom

est inscrit. Et cependant vous avez voulu vous prémunir contre les infirmités de votre cœur et de votre mémoire; voilà pourquoi vous avez érigé ce tombeau au dessus duquel apparaît, dans l'attitude du recueillement et de la prière, l'image de l'homme de Dieu. Cette statue, œuvre de l'un de nos meilleurs artistes, restera désormais sur son socle de granit, et dans son muet langage, elle redira aux générations futures que la paroisse de Notre-Dame fut une paroisse privilégiée, et conséquemment qu'elle doit plus que toute autre se montrer religieuse et fidèle. »

— Puisque nous parlons de tombeau, n'oublions pas d'annoncer que notre cathédrale va bientôt posséder celui de Lamoricière. Toutes les parties de cet imposant cénotaphe sont arrivées; on creuse les fondations qui devront le supporter, dans le transept nord, en regard du tombeau de François II. Dès qu'il sera possible d'en juger l'effet, la *Revue* en parlera à ses lecteurs.

— Le 23 décembre dernier, mourait dans notre ville, à près de quatre-vingts ans, Marie Bossis, qui servait Mlles du Guiny avec Charlotte Moreau dans la demeure où fut arrêtée Madame la duchesse de Berry.

« Les autorités, dit une relation de cet événement, envahissent la maison et la fouillent avec d'autant plus de soin qu'un couvert dressé pour cinq personnes confirme la délation de Deutz. Cependant on ne découvre rien; on envoie chercher des ouvriers pour sonder les murs: le premier appelé refuse de venir, disant qu'il mourrait de douleur, s'il découvrait la duchesse; le second allègue le royalisme de sa femme, qui ne lui pardonnerait jamais. La police, déconcertée, songe alors à la corruption qui lui a si bien réussi. On place devant Marie Bossis, pauvre servante de Mlles du Guiny, plusieurs sacs de mille francs. — « Tout cela est à vous, lui dit-on, si vous parlez... » — Elle se tait. — On la menace de la question et de la mort... « On ne meurt qu'une fois, répond la Vendéenne; faites ce que vous voudrez, je ne dirai rien. »

« Les témoins de cette scène ne peuvent retenir leurs larmes, et le comte d'Erlon lui-même est attendri. Les hommes de police ne conçoivent rien au refus de la pauvre fille. »

Mme la duchesse écrivit à la courageuse fille une lettre de félicitation et de remerciements. Une souscription faite parmi les légitimistes et dont Marseille prit l'initiative, assura à elle et à Charlotte une aisance relative pour le reste de leurs jours.

— Comme en décembre 1872, le terrible fléau de l'inondation vient de nous visiter, mais avec une lamentable persistance. Aussi notre vénérable évêque adressait-il, le 10 janvier, à son clergé et aux fidèles de sa ville épiscopale, une lettre circulaire bien propre à exciter leur charité:

« Notre âme est dans l'angoisse, nos très-chers Frères, à la pensée de ces nombreuses familles qui, en ce moment, si l'on ne vient immédiatement à leur aide, vont tomber dans une complète et lamentable indigence. La saison devient de plus en plus rigoureuse; les frimas couvrent la terre; notre grand fleuve déborde; ses eaux, qu'aucune force humaine ne peut contenir, ont déjà envahi une partie considérable de la cité; par suite, les fourneaux de l'industrie s'éteignent; les ateliers se ferment; de vastes usines sont condamnées à l'inaction, et l'ouvrier, morne et consterné, se trouve sans ressource et sans travail. Des femmes, des enfants, que l'on peut compter par milliers, n'ont ni vêtements chauds pour se couvrir, ni aliments convenables pour substanter leur chétive existence. Plusieurs même, fuyant devant le flot qui monte, s'en vont mendier çà et là, d'une voix pleine de larmes, un asile provisoire, où ils ne trouvent, hélas! ni meuble, ni linge, ni un morceau de pain. Situation douloureuse, qui peut à chaque instant s'aggraver encore. Spectacle navrant, et en présence duquel il n'est pas un cœur chrétien qui ne souffre et ne gémisse...

« Apportez donc vos aumônes, N. T.-C. F., apportez-les promptement, abondamment. Prenez une large part à ces souscriptions organisées sous notre patronage et dont le produit sera distribué par les membres de ce Comité catholique qui, en pareilles circonstances, sut, il y a quelques années, accomplir, avec tant d'intelligence et de dévouement, sa haute et délicate mission. »

Ce pressant appel a été entendu : la liste de souscription de l'Évêché dépasse déjà le chiffre de cinquante mille francs. Comme en 1872, la charité a imité le fleuve : elle déborde.

— Une note moins triste pour finir.

Un théâtre de Paris — peu importe lequel — joue une revue de l'année intitulée *Tant plus ça change*. Dans le premier entr'acte, les auteurs ont eu l'idée originale de faire distribuer un journal qui est une spirituelle parodie de certaines feuilles politiques, et qui s'appelle *le Petit Moulinot*. Après les prédictions météorologiques, viennent les faits divers, parmi lesquels nous cueillons celui-ci :

« *Le tableau errant.* — On vient de retrouver, près de la station de Chavilly-le-Bulbeux, le tableau du peintre Cabassol, égaré depuis la clôture de l'Exposition universelle. Un cantonnier, l'ayant ramassé sur la voie, l'avait pris pour de la toile d'emballage, et s'en était fait un paravent dans sa guérite. Le musée de Villejuif, à qui le tableau appartenait, est dans la désolation. Il s'en croyait débarrassé. »

Ceci, ajoute notre très-spirituel confrère Victor Fournel, ceci est une

allusion au bruit qui avait récemment couru sur la disparition du tableau de J.-P. Laurens : *Le Pape Formose,* envoyé par le musée de Nantes pour l'Exposition universelle. Après qu'on eut bien raconté la chose dans les plus grands détails, qu'on se fut bien récrié et lamenté, qu'on eut dit le désespoir de la ville de Nantes, qu'on eut décrit les mesures prises par la police, etc., etc., on apprit tout à coup un beau matin que cet égaré, sur le sort duquel la France artistique commençait à gémir en chœur, était rentré tranquillement depuis quinze jours au bercail. Et alors l'on s'est demandé qui avait lancé ce canard, et dans quel but? Et il s'est trouvé des gens pour y soupçonner une réclame. M. Ferdinand Fabre a publié récemment sous ce titre : le *Roman d'un peintre,* une biographie de J.-P. Laurens, où il raconte tout au long son enfance, sa jeunesse laborieuse, sa pauvreté, ses efforts, avec une sympathie qu'il réussirait mieux à nous faire partager, s'il n'avait eu l'idée malencontreuse de nous révéler que ses tableaux sont des machines de guerre, des manifestes de la libre-pensée et que dans le *Pape Formose,* comme dans l'*Interdit,* comme dans l'*Excommunication,* il a voulu faire acte d'hostilité contre l'Église... Quel passé ! A ce compte, je suis surpris qu'on n'ait pas insinué que le *Pape Formose* avait été dérobé par les Jésuites.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ADMINISTRATION (L') DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE DE 1790 à 1794, par M. Le Guillou-Penanros, juge au tribunal civil de Brest. In-8°, VIII-468 p. Brest, imp. Halegouët.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. Année 1878. In-8°, 288 p. Brest, imp. Halegouët.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN EN 1877, par le Dr Alph. Mauricet, secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan. In-8°, 39 p. et tableaux. Vannes, imp. Galles.

COURS DE PHILOSOPHIE, comprenant l'ontologie, la psychologie, la logique, la théodicée, la morale et un appendice sur la divinité de l'Eglise catholique, par P. Bouëdron, chanoine honoraire, supérieur de l'école normale ecclésiastique de Nantes. 3e édition, revue avec soin et mise en rapport avec le programme du baccalauréat ès lettres. In-12, 539 p. Nantes, lib. Mazeau; Paris, lib. Sarlit.

EMGANN KERGIDU HA TRAOU-ALL C'HOARVEZET E BREIZ-IZEL EPAD DISPAC'H 1793, gant Lan Inisan Belek, a Vinevez-Lochrist. In-18 jésus, 334 p. Brest, imp. Halegouët; lib. Le Fournier; Quimper, Salaun.

MARINE MARCHANDE ET LIBRE-ÉCHANGE, trois lettres au journal *Le Temps*; par R. Bernard, membre du Comité nantais de la marine marchande. In-8°, 26 p. Nantes, imp. Schwob.

NOTE SUR LE SYLVANUS SEXDENTATUS FAB. et son invasion dans le bourg de Riaillé (Loire-Inférieure), par Ménier. In-8°, 7 p. et pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

PAROLES D'UN CHRÉTIEN, par Joseph Bourch. In-8°, 15 p. Brest, imp. Halégouët ..... » 30

PÈLERINAGE (UN) AU PAYS DE BRIZEUX. — La Bretagne et son poète. Mœurs et paysages, par A. Lexandre. In-18, IV-200 pp. Paris, E. Dentu. Lyon, imp. Pitrat aîné.

RAPPORT SUR LA CARTE ROUTIÈRE ET HYDROGRAPHIQUE DE LA VENDÉE, par Benjamin Fillon. In-8°, 26 p. La Roche-sur-Yon, imp. Ve Cochard-Tremblay.

RÉVEIL (LE) DE LA MUSIQUE ou son étude rendue d'une facilité extrême, et ses ressources augmentées à l'infini, par le lieutenant-colonel L. Ivon, chef de la 15e légion de gendarmerie à Nantes. In-8°, 343 p. Paris, lib. Tellier.

SERVICE DES ÉPIZOOTIES. Instructions vétérinaires pour le pays de Basse-Bretagne (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan). Le charbon et les maladies charbonneuses en Cornouailles et en Léon, par H. M. Tanguy, inspecteur des épizooties. In-18, 32 p. Landerneau, imp. Desmoulins fils.

TRADITIONS CHRÉTIENNES EN CHINE

VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS, *tirés des anciens livres chinois*, avec reproduction des textes chinois, par le P. de Prémare, ancien missionnaire en Chine, traduits du latin, accompagnés de différents compléments et remarques par A. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, et P. Perny, ancien pro-vicaire apostolique en Chine [1].

Nous avons rendu compte dernièrement des travaux de M. Bonnetty sur la religion romaine ; aujourd'hui l'infatigable auteur nous donne la traduction savamment annotée d'un traité latin, très-curieux, très-important, du P. de Prémare, ancien jésuite, sur les antiquités chinoises. Ce traité porte la date de 1725. Voilà donc plus de cent cinquante ans qu'il était enfoui dans la poussière des bibliothèques, et il y fût resté longtemps encore, peut-être toujours, sans un chercheur aussi intelligent et aussi opiniâtre que M. Bonnetty. Il faut convenir d'ailleurs que l'ouvrage n'était pas d'un facile accès, non, sans doute, parce qu'il était écrit en latin, la langue scientifique de nos pères, mais parce que le tiers ou le quart de chaque page était occupé par des citations chinoises, écrites en chinois, langue mystérieuse et hiéroglyphique que ne savent pas toujours déchiffrer ceux même qui la parlent. Un pareil obstacle n'était cependant pas de nature à arrêter le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne ;* mais, pour éditer le manus-

[1] Un vol. in-8°. de XV-510 p. Paris, au bureau des *Annales de philosophie chrétienne*, rue de Babylone, 39.

crit du P. de Prémare, il eût fallu une collection complète de caractères chinois, anciens et modernes, et cette collection n'existait pas à Paris. M. Bonnetty se borna donc à signaler l'écrit aux sinologues et à en donner, conjointement avec l'abbé Sionnet, une analyse et quelques passages dans ses *Annales*.

Ceci se passait de 1837 à 1840; mais depuis lors un pieux missionnaire, l'abbé Perny, célèbre aujourd'hui non-seulement comme savant et comme apôtre, mais encore comme un des otages échappés à la Commune, a fait venir de Chine une frappe de matrice à l'aide de laquelle ont été coulés les caractères qui manquaient, et l'impression est devenue possible. L'abbé Perny avait pu se convaincre en Orient où il avait porté une copie du P. de Prémare, de l'influence heureuse de cet ouvrage sur les Chinois; aussi M. Bonnetty et lui n'épargnèrent-ils ni peine ni dépenses pour le compléter et le publier. Je dis *compléter*, car le P. de Prémare n'avait fait connaître par aucune notice les auteurs chinois qu'il citait; de plus, bien des découvertes ont été faites depuis lui, qui fortifient considérablement sa thèse. Nous mettre au courant des progrès des études asiatiques, telle a été l'œuvre spéciale de M. Bonnetty, et ses dissertations sur *Tao* ou le VERBE chinois, sur le symbole de l'*Agneau immolé*, sur *les commencements mythiques des divers peuples*, sur l'*identité des générations chinoises et bibliques*, etc., etc., sont du plus haut intérêt [1].

De son côté, M. l'abbé Perny, à qui la science devait déjà un *dictionnaire français-latin-chinois* et une *grammaire chinoise*, ne se bornait pas à traduire le latin du P. Prémare; il se faisait compositeur d'imprimerie pour les textes chinois et, ne pouvant souvent indiquer les ouvrages auxquels ces textes étaient empruntés, indiquait du moins les auteurs et donnait quelques notes précises sur leur vie et leur époque.

[1] M. Bonnetty nous donne, en outre, de curieuses notices sur les principaux missionnaires qui ont écrit sur la Chine, et deux tables, l'une de *concordance* des traditions chinoises et des textes bibliques, l'autre des *auteurs, des ouvrages et des matières*.

« On ne saurait se faire une idée, dit M. Bonnetty, des peines et des soins que l'impression nous a coûtés. Il a fallu faire graver, à nos frais, les caractères antiques si nombreux dans cet ouvrage. Un gouvernement seul eût pu se charger de ce travail, et aucun gouvernement ne l'aurait entrepris ; car les travaux du P. Prémare, recherchant les vestiges des traditions chrétiennes primitives dans les livres chinois, ne sont pas approuvés ni compris de nos savants. Cependant, lorsque nous avons entrepris cette publication, M. Jules Mohl, directeur des publications orientales à l'imprimerie officielle, nous dit : — « Jamais je n'aurais proposé la publication de cet ouvrage ; mais je suis bien aise que vous l'ayez entreprise, car il y a là beaucoup à apprendre [1]. »

Il y avait même plus à apprendre que beaucoup ne l'auraient voulu. Comment ! prétendre trouver dans les livres chinois, ces livres les plus anciens de l'antiquité profane, et que les Chinois tiennent pour les plus anciens du monde, des vestiges du christianisme, c'est-à-dire d'une religion qu'on s'est accoutumé à ne faire dater que de la crèche de Bethléem ! c'était aller non-seulement contre les idées de Renan et autres, qui veulent voir, au contraire, dans le christianisme des vestiges de l'Orient asiatique, mais encore contre bon nombre de chrétiens sincères qui oublient trop que le VERBE était *dès le commencement*, et que nos premiers parents entendirent l'*honneur de sa voix* [2]. « Cette chose même qui est appelée maintenant la *religion chrétienne*, a dit saint Augustin, existait aussi chez les anciens et n'a jamais cessé d'exister depuis le commencement du genre humain jusqu'au jour où le Christ lui-même vint dans la chair, époque où la vraie religion, *qui existait déjà*, commença à être appelée *chrétienne* [3]. »

Telle était aussi la pensée du P. Prémare : « La fin ultérieure, la dernière à laquelle je consacre cette *notice* (sa grammaire) écrivait-il à Fourmont, c'est de faire en sorte, si je puis, que toute la

[1] *Vestiges*, p. V.
[2] *Honorem vocis audierunt aures eorum.* — Eccli. XVII-II, cité par M. Bonnetty.
[3] Voir *Vestiges*, p. 9.

terre sache que la *religion chrétienne* est aussi ancienne que le monde et que le *Dieu-homme* a été très-certainement connu de ceux qui ont inventé les hiéroglyphes de Chine et composé les *Kings* (livres sacrés) [1]. »

Ainsi, une révélation primitive faite par le VERBE à nos premiers pères, une *discipline*, une *loi de vie*, comme dit l'Écriture, transmise par eux à leurs descendants et répandue par ceux de Noë sur tout le globe, puis enfin des communications certaines de l'Orient et de l'Occident avec la Judée, avant et depuis Jésus-Christ, telles seraient l'explication de certains dogmes qu'on trouve à peu près partout à l'origine des sociétés, et qui dépassent de beaucoup la portée humaine. Ces dogmes, il est vrai, ont fini par disparaître, hors du christianisme, sous une épaisse couche de gloses, d'altérations et d'erreurs ; mais, en cherchant bien, on les découvre encore, comme on découvre un écrit perdu sous les surcharges d'un *palimpseste*.

Et quels dogmes ! Chez des peuples abrutis, depuis des siècles, par une honteuse idolâtrie, c'est d'abord la croyance en un Dieu *un* et *immatériel*, régnant *par lui-même* et ayant *créé toutes choses*. Ce n'est pas tout, ce Dieu est *un et trine*. « De toute éternité, disent les livres chinois, l'unité renferme la trinité. On sait communément que 3 sont 3, mais communément on ignore que 3 sont *un*[2]. » *Lao-tseu*, qui vivait six cents ans avant Jésus-Christ, complète le mystère par ces étonnantes paroles : « Les *processions divines* commencent par la première personne. La première personne, se considérant elle-même, engendre la *deuxième* ; la *première* et la *deuxième*, s'aimant mutuellement, produisent la *troisième*. Ces trois personnes ont tout tiré du néant [3]. » Ne dirait-on pas que le philosophe chinois entrevoyait le *Credo* catholique ?

L'*Eden* de nos premiers parents, ce *jardin de délices* arrosé par quatre fleuves et au milieu duquel Dieu avait planté l'*arbre de la vie*, n'offre-t-il pas, d'un autre côté, des analogies frappantes avec ce

[1] *Vestiges*, p. 8.
[2] *Vestiges*, p. 88.
[3] *Vestiges*, p. 89.

mont *Kouen-lun* des Chinois, où se trouve tout ce que l'on peut désirer, des *arbres admirables*, des *sources merveilleuses*, des *vents caressants*, un *ombrage de fleurs* ? Quatre fleuves s'en échappent comme de l'Eden : l'*eau jaune* qui prend sa source dans la *fontaine d'immortalité*, l'*eau rouge*, l'*eau morte* et l'*eau de l'Agneau*. Il y a aussi dans *Kouen-lun* un arbre d'immortalité qui rappelle singulièrement l'*arbre de la vie*. Il y a, pour gardien à la porte, un *kaiming* ou *animal spirituel* qui pourrait bien être le chérubin de la Genèse, car « jusqu'ici, disent les livres chinois, personne n'a pu entrer. »

Les Chinois ont un proverbe : *il ne faut pas écouter les paroles de la femme*. Ne serait-ce pas en souvenir d'Eve ? Le P. Prémare cite en effet ce passage d'un des livres sacrés (le *Chy-King*) : « La femme a une langue démesurée ; elle est devenue la cause de tous les maux et de toutes les calamités. Les maux ne sont pas venus du ciel, mais bien de la femme [1]. »

Le serpent jouait aussi son rôle dans les traditions chinoises. « *Le serpent est-il caché ici ?* » se demandaient, en s'abordant, les anciens Chinois, sans se douter probablement de l'origine de cette locution qui ne peut être un mystère pour nous. Ils disaient le *serpent des tribulations* [2], expression qui semble empruntée à la Bible ; ils le représentaient mettant un fruit dans une bouche [3] ; pourquoi ? Les Chinois actuels n'en savent rien. »

Nous avons dit qu'un des fleuves de Kouen-lun était nommé l'*eau de l'Agneau*. D'où pouvait lui venir ce nom consacré à jamais par nos Ecritures ? La question devient d'autant plus intéressante que les anciens, nous dit-on, avaient coutume de s'interroger mutuellement de l'Agneau. De la même manière qu'ils disaient en se saluant : *Le serpent est-il caché ici ?* comme pour écarter des influences funestes, ils disaient également : *L'Agneau ne vient pas ; n'y a-t-il aucune nouvelle de l'Agneau* [4] ? Les Chinois comprenaient-ils ces

[1] *Vestiges*, p. 161.
[2] *Vestiges*, p. 316.
[3] *Vestiges*, p. 156. Le hiéroglyphe où le serpent était ainsi représenté signifiait *fourberie, tromperie par paroles*.
[4] *Vestiges*, p. 335, 336.

mots qu'ils s'adressaient comme souhaits de bienvenue? Rien ne l'indique ou plutôt tout indique le contraire ; mais notre Église peut les leur expliquer. Elle a, en effet, des traditions précises sur l'Agneau, cette douce victime dont Abel faisait un sacrifice agréable au Seigneur et qui fut donnée en nourriture aux juifs, à la grande fête de Pâques. M. Bonnetty nous montre en Grèce et à Rome non moins qu'en Judée, l'agneau figurer toujours à l'autel comme une victime de choix, victime qu'on ne devait immoler que si elle restait muette et immobile sous le couteau, car on voulait, si on peut le dire, son consentement au sacrifice [1]; image touchante de cet autre Agneau, *ce dominateur des nations*, qu'Isaïe voyait, 700 ans avant Jésus-Christ, se sacrifiant lui-même *parce qu'il l'avait voulu*, et n'*ouvrant pas la bouche*, lorsqu'on le conduit à la mort, semblable à *une brebis sous la main de celui qui la tond* [2]. Saint Jean, en apercevant Jésus, s'écriait : « Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde [3]! » Et ce sauveur, ce rédempteur attendu, *expectatio gentium* [4], les Chinois eux-mêmes se demandaient: Vient-il? en savez-vous des nouvelles?

Cet agneau pour nous, c'est Jésus-Christ, nous le savons tous; pour les Chinois c'est le *Saint*; mais qu'est-ce que le *Saint*? C'est, disent-ils, un *homme divin*, un *homme-ciel*, *unique*, *beau*, *très-parfait*, *attendu des anciens ; le saint meurt pour sauver l'univers* [5]. Enfin, et ceci comble la mesure, il devait naître d'une vierge, car d'après les livres chinois, les hommes divins avaient pour mères des vierges. Les Chinois ont même un caractère propre, composé de deux signes qui réunis forment une *vierge qui enfante* [6]. Comment pareille idée a-t-elle pu se présenter à un esprit humain? Par elle-même la chose est impossible, mais par une révélation tout se conçoit, tout s'explique.

[1] *Vestiges*, p. 319.
[2] *Isaïe*, XVI-1 ; LIII c. 7.
[3] *Joan.* I, 29.
[4] *Gen.*, XLIX-10.
[5] *Vestiges*, p. 226.
[6] *Vestiges*, p. 204.

A quelle époque s'est produite cette révélation? La seule chose qu'on puisse dire, c'est que Dieu, dès les premiers temps, a parlé à l'homme et que, plus tard, Isaïe annonçait ce fait incroyable d'une vierge-mère : *Ecce virgo concipiet et pariet filium,* [1] cent cinquante ans avant Confucius et près de sept cents ans avant Jésus-Christ. Il est en outre certain que la croyance évidemment surhumaine à une vierge-mère, *virgini parituræ*, suivant le mot attribué aux druides, se retrouve en Egypte, en Grèce, etc.; n'a-t-on pas dit même que Platon était né d'une vierge [2]?

On comprend l'intérêt sérieux qu'offrent de pareilles études. Le P. Prémare s'appuie constamment, sur les livres d'abord, puis sur les lettres. Les lettres chinoises sont, en effet, des hiéroglyphes dont la composition révèle la pensée primitive qui s'est souvent perdue. Ainsi, chez un peuple infecté par le boudhisme, le caractère qui signifie Dieu est formé de deux signes, l'un qui veut dire *grand*, l'autre *unique*. Les lettrés ont perdu la clef de ce langage ; mais les missionnaires peuvent la lui rendre, et cette clef, c'est précisément dans leur plus vieux dictionnaire, le *Choué-ven*, qu'ils la trouvent.

MM. Bonnetty et Perny n'entendent pas toutefois se porter juges de toutes les étymologies du P. Prémare ; mais l'ensemble de ses remarques est tel cependant que la science indépendante elle-même ne conteste pas leur importance. Suivant elle, il est vrai, les traditions sacrées de la Chine appartiennent à cette *théologie orientale*, à laquelle Pythagore, Platon et l'école entière des néo-platoniciens ont fait, dit-on, de si nombreux emprunts [3]. Voilà qui est bientôt dit ; mais cette théologie orientale, d'où venait-elle ? qui expliquera ses rapports incontestables avec quelques-unes des révélations de nos saints livres? Ces rapports sont si frappants que

[1] *Isaie*, VII-14.

[2] *Et sapientiæ principem non aliter arbitrantur nisi de partu virginis editum.* (Saint Jérome, *adv. Jovin.* VI, c. 42. *Vestiges*, p. 216.

[3] Le *Choué-ven* reproche aux lettrés d'avoir modifié les lettres anciennes et d'avoir ainsi fait disparaître le sens primitif. — Aussi, ajoute-t-il, tout ce qu'ils disent *n'a guère plus d'autorité que le délire d'un malade.* — *Vestiges*, p. 40.

plusieurs missionnaires ont été tentés d'y voir des prophéties comme celle de Balaam dans l'Ecriture.

En parcourant le livre du P. Prémare, on se convainct qu'il n'est nul besoin de recourir à cette supposition ; mais la thèse, déjà émise avant lui, avait semblé hardie à une notable partie du clergé, et l'autorité épiscopale avait interdit comme superstitieuse, en 1693, dans la fameuse question des *Rites chinois*, l'idée que la philosophie des anciens Chinois *n'avait rien de contraire à la foi chrétienne*[1]. La sacrée congrégation des Rites, saisie en appel, se borna toutefois à déclarer sur ce point spécial, c'est-à-dire sur les tendances chrétiennes de la philosophie chinoise, qu'elle ne pouvait rien dire de fixe ni de certain, sans avoir auparavant des lumières et une connaissance plus étendues. Elle chargeait, en conséquence, l'archevêque d'Antioche de statuer, *après avoir entendu les évêques et les missionnaires les plus éclairés de ces peuples.*

C'est à cette enquête, négligée alors, que répond le P. Prémare ; mais la discussion néanmoins menaçait de recommencer, lorsqu'un bref de S. S. Léon XIII est venu tout à coup rassurer les consciences et récompenser hautement les travaux de MM. Bonnetty et Perny, ces deux vaillants champions de l'Eglise.

« On ne doit point s'étonner, chers fils, y lisons-nous, que ce peuple, fier jusqu'à l'excès de son antiquité et très-grand conservateur de cette gloire dans sa doctrine et ses mœurs, ait en mépris les nations modernes et leur sagesse ; et, comme il ignore que la *vraie religion a été révélée par Dieu au premier père commun des hommes*, qu'il ait en dédain la religion catholique, ne l'estimant pas être une explication plus grande de la religion antique, mais une invention de la sagesse moderne.

« Celui donc qui s'attache, par des preuves convaincantes, à dissiper cette erreur dont les esprits sont imbus, accomplit certainement une *œuvre excellente, en faisant disparaître un grand obstacle à la propagation de l'Evangile.*

« C'est pourquoi nous vous félicitons, chers fils, vous qui, vous

[1] Abel Rémusat cité par M. Bonnetty. *Vestiges*, p. 10.

aidant des *doctes recherches* faites, au siècle passé, par un des Pères de la Société de Jésus, remplissant les fonctions de missionnaire dans ces régions, vous êtes attachés, avec une nouvelle diligence, à étudier les livres sacrés des Chinois et les ouvrages des sages antiques.

« Vous en avez extrait les *vestiges très-clairs* des dogmes et des traditions de notre très-sainte religion, lesquels vestiges prouvent qu'elle a été depuis longtemps annoncée dans ces pays et que, par son antiquité, elle précède de beaucoup les écrits des sages d'où les Chinois tirent la règle et l'enseignement de leur religion.

« Que Dieu favorise votre but et vos études, lesquels, si, par le secours de la lumière céleste, ils pénétraient dans les esprits des sages, *ouvriraient certainement une voie royale à la vérité et procureraient le salut d'âmes innombrables.* »

Ainsi, plus de question ; les missionnaires peuvent hardiment démontrer aux lettrés chinois que leur sagesse, tout antique qu'elle soit, n'est que la fille d'une autre sagesse qui seule peut expliquer leurs livres devenus incompréhensibles pour eux. Voilà quinze cents ans que saint Epiphane l'a dit : *Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique* [1].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Lib. C. V. *Contre les hérésies.*

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXXXIII

Dom Lobineau a Madame de Caumartin [1].

(Rennes, 12 juin 1709.)

Madame, nous avons eu ici quelque temps Monsieur de Rennes, qui s'estoit venu loger dans la maison abbatiale pour tâcher de se remettre par le secours du bon air de nostre Thabor ; mais il luy a esté impossible, pendant plus de quinze jours, d'y mettre le pied, à cause des pluies continuelles ; ce qui l'a contraint de s'en retourner dans son triste manoir [2].

Sur les plaintes du peuple, nous avons eu recours à l'intercession d'un saint en qui tout le païs a beaucoup de confiance:

* Voir la livraison d'octobre 1878, pp. 299-314.

[1] L'original de cette lettre m'appartient. — Madame de Caumartin était probablement la belle-sœur, en tout cas, une proche parente par alliance de l'abbé de Caumartin qui, comme on l'a vu ci-dessus (nos LXIV et LXVII), portait un vif intérêt à l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins.)

[2] Monsieur de Rennes, c'est l'évêque Lavardin-Beaumanoir. Le manoir épiscopal se trouvait situé entre la rue Saint-Guillaume et la cathédrale, quartier fort sombre alors, aujourd'hui encore assez peu gai. Le Thabor était le magnifique jardin de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, maintenant la plus belle promenade de cette ville. Lobineau écrivait cette lettre de Saint-Melaine.

c'est S. Amand [1], predecesseur de S. Melaine; et dans le moment que l'on a exposé ses reliques (que nous conservons religieusement), la pluie a cessé et le soleil a paru, ce qui continuera sans faute pendant toute la neufvaine. Je vous en parle avec certitude, pour avoir veu pareille experience il y a deux mois; et cela n'a jamais manqué de memoire d'homme, non plus que la pluie quand on en a souhaité. Je ne suis pas credule sur les miracles, et je ne pretens pas vous persuader que c'en soit un ici. Tout ce que je puis vous dire bien affirmativement, c'est que la foi du peuple est grande, quoique les libertins, sans en excepter le premier magistrat [2], disent que les moines ont soin de consulter l'almanach avant que de tirer leurs reliques.

Nous n'avons point esté surpris de cette raillerie du magistrat, après ce qu'il a dit, il y a trois semaines, à Mr de Rennes au sujet des mesures qu'il falloit prendre pour assister les pauvres [3]. Mr de Rennes lui dit qu'avant toutes choses il falloit congedier les comediens, et qu'il estoit honteux de voir que ces gens gagnassent par jour 80 ou 100 pistoles, pendant qu'une infinité de familles n'avoient pas de pain. Le magistrat, fort affectionné aux comediens et à la comedie, à laquelle il assiste tous les jours en robe, respondit au prelat : Je veux bien congedier les comediens, pourveu que vous chassiez aussi les vostres, tous ces moines fainéans qui vivent aux depens du public et ne sont dans le fond que des basteleurs. — Je l'ai entendu de la propre bouche de Mr de Rennes ; ainsi je ne vous dis point un conte.

J'ai peur que c'en soit un ce qu'on publie du ma-

[1] Évêque de Rennes vers la fin du Ve siécle ou le commencement du VIe. Ses reliques sont encore honorées dans la cathédrale de Rennes.

[2] Pierre de Brilhac, vicomte de Gençay, premier président du Parlement de Bretagne de 1703 à 1734. Il n'était pas Breton.

[3] A cause de la disette qui causait une rude misère.

riage de *l'Infante* [1] avec Monsieur le duc de Gesvres. S'il est vrai, je souhaite qu'il soit heureux et beni du ciel. Si j'estois à Paris dans le temps des nopces, je ne me presenterois pas les mains vuides devant l'Infante. Comme elle a toujours aimé les bestes et la menagerie, je lui ferois present du plus joli *fouquet* qui soit au monde (c'est ainsi qu'on apelle un ecureuil en Anjou) ; mais elle voudra bien avoir egard à mon eloignement et me tenir compte de ma bonne volonté. Vous voudrez bien me permettre de l'assurer de mon respect, et *le Petit Cœur,* aussi bien que Mr Mauger, de mon estime.

Je suis, avec un profond respect et une parfaite reconnoissance, Madame, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

Rennes, le 12 juin 1709.

(Au haut de cette lettre, vers l'angle gauche du feuillet, est écrit de la main de Lobineau : *A Mad^e de Caumartin.*)

LXXXIV

TROISIÈME LETTRE DE LOBINEAU AUX ÉTATS DE BRETAGNE

(Sans date, 1709.)

Lettre à Nosseigneurs des Estats de Bretagne [2].

MESSEIGNEURS,

Le soin que vous eustes en 1703 de faire deposer au Greffe les mémoires

[1] *L'Infante* et, plus bas, *le Petit Cœur,* surnoms familiers donnés à des personnes de l'intimité de Mme de Caumartin et peut-être de sa famille.

[2] Bibliothèque nationale, Ms. fr. 12804 (ancien Suppl. fr. 1526 [2]), fol. 96-97. Cette pièce forme 3 pages d'impression in-4°, non chiffrées, sans nom d'imprimeur. La p. 1° a 26 lignes, sans compter le titre et le *Messeigneurs ;* les p. 2° et 3° ont 41 lignes; la 4°, 36 lignes, sans compter la souscription. Cette lettre, fort rare quoique imprimée, prouve que la libéralité des Etats de Bretagne laissa encore à la charge des Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Bretagne,* bien des frais qui ne semblent pas leur avoir jamais été remboursés.

que j'avois pris la liberté de vous envoyer touchant les frais de l'impression de la nouvelle Histoire de Bretagne; le témoignage honorable que vous avez bien voulu me rendre aux derniers Estats de Dinan par la declaration publique, que vous y avez faite, que vous vous rapportiez entierement à ma bonne foy; enfin les discours tenus depuis par plusieurs personnes, ou mal instruites, ou mal intentionnées, me mettent dans l'obligation de vous faire un fidelle recit de tout ce qui s'est passé à l'egard de cette impression et de la distribution des exemplaires, tant pour en laisser un monument dans vos archives, comme il paroist que vous l'avez souhaité, que pour oter d'erreur ceux qui sont mal instruits, et fermer la bouche à ceux qui peuvent écoûter leurs passions au prejudice de la verité.

J'eus l'honneur de vous marquer, par un de mes memoires deposé au Greffe des Estats, que j'avois reçu les propositions de plusieurs libraires, entr'autres des sieurs Anisson et Leonard, et m'arrestant à celuy qui demandoit le moins, et en meme temps faisoit de plus belles offres, qui etoit le sieur Leonard, je vous proposai de contribuer de 14.000 liv. pour les trois cinquiemes parties des frais de l'impression et de la graveure, à condition que l'on vous delivreroit 500 exemplaires; et par un autre memoire, aussi deposé à vostre Greffe, je vous suppliois de faire attention aux frais que nos Religieux avoient faits pendant plusieurs années qu'ils avoient travaillé à recueillir les memoires necessaires pour la composition de cette Histoire, qui montoient à 4537 liv., sur quoi l'on n'avoit touché que 1100 liv. des Estats en deux tenues differentes. Enfin je vous representois que je ne pouvois vacquer à Paris aux soins de la revision et de l'impression de mon ouvrage sans le secours de vos liberalitez, vu que dans l'abbaye de Saint Germain des Prez, où j'estois, il falloit payer 540 liv. par an pour la table seulement et le logement. Je n'osay vous faire toutes ces propositions sans consulter auparavant le Ministre qui voulut bien en parler au Roy, et Monsieur de Mejusseaume [1], ancien Procureur General syndic, vous rendit témoignage en pleine assemblée que S. M. avoit declaré qu'il estoit juste que vous remboursassiez les frais avancez, et pour tout le reste avoit consenti que vous suivissiez les mouvements de vostre generosité ordinaire. Vous eûtes la bonté d'accorder 14000 liv. pour les frais de l'impression, payables en trois tenûes d'Estats,

[1] Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume. Voir ci-dessus notre n° LXIV.

et 6000 liv. tant pour le remboursement des frais avancez, qui se montoient à 3437 liv., que pour mon entretien à Paris; mais outre la condition proposée de vous fournir 500 exemplaires vous en adjoutastes deux autres, c'est à sçavoir que les 500 exemplaires seroient düement reliez et ornez de l'écu my parti de France et de Bretagne sur le plat, et qu'il en seroit fourni par dessus ce nombre aux officiers des Estats.

Ces deux conditions m'allarmerent avec raison, et je fus sur le point de renoncer à l'effet de vos liberalités. Je representé là dessus à une personne dont le credit est fort respecté en Bretagne (avec justice, puisqu'elle n'en use que pour faire du bien à tout le monde) que la premiere de ces conditions emportoit plus de 2500 liv., et la seconde plus de 800. liv. On me repondit que je n'avois rien à apprehender, que je pouvois toujours commencer à faire travailler et qu'on trouveroit aisément le moyen de me tirer d'affaire. J'aurois pu jouir de l'effet de ces promesses, si les affaires infinies dont cette personne est occupée luy avoient permis de faire attention dans la suite à mes remontrances. Elle ne l'a pu faire, et 2526 liv. que m'a coûté cette relieure sont tombées sur moy en pure perte, aussi bien que 880 liv. qu'ont couté les exemplaires qui ont esté distribués aux officiers des Estats, que l'on a fait monter jusqu'au nombre de vingt deux.

Quand le sieur Leonard eut appris la deliberation des Etats du 9 novembre 1703 [1], les conditions cy dessus mentionnées le porterent à se dedire de ses offres, et il refusa de conclure le marché à moins de 16000 liv. J'estois prest d'y souscrire et de sacrifier pour cela la meilleure partie des 3437 liv. destinées pour le remboursement des frais avancez par nos monasteres, et je me flattois vainement que Messieurs des Estats me tiendroient compte de cette relieure; mais l'execution de ce projet fut empêchée par une lettre que je reçus dans le même temps, par laquelle on m'imposoit en quelque sorte la necessité de me servir de la veuve Muguet, ce qui m'obligea de conclure marché avec elle à tant par feuille et de me charger du detail de toutes les graveures, au lieu que par le marché projetté avec le sieur Leonard j'étois dechargé de tout.

L'examen des propositions de la veuve Muguet m'ayant fait entrevoir à peu près la même dépense qui étoit portée par les mémoires du sieur Leonard, je ne fis aucune difficulté d'y donner les mains, et le marché

[1] Ci-dessus, n° LXIV.

fut passé en presence de Monsieur l'abbé de Caumartin, que les Estats avoient chargé du soin de revoir cet ouvrage et de veiller sur l'impression, et ratifié par Monsieur de Valincour, par ordre de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse.

Comme la veuve Muguet n'étoit point en état de faire toutes les avances necessaires et n'y etoit pas obligée par son marché, je me trouvay dans l'obligation de payer manuellement les ouvriers et les marchands à mesure que l'impression et la graveure s'avançoient, ce qui me mit dans la necessité d'avoir recours à vos bontez ordinaires pour vous supplier de faire faire, dans vostre assemblée de 1705, le fonds du troisième tiers de la somme totalle accordée en 1703, lequel dernier tiers ne devoit, selon la deliberation du 9 novembre 1703, être payé qu'en 1708. Vous ordonnates, le 27 novembre 1705 [1], que la moitié de ce dernier tiers seroit payé à la fin de 1706, et le reste aux Estats de 1707. Ce n'étoit pas tout à fait ce que je demandois, et l'ouvrage n'auroit pu être prêt pour les Etats de 1707, si S. A. S. n'avoit eu la bonté de faire avancer de deux ou trois mois ce dernier payement, ce qui ne portoit prejudice à personne, puisque le fond en estoit fait dans l'Estat general de 1705. Mais cette avance etoit d'une tres grande consequence pour moy, puisque sans cela je ne pouvois ny faire relier ny faire voiturer les exemplaires que je devois fournir aux Estats.

J'aurois pu me dispenser de faire les frais de cette voiture et j'aurois sagement fait, puisqu'on ne m'a tenu aucun compte de près de mille liv. que m'a couté ce transport. Je n'y etois obligé par aucune condition, et la deliberation des Estats du 27 novembre 1705 sembloit même m'en décharger expressement parcequ'elle m'imposoit seulement la necessité de delivrer les exemplaires à Monsieur l'abbé de Caumartin et de retirer un receu de lui. Je luy delivray le nombre de 423 exemplaires le 11 de septembre 1707, et je les fis encaisser et emballer par son ordre ; le surplus, pour eviter des frais inutilles, fut, de son avis et de sa participation, aussi bien que de Messieurs les deputés des Estats qui estoient alors à Paris, distribué tant à la Cour qu'à Paris à ceux du corps des Estats qui s'y trouveient, et à ceux à qui Monsieur l'abbé de Caumartin et Messieurs les deputez jugerent que les Estats en donneroient par honnêteté ou par devoir. On me donnoit parolle que cette distribution ne seroit allouée

[1] Ci-dessus, n° LXX.

par les Estats; mais de 83 exemplaires qui furent ainsi distribuez, Messieurs de l'Église ne m'en ont alloué que 29, et Messieurs de la Noblesse 18, et si l'on vouloit exiger le reste de moy, ce seroit 36 exemplaires qu'il faudroit que je fournisse deux fois, qui couteroient à Paris 1440 livres.

En sortant de Paris pour venir presenter mon ouvrage à vostre Assemblée de Dinan [1], je me trouvay les mains vuides, et bien loin d'avoir en reserve les 3437 liv. qui devoient estre remboursées à nos monasteres, je trouvai que je devois de reste à la veuve Muguet, par compte arresté, la somme de 2787 liv. 10 sols, employée à la relieure, l'emballage et le transport des exemplaires qui ont esté distribuez aux Estats.

Par tout ce detail, Messeigneurs, je ne pretens ni me plaindre, ni rien exiger de vous. Tout ce que j'ay en veue est de me conformer aux intentions que vous eustes en 1703, quand vous ordonnastes que mes memoires fussent deposez au greffe. En effet, il est bon que la posterité sache ce qu'a cousté à la Province un ouvrage qui a fait quelque bruit et que mes soins ne borneront pas aux deux premiers volumes qui ont paru. Je l'ay deja dit en gros, et ceux qui voudront s'en instruire en detail pourront voir entre mes mains, quand il leur plaira, les quittances de 5142 liv. pour les graveures, de 3677 liv. pour le papier, de 2407 liv. pour ce qui a esté payé de l'impression de l'Histoire, de 875 liv. pour le tirage des estampes, de 2526 liv. pour la relieure, de 911 liv. pour l'embalage et la voiture des exemplaires: qui font en tout 15598 liv.: et si l'on y joint ce qui est encore dû de reste à la veuve Muguet, le tout montera à 18285 liv. qu'ont couté 500 tant d'exemplaires de mon ouvrage; à quoi si l'on adjoute ma pension à Paris pendant 5 ans et 4 mois que j'y ay esté pour la revision et l'impression de cet ouvrage, les depenses necessaires pour mon entretien, les deux voyages que j'ay faits aux Estats de Vitré et de Dinan, les ports de lettres et de memoires, les pertes sur les billets de monnoye, et beaucoup d'autres frais necessaires dont il est inutile de faire icy l'enumération, l'on ne sera point surpris de l'état ou j'ay dit que je me trouvois en sortant de Paris.

Il ne me reste, après des travaux continuels de 16 ans et plus, outre la qualité de vostre Historiographe, soutenue d'une pension que je regarde plutost comme une marque d'honneur que comme un secours suffisant

[1] A la tenue de 1707.

pour remplir les devoirs de la qualité que vous m'avez donnée, il ne me reste, dis-je, que la satisfaction d'avoir honoré ma Patrie, et excité les autres provinces, par le succez de mon travail, à tenter quelque chose de semblable. Il sera difficile qu'elles réussissent à donner une si belle Histoire, et ce n'est pas pour m'encenser moi-même que je parle de la sorte, c'est uniquement parcequ'il n'y a eu aucun Estat particulier qui ait eu une si longue suite de souverains que cette province, ni qui se soit distingué si longtemps et avec tant de gloire.

Je suis, avec un profond respect et l'entier devouement dont mon devoir et ma gratitude m'imposent l'obligation,

MESSEIGNEURS,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur. FR. GUI ALEXIS LOBINEAU, Rel. Benedictin, Historiographe de Bretagne.

LXXXV

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Le Mans, 30 mars 1712.)

Benedictte.

Mon Reverend Pere, j'ay lu ou feilleté les *Origines Celtiques* de Scrieck, excepté le flamand, autant qu'il est necessaire pour vous en dire mon sentiment. Ces etymologies de tous les peuples, villes, etc., tirées du flamand, ne me paroissent d'aucune solidité, quoy qu'il y en ait quelques unes d'assez heureuses pour être hazardées. Je ne say quel rapport a le flamand au celtique de nos Bas-Bretons. Il ne seroit pas difficile à l'auteur de les accomoder ensemble, puisqu'il sait rendre l'hebreu

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 25,537, f. 104. — Dans les cinq lettres de dom Briant que nous publions ici et dans la plupart des autres, émanées de nos Bénédictins, que nous donnerons désormais, l'histoire de Bretagne ne revient qu'incidemment; elles nous semblent néanmoins fort intéressantes par les détails qu'on y trouve sur les travaux, le caractère et les habitudes de ces savants religieux.

flamand. Mais la voye qu'il prend de n'avoir egard qu'aux consonnes ne me paroist pas trop bien fondée, non plus que d'attribuer le flamand à Gomer et à Japhet, et je suis persuadé que l'invention des lettres par la diverse combinaison desquelles on exprime tous les mots n'est guères plus ancienne que Moyse.

Les Celtes n'avoient point de lettres jusqu'à ce que des colonies des Grecs y apporterent les leurs, que Cesar dit y avoir veues, mais qui n'avoient pas grand cours, et l'ecriture ne leur est venue que des Romains, et je ne doute point qu'ils n'eussent dû avoir une façon d'ecrire particulière, dont on ne trouve pourtant aucun vestige. Ainsi je ne pense pas qu'on puisse faire grand fonds sur les decouvertes de Scrieck, et j'en dirois bien autant de toutes les genealogies de nos peuples d'Europe dont on fait le partage de Japhet, qu'on revest de tant de conjectures frivoles.

Pour le livre du P. Lacarry *Des colonies des Gaules,* il est plein de bonnes recherches, mais il y en a aussi plusieurs auxquelles je ne voudrois pas souscrire. Vous diriez que presque tous les peuples de l'Europe doivent être venus des Gaulois. Les colonies de l'Italie me paroissent bien établies; mais il y a bien de l'excès dans celles de l'Allemagne.

Les autres colonies des Gaulois, en Grèce, en Espagne et en Angleterre, sont bien fondées. Pour les colonies qui sont venues d'ailleurs dans les Gaules, comme celles des Bourguignons, des Wisigoths et des François, elles ne sont pas mal établies, sauf quelque revision, s'il n'estoit pas entesté de les faire tous Gaulois d'origine. C'est dommage qu'ils ne le savoient pas, ils auroient dit qu'ils ne faisoient que reprendre l'heritage de leurs ayeux. Il parle pitoyablement de celles des Bretons et des Normans, qui mériteroient d'être solidement etablies, et il oublie certains Saxons qui étoient à Bayeux et

au païs de Retz dans le VIe siècle, et qui apparemment y étoient avant l'arrivée des François.

J'adjouterai encore, à l'egard de Scrieck, qui fait passer son flamand pour la langue européenne, qu'il la concilie aussi au moins avec la grecque et l'ancienne latine, et ces deux ensemble puisqu'elles sont nées en Europe. De tout cela je concluds qu'il y a bien des choses à eviter et à omettre dans un ouvrage où l'on ne veut rien donner que de solide.

Les remarques du Sr Samson sur l'ancienne Gaule, dans la traduction de Cesar par d'Ablancourt, sont communément assez bonnes, elles serviront à ceux qui doivent former le supplement de la Notice des Gaules; et, à vray dire, cette Notice même de Mr de Valois est chargée de bien des discours inutiles, et toutes ses conjectures ne sont pas également heureuses. Mais il est à craindre qu'en rejettant tous ceux qui nous ont précédés nous ne fassions pas mieux qu'eux, et on nous dira que nous n'avons fait que les voler; c'est le mauvais goût de notre siècle, où assez de gens semblent n'etudier que pour pouvoir dire à ceux qui ecrivent qu'ils sont plagiaires et qu'ils ne savent rien faire de leur fonds. Je comprends fort bien, mon Reverend Pere, que je n'ay pas trop de raison de vous venir debiter mes petits sentiments, qui vous doivent être de peu de consideration. Mais c'est assez que je me suis imaginé que vous le souhaitiez ainsi.

Les memoires qu'on recueillera, selon le plan que V. R. en donne, seront toujours tres precieux et seront un thresor pour nos savants de St-Germain, quoy qu'ils n'aient pas toute la perfection qu'on y pourroit souhaiter. J'y contribueray autant que je le pourray et qu'il vous plaira de le m'ordonner.

Je ne say pas au vray si le R. P. de Ste-Marthe souhaite encore que j'aille en Bretagne [1], ou s'il a pris d'autres mesures.

[1] Pour travailler au *Gallia Christiana*, sous la direction du P. Sainte-Marthe.

Je lui ecriray afin que, s'il est dans le même sentiment, je puisse partir après les festes de la Pentecoste sans attendre les autres festes, pour profiter de la belle saison. Comme une partie des memoires pour l'Histoire de Bretagne avoient été copiez, j'en ay déja quelques uns entre mains. Ce sera autant d'advancé.

D. Alexis [1] est apparemment vers Nantes, car il m'ecrivoit qu'il partoit pour tascher d'y aller faire imprimer sa reponse [2], et il n'aura peut-être pas reçu votre lettre.

Je ne say si V. R. sçait que nous avons icy le Pere Liron [3], toujours grand contrediseur et liseur perpetuel, homme fort plein d'estime pour sa petite personne et de mepris pour tous les autres. Il faut avoir de bons poumons pour tenir contre luy. Il n'a pas encore voulu se resoudre a retourner a Paris, quoy qu'on l'y ait voulu rappeler, à ce qu'il dit.

On sçait deja icy de lundy que Mr l'abbé de Vassé est notre évêque [4], et on veut que la paix soict faite avec l'Angleterre et la Savoye: Dieu le veille!

Je supplie V. R. d'être persuadé que je suis toujours, avec tout le dévouement, toute la soumission et le respect possible, mon Reverend Pere, votre tres humble serviteur et tres obéissant religieux.

F. Denis Briant.

Le 30 mars 1712 [5].

[1] Dom Lobineau.

[2] Sa réponse au premier traité de Vertot sur la mouvance de Bretagne.

[3] Le tortueux adversaire de Lobineau, voir ci-dessus notre n° LXXXII.

[4] Évêque du Mans, d'où est écrite cette lettre. D. Briant était mal informé. Louis de la Vergne de Tressan, mort le 27 janvier 1712, eut pour successeur, sur le siége épiscopal du Mans, Pierre Rogier du Crevix, qui était Breton; v. *Gall. Christ.* XIV, col. 416.

[5] Cette lettre, ainsi que les deux suivantes (nos LXXXVI et LXXXVII), est adressée *Au Reverend Pere Dom Maur Audren, assistant du tres R. P. General de la Congregation de St-Maur, à l'abbaye de St-Germain des Prez, à Paris.*

LXXXVI

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Le Mans, sans date, 1712.)

Benedictie.

Mon Reverend Pere, les 250# du R. P. prieur de St-Denis [2] ne me tentent point, et il peut donner sa commission et son argent à quelque autre en qui il ait plus de confiance, et avec qui il ne soit pas obligé de prendre tant de mesures. Je m'en deporte [volontiers] et à plain. Ce n'est qu'en votre consideration que je me suis engagé à faire ce que j'ai fait pour le Maine. Je vous l'envoyerai quand il vous plaira dans l'etat qu'il est; mais je ne comprends pas pourquoy il vient l'exiger de moy avec hauteur. S'il se prevaut si fort de ce qu'il a prié notre R. P. abbé de me laisser prendre quelques exemptions que je n'ay jamais poussées au delà de celles des ecoliers, j'y vais renoncer, sans qu'il soit besoin de le me dire, et aller à tout ponctuellement, et à ce moyen je me croy en droit de reprendre ma telle quelle liberté monastique. Si, d'autre costé, notre Père abbé, qui me dit à tout propos que je suis un volontaire, ne me voit pas de bon œil, je feray encore volontiers l'avance de demander au Pere visiteur Lantenac ou St-Gildas des Bois.

C'est assez pour moy d'achever de vivre et mourir en paix. Dans la vérité, la veue m'affoiblist tous les jours, et je suis hors d'etat de fouiller de vieux papiers. Je ne manqueray pas

[1] Biblioth. Nat., ms. fr. 25,537, f. 100 et 101. — Cette lettre, non datée, se place certainement entre la précédente (30 mars 1712) et la suivante (31 mai); cela résulte de ce que D. Briant écrit relativement au Père Sainte-Marthe et au *Gallia Christiana*.

[2] Le Père Sainte-Marthe, dont il est déjà question dans la lettre précédente, et qui dirigeait le travail du *Gallia Christiana*.

d'occupation, en quel lieu que je sois. J'ay une philosophie et théologie à ma manière, que des gens desprit ne desapprouvent pas, quoy qu'elle ne soit pas tournée de manière à la donner au public qui ne mérite pas qu'on le détrompe. Si je m'avise d'y donner la dernière main [1], j'y apprendray mieux à vivre et à mourir qu'en m'epuisant à aller chercher des noms d'abbés, dont personne ne se soucie, parmi une confusion impénetrable de vieux papiers. Je me trouve trop vieux pour passer une ferme de deux ans, bien loin que j'ay envie de me perpetuer sous l'ombre du grand nom de *Gallia Christiana,* comme il semble que le Pere Ste-Marthe se l'imagine. S'il m'ecrit, je le lui marqueray et je le diray ou l'ecriray au R. P. visiteur. Je supplie très humblement V. R. de me vouloir bien faire savoir si elle approuve ma résolution.

J'ay feilleté l'*Histoire des grands chemins de l'Empire*[2]. Il y a des recherches fort savantes et très particulières, mais du verblage à l'exces. Il n'y a que quelques endroits qui entrent dans le particulier de ce qui regarde les Gaules, comme quand il parle des restes des grands chemins des Romains autour de Rheims et des autres antiquités de cette ville. Ce qu'il y a de plus considerable à l'egard des Gaules, c'est la notice qu'il donne de quelques grands chemins, qui peut servir à l'explication des tables de Putinger et des Itinéraires d'Antonin.

Je supplie très humblement Votre Reverence de me continuer toujours l'honneur de son affection et de se persuader que je suis toujours, avec le plus inviolable attachement, une veritable reconnaissance et une entiere soumission, mon Reverend Pere, votre très humble et très obeissant serviteur et religieux.

F. DENIS BRIANT *M. B.*

[1] Voir ce qu'il dit encore de cette *philosophie* dans la lettre ci-dessous n° LXXXIX.

[2] De Nicolas Bergier.

LXXXVII

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Angers, 31 mai 1712.)

De Saint-Nicolas d'Angers, le 31 may.

Benedicite.

J'avois eu l'honneur d'ecrire a V. R. que je ne pouvois pas accepter la commission du R. P. prieur de St-Denis pour la Bretagne, aux clauses et conditions qu'il me prescrivoit. Il m'a ecrit la même chose par le R. P. visiteur, si ce n'est qu'il moffre 250 # par chacun an, qui est 500 # pour deux ans. Mais un engagement de deux ans, à mon âge, à faire des courses dans toute une province, toujours en maison empruntée, chevaux et valet de louage, lisant jour et nuit de vieux papiers quoy que je ne voye plus qu'à demy des lunettes sur le nez, avec le danger de ne pas contenter Sa Reverence avec tant de peines et d'embaras, etc., tout cela, et bien d'autres considerations particulieres, m'a fait croire que je ne m'y devois pas engager et que je ferois mieux de me borner aux simples exercices d'une vie religieuse : et le R. P. visiteur n'a pas paru me desapprouver.

Si j'avois dabord accepté la proposition de travailler sur la Bretagne, je ne comptois pas de m'engager à tant de courses ny à un travail de deux ans en vagabond, et je me promettois qu'après avoir passé quelques mois à St-Melaine à dépouiller nos memoires sur l'Histoire de Bretagne, joint les memoires que j'avois déjà pour Kimper, Lantvenec, Doulas, Kimperlé, St-Maurice, Lantenac, le Tronchet, St Jagu, etc., j'en serois quitte pour un voyage dans le Nantois, et que je viendrois

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 25,537, f. 96.

tranquillement arranger le tout en quelque maison, comme j'ay fait à St-Vincent touchant le Maine, et qu'on trouveroit moyen de suppléer au reste. Je sçay qu'avec des travaux et depenses immenses on ne trouvera presque rien à Léon, à Tréguier, à St-Brieu, ny à Vannes. Aussi, j'aime mieux qu'un autre que moy face d'aussi grands et aussi inutiles voyages.

Afin qu'on n'aie rien à me reprocher sur ma demeure au Mans et le reste, j'ay mis entre les mains du Père cellerier de St-Vincent tout mon travail sur le Mayne, dans l'etat qu'il est, et tout ce que j'avois recueilli pour la Bretagne, sans en rien retenir, et je l'ay prié de l'envoyer incessamment à V. R. Elle le pourra communiquer au R. P. de Ste-Marthe et en faire au reste ce qu'elle jugera à propos. Je suis fâché qu'il ne soit pas plus au net et plus achevé, il m'auroit fait plus d'honneur. Plusieurs messieurs du Mans, à qui j'avois communiqué partie de mes memoires, sont bien mortifiés de ce que je ne leur aye pas donné la derniere perfection. Mais puisque le P. prieur de St Denis est si pressé, je n'ay pu faire autre chose que d'envoyer le tout dans l'etat qu'il est. J'espère que V. R. ne sera pas mecontente de mon procedé, et on verra du moins que je n'ay pas trop d'attache à mes tels quels ouvrages, ny à l'honneur de passer pour historien et pour un des suppôts du grand ouvrage du R. P. prieur Marthe.

Enfin, comme je n'avois plus rien à faire à St Vincent et que nous ne sympathisions pas fort, le R. P. abbé et moy, j'ay demandé ma sortie au R. P. visiteur, qui m'a envoyé à Vertou, etc.. Je suis dans la route. Il n'est pas donné à tout le monde d'attraper tous les tours figurés des menues dévotions du R. P. d'Isard [1], et sans cela point de salut avec lui. Il avoit eu soin

[1] Charles d'Isart, abbé de Saint-Vincent de 1711 à 1714. V. *Gall. Christ.*, XIV, c. 468.

de me faire sentir, par des negations affectées, que je pouvois prendre mon parti. Je me suis servi à cet effet de la presence du R. P. visiteur ; autrement, je ne l'aurais pas fait sans vous en demander votre avis. Tant de contrainte, surtout des rebuts et un visage peu favorable et toujours en garde, ne m'acommodoient pas.

Il m'accorda enfin de sortir en ville l'avant-veille de mon depart. Je vis Mr Hoyau, le president, à qui je parlay sur la conduite de Mr T., le defunt [1]. Il me montra deux ou trois mains de papier contenant toutes ses lettres au sr de Boismotay, rédigées en titre avec de bonnes gloses, et un écrit en forme à l'appuy de ces lettres, fait contre le defunt pour le procès du neveu dudit Boismotay. Il y est assez bien peint pour n'avoir pas besoin d'être retouché. Il me dit encore qu'il pourroit retrouver un manifeste ecrit contre le même defunt en 1698, qu'on attribue à Mr de St-Germain, et il me promit de me faire transcrire le tout et de l'envoyer à l'adresse que je lui marquerois. V. R. voudra bien m'ecrire à Vertou pour me marquer si elle souhaite d'avoir copie de ce que je viens de dire, afin que je l'ecrive au bonhomme president.

Je fais faire une reponse honneste et civile au R. P. de Ste-Marthe. Je souhaite qu'il en soit content. En tout cas, je demeureray caché à l'abry de la regularité monastique. Si je suis fasché de n'être presque plus bon à rien, c'est particulierement par l'inclination que j'ay de rendre quelque service a V. R., à qui je suis toujours parfaitement dévoué, étant avec toute la reconnoissance, l'attachement et le respect possible, mon Reverend Pere, votre tres humble religieux et tres obeissant serviteur,

F. Denis Briant.

[1] Il s'agit peut-être ici de M. de Tressan, évêque du Mans, dont la mort était encore très-récente.

LXXXVIII

Dom Briant a dom Denys de Sainte-Marthe [1].

(Angers, 1er juin 1712.)

De Saint-Nicolas d'Angers, le 1er juin.

Benedicite.

Mon Reverend Pere, ce n'est point par mauvaise humeur ny faute d'inclination de rendre service à Votre Reverence que j'ay cru ne me devoir pas engager aux recherches qui regardent la Bretagne par rapport à votre ouvrage, selon le système que vous m'avez fait l'honneur de me prescrire. Je suis dans un âge trop advancé, et trop incommodé de la veue, pour m'oser promettre de pouvoir remplir ce que vous me proposez et passer deux années en courses et en maison empruntée et dans une lecture perpetuelle d'une infinité de titres, dont on ne retire le plus souvent rien ou peu de chose après tant de fatigues.

Je ne comptois pas sur des courses et des discussions si étendues, et je croiois en être quitte pour passer quelques mois à St-Melaine à dépouiller nos memoires de l'Histoire de Bretagne, et faire un voyage par le Nantois pour demeurer ensuite en quelque maison à arranger et disposer le tout, en vivant religieusement comme j'ay fait à St-Vincent, parceque j'avois eu soin de recueillir des memoires pour Kimper, Lantvenec, Doulas, Kimperlé, St Maurice, Lantenac, le Tronchet, St Jagu, etc. J'envoye le tout au R. P. assistant [2], aussi bien que tout ce que j'ay fait sur le Maine, en l'etat qu'il est, afin qu'il le communique à V. R. et que vous en puissiez prendre

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr. 25.537, f. 94.
[2] Dom Maur Audren.

ce qui est de votre sujet. Votre dessein entroit tout entier dans le mien, qui étoit pourtant plus étendu, puisque j'avois en veue de dresser des memoires pour une histoire du Maine.

Comme je n'avois plus rien à faire à St-Vincent après m'être depouillé de mon travail tel quel, j'ay demandé ma sortie au R. P. Visiteur, qui m'a envoyé à Vertou. Je suis en route, et j'y ariveray vendredy, s'il plaît à Dieu.

Je supplie V. R. d'être persuadée que je suis toujours, avec tout l'attachement et tout le respect possible, mon Reverend Pere, votre très humble et tres obeissant serviteur.

F. DENIS BRIANT *M. B.*

(L'adresse porte: *Au Reverend Pere Dom Denis de Sainte Marthe, prieur de l'abbaye de St-Denis. A St-Denis. Par Paris*).

LXXXIX

DOM BRIANT A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Landevenec et Brest, sans date.)

Je vous devois ecrire, mon cher abbé, quand je serois tranquille dans ma solitude. Je me souviens de ma parole,

[1] Archives départementales de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maitre; comme elle n'est pas datée, nous l'avions mise simplement à la suite des quatre autres de D. Briant. Cependant, ayant eu récemment l'occasion d'examiner le fonds Chotard, nous y avons trouvé la preuve que cette dernière lettre est certainement antérieure aux autres. De diverses pièces existant dans ce fonds il résulte: 1° que, au 1er juillet 1709, l'abbé Chotard venait d'être nommé chanoine de Saint-Pierre de Nantes, et qu'il prit, par procureur, possession de sa prébende avant le 2 juin 1710; 2° qu'il était encore en France le 16 avril 1707, mais que, le 7 novembre suivant, un de ses amis lui écrivait à Rome. — Or, la lettre de D. Briant a été écrite avant que l'abbé Chotard fût chanoine, puisque l'adresse ne lui donne pas ce titre, et avant même qu'il partit pour Rome, mais alors qu'il se préparait déjà à ce voyage. — Elle doit donc être du 7 novembre 1706, commencée à Landevenec et achevée à Brest.

et ce n'est pas manque d'avoir songé tres souvent en vous que j'ay differé d'y satisfaire. J'attendois une voye secrete pour recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes à cœur ouvert, sans reserves. Mais il n'y a pas un homme en ce païs icy. Je me regarde comme un autre Don Guichot dans un château enchanté, si ce n'étoit que je ne voy point de Dulcinée. On ne sçauroit à la verité voir une solitude plus charmante que la nostre. Un bassin d'une lieue de mer borne notre jardin et fait la veue de notre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempestes; des fleurs pendant toute l'année; et en un besoin j'y pourrois placer le paradis terrestre [1]. Tout ce qui luy manque, c'est d'estre sur le chemin de Rome [2].

J'y vis pourtant dans un etat violent de ne point recevoir de vos nouvelles. Je receus hier une lettre de Mr. Rondo, où l'on m'apprend que vous vous portez bien et que vous m'avez fait l'honneur d'y faire mention de moy. Je vous en rends mille graces et c'est quelque chose pour moy de sçavoir que vous etes en bonne santé. Mais le projet de notre abbaye forme-t-il quelque esperance? ou si le dessein du grand voyage [3] subsiste? Je vous prie, mon tres cher Monsieur l'abbé, de m'ecrire en paroles couvertes ce qui vous regarde, où je prends plus de part qu'en ce qui me touche moy même, et cela parceque je ne puis recevoir de lettres que le Pere prieur ne lise auparavant; et par la mesme raison vous ne ferez point, s'il vous plaist, mention que je vous aye ecrit.

Je m'occupe icy uniquement de l'etude, et voicy la seconde lettre que j'ay ecrit. La premiere est une reponse à Monsieur l'Intendant, qui m'a envoyé icy le projet d'un recueil des

[1] Dans cette jolie description, il s'agit du site de l'abbaye de Landevenec.
[2] Parce que l'abbé Chotard devait sous peu aller à Rome.
[3] Le voyage de Rome.

ordonnances de nos Roys depuis Hugues Capet jusqu'en 1400, qui se fait par les ordres de Mr le Chancelier, ce qu'il a accompagné d'une lettre fort obligeante pour moy, avec ordre exprès de me mettre le tout en main propre. Cela a donné un peu à penser à notre prieur, mais je ne sçay s'il ne me fera pas naitre aussi l'occasion de retourner à S.-Vincent du Mans, où nos memoires sont. Si cela arrive, il faudra vous aller embrasser chez vous dans le voyage, et nous y dirons toutes choses à cœur ouvert. Je ne pus vous aller voir à mon depart parceque je jugeay que vous n'etiez pas de retour de Châteaubriant.

Je ne sçay plus que vous dire, sinon que je vous aime plus que je n'ay fait de ma vie et que vous remplissez tous les vuides que ma solitude me donne. Je joindray à la presente de la philosophie sur les purs esprits, si je ne pars pas demain matin pour Brest. Comme on n'a point icy d'autre compagnie que ces messieurs là, vous ne serez pas surpris que je vous en dise des particularités. C'est icy le vray païs de la philosophie. J'y vais eclorre [1] un dialogue de la stoïcienne, l'epicurienne et la chretienne, où elles conviendront enfin de principes pour former la morale d'un honnête homme et vray chretien sans hypocrisie. J'y veux aussi effacer les niaiseries de l'école *de Deo et attributis ejus etc.* et etablir ce que nous savons *de Deo unitrino.* Jugez si je ne vays pas devenir sçavant ou fol dans ma solitude, où la moitié du temps se passe cependant à dormir et prendre le tabac, partie de l'autre à feilleter de vieux livres qui ne m'apprennent souvent rien.

Je finis ma lettre de Brest le 7 novembre, et en partant de Lantvenec, le 2e, on me donna vostre lettre qui m'a fait tout le plaisir que vous pouvez penser. J'y trouve le projet de votre voyage plus prompt que je n'avois attendu, mais vous aurez

[1] *Excludere,* pondre, mettre au jour.

encore une foys de mes lettres avant votre depart, avec quelque morceau de philosophie. Comme vous etes occupé des preparatifs de votre grand voyage, je ne vous conseille point de vous rompre la teste à de nouvelles etudes. Vous en sçaurez toujours assez pour la cour de Rome, où l'intrigue sert plus que la science. Il faudra laisser à Marseille nos libertez gauloises, de philosopher sur tout, et une teinture des instituts abregez du droit canon fait un habile homme en ce païs là. Jugez si je vous puis etre bon à rien dans ce dessein, moy qui ay tant d'horreur de ces nouveautez dans la discipline et peut-etre dans la foy, et qui ne sçaurois parler que de la bonne vieille chretienté!

J'ay esté à l'abbaye de St-Mathieu, et je demeure encore aujourd'huy à Brest pour avoir l'honneur de saluer Mr le maréchal de Chateauregnaut[1], qu'on attend icy ce soir. Je vous embrasse mille fois, mon tres cher Mr l'abbé, tout penetré de votre chere amitié et des plus tendres sentiments qui m'attachent à vous plus que persone du monde. Mon collegue Lobin vous donnera notre R. Procureur à Rome mieux que je ne puis faire d'icy. C'est ce que vous ne devez pas negliger.

Croiez moy toujours tout à vous, Monsieur, et la part où vous soiez, je vous prie que je puisse apprendre de vos cheres nouvelles. Mon adresse commune est : à moy, religieux Benedictin, à l'abbaye de Lantvenec au Faou prez Brest, Basse-Bretagne.

Encore une foys je suis, en vous embrassant, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. Denis Briant.

(L'adresse porte : *A Monsieur Monsieur l'abbé Chotard, à sa maison au Celier. Prez Nantes.*)

[1] Lieutenant-général du roi en Bretagne.

XC

DOM LOBINEAU A M. DE CAUMARTIN [1].

(Rennes, 4 janvier 1713.)

Après vous avoir souhaité, Monsieur, une heureuse année, je vous apprendrai que j'ai mis au messager un pacquet à l'adresse de Madame de Caumartin, où, parmi plusieurs exemplaires de ma response aux Normands [2], il y en a un pour un Italien de mes amis appellé l'abbé Lama. Je vous prie de prendre cet exemplaire et de le delivrer à son adresse, quand l'abbé Lama ira vous le demander de ma part.

J'ai négligé cette année d'aller aux eaux de St-Brieuc, qui me firent tant de bien l'année precedente, 1711, et je m'en suis mal trouvé, car j'ai eu une cruelle nefretique. Elle est passée, grâce à Dieu, et c'est à moi à tascher de la prevenir.

Vous me feriez bien plaisir si vous pouviez me faire avoir quelques uns des escrits de la cause de notre pauvre Infante [3]. Et si vous pouviez y joindre des pieces de guitare de Mr de Visé, je vous promets que je vous les jouerai joliment la premiere fois que nous nous reverrons. Nostre jardinier [4] me demande aussi de la graine de choux-fleurs de l'Archipel, et je m'adresse à vous pour en avoir ; mais taschez de mettre la main en meilleur endroit que l'an passé, parceque ceux-là n'ont pas réussi.

Je vous envoie pour estrennes un dialogue propre à être

[1] L'original de cette lettre m'appartient. Le nom du destinataire n'est indiqué ici que par conjecture.

[2] *Réponse au traité de la mouvance de Vertot*, publiée en 1712 par Lobineau, qui n'y avait pas mis son nom.

[3] Sous ce nom de convention, Lobineau semble désigner la doctrine janséniste.

[4] Le jardinier de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où résidait alors Lobineau.

mis en musique [1], et qui l'a déjà esté ici par mon maistre de viole et de guitare, qui est le vieux Colesse. Cela n'empeschera pas que vos habiles de Paris ne puissent exercer leur talent sur un sujet assez susceptible des différentes beautez de l'art.

Je vous prie d'assurer de mon estime Mlle Gautier. Je suis, avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

Rennes, 4 janvier 1713.

XCI

DOM AUDREN A DOM LOBINEAU [2].

(Paris, 19 avril 1713.)

P. C. [3].

Mon Reverend Père, j'ay reçu quelques titres pris dans la Chambre des Comptes de Dijon, copiés par dom Guillaume Aubrée, qui concernent l'histoire de Bretagne. Il m'en promet encore d'autres. Il y en a trop pour les mettre à la poste, et trop peu pour les mettre au messager. Je vous en rendray bon compte. En attendant que j'en aye suffisamment pour faire un paquet que je puisse mettre au messager, voici un seau d'Artur de Bretagne, qui differe de celui qui est gravé dans l'Histoire, en ce que le lion qui sert de cimier n'est point couronné et que celuy-ci l'est. « Je l'ay fait dessiner sur l'original qui est à la Chambre des Comptes de Dijon. » Ce sont les termes de la lettre de dom G. Aubrée. Il ajoute qu'il auroit été à souhaitter

[1] Ce dialogue qui, selon toute apparence, était une pièce de vers composée par Lobineau, n'est malheureusement pas joint à la lettre, et nous ne le connaissons pas.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, fol. 2.

[3] *Pax Christi.*

que l'on eût vu plusieurs pièces de la Chambre des Comptes de Dijon :

« On n'auroit pas apparemment oublié le contrat de mariage passé entre Artur de Bretagne et Marguerite de Bourgogne, ny la lettre des Etats de Bretagne sur ce sujet. On y auroit vu le duc de Betfort epouser Agnès de Bourgogne et non Marguerite, comme l'assure l'historien de Bretagne. — Je ne trouve rien qui puisse prouver que Hermengarde, femme de Fergent [1], ait été religieuse à Larey, monastère qui dependoit de St-Benigne [2]. Notre necrologe ne la qualifie ny de *soror nostra,* ny de *monacha congregationis nostræ,* ny de *conversa,* termes dont il se sert pour faire connoitre les religieuses de Larey. Nous n'avons encore aucune preuve de la donation que fait cette duchesse à Larey de l'isle de Caberon. Enfin j'ay trouvé plusieurs pièces dont il n'est fait aucune mention en l'Histoire de Bretagne. Je voudrois qu'elles pussent être à present de quelque utilité. Je les copierois avec plaisir [3]. »

Je viens de lui mander qu'il ne manque pas de copier exactement tout ce qui concerne la Bretagne, et que dans la suite on pourra en faire un bon usage.

Il faudra que le P. Le Long se contente de ce que vous m'avez envoié. Il ne pretend autre chose que de donner une notice de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits qui peuvent servir à notre histoire generale ou à celles des pro-

[1] Alain Fergent, duc de Bretagne de 1084 à 1112.

[2] Saint-Bénigne, abbaye de Bénédictins, le principal et le plus ancien monastère de la ville de Dijon. Larrey, situé près de Dijon vers le Sud-Ouest, ancien monastère de femmes, était au XVIIIe siècle un prieuré de Saint-Bénigne. Voir *Expilly, Dictionn. des Gaules et de la France,* IV, 151.

[3] Tout ce paragraphe est évidemment transcrit de la lettre de dom Guillaume Aubrée à dom Audren.

vinces, sur le mesme plan que Mr Du Chesne a donné la Bibliothèque des autheurs, il y a près d'un siècle.

Il est sûr que tout le monde ignoroit ici les mauvaises demarches de Mr l'abbé de Vertot, ainsi nous ne pouvions prendre des mesures là dessus. Cet abbé travaille, dit-on, à l'histoire de Malthe, et il a pour cela 1500 ₮ de pension. Il est aggregé à l'Ordre et porte la croix. Voilà ce que j'ay appris des occupations de cet abbé. Nous ne serions pas fachés d'avoir ici copie des deux denonciations[1] et de vos deux reponses, si vous ne les faites pas imprimer.

Je suis de tout mon cœur, mon Reverend Père, votre tres humble et très obeissant serviteur et confrère,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 19 avril 1713.

(Sur l'adresse on lit: *Bretagne. Au Reverend Pere Dom Alexis Lobineau, religieux Benedictin en l'abbaye de St Melaine. A Rennes.*)

XCII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD[2].

(Rennes, 11 février 1714.)

Rennes, XI fevrier 1714.

Pendant que vous estiez encore à Angers, mon cher abbé, à discuter vos droits successifs, je partis d'ici pour aller à St-Brieuc boire des eaux minerales, remede qui m'avoit esté

[1] Vertot avait dénoncé Lobineau comme ayant soutenu, dans sa *Réponse au traité de la mouvance* dudit Vertot, des propositions prétendues attentatoires aux droits de la couronne.

[2] Archives départ. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maitre. Elle est tout entière, comme la suivante, de l'écriture de Lobineau.

ordonné contre ma nephretique [1]. Je les bus avec assez de succez pendant trois semaines. Mais, le dernier jour, m'estant avisé d'aller faire une cavalcade sur le bord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne me convenoit, je fus paié de ma folie. Le cheval, estonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mords aux dents, fit cent tours de manege malgré moi, terminez par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier m'enlevant de la selle m'envoia bien loin mesurer le sable, avec tant de vehemence que j'en eus le bras démis.

Je demeurai quatre jours dans cette dislocation, et je ne fus remis que le cinquiesme, assez heureusement à la verité, mais avec cette mauvaise suite que je ne suis pas encore parfaitement gueri, quoiqu'il y ait plus de cinq mois de mon accident, et je ne sçai si je le serai jamais jusqu'au point de me pouvoir servir du bras malade aussi bien que de celui qui n'a point eu de mal.

J'estois encore occupé à faire des fomentations à ce mauvais bras, lorsque, le lendemain de Noël, ma nefretique revint me rendre une cruelle visite, dont je n'ai esté delivré qu'en poussant dehors douze ou treize pierres de quatre à cinq lignes de diametre.

Aussitost que j'ai eu quelque relasche à mon mal, il m'a fallu reprendre mon travail des archives du Parlement, où je passe toutes les matinées, et d'où je ne reviens que tres fatigué et presque hors d'estat de penser à rien de serieux.

Voilà un long narré, qui me conduit naturellement à vous faire entendre les causes de ma paresse, et qui me donne quelques droits de vous demander que vous l'excusiez. J'espère que vous ne serez pas assez dur pour me refuser cette justice.

[1] Voir ci-dessus, notre n° XC. — Cette « néphrétique » n'était autre que la gravelle.

Je serois au desespoir qu'on pust dire qu'une amitié aussi tendre, aussi ancienne et aussi constante que la nostre, eust esté à la fin sujette au changement comme tous les autres estres sublunaires. Pour ce qui est de moi, je vous aime toujours comme par le passé, et si tant d'accidens differens m'ont empesché de continuer de vous le dire, je n'ai jamais cessé un seul instant de le sentir et de souhaiter que vous en fussiez toujours egalement persuadé.

Le livre dont vous avez eu la bonté de faire la correction, faveur singuliere et dont je connois tout le merite, a eu quelque succez, et j'en suis redevable à vos soins, dont je vous rends de nouveau mille et mille graces.

Je vous prie de m'envoier au plus tost des lettres d'abolition et d'amnistie au sujet de ma paresse, et d'estre persuadé que personne ne vous aime avec plus d'ardeur ni plus de tendresse que

GUIOMADES [1].

(L'adresse porte : *A Monsieur, Monsieur l'abbé Chotard, chanoine de l'Église de Nantes. A Nantes.*)

(*La suite prochainement*).

[1] Pseudonyme, ou plutôt surnom familier de Lobineau dans ses relations avec quelques intimes; on prononçait probablement *Guiomadès*, comme Cléomadès et autres noms de forme analogue, qu'on trouve dans les romans du moyen-âge.

LE VENDREDI DE LA MARQUISE

PROVERBE

Personnages : LA MARQUISE, LA COMTESSE, LE VICOMTE.

La scène se passe le 31 janvier 1879 dans un salon du faubourg Saint-Germain. En dépit de la superstition du vendredi, la marquise a pris ce jour de réception afin d'avoir moins de concurrence. Il est trois heures. La comtesse vient d'entrer.

LA MARQUISE. — C'est vous, ma chère! Je vous croyais encore enfouie dans les neiges.

LA COMTESSE. — Ne m'en parlez pas. Je suis restée toute une journée en détresse à l'entrée d'un souterrain, sans boire ni manger. Quel voyage ! Ce n'est rien, puisque je m'en suis tirée, et que je ne suis pas même enrhumée; mais si vous voyiez mes pauvres arbres!

LA MARQUISE. — Vous avez eu des dégâts?

LA COMTESSE. — Des ravages, ma chère! Le verglas s'est congelé sur les branches avec un poids tel qu'il a tout brisé. Mes bois, que j'aimais tant, sont presque détruits. C'est une désolation. La révolution se met dans la nature, et depuis la guerre on n'avait pas eu un pareil hiver. J'arrive ici pour trouver une autre révolution. (*Le vicomte entre.*)

LE VICOMTE. — Je n'espérais pas vous rencontrer, marquise, ni vous, comtesse. Je vous aurais crues parties pour la Suisse.

LA MARQUISE. — Aller en Suisse en cette saison? afin de fuir la neige, sans doute?

LE VICOMTE. — Lorsqu'on veut émigrer, on ne choisit pas la saison.

LA MARQUISE. — Que dites-vous? Est-ce qu'il y a du danger à rester à Paris?

LE VICOMTE. — C'est vous qui le dites depuis huit ans. N'avez-vous pas loué une villa auprès de Lausanne?

LA MARQUISE. — Oui, monsieur le railleur, et vous serez peut-être bien heureux de m'y demander un refuge.

LE VICOMTE. — Je n'en suis pas trop pressé.

LA MARQUISE. — Ma précaution est fort prudente, mais, vraiment, est-ce qu'il y a de l'agitation dans les rues?

LE VICOMTE. — Beaucoup.

LA MARQUISE. — Vous m'effrayez !

LA COMTESSE. — Vous m'étonnez ! Je viens de faire des courses, je suis allée chez ma couturière, j'ai passé les ponts : je ne me suis aperçue de rien.

LE VICOMTE. — Vous n'avez pas remarqué que tous les Parisiens tiennent un journal et lisent avidement la liste des numéros sortis de la grande loterie?

LA COMTESSE. — Mauvais plaisant!

LA MARQUISE. — Cette loterie est encore une des grosses sottises de la République.

LE VICOMTE. — D'accord. En avez-vous des billets, marquise?

LA MARQUISE. — J'en ai vingt et je serai furieuse de ne rien gagner. On aura bien soin de ne pas faire gagner des gens comme nous, tout sera pour les frères et amis.

LE VICOMTE. — Ils sont malheureusement plus nombreux. J'admire seulement comme cela se rencontre. A votre porte j'entendais des ouvriers dire que tous les gros lots seraient pour les riches.

LA MARQUISE. — Ils ont dû ajouter : et pour les curés.

LE VICOMTE. — Probablement. Si vous aviez la pensée que vous exprimez, pourquoi avez-vous pris des billets ?

LA MARQUISE. — Je ne sais pas. Pour faire comme tout le monde.

LE VICOMTE. — Ce n'est pas d'ordinaire votre application. Je n'oserai plus vous accorder que la loterie soit une sottise, puisque vous en êtes complice.

LA COMTESSE. — Moi, j'ai été plus conséquente, et je n'ai pas pris de billets, en haine de la République.

LE VICOMTE. — Qui en a répandu des larmes amères.

LA COMTESSE. — Au dernier moment cependant, la veille du tirage, j'en ai demandé un à ma femme de chambre.

LE VICOMTE. — Faute énorme, madame ! Si vous aviez gagné le gros lot, votre soubrette vous le reprocherait toute sa vie et croirait sincèrement que vous l'auriez volée.

LA COMTESSE. — Elle était libre de refuser.

LE VICOMTE. — Vous auriez trouvé bon qu'elle refusât ? Quel exemple d'insubordination et de licence démocratique !

LA COMTESSE. — Vous êtes un taquin.

LE VICOMTE. — J'en conviens, mais j'insiste. Qu'auriez-vous fait du gros lot ?

LA COMTESSE. — Je n'y ai pas réfléchi. Je crois que j'aurais partagé.

LE VICOMTE. — Y songez-vous ? Partager avec votre femme de chambre ? Vous voilà du parti des partageux.

LA COMTESSE. — Mon cher vicomte, vous êtes insupportable.

LE VICOMTE. — Parce que je suis logique. Les femmes ne supportent pas la logique, qui est une chose toute masculine.

LA COMTESSE. — Vous n'êtes pas galant.

LE VICOMTE. — Pardon, les femmes ont plus de cœur que nous, peut-être plus d'esprit que nous, certainement plus de charme que nous. Êtes-vous contente ? Elles manquent absolument de logique, ce qui devient un de leurs charmes. C'est un plaisir que d'entendre déraisonner une femme d'esprit, tandis que je ne sais rien de plus irritant que d'entendre déraisonner les hommes.

LA COMTESSE. — Vous daignez donc reconnaître qu'ils déraisonnent aussi ?

LE VICOMTE. — Le plus souvent. Les femmes toujours ; c'est la différence.

LA COMTESSE. — Merci.

LE VICOMTE. — Je vous ai accordé que la loterie est une sottise, et plût au ciel que la République n'en commît pas de plus lourdes! Aussi, moi qui suis logique, je n'ai pas de billets, et je suis dispensé de perdre mon temps à parcourir fort péniblement des listes interminables des chiffres les plus rébarbatifs, dans l'espoir de posséder un modèle de locomotive ou une caisse de carbonate de soude. Mais je suis obligé d'avouer que, dans la circonstance, et par la coïncidence imprévue d'un autre hasard, la loterie est un bienfait public : elle distrait de la politique.

LA MARQUISE. — Ah ! oui, elle est belle, la politique ! Ce qui me console, c'est que les choses marcheront plus vite.

LE VICOMTE. — Quelles sont, s'il vous plaît, les choses qui marcheront plus vite ?

LA MARQUISE. — Vous le savez bien et vous ne méritez pas qu'on vous le dise.

LE VICOMTE. — Merci à mon tour.

LA MARQUISE. — Vous vous êtes gâté en allant habiter le faubourg Saint-Honoré. Dès qu'on a franchi les ponts, on ne compte plus parmi les purs.

LE VICOMTE. — Je gage que vous-même, quand vous êtes chez un bijoutier de la rue de la Paix, vous vous surprenez des sentiments moins corrects que dans les boutiques de la rue du Bac.

LA MARQUISE. — Vous croyez plaisanter ! eh bien, c'est la vérité. Il y a une chose qui me désole, moi qui déteste toutes les gauches, c'est que le faubourg Saint-Germain soit sur la rive gauche. On devrait changer cela.

LE VICOMTE. — C'est une idée ; mais comment s'y prendre ?

LA MARQUISE. — Rien de plus facile : on n'a qu'à remonter la Seine, au lieu de la descendre. Pour les saumons, nous sommes sur la rive droite.

LE VICOMTE. — C'est juste. Vous aimez à remonter les courants, marquise.

LA MARQUISE. — On les remontera. — Je suis très-aise au moins pour ce bon maréchal que sa fierté se soit enfin révoltée, et je lui rends mon estime. Je me suis hâtée d'envoyer ma carte à la maréchale.

LE VICOMTE. — Convenez que, depuis un an, et même davantage, vous l'avez bien maltraité, ce bon maréchal. A-t-il été assez attaqué par ses meilleurs amis!

LA MARQUISE. — Il avait franchi les ponts, comme vous. Et puis vraiment, que ne lui faisait-on pas signer! Jusqu'à la destitution d'un de mes cousins, que je lui avais recommandé, et qui était un charmant petit sous-préfet. Je ne lui pardonnerai jamais cela.

LE VICOMTE. — Vous voudriez donc que ce petit sous-préfet fût encore en place et continuât de servir la République?

LA MARQUISE. — Sans doute. Il valait mieux que celui qui l'a remplacé.

LE VICOMTE. — Et le maréchal!

LA MARQUISE. — C'est bien différent.

LE VICOMTE. — Logique féminine! Mais pendant que vous étiez le plus animée contre lui, ne vous ai-je pas rencontrée aux fêtes de l'Elysée? Vous n'en manquiez pas une, et vous saviez franchir les ponts.

LA MARQUISE. — Vous y étiez vous-même.

LE VICOMTE. — Pour le coup, c'est bien différent. J'étais sur ma rive, dans mon faubourg. Et puis, moi qui suis logique, je ne me répandais pas en paroles violentes contre ce bon maréchal. Je n'ai jamais cessé de l'estimer, de l'honorer profondément et de le plaindre. Il demeurera, quoi que vous ayez dit, une belle et noble figure de ce temps-ci. Ce n'est pas pour son plaisir, il le prouve bien, qu'il gardait son poste. C'était pour vous et pour tous les vôtres.

LA MARQUISE. — Y compris mon petit sous-préfet, n'est-ce pas?

LE VICOMTE. — Je vois que c'est le gros grief personnel.

LA COMTESSE, *se levant.* — J'admire votre patience, ma chère, de laisser bavarder ainsi le vicomte et de lui répondre. Moi, je lui dirai son fait en sortant. Monsieur le vicomte, vous êtes un communard !

LE VICOMTE, *riant.* — Encore une merveilleuse conclusion de logique féminine.

LA COMTESSE. — Oui, monsieur, et cette fois je vous y prends. Il faut être tout l'un ou tout l'autre, à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. Je ne connais que cela. N'est-ce pas de la logique ?

LE VICOMTE. — Dieu nous préserve de celle-là ! Depuis que nous sommes au monde, nous n'avons pas vu au pouvoir ces extrêmes, et ma peur est de les y voir.

LA MARQUISE. — Vous partez déjà, comtesse ?

LA COMTESSE. — Oui, j'arrive et j'ai à faire une tournée. — A propos (*elle se rasseoit*), donnez-moi donc des nouvelles des scandales de la saison, au lieu d'écouter déraisonner un homme. Le vicomte doit être au courant de tout à son cercle. Un joli endroit pour médire du prochain. Est-il vrai que ce pauvre B... a perdu son dernier louis au baccarat, et qu'on va vendre ses chevaux? J'ai justement besoin d'en acheter.

LE VICOMTE. — Il est trop vrai.

LA COMTESSE. — C'est dommage, il était aimable, comme tous les mauvais sujets.

LE VICOMTE. — Touchante oraison funèbre.

LA COMTESSE. — Et l'aventure de la baronne de C..., elle est à mourir de rire.

LE VICOMTE. — Je ne la trouve pas si risible, — pour le baron.

LA COMTESSE. — Comment! J'espère qu'il aura l'esprit d'en rire.

LA MARQUISE. — Est-ce que vous êtes du parti du baron?

LA COMTESSE. — Nécessairement; je suis un peu sa parente. Autrement je serais obligée d'examiner les torts de chacun, avant d'avoir une opinion. Je n'en ai pas le temps, et cela regarde les tribunaux.

LA MARQUISE. — Moi, je me trouve du parti de la baronne, et je

vous préviens que je la défends. Je ne sais pas pourquoi : elle n'en vaut pas la peine.

LE VICOMTE. — Si c'est ainsi que les défendent leurs partisans respectifs, on peut juger des autres.

LA MARQUISE. — Une justice à rendre à tous deux, c'est que s'ils se querellaient dans leur intérieur, ce qui nous est fort indifférent, ils faisaient bien des frais pour le monde. Des concerts, des comédies, des bals, des dîners, ils nous auront bien amusés pendant dix ans. La baronne était très-gracieuse pour les hommes, un peu trop, paraît-il, au goût de son mari.

LA COMTESSE. — Et le baron très-galant pour les femmes, un peu trop, paraît-il, au goût de la sienne.

LA MARQUISE. — Ils auraient dû se tenir quittes. On ne se sépare pas après vingt ans de mariage et quand on a de grands enfants. Il faut laisser cela aux jeunes ménages. Encore une maison fermée, pour cause non de deuil, mais de papier timbré. Le dernier divertissement qu'ils nous procureront sera celui de leur procès, et ne sera pas le moindre. On dit qu'il sera très-scandaleux.

LE VICOMTE. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on les déchire à présent tous les deux d'aussi belles dents qu'on mangeait leurs dîners.

LA COMTESSE. — Il y a temps pour tout. Mon cher vicomte, n'allez-vous pas maintenant nous faire un prône sur les vertus chrétiennes? Vous serez très-beau dans ce rôle-là ; seulement attendez le carême. Mais sans l'attendre, dites-moi ce que je dois penser de ce que je viens de lire dans le *Figaro*. On ne respecte plus rien, pas même la Salette.

LE VICOMTE. — Je crois... qu'il serait sage de ne pas vous en rapporter aveuglément aux théologiens du *Figaro*. Il est impossible que sous peu de jours la nouvelle ne soit pas ou démentie, ou confirmée avec plus d'autorité.

LA COMTESSE. — Moi, d'abord, je tiens pour la Salette. J'y ai fait un pèlerinage ; c'est magnifique et je ne veux pas être ridicule. Si le pape n'est pas de mon avis, c'est lui qui aura tort. Entre nous, je crains que notre nouveau pape ne soit un peu libéral.

LE VICOMTE. – Dites communard.

LA COMTESSE (*se relevant*). — Adieu. Décidément je m en vais. Mon cher vicomte, je vous pardonne, à une condition : c'est que vous soyez fidèle à mon mardi. Nous recommencerons nos disputes tout à notre aise. (*Elle sort*).

LE VICOMTE. — Il faut que je vous quitte aussi, madame.

LA MARQUISE. — Non, restez ; vous ne pouvez pas me laisser seule. Qu'avez-vous à faire ?

LE VICOMTE. — A vrai dire, rien. C'est un peu mon état, et celui de mes pareils, de n'avoir rien à faire. Et je n'en suis pas plus fier. Une vie inutile est un boulet assez lourd à traîner.

LA MARQUISE. — Où iriez-vous, si je ne vous retenais ?

LE VICOMTE. — Cherchons bien. J'irais au cercle, ou au bois, ou à un autre vendredi. Je ne découvre rien de plus.

LA MARQUISE. — Donnez-moi votre après-midi. Les hommes font aujourd'hui si peu de visites ! Et vous êtes tout rendu. Vous avez de l'esprit, et, malgré votre humeur frondeuse, vous me serez utile, pour entretenir et varier la conversation.

LE VICOMTE. — Je crois que ce serait imprudent.

LA MARQUISE. — Comment ! vous craindriez peut-être de me compromettre ?

LE VICOMTE. — Non pas, madame, je ne suis pas si fat ; mais je craindrais de vous gêner.

LA MARQUISE. — Je ne comprends pas.

LE VICOMTE. — Je vais m'expliquer. Vous me parliez d'entretenir la conversation. C'est très-facile. De la varier... j'en désespère. Vous me demandez de rester ici jusqu'à la fin de la journée. Si vous insistez, j'y consens. Je vous ai dit que je n'ai rien à faire. Mais je vous offre une gageure. Vous allez recevoir, n'est-ce pas, successivement ou simultanément, une vingtaine de femmes, plus ou moins ?

LA MARQUISE. — A peu près, plutôt moins, à cause de la neige et de la crise politique.

LE VICOMTE. — Justement. Je parie qu'il n'y en a pas une seule

qui ne commence par parler de la neige, qui ne parle ensuite de la crise politique, de la démission du maréchal, de la loterie, des scandales de la saison, de l'aventure de la baronne et de l'article du *Figaro* sur la Salette, exactement comme la comtesse.

LA MARQUISE. — Je n'oserais par parier contre vous.

LE VICOMTE. — Eh bien, que vous souteniez ces conversations une vingtaine de fois de suite, avec des personnes différentes, passe encore. Mais devant un observateur frondeur comme moi, vous en seriez bientôt gênée.

LA MARQUISE. — Vous avez raison, mon cher vicomte. J'entends sonner. Allez-vous-en bien vite, avant que je n'attaque la neige.

ALFRED DE COURCY.

POÉSIE

—

OUBLIONS !

Au terme fatal du chemin
Où la vie en fuyant nous laisse,
Quand, d'un pied lent, notre vieillesse
Arrive, un bâton à la main ;

Quand le ciel qui se décolore
Nous dit que la nuit va venir,
Heureux qui perd le souvenir
Des joyeux rayons de l'aurore !

Heureux qui peut, à soixante ans,
En voyant la feuille qui tombe,
Oublier, au seuil de la tombe,
Et sa jeunesse et le printemps !

Ce qui nous fait, vieillards moroses,
Pâlir devant les noirs cyprès,
C'est que nos cœurs pleins de regrets
Gardent le souvenir des roses !

HIPPOLYTE MINIER.

Novembre 1878.

ADIEUX A L'OCÉAN

Boundless, endless and sublime,
One image of eternity.
BYRON.

Adieu, flots enchanteurs, dont la mourante voix
Retentit sur ces rocs pour la dernière fois
Comme un soupir mélancolique !
J'aime votre murmure et vos mâles accents,
Quand la tourmente bat les écueils blanchissants
Des vieux rivages d'Armorique.

Sur cette pierre nue en silence, le soir,
Je venais un instant dans le calme m'asseoir
Et méditer sur la nature ;
Mon âme s'élevait vers le ciel et vers Dieu,
Quand l'astre jaillissait sous le firmament bleu
Et brillait dans la nuit obscure.

Un cantique d'amour de mon sein s'échappait ;
Mon âme tout entière en vous se retrempait,
O Dieu, source de l'existence !
Ce monde de poussière et qui paraît si vain
Me laissait entrevoir comme un rayon divin
De l'incompréhensible essence.

Alors tout s'élevait, tout grandissait en moi,
Et je contemplais l'homme aux splendeurs de la foi,
Et l'homme me semblait sublime :
Oui, sur tes bords je rêve à l'immortalité,
Vaste mer ; ton abîme est pourtant limité ;
Mais Dieu, c'est l'éternel abîme !

Il est, et je ne suis que néant à ses yeux :
Il est, et d'un regard il sonde tous les cieux,
Tous les espaces, tous les mondes.
Il a fait l'univers et sa main le soutient :
Son sein est l'océan où chaque fleuve vient
Verser le tribut de ses ondes.

Vieux de ses six mille ans, le monde ne meurt pas :
Que d'hommes ont sombré dans l'horreur du trépas !
Que d'hommes vont surgir encore !
Chaque siècle s'écroule avec ses nations,
Et l'on voit s'abîmer les générations
Dans le tombeau qui les dévore.

Vous seul, Être éternel, vous demeurez toujours !
Le fleuve suit sa pente et l'étoile son cours ;
L'homme paraît, tombe et s'efface :
Vous, immense océan, sans flux et sans reflux,
Vous étiez, rien n'était : quand nous ne serons plus,
Vous remplirez encor l'espace !

J. Marbeuf.

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Une expédition se préparait contre Rio-Janeiro. Le comte d'Hector désirait en faire partie, mais le duc de Choiseul, qui avait sur lui d'autres vues, n'accéda pas immédiatement à la demande qu'il lui en fit.

On se rappelle qu'après le désastre de la journée des Cardinaux, la flotte du maréchal de Conflans s'était réfugiée, partie dans la Vilaine, partie dans la Charente. Le duc de Choiseul proposa au comte d'Hector de tenter, pour la seconde, ce qu'il avait si bien fait pour la première, et, avec cette séduction de langage qui lui était familière, il fit briller à ses yeux toute la gloire que pouvait donner à son nom le succès d'une pareille entreprise, tous les avantages matériels qu'il en pourrait tirer. « Si Louis XIV a donné terre « et château au grand Duquesne, lui dit-il, je vous promets que « Louis XV ne fera pas moins pour vous. »

* Voir la livraison de janvier 1879, pp. 51-69.

Le comte d'Hector avait deux motifs pour résister à la tentation qui d'abord s'était emparée de son âme : l'expédition fort chanceuse pouvait tourner à mal ; dans le cas contraire, le succès porterait atteinte à l'honneur des capitaines de vaisseaux, qui tous l'avaient déclarée impossible. Il en exagéra donc à dessein les difficultés, et supplia le ministre de renoncer à un projet si compromettant pour notre marine. Ce ne fut pas sans regret, ni sans lui avoir témoigné une certaine froideur, que le duc de Choiseul se rendit à ses raisons. Il lui confia pourtant le commandement du vaisseau le *Minotaure*. Ce vaisseau faisait partie de l'escadre de M. Beaussier à destination de Rio-Janeiro. Un sentiment tout personnel poussait d'Hector à cette campagne. Son frère avait été blessé devant Rio-Janeiro, et l'un de ses oncles y avait été lâchement assassiné. Bien que Duguay-Trouin en eût tiré une vengeance éclatante, il ne se tenait pas pour satisfait, et croyait qu'il était de son devoir d'y ajouter la sienne propre.

La paix vint mettre fin à ses idées belliqueuses. Un courrier extraordinaire en apporta la nouvelle à Brest au moment où l'escadre allait prendre la mer. Le *Minotaure* et un autre vaisseau étaient déjà sous voile ; de l'île d'Ouessant on signalait les Anglais, quand les chants de guerre furent remplacés par les doux chants de l'hymne de la paix.

Le désarmement devint général : seuls le *Minotaure* et trois autres vaisseaux en furent exceptés. Ils eurent pour mission d'aller prendre possession de celles des colonies que le traité nous restituait.

Si les vieux capitaines ne pouvaient pas pardonner à d'Hector sa fortune militaire, il en était bien dédommagé par les faveurs de la cour et l'empressement que les jeunes officiers de marine mettaient à servir sous ses ordres. Au commencement de la campagne, tous se disputaient cet honneur.

Le *Minotaure* avait plus de mille hommes de troupes à son bord. L'encombrement y développa des maladies, un grand nombre de soldats moururent pendant la traversée. Au retour, une violente

tempête le sépara du reste de l'escadre. Quoiqu'il en eût beaucoup souffert, quoiqu'il fît eau par plus d'un point, il arriva pourtant à Brest sans autre accident.

La paix qu'il était loin d'avoir désirée, rendit le comte d'Hector au monde où nul ne tenait mieux sa place. Pour y faire bonne figure, il s'associa au comte de Soulanges, son beau-frère et son ami. Ils tinrent maison ensemble, eurent leurs jours de réception, virent la meilleure société remplir leurs salons. Bien que ce genre d'existence fût fort dans ses goûts, le comte d'Hector n'acceptait pas sans quelque regret une vie de repos et d'oisiveté. Il soupirait après le jour où il pourrait reprendre la mer. Mais les occasions de faire campagne étaient devenues si rares qu'il lui fallut toutes les faveurs dont il jouissait à la cour, pour obtenir du roi un commandement.

Le huit septembre mil sept cent soixante-huit, il reçut l'ordre de faire l'armement du *Sphinx*, qui devait conduire le chevalier de Rohan aux îles de France et de Bourbon, dont il avait été nommé gouverneur. Le comte d'Hector s'embarqua sous ses ordres. Aussitôt que le duc de Rohan fut rendu à son poste, d'Hector prit le commandement du *Sphinx*, et, après avoir rempli quelques instructions particulières, revint désarmer à Brest, où il arriva le douze janvier mil sept cent soixante-dix. Sa campagne avait duré une année. A son retour il apprit que, pendant son absence, il avait été nommé major de la marine au port de Brest. Cette nomination le flatta d'autant plus que la place de major de la marine était l'objet de bien des convoitises, et qu'il ne l'avait nullement sollicitée. La disgrâce de duc de Choiseul, qu'une intrigue de cour renversa peu de temps après, lui causa une affliction plus grande encore que son avancement ne lui avait causé de joie. A une époque d'affaissement politique, Choiseul avait toujours porté haut l'honneur national, et quand l'ambassadeur d'Angleterre avait voulu prendre un ton menaçant vis-à-vis de la France, il lui avait répondu fièrement : « Vos « menaces ne m'empêcheraient nullement de mettre à exécution « les projets que je crois utiles à mon pays. » Le duc de Choiseul

avait été pour beaucoup dans l'avancement du comte d'Hector, qui lui rendait en attachement toute la confiance qu'il avait en lui.

Les successeurs de Choiseul n'étaient pas faits pour le faire oublier. Ce qui mit le comble au chagrin du comte d'Hector, c'est qu'on lui fit l'injustice de prétendre qu'il avait provoqué une ordonnance déplorable rendue par l'un d'eux, ordonnance qu'il avait blâmée ouvertement, loin d'en avoir été l'instigateur. Il se crut obligé de repousser cette imputation par un écrit qu'il rendit public. Mais la calomnie n'est pas facile à désarmer, et, malgré sa protestation, il ne manqua pas de gens qui n'en continuèrent pas moins leurs attaques déloyales.

Le premier mariage du comte d'Hector n'avait pas été heureux. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, Mme de Keruzaret, veuve elle-même d'un chef d'escadre de ce nom et fille du comte Kerouatz, président au Parlement de Bretagne. Mme de Keruzaret était une femme d'une grande distinction, d'une rare énergie et d'un noble caractère. Le comte d'Hector trouva dans cette seconde union tout ce qui lui avait manqué dans la première, une compagne digne de lui, fière de son mari, l'aimant pour lui-même et, quand le devoir venait séparer les époux, cachant ses larmes sous un sourire, parlant du bonheur qu'il y aurait à se revoir.

La paix avec l'Angleterre ne devait pas être éternelle. Dès l'année mil sept cent soixante-seize, les esprits clairvoyants ne doutaient pas de sa rupture prochaine.

Le comte d'Hector, à peine convalescent d'une grave maladie du foie qui l'avait obligé à aller passer un mois aux eaux de Bourbonne, oublia ses souffrances et vint prendre le commandement de l'*Actif*, sur lequel le comte Duchaffault, commandant de l'escadre, avait arboré son pavillon. Il s'agissait d'une campagne d'évolutions, pendant laquelle les équipages eurent beaucoup à souffrir de la maladie. Tout entier à son devoir, d'Hector ne songeait guère à sa santé. Son commandant s'en occupait plus que lui. Le vingt-cinq septembre mil sept cent soixante-seize, il écrivait à M. de Sartine :

« Il ne faut pas me laisser longtemps dans la rade de Brest où je ne « suis d'aucune utilité. Le zèle de M. d'Hector le porterait peut-être « à continuer la campagne. Par l'intérêt que je sais que vous y « prenez et que j'y prends, je dois vous dire qu'il a besoin d'un « peu de repos. C'est un officier plein de zèle et de bonne volonté « que le roi aurait de la peine à remplacer [1]. »

Le comte d'Hector ne paraît pourtant pas avoir pris le repos que Duchaffault croyait nécessaire à sa santé, puisque à la même époque nous le trouvons mettant la plus grande activité dans son service. Nous avons eu sous les yeux neuf lettres écrites de sa main au commencement de l'année mil sept cent soixante-dix-sept : toutes témoignent de son activité, aucune de sa maladie. On y trouve aussi à chaque ligne le désir, alors général à bord de nos vaisseaux, de se mesurer avec les Anglais.

Son équipage était composé de matelots qui n'avaient jamais servi dans la marine royale ; il les exerçait sans cesse et ce n'était pas sans besoin. Le quinze avril mil sept cent soixante-dix-sept, l'*Actif* ayant éprouvé un coup de vent très-violent, d'Hector écrivit au ministre : « *J'ai trouvé plus de bonne volonté que de ressource « dans mon équipage.* La manœuvre des gros vaisseaux, surtout « dans le mauvais temps, étonne des gens qui ne sont habitués « qu'à celle des barques ou bateaux. Je leur fais pratiquer sans « cesse ce qu'on leur enseignait en rade. C'est ici le vrai et le « grand théâtre, la rade n'en est que l'image. Mais j'ai l'honneur de « vous assurer, monseigneur, que, d'après les progrès que j'aper- « çois depuis huit jours et le zèle avec lequel l'état-major me « seconde, j'aurai un bon équipage à mon retour à Brest. Je joins, « autant que possible, les instructions de guerre et celle de navi- « gation. Je mets et exerce souvent chacun à son poste, et l'instruis « de ce qu'il doit faire en cas d'action....

« Je n'ai point eu connaissance d'aucun vaisseau anglais. J'ai « l'honneur de vous assurer, monseigneur, que, si j'en trouve, je « serai aussi honnête que vous le prescrivez, avec leurs comman-

[1] Archives du ministère de la marine.

« dants, mais on ne peut plus strict pour tout ce qui peut intéresser « l'honneur du pavillon. »

Ce fut au retour de cette campagne d'évolution, qu'à vingt-trois jours d'intervalle, Brest reçut la visite de deux personnages dont la présence attira un grand concours de curieux. Le comte d'Artois y fit son entrée le 14 mai 1777, et en repartit le 20. Pendant son séjour, son temps se partagea entre l'inspection du port, des vaisseaux, des ateliers, des magasins et le plaisir de la danse et des spectacles.

Le voyage de Joseph II fut plus sérieux et fit presque événement. Les récits qu'on en a faits sont un peu contradictoires. Avide de tout voir et de tout apprendre, d'une grande simplicité dans les manières, le jeune empereur, ont dit quelques-uns, fort empressé auprès des maîtres et des simples ouvriers, se montrait un peu dédaigneux pour les chefs de la marine. D'autres, en bien plus grand nombre, ont protesté contre cette accusation de coureur de popularité. Suivant eux, il fut pour tous indistinctement plein de grâce et d'affabilité, pas une voix discordante ne se fit entendre au milieu du concert d'éloges dont il était l'objet : « Il est charmant, « écrivait Duchaffault, et a emporté les suffrages de tout le monde. »

Quelques années après, l'empereur et l'impératrice de Russie honoraient également de leur présence le fort de Brest, et si Paul V ne se fit pas en France charpentier de navire, comme Pierre Ier l'avait fait en Hollande, il n'en étudia pas avec moins de soin notre marine. Le comte d'Hector l'initia à tous ses détails, et, aux jours de l'adversité, l'empereur lui donna des gages du souvenir qu'il en avait gardé.

La guerre, qui depuis longtemps était dans tous les cœurs, éclata enfin, et la bataille d'Ouessant vint apprendre à l'Angleterre qu'elle avait une rivale sur les mers.

Dans cette célèbre journée, le comte d'Hector commandait le vaisseau l'*Orient*, de 74 canons. Sa belle conduite lui attira l'estime du comte d'Orvilliers, *estime dont il s'est honoré toute sa vie* [1]. Le

[1] Mémoires manuscrits du comte d'Hector.

sentiment de respect qu'il avait pour ce grand homme allait jusqu'à la vénération, et lorsque plus tard il remplit au port de Brest la place que d'Orvilliers avait occupée, il ne cessa jamais de le prendre pour modèle. Il est bien vrai que jamais homme ne montra plus de vertu et de courage, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Quand, après une seconde campagne sur laquelle la France avait fondé les plus grandes espérances et rêvé l'humiliation de l'Angleterre, campagne que la lenteur de l'armée espagnole et la maladie réduisirent à des proportions bien mesquines, l'opinion, si prompte à s'égarer, en eut fait retomber la responsabilité sur le comte d'Orvilliers, et que, frappé dans sa tendresse de père par la mort de son fils unique, frappé dans son honneur militaire par la perte de son commandement, cet homme aux vertus antiques eut accepté sans murmure les coups qui lui venaient de la main de Dieu et ceux qui lui venaient de la main des hommes, ce fut à la maison de campagne du comte d'Hector qu'il alla passer les derniers jours qu'il donnait au monde. Il n'en sortit que pour s'ensevelir dans une retraite profonde.

Plus heureux que le comte d'Orvilliers, d'Hector fut nommé chef d'escadre, le quatre mai mil sept cent soixante dix-neuf.

D'Orvilliers ayant été remplacé dans le commandement du fort de Brest par le comte de Guichen, d'Hector en fut nommé directeur général. Quelques jours après, de Guichen était appelé à un autre commandement et d'Hector prenait sa place, d'abord par intérim, et bientôt définitivement. Ce n'était pas une sinécure offerte à ses loisirs. Le comte d'Estaing arrivait d'une longue campagne d'Amérique et sa flotte avait besoin de réparations. Comme il fallait qu'elle reprît promptement la mer, le commandant du port reçut l'ordre d'y mettre la plus grande activité. On était aux jours les plus courts de l'année. Contrairement aux errements de la marine, il ordonna, la nuit venue, de travailler aux flambeaux jusqu'à minuit. Le premier vaisseau était entré dans le port de Brest le treize janvier ; le vingt-deux avril, le comte de Grasse se trouvait

prêt à partir avec une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates et corvettes, escortant un convoi de plus de soixante bâtiments marchands. Le maréchal de Castries, en ce moment ministre de la marine, voulant en juger par ses propres yeux, se rendit à Brest avec un nombreux cortége d'officiers supérieurs. Six jours après, cette belle flotte faisait voile pour l'Inde et défilait devant le ministre au cri prolongé de : Vive le roi ! Le maréchal déclara que cette journée avait été la plus émouvante de sa vie.

L'événement trompa toutes les espérances. Des vents contraires s'étant élevés pendant la nuit qui suivit sa sortie, les Anglais en profitèrent pour l'attaquer avec des forces supérieures, et, quoique pût faire M. de Soulanges qui en commandait une division, plusieurs de nos vaisseaux restèrent aux mains de l'ennemi.

Ce désastre causa une peine extrême au comte d'Hector ; il avait conseillé le départ de la flotte ; M. de Soulanges était son beau-frère ; c'était le premier revers qu'il éprouvait, et ses ennemis n'allaient pas manquer de l'en rendre responsable. Il supplia donc le ministre de le décharger de son commandement et de l'employer ailleurs. Non-seulement le ministre n'en voulut rien faire, mais il mit tout en œuvre pour le consoler dans son affliction.

Pendant son séjour à Brest, le maréchal de Castries avait visité les chantiers, les magasins, les arsenaux, tout ce qui était du ressort de la marine, et avait vivement témoigné la satisfaction que la bonne tenue du port lui faisait éprouver. D'Hector, en reportant l'honneur à ses officiers, les recommanda au ministre, qui promit d'en tenir bonne note et d'appeler sur leurs services l'attention du roi. Quant au commandant du port, il voulut qu'à l'avenir rien ne lui fût caché des instructions transmises aux escadres, pour qu'en cas d'événement, il pût agir sans attendre ses ordres.

Il lui donna des marques de confiance bien plus grandes encore. Après lui avoir dit que la fortune se jouait souvent des combinaisons les plus habiles, et qu'on ne pouvait répondre des coups du sort, il voulut que la nomination de tous les commandants de frégates et de bâtiments inférieurs lui appartînt. Cette prérogative tout

à fait exceptionnelle, et qui jusque là n'avait été accordée à personne, mettait d'Hector en position de récompenser de braves officiers qui, faute de protections, n'obtenaient pas les commandements dont ils étaient dignes. Mais, à côté de cette satisfaction, se trouvaient bien des ennuis. Il allait en effet être assiégé de demandes; les grands seigneurs particulièrement n'y manqueraient pas pour leurs protégés. Dans le cas d'un refus, ils lui en garderaient certainement rancune et le desserviraient. Il remercia donc le maréchal de Castries, le suppliant de ne pas le charger d'une pareille responsabilité. Il avait un autre motif pour désirer reprendre la mer. Il savait qu'à Versailles une cabale puissante, à laquelle le nom de la reine se trouvait mêlé, travaillait contre lui. Très-dévoué au marquis de Vaudreuil, le parti auquel elle appartenait disait partout qu'il était bien plus glorieux d'exposer sa vie en tirant le canon que de préparer tranquillement et sans aucun danger des armements dans un port. Ses ennemis ajoutaient que le comte avait été, au préjudice d'officiers plus anciens que lui dans la marine, trop magnifiquement récompensé pour des expéditions dont on avait exagéré le mérite; qu'aujourd'hui M. de Vaudreuil rendait en Amérique des services bien autrement signalés ; qu'il était temps enfin que chacun fût mis à sa place. Ces propos et bien d'autres revenaient au comte d'Hector, qui écrivait lettres sur lettres au ministre, lui demandant, comme une grâce insigne, de permettre qu'il prît une part active à la guerre, pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le discréditer.

La campagne la plus brillante ne lui aurait pas procuré de plus grands avantages que ceux qui lui furent accordés à cette occasion. Le ministre lui répondit :

« J'ai mis sous les yeux du roi, Monsieur, votre lettre. Sa Majesté « m'a chargé de vous mander qu'elle est très-persuadée que vous « la serviriez très-glorieusement à la mer, mais en même temps, « elle a cru que personne ne pourrait le faire aussi utilement que « vous, dans la place que vous occupez, et où elle attend de votre « zèle que vous resterez. Quant à l'inquiétude que vous avez témoi- « gnée sur les démarches qu'on pourrait faire ici pour reprendre

« un rang que vos services vous firent accorder, Sa Majesté vient « de la faire cesser, en signant, en ma présence, votre brevet de « lieutenant général. Elle me charge de vous prescrire de n'en « point parler, cette grâce ne devant être connue que lorsqu'il « lui plaira de vous en faire d'autres. Elle veut encore que « M. Devienne ne prenne rang qu'après vous, ce qui a lieu tant « pour le service que pour le rang. »

A peu près à la même époque, un incendie, qui détruisit un des plus beaux vaisseaux de notre marine et faillit s'étendre dans des proportions considérables, éclata dans le port de Brest. Pendant que le comte d'Hector surveillait les réparations que l'on faisait au vaisseau l'*Actif*, le cri au feu vint jeter l'alarme autour de lui. Le vaisseau la *Couronne* était en effet la proie des flammes. Un clou enfoncé dans la soute aux poudres, avait rencontré un gravier, et de leur choc s'était dégagée une étincelle. Le feu, mis à une traînée de poudre, s'était propagé avec la rapidité de l'éclair. Au bout de quelques secondes, les flammes sortaient par tous les sabords. Un compatriote du comte d'Hector, Buor de la Charoulière, et M. de Kereau, qui se trouvaient à son bord, se cramponnèrent pour en descendre à un câble amarré à la galerie du vaisseau ; les ouvriers se jetèrent à la mer.

Le comte d'Hector accourut. Les navires voisins étaient dans le plus grand danger, et déjà les plombs de la toiture de la corderie commençaient à fondre. Il donna l'ordre d'entraîner la *Couronne* avec des grappins et d'y pratiquer des voies d'eau. Le feu avait pris à trois heures et demie de l'après midi ; il ne fut éteint qu'à onze heures et demie du soir. On ne sauva du vaisseau que la carène, le doublage et la figure de l'avant.

Cette perte causa une grande affliction dans le port de Brest, et tel était dans ce moment le patriotisme dont les cœurs étaient animés, que l'état-major, les officiers et sous-officiers se cotisèrent pour subvenir aux frais de sa reconstruction et y travaillèrent eux-mêmes.

Il n'y avait que vingt-huit mois que d'Hector était chef d'esca-

dre, et, au moment où une trame s'ourdissait contre lui; il recevait le grade de lieutenant général qui lui avait déjà été annoncé. Un avancement aussi rapide le combla de joie ; il écrivit au roi pour lui en témoigner sa vive reconnaissance et l'assurer de son entier dévouement.

Le vingt mai mil sept cent quatre-vingt-trois, vingt ans après avoir signé une paix honteuse, la France reprenait le rang qui lui appartenait en Europe. Un traité conclu avec la Grande-Bretagne mit fin à la guerre. Pendant cinq années, notre marine avait lutté contre celle de l'Angleterre, quelquefois avec des revers, plus souvent avec des avantages. Ainsi, au moment où on l'avait crue anéantie, elle s'était rélevée, et, par de brillants combats, avait effacé la honte de ses anciennes défaites.

Cette guerre avait couronné la fortune du comte d'Hector. Capitaine de vaisseau quand elle avait commencé, il était aujourd'hui lieutenant général, portait le cordon rouge de Saint-Louis, et l'ensemble des traitements qui lui étaient alloués s'élevait à quarante-deux mille livres.

Il arriva alors ce qus l'on voit souvent en France, la paix fit négliger un peu l'entretien de nos vaisseaux. Après de longues campagnes, ils avaient pourtant besoin de grandes réparations. Le comte d'Hector appela l'attention du ministre sur le port de Brest dont le matériel était devenu insuffisant. Il lui fit comprendre de quelle importance il était de ne pas laisser le corps de la marine s'endormir dans le repos. Des escadres furent alors armées pour des campagnes d'évolutions, et l'on se tint prêt à tout événement.

En même temps de grands travaux se faisaient à Cherbourg. Louis XVI ayant résolu de les visiter, ordre fut donné aux comtes Albert et d'Hector d'aller le recevoir.

Le maréchal de Castries avait devancé le roi de quelques jours. Le comte d'Hector fut chargé de se tenir près de Sa Majesté, pendant tout le temps de son séjour à Cherbourg, pour lui donner les éclaircissements qu'elle pourrait désirer et répondre à ses questions.

Louis XVI s'était beaucoup occupé de la marine; il s'informa de tout : des travaux du port, de la construction des vaisseaux, de la navigation, du personnel des officiers, des titres qu'ils pouvaient avoir à l'avancement. Les détails dans lesquels il entrait, la connaissance qu'il montrait des différentes parties du service, ses éloges et ses critiques également justes surprirent d'Hector et lui prouvèrent que la marine allait être entretenue sur un pied respectable. Des exercices furent faits par les équipages, et six frégates donnèrent l'image d'un combat. Monté sur le *Patriote*, le roi visita la côte et le bassin, cherchant toujours à s'instruire auprès des officiers de marine, et très-attentif aux réponses qu'il en recevait.

Pendant les quatre jours qu'il passa à Cherbourg, le peuple lui fit l'accueil le plus enthousiaste. « Quand il s'embarquait dans son « canot, nous dit le comte d'Hector dans ses mémoires [1], les « femmes accouraient au rivage, les hommes se mettaient à la « mer pour le voir de plus près. » S'il revenait, ils poussaient au canot et le conduisaient à terre. Cherbourg était tout à la joie et à l'amour de son roi. Nul ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où ces sentiments dont toute la France paraissait animée se changeraient en des haines implacables et féroces.

En quittant Cherbourg, Louis XVI chargea d'Hector de l'inspection générale des ports de France, dans le but de leur appliquer autant que possible des règles uniformes. C'était un travail tout nouveau qui demandait beaucoup de soins et d'études; d'Hector se munit de toutes les pièces qui lui étaient nécessaires, et pria le ministre de lui adjoindre le chevalier de Marigny, major de la marine, dont les connaissances spéciales pouvaient lui être d'un grand secours.

Cette demande n'ayant soulevé aucune objection, il visita, avec le chevalier de Marigny, Lorient, Rochefort, Bordeaux, Marseille et Toulon, s'efforçant d'appliquer à ces ports le système d'unité qui entrait dans les idées du roi. Son inspection dura trois mois,

[1] Les mémoires du comte d'Hector sont restés inédits.

après lesquels il se rendit à Versailles. Le ministre réunit aussitôt le conseil de la marine, et, dans de nombreuses et longues séances, toutes les questions qui lui furent soumises par le comte d'Hector furent mûrement examinées. Ce n'était pas seulement d'affaires d'administration qu'il s'agissait ; d'Hector avait remis des mémoires sur toutes les branches du service, sur les vaisseaux, l'état où ils se trouvaient, leur durée ordinaire, le besoin de les entretenir, la nécessité d'en construire de nouveaux, si l'on voulait que la marine restât florissante.

Avant son départ, le ministre témoigna au comte d'Hector combien il était satisfait de ses services, et lui annonça que le roi l'avait chargé de le conduire dans son cabinet. Lorsqu'il s'y présenta Louis XVI était seul. Il dit au comte qu'en recevant un des meilleurs serviteurs de l'État, il avait le regret de ne pas pouvoir le récompenser suivant son mérite, en lui décernant la décoration de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mais que le nombre de ces décorations était limité, et qu'il n'y en avait pas de vacante en ce moment. En attendant qu'il reçût la première qui se trouverait disponible, il lui apprit qu'il venait de le faire inscrire pour une pension de six mille livres, reversible sur la tête de la comtesse.

De retour à Brest, d'Hector s'empressa de mettre à exécution les résolutions arrêtées dans le conseil de la marine. La puissance navale de la France, quoique grande en ce moment, n'était pourtant pas arrivée au point où le gouvernement espérait la porter. D'Hector donna des ordres dans tous les ports pour que, conformément aux intentions du roi, de nouveaux vaisseaux fussent mis sur les chantiers. Des fonds furent affectés à cet objet ; les magasins, les arsenaux s'approvisionnèrent de tout ce qui était utile, et le corps des officiers, exercé depuis la paix par de nombreuses campagnes d'évolutions, n'eut plus de rival en Europe.

Pour faire ombre à ce brillant tableau, l'horizon politique se rembrunissait, l'orage grondait en s'approchant et la tempête révolutionnaire allait renverser l'édifice auquel la France venait de consacrer une partie de ses trésors. Notre marine, dans ce moment si

puissante, devait succomber, moins sous les coups de l'ennemi que sous ceux de la révolte. Nous avons vu d'Hector, à son entrée au service, pauvre, ignoré, mais ayant l'avenir devant lui; nous le trouvons riche d'honneurs et d'argent; son nom est connu du monde entier; et cependant combien son sort est plus à plaindre! Les épreuves de sa jeunesse ne sont rien en effet à côté de celles qui l'attendent, épreuves à travers lesquelles il nous reste à le suivre.

Nous sommes en quatre-vingt-neuf et les idées d'émancipation ont pénétré toutes les classes de la société; le grand mouvement, en s'étendant dans les armées de terre et de mer, a rompu tous les liens de la discipline, et, si l'amour de la patrie et de la liberté va nous créer bientôt une admirable armée, il n'en sera pas ainsi de la marine militaire qui, privée de ses officiers, ne pourra qu'illustrer ses défaites.

D'Hector se soumit aux nouvelles institutions que se donna la France, bien plus qu'il ne les adopta. Si disposé qu'il fût en effet à tous les sacrifices personnels, un vieux marin comme lui, qui avait plus étudié son métier que les théories sociales du dix-huitième siècle, ne pouvait pas être bien enthousiaste d'une révolution qui détruisait la marine en y introduisant la licence et l'insubordination, dont les excès enfin voilaient souvent la grandeur.

Pour se conformer aux ordres du ministre de la marine, d'Hector ne faisait rien sans consulter le conseil général.

Le vingt-quatre juillet, une députation de ce conseil vint le sommer de prendre la cocarde tricolore. D'Hector répondit qu'il ne pouvait pas la porter sans que l'ordre lui en eût été donné, qu'il s'attendait à le recevoir bientôt, et qu'alors il ne ferait aucune difficulté de l'accepter. La députation insista en prenant un ton auquel le commandant du port de Brest n'était pas habitué, et en le prévenant qu'elle reviendrait à la charge. L'orateur de la bande était un fourrier cassé de son grade par M. de Marigny, et qui aujourd'hui, en sa nouvelle qualité d'huissier, adressait à ses anciens chefs une véritable sommation, *pour forcer ces valets royaux à se dépouiller de la livrée de l'esclavage.* Dans son mémoire justificatif

du quatre vendémiaire an III, où il s'exprime ainsi, il ajoute : « Déjà et avant eux les soldats de la garnison s'étaient décorés « des couleurs libres, parce que déjà, avec quelques autres patrio- « tes, j'avais couru les casernes, pour y dogmatiser révolutionnai- « rement les défenseurs de la patrie qui, par nos leçons civiques, « ne tardèrent pas à se ranger sous la bannière de la liberté, et à « montrer à leur chefs orgueilleux le signe tricolore dont ils ve- « naient de s'orner, emblème de leur bonheur futur » [1]. Par le style on peut juger de l'homme.

Pour prévenir les malheurs qui pouvaient être la conséquence d'un refus ou même simplement d'un retard, d'Hector n'attendit pas l'ordre dont il avait parlé, et se présenta à la municipalité accompagné de huit officiers et de M. de Murinais, commandant des quatre évêchés de la Basse-Bretagne. Tous ensemble ornèrent leur chapeau de la cocarde tricolore qui leur avait été offerte.

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Histoire de Brest*, par M. Levot.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

—

MOLIÈRE ET LE SAGE*

I

MM. Mame ont entrepris, il y a quelques années, la publication des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle.* Il semble en effet que ce soit un devoir, pour tous nos grands imprimeurs, de mettre leur art au service des grands écrivains qui ont consacré par leurs chefs-d'œuvre la perfection de notre langue. Ce devoir, MM. Mame l'ont rempli avec un soin pieux, avec une conscience admirable; ils ont voulu que chacun des volumes de leur collection fût digne des hommes de génie dont ils reproduisaient les œuvres, et ils ont si bien fait qu'au bas de chacune des pages de ces volumes, — le premier est consacré à Racine, — on pourrait écrire, en les appliquant non plus à l'auteur, non plus à la prose ou aux vers que l'on a sous les yeux, mais au papier, aux caractères, à l'impression, aux eaux-fortes qui accompagnent le texte, ces paroles que Voltaire proposait un jour d'écrire au bas de chacune des pages d'*Andromaque : parfait, exquis, admirable !*

* *Théâtre choisi de Molière,* deux volumes gr. in-8°, ornés de 50 eaux-fortes par V. Foulquier. A. Mame et fils, éditeurs, à Tours. — *Œuvres de Le Sage;* 6 vol. pet in-12 (format des Elzévirs). A. Lemerre, éditeur, à Paris.

Les volumes publiés jusqu'ici comprenaient le *Théâtre* de Racine, les *Fables* de La Fontaine, les *Œuvres poétiques* de Boileau, les *Caractères* de La Bruyère, le *Discours sur l'Histoire universelle* et les *Oraisons funèbres* de Bossuet, les *Pensées* de Pascal, les *Lettres choisies* de Mme de Sévigné et les *Aventures de Télémaque* de Fénelon.

Cette année, MM. Mame nous ont donné le *Théâtre choisi* de Molière, précédé d'une notice de M. Poujoulat, à la suite de laquelle nous lisons la note suivante :

« La pensée qui a dominé notre publication des classiques français du XVIIe siècle, c'est d'arrêter, s'il est possible, la décadence de notre langue ; personne n'aurait compris que les chefs-d'œuvre de Molière manquassent à cette collection. C'est ainsi que notre maison, dont le nom ne s'attache qu'à des œuvres morales et religieuses, a été amenée à reproduire des ouvrages suffisamment caractérisés dans la notice précédente. »

Le premier volume renferme *les Précieuses ridicules, — l'École des femmes, — la Critique de l'École des femmes, — Don Juan, — le Misanthrope, — le Médecin malgré lui, — le Tartuffe.*

Le second : *l'Avare, — M. de Pourceaugnac, — le Bourgeois gentilhomme, — les Fourberies de Scapin, — les Femmes savantes, — le Malade imaginaire.*

Nous n'avons point le dessein, on le comprend, de revenir ici sur le génie de Molière. M. Alexandre Dumas a *découvert* un jour la Méditerranée ; ce serait le dépasser, sans avoir l'excuse de son prodigieux esprit, que de s'aviser aujourd'hui de *découvrir* Molière : tout le monde, après tout, ne connaît pas la Méditerranée ; quel homme, sachant lire, ne connaît pas Molière ? et qui, l'ayant lu, n'a pas admiré ce merveilleux bon sens, cette connaissance profonde du cœur humain, cet art surprenant, ce naturel exquis ? Chose étrange ! il semble que le poète comique, peignant les hommes et les mœurs de son temps, soit condamné à voir les couleurs de ses tableaux pâlir et s'effacer à mesure que disparaissent les mœurs et les hommes qu'il a pris pour modèles. Essayez de lire, par exemple,

les comédies du temps de l'Empire ou de la Restauration : les finesses vous échappent, les railleries vous laissent froid, l'esprit s'est évaporé ; l'ennui nous gagne, à la lecture de ces pièces qu'ont applaudies nos grands-pères ; et, où ils souriaient, nous bâillons. Oui, cela est vrai, — mais non pas pour Molière. Il est aussi jeune qu'il y a deux siècles. Il y a plus, lisez la comédie d'hier, — celle de M. Sardou, de M. Augier ou de M. Dumas fils, — puis rouvrez votre Molière, et dites si ce n'est pas lui encore qui a le moins vieilli. *Le Malade imaginaire, le Médecin malgré lui, l'Avare, les Femmes savantes,* n'ont pas une ride. Ce sont *les Effrontés, les Bons Villageois, le Fils de Giboyer* et *la Femme de Claude,* qui ont deux cents ans. Mais voilà que, malgré mon bon propos, je me laisse aller, à mon tour, à *découvrir*.... la Méditerranée, alors que je voulais me borner à indiquer brièvement pourquoi MM. Mame ont eu mille fois raison d'admettre les comédies de Molière dans une publication consacrée aux chefs-d'œuvre de la langue française. Jamais écrivain, en effet, n'a manié notre langue avec une perfection plus étonnante. Louis XIV demandait un jour à Boileau quel était le plus rare des grands écrivains qui auraient honoré la France durant son règne. L'auteur des *Satires*, l'ami de Racine et de La Fontaine, n'hésita pas et répliqua : « Sire, c'est Molière. » — « Je ne le croyais pas, répondit Louis XIV ; mais vous vous y connaissez mieux que moi. »

Son vers, venu de source, écrit d'inspiration, est en poésie ce qu'est en prose la phrase du duc de Saint-Simon, quelque chose de *prime-sautier*, d'un tour parfois un peu violent, mais toujours d'une verve entraînante, irrésistible. Tous les deux, le duc et pair et le comédien, écrivaient *à la diable,* et c'est pour cela qu'ils ont écrit divinement. Le génie était chez eux à ce degré incomparable, où *le temps ne fait rien à l'affaire,* où il semble même que l'œuvre soit d'autant plus parfaite qu'elle a été exécutée avec plus de rapidité. Ces vers si fermes, si nets, si charmants, ne coûtaient guère à Molière que la peine de les écrire. Il les faisait si naturellement que ses pièces en prose, *Don Juan,* par exemple, sont remplies de

vers blancs; si bien que l'on pourrait presque dire de lui qu'il faisait des vers *sans le savoir*, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Fénelon préférait les comédies en prose de Molière à celles qui sont en vers ; Boileau, au contraire, tenait pour ces dernières. Lequel avait raison ? Tous les deux, sans doute, car chez l'auteur du *Misanthrope* et de l'*Avare* la poésie et la prose sont également admirables ; et de même que ni Corneille, ni Racine, ni La Fontaine n'ont surpassé Molière poète, de même Molière prosateur est l'égal de Pascal, de La Rochefoucauld et de La Bruyère.— Molière, d'ailleurs, comme le duc de Saint-Simon que je rappelais tout à l'heure, n'était point un homme de lettres, un littérateur de profession, et c'est là un des côtés originaux de ce merveilleux génie. Il composait des pièces pour les besoins de son théâtre ou pour les plaisirs du roi son maître, mais les publier était la chose dont il se préoccupait le moins. Longtemps même il se refusa à le faire imprimer ; *les Précieuses ridicules* furent imprimées malgré lui. Il est telle de ses comédies qui n'a été éditée que parce qu'un amateur, s'apercevant un jour, après un certain nombre de représentations suivies par lui, qu'il la savait par cœur, en fit une copie et la publia en la dédiant... à Molière! Ce ne fut que pour se mettre en garde contre des larcins de cette nature que l'auteur des *Femmes savantes* se décida à publier lui-même ses pièces ; jamais il ne donna d'édition complète de ses œuvres. Cette négligence à l'endroit des productions de son génie lui est du reste commune avec Bossuet, et, comme lui, il est une preuve éclatante à l'appui de cette vérité que les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne sont pas dus aux hommes de lettres proprement dits, et que ceux-ci doivent se contenter du second rang. En somme, de tous ces grands écrivains du XVIIe siècle, édités par MM. Mame, presque aucun, à l'exception de Boileau, n'était un littérateur de profession ; car qui oserait dire que Racine en était un, Racine, qui renonçait au théâtre et à la gloire, à trente-huit ans, dans toute la force et tout l'éclat de son génie ?

Hélas ! nous n'avons plus Racine, ni Molière, ni La Fontaine,

ni La Bruyère... Nous n'avons plus personne. Les rois s'en vont! peut-être est-ce pour revenir ; mais les grands écrivains reviendront-ils jamais ? En attendant, et pour nous consoler de ceux qui tiennent aujourd'hui leur place, relisons ces glorieux modèles, relisons-les surtout dans les beaux volumes que nous offrent MM. Mame, et qui sont ornés de ces eaux-fortes de M. V. Foulquier, d'une pointe si fine, si souple, si spirituelle. Les deux volumes que j'ai sous les yeux n'en renferment pas moins de cinquante ; toutes sont admirablement réussies, et, s'il avait été donné à Molière de les voir, nul doute qu'il n'eût adressé à M. Foulquier ces vers de son poème sur *la Gloire du Val-de-Grâce :*

Mais l'*Eau-forte* est pressante, et veut sans complaisance
Qu'un peintre s'accommode à son impatience,
La traite à sa manière, et, d'un travail soudain,
Saisisse le moment qu'elle donne à sa main...
Avec elle il n'est point de retour à tenter
Et tout au premier coup se doit exécuter...

Et, comme à Mignard, il aurait demandé à notre ingénieux et savant aqua-fortiste où il prend cette variété,

Dont l'esprit est surpris et l'œil est enchanté.

II

De Molière à Le Sage la transition est naturelle. Outre que Le Sage, en écrivant *Turcaret*, a fait la meilleure comédie du XVIIIe siècle, qu'est-ce que *Gil Blas*, sinon une comédie aux cent actes divers ?

Le Sage était Breton ; il était né à Sarzeau, dans l'île de Rhuys, et nous aurions aimé à lui consacrer une étude spéciale ; peut-être le ferons-nous un jour. Bornons-nous à dire ici que si, venu à Paris, à l'âge de vingt-deux ans, en 1690, il n'a reparu en Bretagne, en 1695 ou 1696, que pour y passer deux années, en qualité de secrétaire d'un fermier général dans les aides ou dans les gabelles; si, de retour à Paris en 1698, il ne l'a quitté que pour se retirer à

Boulogne-sur-mer, chez son fils le chanoine, où il est mort le 17 novembre 1747, il est toujours resté Breton par quelque endroit. Il ne s'affilia point à la secte philosophique, et il ne craignit pas de s'attaquer à Voltaire. Il fit dire un jour à un arlequin qui ramassait un livre sur les planches : *Je prends mon vol terre à terre* (mon Voltaire à terre). Le calembour était médiocre ; mais ce qui vaut mieux, ce sont les pages de *Gil Blas* dans lesquelles il a attaqué Voltaire sous le nom de *Don Gabriel Triaquero*, don Gabriel Triacleur, vendeur de thériaque, charlatan (tome IV, chapitre V). A ceux qui mettent don Gabriel au-dessus de Lope de Vega et de Calderon, c'est-à-dire Voltaire au-dessus de Corneille et de Racine, il montre à merveille les défauts des tragédies de leur idole : « Loin, dit-il, de regarder la tragédie de don Gabriel comme un chef-d'œuvre, je la trouve fort défectueuse. C'est un poème farci de traits plus brillants que solides. Les trois quarts des vers sont mauvais ou mal rimés, les caractères mal formés ou mal soutenus, et les pensées souvent très-obscures. » Voltaire se vengea en disant et en imprimant que *Gil Blas* était traduit de l'espagnol. La vérité est qu'il n'y a pas dans notre littérature de livre plus français. Le Sage a une légèreté dans le comique que Voltaire lui-même n'a pas égalée. Aussi bien Le Sage, quoique les deux premiers volumes de *Gil Blas* aient paru en 1715, l'année même de la mort de Louis XIV, le troisième en 1724, et le quatrième seulement en 1735, est un écrivain du XVIIe siècle, et l'un des classiques de notre langue. Suivant l'expression de M. Villemain, c'est « un classique de bonne plaisanterie et de bon goût. » — « L'ironie, chez lui, a dit Sainte-Beuve, n'a aucune âcreté comme chez Voltaire. Si elle n'a pas cet air de grand monde et de distinction suprême qui est le cachet de celle d'Hamilton, elle n'en a pas non plus le raffinement de causticité ni la sécheresse. C'est une ironie qui atteste encore une âme saine, une ironie qui reste, si l'on peut dire, *de bonne nature.* » — Oui, c'est bien cela, et ce n'est pas pour rien que Le Sage était né à Sarzeau et avait été élevé dans notre bonne ville de Vannes. Le plus grand romancier de

notre siècle, Walter Scott, a parfaitement apprécié le chef-d'œuvre de son illustre prédécesseur lorsqu'il a dit de *Gil Blas :* « Cet ouvrage laisse le lecteur content de lui-même et du genre humain. » Quelle fête, au sortir de nos romans du jour, de relire ces pages si pleines de belle et bonne humeur, d'un français si limpide, d'un naturel si exquis, d'une simplicité si charmante ! Quel soulagement et quel plaisir, après une lecture de l'*Assommoir,* de se rafraîchir l'esprit en ouvrant *Gil Blas !*

L'édition de M. Lemerre forme quatre volumes, dont chacun reproduit exactement les divisions, le texte et l'orthographe de l'édition même publiée par l'auteur. Elle est accompagnée d'une délicieuse eau-forte de Henri Pille, d'une Notice de M. Anatole France, élégante, sobre, émue, et de notes, intéressantes et courtes, comme il convenait en un pareil sujet. C'est un chef-d'œuvre de typographie, que se disputeront tous les amateurs de beaux livres. Lorsque parut *le Diable boiteux,* que réédite aussi M. Lemerre, il eut un succès fou, et l'on connaît l'anecdote de ces deux seigneurs de la cour qui mirent l'épée à la main dans la boutique de la Barbin, pour avoir le dernier exemplaire de la seconde édition. Si pareil fait ne se reproduit pas dans la boutique de M. Lemerre, ce sera d'abord parce que nous n'avons plus de cour, et ensuite parce qu'il ne doit plus avoir chez lui un seul exemplaire de cette charmante édition des *Œuvres de Le Sage.* Il en annonce une nouvelle, qui sera tirée sans doute à un assez grand nombre d'exemplaires pour que nos lecteurs puissent se la procurer, sans être obligés de mettre l'épée à la main.

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UN PÈLERINAGE AU PAYS DE BRIZEUX. — LA BRETAGNE et SON POÈTE, par M. A. Lexandre. — Un volume in-18. Paris, Dentu, 1879.

La gloire de Brizeux va toujours grandissant. Les éditions de ses œuvres se succèdent, et son nom devient populaire. Sa fraîche poésie, simple et raffinée à la fois, où la Bretagne est peinte avec une saisissante vérité, trouve des admirateurs chaque jour plus nombreux, tandis que les écrits d'autres poètes naguère célèbres descendent lentement dans l'oubli.

Le livre que nous annonçons, ouvrage d'un écrivain lyonnais très-distingué, excellent juge des choses d'art, prouve que l'auteur de *Marie* a su remuer profondément les âmes loin du pays qu'il a chanté. Venant, après Sainte-Beuve, Gustave Planche, Lacaussade et M. Saint-René Taillandier, parler de Brizeux, M. A. Lexandre a trouvé le moyen d'intéresser vivement même ceux qui ont le plus étudié la vie du poète. Il a parcouru la Bretagne, comme il avait visité la Provence et le Languedoc avant d'écrire son *Pèlerinage de Mireille* et son *Pèlerinage au Cayla.*

Il s'est mis en relations avec ceux qui avaient intimement connu Brizeux à Lorient, à Arzannô, à Scaër ; il a causé avec les paysans dont les noms figurent dans ses vers, puis a suivi les traces du barde à Paris et en Italie. De ces recherches il a tiré des renseignements biographiques nouveaux et des descriptions charmantes, témoin ce petit tableau d'un site aimé de Brizeux :

« Nous atteignons l'étang du Ror'h, c'est-à-dire un barrage du Scorff où le courant, après s'être déversé en partie sur la grosse roue verdâtre

d'un moulin, s'élargit en nappe tranquille sur laquelle flottent quantité de nénuphars éclatants. De petites vaches bretonnes portant robe noire tachetée de blanc, tête fine, le traversent; les unes se mirent dans l'eau claire; les autres se retournent, le mufle effronté, pour nous regarder. En aval du moulin, la rivière se perd sous bois en bouillonnant autour de petits flots chargés d'iris d'un jaune d'ambre. »

M. A. Lexandre a analysé avec beaucoup de finesse et d'élévation la physionomie littéraire et le caractère de Brizeux. Voici quelques traits qui en donnent une idée exacte :

« Le poète, qui avait épuisé de bonne heure, dans ses voyages d'Italie, le petit patrimoine de son père, vivait d'une très-modique pension que lui servit d'abord la cassette royale sous le règne de Louis-Philippe, ensuite la cassette impériale et à laquelle, sur la fin, le ministère de l'instruction publique ajouta une somme annuelle de huit cents francs pour un travail sur l'origine des noms de lieux en Bretagne, qu'il eut le temps de terminer avant sa mort. Ses ouvrages ont rapporté sans doute quelque profit à ses éditeurs, mais certainement presque aucun à lui-même. C'est assez dire par quels soucis d'économie il se trouvait d'ordinaire assiégé. Il les supporta toujours sans amertume, et loin de laisser soupçonner quelque gêne d'argent, il avait sur ce chapitre des pudeurs d'honnête homme auxquelles on ne touche pas, même par la pensée. La noblesse de sa nature l'éloignait des goûts d'un bohême et ce besoigneux ne faisait pas de dettes. Il se levait très-rarement avant midi, non par cette habitude chère aux lettrés pauvres, qui permet de supprimer le déjeuner, mais parce que, dès sa jeunesse, il s'était plu à travailler le matin dans son lit. Il composait aussi le soir en errant fort tard sur les quais ou dans les rues de Paris, un peu partout du reste, nul poète n'ayant eu moins besoin d'une plume pour faire des vers.

« Se procurer quelque gain ne lui eût pas été difficile en acceptant un engagement de rédaction dans une entreprise littéraire, une revue par exemple, comme d'autres hommes de lettres des plus dignes, comme Maurice de Guérin lui-même, ne s'en faisaient pas faute; divers motifs l'arrêtèrent. Peut-être comprit-il que pour ce régime de travaux forcés sa plume ne savait courir ni assez drue ni assez contente d'elle-même ; de plus, il faut tenir compte du caractère de la race... »

A l'occasion de cette action de la race, M. A. Lexandre fait un parallèle ingénieux entre *Marie* et la *Grenade entr'ouverte*, le délicieux poème de M. Théodore Aubanel.

« Aussi bien que *Marie*, dit-il, la *Grenade* n'est qu'un recueil de pièces détachées reliées par l'unité d'une même figure ; un même sentiment les pénètre et l'objet de la flamme est une adolescente. Seulement, tandis que l'histoire de Marie se perd dans son mariage avec un jeune fermier du canton, celle de Zani se perd dans le couvent où elle court se faire nonne : sincérité des deux côtés ; chacun chante dans le mode que lui dicte son état psychologique, diraient quelques-uns, physiologique, diraient quelques autres.

« Lorsque Brizeux écrit *Marie*, déjà des années se sont écoulées depuis le départ d'Arzannô, la mémoire du cœur seule inspire la composition. Chez M. Aubanel, au contraire, la poésie n'est qu'un trop-plein débordant au jour le jour, sous le coup d'une passion dans toute sa force. Sous ce ciel si chaud, on ignore les ravissements que donnent, dans les pays moins aimés du soleil, la première apparition du printemps; on passe de l'hiver, presque sans transition, aux journées torrides. De même, l'amour, si printanier qu'il soit, y fermente de suite en plein été... »

Reprenant son étude sur la vie intime de Brizeux, M. A. Lexandre ajoute, après avoir montré la délicatesse de son âme :

« Inutile de dire que les amours faciles sur semblable complexion ne pouvaient avoir prise. Pas moins, tout poète, tout artiste tient d'un amoureux haletant et c'est chez ceux-là que « le cœur est un éternel recommenceur. »

« Il est impossible que celui de Brizeux ne se soit laissé prendre à quelques charmantes lueurs.

« Il avait horreur des épanchements qui dévoilent ces mystères du cœur, ne les tolérant pas dans les livres, ni dans les conversations, et jugeant vulgaire toute passion qui ne sait la pudeur du secret. Les femmes elles-mêmes auraient eu à apprendre de lui en ces matières. Aussi, à peine peut-on surprendre dans ses vers un accent voilé des doux épisodes de sa vie.

« A Naples, il aimait à fréquenter le salon du comte Schouvalof, celui qui mourut catholique et barnabite, attiré par la grâce de sa fille Hélène, très-jeune alors, déjà poète, et qui depuis, devenue Mme Skariatine et fixée à Nice, y reste une des femmes supérieures de la colonie étrangère par l'intelligence de tout ce qui constitue une culture accomplie. Un sensentiment de nature plus vive paraît avoir marqué l'un de ses séjours à Florence...

« Brizeux était d'une impressionnabilité extrême. C'était son côté faible et son côté supérieur, tenant par là d'une femme : point aimable au sens

vulgaire du mot, mais sympathique au possible à quiconque se trouvait capable de deviner les qualités de sa nature des plus exquises, mais de celles que la foule apprécie le moins. »

Après les citations que nous venons de faire, il ne nous semble pas téméraire de penser et de dire que ce volume sera très-apprécié par tous ceux qui aiment la poésie et la Bretagne. Pour notre part, nous avons lu avec un vif plaisir ces deux cents pages, remplies de nobles idées, de frais tableaux et de détails jusqu'ici peu connus sur notre grand poète.

JOSEPH ROUSSE.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE, par M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1876. In-4°, de 142 p. et 62 planches gravées. — Tiré à 175 exemplaires, sur papier vergé, titre rouge et noir. — Prix : 65 fr.

Voici une publication qui fait le plus grand honneur à l'heureux possesseur de tant de trésors archéologiques. Si chaque amateur — et ils sont très-nombreux aujourd'hui — se décidait à imiter M. Parenteau et à graver tous les objets rares de sa collection en les accompagnant de notices descriptives, la France serait en réelle possession de ses richesses amoncelées, et les travailleurs pourraient trouver dans ces sources inépuisables des ressources fécondes d'investigations auxquelles il leur est impossible de recourir. Si les musées sont publics, les collections privées ne le sont guère ; les amateurs sont, en général, de race égoïste, et bien rares sont les gens, d'humeur vraiment libérale, qui consentent, comme M. Parenteau, à mettre le public dans la confidence de leurs recherches et de leurs trésors : ceux-là sont les bienfaiteurs de la science. Ils le sont à double titre, lorsque leur collection est par eux destinée à enrichir plus tard les musées de leur pays. Nous savions depuis longtemps que M. Parenteau, en nouveau Mécène, avait l'intention de léguer un jour ses précieuses acquisitions au musée départemental de l'Oratoire. Il en prend ici l'engagement formel, et nous devons l'en remercier publiquement, au nom de la Bretagne et de

la Vendée, et au nom de la science archéologique. « J'ai consacré une partie de ma vie, dit-il, dans son *Introduction à l'étude des bijoux,* à réunir dans le Poitou, mon pays natal, et dans la Bretagne, mon pays d'adoption, les bijoux et les bibelots qui forment ma collection, ainsi que les documents qui les expliquent. Arrivé à la maturité, j'ai cru devoir en faire l'inventaire. Chez les uns, l'inventaire précède la vente; pour moi, l'inventaire précèdera peut-être de peu de temps l'immobilisation de ma collection dans un musée public et accessible à tous. »

Le mot d'inventaire est modeste. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une sèche nomenclature. Dans une série de soixante-deux magnifiques planches à l'eau-forte, auxquelles M. de Rochebrune lui-même — un maître du genre — a témoigné son approbation, en leur donnant pour compagnes deux des siennes, M. Parenteau nous offre la représentation exacte de tous les chefs-d'œuvre et de toutes les curiosités de sa collection, classés par genres et par époques, depuis les celtœ des populations dites préhistoriques jusqu'aux bibelots politiques de la grande Révolution. Ces planches sont dues à un jeune ouvrier lithographe, M. Théodule Thomas, faisant la lettre chez MM. Charpentier et Grinsard, à Nantes, que M. Parenteau a dressé au burin et qu'il est parvenu à transformer en un véritable artiste à l'eau-forte. Plusieurs de ces planches sont saisissantes de réalité et d'effet, et, si l'on peut reprocher à quelques-unes je ne sais quoi de mou, comme à la serrure ciselée du XVIe siècle, qui demanderait plus de mordant pour mieux accuser son relief et ses fines découpures, en revanche, leurs voisines ont un caractère magistral, un air de grande allure, qui convient admirablement aux objets représentés. On pourrait y suivre toute la transformation du talent du jeune graveur découvert par l'archéologue, et ce n'est pas là un des moindres attraits du recueil. Prendre un ouvrier et en faire un artiste, quelle plus belle application de la vraie fraternité !

Le texte qui accompagne les planches et qui donne l'explication et la description détaillée de chaque objet, ne se borne pas à un simple catalogue. La plupart des indications donnent lieu à des ob-

servations piquantes ou à de petites dissertations, assaisonnées de sel gaulois. M. Parenteau est un écrivain humoristique : on ne se lasse point de le suivre, et il en profite même pour glisser çà et là des réflexions morales ou des professions de foi fort orthodoxes, qui font honneur à son esprit aussi bien qu'à son cœur.

Nous signalerons à l'attention toute particulière des archéologues la céramique gauloise, avec ses briques à jour, ses dés à jouer, à feuilles de fougères, et ses lampions à bobèches ; les objets de l'âge du bronze, les boîtes de moyeux de chars et les épées, qu'il serait intéressant de comparer avec celles que nous avons découvertes dans le bassin de Penhouët (à ce propos, l'épée n° 3 de la planche 6 nous a paru un peu lourde de forme, et nous craignons que le dessinateur n'ait un peu amplifié les dimensions en largeur [1]) ; la numismatique, surtout la curieuse série qui raconte l'odyssée de la bécasse en Gaule (nous avons récemment trouvé près de Saint-Nazaire un statère en or qui vient confirmer les théories de M. Parenteau à ce sujet) ; la comparaison des lopins de fer de Saint-Molf, d'Avranches et de Korsabad ; les anneaux et colliers torsadés en or ; la dissertation sur les rouelles ; la matrice en bronze pour estamper les fibules bractéates d'or ou d'argent ; les clefs et les bijoux bretons du moyen âge ; les curieux bassins en bronze émaillé de l'église de Bouée ; la plaque décorative en faïence de Nantes de l'évêque constitutionnel Minée ; les insignes vendéens ; les documents sur Charette et sur Carrier ; les plombs divers et la magnifique serrure en fer ciselé aux armes de Bretagne.

— Et la critique ?... — Nous avouerons humblement que l'*Inventaire* de M. Parenteau nous a tellement charmé, que lui jeter quelques pierres serait de l'ingratitude. Faut-il lui reprocher de citer la ville d'*Occismor* comme lieu de la découverte de l'un de ses curieux objets ; de manifester une trop grande admiration pour le style et l'*érudition* de M. du Cleuziou, le potier, ou de ne pas

[1] Nos épées gauloises, bronze ou fer, remarque M. Parenteau, sont toutes pointues et très-pointues, malgré le texte de Tite-Live, *sine mucronibus*. Celles de Penhouët sont aussi remarquablement affilées et pointues.

donner des preuves assez convaincantes de l'emplacement précis de Corbilon à Portnichet, quand un comptoir comme celui-là devait avoir pour siége, non pas un point spécial, une ville, mais une région de côte tout entière ?... Franchement, ce serait abuser de notre situation : nous préférons rester sous le charme.

RENÉ KERVILER.

VINGT SONNETS MIS EN MUSIQUE, par M. Edouard Garnier. — Paris, chez Alphonse Leduc, 3, rue de Grammont. Prix : 10 fr.

Un juge très-compétent, M. Victorin Joncières, l'auteur de *Dimitri*, un grand opéra qui a eu du succès, a exprimé dans la *Liberté*, sur cette publication d'un de nos concitoyens, un jugement que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'il nous serait difficile, nous l'avouons, d'en porter un de nous-mêmes :

« Le sonnet est une des formes les plus difficiles à mettre en musique. La coupe irrégulière des strophes qui le composent ne saurait, en effet, s'adapter à la symétrie de la phrase musicale. Quelques compositeurs ont tourné l'obstacle en répétant un des vers des deux dernières strophes. C'est une faute grave, car elle détruit la forme même du sonnet. Le musicien doit ici marcher du même pas que le poète, et couler sa mélodie dans le moule qu'il a choisi.

« Cette difficulté a tenté un artiste peu connu, malgré son réel mérite, et dont le talent à peu près ignoré s'est développé loin de nous, dans une ville de province, à Nantes, où il occupe l'honorable fonction de professeur du Conservatoire. Éloigné du centre fiévreux de production où nous vivons, M. Edouard Garnier partage son temps entre les leçons, les articles de critique musicale qu'il écrit avec une rare justesse d'appréciation dans le *Phare de la Loire*, et la composition.

« A en juger par les *Vingt Sonnets* qu'il a publiés, M. Edouard Garnier, s'il ne s'était pas modestement retiré en province, aurait certainement conquis une solide réputation comme compositeur.

« On trouve, dans ces vingt morceaux, une remarquable abon-

dance d'idées, d'un sentiment distingué, d'une grande variété d'allure, d'un ton clair et aisé, où l'effort ne se fait jamais sentir, malgré la difficulté dont nous parlions tout à l'heure de se conformer strictement à la coupe irrégulière de la poésie. Les accompagnements sont toujours intéressants, d'une harmonie souvent piquante sans être trop recherchée. On pourrait peut-être reprocher à l'auteur l'emploi trop fréquent des accords répétés en triolet ; c'est du reste un procédé dont fait abus l'école moderne. M. Garnier, en effet, est, à son insu peut-être, un adepte de cette école si injustement décriée. Il y a, dans certains passages, comme un écho de Schumann, auquel il se rattache, sinon par le contour mélodique, du moins par le côté pittoresque.

« En choisissant les poètes les plus divers, depuis Voiture jusqu'à Alfred de Musset et Sully-Prudhomme, M. Garnier a pu varier son style sans cependant jamais perdre sa personnalité. Ce qui nous plaît dans le volume que nous avons sous les yeux, c'est d'y découvrir une horreur des formules banales, des lieux communs, une sincérité constante. Parmi les sonnets qui ont le plus frappé, nous citerons *Amphion*, d'une allure noble et élevée ; l'*Amour aux étoiles*, poétique inspiration pleine d'un charme mystérieux ; *A Eva*, dont l'accompagnement au rhythme capricieux couvre d'un léger voile la pensée hardie du poète ; l'*Adieu*, plein de tendresse et d'émotion ; la *Brûleuse de papillons* [1], où voltigent de légers arpèges, comme la troupe errante des insectes ailés ; le *Chien*, d'un caractère si poignant, d'un accent si pénétrant.

« Nous bornons là nos citations, car il nous faudrait mentionner tous les morceaux dont se compose le volume.

« Nous allions oublier de signaler le soin avec lequel M. Garnier a observé la prosodie des vers, joignant à la justesse d'expression celle de la qualité rhythmique de la déclamation.

« VICTORIN JONCIÈRES. »

[1] *La Brûleuse de papillons* est de M. C. Robinot-Bertrand, et a été fort bien chantée à la dernière séance annuelle de la Société académique de Nantes. Le sonnet qui vient immédiatement après, *Avril*, est tiré des *Souvenirs bretons* de M. Stéphane Halgan.

LES CANTILÈNES, poésies, par M. Joseph Rousse. — In-16. Paris, Jules Martin, rue Séguier, 18. Nantes, L. Morel.

Ce mot plein d'harmonie vous introduit dans le sanctuaire. Là, sont les dieux de la patrie et ceux de la famille ; car M. Rousse est essentiellement Breton : il chante avec enthousiasme sa ville, ou plutôt la nôtre, Nantes ; il chante son fleuve, ses monuments, ses palais, jusqu'aux toiles de son splendide musée. Et voyez comme ses vers savent en rendre les couleurs :

UNE ESQUISSE D'EUGÈNE DELACROIX.

Sous le soleil ardent des plaines d'Arabie,
Au pied d'un sycomore à la feuille rougie,
Un vieux chef de tribu rencontre des pasteurs.
Vêtu de blanc mêlé d'éclatantes couleurs,
Il est sur son cheval et regarde une femme
Qui dans ses bras brunis lui présente un bassin.
Noblement, comme un maître il étend une main.
De l'antique Orient on sent respirer l'âme
Dans ce groupe superbe entouré de vieillards.
Une autre femme approche apportant une amphore,
Tandis que des enfants, auprès du sycomore,
Sur cet hôte puissant attachent leurs regards,
Et qu'au fond d'un ravin où coule une eau limpide
Monte un essaim nombreux de cavaliers brillants,
Qui derrière le chef, sur un beau ciel aride,
Font flotter des drapeaux rougeâtres, verts et blancs.

Après l'*Esquisse d'Eugène Delacroix*, vient le *Bal costumé de Lancret*, la *Marine de Salvator*, les *Ruines de Panini*, les toiles de Wouwerman et du Poussin.

Les *Cantilènes* jettent une fleur sur la tombe de notre poète tant regretté, Émile Péhant :

Poète, vous étiez de la race du Dante.
Vos tableaux sont remplis de sang et de terreur !...

Nous avons dit qu'après la patrie venait la famille. La *Revue* a donné, le mois dernier, la délicieuse page adressée à la petite-fille

du poète. Personne de nous ne se trompera pour nommer l'original de ce pur et charmant portrait :

Sous le jour argenté d'une haute fenêtre,
Où pend un long rideau de velours violet,
Rêveuse, elle est assise et voit avec regret
Les ormeaux s'effeuiller et l'automne apparaître.

Dans ses yeux se reflète une douce langueur ;
Ses cheveux bruns semés d'une poudre légère
Ne cachent point son front que pâlit la lumière,
Ni son oreille rose et qui semble une fleur.

Sa main fine sortant d'une blanche dentelle
Tient un livre entr'ouvert posé sur ses genoux;
C'est le vieux Manzoni, poète austère et doux,
Qui fit de l'amour pur l'épopée immortelle.

M. Rousse a non-seulement le cœur d'un Breton, il a encore l'œil bleu ; il a le regard vague de l'homme accoutumé à contempler le ciel et la mer, ces deux infinis.

L'histoire vous dira que les Bretons sont les premiers marins du monde ; mais ces grands dompteurs d'océans ont également peuplé les cloîtres et les forêts de leurs rêves sublimes. Il semble que la terre ne soit pas leur élément. *Sursum corda!* L'âme du Breton se tient sur les hauteurs :

Ceint de ses vieux remparts, seul au milieu des grèves,
Pareil à ces châteaux entrevus dans les rêves,
Citadelle gothique, abbaye et prison,
Le grand mont Saint-Michel domine l'horizon...

Écoutez encore :

LE MEUNIER DU FAOUET.

L'Ellé comme un torrent court sur un lit de pierre
Dont les reines des prés couvrent les bords fleuris,
Entre deux grands coteaux, l'un chargé de taillis,
L'autre aride et rocheux, tapissé de bruyère.

Admirable vallée, où le seul bruit des eaux
Se mêle au bruit du vent! Une vieille chapelle

S'élève dans les bois, et frappant ses vitraux,
L'aurore y fait briller une rouge étincelle.

Un jeune pèlerin monte pieusement
L'escalier de granit aux rampes magnifiques.
Il vient de sainte Barbe honorer les reliques.
Égrenant un rosaire avec foi, lentement.

Son regard est fixé sur sa main mutilée
Que la balle d'un Maure a brisée à jamais,
Dans une plaine blanche et du soleil brûlée,
Quand il était soldat sous le drapeau français.

Mais il a pu revoir son moulin dans les landes,
Les halles du vieux bourg où se vend le froment.
Il est venu remplir son vœu fidèlement,
Naïf esprit, nourri de naïves légendes.

On voit, d'après ces quelques citations, que M. Rousse possède au plus haut degré la pureté du style et la justesse de l'expression.

Puissent les autres cordes de notre lyre armoricaine, c'est-à-dire nos autres poètes, rendre aussi fidèlement le souffle que Dieu leur a prêté ! Car, ne l'oublions pas, si la pure lumière constitue le rayon divin, la note parfaitement juste produit l'harmonie divine, qui est le beau idéal et le bien absolu !

Cte DE SAINT-JEAN.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Daniel. — Une conférence du P. Ganachaud. — M. Le Hénaff, inspecteur de dessin.— M. Paul Baudry, trois fois académicien. — Le prochain congrès de l'Association bretonne. — MM. du May, Eugène Lambert, Halléguen, le R. P. Bethuys. — Omnibus et tramway. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons.

Commençons par deux emprunts à la *Semaine religieuse de Nantes* :

— Le mercredi 5 février, ont eu lieu, dans l'église cathédrale, les obsèques de Mgr Jules Daniel, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, chanoine d'Anagni et de Nantes, ancien aumônier des zouaves pontificaux. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Allard, doyen du Chapitre, qui a aussi chanté la messe des funérailles. Le deuil était conduit par le R. P. François (Henri-Daniel), religieux Récollet, frère du défunt. La cathédrale était remplie par une assistance d'élite au milieu de laquelle on remarquait M. le général Athanase de Charette, M. Louis de Charette, et un grand nombre d'anciens officiers, zouaves et artilleurs de l'armée pontificale, glorieux survivants de Castelfidardo, de Mentana et de Loigny. Mgr l'Évêque assistait au trône, accompagné de ses vicaires généraux. Les siéges d'honneur, aux coins du catafalque, étaient occupés par Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, M. l'abbé Eugène Peigné, qui avait autrefois suivi Mgr Daniel sur le champ de bataille de Mentana, et par deux anciens zouaves, le capitaine Zacharie du Reau et le capitaine Joubert.

A la suite de l'absoute, qui a été faite par Mgr l'Évêque, le cortége s'est dirigé vers le cimetière de Miséricorde.

Mgr Daniel était né en 1825 et avait été ordonné prêtre en 1850. Il exerçait les fonctions de vicaire à Sainte-Croix de Nantes lorsque Mgr Jaquemet lui permit de se rendre à Rome et de se mettre à la disposition des défenseurs du Saint-Père. Les fatigues qu'il éprouva dans ses diverses campagnes, et en particulier pendant la guerre contre les Prussiens, en

1870-71, ruinèrent sa santé: il est mort, on peut le dire, victime de son dévouement à Pie IX et à son pays.

— Jeudi, 29 février, nous avons entendu à Saint-Nicolas la parole d'un apôtre. Le R. P. Ganachaud, de Nantes, ancien vicaire de Sainte-Pazanne, aujourd'hui missionnaire d'Afrique, a plaidé la cause des populations qu'il évangélise avec les accents d'une éloquence vraiment saisissante et d'un zèle brûlant. En l'écoutant nous parler de ses courses et de celles de ses vaillants confrères au milieu des sables déserts du Sahara, nous nous souvenions du passage de l'épître aux Corinthiens dans lequel saint Paul raconte les souffrances, les persécutions, les trahisons qu'il a endurées pour le nom de Jésus. L'esprit apostolique est bien le même dans tous les siècles. Nous essaierions vainement de nous faire l'écho de ces élans enflammés, de ces cris de l'âme qui transportent, émeuvent, et font dire aux auditeurs: Que nous sommes petits auprès de ces hommes-là!

Une quête abondante a suivi le sermon, montrant au R. P. que son cœur avait été compris. L'émotion était générale.

En descendant de chaire, le R. P. a reçu d'Alger une dépêche lui donnant de bonnes nouvelles de ses confrères le R. P. Deniaud, de Nantes, et le R. P. Giraud, d'Angers, partis de Zanzibar au mois de mai dernier, pour les missions de l'Afrique équatoriale, et dont il a hâte d'aller bientôt lui-même partager les travaux et les dangers.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du 10 février 1879, M. Alphonse Le Hénaff, inspecteur de l'enseignement du dessin, est spécialement attaché à l'Académie de Rennes. Nous en félicitons sincèrement et l'Académie, et notre peintre breton, dont les œuvres ont été ici, à plusieurs reprises, l'objet d'un sérieux examen.

— Notre compatriote M. Paul Baudry vient d'être nommé membre des Académies de peinture de Bruxelles, de Vienne et de Madrid.

— Le prochain Congrès de l'*Association bretonne* doit se tenir vers le mois de septembre à Landerneau. Une réunion des membres du bureau a eu lieu, le 12 février, pour s'entendre avec les autorités locales au sujet des mesures à prendre pour la préparation du Congrès.

— Le doyen d'âge de nos magistrats bretons, dit le *Journal de Rennes*, l'un des plus vénérables de nos concitoyens, est mort le 29 janvier, dans sa 94e année. M. du May était président honoraire. Ancien président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, membre de cette Compagnie dont il avait recueilli les meilleures traditions, il prêta à ses collègues le plus actif et le plus utile concours pendant plus de quarante ans. Avec une

réputation intacte et les plus honorables souvenirs, M. du May y laisse la mémoire d'un magistrat intègre, laborieux, et dont la capacité et la science du jurisconsulte, unies à l'expérience et à la sûreté du jugement, recommandent la longue carrière.

— Un autre président de chambre honoraire à la Cour de Rennes, M. Eugène Lambert, est décédé le 6 février, à Menton, où il s'était rendu, il y a quelques semaines, dans l'espoir de raffermir sa santé chancelante.

M. Eugène-Charles-Maurice Lambert, né à Donges, le 30 avril 1803, fut reçu avocat en 1824, nommé juge d'instruction à Savenay, en 1830, juge à Nantes, en 1842, juge d'instruction à Nantes, en 1845, conseiller à la Cour de Rennes, en 1849, président de chambre à la même Cour, en 1870, et mis à la retraite en 1873. Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, de 1830 à 1870, et nommé deux fois président de la Société académique de Nantes, en 1849 et 1875, il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1865.

Nos lecteurs savent que M. Eugène Lambert était poète, et nous avons rendu compte de ses deux recueils, les *Fleurs du bien* et *Un essaim de sonnets*. Ajoutons qu'en 1865, il avait publié, sous le titre de *Poésies de la dernière saison*, les vers inédits que lui avait légués en mourant notre compatriote et son ami, Evariste Boulay-Paty. Il avait mis en tête de ce volume une préface où nous remarquons ce passage :

« Boulay-Paty, dans cette crise de famille (la mort de ses parents), sentit le néant des philosophies humaines : quelques instants passés au tombeau de sa mère les virent s'évanouir ainsi que tous ses doutes. — C'est autant sous terre, dans le cercueil des morts, qu'à sa surface dans les beautés de la nature, qu'il faut aller chercher l'idée d'une providence. Elle est aussi puissante là-bas, où une touffe d'herbe se montre plus épaisse, que là-haut, où rayonne une étoile. — Il était monté à la foi par l'échelle de la douleur. »

On comprend que le Breton qui a écrit ces lignes soit mort en bon catholique. Il repose dans le cimetière de Donges, où l'attendait celui même qui les lui a inspirées.

— Deux morts à enregistrer encore: celle de M. le docteur Halléguen, de Châteaulin (Finistère), auteur de nombreuses recherches sur les origines armorico-bretonnes, et celle du R. P. Bethuys, professeur au petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers (Vendée). Si nous ne nous trompons, il a publié, sans nom, une *Vie du P. Baudouin*. Il a beaucoup écrit, et nous espérons pouvoir donner bientôt sur lui une notice développée.

— Si vous ouvrez le dictionnaire de l'Académie de 1835, vous y lirez, au mot *omnibus* : « Mot latin qui signifie *Pour tous*, et dont on se sert

depuis quelque temps pour désigner certaines voitures fort grandes qui parcourent la ville, dans des directions déterminées, et où chacun peut monter moyennant une rétribution assez modique. » Mais cela ne vous apprend point, — ce que vous ignorez probablement — que c'est la Bretagne, que c'est notre ville de Nantes qui a eu l'honneur de donner naissance, non-seulement à ce vocable, mais encore à la chose qu'il exprime. Cela vaut, je crois, la peine d'être rapidement conté.

Il y a un demi-siècle environ, en 1826 ou 1827, un industriel nantais, M. Baudry, exploitait, en face de la grande gare actuelle, une minoterie à vapeur, bien connue alors sous le nom de *Pompe à feu de Richebourg*. L'idée lui vint — car il était fort ingénieux — d'utiliser l'excédant d'eau chaude de sa machine, et plutôt que de la répandre, en pure perte, sur les prairies voisines, de s'en servir pour alimenter un établissement de bains. Cela fait, M. Baudry pensa, non sans raison, que ses baignoires demeureraient vides, s'il n'allait pas recruter des clients, loin de son quartier excentrique. Il imagina donc d'envoyer, à certaines heures, au centre de la ville, une voiture longue, munie de deux banquettes, sur lesquelles prenaient place tous les braves gens qui éprouvaient le désir d'aller se plonger dans ses piscines. Ce véhicule était connu sous le nom de *voiture des bains de Richebourg*. Mais un ami de M. Baudry lui conseilla de le baptiser d'un nom plus court et plus expressif, que lui avait suggéré la vue de l'enseigne d'un épicier de la ville, appelé Omnès, et qui, ne demandant pas mieux que d'approvisionner toute la ville de sucre et de chandelle, avait fait peindre au-dessus de sa porte cette espèce de jeu de mot : OMNÈS OMNIBUS.

Ainsi fut créé le substantif *Omnibus*. — Quant à la chose, elle fut créée au même moment, car l'inventeur se rendit alors à Bordeaux, et y établit, avec l'aide d'une société de Nantais, un service de ce genre de voitures; puis presque aussitôt, — toujours avec les mêmes auxiliaires nantais, — il alla acclimater son invention à Paris. Une société y fut établie au capital d'un million. Les actionnaires vinrent en foule, et les omnibus, on peut le dire, marchaient comme sur des roulettes, quand, par malheur pour le pauvre M. Baudry, survint le rigoureux hiver de 1829 : la neige et le verglas encombrèrent les rues de la capitale; puis les fourrages montèrent à un prix excessif. D'un autre côté, une concurrence se leva, sous le nom de *Dames-Blanches*. Bref, M. Baudry, tourmenté par la crainte de la ruine, mourut tout à coup de chagrin, ne se doutant pas de l'immense développement qu'allait avoir son idée. C'était, hélas! une nouvelle application du *Sic vos non vobis*, que M. Baudry aurait pu traduire de la sorte :

J'inventai l'*omnibus*... d'autres s'en enrichirent.

Donc, l'omnibus est d'origine bretonne, nantaise, et c'est lui qui a engendré le tramway, lequel est également fils du chemin de fer, par les pieds, c'est à dire par les rails.

Le premier tramway construit en Bretagne l'a été à Nantes, et il vient d'être récemment inauguré, le jeudi, 13 février; mais il a cela de particulier et de merveilleux que les voitures sont poussées par un moteur tout nouveau : l'air comprimé, dont le premier, ou du moins le plus sérieux essai a été fait parmi nous avec un succès complet.

Nous tenons à dire que cette invention, appelée à des applications si diverses et si utiles, est le résultat de six années des plus persévérantes études de M. l'ingénieur Mekarski.

La ligne de début longe les quais de la Loire, et va de Doulon aux Salorges, pour se rendre plus tard jusqu'à Chantenay. Rien n'est plus original que cette locomotion : devant la voiture, sous un abri séparé, une petite machine, dont le cuivre brille au soleil et qui a l'air d'un jouet d'enfant; puis, auprès, un homme, le conducteur, qui, à l'aide de deux ou trois mouvements très-simples, fait glisser sa voiture ou l'arrête presque instantanément. On dirait d'un patineur se jouant sur la glace.

Il faudrait vraiment, comme dit le saltimbanque, n'avoir pas deux sous dans sa poche, pour se refuser l'agrément d'une pareille promenade le long du fleuve. Aussi tout Nantes est-il en train de se payer ce plaisir, et les stations sont-elles incessamment assiégées par des foules compactes. Soyez-en sûr, nos cent vingt mille habitants y passeront.

Cette pleine réussite, nous l'espérons bien, encouragera la Société des Tramways, si bien représentée ici par son ingénieur-directeur, M. Canivet, à créer d'autres lignes, et même à en établir plus tard dans la banlieue; celle de Vertou, par exemple, qui conduira aux bords de la Sèvre les promeneurs des dimanches et des jours de fêtes, est tout indiquée, et se fera, n'en doutez pas, dès que l'*air comprimé* aura franchi les Ponts et fait son entrée au faubourg de Saint-Jacques.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance générale le lundi 27 janvier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, à Nantes, dans un salon du *Cercle des Beaux-Arts,* mis gracieusement à sa disposition par l'Administration de ce Cercle.

La Société a admis seize nouveaux Membres, qui portent le nombre total des Sociétaires à 235.

Le Trésorier et le Secrétaire ont successivement donné lecture de leurs

rapports annuels, exposant, dans leur ensemble, les recettes et les dépenses, les actes et la situation de la Société : situation excellente, puisque, depuis un an, le nombre des membres est monté de 166 à 235.

La Société a entendu la lecture de plusieurs notices destinées à l'*Anthologie des Poètes bretons*, entre autres : notice sur Mme de Murat (née à Brest en 1670), par M. le comte de Saint-Jean; notice sur Hippolyte Morvonnais, par M. Joseph Rousse.

Le président a présenté les épreuves d'une trentaine de fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées, dessinés spécialement pour la Société.

En ce qui touche les publications, le manuscrit du poème du *Combat des Trente* n'ayant pas encore été fourni par les éditeurs, le Bureau, en vertu d'une décision prise à la dernière séance, a mis sous presse le second volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*, qui sera distribué aux Sociétaires en avril ou en mai.

La Société a autorisé le Bureau a préparer deux importantes publications qui seraient entamées dans le prochain exercice (1879-1880), savoir :

1° *Supplément à l'Histoire de Bretagne* des Bénédictins (format in-folio); 2° *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*, texte et traduction, avec gravures et eaux-fortes tirées en dehors du texte.

Le Bureau fera, à la prochaine séance, un rapport détaillé sur ces deux projets de publications, et la Société prendra alors, quant au mode d'exécution, une résolution définitive.

Plusieurs Sociétaires, répondant à l'appel du Bureau, avaient bien voulu tirer de leurs collections et mettre sous les yeux de la Société divers manuscrits, gravures, dessins, éditions rares, entre autres : deux beaux exemplaires des *Chroniques de Bretagne*, d'Alain Bouchart, l'un de la 1re édition (1514), l'autre de la 2e édition (1518), — le *Peregrin*, roman italien du XVe siècle, traduit en français par un Breton (François Dassy) en 1527 (édit. goth.), — un exemplaire gothique de la *Cosmographie*, de Munster (1535), — un obituaire de la cathédrale de Nantes, manuscrit du XIVe siècle, in-folio, — l'original, avec sceau, de l'ordonnance de Jean Ier, duc de Bretagne, pour l'expulsion des Juifs en 1239, — quinze dessins originaux de scènes et mœurs bretonnes, d'un sentiment excellent, de M. Th. Busnel, artiste rennais, — un exemplaire de choix des *Heures d'Anne de Bretagne*, édition Curmer, — un traité de l'*Escrime*, par le sieur de la Fresnaye, manuscrit composé au XVIIe siècle, etc., etc.

Cet essai ayant réussi, il y aura désormais une exhibition de ce genre à chaque séance de la Société.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH HISTORIQUE ET PATRIOTIQUE POUR 1879. Département de la Vendée. In-16, 192 p. Tours, imp. Mazereau. La Roche-sur-Yon, les principaux libraires..... » 30

CHARTES BORDELAISES DE 1080 A 1185, tirées des archives du monastère de Saint-Florent, près Saumur, par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; les Roches-Baritaud (Vendée), l'auteur.

DIALOGUE ENTRE UN LIBRE-PENSEUR ET UN CATHOLIQUE BRETON, ou la grande erreur du jour combattue par un exposé des preuves visibles du christianisme et des figures bibliques, mis à la portée du peuple, par J.-M. Le Helloco. In-12, XX-122 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.. 1 50

ÉTUDE SUR LE VOL NATUREL ET NOUVELLE THÉORIE GÉNÉRALE, par S. Monteil, professeur de sciences au collége de Vannes. In-8°, 39 p. et 9 pl. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1er sem. 1878).

ÉTUDES SUR LES PLANTES, lues à la Société nantaise d'horticulture, par M. Moulliéras. 1er entretien. In-8°, 15 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

GRAND ANNUAIRE-ALMANACH ILLUSTRÉ pour toute la France et les Côtes-du-Nord, pour 1879. In-8°, 196 p. avec grav. Paris, imp. Quantin et Cie. — LE MÊME, pour l'Ille-et-Vilaine, 196 p. — LE MÊME, pour la Loire-Inférieure, 208 p. Chaque annuaire, 1 fr.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IV. In-8°, 607 p. Angers, Lachèse et Dolbeau; Briand et Hervé; Le Voide, l'auteur.

JEANNE D'ARC, par G. Mollat. In-16, 16 p. Nantes, imp. Bourgeois.

Extrait de l'*Ami de la Vérité*.

PETIT MANUEL DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'INSTRUCTION PRIMAIRE, par M. Anatole Denis, avocat à la cour de Rennes. Br. de 90 p. Rennes, Fougeray, éditeur, et les principaux libraires..... » 40

PRÉPARATION A LA PREMIÈRE COMMUNION, par M. l'abbé Michaud, curé des Sables. 4e édition. In-32, 317 p. et grav. Tours, imp .et lib. Mame.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE PLEIN EXERCICE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DES LETTRES (compte rendu). In-8°, 46 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

VIE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, missionnaire apostolique, fondateur des prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie et de la congrégation des Filles de la Sagesse, par M. l'abbé Pauvert, curé de Saint-Jacques, à Châtellerault. In-8°, XXVI-684 p. Poitiers, typ. Henri Oudin.

UNE COMMISSION

D'ENQUÊTE ET DE PROPAGANDE

EN L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE

J'ai trouvé récemment, dans les archives de la Préfecture de Nantes, un document qui m'a paru digne d'être publié, car j'ai les meilleures raisons de le croire absolument inédit. C'est un cahier contenant 17 pages in-folio, outre la couverture sur laquelle on lit : *Livre des arrêté de la commission envoyer par la société de Vincent-la-Montagne et par les représentants du peuple français, le 30 ventos, l'an II de la République.* Et plus bas : *La commission de Vincent-la-Montagne établie à Ancenis, envoyer par les représantant du peuple.* C'est le rapport d'une commission d'enquête et de propagande, plus exactement intitulé à la page suivante : *Journal des délibérations de la commission de Vincent-la-Montagne, etc...*

Avant de publier ce document, j'ai cru devoir relire les pages que consacrent à l'étude des clubs de la Révolution les différents historiens de Nantes, et j'ai constaté la rareté de leurs renseignements sur les dates d'établissement, les lieux de réunion, et même sur l'esprit et le rôle de ces clubs. C'est pour éviter au lecteur l'ennui d'être jeté tout à coup dans un milieu inconnu, que j'ai réuni quelques-unes des indications les plus importantes sur ce sujet. Les pages que l'on va lire, sont une simple introduction au document ; les procès-verbaux originaux des clubs ayant complétement disparu, il faut, pour reconstituer les faits

qui les concernent, rapprocher les uns des autres des lambeaux fort incomplets, fournir des preuves, et les développements considérables que ce sujet comporte seront mieux à leur place dans une étude spéciale.

Après la fermeture du club de la Halle, ordonnée le 11 octobre 1793, par les représentants Gillet et Ruelle, il n'y eut plus d'autre société populaire à Nantes que celle qui tenait à ce moment ses séances dans l'église Saint-Vincent, et qui, de là, devait tirer son nom de *Vincent-la-Montagne*. On peut regarder comme à peu près certain que la véritable origine de cette société était l'ancienne *Société des Amis de la Constitution*, qui s'établit à la fin de l'année 1790 dans le couvent des Cordeliers, auprès du Port-Communeau, et dont Chaux était le président au mois d'avril 1791 [1]. Je ne saurais dire à quel moment elle quitta le local des Cordeliers, mais elle siégeait dans l'église Saint-Vincent dès les premiers jours de l'année 1792 [2]. Peu après, Chaux, stipulant pour lui et autres qu'il se réservait de nommer, achetait de la nation cette église et son presbytère, moyennant la somme de 2,100 liv. [3]. C'est donc à bon droit que Chaux pouvait se vanter plus tard d'avoir, « dans la société des vrais sans-culottes de Nantes, dont il s'honore d'être l'un des fondateurs en 1790, émis les principes les plus purs [4]. »

Le club de la Halle, qui siégea dans la halle batie en 1785, avait pour origine la *Société des Amis de la Constitution*, séant aux Capucins; Coustard avait été l'un de ses principaux organisateurs, et il se pourrait que sa fondation fût de quelques semaines antérieure à celle du club séant aux Cordeliers. Il ne s'établit à la Halle qu'au mois d'avril 1793 [5], et il paraît résulter de diverses mentions qu'il aurait occupé, dans l'intervalle, un local situé auprès de la place Delorme actuelle et dit *Salle Mirabeau*. Je donnerais même la chose comme certaine, n'était l'obscurité de quelques documents qui semblent se rapporter à un troisième club dont la composition n'était peut-être pas absolument distincte

[1] *Journal de la correspondance de Paris à Nantes*, N° du 11 février 1791, p. 125. — *Chronique de la Loire-Inférieure*, N° du 20 avril 1791.

[2] *Journ. de la Corresp.*, N° du 20 janvier 1792, p. 160.

[3] *Vie de Bachelier*, par M. Dugast-Matifeux, p. 13.

[4] Chaux au peuple français, p. 6.

[5] Dans une pétition au district d'un nommé Bonnard, en date du 21 messidor an II, on lit : « A la débâcle de la baraque de la Bourse, dans les premiers jours d'avril de l'an dernier, 450 chaises qui y étaient, furent mises au dessus de la halle neuve; la *Société populaire* s'y établit peu après. »

de celle des deux autres, et qui s'intitulait : *Société populaire du quartier général de Nantes* ; le représentant Philippeaux y prononça un discours le 11 août 1793. On peut aussi rappeler pour mémoire la formation d'un club composé de jeunes élèves du collége, dont l'inauguration solennelle eut lieu le 10 février 1791 en présence de délégués de toutes les administrations et de commissaires des sociétés populaires.

Le club de la Halle s'était montré, dès l'origine, et alors qu'il se tenait aux Capucins, d'un patriotisme fort ardent. Il avait résolûment marché à l'assaut de la vieille société, et l'on chercherait vainement une mesure violente contre le clergé, ou les défenseurs du clergé, qu'il n'ait provoquée ou à laquelle il ne se soit associé. Plus tard son ardeur se porta contre les émigrés, contre le tyran Louis XVI; et, à cela près que le langage était plus épuré, les membres plus riches et d'une situation sociale plus élevée que dans l'autre club, on y attaquait les mêmes choses sans plus de scrupules sur le choix des moyens. Au club Saint-Vincent, un membre avait pris séance, le chapeau orné d'une oreille de brigand [1], en guise de cocarde, et n'avait point été chassé de la salle; peu après, les deux sociétés fraternisaient dans des réunions communes [2]. Villenave, l'un des meneurs les plus influents du club de la Halle, s'est vanté du nombre de têtes de rebelles et de nobles qu'il avait fait rouler sur les dalles de la place du Bouffay [3]; on relève le nom de Goudet, l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, parmi les noms des membres de cette même société.

Il arriva néanmoins un moment où ces bourgeois, avocats, procureurs, médecins, négociants, marchands, s'aperçurent que la Convention, dominée par la canaille parisienne, ne tarderait pas à prendre des mesures qui leur semblèrent devoir être coupables, menacés qu'ils étaient d'en être les victimes.

Sous la présidence de Goudet, le club de la Halle rédigea quelques adresses à la Convention dont l'une, celle du 29 mai 1793, contient des passages extrêmement vifs contre la Montagne. Les girondins de Nantes ressemblaient fort à ceux de Paris, qui ne furent point, ce qu'un vain peuple pense, des victimes innocentes, mais bien les complices conscients

[1] Plaidoyer de Villenave dans le procès du Comité révolutionnaire, p. 7.

[2] Discours prononcé à l'église Saint-Pierre par Villenave, le 14 juin 1793, devant les deux sociétés réunies et en faveur de leur fusion en une seule.

[3] *Cri du Républicain persécuté*, par Villenave, p. 6 et pièces justificatives.

et résolus des Montagnards, aussi longtemps qu'ils crurent la politique de violence et de sang utile à leurs desseins et à leurs ambitions.

Presque tous les membres des administrations de Nantes, réunis à ceux du club de la Halle, donnèrent dans le mouvement fédéraliste; tous se rétractèrent lorsqu'il eut échoué, et les derniers n'attendirent pas le milieu du mois de juillet 1793.

La coïncidence était-elle fortuite? l'effet avait-il une cause? Toujours est-il que quelques semaines après la fermeture du club de la Halle, celui qui s'appelait encore le club de Saint-Vincent, se trouvant trop à l'étroit, rechercha un local plus vaste et s'établit dans l'église Sainte-Croix. Le 26 brumaire (16 novembre 1793), avait lieu l'inauguration solennelle du nouveau local et la société prenait le nom de Vincent-la-Montagne [1].

Sans doute il est admis qu'une révolution qui marche, — et les révolutions ne s'arrêtent point, — n'avance qu'au milieu des lâchetés et des palinodies; mais ceux-là descendirent au dernier degré de l'abjection qui, non contents de renier leur opinion de la veille, se firent délateurs pour affirmer leur civisme. L'accusation de fédéralisme devint un prétexte pour perdre les patriotes dont on convoitait la place, le mobilier, les bijoux ou le vin. Parmi les 132 Nantais se trouvaient beaucoup d'anciens membres du club de la Halle, riches et influents pour la plupart; comme on ne pouvait leur reprocher d'être les complices des rebelles ou des émigrés, il fallait bien qu'ils fussent fédéralistes; ce mot suffit à les proscrire. Les latinistes, plus communs alors que de nos jours, purent admirer la vérité des tableaux de Tacite, à cela près qu'à Rome on ne gagnait point par la délation l'estime de ses concitoyens.

C'est au sein de la société Vincent-la-Montagne, siégeant dans l'église Sainte-Croix, que l'évêque Minée et plusieurs autres prêtres abjurèrent la prêtrise; c'est là aussi que le représentant Carrier proféra contre la ville de Nantes ses plus horribles menaces; on dit qu'il avait en parlant des soubresauts de bête fauve, qu'il gesticulait le sabre à la main, et que dans sa fureur il coupait les chandelles placées sur la tribune.

Ces manières déplaisaient au club, qui trouva que le représentant le prenait d'un peu haut avec une assemblée composée, comme l'était celle-là, de patriotes éprouvés. L'observation attentive des faits conduirait

[1] V. Registre du département, 25 brumaire, f° 126.

peut-être à déterminer les véritables causes de l'hostilité réciproque qui ne cessa d'exister entre le club et le représentant; mais cette hostilité est incontestable, et elle éclata notamment en deux circonstances: lorsque Carrier fit pendant trois jours fermer la Société, et lorsque la Société, craignant l'effet de ses menaces, demanda son rappel. Si l'on peut appeler acte de courage l'attaque d'un ennemi dont la vengeance est proche alors qu'on n'a d'autre moyen d'y échapper, il faut reconnaître que la Société Vincent-la-Montagne montra du courage en attaquant Carrier. Si, au contraire, les sentiments d'humanité ne furent pour rien dans les démarches des membres de Vincent-la-Montagne auprès du Comité de Salut public, il est plus vrai de dire que ces démarches furent inspirées par la rancune et la peur. Or les noyades et les fusillades avaient à ce moment dépeuplé les prisons, et, dans une lettre que la Société écrivait à ce même Carrier, le 12 pluviôse, pour se plaindre de la réception hautaine faite à ses commissaires, on lit en propres termes: *qu'elle veut aussi que les brigands soient totalement détruits et exterminés* [1]. Carrier avait quitté Nantes lorsque, le 19 ventôse (9 mars), Vincent-la-Montagne prit une délibération dans laquelle, tournant à crime le plus noble et le plus fécond sentiment du cœur, la pitié, on demandait que les *apitoyeurs fussent poursuivis comme les apitoyés* [2].

Tout le monde connaît le rôle important de Jullien, l'ami de Robespierre, dans l'affaire du rappel de Carrier, et l'argument que certains auteurs, notamment MM. Louis Blanc et Hamel, en ont tiré pour montrer que le Comité de salut public — lisez Robespierre — avait mis fin aux excès de Carrier aussitôt qu'il les avait connus. La prétendue ignorance de ces excès, j'ai eu déjà occasion de le dire, ne mérite pas d'être discutée; mais il y a plus: c'est que la vraie raison qui décida à rappeler Carrier fut qu'*il était usé* à Nantes. Il est également certain que, pour s'être plaint de lui, la Société Vincent-la-Montagne avait donné aux membres du Comité de salut public une très-mauvaise impression de son patriotisme.

En envoyant à Nantes Prieur de la Marne pour remplacer Carrier, le Comité lui écrivait:

[1] Pièces remises à la Commission des Vingt et un, p. 41.

[2] On lit à cette date sur le registre du Comité révolutionnaire: « Extrait de la Société populaire de Vincent-la-Montagne, tendant à ce qu'on poursuive les apitoyeurs comme les apitoyés. »

«... Tes formes patriotiques et énergiques feront un effet très-heureux dans cette ville pour laquelle *Carrier est usé*... La société Vincent-la-Montagne a pris une grande part à l'affaire du citoyen Champenois ; elle a eu le tort d'appeler avec aigreur lettre de cachet l'ordre donné par Carrier contre le citoyen Champenois, officier municipal; cette étrange dénomination nous a donné de justes préventions contre l'esprit qui doit régner dans cette société; il faut l'améliorer, tu le peux par la confiance que tu y auras en te présentant [1]. »

Il est permis de supposer que Prieur de la Marne fut promptement rassuré sur les tendances réactionnaires de la Société Vincent-la-Montagne qui inquiétaient le Comité de salut public. Toutefois il ne tarda pas à s'apercevoir que son prédécesseur à Nantes, en faisant consister toute la science du gouvernement dans l'art de tuer les hommes, avait complétement négligé l'administration du pays. Les services les plus importants étaient en souffrance. Le 13 ventôse (3 mars), le département signalait à Prieur de la Marne la nécessité de remplacer un grand nombre de membres des administrations de districts qui, pour des causes diverses, avaient cessé d'être en fonctions. Il ne s'agissait point d'élire leurs successeurs, mais de les imposer, car, en ce temps de souveraineté populaire, chaque membre de la Convention, si mince qu'eut été le nombre de ceux qui l'avaient élu dans un département quelconque, possédait en lui, par l'effet de la délégation de la Montagne, la plénitude de la puissance publique.

Le 22 ventôse (12 mars), le représentant écrivait à l'agent national de Paimbœuf de soumettre à l'épuration de la Société populaire tous les membres des administrations, et de prier cette Société de lui indiquer des noms pour les postes vacants. Le district d'Ancenis était désorganisé; de quatre membres qui devaient composer le directoire, il n'en restait plus qu'un seul. « L'un est passé au département il y a six mois, écrivait au

[1] Lettre du Comité de salut public datée de Paris le 20 pluviôse an II (8 fév. 1794) à Prieur de la Marne, représentant du peuple dans le Morbihan. Le brouillon est de la main de Barère. Archives nationales, c^ne 189, n° 58. M. Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 398, en signalant cette lettre, dont il reproduit une partie, ne donne point le passage que je cite, et que je crois complétement inédit.

Comité de salut public l'agent national Jousselin; un autre a été assommé par les brigands, dès le mois de mars 1793, il n'est pas rétabli et restera estropié; un troisième est tombé il y a deux mois en paralysie. »

Non-seulement le district d'Ancenis était désorganisé, mais, ce qui était plus grave, les habitants de cette région avaient depuis longtemps une médiocre réputation de civisme. En 1791, la garde nationale d'Ancenis avait refusé de déférer à la réquisition d'aller installer le curé constitutionnel de Saint-Sulpice des Landes, et cette ville s'était, en juin 1793, laissé envahir par les rebelles. Vainement Méaulle, par un arrêté du 26 septembre, y avait établi un Comité révolutionnaire; à deux reprises différentes encore, le 18 octobre et le 16 décembre 1793 (26 frimaire), les rebelles avaient occupé Ancenis.

Ces griefs auxquels vint peut-être s'ajouter le désir de donner à la Société de Vincent-la-Montagne une preuve de confiance, inspirèrent à Prieur de la Marne la pensée de former une commission d'enquête composée d'une douzaine de membres de cette Société, et de l'envoyer dans le district d'Ancenis recueillir les renseignements utiles à la reconstitution des administrations, et y faire en même temps de la propagande révolutionnaire.

Un arrêté signé des représentants Hentz, Garrau et Prieur de la Marne, investit les commissaires de leurs pouvoirs; je n'en ai retrouvé ni le texte ni la date exacte; mais ces détails importent peu, en présence de ce fait incontestable que douze hommes, ramassés dans le vulgaire public d'une société populaire, furent lâchés sur un district avec des pouvoirs de proconsuls. Je ne connais pas d'exemple d'une pareille mission. Il est arrivé souvent que le Directoire du département de la Loire-Inférieure ait confié à l'un de ses membres la tâche d'aller dans une commune réorganiser une municipalité, d'aller écouter les plaintes d'une paroisse sur un prêtre constitutionnel; les Directoires de département, la Commune de Paris envoyaient aussi quelquefois auprès des armées des commissaires chargés de les renseigner; mais ces commissaires avaient des pouvoirs définis, restreints; on me permettra donc de signaler comme particulièrement curieux le rapport dans lequel les citoyens envoyés dans le district d'Ancenis ont raconté naïvement la petite débauche d'autocratie à laquelle ils se sont livrés durant quelques semaines.

Je ne donne point les noms de ces commissaires; il m'a paru fort inutile de les tirer de leur obscurité; je ne nomme que le président, parce

qu'il avait alors une certaine notoriété; j'affirme seulement que le document est authentique; j'ai corrigé les fautes de français qui sont nombreuses et les fautes d'orthographe qui sont innombrables; l'incorrection du style n'aurait fait que rendre fort inutilement la lecture plus difficile. Il me semble qu'au travers du voile grammatical que j'ai répandu sur cette pièce percera encore d'une façon très-suffisante la sottise de celui qui l'a rédigée et de ceux qui l'ont approuvée. Aucun d'eux n'était, à proprement parler, un terroriste; tous étaient demeurés étrangers aux horribles mesures de Carrier; les gens qui agissaient et écrivaient ainsi étaient de petits marchands, très-fiers d'être notés comme bons patriotes à la Société populaire et dans leur quartier, et qui, rentrant le soir chez eux, après avoir « terrassé le fanatisme et l'aristocratie », embrassaient leurs enfants, « doux espoir de la patrie », et s'endormaient tranquillement auprès de leurs « vertueuses épouses. »

Les paysans des communes du district d'Ancenis ne devaient pas différer notablement de ceux d'aujourd'hui, et, connaissant leur caractère défiant, je m'étais demandé en lisant le rapport des commissaires, comment ces paysans avaient pu accueillir des étrangers aussi aimablement qu'ils l'avaient fait. L'explication m'a été fournie par le brouillon de quelques-unes des lettres par lesquelles le district d'Ancenis annonçait aux municipalités l'arrivée des commissaires dans leurs communes; le district leur écrivait la veille :

« Frères et amis,

Nous vous prévenons que demain, le 18 germinal, les commissaires délégués par les représentants du peuple seront chez vous environ les 11 h. du matin ; aussi vous voudrez bien faire convoquer tous les citoyens de votre commune à se trouver auxdits jour et heure dans le local convenable que vous désignerez. N'y manquez pas, car les commissaires, *investis de tous les pouvoirs* et chargés d'une mission importante au salut public, feraient un rapport qui *n'attirerait rien de bon à vous et à tous vos concitoyens* [1]. »

Cette lettre fut adressée à la municipalité de Pannecé; celle que reçut la commune de Bonneuvre est semblable, sauf quelques variantes : au lieu des mots *investis de tous les pouvoirs et chargés d'une mission*, etc..,

[1] Registre de correspondance du district d'Ancenis. (Archives de la Préfecture.)

il y a *investis de tous les pouvoirs des représentants du peuple*, et la menace se montre également sous la formule suivante : « *Votre négligence à vous préparer à les recevoir ne vous attirerait rien de bon pour votre commune.* »

On se bornait à écrire aux gens de Riaillé, qui étaient plus patriotes : « Vous ne manquerez pas de vous assembler, etc.; n'y manquez pas, car les commissaires feraient un rapport qui vous serait fort désagréable. »

Ce district savait au besoin parler d'or; aussi verra-t-on tout à l'heure dans quelle mesure les municipalités mettaient en pratique ses avis charitables. — Voici maintenant le document annoncé :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL DES DÉLIBÉRATIONS

De la commission de Vincent-la-Montagne de Nantes, le 30 ventôse, an II (20 mars 1794) de la République une, indivisible et impérissable.

Le 1er germinal (21 mars).

« La commission, étant assemblée, a procédé à la nomination du président; la majorité des voix s'est portée sur Savariau [1].

« Sur notre invitation, plusieurs patriotes qui ont été nommés par nos camarades de la Société de Nantes ont paru pour nous donner tous les renseignements qui pouvaient être parvenus à leur connaissance.

« Sur la motion d'un des membres, il a été arrêté : 1° que l'on releverait les listes des membres composant la municipalité, le comité de surveillance, le district et la société populaire;

« 2° Que l'on commencerait l'examen par le comité de sur-

[1] Savariau avait, au mois de décembre 1793, rempli à Ancenis les fonctions de commissaire du département de la Loire-Inférieure auprès de l'armée. Lors de l'évacuation d'Ancenis à l'approche de l'armée vendéenne qui voulait passer la Loire en cet endroit, Savariau avait donné lui-même l'ordre de l'évacuation. Voir *Vie révolutionnaire des sans-culottes de la société populaire et régénérée de la commune et du district d'Ancenis*, brochure très-rare, que M. Maillard a reproduite dans son *Histoire d'Ancenis;* cet ordre se trouve p. 485. — Un Savariau, ancien juge du district de Clisson, fut nommé, par Carrier, membre du Conseil de Département; mais je ne crois pas que ce fût celui-là.

veillance, et que l'on continuerait, de suite et successivement, et relativement aux administrations et à la société;

« 3° Qu'il serait de suite, et par deux cavaliers d'ordonnance, écrit aux représentants du peuple pour leur faire part des premiers aperçus de nos recherches, pour les mettre dans le cas de prendre le parti qu'ils trouveront le meilleur dans leur sagesse; ce qui a été exécuté;

« 4° Que la commission se rendrait à la Société, à la séance de ce soir, pour annoncer le motif et le but de sa mission, et que chaque membre de la Société s'appliquerait à apprécier l'esprit qui y règne par les motions, les discussions et les arrêtés qui seront faits et pris.

« Les citoyens, maire et un notable de la commune d'*Ancenis* sont venus, députés par la municipalité, faire part d'un arrêté de ladite municipalité, en date de ce jour, portant qu'ils sont expressément chargés de recueillir et communiquer sans retard à la commission toutes les motions, tous les renseignements possibles sur les principes et la conduite des habitants de leur commune et autres qui auraient donné ou donneraient matière au plus léger soupçon d'incivisme. Ces députés ont été accueillis avec fraternité par la Commission et invités à s'occupper de l'exécution de leur arrêté salutaire. »

Le 2 germinal (22 mars 1794).

« La Commission s'est formée en comité, et, s'étant entourée de tous les bons citoyens prononcés d'Ancenis, elle s'est occupée de prendre les renseignements partiels sur les membres composant :

1° Le comité de surveillance; 2° les municipalités; 3° le district; 4° le bureau de conciliation; 5° le tribunal de paix; 6° les directeurs des postes aux lettres et aux chevaux, les receveurs des domaines nationaux, les administrateurs et commis des hôpitaux; lesquels (renseignements) ont donné une somme de lumière fort instructive et bien intéressante.

« Tandis que la commission était sérieusement occupée à cette opération, Hentz, représentant du peuple, est entré au comité et y est

resté quelque temps; il a paru satisfait de ce que l'on faisait et de la manière dont les membres s'expédiaient. Hentz a remis à la commission deux feuilles de dénonciations contre une quantité d'habitants de la ville d'Ancenis. La commission a invité le général Delaage à se rendre à la séance pour conférer avec lui sur les moyens à employer pour l'arrestation des individus portés dans ces dénonciations. Là on s'est trouvé embarrassé en ce que la lettre que les représentants ont écrite au général Delaage, porte que la commission peut dénoncer les coupables à la force armée et que le général a prétendu qu'en certains cas, et singulièrement en celui-ci, il ne devait donner des ordres pour arrêter qu'en vertu d'une réquisition, et que la commission ne paraît pas dans le cas de requérir. Sur quoi il a été arrêté que la commission et le général écriraient respectivement aux représentants, et que le général leur enverrait une ordonnance pour les inviter à donner une explication précise sur ce fait, et, par mesure de précaution, la commission a recommandé à la municipalité de ne délivrer aucun passeport aux habitants de la ville.

« Toutes ces opérations ont absorbé le temps jusqu'à 7 h. du soir; alors la commission s'est rendue à la Société populaire, où on l'attendait pour commencer le scrutin épuratoire. Les membres ont vu avec satisfaction que plusieurs habitants d'Ancenis montraient le civisme le plus prononcé, et ont auguré que cette société, une fois épurée, remplira le but de son établissement. »

Le 3 germinal (23 mars).

« La commission formée en comité a entendu le commandant de la place, les commissaires nommés pour la rentrée des grains, bestiaux et effets sur la rive gauche de la Loire; elle les a aidés de ses avis pour opérer le plus grand bien et a nommé cinq de ses membres pour commissaires surveillants aux opérations, lesquels sont partis pour remplir leur mission environ midi.

« Plusieurs citoyens ont déposé sur le bureau de la commission, chacun une déclaration contre le général Gilibert, portant des faits importants à sa charge. La commission a reçu ce dépôt et enverra ces dénonciations à qui de droit.

« Le citoyen X... ayant répété à la commission entière son invitation de se rendre à Varades pour assister à la noce de sa nièce, la commission, considérant que si, d'un côté, elle doit s'occuper exactement de remplir la mission dont elle est chargée, d'autre part, elle devait répondre à l'invitation d'un frère aussi estimable. Considérant en outre que des envoyés à Varades peuvent recueillir des documents avantageux à l'objet des opérations, arrêté à l'unanimité que deux de ses membres se rendront ce soir à Varades pour assister à la noce de la parente du citoyen X... au nom de la commission, et a nommé à cet effet les citoyens P... et T..., lesquels sont partis sur les quatre heures du soir.

« A la sortie de la société populaire le général Delaage a dit à la commission que l'ordonnance envoyée aux représentants du peuple à Nantes, n'avait pas apporté de réponse, mais que ceux-ci avaient dit au cavalier qu'ils la feraient dans la suite. »

Le 4 germinal (24 mars).

« La commission, considérant que la recommandation, faite à la municipalité, de ne pas délivrer de passeports aux habitants de la ville d'Ancenis, pourrait leur devenir nuisible, arrête de rétablir la liberté, et il a été nommé deux commissaires pour en donner avis à la municipalité, lesquels se sont acquittés sur-le-champ de leur mission.

« Le citoyen P... est venu déposer une dénonciation contre le général Gilibert.

« La commission a arrêté de se rendre demain à Saint-Herblon pour y propager l'amour des lois et de la révolution, et pour prendre des renseignements sur l'esprit public de cette commune.

« Le citoyen garde-magasin des fourrages s'est présenté et a demandé à être autorisé à requérir des charrettes pour l'enlèvement des fourrages [1]. »

Le 5 germinal (25 mars.)

« La commission s'est transportée en la commune de *Saint-Her-*

[1] Une demi-page est consacrée à cet incident, qui ne présente aucun intérêt.

blon, à l'exception de deux de ses membres laissés au bureau pour entretenir la correspondance, et pour travailler au tableau comparatif des membres des corps constitués qui sont reprochables et de ceux qui doivent être présentés en remplacement.

« A Saint-Herblon, nous avons trouvé l'esprit public assez bon; nous nous sommes occupés de l'épuration des officiers municipaux, mais l'applaudissement sur leur compte ne nous ayant pas persuadé complétement de leur zèle républicain, nous nous sommes entourés de plusieurs sans-culottes, qui se sont engagés à nous remettre, décadi prochain, des renseignements par écrit sur tous les habitants de leur commune coupables de négligence ou d'incivisme. Il a été fait un repas civique où la gaieté et la fraternité ont présidé.

« La réquisition est à peu près complète.

« Nous avons recommandé aux municipaux de faire transporter à Ancenis les balustrades en fer qui sont dans leur église. »

Le 6 germinal (26 mars.)

« La commission s'est transportée en la commune d'*Anetz*, à l'exception de trois de ses membres restés au bureau pour correspondre et pour continuer le travail de réforme commencé la veille.

« Nous avons trouvé la municipalité assemblée et une quantité d'habitants rendus au bourg.

« En entrant dans l'église, nous avons été très-surpris de la trouver ornée de la même manière qu'avant la Révolution, malgré qu'il n'y eût aucun prêtre assermenté pour faire le service. On a fait disparaître tous ces hochets du fanatisme, brisé les tombes et pierres du cimetière qui contenaient des inscriptions féodales, et fait brûler tous les hochets qui ne pouvaient être utiles à la république.

« Il a été fait un repas civique avec les habitants, qui nous ont paru prononcés, et ils ont dansé avec nous la carmagnole. La municipalité a été épurée en pleine assemblée; il n'y a point eu de réclamations contre les officiers municipaux; malgré cela, le maire

nous a paru être sans énergie, quoique les papiers soient en bon ordre et les registres bien tenus. Dans la même église, il y a cinq balustrades en fer que nous avons recommandé à la municipalité de faire transporter au directoire du district d'Ancenis, d'où elles doivent être ensuite conduites à Nantes. »

Le 7 germinal[1] (27 mars.)

« Le commandant de la place et les agents nationaux du district et de la municipalité sont venus dénoncer à la commission que les troupes employées à escorter des commissaires, occupés de faire rentrer à Ancenis les bestiaux et comestibles de la rive gauche de la Loire, ainsi que différents particuliers qui passent et repassent la rivière, commettent des dilapidations nuisibles à la république et aux propriétaires.

« Pour remédier à ce mal autant que possible, il est décidé qu'il sera établi, au lieu du débarquement, un corps de garde chargé d'empêcher que les effets débarqués ne soient dilapidés ou emportés; que tous les effets pris sur la rive gauche de la Loire seront déposés dans un lieu particulier; qu'il sera fait exception pour les habitants réfugiés qui, après vérification, auront le droit d'emporter les effets qu'ils auront avec eux.

« La commission s'est occupée des listes des membres des différentes autorités constituées qu'il convient de renvoyer des administrations, de ceux qui lui ont été indiqués par les sans-culottes pour les remplacer, enfin de ceux qui sont propres à remplir les fonctions qui leur ont été déléguées.

« Ces listes ont été arrêtées et signées par les membres de la commission; en outre, il a été arrêté que le citoyen T..... partirait demain pour Nantes pour porter aux représentants du peuple ces mêmes listes et une lettre à nos frères de Vincent-la-

[1] Il y avait ce jour-là une foire « assez conséquente » à Ancenis, et l'agent national du district, Jousselin, avait écrit aux « commissaires députés par les représentants du peuple et Vincent-la-Montagne » pour les prévenir de ne pas aller dans les communes où ils ne trouveraient pas les habitants rassemblés. (Lettre de Jousselin. Arch. Préf.)

Montagne, contenant le détail de nos opérations, et pour pourvoir d'ailleurs à des besoins que l'on ne peut remplir à Ancenis, tels que papier, plumes et encre. Enfin la commission s'est occupée de la rédaction d'une liste des personnes qui méritent d'être mises en arrestation avec l'indication précise de leurs demeures, calquée sur les dénonciations qui lui ont été laissées par Hentz, représentant du peuple, et sur les renseignements recueillis de nos frères sans-culottes. Copie de ces dénonciations, certifiée par le président, a été portée au général Delaage. Enfin il a été décidé que la commission se rendrait demain dans la commune de Varades, et nonidi à Ingrandes, pour y épurer les membres des municipalités et réchauffer l'esprit public. »

Le 8 germinal (28 mars.)

« Le général Delaage est venu communiquer ce matin avec la commission; on lui a remis la liste, contenant trente noms, des habitants qui doivent être arrêtés; ensuite la commission est partie pour Varades, en laissant un de ses membres à Ancenis pour surveiller et tenir la correspondance.

« *A Varades*, nous avons trouvé beaucoup de mollesse dans l'esprit public: les hommes ne se sont assemblés dans la ci-devant église qu'avec un air de « non challence » et à force de stimulation de notre part; des femmes ont pris part à la cérémonie. Cependant, après l'épuration de la municipalité, nous avons donné le repas civique et stimulé la joie. Tout s'est assez bien passé. Le soir, la commission est allée coucher à Ingrandes où elle a été reçue de la façon la plus amicale par le commandant de la place. »

Le 9 germinal (29 mars.)

« La commune de *Montrelais* assemblée, nous avons fait le sermon civique qui a produit le meilleur effet; hommes, femmes et enfants se sont serrés autour de nous; leur joie était d'autant plus naturelle et plus vive que des malveillants, ainsi que nous l'avons appris après la cérémonie, avaient insinué à ces braves gens que nous devions paraître parmi eux, le fer d'une main et la torche

« enflammable » de l'autre. Le contraste de notre conduite avec cette crainte a produit le meilleur effet. Le curé de la paroisse est monté à la tribune et a eu la bonne foi d'annoncer que, jusqu'à ce jour, elle n'avait été que la chaire du mensonge, et qu'il n'avait pas cru un mot des sornettes qu'il y avait débitées ; que son ancien métier n'avait d'autre mérite que le charlatanisme et l'intérêt ; mais que, désormais, il ne débiterait que des vérités philosophiques ; en conséquence il a solennellement abdiqué son ancien état, et déclaré vouloir vivre en honnête homme, c'est-à-dire en vrai républicain. De suite il a remis au citoyen maire de la commune ses lettres de prêtrise. A ce curé a succédé un autre prêtre plus que sexagénaire qui a dit, qu'étant dans les mêmes principes que le curé, il s'était aussi déprêtrisé ; il a promis de remettre au maire ses lettres de prêtrise.

« La municipalité a été épurée ; nous avons vu avec satisfaction que les membres qui la composent sont de braves sans-culottes. Nous les avons invités, ainsi que les patriotes des autres paroisses inspectées, à venir fraterniser avec nous demain à *Ancenis*, où il y aura une fête civique à laquelle on travaille pour la rendre la plus joyeuse et la plus agréable possible. Cela, après avoir fait le repas civique et fraternel auparavant de désemparer. »

Decadi 10 germinal (30 mars).

« Le citoyen chargé des préparatifs de la fête, par nous arrêtée, est venu communiquer avec nous. Nous avons donné un repas civique auquel ont assisté plus de soixante personnes de tout âge et de tout sexe.

« A deux heures et demie de l'après-midi, nous nous sommes rendus au Temple de la Raison où une foule considérable de citoyens nous a accompagnés et suivis. Il a été chanté des hymnes à la liberté ; le citoyen Hector, général de brigade, y a prononcé un discours analogue à la circonstance ; on s'est promené dans le meilleur ordre possible, dans toute la ville ; on a dansé dans les cloîtres des ci-devant cordeliers en portant quelques « touasques »

à la santé de la république. Sur les neuf heures du soir, un grand nombre de citoyens et de citoyennes se sont rendus chez le citoyen maire ; à son invitation on y a dansé jusqu'à trois heures du matin. La joie, la gaieté, ont été grandement manifestés. »

Le 11 germinal (31 mars.)

« Comme la fête de la veille ne nous avait pas permis d'entendre le rapport de notre collègue sur ce qui s'est passé dans son voyage à Nantes, nous nous sommes formés en bureau. La commission a entendu avec satisfaction le rapport; elle s'est occupée ensuite de remplir les vues des représentants du peuple ; la chose terminée, trois de nos collègues sont repartis pour Nantes. »

A cet endroit se trouve la mention d'une pétition de la femme du receveur des domaines nationaux qui avait été arrêté sans motifs graves. La commission ordonne qu'à raison de la nécessité de cet employé pour le service, le général Delaage sera prié de le faire mettre en liberté.

Le 12 germinal an II (1er avril).

« La commission s'est rendue à la commune de *Mésanger;* l'esprit républicain y est bon ; les habitants se sont montrés on ne peut mieux contre les brigands ; ils en ont pris, fait arrêter et fusiller près de quatre cents, mais il n'en est pas de même, relativement au fanatisme; nous avons trouvé existant toutes les statues, tableaux et christs; nous avons tonné contre cette sorte de lâcheté ; les saints, les bon Dieu, tout a été terrassé ; les confessionnaux ont été épargnés pour en faire des guérites à la garde nationale qui fait un service habituel et zélé ; le maire surtout nous a paru bien prononcé. Les discours qu'on a faits ont été écoutés avec beaucoup d'attention, applaudis aux endroits les plus forts et les plus républicains ; on a fait distribuer du vin et fait un repas en commun avec du pain et du beurre, et nous nous sommes retirés aux cris de vive la République. »

Le 13 germinal (2 avril).

« La commission s'est rendue dans la commune de *Saint-Géréon;*

l'esprit y est bon, mais il y a quelques lâches; on nous a promis de nous donner une note de plusieurs hommes et femmes qui ont dû tenir des propos antirévolutionnaires; comme d'ailleurs l'église était encore garnie de statues, de croix et de confessionnaux et autres choses, tout a été brisé après le repas civique, à l'exception d'un confessionnal destiné à faire une guérite. On a dansé; les habitants ont paru si satisfaits qu'ils se sont empressés d'apporter au temple de la Raison d'Ancenis leur patron représentant un guerrier, pour y figurer sous le nom d'un homme recommandable. »

Le 14 germinal (3 avril).

« La commission s'est rendue à *Couffé*, et, y arrivant, le commandant nous a instruits qu'ils avaient trois prisonniers au corps de garde; nous nous sommes d'abord occupés du premier objet de notre mission; les discours ont été prononcés. La municipalité épurée paraît être dans les meilleurs principes; le maire surtout est un homme de caractère et bon républicain. Ensuite on a « engagé » la commune et dansé dans la ci-devant église. Il restait quelques marques de fanatisme qui ont disparu; on a réservé quelques boîtes de confessionnaux pour servir de guérites, n'y en ayant aucune pour la troupe et la garde nationale. Cela fait, nous nous sommes rendus à la maison commune; là, en présence des officiers municipaux, sous-officiers et soldats en nombre compétent, il a été procédé à l'interrogatoire des trois personnes détenues au corps de garde.

« Le premier dit se nommer Triquoire, habitant les environs de Chollet, et avoir mendié depuis le passage de la Loire; mais il semble résulter du témoignage de Jean Guiet et de sa femme, au moment de leur arrestation au village de la Rosière, que ce particulier est de Joué et beau-frère de Jean Guiet.

« Il a affecté le patois d'un paysan, mais dans l'arrangement de ses phrases et la manière de s'énoncer, nous avons jugé qu'il devait être prêtre. Il paraissait avoir de l'éducation, ses mains douces, ses dents soignées, son teint frais, nous ont fait augurer qu'il était prêtre;

mais, de ces mêmes réponses et de celles des deux autres brigands, il est arrêté qu'il est un brigand ; qu'il n'a quitté l'armée catholique qu'après la défaite de Savenay, et qu'il s'est retiré depuis quinze jours chez Guiet.

« Ensuite, la femme Guiet a été interrogée ; elle est convenue avoir réclamé le premier particulier interrogé comme son beau-frère, mais elle a ajouté que c'était par humanité, pour lui conserver la vie.

« Guiet dans son interrogatoire a tout dénié, même d'avoir donné à boire à l'autre particulier après son arrestation ; mais il est résulté d'une information que le prêtre est un brigand, que Guiet et sa femme l'ont recélé chez eux et lui ont fourni des aliments ; en conséquence de tout, ils ont été fusillés les uns et les autres dans le bois de la Villejégu. Nous avons couché à Couffé. »

Le 15 germinal (4 avril).

« On a amené au corps de garde deux hommes et une jeune femme de 23 ans. Celle-ci déclara se nommer Nanon, ne point connaître ses parents, et avoir erré depuis le passage de la Loire en exerçant le métier de lingère et de ravaudeuse. Cette femme nous a paru, au travers de son déguisement, avoir reçu la meilleure éducation ; nous augurons qu'elle est née noble.

« Le second a répondu se nommer Jean Rouseau natif de Couffé, domicilié à Mésanger ; il est convenu être parti avec son frère Léon-Jacques pour la Vendée et avoir fait toute la campagne de l'armée catholique. Ces deux ont été fusillés à notre départ pour Ligné.

« Le troisième a dit se nommer François Viau, être âgé de 69 ans, demeurant ordinairement dans la commune du Breuil, département des Deux-Sèvres ; qu'il avait quitté sa résidence il y a cinq semaines. Alors le citoyen Picault est arrivé, il a dit à l'interrogé qu'il le connaissait, qu'il se nommait Dallais, principal du collége de Thouars, et lui a rappelé qu'il avait été un des écoliers de son collége ; l'accusé en est convenu en pleurant. »

Dallais fit connaître qu'il demeurait depuis quinze jours chez un mé-

tayer nommé Rigaut, à la Drouillière, commune de Couffé, et qu'il y avait déposé 33 doubles louis en or, et 3,200 liv. en assignats démonétisés; il remit un mandat écrit à un officier pour prier Rigaut de lui confier cette somme, et il fut conduit à Ancenis.

La commission se rendit à la Drouillière, se saisit de l'argent, arrêta Rigaut et sa famille et les fit conduire à Ancenis, ainsi que tous les bestiaux de la métairie.

16 germinal (5 avril).

« Nous sommes restés à Ancenis pour nous reposer, d'autant mieux que plusieurs d'entre nous sont blessés, et pour veiller à la réception des gens et des bestiaux de la Drouillière. A leur arrivée, les gens ont été mis en état d'arrestation, et les bestiaux envoyés au district pour en disposer conformément à la loi. Dallais est arrivé aussi; il a été conduit directement chez le général Delaage qui l'a fait fusiller. »

17 germinal (6 avril).

« La commission s'est rendue dans la commune d'*Oudon*. Nous avons ressenti un plaisir que nous n'avions pas encore goûté. Tous les citoyens et citoyennes remplissaient le temple de la Raison; nos discours ont été entendus avec enthousiasme, parce que le bon esprit domine dans cette commune, grâce au zèle infatigable du maire, de l'agent national et du secrétaire greffier qui emploient tous les moyens en leur pouvoir pour enflammer leurs concitoyens et les élever à la hauteur des circonstances. Les danses et les repas civiques ont été on ne peut plus gais et enthousiastes. »

Le 18 germinal (7 avril).

« Après un conseil de tous les membres de la commission, il a été décidé que les uns iraient dans les communes du canton de la Rouxière [1], et les autres dans les communes de Pannecé et de Riaillé.

[1] La Rouxière était chef-lieu d'un canton, composé de cinq communes: La Rouxière, Maumusson, Belligné, la Chapelle-Montrelais, Pouillé. — La division administrative de la Loire-Inférieure fut décrétée le 8 février 1790. V. *Journal de la Correspondance de Nantes*. Tome III, p. 547.

PREMIÈRE COMMISSION. « A *Pouillé*, l'église était encore décorée de ses ornements; nous avons fait des discours relatifs à la révolution et au fanatisme. Les habitants paraissent n'avoir reçu antérieurement aucune instruction. Une bonne partie a paru entendre avec intérêt ce que nous leur avons dit, et ont paru dans les meilleures dispositions de devenir patriotes.

« De là nous nous sommes rendus à la commune de *Maumusson* où nous avons fait la même chose. La municipalité nous a paru être d'autant meilleure que plusieurs brigands ont été saisis par elle, incarcérés et fusillés. Les discours que nous leur avons faits ont été accueillis avec avidité, et nous sommes persuadés que les choses iront mieux. Nous avons passé la nuit à la Rouxière, où nous n'avons pas trouvé de lits; la nuit aurait même été inquiétante, si nous avions été susceptibles de peur, car la nuit précédente, les sentinelles avaient été attaquées par quelques brigands qui avaient tiré plusieurs coups de fusil, auxquels les volontaires en détachement avaient bravement riposté. Plusieurs de ces brigands étaient allés la même nuit assiéger la maison d'un bon citoyen, sans pourtant y pénétrer, ni y faire de dégâts. »

Le 19 germinal (8 avril).

« Nous avons fait aux habitants de la *Rouxière* les discours les plus patriotiques ; les municipaux sont de bonnes gens; il y a en outre plusieurs habitants bien prononcés qui se portent avec zèle à courir sur les brigands pour les saisir et les faire punir. Ils ont amené devant nous un quidam chez lequel on a trouvé un fusil de munition, une culotte de volontaire, du grain caché et une cache dans un mulon de foin. Ce particulier a été mis au corps de garde et doit être conduit au général Delaage.

« Ensuite, nous nous sommes rendus au bourg de *Belligné* dont les officiers municipaux nous ont paru dans les meilleurs principes. Ils s'occupent de chasser les brigands et secondent la force armée. Les autres habitants sont moins zélés, mais les discours fraternels que nous leur avons faits ont produit une sensation qui

a flatté notre patriotisme; tous, ainsi que les habitants des communes que nous avons visitées, ont juré de se lever en masse au premier avis qu'ils recevraient de nous ou du général Delaage, pour coopérer de tout leur pouvoir à la destruction des brigands. »

Les 20, 21 et 22 germinal, la commission se reposa sans doute; le procès-verbal ne contient rien se rapportant à ces dates.

23 germinal (12 avril.)

« Nous nous sommes transportés au bourg de la *Chapelle-de-Montrelais*. Les habitants en sont exécrables; il n'y a rien à espérer d'eux. Ils fournissent tous les soins de nourriture aux brigands. Ils ont assassiné depuis peu de jours huit volontaires et un cavalier d'ordonnance. Nos discours ont été calqués sur l'impression que nous ressentions, et quelques-uns de nous ont été querellés par deux de ces malheureux. Cet état de malveillance est d'autant plus frappant que l'incendie qui consuma ce bourg et l'église en frimaire dernier ne les a aucunement changés. »

24 germinal (13 avril).

« Les commissaires ont été à *Saint-Mars-la-Jaille*; l'esprit y paraît bon; les officiers municipaux vont bien; ils se dégagent du fanatisme, au point qu'ils ont devant nous, et d'après les discours que nous leur avons prononcés à la tribune, changé le nom de leur commune en celui de commune d'Erdre, nom de la rivière qui passe dans leur bourg, ce qui a reçu notre approbation par écrit. Nous leur avons conseillé d'en donner avis à leur district, au Département de la Loire-Inférieure et à la Convention, pour faire sanctionner ce changement. Nous avons couché dans cette commune. Nous avons observé que les volontaires qui sont casernés au château commettent des dégradations très-nuisibles à ceux à qui la propriété en est dévolue; ils remplissent les chambres d'ordures, ce qui leur a attiré des reproches et des représentations de notre part. La danse et le petit repas civique ont été faits à l'ordinaire. »

25 germinal (14 avril).

« Les mêmes commissaires se sont transportés à *Saint-Sulpice-des-Landes;* l'esprit y est d'une faiblesse qui nous a affectés; aussi nous avons usé de fortes menaces, mais terminées par des invitations fraternelles; il y a eu repas, et santés à la république.

« De Saint-Sulpice nous sommes allés au *Pin,* où l'esprit public est bon, grâce au juge de paix du canton, qui est un patriote décidé. Nos discours ont été calqués sur nos aperçus; cependant nous avons fait le repas civique à l'ordinaire. Le soir nous sommes allés coucher à Candé. »

Le 26 germinal (15 avril).

« Etant à *Candé,* la municipalité, et la société populaire actuellement constituées nous ont envoyé des commissaires pour nous inviter à différer notre départ, afin d'assister à leur séance extraordinaire du soir, et de les aider de nos connaissances sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Nous avons considéré que cette invitation tendait au bien public, et, conséquemment, relative à notre mission. Nous avons séjourné à Candé, et nous avons assisté à la séance extraordinaire de la société, où chacun de nous a fait valoir les moyens de son pouvoir pour fortifier ces nouveaux clubistes, leur donner des idées de leurs obligations et les moyens de les remplir. »

27 germinal (16 avril).

« Nous avons visité les communes de *Vritz* et de la *Roche-Mantru;* l'esprit est excellent dans ces deux communes, encore grâce au juge de paix de Saint-Sulpice. Nous avons éprouvé la plus vive satisfaction de l'attention que les habitants ont donnée à nos discours patriotiques; un air de contentement régnait sur les visages lorsque des santés ont été portées en commun à la République. »

28 et 29 germinal (17 et 18 avril).

« Nous sommes restés avec nos collègues de l'autre section pour nous communiquer ce qui s'est passé, pour arrêter nos comptes, payer partout où la commission devait, pour insérer les rapports de

nos collègues, et pour en dresser un à faire à nos frères de la société Vincent-la-Montagne. »

Suit le rapport de la SECONDE COMMISSION depuis le 18 germinal.

18 germinal (7 avril).

« A *Pannecé,* l'esprit n'est pas en général à la hauteur des circonstances. Il nous a paru au contraire que cette commune renfermait bien des gens qui n'ont pu, jusqu'à cet instant, que nuire à l'affermissement de la Révolution. Quelques patriotes, comme le maire et deux ou trois municipaux, nous ont fait des dénonciations et nous ont engagés à faire quelques changements dans la municipalité; ils nous ont donné les noms de ceux qu'il fallait destituer et de ceux qu'il convenait de nommer à leur place. Nous avons cependant aperçu que notre mission a produit beaucoup d'effet, et principalement à la rentrée des jeunes gens de la première requisition sous les drapeaux de la République. »

19 germinal (8 avril).

« A *Bonneuvre,* petite commune, le peuple est dans une grande ignorance. Toujours environnés de brigands, il n'est pas malaisé cependant d'apprécier le parti auquel tenaient les habitants, qui nous ont paru témoigner la plus grande joie de l'instruction que nous leur donnions et sont convenus de leur erreur. Ils se sont portés eux-mêmes à détruire tous les signes de fanatisme qui existaient dans l'enceinte de leur ci-devant église, en nous assurant de la plus grande surveillance envers les brigands. La municipalité et son conseil ont été trouvés dignes de la confiance de leurs concitoyens. »

20 germinal (9 avril).

« A *Riaillé,* l'esprit républicain et très-bon; les hommes sont bons soldats contre les brigands; la municipalité est très-bien composée, le comité de surveillance très-actif; il y a une garde nationale qui fait régulièrement son service. »

21 germinal (10 avril).

« A *Joué,* le patriotisme paraît assez bien prononcé; les citoyens,

pour la plupart, nous ont paru être à une hauteur relative aux circonstances; les décadis y sont assez bien observés, beaucoup de fêtes patriotiques se sont célébrées, les bons sans-culottes ont fait plusieurs sacrifices pour réchauffer les tièdes et les encourager à les suivre, en mettant plusieurs fois des barriques de « citre » à couler pour exciter à danser à l'entour de l'arbre de Vincent-la-Montagne. Dans cette commune, il y a beaucoup de linge, comme draps, chemises, serviettes, etc., provenant des maisons d'émigrés; nous en avons donné connaissance au district pour qu'il y fasse droit. »

22 germinal (12 avril).

« *Trans* est une petite commune sans reproche fondé, mais tiède par faute de connaissance; notre mission a paru y faire le meilleur effet, et les habitants nous ont semblé bien décidés à dénoncer et arrêter tous les brigands qui pourraient venir à leur connaissance. »

23 germinal (13 avril).

« A *Mouzeil,* l'esprit nous a paru assez bon; les signes du fanatisme existaient encore à l'intérieur du temple de la Raison; ils ont été, à l'instant de notre mission, détruits par le citoyens de la commune qui en ont fait un auto-da-fé sur le corps d'une brigande qu'ils avaient fusillée la veille. Ce qui nous a fait le plus grand plaisir, c'est de voir que toutes les femmes sont venues se chauffer à ce feu en buvant la goutte civique. Le ci-devant curé est toujours dans la commune, bien estimé de ses concitoyens; il nous a dit qu'il allait faire abdication de ses lettres de prêtrise au district d'Ancenis. »

Le 24 germinal (13 avril).

« Les habitants de la commune de *Teillé* ont des principes assez patriotes; par nos discours énergiques, nous les avons engagés à continuer et principalement à une grande surveillance contre les scélérats qu'ils doivent avoir la force de dénoncer et de saisir toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Le corps municipal ainsi que son conseil, et le comité de surveillance ont été trouvés

dignes de la confiance de leurs concitoyens, et capables de remplir les devoirs que leurs fonctions leur imposent. »

Le 30 germinal (19 avril.)

« La commission s'est rendue à la commune du *Cellier*. Là, nous avons trouvé le meilleur esprit ; aussi avons-nous montré tout le plaisir que nous en ressentions ; les discours qu'on a prononcés ont été également nerveux, mais calqués sur l'état des choses. On a fait repas ordinaire, on a chanté des hymnes à la liberté, et nous sommes arrivés à Nantes sur les six heures et demie du soir.

« Le lendemain 1er floréal (20 avril), nous sommes réunis chez Savariau pour arrêter le présent, et nous rendre ensemble chez les représentants du peuple pour leur rendre compte de notre mission. »

(*Suivent les signatures.*)

Le désintéressement est la pierre de touche des convictions sincères; aussi ma curiosité était fort éveillée sur le point de savoir si ces gambades et ces boniments étaient un sacrifice généreux offert sur l'autel de la Patrie, ou un travail exécuté sur commande et convenablement rétribué. La gratuité des fonctions publiques a été de tout temps regardée par les républicains comme l'un des vestiges les plus justement abhorrés du passé féodal et il me semblait étrange que des commissaires aussi profondément imbus des bons principes, ne fussent pas orthodoxes en cela comme sur les autres points du dogme républicain. Mon jugement n'était point téméraire, et une recherche heureuse dans les cartons des arrêtés des représentants en mission l'a confirmé pleinement, en faisant passer sous mes yeux des pièces qui établissent qu'avant leur départ on avait garni fort honnêtement le gousset de ces messieurs, qui très-probablement ne furent pas sans recevoir des maires et des officiers municipaux quelques politesses en vins, « gouttes civiques », glorias, etc...

La première de ces pièces est une lettre de Prieur de la Marne, ainsi conçue :

Brest, le 12 prairial an II (31 mai 1794.)

Le représentant du peuple, etc., aux citoyens Savariau et autres.

« Je reçois votre lettre du 4 prairial (23 mai), et je me rappelle

parfaitement qu'à l'instant où je suis parti pour Brest sans l'avoir prévu, je devais m'occuper de la liquidation de notre compte de dépense et *des indemnités que vous réclamiez*. J'invite mon collègue et ami Bourbotte à remplir ce double objet. Vous vous êtes acquittés de votre mission à la satisfaction des représentants qui vous l'avaient confiée, et il est juste que vous ayez une indemnité; ce sera mon collègue qui la fixera, et, à coup sûr, il ne s'y refusera pas quand vous lui présenterez cette lettre. Salut et fraternité.

PRIEUR DE LA MARNE. »

L'autre pièce est l'arrêté des représentants Bo et Bourbotte en date du 23 prairial an II (11 juin 1794), rendu conformément au vœu exprimé par Prieur de la Marne:

« Vu le compte à eux présenté par les douze commissaires envoyés par les représentants du peuple, Prieur de la Marne, Hentz et Garrau, dans les départements de l'ouest pour y raviver l'esprit public, duquel compte il résulte que ces mêmes commissaires sont restés 31 jours en mission; qu'il leur avait été alloué en avance une somme de *six mille livres* pour frayer aux dépenses de leur voyage; que, sur cette somme, ils ont consommé celle de 3,829 liv. 5 sous; qu'il reste encore dans leurs mains 2,171 liv.; vu la lettre à eux écrite par Prieur de la Marne, dans laquelle, en reconnaissant la justice de leur demande d'une indemnité pour la perte de leur temps durant cette mission, attendu qu'ils sont artistes (*sic*) et vivent du produit de leur travail, il leur donne l'assurance que ses collègues à Nantes ne se refuseront pas à allouer cette indemnité et à en déterminer l'étendue.

« Arrêtent que les commissaires sont autorisés à se partager entre eux, à titre d'indemnité, les 2,171 liv. restant en leurs mains, ce qui représente pour le temps qu'ils sont restés en mission, environ six livres par jour.

Signé : Bo, BOURBOTTE. »

Il serait assez difficile d'apprécier exactement les résultats de cette mission au point de vue de la diffusion des idées républicaines; néanmoins

elle ne fut pas complètement stérile : en premier lieu, comme on vient de le voir, elle procura à chacun des commissaires, outre la satisfaction du devoir accompli, une somme de cinq cents livres, avantage qui en aucun temps n'est à dédaigner, et qui était à cette époque d'autant plus précieux, que la loi du maximum rendait le commerce à peu près impossible, si ce n'est en cachette et en s'exposant à des pénalités.

Dans l'ordre administratif le résultat fut une série d'arrêtés des représentants qui réorganisèrent intégralement les corps administratifs et judiciaires, tout en conservant quelques-uns des anciens fonctionnaires. Le premier de ces arrêtés, en date du 9 germinal (29 mars 1794) et signé de Garrau et de Prieur de la Marne, reconstitua le tribunal de district; cinq autres arrêtés, signés de Garrau seul, rendus le 12 du même mois, nommèrent à nouveau les membres du directoire de district, du conseil de district, du tribunal de paix, de la municipalité et ceux du comité révolutionnaire.

L'épuration sans doute n'avait pas été suffisante en ce qui concerne la municipalité; un nouvel arrêté devait, quelques mois plus tard, en modifier encore le personnel (24 messidor an II — 12 juillet 1794) [1].

Une délibération du district destinée à porter le dernier coup au fanatisme, marqua le progrès de la philosophie. M. Sanson, ancien curé d'Ancenis, l'un des plus empressés à prêter le serment au commencement de 1791, habitait encore la cure; le culte de la Raison lui ayant créé des loisirs, il s'était fait instituteur et avait transformé le presbytère en école. Si peu qu'il fût prêtre, il suffisait qu'il l'eût été pour que sa présence au presbytère offusquât le district, et le Directoire prit, le 23 germinal (12 avril), la délibération suivante :

« Considérant que, quoi qu'aucune loi ne porte expressément que les curés constitutionnels qui n'ont point abdiqué abandonneront leurs presbytères, les circonstances exigent de ne pas les y laisser, lorsque les communes ont manifesté leur intention de ne plus suivre de culte public;

« Considérant qu'il n'y a plus d'église paroissiale dans la commune d'Ancenis ni dans les autres communes de ce district, que tous les vases et ornements ont été librement enlevés et déposés par les municipalités; que les curés et les vicaires ont renoncé à leurs

[1] Arrêté du représentant Bo, n° 328.

fonctions, et que la plupart des cures n'étant point occupées par eux, il est bon que toutes soient également déguerpies, afin de faire disparaître une différence susceptible d'entretenir l'esprit de jalousie de commune à commune, comme il est arrivé entre celles qui avaient des prêtres constitutionnels, et celles qui n'en avaient pas, véritable source de querelles dont les suites ont été quelquefois fort dangereuses;

« Considérant néanmoins que le conseil général ne s'est point encore occupé d'organiser l'instruction publique, et qu'il ne semble pas juste de forcer le citoyen Sanson à sortir si précipitamment, et qu'il doit avoir l'indemnité des dépenses légitimement faites, à dire d'expert;

1° Est d'avis que le citoyen Sanson sorte de la cure seulement le 6 messidor prochain (24 juin);

.....

4° Que ce qui sera arrêté respectivement à la cure d'Ancenis sera déclaré commun à toutes les cures du ressort du district [1]. »

Le 30 germinal (19 avril), ce délai fut abrégé; un patriote et son épouse s'étant présentés pour instruire les enfants, on décida qu'à raison des garanties qu'ils offraient, ils seraient installés au presbytère, dans le courant de floréal : « La volonté de ne plus vouloir de ministre, dit la délibération, s'est particulièrement manifestée dans cette commune, par la destruction que les citoyens se sont empressés de faire de tout ce qui rappelait le fanatisme du culte catholique en faisant servir l'ancienne église au culte de la Raison. [2] »

C'est ainsi qu'en l'an II, sous le règne de la Convention, on travaillait à convertir les populations à la cause de la république.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Reg. du District d'Ancenis, f° 25.
[2] Même registre, f° 26.

NOËL DU FAIL

RECHERCHES SUR LA FAMILLE, LA VIE ET LES ŒUVRES DE NOEL DU FAIL, par A. de la Borderie (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes; 1875, 4me et 6me livraison; 1877, 6me livraison).

LES PROPOS RUSTIQUES DE NOEL DU FAIL, texte original de 1547, avec introduction, éclaircissements et index, par A. de la Borderie; Paris, Lemerre, 1878.

« Il n'y a celui de nous qui ne sache, écrivait Etienne Pasquier « à Ronsard, en 1555, combien le docte Rabelais, en folastrant « sagement sur son *Gargantua et Pantagruel*, gaigna de grâce « parmi le peuple. Il se trouva peu après deux *singes*, qui se « persuadèrent d'en pouvoir faire autant; l'un sous le nom de « Léon l'Adulphi [1], en ses *Propos rustiques*, l'autre sans nom en « ses *Fanfreluches*. Mais autant y profita l'un que l'autre, restant « la mémoire de ces deux livres perdue. »

Le docte et judicieux auteur des *Recherches sur la France* commet, dans cette lettre, deux erreurs à tout le moins étranges. Noël du Fail n'est ni un imitateur, ni un plagiaire de Rabelais, sa manière est tout autre, son but tout différent; on ne peut dire non plus qu'un livre qui, comme les *Propos rustiques*, a eu quatre éditions successives en neuf ans (1547, 1548, 1549 et 1554) ait passé sans laisser de traces dans la mémoire des contemporains;

[1] Léon l'Adulphi est l'anagramme du nom de Noël du Fail, et c'est ainsi qu'il signa ses premiers ouvrages.

mais on peut se demander si celui qui porte un jugement si inexact et si sévère avait lu l'auteur qu'il traite si durement.

La postérité n'a pas davantage ratifié le jugement d'Etienne Pasquier. On lit toujours, et on lit avec plaisir, les œuvres pleines de gaieté, de verve et d'entrain de Noël du Fail. Il n'est personne qui n'ait présent à la mémoire tel piquant épisode des *Contes d'Eutrapel*, des *Baliverneries* ou des *Propos rustiques* : celui, par exemple, du pauvre « Chien de Bergeron », condamné à huit jours de prison, au pain et à l'eau, pour avoir happé le chapeau d'un juge alors qu'il se rendait à l'audience. Les œuvres de notre vieux conteur breton ont même de nos jours un succès très-marqué ; la preuve en est dans les deux éditions qui ont paru à quelques mois de distance chez M. Paul Daffis et chez M. Jouaust. Ce succès, les intéressantes et consciencieuses études de M. A. de la Borderie le rendront certainement plus vif et plus durable.

Il y a douze ans, en mars 1867, M. de la Borderie faisait à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine sa première communication sur Noël du Fail : il indiquait la date probable de sa naissance et donnait sur lui divers autres détails biographiques également intéressants. Quelques années plus tard, à propos de l'édition parue chez M. Paul Daffis, il signalait, ici même, l'erreur dans laquelle étaient tombés les bibliographes les plus autorisés à propos de la date de sa mort. Depuis ce temps, il a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* des études de plus longue haleine, plus complètes ; elles permettent de suivre Noël du Fail aux différentes époques de sa vie, et rendent à ses œuvres leur véritable caractère.

Les liens qui unissent la *Revue de Bretagne et de Vendée* à M. de la Borderie sont tellement étroits, tellement intimes, que j'y suis mal à l'aise pour louer, comme il le faudrait, les études qu'il vient de faire paraître. Toutefois, il me sera bien permis de dire que, pour reconstituer ainsi pièce à pièce la vie de du Fail, pour découvrir dans ses œuvres ce qui est de lui et ce qui est le fait d'un niais et ridicule interpolateur, il fallait à un sens littéraire fin

et délié, à un esprit critique juste et droit, à une connaissance parfaite de l'histoire littéraire du XVIe siècle, il fallait, dis-je, joindre un avantage qui n'est pas à la portée de tous : il fallait être Breton ; mieux que cela, il fallait être Rennais, c'est-à-dire, connaître et parfaitement connaître les lieux où a vécu du Fail. Quel autre que M. de la Borderie pouvait réunir un tel ensemble de qualités ?

Grâce à lui, maintenant on connaît du Fail, sa vie, ses aventures, ses goûts, son milieu ; et l'auteur des *Contes d'Eutrapel* a tout à gagner à ce qu'on fasse avec lui une plus intime connaissance. C'est, en effet, une curieuse et originale figure que celle de ce gentilhomme hautaïn, qui fut d'abord un écolier dissipé, je n'ose dire débauché, puis un brave soldat, qui devint ensuite un magistrat appliqué et studieux, tout en conservant dans ces graves fonctions la bonne humeur, la joyeuse gaieté qui était le fond de sa nature.

Noël du Fail naquit vers 1520, très-probablement à Château-Létard, manoir patrimonial de sa famille; c'est là aussi que s'écoula sa première jeunesse. On confia le soin de son éducation à un magister de village, Colin Briand, qu'il désigne sous le nom de Lupolde. Quand du Fail atteignit l'âge d'homme, son frère aîné, François, qui fut son meilleur et son plus intime ami, l'envoya à Paris, sous la garde de Lupolde, pour suivre les cours de l'Université.

Notre écolier suivit bien un peu les cours, mais il hanta plus encore les tripots, tavernes et autres lieux où l'on mène joyeuse vie, et où la bourse se vide promptement. Pour se procurer de l'argent, il n'était sorte de tours qu'il ne jouât au malheureux Lupolde ; il arriva cependant un jour où, l'escarcelle complétement à sec, il n'eut d'autre ressource que d'aller s'engager dans l'armée d'Italie.

Il y guerroya pendant les années 1543-1544 et assista à la bataille de Cérisoles. Mais ce n'est pas au métier de soldat qu'on fait fortune ; quand il quitta le service militaire, il lui restait juste quelques écus pour visiter les principales villes d'Italie. Ce

voyage fait, il n'avait plus un sou vaillant pour retourner en Bretagne. Comment faire? Il eut alors à se louer de n'avoir pas perdu absolument son temps à l'Université de Paris, car ce fut en allant de ville en ville faire des leçons sur la littérature latine qu'il put regagner Château-Létard.

Il y retrouva l'amicale hospitalité de son frère, qu'il ne devait plus quitter, si ce n'est pour une courte excursion dans les divers centres d'études de France : à Poitiers, Angers, Toulouse, Orléans, etc. De retour de ce dernier voyage, il se livre aux études du droit breton, et plaide aux *Grands Jours* qui se tenaient alors à Vannes, pendant le mois de septembre. Vers cette époque, c'est-à-dire avant 1553, il épousa Jeanne Peraud qui, il faut le supposer, réunissait les trois qualités réclamées par lui, avec tant d'insistance, dans les *Contes d'Eutrapel,* pour la femme qu'il devait épouser : la beauté, la bonté et la richesse. Depuis lors, aussi, du Fail paraît avoir constamment joint à son nom le titre de sieur de la Hérissaye[1].

Le roi Henri II avait, en 1552, créé un nouvel ordre de juridiction : les Présidiaux. Dès la formation du Présidial de Rennes, Noël du Fail y fut nommé conseiller. En 1571, il acheta au Parlement de Bretagne une charge de conseiller, qu'il conserva jusqu'en 1586.

Quand mourut-il? M. de la Borderie a déjà rectifié, dans la *Revue*[2], l'erreur de Brunet et des autres bibliographes qui, sur la foi du titre mensonger des *Contes d'Eutrapel,* le font mourir en 1585. Il a montré que de cette date à 1588 il était vivant et très-vivant, bataillant avec ardeur pour obtenir le titre de conseiller honoraire au Parlement de Bretagne. Toutefois la date de sa mort restait inconnue. Enfin, une heureuse fortune lui a fait trouver un exemplaire du *Recueil d'arrêts*[3], édition de 1737, sur les marges duquel se trouve cette note, d'une écriture du milieu du XVIIIe siècle :

[1] En Pleumeleuc, à 5 lieues de Rennes.
[2] Décembre 1874.
[3] Cet exemplaire appartient à M. le Président du Tribunal de Vitré.

« *M. du Fail mourut le 7 juillet 1591, à Rennes.* Cette époque « est tirée d'une notte manuscrite mise à la fin d'une ancienne « impression de du Fail; je la crois sûre, car, outre qu'elle est « circonstantiée par le jour du dimanche et la désignation du lieu, « c'est qu'elle est d'une écriture de laquelle on avoit mis en marge « le nom de plusieurs parties que M. du Fail n'a point raportées « dans ses arrêts, ce qui fait croire que c'étoit un homme « contemporain ; et, dans un endroit, il met : *Hodie* (1593) *on ne* « *juge plus la même chose.* »

Du Fail mourut donc le 7 juillet 1591, et il n'avait pas, de son vivant, paru moins de cinq éditions des *Contes d'Eutrapel*, portant sur le titre : *par le feu seigneur de la Hérissaye.* Il y a là, dit M. de la Borderie, un curieux problème biographiqne et bibliographique à étudier ; malheureusement il est difficile, sinon impossible, d'en trouver la solution.

Si les détails biographiques sur le *seigneur de la Hérissaye* nous faisaient presque complétement défaut, son œuvre était aussi fort mal jugée. Pour tous il était un conteur facétieux, un plaisantin agréable, mais nul, avant M. de la Borderie, n'avait songé à voir en lui un peintre de mœurs fidèle et exact ; et cependant tel est Noël du Fail. Il ne tire rien ou presque rien de son imagination. Ce qu'il entend, il le raconte ; ce qu'il voit, il le décrit, et il apporte une telle fidélité dans ces petits tableaux, souvent composés avec un art exquis, qu'il représente le plus souvent ses personnages sous leurs véritables noms. A coup sûr Claquedent, Gobemouche, Tailleboudin sont des noms supposés ; mais aussi ce sont des personnages ou grotesques ou peu recommandables, qu'il n'était peut-être pas prudent de nommer de leur vrai nom. En revanche, Guillaume Cornillet, « le messager de Pleumeleuc », Robin Chevet, Tiphaine la Bloye, et tant d'autres, sont des personnages très-réels, ainsi que M. de la Borderie l'a constaté sur les registres des paroisses de Pleumeleuc, Saint-Erblon et Noyal-sur-Seiche, voisines de la Hérissaye et deChâteau-Létard.

Les œuvres de Noël du Fail sont donc véritablement des

mémoires personnels ; et ce caractère est surtout marqué dans les *Contes d'Eutrapel*. Là, nous trouvons trois interlocuteurs principaux : Polygame, Lupolde et Eutrapel. Polygame, c'est François du Fail, le frère aîné de Noël, le chef de la famille, le seigneur de Château-Létard, qu'on appelle *Monsieur*, ainsi que le voulait l'étiquette d'alors ; Lupolde, c'est Colin Briand, le magister qui a donné à Noël du Fail, dans son enfance, « un bon commencement aux lettres », qui l'a suivi à Paris et qui, revenu en Bretagne, est devenu avocat à Rennes et juge de la seigneurie de Château-Létard ; enfin Eutrapel, c'est notre auteur lui-même, gai compagnon, aimant la bonne vie, les libres discours, et prenant plaisir à exercer sur ce qui l'entoure sa verve caustique. Ces trois personnages se trouvaient souvent réunis à Château-Létard : François, qui ne pouvait pas plus se passer de son frère « qu'un chat de sa queue, ou un coquin de sa besace », y attirait le plus possible Eutrapel (Noël) ; les fonctions de Lupolde (Colin Briand) l'y appelaient à chaque instant. Alors commençaient les longues et joyeuses causeries, sans but déterminé et dans lesquelles on abordait à l'aventure les sujets les plus variés. Il est vraisemblable qu'Eutrapel transcrivait, résumait ces conversations des trois amis pour n'en pas perdre le souvenir. Arrivé à la fin de sa vie, quand il songea à se retirer dans son cher manoir de la Hérissaye (en Pleumeleuc), il pensa à mettre en ordre ces notes prises au jour le jour, à publier ces mémoires intimes ; mais, avant de les livrer à l'impression, il les retoucha. Les traces de ces retouches sont visibles en plus d'un endroit, et M. de la Borderie donne des preuves tout à fait probantes de ces deux rédactions successives.

Les *Propos rustiques* ont moins que les *Contes d'Eutrapel* le caractère de mémoires personnels, mais ils ne sont point non plus une œuvre de pure imagination. C'est, d'après du Fail lui-même, « une batelée de contes rustiques sortis de la bouche des paysans. » En dehors donc de leur mérite littéraire, les *Propos rustiques* ont une valeur historique importante : par eux nous connaissons les mœurs, les coutumes, les habitudes des *ruraux* du XVIe siècle.

« Du Fail, dit M. de la Borderie, est un peintre de l'école hollandaise : il peint la vie de tous les jours, les mœurs populaires, tout au plus les mœurs moyennes, ce qu'il a vu et ce qu'il connaît parfaitement, les milieux qu'il a hantés, la vie qu'il a vécue. » Ces petits tableaux sont composés avec un art et peints avec une richesse de coloris, une exactitude de détails que pourraient envier de grands maîtres.

Aussi, quoi qu'en ait dit Etienne Pasquier, les *Propos rustiques* eurent à leur apparition le plus vif succès. Ils furent imprimés pour la première fois en 1547, à Lyon, chez Jean de Tourmes. Dès l'année suivante, il parut à Paris, chez Etienne Groulleau, une seconde édition avec cette mention : *Reveuz et amplifiez par un des amis de l'auteur*. C'est sur cette édition qu'ont été faites et les éditions modernes et celle de 1732, la plus répandue des éditions anciennes.

Cet ami qui a revu et amplifié, en 1548, les *Propos rustiques*, est-il l'auteur lui-même? Non, répond nettement M. de la Borderie ; cette édition de 1548 est l'œuvre d'un effronté et maladroit interpolateur. Dès 1549, Noël du Fail, en effet, protesta contre cette supercherie coupable et réédita les *Propos rustiques* dans leur texte primitif; l'ami, le prétendu ami n'en fut point déconcerté, et, en 1554, il fit, à son tour, réimprimer ses *Propos rustiques reveuz et amplifiez*.

C'est le texte original, primitif, le texte de du Fail, celui de 1547, que M. de la Borderie nous donne dans son excellent travail que vient de publier l'habile et intelligent éditeur parisien, M. Alphonse Lemerre. De cette édition, on ne connaît que trois exemplaires, qui appartiennent à trois de nos bibliophiles les plus distingués : MM. de la Roche-Lacarelle, de Lignerolles et James de Rothschild; c'est celui de M. de la Roche-Lacarelle que M. de la Borderie a eu entre les mains. Pour bien faire voir la maladresse de l'interpolateur de 1548 et de 1554, pour bien faire comprendre à quel point ces adjonctions dénaturent le style, parfois la pensée de l'auteur, M. de la Borderie nous donne toutes les interpolations

à la suite des *Propos rustiques*. On comprend que de cet interpolateur de 1548 on ait pu dire qu'il était un *singe* de Rabelais, singe malhabile à coup sûr, qui, comme tous les imitateurs, s'approprie plutôt les défauts que les qualités de son modèle, et qu'Étienne Pasquier avait raison de traiter avec la dernière sévérité.

En tête des *Propos rustiques*, M. de la Borderie a placé une introduction qui contient une bibliographie très-complète de cet ouvrage en même temps qu'une très-juste appréciation de son mérite littéraire et historique. Le volume se termine par des Notes et Eclaircissements d'une abondance, d'une variété et d'une étendue telles qu'elles sont plutôt des commentaires que des notes. Il en est parmi elles qui, séparées même du texte qu'elles ont pour mission d'éclairer, ont un intérêt très-réel, et qui sont comme de petits traités sur la matière.

Un exemple entre cent. Du Fail cite, en divers passages de ses œuvres, les premiers vers ou les premières paroles de diverses chansons populaires de son temps; M. de la Borderie nous donne à ce propos en note de curieux et charmants spécimens de ces diverses chansons, avec une brève appréciation de leur mérite.

Ajoutons que la partie la plus curieuse et non la moins considérable de ces notes, est consacrée à rechercher et à décrire les lieux précis qui furent le théâtre des scènes si originales racontées par du Fail, en même temps qu'à retrouver les personnages réels qui figurent dans ses histoires. C'est par là surtout que cette édition se distingue de toute autre, et qu'elle donne aux œuvres de du Fail un caractère tout nouveau, vraiment historique et vraiment original.

J'ai bien imparfaitement fait connaître le mérite, la valeur, l'importance des travaux de M. de la Borderie ; il est difficile de les résumer, car tout y est à lire, rien à passer. A ceux cependant qui auront lu ces lignes, je voudrais, pour me les faire pardonner, donner un conseil profitable; ce conseil, je le donne en parfaite connaissance de cause, car je le donne après expérience faite. Après avoir lu les études de M. de la Borderie, qu'on relise Noël

du Fail ; on sera étonné du plaisir tout nouveau qu'on y prendra : Lupolde, Polygame, Robin Chevet, Cornillet, Julien Le Clerc ont, pour le lecteur, un attrait bien plus puissant, quand on sait que ce sont des personnages réels, qu'ils ont vécu ; on se sent attiré vers celui-ci, on a de l'éloignement pour tel autre. De même on lit avec un tout autre intérêt les contes de Robin Chevet, ou les discours de Lupolde et d'Eutrapel, quand on sait que ce ne sont point des contes, des fables plus ou moins réussies, mais bien la peinture exacte, fidèle des mœurs, des habitudes du XVIe siècle.

Tous ceux qui suivront mon conseil se joindront à moi, j'en suis certain, pour faire à M. de la Borderie deux demandes : d'abord, de terminer la série d'études commencées par lui dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et d'en faire un tirage à part qu'on puisse se procurer aisément ; ensuite de nous donner, à brève échéance, l'édition des *Baliverneries*, ce bijou de du Fail, qu'il nous a promis dans son introduction des *Propos rustiques*.

HIPPOLYTE DE LA GRIMAUDIÈRE.

PILOTE ET GOELAND

NOUVELLE *

I

Sur la pointe avancée qui fait face à l'île de Batz, en avant de Roscoff, on voyait, il y a quelques années, une pauvre cabane de pêcheur adossée à la falaise, dans l'angle des rochers. On eût dit une caverne et, sauf quelques épaves et débris de chaloupes pour fermer la porte et le rebord de la toiture, le granit de la côte, tel que l'a placé le Créateur, en faisait tous les frais. Des planches brisées et des pierres dispersées par les ouragans marquent seules l'emplacement de ce pauvre réduit.

Il y a vingt ans à peu près, je visitais ces curieuses falaises, et comme je demandais à un matelot des renseignements sur le pays et sur les anciens souvenirs, combats, tempêtes ou naufrages, il me désigna la cabane en ajoutant :

— Allez à la maison de *Pilote-Misaine*; il vous répondra mieux qu'aucun de ces parages.

Je m'y rendis sur-le-champ. Je vis, en approchant, un vieux loup de mer, cassé par l'âge et les fatigues, occupé à étendre des filets sur les rochers. Il avait l'air affable mais bien triste, et la misère se lisait au premier abord sur sa personne comme dans sa demeure;

* Cette nouvelle est extraite d'un joli volume, actuellement sous presse, intitulé *Fantômes bretons* (contes, légendes et nouvelles). Paris, Dillet, éditeur. — Nos abonnés pourront, en s'inscrivant au bureau de la *Revue*, se le procurer au prix de 2 fr. 50 *franco*.

mais du moins c'était une misère acceptée, c'était une tristesse fille de la résignation, que l'on trouvait au fond de toutes les paroles du bon vieillard. Je ne puis rapporter ici tout ce que Pilote me dit de touchant, de chrétien, de résigné, pendant les trois heures que je passai assis sur le seuil de sa maison, en face de la mer qui brisait à nos pieds. Je vais seulement vous raconter, ainsi qu'il me la fit, l'histoire des malheurs de sa jeunesse.

II

C'était vers 1812. Pilote-Misaine avait vingt-quatre ans. Des blessures, gagnées contre l'Anglais, l'ayant fait débarquer, il revint au pays. Sa mère, déjà veuve, était morte pendant son dernier voyage. Il acheta un canot pour gagner sa vie, et, grâce à ses campagnes, il fut nommé pilote du quartier. Solitaire par goût, Misaine n'avait d'autre compagnie, sur terre comme sur mer, qu'un beau chien barbet, auquel il avait donné le nom de Goëland. C'était un animal de la meilleure race, alerte et nageur comme un terre-neuve, fidèle comme un chien couchant et assez fort pour sauver un enfant dans la mer. Pilote l'emmenait à la pêche avec lui et, chose singulière, il l'avait dressé à tenir ferme la barre du gouvernail, puis à serrer l'écoute quand il ventait.

Pilote semblait donc destiné à vivre ainsi tranquille et retiré, lorsqu'il remarqua, dans ses courses sur les grèves, une jeune fille de Roscoff, qui ne manquait jamais de caresser Goëland, chaque fois qu'elle le rencontrait. Jane était la fille d'un capitaine de navire aisé et ambitieux, qui la destinait à mieux que Pilote. Elle était jolie mais simple et bonne, et, tout en caressant Goëland, elle avait laissé Pilote lire dans son cœur.

Un soir, assis sur la grève, Pilote songeait tristement aux obstacles presque insurmontables qui le séparaient de la fille du capitaine Alain. Sa pauvreté surtout se dressait comme un fantôme devant lui, non pas que sa pauvreté lui fût à charge, car il avait de bons bras et son courage pouvait lui suffire à écarter le besoin du toit de sa famille, si Dieu lui en donnait une un jour; mais, nous

l'avons dit, le père de Jane était ambitieux et faisait, chaque année, sur une goëlette de soixante tonneaux, des voyages qui arrondissaient sa fortune et devaient augmenter ses prétentions. Pilote vit alors, dans la brume du soir, une femme qui remontait le rivage et que Goëland précédait joyeusement. C'était Jane revenant de la chaussée du petit port où le navire de son père était à l'ancre.

— C'est vous, Misaine ? lui dit Jane en larmes. Je m'en étais doutée en apercevant le bon Barbet. Je suis bien malheureuse, allez !

Pilote tremblait et n'avait pas la force de dire un mot.

Elle reprit : — Mon père, n'ayant pas trouvé de second pour tenir ses comptes à bord, va m'emmener en voyage. Nous faisons voile demain pour Cadix.

— La saison est trop avancée, Jane : que de dangers vous allez courir !

— Je le sais, Pilote. Que faire ?... Une idée ! allez trouver mon père ; vous savez écrire ; offrez-vous pour second à son bord.

— Oh ! Jane, je le voudrais bien, mais il me repoussera. Voyez, il part même sans avoir recours à mon pilotage pour sortir.

— Hélas ! fit-elle, et moi qui ai tant de peur des tempêtes !... Pourtant, s'il nous emmenait tous les deux, je ne craindrais plus la mer avec vous. Courage ! Pilote ; quoi qu'il arrive, je ne vous oublierai pas ; je vais prier la sainte Vierge d'avoir pitié de nous. Allez, allez, Pilote.

Misaine se rendit avec son canot à bord du *Saint-Jean* (c'était le nom de la goëlette), sous prétexte d'offrir son aide pour gagner le large. Le capitaine Alain le reçut aussi mal que possible. Pilote supplia, s'offrit pour second, pour gabier, pour mousse, proposa son travail sans aucun salaire.

— Je connais la côte mieux que toi, marin d'eau douce, répondit le capitaine, et je ne veux pas de mendiant à mon bord. Ainsi, tu peux filer.

Pilote s'éloigna, la mort dans l'âme. Il passa la nuit dans une

caverne de la côte, où il montait souvent la garde pour surveiller les vaisseaux en péril.

A l'aube, il vit passer le capitaine et sa fille, et ce qui lui fit le plus de mal, c'est qu'un jeune marin, d'une réputation douteuse, dont la mère possédait quelque bien, les accompagnait et aidait à l'embarquement.

Dès que la marée commença à descendre, le *Saint-Jean* leva l'ancre. Pilote le vit déployer lentement ses voiles, prendre le vent et s'orienter au large. Bientôt le navire disparut en pleine mer... Tout était fini, et Pilote, debout sur un rocher, essayait encore de distinguer sa mâture perdue dans le brouillard lointain.

Il descendit, enfin, de son observatoire, dans l'état d'un malheureux qui a vu sombrer son dernier espoir. Barbet, couché sur le sable à ses pieds, se mit à grogner sourdement.

— Qu'as-tu donc? lui dit son maître. Il n'y a pas d'ennemis par ici, mon pauvre chien; point d'amis non plus : elle est partie : il ne nous reste rien !

Ces tristes réflexions furent interrompues par l'arrivée du jeune marin dont nous avons parlé. Celui-ci, à la vue de son rival éconduit, prit un air crâne et presque méprisant.

— Vous êtes encore là, Misaine, lui dit-il, avec votre *grognard* de chien? Pourtant la brise est bonne et l'on n'a pas besoin de pilotin par ce temps-là que les mouches naviguent.

— Je le sais, Marsy, répondit Pilote. J'aime cette place, voilà tout. Au surplus, la mer change souvent sans dire de prendre des ris.

— C'est bon... A propos, fit-il, en revenant sur ses pas, vous avez réparé un filet au capitaine? Faudra me le rapporter, je vous paierai. C'est moi qui remplace le patron pendant son absence. Il m'a casé dans sa petite maison hier au soir. C'est une bonne affaire pour moi... Et puis, suffit. A revoir.

Et, en disant cela, Marsy fit un geste qui signifiait : — Et je pourrais en dire davantage. — Pilote sentit son cœur se serrer à ces paroles. Afin d'apaiser l'inquiétude qui le tourmentait, il

essayait de se rappeler l'expression sincère du visage de Jane et sa franchise à leur dernière entrevue. Des pressentiments sinistres troublèrent son âme pendant le premier mois qui suivit. Le voyage du capitaine ne devait durer que cinq à six semaines. L'époque du retour arrivait, et Pilote qui, au commencement, avait tant accusé la longueur des jours, éprouvait une anxiété croissante en le voyant approcher.

Cependant, le temps s'écoulait. Les six semaines expirèrent et nul, pas même Marsy, n'avait reçu des nouvelles du *Saint-Jean*. Pilote ne dormait plus dans sa maison. Il passait les jours et les nuits, avec Goëland, à surveiller la haute mer, à étudier la marche de tous les vaisseaux qui cinglaient au large, à examiner surtout les signes avant-coureurs des tempêtes, qui, vers la fin de novembre, s'annoncent de plus en plus sur la mer.

Ce fut alors que, vigie infatigable autant qu'ami fidèle, il adopta la caverne et les roches dont nous avons parlé, pour lui servir d'abri et d'observatoire à l'approche des ouragans. Goëland ne le quittait jamais. Lui, ordinairement si gai, si agile à poursuivre les oiseaux sur la grève, se couchait tristement aux pieds de son maître, semblait interroger les flots comme lui, attendre comme lui, souffrir autant que lui...

Un jour, de grand matin, Pilote, qui avait veillé toute la nuit à cause d'un grain qui s'annonçait, venait de succomber à la fatigue; il dormait d'un profond sommeil, lorsque les hurlements de son chien le réveillèrent en sursaut. Quelques moments après, malgré le vent et la pluie, il gravit le promontoire. Une violente bourrasque éclatait au large. Le soleil se levait à peine, et d'épais nuages répandaient une demi-obscurité sur les flots. Goëland, dont les yeux perçaient les ombres, les tenait fixés sur un point éloigné dans la mer. Le marin s'en aperçut, et, après avoir observé dans la même direction, il ne tarda pas à distinguer la mâture désemparée d'un vaisseau sans doute en détresse.

— Mon Dieu! s'écria-t-il, faites que ce ne soit pas le *Saint-Jean!*

La violence du vent dissipait par intervalles le brouillard. La coque du navire devint visible : c'était la goëlette du capitaine Alain, chassant avec rapidité vers les brisants de la pointe. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le canot de Misaine était amarré dans une crique voisine. Il y vole. Il s'embarquera seul, s'il le faut ; mais à deux on aurait plus de chance d'arriver jusqu'au navire en perdition. Alors, un matelot s'avance vers la falaise.

— A moi, camarade ! lui crie le sauveteur ; à nous deux, nous sauverons du moins l'équipage.

— Le vent est affolé, dit l'autre ; on est sûr de périr inutilement.

— Mais, Marsy, ajoute Pilote en le reconnaissant, c'est le *Saint-Jean* qui fait côte. Venez au secours de votre patron.

— Ma foi, non ! dit le lâche ; je n'irai pas. Vous êtes pilote, vous, c'est votre affaire.

— A moi, Goëland ! s'écrie Misaine. Viens, mon pauvre animal ; tu vaux mieux que ce misérable pour tenir l'écoute. Allons !...

La mer était affreuse ; la chaloupe, très-penchée (quoique la voile n'eût été déployée qu'à demi et hissée à moitié du mât), menaçait de sombrer à chaque embardée ; mais Pilote l'orientait d'une main sûre. Le *Saint-Jean,* tout démâté, venait de toucher sur un banc, en avant de l'île de Batz, à un mille du rivage.

Pilote alors redouble de courage, confie l'écoute à la gueule fidèle du chien et gouverne sur l'endroit où le navire s'est affalé. Bientôt s'offre à sa vue un spectacle terrible : les vagues, grossies par l'obstacle que leur oppose le bâtiment échoué, le soulèvent à chaque instant, roulent sur le tillac avec un bruit affreux, et le laissent, en se retirant, retomber sur un lit de rochers où sa destruction s'achève.

— Jane ! Jane ! me voici ! crie Pilote, d'une voix qui domine le bruit de l'ouragan.

A cet appel, une jeune fille apparut à l'arrière ; le vent sifflait autour d'elle avec fureur et menaçait de l'enlever comme un brin d'herbe. Elle se pencha sur la poupe, reconnut sans doute Pilote,

et, posant les mains sur son cœur, elle se mit à genoux sous une voûte d'écume que les vagues formaient au-dessus de sa tête. Pilote crut distinguer un cri, au milieu des hurlements de la tempête, lorsqu'une lame plus haute que les autres le submergea lui-même et fit sombrer la chaloupe.

— Sauve-la! sauve Jane, mon Goëland! s'écria-t-il, en fendant les flots, à la suite du vaillant animal...

Un quart d'heure après, sur la grève, des marins, attirés par le bruit du sinistre et par l'humanité, recueillaient les corps de plusieurs naufragés. Deux ou trois, qui respiraient encore, furent transportés dans leurs maisons; mais on cherchait vainement le capitaine et sa fille, quand tout à coup on vit, à peu de distance, paraître au-dessus des flots qui s'apaisaient un peu, la tête de Goëland. Il semblait rendu au bout de ses forces; sa tête plongeait de temps à autre et des hommes émus se mirent à l'eau pour lui porter secours.

O surprise! le chien n'était pas seul: il traînait par son vêtement le corps d'une femme que les marins se hâtèrent d'arracher aux ondes. Ils voulurent aussi aider Goëland exténué à gagner le rivage; mais Goëland était déjà loin dans la mer; sa tête, cette fois, était haute et se tournait de tous côtés, comme s'il eût cherché à découvrir quelque chose.

— Pauvre bête! Il cherche son maître! dit un des pêcheurs. Il nage si bien qu'il le trouvera.

— Il le trouvera, pour sûr, répondit un autre, mais comme la fille du capitaine... Voyez, elle ne respire plus... c'est fini! Allons, les garçons, une chaloupe à la mer pour sauver Misaine.

En effet, la mer étant plus supportable, une barque fut mise à flot. Les sauveteurs eurent le bonheur de trouver Misaine et Goëland, qui nageaient en se soutenant l'un l'autre. Mais il était temps d'arriver, car dès qu'on les eut hissés à bord, Pilote s'évanouit. On le crut mort. Hélas! il n'en était rien; il rouvrit les yeux au moment où la barque accostait et s'écria, en voyant son chien :

— Puisque Goëland est ici, c'est qu'il a sauvé la fille du capitaine... Où est-elle, mes amis? Répondez, pour l'amour de Dieu!

Les marins gardèrent un morne silence, et se mirent en devoir de désarmer l'embarcation.

— Goëland! Goëland! reprit le jeune homme, où est Jane? Cherche, cherche, trouve, mon bon camarade.

Le pauvre animal, réveillé de sa torpeur par cette voix suppliante et amie, se leva, malgré sa fatigue. Il fit quelques détours sur la grève en flairant des traces et ramassa, tout auprès de l'observatoire de son maître, un lambeau déchiré, qu'il vint lui rapporter aussitôt. C'était un débris de vêtement de femme, oublié par ceux qui avaient enlevé le corps de la fille du capitaine...

Depuis ce temps, Pilote ne veut jamais perdre de vue cette grève funeste, témoin de ses trop courtes joies et de son éternelle douleur. Il y a construit, au moyen des épaves mêmes de ce naufrage, où le père et la fille ont perdu la vie, la cabane que nous avons décrite et qu'il habitera jusqu'à la fin.

— Vous semblez presque heureux ainsi? lui dis-je, au moment de le quitter.

— Heureux! me répondit-il, oui, je le suis, au milieu de ma peine. Dieu m'assiste, et l'espoir d'en haut me reste... Et qu'ai-je entrevu de la vie ordinaire? Un seul jour, jour heureux, suivi d'un triste soir... Si j'avais épousé Jane, que j'aimais tant, nous eussions veilli et souffert ensemble. — Souffrir ensemble, il est vrai, doit avoir de bien douces compensations; — mais n'eussions-nous pas été exposés à l'envie des autres? en butte, comme tout être sur la terre, à tant de maux qui traversent la vie?... J'aurais vu dépérir et pleurer ma compagne; j'aurais reçu en détail le coup qui m'a frappé dans un seul jour... Ah! ne croyez pas pour cela que j'eusse refusé la lutte, s'il avait plu à Dieu de me l'imposer. Non, non! J'y aurais fait face avec son aide miséricordieuse... Je compare seulement deux manières d'accomplir son sacrifice ici-bas. J'ai accepté le mien de la main du Seigneur et je le bénis!

E. du Laurens de la Barre.

Villa Saint-Guen, 3 novembre 1867.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCIII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Rennes, 17 mars 1716.)

On ne compte point avec ses amis, mon cher abbé; et c'est pour cela que vous n'avez pas compté que je vous ai escrit il y a long tems sans que vous y aiez fait attention. Je pensois que quelques amours nouvelles avoient effacé les vieilles amitiez, et je cherchois inutilement à me consoler. Enfin vous avez bien voulu vous raviser, et comme vous estes bon prince, vous me faites mesme grace et ne me grondez point de mon silence.

Vous m'auriez grondé, mon cher blondin, que je ne l'aurois pas trouvé mauvais, car on doit pardonner quelques brusqueries aux personnes affligées au point où vous devez l'estre de la perte de vostre admirable reine. Mais quoi! les morts

* Voir la livraison de février 1879, pp. 90-116.

[1] Arch. départ. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maître.

seront donc bien heureux s'ils peuvent troubler nostre repos malgré nous. J'ai bien perdu mon cher dom Denis [1], que j'aimois plus que vous n'aimiez la reine de P. [2], et je n'ai point pour cela jetté les hauts cris, arraché mes cheveux, dégarni mon menton. Il est mort : j'en suis en verité bien fasché, et plus que personne. Mais qu'y faire ? *Omnes eodem cogimur*. Ce diable de trou de taupe, par où il faut aller en paradis, est le rendez-vous general de tous les humains, et les plus tost rendus n'en sont pas toujours les plus avancez. Je m'egare dans la morale, et ce n'est pas ce qu'il faut à une personne affligée. Buvez, c'est le Sage qui le dit : *Date vinum iis qui mœsto sunt corde.*

C'est au Mans que j'ai appris la mort du pauvre Denis. Vous me croiiez en Basse Bretagne, et en effet j'y ai passé un mois, et deux autres dans le Maine et dans l'Anjou. Je n'en suis de retour que du 8 de ce mois.

J'ai prié celui qui m'a donné la requeste dont vous me parlez dans votre lettre de la renvoier à Nantes, au veritable et naturel juge de ces matieres, qui est le bureau diocesain de la capitation, composé de douze deputez des Estats qui jugent souverainement toutes ces sortes d'affaires. S'il y avoit eu quelque chose à faire ici, vous devez compter que je n'aurois rien negligé pour vous faire plaisir.

Je vous embrasse mille fois et suis à vous, mon cher abbé, plus que personne du monde.

GUYOMADES.

Rennes, 17 mars 1716.

(L'adresse porte : *A Monsieur, Monsieur l'abbé Chotard, Chanoine de l'Eglise Cathedrale. A Nantes.*)

[1] Dom Denys Briant mort le 6 février 1716, à l'abbaye de Redon. Il était lié lui-même avec Chotard, comme on le voit par notre n° LXXXIX ci-dessus.

[2] La reine de Pologne, qui honorait l'abbé Chotard de sa protection, comme on le voit par diverses lettres du fonds Chotard.

XCIV

DOM LOBINEAU A MADAME DE CAUMARTIN [1].

(Le Mans, 21 décembre 1718.)

Au Mans, 21 décembre 1718.

Madame, je me flatte peut estre un peu quand je m'imagine que mon retour à Paris feroit plaisir à beaucoup de personnes; mais si je me trompe, c'est leur faute, puisque leurs frequentes invitations me donnent lieu d'en juger ainsi. Mais elles seront fort inutiles, veu le pouvoir de subsister à Paris que m'ont osté les Estats en retranchant ma pension [2], si ceux de mes amis à qui mon retour seroit utile ou agréable ne font usage des versets 15 et 16 de la Lettre de S. Jacques, ou tout au moins de l'apologue que je leur ai cité dans ma *Queste poétique* [3].

Au reste, quand tout me manqueroit de ce costé-là, Madame, vous ne devez pas desesperer de voir l'Histoire des Saints de nostre province. Pour moi, j'espere que vous la lirez un jour et que vous benirez Dieu d'avoir aussi mis Saül au rang des prophetes, je veux dire, de m'avoir fait part de cet esprit d'onction qui convient à de pareils ouvrages. Le sujet de l'espece d'assurance avec laquelle j'ai l'honneur de vous en parler est l'envie que les imprimeurs de Rennes me témoignent d'avoir

[1] L'original de cette lettre m'appartient. Elle a perdu son enveloppe et par conséquent son adresse; mais au recto du premier feuillet, dans l'angle supérieur de gauche, on lit, de la main de Lobineau: *A Mad^e de Caumartin.*

[2] Sa pension d'historiographe des États de Bretagne, pour laquelle on n'avait point fait de fonds dans la tenue de 1718, mais qui fut rétablie, avec les arrérages, dans celle de 1720; voir ci-dessous notre n° XCIII.

[3] Nouvelle preuve que Lobineau faisait des vers; voir ci-dessus notre n° XC. — Les versets de l'épître de saint Jacques auxquels il fait allusion, doivent être les 15e et 16e du chap. II, où il est dit: *Si autem frater et soror nudi sint et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis illis : « Ite et calefacimini et saturamini. »*

la preference pour mettre cette histoire au jour, et ce sera mon pis aller au deffaut de Paris. Vous estes en peine de Mr de la Noë Menard. Un gentilhomme de Nantes m'a promis la vie de ce saint prestre, mais il ne me l'a pas encore envoiée. Il ne me manque plus que cela, car tout le reste est fait ; je ne sai pourtant si les examinateurs permettront l'impression de ce morceau. Il faudra que je touche bien delicatement l'affaire de la Constitution [1], pour ne pas animer contre moi et mon livre des ennemis qui ne s'endorment point.

J'aurois honte de vous avouer que je ne vois point Madame l'abbesse du Pré [2], si je n'esperois que vous serez edifiée du parti que j'ai pris de me souvenir que je suis solitaire et de ne voir personne du dehors. Je laisse nostre R. P. abbé [3] s'acquiter de ce qui est dû au merite distingué de cette dame, dont il a l'honneur d'estre connu plus particulièrement que moi.

J'ai bien des grâces à vous rendre, Madame, non seulement de ce que vous voulez bien vous souvenir de lui, mais encore de ce que vous vous estes emploiée si efficacement auprès de Mr de Machaut [4] pour un ouvrage en faveur de la Constitution, venu de Rome, à qui nous avons destiné une place parmi les livres deffendus. Nous avons à peu près tout ce qui a esté fait contre la dernière Clémentine [5], et nous nous souviendrons avec reconnoissance que c'est à vos bons offices que nous serons redevables d'avoir un morceau aussi essentiel que cet ouvrage

[1] La constitution *Unigenitus*, dont il est encore longuement question plus bas, M. de la Noë-Ménard s'était distingué par l'ardeur de ses opinions jansénistes. Il n'est pas mentionné dans la *Vie des Saints de Bretagne* de Lobineau.

[2] Saint-Julien du Pré, abbaye de Bénédictines, au Mans, dont l'abbesse était alors Anne-Marie-Magdeleine de Beringhen, fille d'Henri, comte de Beringhen, et d'Anne d'Uxelles. V. *Gallia Christiana*, XIV, 505.

[3] Dom Maur Audren de Kerdrel. V. *Gall. Christ.*, XIV, 468.

[4] Lieutenant de police ; père de Machault d'Arnouville, qui fut plus tard (1745 à 1754) contrôleur des finances, ministre et garde des sceaux.

[5] Encore la bulle *Unigenitus*, qui avait pour auteur le pape Clément XI.

jésuitique. Vous ne serez pas surprise, Madame, quand je vous dirai que nostre recueil là dessus passe quatre-vingt volumes. C'est une bibliothèque entière; et une bulle qui ne vaut rien a donné lieu à quantité de bons ouvrages et à l'éclaircissement de beaucoup de questions importantes. Je ne doute point que vous n'en aiez lû une bonne partie, mais il faut vous armer de patience, nous ne sommes pas encore au bout. Les Muses se meslent aussi quelques fois de la partie, et je prens la liberté de vous envoier un sonnet qui fait du bruit. Le petit evesque d'Angers [1] y est maltraité; mais pourquoi se rend-il le persecuteur de la verité? Il n'a que ce qu'il merite, et l'on ne peut repandre trop de confusion sur les ennemis declarez de la grâce de J.-C.

J'ai l'honneur d'estre, avec un profond respect, après vous avoir souhaité par avance les bonnes festes et une heureuse année, Madame, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

XCV

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Ancenis, 18 octobre 1720.)

Du vendredy 18e octobre 1720, 8 h. du matin.

Monseigneur l'evesque de Nantes
Monseigneur le baron d'Ancenis
Monsieur le senechal de Nantes

Monseigneur l'evesque de Nantes [2 bis] a ensuite representé un

[1] Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers de 1706 à 1730 (*Gall. Christ.*, XIV, 586.)

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1720 à Ancenis.

[2 bis] Louis de la Vergne de Tressan, évêque de Nantes, de septembre 1717 à octobre 1723.

memoire qui estoit presenté à l'assemblée par le Pere Lobineau, historiographe des Estats de Bretagne, par lequel il les suplioit de vouloir bien ordonner que l'on continuast, comme par le passé, à faire fonds pour le payement de sa pension viagère de 300 # par an, qui luy fut accordée aux Etats de 1707 [1], et qu'il soit en outre fait fonds pour les années 1718 et 1719, qui s'estoient passées sans avoir rien touché d'une pension qu'il regardoit plustost comme une marque d'honneur que comme un moyen suffisant pour subsister à l'abbaye de St-Germain des Prés, où il estoit presentement, et où les estrangers comme luy payent 500 # de pension. Et mondit seigneur de Nantes ayant en mesme temps marqué que Monseigneur le marechal d'Estrées [2] luy avoit tesmoigné que cela luy feroit plaisir si l'assemblée vouloit bien se porter à ecouter favorablement la demande dudit Pere Lobineau :

Sur ce deliberé, LES ETATS ont, par la consideration qu'ils ont pour Monseigneur le maréchal [3], ordonné et ordonnent que, sur les hors-fonds [4] dont il sera fait fonds dans la presente tenue, le Pere Lobineau sera payé de la somme de 1500 # pour sa pension viagère, tant pour les années 1718 et 1719 que pour les années 1720, 1721 et 1722, à raison de 300 # par chacun an, conformément à la deliberation du 2e decembre 1707.

Ainsi signé : † L. DE TRESSAN, *evesque de Nantes*. BETHUNE CHAROST, *baron d'Ancenis*. et LOUIS CHARETTE [5].

[1] Par délibération du 2 décembre 1707 ; voir ci-dessus notre n° LXXX.

[2] Lieutenant-général du roi en Bretagne.

[3] C'est donc à l'intervention du premier représentant du roi en Bretagne, de son premier Commissaire près des États, que Lobineau dut le rétablissement de sa pension : circonstance d'autant plus remarquable qu'elle vint après les odieuses dénonciations, où Vertot avait voulu établir une véritable complicité morale entre l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau et la conjuration bretonne de 1719, si cruellement châtiée en 1720 par le supplice du marquis de Pontcallec et de trois autres gentilshommes.

[4] C'était une partie du budget de la province dont la libre disposition appartenait aux Etats.

[5] Signatures des présidents des trois ordres.

XCVI

RÉFUTATION DE L'ABBÉ DE VERTOT PAR DOM LOBINEAU.

(1721.)

Avertissement de l'Éditeur.

Une des discussions qui ont le plus vivement ému, au dernier siècle, l'opinion publique dans notre province, est celle que l'on désigne d'habitude sous le nom de *question de la mouvance de Bretagne.*

En droit féodal, on appelait *mouvance* le lien de sujétion et de dépendance qui rattachait un fief subalterne, quelle que fût son importance, à la seigneurie principale et dominante (comté, duché, royaume, etc.), dont il avait été dans l'origine extrait et séparé. Ainsi le roi de France Charles le Simple avait extrait du corps de la monarchie française, en 910, la province de Normandie, pour la donner en fief au duc Rollon et, tout le temps que la Normandie eut des ducs particuliers, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle fut réintégrée au corps du domaine royal, ce duché fut dans la mouvance de la couronne de France.

Au contraire, les historiens bretons, et particulièrement Lobineau, dans sa grande *Histoire de Bretagne,* soutenaient que les Bretons avaient formé, dans la péninsule armoricaine, un établissement indépendant avant le temps de Clovis, c'est-à-dire avant l'établissement de la monarchie française : d'où suit que cette province, n'ayant point fait originairement partie du corps de la monarchie, n'avait pu être dans sa mouvance, quelles que fussent les marques d'honneur rendues plus tard aux rois de France par les ducs bretons.

Lobineau concluait de là que les rois de France, n'ayant point la mouvance de la Bretagne, n'avaient pu la transférer aux ducs de Normandie, comme les Normands prétendaient que l'avait fait Charles le Simple en faveur de leur premier duc Rollon; et Lobineau réfutait en outre, dans une dissertation spéciale [1], les récits mensongers d'un vieux chroniqueur (Dudon de Saint-Quentin) qui relatait cette prétendue cession.

[1] *Histoire de Bretagne,* t. II, col. 76-78.

Les Bretons embrassèrent sans hésiter l'opinion de Lobineau; non seulement elle les affranchissait, dans un passé déjà loin, de la suzeraineté normande; mais elle avait l'avantage de confirmer dans le présent la base des libertés administratives, des franchises et priviléges de la Bretagne. Puisque cette province n'avait point fait originairement partie du corps de la monarchie, les droits du roi de France sur elle ne se pouvaient tirer que du traité d'Union, passé en 1532 entre la Couronne de France et les États de la Bretagne, qui faisait du maintien des priviléges la condition *sine qua non* de l'union. Doctrine constamment admise depuis 1532, longtemps avant l'Histoire de dom Lobineau, qui n'avait nulle part indiqué, dans son ouvrage, les conséquences actuelles et présentes de la thèse historique soutenue par lui au seul point de vue de la science.

Lobineau était même plus modéré dans ses opinions qu'aucun des auteurs bretons venus avant lui. Il ne faisait point remonter l'établissement des Bretons en Armorique à l'année 383 et à Conan Mériadec, mais seulement à l'époque où la conquête de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons contraignit les Bretons de l'île à venir chercher un refuge sur le continent, c'est-à-dire environ l'an 460. Cela suffisait pour faire cet établissement plus vieux que Clovis et la monarchie française.

Trois ans après la publication de l'*Histoire de Bretagne*, un Normand du pays de Caux, René Aubert, plus connu sous le nom d'abbé de Vertot, répondit à Lobineau dans un livre intitulé *Traité historique de la mouvance de Bretagne* [1], où il prétend que la Bretagne armoricaine aurait été conquise par Clovis et jointe à la monarchie comme le reste de la Gaule. Ce livre parut en 1710. L'année suivante, un autre Normand, Claude du Molinet, abbé des Thuilleries, fit paraître une autre réponse, spécialement destinée à soutenir les droits des ducs de Normandie, comme l'indique ce titre: *Dissertations sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les ducs de Normandie y prétendoient, et sur quelques autres sujets historiques* [2]. Lobineau répliqua en même temps à Vertot et à l'abbé des Thuilleries en 1712, dans un écrit plein de verve et d'érudition, intitulé : *Réponse au Traité de la mouvance de la Bretagne, par un ami*

[1] Paris, chez Pierre Cot, imprimeur-libraire de l'Académie des Inscriptions et Médailles, 1710; 1 vol. in-12.

[2] Paris, chez François Fournier, 1711; 1 vol. in-12. Il y a des exemplaires auxquels on a joint les répliques de des Thuilleries à Lobineau et au Journal de Trévoux, imprimées en l'an 1713.

du père Lobineau [1]. Il avait pris, pour être plus à l'aise, le parti de se cacher sous cette désignation. Des Thuilleries, en vrai Normand, continua son ergotage dans une *Lettre à M. l'abbé Vertot*, publiée en 1713 [2], ordinairement jointe à ses *Dissertations* de 1711. Quant à Vertot, rudement mené par Lobineau, au lieu de reprendre la plume, il chercha une revanche d'autre nature. Sous prétexte que Lobineau, dans sa réponse, avait parlé en termes un peu rudes de quelques vieux rois de France de la race carlovingienne, il envoya contre lui deux dénonciations consécutives au garde des sceaux, qui eut le bon goût d'en rire. Ridicule par l'insuccès de son odieuse manœuvre, Vertot guetta une autre occasion de vengeance. Il crut l'avoir rencontrée en 1720, lors des malheureux troubles de Bretagne terminés par le supplice de quatre gentilshommes, MM. de Montlouis, du Couédic, Talhouet Le Moyne et le marquis de Pontcallec, décapités sur la place du Bouffai de Nantes, le 26 mars. Vertot, toujours aheurté à faire le P. Lobineau criminel d'État, lança contre lui un factum en deux volumes, intitulé: *Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie* [3], où il déclare carrément que l'origine de ces troubles est tout entière dans les propositions insolentes soutenues à l'occasion de la mouvance par les historiens de Bretagne, entre autres par Lobineau: propositions qu'à son sens, un bon Français ne peut lire sans indignation [4]. Lobineau est donc aussi coupable que les victimes du Bouffai. Pour donner jour à cette odieuse idée Vertot a fabriqué deux volumes, où la discussion du point historique n'est qu'un prétexte à dénonciation.

Au point où en étaient alors les choses, après les rigueurs extrêmes où l'insouciance du Régent s'était laissé entraîner, il eût été certainement plus qu'audacieux d'accepter le combat sur ce terrain. Si Lobineau ne répondit pas, nul ne s'en est jamais étonné, nul n'a fait honneur de ce silence à la force des raisonnements de Vertot, qui sont pour la plupart

[1] A Nantes, chez Jacques Mareschal, 1712, pet. in-8°.

[2] Paris, chez Michel Guignard et Robustel, 1713. In-12.

[3] Paris, chez François Barois, 1720; 2 vol. in-12. Le privilége est du mois de mars 1720.

[4] « Je ne crois pas qu'il se trouve *aucun bon Français* qui puisse lire sans surprise et peut-être *sans indignation* les propositions suivantes et qu'on trouve soit dans l'Histoire de Bretagne, ou dans la Réponse au Traité de la Mouvance de la même province. » *Hist. de l'Etablissement des Bretons*, t. II, p. 374.

ridicules; tout le monde l'a attribué, je ne dis pas à la prudence de l'auteur qui ne semble pas avoir eu cette vertu dans un degré éminent, mais à celle des supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur.

Lobineau, dès 1721, s'était mis à composer une réponse. Nous en avons retrouvé le commencement, faisant un morceau déjà assez long de quarante pages petit in-folio, tout entières de l'écriture de Lobineau, ainsi que les ratures et les surcharges, qui montrent que c'est un premier jet. Ce fragment, qui s'arrête au haut d'une page et au milieu d'une phrase, se trouve au volume XLII (pp. 589-628) de la Collection des Blancs-Manteaux, conservée à la Bibliothèque Nationale, section des Manuscrits. Il n'a jamais été imprimé ni même indiqué, et il est à croire que Lobineau, par ordre de ses supérieurs, n'a jamais poussé plus loin sa réponse. Il l'avait intitulée : *Réfutation de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot, — *par un homme de lettres de la province de Bretagne.* » Ce titre est écrit dans l'original de la main de Lobineau, mais au dessus des mots *homme de lettres* une main plus récente a ajouté : *M. Rosnyvinen de Piré.* C'est à tort; car le style, comme l'écriture du morceau entier, est de Lobineau, et les ratures et surcharges assez nombreuses ne permettent pas de méconnaître le premier jet de l'auteur. Parfois même, comme il arrive souvent en pareil cas, les phrases ne sont pas achevées ou manquent de quelques pronoms nécessaires à la régularité du discours. Nous avons suppléé ces mots omis. Vers la fin, au contraire, nous avons supprimé un passage, où Lobineau, emporté par une idée de représailles, s'est laissé aller à discuter beaucoup trop longuement quelques détails de l'*Histoire des Révolutions de Suède* de l'abbé de Vertot; nous en avons conservé assez pour montrer ce dont il s'agit; le reste est un hors-d'œuvre sans intérêt, que Lobineau eût retranché avant l'impression.

Dans ce qui reste et qu'on va lire tout à l'heure, on retrouvera le raisonnement serré, le style solide et l'ironie incisive, qui caractérisent la polémique du docte Bénédictin, notamment dans sa *Réponse au Traité de la mouvance*, mais qui nulle part n'apparaissent en meilleur jour que dans la présente *Réfutation de l'abbé de Vertot.*

Au § III de cet écrit on verra le curieux éclaircissement et la réfutation péremptoire d'une grave accusation de déloyauté, portée d'abord contre Lobineau en 1713 par l'abbé des Thuilleries [1], répétée en 1720

[1] Dans sa *lettre à M. l'abbé de Vertot*, pp. 60 à 64.

par Vertot, et depuis lors par beaucoup d'autres, mais qui, nous le croyons, ne pourra plus l'être désormais. Pour comprendre cette partie de la *Réfutation*, il est nécessaire d'avoir sous les yeux le passage de Vertot, qui se trouve dans la Préface ou Discours préliminaire de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules*, pp. 63 à 72. Nous allons ici en donner le texte pour être dispensé d'en faire plus loin, au bas de la page, une note dont la longueur serait gênante. Voici comme Vertot formule son accusation, dans *une anecdote assez curieuse*, dit-il, qu'il avoue avoir tirée tout entière de la *Lettre* de l'abbé des Thuilleries, imprimée alors depuis sept ans. Les faits se rapportent à l'époque où Lobineau, travaillant à son *Histoire de Bretagne*, en mettait sous presse les premières feuilles:

« Le P. Lobineau (écrit Vertot, parlant de cette *Histoire*), non content d'avoir établi dans la Bretagne des souverains indépendants de nos Rois, avoit voulu en même temps procurer aux Bretons une supériorité sur les églises des Armoricains, en supposant que la plus grande partie de la province avoit reçu la foi par le ministère des Bretons. C'est dans cette vue-là qu'il avoit fait imprimer ces paroles à la page 7 de son premier volume (de l'*Histoire de Bretagne*) : « *Que la diversité des religions ne contribua pas peu à fomenter la division entre les Bretons et les Armoricains; les Bretons étoient chrétiens, et les peuples de l'Armorique, si on en excepte ceux de Nantes et quelque peu de leurs voisins, adoroient encore les idoles; — Que les Bretons firent part aux Armoricains de la connoissance du vrai Dieu par le ministère de quantité de saints évêques et de prédicateurs zelez qu'ils leurs envoyèrent; le nom breton de Riothime, que l'on trouve à la tête des évêques de Rennes, est une preuve du zèle des Bretons et de la docilité des Armoricains, etc.*

« Le P. Lobineau, avant que son livre fût public, communiqua cet endroit au P. Liron, son confrère, pour en avoir son avis. Ce religieux n'oublia rien pour le détromper de sa vision sur l'apostolat prétendu de ses Bretons, et il lui représenta que son sentiment n'étoit appuyé sur aucun fondement solide et qu'il étoit aisé de le détruire et de prouver le contraire par tous les monuments ecclésiastiques des Gaules qui sont venus jusqu'à nous. La dispute s'échauffa; on s'opiniâtra de chaque côté; on en vint apparemment à quelque défi, et ce fut ce défi ou tel autre motif qu'on voudra qui fit naître la dissertation qui a pour titre: *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours* [1], où l'on fait voir que les églises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, et que cette province a reçu la foi chrétienne dans le IVe siècle de l'Église.

« On doit rendre cette justice à l'auteur de l'*Apologie* qu'il fait paroître dans tout son ouvrage une grande connaissance de nos antiquités, un

[1] Cet ouvrage a pour auteur dom Liron; mais il fut publié sans nom d'auteur, chez Charles Huguier, à Paris, en 1708. 1 vol. in-8°.

style aisé, simple, naturel, et, ce qu'on doit encore plus estimer, des expressions mesurées, et un air de politesse, si convenable entre d'honnêtes gens quoique de sentimens opposés.

« Pendant que ce savant religieux travailloit de tout son cœur à l'*Apologie des Armoricains*, le P. Lobineau, qui sentoit bien qu'il n'échapperoit pas à la force de ses preuves, avant que d'abandonner son livre au public, en tira, sans avertir le P. Liron, la page 7, et y substitua un carton où on lit aujourd'hui un désaveu public de ses premiers sentimens, dans les paroles suivantes : « *Ce ne seroit pas*, dit-il, *estimer autant que l'on doit les travaux apostoliques de saint Clair, d'Ennius, et de plusieurs autres prélats qui avoient établi la foi chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des idoles s'y fût conservé jusqu'à ce temps. Mais quoique les Armoricains eussent apparemment tous reçu la véritable religion, il est à croire que ces nouveaux hôtes* (*les évêques et missionnaires venus de l'île de Bretagne*) *trouvèrent encore assez de vices et de pratiques superstitieuses à combattre, etc.* »

« Cependant, dit M. l'abbé des Thuilleries, le P. Liron qui ne savoit rien d'un tel changement, ayant de son côté fait imprimer l'*Apologie des Armoricains*, n'oublia pas d'y bien distinguer par des caractères italiques les termes mêmes des premières feuilles du livre qu'il critiquoit et de citer exactement les pages.

« Il faut convenir que le public trouva beaucoup d'érudition et de force dans ses preuves; mais quand il fallut confronter les citations pour juger si on y avoit rendu exactement les sentimens et les termes du P. Lobineau, on fut bien surpris de n'y rien trouver de ce qu'on lui imputoit. Le pauvre père Liron avoit beau feuilleter l'*Histoire de Bretagne*, lire, relire, parcourir, se frotter les yeux; il n'avoit garde d'y découvrir ce qu'on en avoit ôté. Alors le P. Lobineau, ou telle autre personne qu'on voudra, répandit dans le public une lettre sous le titre de *Contr'Apologie ou Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne* [1], où il le traite sans façon de menteur [2].

« Jamais réponse ne fut plus fière et plus insultante. On lui dit que son *Apologie* n'a que la calomnie pour fondement, et que la chimère qu'il y attaque n'existe que dans son imagination; qu'il cite faux pour avoir lieu de débiter quelques traits d'érudition; qu'au moins il devoit lire l'auteur qu'il avait entrepris de réfuter; que ceux qui ont, comme lui, beaucoup d'imagination voient des choses que personne ne voit; que ses raisonnements sont hétéroclites et ses discours perdus... etc.

« Jamais l'injurieux Scioppius n'avoit écrit contre ses adversaires d'une manière plus violente; et ce qui ne fut pas moins fâcheux pour le P. Liron, c'est, dit M. l'abbé des Thuilleries, que ses supérieurs, mécontents des erreurs qu'il avoit imputées à son confrère, le renvoyèrent en province.

« Il est certain que ce religieux méritoit de justes reproches par sa précipitation à publier sa critique, et il devoit prévoir qu'un auteur, jusqu'à ce qu'il ait absolument abandonné son ouvrage au public, est maître d'y changer ce qu'il lui plaît. Mais il faut convenir aussi que le P. Lobi-

[1] Paris, chez François Emery, 1708; réimprimée en 1712 à la suite de la *Réponse au Traité de la Mouvance*; il n'y avait point de nom d'auteur, mais on savait que cette pièce était de Lobineau.

[2] Vertot fait allusion à l'épigraphe de la *Contr'Apologie* : « Ne addas quidquam verbis illius, et arguaris inveniarisque mendax. » *Proverb.* XXX, 6.

neau lui pouvoit épargner cette faute en l'avertissant par charité du carton substitué au feuillet et à la page en question; et il me semble que l'historien de Bretagne devoit même cet avis à son confrère, ne fût-ce que par reconnaissance des lumières qu'il en avoit tirées. Mais on ne fut pas fâché de laisser tomber le pauvre Père Liron dans le précipice pour pouvoir ensuite l'accabler tout à son aise d'injures et de reproches, et l'exposer en même temps aux mépris du public.

« Il est vrai que l'on n'est pas resté longtemps dans l'erreur; on a bientôt découvert le changement de feuille; la première a paru, on en conserve même des exemplaires dans différentes bibliothèques. Et c'est après avoir confronté cette première feuille avec le livre du P. Liron qu'on lui a rendu pleine et entière justice, et qu'on est convenu de la vérité de ses citations; on l'a seulement blâmé de sa précipitation à courir chez l'imprimeur. Mais la plupart des invectives dont on l'avoit accablé sont retombées avec justice sur l'auteur de la *Contr'Apologie*, qui n'a pas joui longtemps des fruits de son artifice : tant il est vrai que rien ne subsiste que ce qui a la vérité pour fondement. » (*Hist. crit. de l'Établissement des Bretons dans les Gaules*, Discours préliminaire, pp. 63 à 71.)

Quelle que soit la partialité de Vertot pour Liron, il est assez en peine d'excuser ce procédé d'un confrère qui, ayant reçu les confidences d'un auteur, n'attend même pas la publication du livre pour l'attaquer. Que sera-ce donc quand on saura, — comme cela résulte clairement du § III de la *Réfutation* ci-dessous, — que Lobineau n'a pu avoir nul dessein de tendre un piège à Liron, non plus que l'avertir nullement du changement de feuillet, par cette double raison, qu'il n'a connu l'*Apologie des Armoricains* que par sa publication et appris positivement le nom de son auteur qu'en 1718, dix ans plus tard; — qu'il n'y a eu entre Liron et Lobineau aucune conversation, entretien ni défi, comme prétend Vertot, et que Lobineau n'a jamais pu croire, avant 1718, avoir tiré de son confrère aucunes lumières; — enfin, que le P. Liron, nommé par ses supérieurs bénédictins censeur de l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau, mais opérant sans que Lobineau connût même le nom de son censeur, a abusé des fonctions si délicates que les chefs de sa Congrégation lui avaient confiées: seule cause de la petite disgrâce qu'il subit alors.

Quant à l'*Apologie des Armoricains*, malgré les éloges outrés que Vertot lui prodigue, c'est un médiocre travail, où l'auteur ne prouve point ce qu'il veut prouver et fait montre d'une érudition assez étendue, constamment en dehors de la question. Mais qu'importait à Vertot, et avait-il lu dix lignes du fatras du P. Liron?

A. DE LA B.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Quelque pénible qu'il fût pour lui de n'avoir plus qu'un semblant d'autorité, le commandant du port était bien décidé à rester à son poste tant que la position serait tenable, tant qu'il pourrait être utile au roi et à la France. Malgré ses soixante-dix ans, il redoublait donc d'activité, ne se reposant ni le jour ni la nuit. Le vingt-sept juillet, il écrivait au ministre : « J'ai souvent fait envisager « à la municipalité et aux habitants honnêtes combien le tré- « sor qui existait à Brest exigeait qu'ils ne prissent pas les impul- « sions des autres villes ; mais la jeunesse est vive, les gens qui « n'ont rien à perdre ont un grand désir de gagner. Les têtes froides « et sages ont beaucoup de peine, dans ces temps de trouble, à se « faire entendre. Je dois des éloges à ces derniers, ainsi qu'à toutes « les personnes qui ont de l'autorité, elles ont parfaitement exé- « cuté ce que je leur ai observé pour la conservation du port, com-

* Voir la livraison de février 1879, pp. 129-143.

« biné avec moi tout ce qui pouvait l'assurer, et souvent protesté « qu'elles me seconderaient dans ma défense. Malheureusement « cette saine partie et la jeunesse honnête n'avaient pas la prépon- « dérance dans les nombreuses et tumultueuses assemblées qui « règnent depuis douze ou treize jours, et où il se faisait sans « cesse les plus dangereuses et les plus incendiaires motions. Hier « était un jour que je craignais infiniment, il était le jour des ré- « jouissances de la ville [1] et de la réception du maire à la tête de « la milice bourgeoise. M. le comte de Murinais et moi avons « arrangé, avec la ville, tout ce qui pouvait lui être agréable et « maintenir le bon ordre. Nous avons assisté à toutes les cérémo- « nies auxquelles nous avons été invités, allumé même le feu de « joie. Je finis par engager M. le maire et plusieurs officiers « du corps de ville et électeurs, de venir à la comédie dans ma « loge avec M. de Murinais et différents chefs de corps. Cette réu- « nion a été fort applaudie par le parterre et contribuera, je le « pense, à réunir les esprits. J'ai pensé, Monseigneur, que ne rece- « vant point d'ordres, ne pouvant, comme j'ai l'honneur de vous le « marquer, compter que faiblement sur mes moyens, je devais « céder aux circonstances, pour ne point perdre avec éclat. Aucune « partie de mon autorité n'est entamée. Je commande aussi com- « plétement que je l'ai fait jamais ; mais cette manière de conserver « m'a été quelquefois bien pénible. J'ai évité qu'on s'en aperçût, « et quand j'ai cédé, j'ai fait en sorte qu'on ne pût croire que « c'était à la force. Voilà au vrai l'état des choses. Vous sentirez « facilement, Monseigneur, combien je suis impatient de savoir si « ma conduite obtient votre approbation ; pour la bien juger, il « eût fallu être sur les lieux. *J'aimerais mieux faire dix campagnes « de guerre que d'entretenir dix jours d'une pareille paix.* Pendant « ces dix jours, la surveillance dans le port a été poussée à un « point extrême et tous les postes étaient doublés. MM. de la Porte « Vezins, de Marigny et moi faisons des inspections continuelles. « Messieurs les commandants d'escadre et tous les officiers m'ont

[1] Ces réjouissances avaient pour cause la réunion des trois ordres.

« bien secondé, et je leur dois de grands éloges. Je vais diminuer « cet excès de surveillance, mais toujours conserver celle que je « crois nécessaire. Toutes les précautions que prend la ville, pour « se débarrasser des étrangers inconnus qui s'étaient accumulés ici « depuis quelque temps, diminuent mes craintes et me facilitent « les moyens de prévenir et de parer les événements [1]. »

On peut juger par cette lettre de ce que devait souffrir le commandant d'un corps aussi fier que l'était celui de la marine. Oui, il eût mieux valu pour d'Hector faire dix campagnes et s'exposer à toutes les horreurs de la guerre, que de traverser de pareilles épreuves! et encore, il n'est qu'au commencement. Bien qu'il cherche à se faire illusion et qu'il prétende n'avoir rien perdu de son autorité, elle lui échappe au contraire chaque jour davantage; désormais il ne pourra plus la ressaisir.

Comme dans tous les temps de trouble, les bruits les plus absurdes et les plus malveillants étaient ceux que la multitude accueillait de préférence. Sans qu'on sache d'où elle part, la nouvelle se répand tout à coup que le château est miné. Le régiment de Beauce qui y est caserné crie à la trahison et va se révolter, quand l'autorité municipale accourt, M. de Murinais en tête, et, en présence des soldats, pratique des fouilles générales, prouvant ainsi que les bruits répandus sont une abominable calomnie qui, demain, sera remplacée par une calomnie nouvelle.

Le 31 juillet, les troupes et la marine prêtèrent le serment prescrit par l'Assemblée nationale. Quoiqu'il eût un certain cachet révolutionnaire, il ne contenait rien qui pût arrêter le royaliste le plus dévoué à la couronne [2]. M. de Murinais, commandant des

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

[2] « Nous jurons d'être fidèles au roi et à la nation, nous jurons de respecter la religion, le culte et ses ministres; nous jurons de ne jamais porter les armes contre les citoyens avec lesquels, au contraire, nous déclarons contracter une union défensive et offensive contre toute atteinte que quelque puissance que ce soit porterait ou voudrait porter aux droits sacrés de la liberté individuelle et de la prospérité; nous jurons que nous n'inquiéterons ni directement, ni indirectement aucun individu, soit civil, soit militaire, de quelque rang, grade et condition qu'il soit, pour raison

troupes, y mit pourtant de la mauvaise grâce, ce qui produisit un effet fâcheux.

« Au quartier de la marine, dit M. Levot dans son *Histoire de Brest*, le conseil reçut un tout autre accueil. On ne crut pas à sa sincérité, mais on sut gré de leur dissimulation à ceux qui l'enveloppèrent de formes courtoises et de démonstrations patriotiques. M. d'Hector s'avança au devant du conseil et lui témoigna la plus grande cordialité. Les cinq divisions du corps royal des canonniers, matelots et la compagnie d'ouvriers artilleurs étaient rangées en bataillon carré. Au centre droit était M. le comte d'Hector, plusieurs officiers généraux et M. le vicomte de Marigny, major-général, qui, sur l'ordre du commandant, fit lever la main aux soldats et prononça le serment en leur nom, avec une énergie que sa stature martiale rendait plus saisissante. M. d'Hector ajouta à l'émotion générale en prononçant lui-même la formule. Après quoi, la musique exécuta le fameux quatuor de Lucile : *Où peut-on être mieux...* devenu air national, depuis qu'il avait retenti aux oreilles de Louis XVI, après la prise de la Bastille. »

Le 6 septembre, M. de Thiard, intendant de la province, était en inspection au port de Brest. Il se montra le très-humble serviteur de la municipalité et s'effaça complètement devant elle. D'Hector en souffrit dans sa dignité de commandant du port, et le 16, il écrivit au ministre : « J'avais pensé que M. le comte de Thiard apportait des pouvoirs qui, en lui donnant la place que j'occupais, le mettraient à même d'avoir une tout autre influence que la mienne, mais j'ai vu qu'il était obligé de céder à tout ce que la municipalité désirait, ce qui ne peut amener un meilleur état de choses. »

D'Hector ajoutait :

« Je remets à M. le marquis de la Porte-Vezins le commande-

de l'union formée avant le serment entre les citoyens; nous jurons de nous soumettre aux lois tant civiles que militaires qui seront adoptées et sanctionnées par l'Assemblée nationale, selon leur forme et teneur; nous jurons que nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, la puissance, la gloire et la prospérité du roi et de la nation. »

ment du port. Il a souvent rempli, en chef, tous les détails du port, et il est tout aussi en état que moi de seconder M. le comte de Thiard. Vous sentirez aisément, Monsieur le ministre, qu'après avoir commandé depuis neuf ans, au port de Brest, dans des temps où il s'est rencontré des circonstances épineuses dans plus d'un genre, ma qualité de conciliateur aurait bien peu d'influence aux yeux des mêmes gens qui ont été témoins de l'autorité qui m'avait été confiée, dont ils voient bien que je ne conserve que l'ombre [1]. »

Ce sentiment de susceptibilité n'avait rien que de très-honorable; en y cédant, le comte d'Hector ne pouvait que gagner dans l'estime des honnêtes gens. L'inspection du comte de Thiard ou plutôt celle de la municipalité terminée, il reprit le commandement du port.

En même temps que les masses s'abandonnaient souvent aux excès d'une coupable et aveugle passion démagogique, la nation était animée du plus pur patriotisme et prête à tous les sacrifices. Les ressources de la France étant épuisées, l'Assemblée nationale ouvrit *une caisse des dons patriotiques*. Riches et pauvres y accoururent, les uns apportant tout leur superflu, les autres quelque chose de leur nécessaire. Le comte et la comtesse d'Hector se présentèrent les premiers, et furent suivis de toute la marine, depuis les officiers supérieurs jusqu'au plus simple ouvrier.

D'Hector faisait tout ce qu'il pouvait pour maintenir la discipline dans les équipages et la bonne harmonie entre toutes les classes de citoyens. Mais les troupes de la marine étaient animées d'un si mauvais esprit que, le plus souvent, elles restaient sourdes à ses conseils. Le 22 avril, les canonniers-matelots souscrivirent le pacte fédératif, *pour faire tomber toutes les trames ourdies par cette horde aristocrate qui, semblable à l'hydre, veut infecter par ses odieux propos la liberté naissante* [2]. Le pacte reçut l'approbation du conseil général. Les régiments de Normandie et de Beauce, admirant cette belle rédaction, dont l'auteur était probablement

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*
[2] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

l'huissier Roffin, tinrent à peu près le même langage. La garde nationale ne voulut pas rester en arrière ; elle publia sa déclaration fédérative, dans laquelle ses officiers s'exprimaient ainsi : « Convaincus par une longue et fatale expérience qu'il existe en cette ville des tyrans subalternes, partisans et soutiens du régime despotique sous lequel nous avons tant gémi, nous avons cru que le dernier moyen que nous puissions mettre en usage, pour les faire revenir de leur égarement anticivique, et que nous serons toujours prêts à renverser les projets odieux qu'enfante encore le délire de l'aristocratie expirante, était de répéter que nous jurons de répandre, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour soutenir la nouvelle Constitution du royaume et faire disparaître jusqu'à la trace des oppressions de tout genre qui trop longtemps ont déshonoré l'empire français et l'humanité, de répéter que nous jurons à jamais une fidélité inviolable à la nation, à la loi et au roi, unis pour jamais aux braves officiers de mérite, bas-officiers et soldats des régiments de Normandie et de Beauce ; nous jurons de les défendre, soutenir de tout notre pouvoir envers et contre tous ces oppresseurs qui, abusant d'une autorité usurpée, voudraient encore en faire usage contre ces militaires-citoyens, nos amis et nos frères, pour les punir d'avoir donné l'exemple du patriotisme et des vertus civiques. »

Il n'y avait pas à s'y tromper, la horde aristocrate et les tyrans subalternes étaient bien les officiers de marine, tous sortis des rangs de la noblesse. Ainsi attaqués, ils écrivirent à la municipalité la lettre suivante : « Messieurs, le corps des officiers de la marine du département de Brest, jaloux, dans tous les temps, de remplir ce qu'il doit comme militaire ou citoyen, ne peut voir qu'avec la plus vive peine, les sollicitudes générales que vous partagez sûrement, d'après ce que l'on voit imprimé dans le bulletin de cette ville n° 51. Les expressions qui manifestent la connaissance d'une coalition aristocratique, pouvant le regarder particulièrement, il est de son devoir de vous renouveler ici, par une déclaration particulière, l'assurance qu'il ne s'écartera jamais de l'esprit du serment

qu'il a prêté publiquement : *fidélité inviolable à la nation, à la loi, au roi, soumission aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi.* Toutes ses vues, ses sentiments, se porteront constamment pour le maintien de la tranquillité publique, comme étant le plus sûr moyen pour assurer la conservation du dépôt précieux dont la garde lui est confiée. Puisse cette nouvelle démarche être un motif de tranquillité suffisante pour tous les citoyens, dont les officiers de la marine se regardent comme faisant partie.

Signé : le chevalier de Kersaint, commandant de la deuxième escadre ; de la Motte-Grout, commandant de la quatrième escadre ; Lelarge, directeur du port ; Bernard de Marigny, commandant de la première escadre ; le chevalier de Girardin, commandant de la cinquième escadre ; le comte Renaud d'Alleu, commandant de la troisième escadre ; le marquis de la Porte-Vezins, directeur général ; le comte d'Hector, commandant de la marine [1]. »

Les soupçons injurieux dont le corps de la marine était l'objet blessaient profondément le comte d'Hector, sans toutefois épuiser sa patience. Le 19 mai, il écrivit au conseil général : « Messieurs les officiers militaires de la garnison de Brest, sensiblement affectés de n'avoir pu parvenir jusqu'à ce moment à maintenir, entre les citoyens et eux, les sentiments d'union, de tranquillité et de confiance, quoiqu'ils aient employé, dans différentes circonstances, tout ce qu'ils ont cru propre à inspirer le véritable amour du bien, ont l'honneur de s'adresser au conseil général de la ville, pour le prier de leur indiquer quels seraient enfin les moyens à employer pour parvenir à cette confiance si nécessaire au bonheur de tous et à la conservation du dépôt le plus important du royaume ; ils demandent que le conseil veuille bien le leur faire connaître par écrit et donner connaissance au public de cette démarche [2]. »

A une lettre si humble, le conseil général fit une réponse presque

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*
[2] *Idem.*

arrogante : il insista sur l'égalité qui devait exister entre tous les citoyens; demanda, en particulier, que les volontaires fussent admis sur la corvette des élèves, et termina ainsi : « Le conseil a arrêté d'inviter Messieurs les commandants de terre et de mer à communiquer leurs ordres respectifs, soit à M. le Maire, soit à M. le Commandant de la garde nationale, et à donner à ce dernier séance dans les conseils ou comités militaires qui auront pour objet le maintien de la sûreté de la ville et de l'arsenal [1]. »

Il ne se passait guère de jours sans que le comte d'Hector n'eût à donner des explications sur sa ligne de conduite. Le 21 mai, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour faire connaître qu'il ne dépendait pas de lui de satisfaire à la demande qu'il lui avait été faite de l'embarquement des volontaires sur le même navire que les élèves. Il exposa les raisons que le ministre avait de n'y pas consentir, se montra, comme toujours, plein d'affabilité, et promit au conseil son concours en toute circonstance. On se sépara en bons termes; mais ces dispositions bienveillantes durèrent peu. Quarante-huit heures après, le même conseil demandait à l'Assemblée nationale le renvoi de MM. d'Hector et de Marigny. Informés de la résolution qui venait d'être prise, ces deux officiers se rendirent à l'Hôtel-de-Ville et exposèrent qu'avant toute chose, ils devaient songer à sauver le matériel de la marine que des hommes pervers menaçaient d'incendier. Ils prièrent les membres du conseil d'oublier pour un instant leurs griefs et, dans l'intérêt de la Patrie, de vouloir bien se joindre à eux. Ils se plaignirent doucement du peu de confiance qu'ils inspiraient et de l'interprétation défavorable que l'on donnait à tous leurs actes. Puis, prenant la dernière lettre qu'il avait écrite au ministre, d'Hector en donna lecture, s'arrêtant à chaque ligne, et demandant qu'on voulût bien lui signaler les passages que l'on avait tant incriminés avant de la connaître.

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Saint-René Taillandier.

L'Académie française et les bonnes lettres viennent de faire une grande perte qui sera vivement ressentie en Bretagne. Le nom de Saint-René Taillandier reste à jamais attaché à celui de Brizeux, le grand poète breton. C'est entre les bras de l'éminent écrivain, entouré des soins de sa famille, que ce cher poète a rendu le dernier soupir. L'édition définitive de ses œuvres, faite religieusement d'après ses instructions, a été imprimée sous la direction de Saint-René Taillandier et de M. Lacaussade, un autre poète, ami de l'auteur de *Marie*.

Le savant critique, l'historien moraliste qui, pendant près de quarante ans, a traité dans la *Revue des Deux Mondes* les sujets les plus variés de littérature étrangère, de politique, de biographie, d'art, d'antiquités et de linguistique, était aussi un poète par l'esprit et par le cœur. Il avait débuté en 1840, très-jeune encore, par un poème, *Béatrice*, une œuvre toute de tendresse et de spiritualisme chrétien. Il aurait pu prendre un rang distingué parmi nos poètes; mais son immense savoir, qui embrassait presque toutes les langues et les littératures de l'Europe, un esprit calme, judicieux et profond, qui ne se passionnait jamais que pour le beau, une incomparable mémoire, qui lui rendait présentes à la fois toute l'œuvre d'un écrivain et toute l'histoire d'un peuple, l'appelaient surtout à la haute critique et à l'histoire. Le poète survivait dans le critique : aussi personne n'a parlé des contemporains avec une sympathie plus vive, plus de sagacité et de com-

pétence. Il avait, dans son érudition si étendue, des ressources de comparaisons, des *criteriums* qui manquent à la plupart de ceux qui jugent aujourd'hui les poètes.

L'œuvre de Saint-René Taillandier, mort à soixante-deux ans, est une des plus considérables, la plus considérable peut-être des prosateurs de notre temps. Si l'on ajoutait aux livres publiés ce qui reste encore épars dans la *Revue des Deux Mondes*, on arriverait facilement à cinquante volumes. Pas une de ces pages ne sent l'improvisation et l'abandon de la plume. Le travail était chez lui facile et contenu tout à la fois. Les richesses de son savoir toujours présent lui fournissaient avec abondance des idées et des faits que d'autres critiques remplacent par des mots.

Cette œuvre, si étendue, sera quelque jour mise en lumière dans son ensemble ; mais, au lendemain du coup foudroyant qui a frappé cet homme de cœur, cet homme de bien, ce noble talent, c'est de sa personne, c'est de son caractère qu'il faut parler pour lui rendre l'hommage qu'il mérite. Saint-René Taillandier fut avant tout un écrivain convaincu, sincère, désintéressé, un écrivain honnête homme. C'est un éloge qui paraît mince, mais qui n'est pas très-souvent mérité.

Les sérieuses qualités de son esprit s'étaient entretenues et développées par la pratique de l'enseignement public, où il était entré dès 1841. Après nos illustres maîtres, Cousin, Guizot, Villemain, le professeur que vient de perdre la Sorbonne est un de ceux qui ont le plus honoré l'Université de France. D'abord à Strasbourg, longtemps à Montpellier, enfin à Paris, il avait occupé la chaire de littérature française. Après M. Saint-Marc Girardin, il s'était assis dans celle de Villemain. Son indépendance politique l'avait tenu longtemps éloigné de la Sorbonne, où tout l'appelait. Pendant les premiers temps de l'Empire, il avait été souvent menacé pour sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*. C'est là qu'on le vit, comme dit M. de Mazade, « opposant une fermeté courageuse et douce à toutes les pressions, restant auprès de nous, malgré les menaces qui s'adressaient au professeur, gardant une indépen-

dance dont il a usé parfois dans ces dures années pour rendre hommage à des exilés. »

Une fermeté douce, ce mot caractérise bien l'ami que nous avons perdu. Modéré dans tous ses jugements, indulgent pour les erreurs honnêtes, et inflexible devant le mal : tel il se montra, il y a deux ans, dans sa chaire d'éloquence française, quand la lie de cette jeunesse désœuvrée qui, les jours d'émeute, s'intitule *la jeunesse des écoles*, vint prendre contre lui la défense des égorgeurs de 93. Il résista avec autant de dignité que de sagesse. Il a consigné le souvenir de cet épisode dans une éloquente brochure : *Les Renégats de 89*, et il est sorti de cette épreuve encore grandi dans l'estime des honnêtes gens.

M. Saint-René Taillandier appartenait à l'Académie française depuis cinq ans seulement; il y laisse un très-grand vide. Il était de ceux qui peuvent y rendre le plus de services. Les dons de l'imagination ne suffisent pas pour faire un véritable académicien ; il y faut du savoir et du sens critique. Le nombre des prix que donne l'Académie s'accroît chaque année, et pour les bien placer il faut de bons juges. Il n'y en avait pas de meilleurs que ce lettré presque universel. C'est lui qui, depuis trente-cinq ans, avait le mieux fait connaître l'Allemagne à la France ; il l'avait fait avec une sympathie que les crimes de l'Allemagne envers nous ont éteinte, mais sans cette partialité qui ôte la plus grande partie de son prix au livre de Mme de Staël. En toute chose il pratiquait la mesure. Ses affections seules et son dévouement n'avaient pas de bornes.

Il a été frappé en plein bonheur, dans un âge très-peu avancé, dans toute la force d'une santé qui faisait envie. Il était heureux, entouré d'une famille de la plus rare distinction et pleinement digne de lui. Tous ses amis comptaient encore pour lui sur une longue vie, sur de longs travaux. En une heure, tout était fini. Mais le chrétien tombait, pour mourir, dans les bras d'un saint prêtre, son frère, l'abbé Taillandier, curé de Saint-Augustin, qui l'attendait chez lui, selon l'habitude de chaque dimanche soir, pour la réunion de famille. C'est lui qui a ouvert le ciel à cette âme pure,

aimante et noble entre toutes. Il est allé retrouver l'âme tendre, l'âme innocente de notre cher Brizeux.

VICTOR DE LAPRADE.

Le R. P. Béthuys.

Le R. P. Charles Béthuys, né aux Sables en 1810, ordonné prêtre en 1834, vient de s'éteindre doucement dans la paix du Seigneur, à Chavagnes-en-Paillers, où sa vie sacerdotale s'est écoulée tout entière au Petit-Séminaire et dans la congrégation des Prêtres Enfants de Marie-Immaculée.

Il eut le bonheur de jouir des derniers exemples et des dernières instructions du vénérable Père Baudouin, dont il devait être l'historien. Son ardente piété, sa douceur, son zèle, son esprit religieux, son abnégation, son humilité, sont connus de tous. Tout absorbé en Dieu, ne s'occupant que de Dieu et des âmes, il négligeait souvent les détails ordinaires de la vie pratique, et en plaisantait doucement tout le premier.

Longtemps professeur et préfet des études au Petit-Séminaire de Chavagnes, il communiquait à ses élèves une noble ardeur pour l'étude, et se faisait remarquer par une égale facilité à composer, soit en vers, soit en prose. Fallait-il improviser un cantique, un discours, une scène allégorique ? vite on recourait au R. P. Béthuys, et l'on était bientôt satisfait.

Outre un grand nombre de cantiques, il a composé plusieurs ouvrages de littérature et de piété, parmi lesquels nous citerons la *Vie du R. P. Baisé*, le digne ami du vénérable P. Baudouin, celle de M. Monnereau, fondateur de la congrégation des sœurs de Mormaison, et la *Vie du vénérable P. Baudouin*, 2 vol. in-8°.

Ce dernier ouvrage restera son œuvre principale. Il y a retracé, dans un style pur, correct et plus concis que celui de ses autres écrits, la vie, les œuvres et les vertus de ce grand serviteur de Dieu, dont la cause est introduite à Rome. Dans les divers procès auxquels cette cause a donné lieu, le R. P. Béthuys parut plusieurs fois comme l'un des témoins les plus intéressants et les mieux

informés. On lit peu de biographies avec plus d'intérêt et d'édification.

Zélé missionnaire, le R. P. Béthuys a prêché beaucoup de retraites et fait du bien à un grand nombre d'âmes, dans le monde et dans la vie religieuse.

Depuis quelque temps, par suite d'une attaque, sa belle intelligence s'était affaiblie; mais il a souffert et il est mort pieusement, comme il avait vécu. X.

LE CHEVALIER DESTOUCHES, son procès et son enlèvement, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1878. In-8°, 143 p.

« De tous les événements de la période révolutionnaire dans notre province (la Normandie), — écrit M. de Beaurepaire, — il n'en est pas un seul qui ait frappé aussi vivement l'opinion publique que l'a fait l'enlèvement du chevalier Destouches. On ne saurait imaginer, en effet, un coup de main exécuté d'une façon plus audacieuse, et entouré de circonstances plus étranges et plus dramatiques ; aussi ne faut-il pas s'étonner que le personnage au profit duquel il s'accomplit ait été l'objet des recherches des érudits et ait tenté l'imagination des rêveurs et des romanciers. »

Le chevalier Destouches, appartenant à la noblesse, comme l'indique son titre, était âgé de dix-neuf ans et demi en 1797, et correspondait directement avec le prince de Bouillon, agent des membres de la famille de Bourbon, à Jersey. Livré par un espion de bas étage, il fut saisi et arrêté dans son domicile, à Granville, en vertu d'un acte régulier de l'autorité judiciaire, puis bientôt condamné à mort par la cour d'assises de la Manche, « comme coupable d'avoir, dans des intentions criminelles, entretenu des intelligences avec les ennemis de la France, pour faciliter leur entrée sur le territoire et favoriser le progrès de leurs armes. »

Mais le 21 pluviôse an VII (9 février 1799), vers neuf heures du soir, de braves et courageux royalistes, malgré les gardes et les sentinelles, enlevaient de la prison de Coutances le chevalier et un

chef de chouans, son compagnon de captivité, et tous deux se réfugiaient en Angleterre.

A la suite de longs déboires, le malheureux Destouches, devenu fou, mourait dans une maison de santé, le 18 mai 1858.

C'est cet intéressant épisode qu'à l'aide de documents curieux et inédits, raconte très-agréablement M. de Beaurepaire, déjà bien connu par nombre de remarquables publications, parmi lesquelles nous citerons son introduction sur le *Roman du Mont-Saint-Michel*, les *Miracles* de la même abbaye, les *Puys de Palinods en Normandie*, etc.

La plaquette du *Chevalier Destouches* est jolie et présente à l'œil un aspect de bon goût qui donne envie d'en parcourir les pages, que l'on croirait éditées par l'une des meilleures maisons de la capitale.

UN BIBLIOPHILE BRETON.

LE SAINT HOMME DE TOURS, par M. Léon Aubineau, 1 vol. in-12, de VII-403 pages. Paris, Palmé, rue de Grenelle, 25.

Notre pauvre société est bien malade, mais une chose ne nous permet pas de désespérer : c'est que les grâces du salut sont loin de lui faire défaut. Dans le dernier siècle, on ne voit guère qu'un seul Français, Benoît-Joseph Labre, qui ait conquis le titre de *bienheureux*, et encore passa-t-il presque toute sa vie hors de France. Dans notre siècle, au contraire, plusieurs instances en béatifications se sont déjà produites devant les congrégations romaines, et, en dehors d'elles, que d'œuvres saintes et que d'âmes saintes témoignent de l'esprit de vie qui nous anime encore ! La Révolution avait tout détruit et tout a été réédifié. On peut dire que nous assistons, depuis quatre-vingts ans, à une véritable renaissance, renaissance de la foi, de l'art, du sentiment et des institutions catholiques, et, par conséquent, fort différente de la renaissance païenne du XVIe siècle. Plus enfin le mal abonde et plus le bien abonde aussi. A aucune époque, depuis le moyen âge, on n'a vu certainement surgir autant de monuments religieux et de fondations religieuses ; à aucune époque la charité n'a été plus générale, plus féconde et la mémoire des saints plus honorée. Nous n'aurions rien

à envier aux meilleurs siècles, si nous avions un peu plus l'esprit de pénitence ; mais du moins les exemples, à cet égard, ne nous manquent pas. Bénédictins, franciscains et dominicains de toutes les observances, carmes, trappistes, etc., etc., ont repris possession du respect public, et le monde lui-même a vu fleurir dans son sein d'héroïques vertus.

M. Aubineau s'est fait, depuis trop longtemps, l'historien dévoué des vies humbles, cachées et surnaturelles, pour que celle de M. Dupont, le *saint homme de Tours,* ne fût pas pour lui et pour ceux qui aiment à le lire, pleine d'attrait. Un intérêt tout particulier l'attachait, d'ailleurs, à cette pieuse mémoire. Non seulement il avait connu M. Dupont, mais il avait été associé à ses œuvres ; il avait partagé ses joies et ses peines, et nul mieux que lui ne pouvait lui rendre témoignage.

Ce qui frappe tout d'abord dans la vie de M. Dupont, c'est que rien chez lui, comme au reste chez le bienheureux Joseph Labre, ne semblait devoir attirer l'attention publique. Son nom était vulgaire, bien qu'il appartînt à une famille distinguée ; sa fortune était belle, mais au lieu de se dépenser en fondations qui parlent et qui restent, elle s'en allait obscurément, et jour par jour, dans le sein des pauvres ; son intelligence était vive, mais il fuyait toute occasion de briller. C'était un homme de *dilection,* comme eût dit saint François de Sales, mais non un homme de discussion. Sa vie enfin était des plus retirées et, cependant, malgré toutes ces raisons d'échapper à la vue du monde, personne, en Touraine, et au loin, n'était plus connu et plus vénéré, tant il est vrai que la sainteté est un nimbe radieux qui attire tous les regards. Rome entière s'émeut à la mort du pauvre mendiant Benoît-Joseph, et, à peine M. Dupont a-t-il rendu le dernier soupir, que sa demeure devient un oratoire comme celle de sainte Catherine à Sienne, ou celle de saint Ignace au pied du Capitole.

Mais cette auréole de sainteté fait mieux encore qu'attirer, elle éclaire. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier l'action des hommes de Dieu sur les lieux qu'ils habitent. La Touraine en était toujours aux

épithètes du Tasse, *lieta è dilettosa*, contrée charmante et accueillante, mais trop portée à ne pas prendre suffisamment au sérieux la vie, des pratiques religieuses trop rares, surtout parmi les hommes, et une facilité de caractère qui touchait parfois à l'indifférence. Les choses, depuis lors, ont bien changé; et à quoi attribuer ce changement? Lisez la vie du *saint homme* et vous y verrez l'action persévérante des bonnes œuvres, dont on peut bien dire qu'il fut l'âme pendant quarante ans. C'est d'abord une petite conférence de Saint-Vincent-de-Paul, composée en partie d'étrangers [1], puis l'œuvre des apprentis, l'œuvre des écoles d'adultes; vient ensuite une association réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche; et, comme les œuvres appellent les œuvres, les Petites Sœurs des pauvres fondent à Tours leur quatrième établissement. Le choléra éclate tout à coup et fait dans le pénitencier de Tours d'affreux ravages; quels sont les premiers qui accourent avec l'archevêque au poste du danger et de la charité? Ce sont des confrères de Saint-Vincent-de-Paul. M. Aubineau ne les nomme pas; nous respecterons sa modestie. Mais il rappelle ce mot d'une des religieuses affectées au service. Le guichetier, vieux militaire, lui demandait, non sans éprouver lui-même une certaine émotion, si elle n'avait pas peur: « Peur! répondit la simple fille; aviez-vous peur au feu? Eh bien! la peste, c'est le coup de feu des sœurs de

[1] M. Aubineau donne pour fondateur à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Tours, M. l'abbé Voisine, curé de Saint-Saturnin. Personne, à cet égard, ne peut être mieux informé que lui; mais, si M. Voisine fonda réellement la conférence, son prédécesseur à Saint-Saturnin, M. l'abbé Suchet, n'avait-il pas déjà jeté quelques pierres dans la fondation? C'est ainsi que nous avons vu M. Bordier et ses amis de la Congrégation préparer, dix ans à l'avance, par leurs œuvres, la base sur laquelle devait être édifiée, après l'interruption de 1830, la grande œuvre de Saint-Vincent-de-Paul. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Suchet aimait à attirer chez lui les jeunes gens pieux et charitables. Il appelait parfois, en riant, ces toutes petites réunions, *le conseil des maréchaux*, parce qu'on y rencontrait plusieurs noms de maréchaux de France, *Suchet, Lauriston*, peut-être un troisième. M. l'abbé Suchet quitta Tours en 1840, pour suivre Mgr Dupuch, comme vicaire-général, à Alger; quant à M. Georges de Lauriston, alors percepteur à Veretz (1836-1839), il est mort à Paris, il y a une dizaine d'années, sous l'humble livrée des *Frères de Saint-Vincent-de-Paul*.

la charité. » — Des trois sœurs du pénitencier, deux moururent. La population entière se porta à leurs obsèques. M. Dupont faisait dater surtout le réveil de la foi à Tours de cette invasion du choléra.

Dans tout ceci, M. Dupont ne nous apparaît encore que comme un homme éminemment pieux et éminemment charitable, un de ces hommes qui font aimer la piété et la charité; mais cet homme, en réalité, ne touchait à la terre *que par ses pieds,* suivant le mot de Son Éminence, Mgr Guibert, et il ne vivait réellement que *dans la sphère des choses surnaturelles*, voyant *Dieu partout comme il est, avec les anges, les saints et tout ce qui est au ciel* [1]. Sa belle figure était constamment empreinte d'une sérénité céleste, et, sa conversation étant habituellement dans le ciel, il ne parlait presque toujours que de Dieu, mais de telle manière que sa parole devenait attrayante, même pour les indifférents. Ceux qu'il recherchait surtout, c'étaient les affligés; ils étaient ses amis de prédilection, et, quel que fût le sujet de leurs peines, ils trouvaient en lui un cœur ouvert et plein de ressources. Les lettres de M. Dupont nous apprendraient beaucoup, à cet égard, si elles pouvaient toutes être publiées; mais il y a des plaies qui ne doivent pas laisser de traces; aussi ne peut-on être étonné que plusieurs des correspondances du saint homme ne se retrouvent plus.

Ses relations avec les communautés religieuses et spécialement avec la sœur Marie de Saint-Pierre, une humble tourière du Carmel de Tours, qui fut favorisée de communications célestes, n'offrent pas moins d'intérêt. Ce fut dans ces entretiens que, toujours préoccupé des idées de réparation, il conçut la pensée du culte de la *Sainte Face*: il lui semblait qu'on ne pouvait mieux réparer l'injure des soufflets et des crachats, dont le visage de notre Sauveur est encore l'objet tous les jours, qu'en honorant d'une manière toute spéciale ce visage divin, tel qu'il est resté empreint sur le voile de sainte Véronique; et l'on sait de quelles grâces insignes

[1] Lettre du cardinal-archevêque de Paris à M. Léon Aubineau. *Univers* du 5 mars 1879.

ce culte, inauguré sans bruit dans une modeste chambre de la rue Saint-Etienne, à Tours, devint aussitôt la source. L'appréciation de ces grâces merveilleuses n'appartient qu'à l'Eglise; mais ce qui ne peut être contesté dès aujourd'hui, c'est le retentissement qu'eurent ces merveilles, ce sont les témoignages sans nombre qui en sont restés, c'est enfin l'affluence qui se porta dès lors chez M. Dupont, et qui, pendant plus de vingt ans, ne s'est pas ralentie.

Et encore cette affluence était peu de chose près de la multitude de lettres qui arrivaient à M. Dupont de toutes les parties du monde: demandes de prières, demandes de l'huile qui brûlait devant la Sainte Face, comme les pèlerins des premiers âges et, parmi eux, des princes, des reines faisaient pieusement pour l'huile qui brûlait dans les sanctuaires des catacombes [1]. M. l'abbé Janvier porte à deux millions au moins le nombre de fioles d'huile qui ont été expédiées, par M. Dupont, en tout pays.

Son temps, on le voit, n'était plus à lui, il était tout au culte de la Sainte Face. Aussi ses visites quotidiennes à quelques tombes qui lui étaient particulièrement chères, à celle de sa fille surtout et à celle de la sœur Saint-Pierre, furent-elles forcément interrompues; mais aucune de ses anciennes œuvres ne souffrit; chaque jour, au contraire, elles en produisaient de nouvelles. Ainsi, de la Conférence de Saint-Vincent de Paul naissait l'Œuvre du manteau de saint Martin, qui recueillait les vieux vêtements et les remettait plus ou moins à neuf pour les pauvres, et de l'œuvre du manteau de saint Martin naissait la grande œuvre de la reconstruction de sa basilique.

Lorsqu'on arrivait à Tours, il y a quarante ans, les premières impressions étaient pénibles. Du plus loin qu'on apercevait les tours élégantes de la cathédrale, un cri s'échappait du cœur : Saint Martin ! Saint Martin ! — Mais non, vous était-il répondu ; ce que vous voyez, ce sont les clochers de Saint-Gatien. — Saint Gatien,

[1] On sait que la liste des fioles envoyées par saint Grégoire à la reine Théododelinde a permis à l'illustre chevalier de Rossi, en suivant l'ordre des inscriptions, de refaire la topographie des catacombes.

le premier évêque de Tours, était un inconnu pour vous. — Et saint Martin, disiez-vous alors, le grand thaumaturge, le protecteur de la France, où donc est son monastère? Où donc est sa basilique? — Son monastère! en voilà les débris; et l'on vous montrait la porte monumentale de Marmoutiers, seule demeurée debout au pied des coteaux de la Loire. — Sa basilique! voilà tout ce qui en reste; et l'on vous indiquait, vers la partie occidentale de la ville, deux grosses tours qu'aucune construction ne reliait plus.

La seconde impression n'était pas moins douloureuse. Le lourd véhicule qui vous portait, entrait au trot dans les vastes nefs d'une élégante église; puis, les chevaux, dételés, allaient chercher leur pâture dans le sanctuaire. Cette église était l'ancienne abbatiale de Saint-Julien; elle a été, depuis lors, rendue au culte, mais après plus de soixante ans de profanation.

Quant à la basilique de Saint-Martin, il n'était plus question d'elle; elle avait été détruite, non point dans un jour d'effervescence révolutionnaire, mais à la fin de la Révolution et à l'heure même de la réouverture des temples. Rendre à la fois aux catholiques Saint-Gatien et Saint-Martin, l'église aux grands pèlerinages, c'était trop, et l'on prit prétexte d'une voûte tombée pour faire jouer la mine et jeter à terre de solides et épaisses murailles. La grande nef devint alors une rue, et, comme on aurait pu rendre au culte peut-être quelque autre partie de ce vaste monument, on fit légèrement dévier la rue de la ligne droite, afin d'empiéter sur les collatéraux. « Moins il y aura de ratières, disait-on, moins il y aura de rats [1]. » Tout était donc prévu et bien prévu; mais Dieu prévoyait aussi, et cette déviation sauva le saint tombeau qui se trouva hors de la rue et a pu être retrouvé, comme par miracle, au fond d'une cave voisine [2].

[1] *Le Saint Homme de Tours*, p. 253.

[2] Pendant près de soixante-dix ans, saint Martin n'a eu d'autre sanctuaire, tant soit peu marquant à Tours, que la grande chapelle du transept de la cathédrale, qui avait été constituée en chapelle paroissiale, de telle sorte que la paroisse qui entourait Saint-Gatien portait assez singulièrement le nom de Saint-Martin. Plus tard, une communauté de missionnaires fut instituée sous le vocable de Saint-Martin.

La pensée, d'ailleurs, de reconstruire Saint-Martin, c'est-à-dire de refaire à neuf la topographie d'un quartier et d'édifier une basilique à peu de distance de deux autres églises, Saint-Saturnin et Notre-Dame-la-Riche, était taxée de folie par le monde. M. Saint-Genest, qui connaissait M. Dupont et ne pouvait s'empêcher d'être frappé de la candeur de sa foi, n'en criait que plus haut: « C'est affligeant, c'est insensé ! »

Nous avons entendu ces mêmes cris à Rome, en 1834, à propos de la reconstruction de Saint-Paul. A quoi bon cette église dans une solitude, disait-on, sur un terrain infect? Les églises manquent-elles donc à Rome? M. Valery, le touriste bel-esprit du temps, supputait avec douleur les sommes qu'on allait enfouir dans un marais, tandis que les ruines du vieux Saint-Paul, ses arceaux pantelants, ses colonnes de brèche violette, embrassés et soutenus par des touffes de lierre, auraient produit un effet des plus pittoresques au bord du Tibre.

La religion cherche mieux que le pittoresque et elle s'attache surtout aux souvenirs, parce qu'il y a toute une propagande dans les souvenirs. Saint-Paul a été reconstruit grandement, magnifiquement sur la tombe de l'apôtre, et son désert n'en est plus un ; sans cesse il est animé par les pèlerinages.

La même observation peut se faire, dès aujourd'hui, à Tours; car, si la basilique de Saint-Martin n'est pas encore matériellement reconstruite, les fonds sont prêts pour des temps meilleurs, et, ce qui est plus important encore, on peut dire que dès aujourd'hui la reconstruction morale est complète. Une chapelle provisoire attend la basilique, et cette chapelle, qui peut contenir quinze cents personnes, ne désemplit pas; son premier aumônier est mort à la

M. l'abbé Donnet, aujourd'hui cardinal, en était le supérieur, et, parmi ses membres, on comptait l'abbé Dufêtre, mort évêque de Nevers; l'abbé Suchet, depuis lors un des premiers apôtres de l'Algérie; l'abbé Nogret, aujourd'hui évêque de Saint-Claude. Cette institution eut peu de durée; elle fut remplacée par une communauté de Lazaristes. M. Aubineau cite enfin le *petit hôpital Saint-Martin*, dernier et bien humble hommage rendu au grand saint dans la ville qui tint à honneur jadis de porter son nom. (*Martinopole*).

peine et il a fallu une communauté pour y assurer le service. Enfin, les grands pèlerinages sont redevenus habituels dans une ville qui ne les connaissait plus; Tours, en un mot, a été transformé. M. Saint-Genest est le premier à le constater sans le comprendre; et, si cette vue le jette dans l'étonnement, dans la stupeur, il ne peut dissimuler que cette stupeur finit par devenir de l'admiration.

L'œuvre de Saint-Martin fut surtout l'œuvre de M. Dupont. Ce fut lui qui fut traité de fou, et il l'était, en effet, de cette folie de la croix qui confond la raison du monde et triomphe de tous les obstacles.

On suit avec un vif intérêt, dans l'ouvrage de M. Aubineau, les détails curieux et les péripéties de cette œuvre de Saint-Martin; rien de plus édifiant ni de plus attachant tout ensemble. Les circonstances providentielles de l'établissement des Petites-Sœurs à Tours, en 1847, celles, non moins marquées du sceau divin, dans lesquelles arriva à Tours, en 1870, et fut remis au général de Charette le drapeau du Sacré-Cœur, et, pour tout dire en un mot, la vie entière du saint homme captive constamment l'attention; c'est la vie d'un saint écrite dans une langue dont M. Aubineau a une longue habitude, la langue qui convient aux saints. La mort de la fille de M. Dupont, cette mort qui arrachait à un médecin distingué mais incrédule cette exclamation : *J'ai enfin vu un chrétien!* n'est pas seulement un épisode touchant, c'est un épisode sublime. Ce qui ressort enfin de tout le livre, c'est la toute-puissance de la prière. La prière était la seule arme que cherchât M. Dupont dans sa lutte contre le mal; c'était sa seule réponse aux objections qu'on lui faisait quelquefois sur ses desseins, et il accompagnait cette réponse d'un doux et spirituel sourire, expression transparente du calme et de la confiance de sa foi. On ne saura jamais assez tout ce que peuvent l'humilité, la charité et la prière.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mandements de carême de NN. SS. les Évêques de Bretagne et de Vendée. — M. Antoine de la Rochette. — Les *Annales de Sainte-Anne*. — Un concert à Londres et M. Bourgault-Ducoudray. — La question des omnibus.

Pendant que tout semble près de s'effondrer, que les yeux croient voir partout les signes avant-coureurs d'un cataclysme épouvantable, l'Église, fidèle à sa mission, ne cesse de rappeler aux peuples les enseignements seuls capables de les sauver. Grégoire XVI et Pie IX, dans leurs allocutions et leurs encycliques, ont jeté le cri d'alarme; leur vénérable successeur, Léon XIII, a continué leur œuvre. Son encyclique, *Quod apostolici muneris*, a fait le tour du monde, réveillant dans les âmes, selon leurs dispositions, ici les pensées de la colère, là les espérances de l'esprit filial. A la voix de leur chef les évêques font écho. Dans leurs mandements de carême, ils redisent les mêmes vérités, proscrivent les mêmes erreurs, adressent aux hommes les mêmes supplications, signalent les mêmes périls. Les instructions pastorales publiées par NN. SS. les évêques de la Bretagne et de la Vendée en sont un éclatant témoignage.

Mgr l'évêque de Vannes prend pour sujet de son instruction pastorale la publication des lettres apostoliques. Il montre Léon XIII en face du monde, et supplie le Seigneur de faire comprendre à celui-ci l'enseignement qui lui est donné. Rappelant la guerre faite avec plus d'acharnement que jamais à la société et à la famille, signalant les doctrines perverses de ceux qui, ne voulant plus reconnaître l'autorité divine, essaient d'enlever au mariage tout caractère religieux, et demandent un enseignement sans foi et sans prière, il montre le salut dans les protestations énergiques du Vicaire de Jésus-Christ. Puis il met en garde ses diocésains contre les agents des sociétés secrètes, qui vont, jusque dans les campagnes les plus reculées, essayer de racoler des adeptes, et il leur rappelle qu'ils doivent « interdire impitoyablement leurs demeures à cette publicité sans frein qui inonde nos villes, nos bourgades et nos villages, de livres, de brochures, de journaux et de dessins démoralisateurs. »

Mgr l'évêque de Quimper insiste de même sur le service immense que rend à la société malade la parole pontificale, et montre, d'après cette même parole, quelles sont les conditions nécessaires de la paix sociale. Il faut que l'Église ait son autorité respectée et son action libre. Continuation de l'incarnation du Verbe, elle doit jusqu'à la fin des siècles parler à la place du Fils de Dieu et redire ce qu'il disait au monde. Elle est donc au dessus de tout; nulle puissance humaine ne peut rien ajouter, rien retrancher à son enseignement. Personne, quelle que soit son autorité ou sa science, ne peut la contrôler. Que si des chrétiens pusillanimes s'effraient des hardiesses de son langage, peu importe, le vrai catholique doit toujours l'écouter avec respect et reconnaissance. Mais il faut, de plus, que son action ne soit pas entravée. Dieu lui a donné pour mission de soulager toutes les misères de l'humanité, et cette mission, elle l'a constamment remplie, en suscitant des dévouements admirables, en inspirant des pauvres volontaires, créant des institutions nouvelles, « depuis les diacres jusqu'aux Petites-Sœurs des pauvres, soulageant toutes les douleurs et soignant toutes les maladies. Ses bienfaits peuvent être méconnus, elle peut être outragée, calomniée, persécutée par ceux auxquels elle les prodigue; elle continuera sa mission avec le même dévouement. Si on la chasse de l'école ou de l'hôpital, elle y reviendra bientôt. »

La revendication de l'une des libertés les plus nécessaires à l'action de l'Église, celle de l'enseignement chrétien, fournit à Mgr l'évêque de Luçon le sujet d'une magnifique lettre pastorale, dans laquelle aux raisonnements d'une logique invincible se joignent les ornements d'une éloquente parole. L'éducation de l'enfant appartient à Dieu, car c'est lui qui est la source de la vie; aussi s'est-il constitué l'instituteur de l'humanité, qu'il a d'abord enseignée par ses prophètes, ensuite par son Fils. Annoncé par Isaïe comme précepteur et comme docteur, Jésus-Christ déclare n'être venu que pour enseigner. « Il le prouve en enseignant pendant plusieurs années ». Puis il investit ses apôtres de sa mission: « Allez, leur dit-il tout d'abord, et enseignez ». Les apôtres comprennent si bien quelle est sa volonté, qu'ils commencent par se décharger sur les diacres de tout le ministère matériel. L'Église doit dès lors diriger l'enseignement, parce qu'il n'est pas de science, histoire, philosophie, littérature, astronomie, physique, qui ne se rattache par quelques points aux vérités fondamentales du christianisme. Investie de cette autorité par Dieu, elle la réclame encore, parce qu'elle est la mère de ces enfants qu'elle a baptisés. On l'attaque, on nie ses droits, on proteste contre ses réclamations, non par amour de la science, non par respect pour la liberté des familles, mais parce que l'on veut chasser Dieu de l'école, élever les générations dans la haine du catholicisme, les façonner, sinon à l'impiété, au moins à l'indiffé-

rentisme religieux érigé à l'état de système. « Mieux vaudraient mille fois les sanglantes immolations que le paganisme faisait de ses enfants. Hélas ! si tel est le grand moyen de réorganisation sociale, nous constaterons une fois de plus la vérité de cet oracle de nos saints livres : L'impiété au pouvoir accumule les ruines ; mais nous garderons comme gage d'espoir cette autre parole : Aucune sagesse ne prévaut contre le Seigneur. »

De son côté, Mgr l'Évêque de Nantes fait l'éloge de la sagesse chrétienne. Il veut à ceux que l'impiété s'efforce d'entraîner dans ses voies déplorables, redire quelle est la véritable sagesse et comment elle produit ses fruits. Dieu qui a tout fait avec nombre, poids et mesure, s'est révélé dans l'ordre qu'il a mis dans la nature, surtout dans l'organisation merveilleuse de l'homme. A celui-ci il a donné l'intelligence, qui, placée en face des problèmes les plus redoutables et les plus imposants, s'est malheureusement égarée et a fini par tomber dans toutes les erreurs du paganisme. Alors la Sagesse éternelle, le Verbe s'est fait chair. Il a rappelé au genre humain le véritable but de la vie et les grandes lois qu'il faut suivre. Cet enseignement convient à tous, s'adresse à tous ; la Sagesse attend les hommes, va même les chercher, car elle les aime. C'est elle qui, en se communiquant, distingue de ses semblables l'homme qui la possède et lui donne, en dépit des rivalités jalouses, une place d'honneur dans l'estime des autres ; elle le fait grand, dans quelque condition sociale qu'il se trouve. Cette sagesse est malheureusement rare, car les hommes ne veulent ni écouter, ni réfléchir, ni comprendre ; ils reculent devant les difficultés. Aussi vont-ils s'égarant de plus en plus, tombant d'un abîme dans l'autre. A ceux qui croient encore, de tout faire pour les sauver. « Priez, insistez, exhortez, sans vous lasser, sans vous rebuter jamais. La goutte d'eau qui tombe sans cesse finit par creuser et le roc et le marbre. Faites entendre tantôt le doux murmure de la voix qui supplie, tantôt le cri perçant qui s'échappe des entrailles d'une mère. A ces cris, à ces supplications, on verra peut-être sortir de leur trop long assoupissement ceux qui dorment au bord du précipice. »

Écoutez la parole du Souverain-Pontife, crie Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc, en promulguant l'Encyclique, que son appel ne se heurte pas à des volontés indifférentes ou obstinées. Cette parole dicte à tous les membres de la société leurs devoirs, elle leur montre en même temps quels droits ils sont obligés de respecter dans les autres. Elle seule peut fournir le remède aux maux qui nous épuisent... Plus l'autorité sera chrétienne, plus l'obéissance sera éclairée et consciencieuse, et plus aussi se resserreront les liens sociaux près de se dissoudre.

Le Carême, l'Encyclique, voilà le double sujet que traite Mgr l'archevêque de Rennes. L'Église nous ordonne de consacrer quelque temps à

Dieu; c'est pourquoi elle a institué le Carême. Mais pourquoi celui-ci produit-il si peu de fruits? C'est qu'on ne veut pas en profiter. On trouve du temps pour tout, pour ses affaires, pour ses plaisirs, on n'en trouve pas pour penser à ses intérêts véritables. L'Église nous demande de partager avec Dieu. Elle redit, en l'appliquant à tout le monde, la parole que le vénéré Pie IX disait à Mgr Place lui-même, en parlant des prédicateurs : « Il y a une cause plus funeste encore des malheurs contemporains, c'est qu'on ne prêche plus l'enfer, ni les fins dernières. » Les hommes de notre génération n'aiment pas qu'on leur rappelle ces choses-là. Quant à l'Encyclique : Quel spectacle que celui du Souverain-Pontife faisant entendre sa voix, au bruit de laquelle tout le monde tressaille, amis comme ennemis. En face de la société humaine mise en danger de mort par d'abominables sectaires, il dit la vérité, indique le remède. Cette vérité est celle qui ne change pas, ne s'accommode pas aux circonstances. Heureux les peuples, heureux les gouvernements, si, au lieu de s'en défier, ils l'écoutaient et la laissaient pleinement libre.

Puisse le monde entendre ces avertissements, profiter de ces leçons! Notre siècle n'aura pas le droit de se plaindre des ministres de Dieu; ils ne restent pas muets en présence de ses erreurs; ils ne lui permettent pas de courir à sa perte, sans rien faire pour le sauver. En écoutant ce magnifique langage, si calme, si noble, si relevé, on éprouve en son âme une impression de confiance, on ne peut croire que la société à laquelle Dieu l'accorde comme une grâce de choix, soit irrévocablement maudite, et qu'elle doive repousser jusqu'au bout le remède salutaire qu'on lui présente avec tant de délicatesse et d'amour. Après la lecture de ces pages, où le souffle chrétien et l'éloquence humaine s'unissent merveilleusement, il est triste de retomber au milieu des futilités désolantes, des ignorances incroyables, des sottises quotidiennes de la presse irréligieuse. Des folliculaires de vingt ans, des journalistes souvent sans aucun mérite, occupent l'attention du monde, et leurs inepties, leurs mensonges, leurs blasphèmes, ont sur les masses séduites plus d'influence que la parole d'un évêque.

— Une perte qui nous est bien sensible, c'est celle de M. Antoine de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, mort subitement à Paris, le 4 mars. Le président de la Chambre, M. Gambetta, s'est honoré en parlant de lui dans les termes suivants :

« M. de la Rochette nous quitte au milieu, on peut le dire, des espérances de la jeunesse et des promesses de la virilité. Tous ceux qui l'ont connu, — et il a commencé à siéger avec vous au lendemain de la Constitution du 25 février, — ont pu apprécier quelle perte fait la Chambre,

quelle perte font ses amis, quelle perte fait le pays. Car, s'il avait un autre idéal politique que celui qui anime la majorité de cette Chambre, quelle que fût la vivacité de ses opinions, la fermeté de ses espérances, nul d'entre vous, messieurs, n'a pu, à la courtoisie de ses rapports, voir en lui un adversaire. (C'est vrai! — Très-bien! très-bien!) Je crois traduire les sentiments de la Chambre (Oui! oui!) comme un hommage suprême au nom qu'il portait et qui était vénéré à bien des titres, en disant qu'il avait ici l'estime et la sympathie de tous les partis. » (Assentiment unanime.)

Mais ce que M. Gambetta ne dit pas et ce qui nous tient au cœur, c'est que M. Antoine de la Rochette fit partie, pendant six ans, de la brave petite armée pontificale et qu'il eut l'honneur d'être cité dans le rapport sur la bataille de Mentana; ce qu'il ne dit pas, c'est que, dans la malheureuse campagne de Prusse, il mérita, coup sur coup, le grade de lieutenant-colonel et la croix de la Légion d'honneur. Quelque courte que soit une carrière, quand elle a de pareils souvenirs, elle ne peut jamais être vouée à l'oubli.

Si M. de la Rochette a été comme foudroyé, il n'a pas du moins été surpris : sa dernière sortie, l'avant-veille de sa mort, a été pour aller prier à Montmartre, dans la chapelle votive du Sacré-Cœur.

— Un fait musical des plus intéressants pour la musique française vient de se passer à Londres. Lorsque, l'an dernier, le gouvernement organisa une série de concerts et de concours musicaux dans la grande salle du Trocadéro et invita toutes les nations à y prendre part, la Société de M. Henri Leslie, de Londres, accepta le défi au nom de l'Angleterre; le grand prix unique lui fut décerné, dans sa division, à l'unanimité. Le morceau qui lui avait été imposé était un fragment de la *Symphonie chorale* de M. Bourgault-Ducoudray. M. Leslie a voulu la produire en entier dans un concert international, le jeudi 27 février, à Saint-James's Hall. M. Bourgault-Ducoudray avait consenti à en diriger l'exécution, qui a été parfaite. Plusieurs des morceaux furent acclamés, et, à la fin, le compositeur fut rappelé sur l'estrade, au milieu, dit le *Daily Telegraph*, de marques générales de sympathie et d'admiration.

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous devons recommander à nos lecteurs une excellente publication qui s'annonce à Morlaix sous les meilleurs auspices et dont les débuts méritent tous nos éloges. Elle a pour titre : *Les Annales de Sainte-Anne*, revue religieuse, historique et archéologique, et a pour rédacteur en chef M. Jules Delmas, qui dirige à Morlaix un vaillant journal français-breton,

intitulé : *la Vérité*. Les *Annales de Sainte-Anne* paraissent tous les mois, et nous avons en main les trois premières livraisons, qui se recommandent par des travaux de plusieurs de nos collaborateurs: une histoire du bienheureux Charles de Blois est commencée par dom Plaine, des notices sur Pierre de Keriolet et sur le pèlerinage de Sainte-Anne sont dues à la plume de M. Hippolyte Le Gouvello; MM. Jeanniard du Dot et Larvorre de Kerpenic ont envoyé à la nouvelle revue des stances et des sonnets, et M. Jude de Kernaëret y publie une revue des universités catholiques. Tout cela ne coûte que 5 francs par an. Nous souhaitons bon courage et bon succès à notre jeune confrère.

La Question des Omnibus.

A M. le Directeur de la REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Mon cher ami, permettez-moi de réclamer contre une phrase de la *Chronique* du mois de février. Il s'agit des *omnibus*. On les appela d'abord *Voitures des bains de Richebourg*; « mais, ajoute la *Revue*, un ami de M. Baudry (l'inventeur), lui conseilla de baptiser son véhicule d'un nom plus court et plus expressif, que lui avait suggéré la vue de l'enseigne d'un épicier de la ville nommé *Omnès*, et qui, ne demandant pas mieux que d'approvisionner toute la ville de sucre et de chandelles, avait fait peindre, au dessus de sa porte, cette espèce de jeu de mots: OMNÈS OMNIBUS. »

Qu'il y ait eu à Nantes, en 1826 ou 27, un épicier du nom d'*Omnès*, je l'ignore, mais ne le conteste pas, bien que son nom ne figure pas sur les annuaires; ce que je conteste, c'est que ce soit lui qui ait eu l'idée de joindre au nom d'*Omnès* celui d'*Omnibus*. L'origine de cette adjonction est beaucoup plus distinguée. Voici, au reste, le fait qui lui donna lieu, tel que l'a raconté, dans une circonstance célèbre, le premier qui ait porté les deux noms réunis.

Tout le monde sait qu'au mois de janvier 1789, une rixe s'engagea à Rennes, entre un certain nombre de membres de la noblesse et des jeunes gens du Tiers-État, à la tête desquels était Moreau, alors prévôt de l'école de Droit. Un des jeunes gens resta sur la place. L'irritation de ses camarades fut alors au comble et ils appelèrent à leur secours toute la jeunesse de Bretagne. Le député qu'ils envoyèrent à Nantes portait précisément le nom *assez remarquable*, dit Mellinet, d'OMNÈS-OMNIBUS. Il fut reçu solennellement, le 28 janvier au soir, dans le palais de la Bourse,

et prononça une harangue enthousiaste dont nous extrayons le passage suivant : « En 1784, j'eus le bonheur de sauver, à Paris, deux personnes et leurs voitures entraînées par les glaces. Notre monarque Louis XVI, toujours bienfaisant, récompensa mon action par deux médailles que M. de Breteuil me donna, en m'adressant, au nom de Sa Majesté, ces mots augustes que les circonstances me rappellent avec attendrissement : — Mon ami, vous êtes jeune ; c'est ainsi que le roi récompense votre zèle. Soyez toujours utile à vos concitoyens [1]. »

Les médailles dont parlait Omnès portaient pour inscription : OMNÈS OMNIBUS. Ce jeu de mots, où le souvenir du dévouement devenait comme une partie du nom de celui qui s'était dévoué, venait de Louis XVI. Faut-il ajouter que la mission d'Omnès à Nantes fut un des préludes de la Révolution ?

Mais alors, me direz-vous, d'où vient le nom d'*omnibus* donné aux voitures de transport en commun ? Je ne puis, à cet égard, que répéter ce que j'ai entendu dire dans le temps. Tout le monde s'occupait de la voiture de M. Baudry, laquelle appelait, de son côté, l'attention de tout le monde par une clochette perchée sur l'impériale et que le mouvement de la voiture mettait constamment en branle ; mais le nom était bien long et chacun s'ingéniait à lui en trouver un plus *court et plus expressif*.

— A quoi bon chercher ? aurait dit un soir, dans une réunion nombreuse, M. l'abbé Réveillé de Beauregard, curé de Sainte-Croix, et qui devint plus tard vicaire-général de Mgr de Guérines ; puisque c'est une voiture *pour tous*, c'est un *omnibus*. — La saillie aurait eu un plein succès : elle aurait été redite et le nom serait resté.

E. DE LA G.

[1] *La commune et la milice de Nantes*, vol. VI, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ACTES POUR LA COMMUNION, par M. l'abbé Chesnel, vicaire général à Quimper. 2e édition. In-32, 56 p. Quimper, imp. Penel; lib. Salaun.

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1879. Nantes, imp. Ve Mellinet.

BULLETIN DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE AGRICOLE DU MORBIHAN, d'après 11,000 observations faites à Vannes. Gr. in-4o, 19 p. Vannes, imp. Galles.

CLIMAT (LE) DE BREST et ses rapports avec l'état sanitaire; par M. Borius. 1 vol. in-8o de 384 p. Paris, 1879, J.-B. Baillière.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE, tirés des archives impériales de Russie; par E. de Barthélemy. In-8o, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

EDOUARD RICHER, par C. Merland. In-8o, 92 pp. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

ETUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SAINT FÉLIX ET FORTUNAT (VIe siècle); par l'abbé P. Grégoire. In-8o, 30 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

LETTRE SUR LA MARINE MARCHANDE, adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par M. Babin-Chevaye, président de la Chambre de commerce de Nantes. (Janvier 1879). In-4o, 28 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

LIVRE (LE) DE MARGUERITE DE BRETAGNE, dame de Goulaine (1585-1599). Introduction et notes, par Arthur de la Borderie. In-8o, 80 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Société des Bibliophiles bretons.

M. VANDIER; par S. Halgan. In-8o, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

POÈMES BRETONS DU MOYEN AGE, publiés et traduits d'après l'incunable unique de la Bibliothèque nationale, avec un glossaire-index, par le Vte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Paris, Didier; Nantes, Morel. In-8o, 288 pp ..... 7 fr. 50

STATIONS PALÉOLITHIQUES ET NÉOLITHIQUES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par Pitre de l'Isle, secrétaire du comité de la Société archéologique de Nantes. In-8o, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

TROP GRATTER CUIT, TROP PARLER NUIT; par Ferdinand Milo. In-8o, 8 p Saint-Nazaire, imp. Girard ..... » 10

VINGT LETTRES MISSIVES

ORIGINALES ET INÉDITES

DU CHARTRIER DE THOUARS

(1282-1635)

A l'état d'originaux, les documents épistolaires écrits en français sont rares pour le treizième siècle. Le duc de La Trémoille ayant bien voulu nous en communiquer deux, découverts dans ses archives, et en ayant ajouté trois pour le quatorzième siècle, nous les publions avec une suite de quinze lettres-missives, puisées à la même source et relatives aux trois siècles suivants. En nombre proportionnel avec les précédentes, elles concernent aussi la Bretagne et le Poitou, ou les provinces limitrophes. Treize ont été écrites ou dictées par des femmes de toute condition, depuis l'épicière jusqu'aux princesses de sang royal; et elles se rapportent aux sujets les plus variés, principalement aux détails de la vie de famille. On jugera de l'intérêt qu'elles offrent par l'indication sommaire de leur objet, sans préjudice de renseignements spéciaux dont la véritable place est dans les sommaires et en note des lettres. Sachant par qui, à qui et dans quelles circonstances elles furent écrites, leur mérite sera mieux apprécié.

XIIIe SIÈCLE.

Comme seigneur d'un beau fief en Anjou, le sire de Rays est sollicité,

par un vassal au moins aussi puissant que lui, d'approuver l'échange en vertu duquel il s'est dessaisi de l'office de juge dudit fief. *N° 1.*

Le même sire de Rays, ayant titre de fondateur d'un petit monastère situé près de Machecoul, est prié par l'abbé de Redon, de lui désigner les trois moines dudit lieu parmi lesquels il doit choisir le futur abbé de la Chaume. L'état de celle-ci réclame une prompte décision et un bon choix. *N° 2.*

XIVe SIÈCLE.

Rendez-vous d'affaires donné par un gentilhomme manceau à un sien cousin et à des fermiers du Craonois. *N° 3.*

Quatre gens d'armes du susdit pays de Rays sollicitent du duc de Guyenne, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre, la réparation de dommages que, malgré les trêves, ils ont éprouvés de la part de ses officiers en Poitou. A cette condition seulement seront restituées les prises qu'ils ont faites sur un chevalier anglais, à titre de représailles. *N° 4.*

Approvisionnements ordonnés par la dame de Sully et de Craon, pour le copieux souper qu'elle veut offrir à son suzerain, le duc d'Anjou, accompagné probablement d'une nombreuse suite. *N° 5.*

XVe SIÈCLE.

Politesse du secrétaire du s^gr de Taillebourg, sollicitant de la part des habitants d'une petite paroisse de la Saintonge la prompte fortification de leur église. Cette mesure était indispensable pour mettre leurs biens à l'abri d'une descente imminente des ennemis auxquels la Guyenne avait été enlevée depuis moins de dix-huit mois. Le susdit s^gr, Olivier de Coëtivy, appartenait à une famille bretonne, qui se signala dans la guerre contre les Anglais, dont il venait d'être prisonnier pendant plusieurs années. *N° 6.*

Devenu gendre de Charles VII, par son mariage avec l'une des filles de la belle Agnès, le même s^gr de Taillebourg avait blâmé sa jeune femme de quelque indiscrétion. Avec de gracieux témoignages d'affection, et une énergique sincérité, elle proteste de sa complète innocence. *N° 7.*

Peu de temps après son avénement au duché de Bretagne, François II prie le même s^gr de Taillebourg de lui communiquer des titres, pour un procès qu'il a contre l'héritier de Marie de Rays, au sujet de Chantocé, en Anjou. *N° 8.*

Le maréchal de Gié, devançant sa femme dans sa vicomté de Fronsac, et ne pouvant aller voir le comte de Taillebourg, Charles de Coëtivy, fils d'Olivier, après quelques détails sur leur voyage, lui donne rendez-vous à Cognac, chez son beau-frère, le comte d'Angoulême. *N° 9.*

XVIe SIÈCLE.

Une épicière de Poitiers envoie au maître d'hôtel de Mme de La Trémoille diverses denrées et provisions, avec excuses de l'état et de l'odeur de deux douzaines de fromages. *N° 10.*

La sœur du défunt comte d'Angoulême, veuve du comte de Taillebourg, donne de nombreuses commissions à l'un de ses officiers, qu'elle avait envoyé à la cour, où dominait déjà sa belle-sœur, Louise de Savoie. *N° 11.*

Une damoiselle poitevine, qui avait accompagné dans son ménage Louise de La Trémoille, dame de Mirepoix, écrit à sa mère qu'elle vient d'avoir un second fils. *N° 12.*

Au bas de la très-jolie et affectueuse lettre d'une grand'mère, par alliance, à la fille aînée d'une abbesse fugitive, femme de l'illustre chef des protestants dans les Pays-Bas, on sera surpris de trouver la signature de la fanatique duchesse de Montpensier, qui mit aux mains de Jacques Clément le couteau dont il tua Henri III. *N° 13.*

Recommandations d'une damoiselle de la princesse de Condé au chef du conseil de la maison de La Trémoille. Chagrin causé au jeune prince par la mort de son gouverneur. *N° 14.*

XVIIe SIÈCLE.

Touchante lettre de consolation et de réconfort, adressée par l'Electrice palatine à l'une de ses plus jeunes sœurs, la duchesse de La Trémoille. N'ayant pas encore vingt-quatre ans, elle venait de perdre son mari, auquel survécut peu de mois le troisième de leurs quatre enfants. *N° 15.*

En annonçant à la duchesse de La Trémoille la mort de Mme du Plessis-Mornay, Mme de Saint-Germain-Polignac, amie dévouée mais très sarcastique, la plaisante, avec une liberté véritablement gauloise, sur l'estime que lui ont inspirée les belles et rares qualités du mari de la défunte. *N° 16.*

Grande amie, quoique fille du dernier chef de la Ligue, avec les plus notables protestantes, Mme de La Trémoille, Mlles de Rohan, etc., etc., la duchesse de Nevers raconte à la première les angoisses qu'elle vient

d'éprouver. On a cru enragé le chien avec lequel elle avait joué, ainsi que son mari et leur fils aîné; et ils sont partis en hâte pour prendre des bains de mer, remède considéré alors comme souverain contre l'hydrophobie. *N° 17.*

Aimables reproches d'une jeune mariée, la fille de M. et Mme de Saint-Germain-Polignac, à l'amie d'enfance qui la traitait cérémonieusement et l'appelait *Madame. N° 18.*

Des nouvelles de la santé de Louis XIII, avec assurances de l'affection d'Anne d'Autriche, sont données à la jeune duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour, par la belle Combalet, nièce du cardinal de Richelieu et dame d'atour de la reine. *N° 19.*

Enfin une veuve, jeune en apparence, dont la famille est attachée à l'administration du comté de Laval, demande très-dignement pardon à la susdite duchesse de ce que, avant qu'elle le lui ait commandé, ses parents et amis l'ont presque contrainte d'agréer un nouvel époux. *N° 20.*

A l'exception des Nos 2 et 7, publiés celui-ci d'après un texte mal lu, et celui-là d'après une copie inexacte, toutes ces lettres sont inédites. Nous reproduisons minutieusement les originaux, mais avec addition de majuscules, pour les noms de personnes et de lieux, ainsi que d'accents et d'une ponctuation régulière. Il a paru non seulement utile, mais encore nécessaire, d'adopter ce parti, pour faciliter la lecture des lettres du chartrier de Thouars aux personnes peu habituées au vieux français ainsi qu'à son orthographe, trop souvent défectueuse.

D'après les résumés qui précèdent, et encore plus quand ils auront pris connaissance de ces vénérables et curieux spécimens de l'art épistolaire entre les années 1282 et 1635, les lecteurs se réuniront à nous pour remercier le duc de La Trémoille de l'empressement si éclairé avec lequel il veut bien permettre, et même encourage par son exemple, l'impression des documents de toute nature conservés dans ses inépuisables archives.

Peu de personnes ignorent qu'il vient de publier :

En 1875, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille, pendant la guerre de Bretagne;* très-grand in-8° de XII et 287 pages, avec 4 planches de fac-simile;

Et en 1877, *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques;* grand in-folio de 449 pages, avec 4 grandes planches et 43 sceaux gravés sur cuivre.

Ces deux splendides volumes, dont l'importance historique a été constatée aussitôt leur publication, sortent des presses de MM. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Les Roches-Baritaud, 9 mars 1879.

P. MARCHEGAY.

N° 1. — MAI 1282.

Adam IV, vicomte de Melun et sgr de Montreuil-Bellay,

à Girard Chabot, IIe du nom, sgr de Rays, Machecoul et Brion.

Après lui avoir notifié l'échange en vertu duquel il vient de céder à Pierre Dorée, bourgeois de Saumur, la voirie de Brion, avec ses dépendances et tout ce qui lui appartenait audit lieu, Adam prie le sgr de Brion de recevoir les foi et hommage de Pierre Dorée, comme il était tenu de recevoir les siens.

A NOBLE HOME E A PUISSANT A MONSSEUR GIRART CHABOT, CHEVALERS, SEGNOR DE RAIS, DE MACHECOURT E DE BRIUN [1], ADAMS, VICOMTES DE MELEUN [2], SEGNOR DE MONTEROL BELLAY [3], SALUZ EN NOSTRE SEGNOR.

Sachez, Sire, e sachent touz ceus qui sont e qui seront, que, par bon e loial échenge e loial permutaciun feite, o solemnité de droit

[1] En Anjou ; Maine-et-Loire, canton de Beaufort.

[2] V. *Histoire généalogique* du P. Anselme, vol. V, p. 224.

[3] Il est parlé de lui dans l'acte de confirmation à l'abbaye de Fontevraud d'un beau fief du voisinage, nommé Mestré, qui est occupé aujourd'hui par les jeunes détenus de la Maison-Centrale. On ne comparera pas sans intérêt l'orthographe de la lettre du sgr de Montreuil-Bellay avec celle d'une de ses chartes.

« A touz ceos qui verront e orront cetes présentes letres, Adan, viquens de « Meleun e seignour de Monterioul Bellay, chevalier, saluz perdurable en Nostre

e segont costume de païs, entre nous Adam devant dit, d'une partie, e Piere Dorée, borgeis de Saumur, d'autre partie, de fiez e de terres que ledit Pieres avoit e tenoit de nous en noz fiez e en notre chatelerie de Monterol Bellay, que nous avons eues et reçeues dudit Piere par resum dodit échange e de la dite permutaciun e que nous, par les résuns devandites, avons e tenons e en somes en plenère seisine e en corporele posessium e nous en tenons plenèrement e spécialement pour bien paiez, sanz riens rapeler jamés ne dire encontre ; que nous Adam devandit, en retour, en échange, en permutaciun e en réconpensaciun des devandites choses, avons ballié e délivré, e ballons e délivrons audit Piere Dorée, à avoir, à tenir e à épletier à toujourz més, à lui e aus siens e à toz ceux qui de lui hont e auront cause, tote notre véerie [1] de Briun, o totes les apartenances de ladite véerie e o tot quemque nous apartient e puet apartenir ès fiez e en terroir de Briun devandit, que nous avions ou teneons de vous ou devions tenir.

Desqueles choses devandites, o totes les apartenances e o tot quemque nous apartient e puet apartenir de aciun, de demande, de droiture, de segnorie, de détroit, de obéissance, de sésine, de possessium, de propriété, nous avons fait et faisons plenière, certaine e perpétuele cessium à tojorz més en dit Pieres e en ses hoirs e en toz ceus qui en ce hont e auront cause de lui, sanz jamés rapeler ; e nous en somes do tot déséesi e enquores désésissons en votre main, par la ballance de cestes présentes leitres.

« Seignour. Sachent toz que, en nostre court en dreit establi, Huguet dit Buef, vallet, « volans estre parçonnier des biens qui sont fez e seront dès hores en avant en « l'iglise de Nostre Dame de Fontevraut, dona e otrea à toz tens pardurablement, e « done et otroie, pour le remède de s'arme e de ses amis défeuns, à Dieu e à Nostre « Dame e à ladite yglise e aus religiouses dames à l'abaasse e au convent de celui « leu, le fié de Mestré, ou tout ce que i apartient, movant de nostre fyé à foy e « à homage e à dous mois de garde ; ou toute droiture e ou toute seignorie que « celidit Hugues i aveit ou avoir poveit... Si comme il aveit eu e acheté de Pierre « Dorée, bourjoys de Saumur... Ce fust fait e donné le mardi enprès la seint « Bartholomé l'apostre, en l'an de Nostre Seignour mil e dous cenz e quatre ving e « un, ou mois d'aout. »

[1] Droit de juridiction.

E prometons e somes tenuz guarantir e défendre totes les devandites choses audit Piere e au siens, e à touz ceus qui en ce auront e hont cause de lui, segont us et costume de païs, de toz e contre toz ; e à ce tenir e entériner nous obligons audit Pieres, e à touz ceus qui en ce auront cause de lui, nous e nos hoirs e touz noz biens meubles, inmeubles, préaenz e avenir, quelque part que il soient, e ès damages amander e rendre, se nus en i aveit par faute de guériment, à son simple sérement sanz autre preuve.

Pour laquele chose nous vous prions e soupléons, en quenque nous poons, que vous desdites choses, si comme elles sont ci contenues e expresses, recevez ledit Pieres, ou celui qui en ce aura cause de lui, en votre foy ou en votre homage, aussins comme vous fesieez nous meismes, ou comme vous fussiez tenu de fere e à nous recevoir.

E pour ce que nous ne puissiens jamés cetes choses, ou aucunes d'icelles, rapeler par nous ne par autres, e que nous ne puissiens jamés rien dire ne opposer encontre, nous Adam devandit, en tesmoignage de cetes choses, vous en envoions cetes présentes leitres, séelées de notre propre séel.

Ce fu fet e doné l'an de grâce mil deucenz quatrevinz e douz, au mois de may.

Très-joli original en parchemin, jadis scellé sur double queue, au dos duquel une main contemporaine a écrit : C'EST LA LESTRE DE LA VÉRIE DE BRION, DOU VICONTE DE MONTEROL BRELAY [1].

N° 2. — 19 JUILLET 1294.

Jean II, abbé de Saint-Sauveur de Redon,
au susdit sire de Rays.

Les formalités de présentation, par celui-ci, des trois moines parmi

[1] Cette pièce a été copiée dans le *Cartulaire* des sires de Rays, n° 183, mais non avec la très-curieuse orthographe de l'original. Dans le même cartulaire, n° 155, est

lesquels l'abbé de Redon doit choisir celui de la Chaume, n'ont pas été bien remplies. Jean II, au monastère duquel a été soumis le petit couvent des environs de Machecoul, prie le représentant de son fondateur d'y aviser au plus tôt, et de lui transmettre sa réponse par l'un des deux prieurs chargés de sa lettre.

A NOBLE HOME, SON AMI E SEIGNOR, MONSOR GIRART CHABOZ, CH^er^, SEIGNOR DE REIS E DE MACHECOU, FRÈRE JOHAN, HUMBLE ABBÉ DE REDON, SALUZ E LUI TOT [1].

Sire, come vous ayez de costume, quant l'abaye de la Chaume vaque, de nomer de nostre abbaye treis moynes, e nos devons eslere un d'iceux, si il y est renable, à estre abbé de la Chaume [2];

transcrite une lettre, du mois de décembre 1280, tendant au même but, mais très-concise. Il paraît probable qu'elle avait été jugée insuffisante, à défaut des détails donnés par celle de 1282.

[1] Aussi curieux comme orthographe que charmant par son style et par son écriture, le texte original, découvert en 1871, est bien préférable à celui du cartulaire des sires de Rays, n° 226, que nous avons imprimé dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1856, page 561. En outre le copiste, ayant mis la date en chiffres romains, y a oublié un X, ce qui a malencontreusement rajeuni notre lettre de dix années. La rectification de cette erreur n'est pas comprise dans le savant et intéressant mémoire de M. R. Blanchard, intitulé : *Observations sur quelques dates du Cartulaire des Sires de Rays*, et publié en 1877 dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

Le duc de La Trémoille a retrouvé quelques autres originaux ou vidimus des pièces que l'amiral Prégent de Coëtivy avait fait réunir dans le susdit cartulaire, afin de soutenir les droits de sa femme, Marie de Rays, contre les actes de folle dissipation commis par le père de celle-ci, le maréchal Gilles, de triste mémoire. Leur contrat de mariage faisait des biens et revenus à recouvrer, des acquêts de communauté, avec droit d'usufruit pour le survivant. Cette disposition autorisa Olivier de Coëtivy, héritier de son frère l'amiral, à retenir les titres de la baronnie de Rays, de quelques-uns desquels nous verrons plus loin, n° 8, le duc de Bretagne lui demander communication. Par le mariage de sa petite-fille, Louise de Coëtivy, avec Charles de La Trémoille, prince de Talmond, ils sont entrés dans le chartrier de Thouars. Nous offrirons prochainement à la Société des Bibliophiles Bretons une copie des chartes du cartulaire de Rays antérieures au quatorzième siècle.

[2] Dans l'article qu'il a consacré à cette abbaye (*Gallia Christiana*, vol. XIV, p. 851 et suiv.), M. Hauréau ne parle pas du droit de nomination et d'investiture exercé par le chef du grand et célèbre monastère de Redon. Il résulte seulement de sa liste des abbés de la Chaume que le défunt, nommé Louis, eut peut-être pour successeur Nicolas de Tréal.

e, Sire, come vos eussez l'autrier envoyé à Redon aucuns de voz genz pour fere icelle nomée, les queux n'estayent mie mout bien avisez sus ce, si come l'en nos feseit entendre, e por ce, Sire, nos feimes tant o eux que la chouse fut porloignée juque nos eussons parlé ou fet parler o vous, quar nos avons grant fiance que il vos plèse que la chouse ange en meillore manière que à nul de voz genz. Por quey, Sire, nos vos requérons en soppleyant, come ami e seignor, que il vos plèse vos aviser sur ce, e nomer prodegent por que nous peussons porveir à la povre abbaye de un prodome, quar grant mester en a.

E, Sire, ceste chouse aureit mester à fere brevement, quar les chouses ne vont pas bien. Por l'amor Nostre Seignor, plèse vous de ce tant fere que vos y éyez henor e le povre moustier prou, e que Nostre Seignor vous en sache gré. Vostre nomée, Sire, vous plèse nous rescrire, e les nos enveyer par le portor de ceste lettres, ou par autre si vos véez que meauz seit. E, Sire, à ceste supplicacion e requeste vos fere, e à vostre volanté en oir, nos establissons frère Jame, nostre moyne, priou de Seint Nicholas, e le priou de Froçay [1], noz alloez, ou un d'iceus dous si amedous n'i poayent estre.

Ce fut doné le jor de lundi avant la feste de la Magdalene, en l'an de grâce mil e dous cenz e quatre vinz e quatorze.

Original en parchemin, jadis scellé sur simple queue.

N° 3. — AVANT 1364.

Guillaume de Courceriers, sr dudit lieu,
à son cousin Jean Beuselin.

Ne pouvant aller jusqu'à Craon, où demeure celui-ci, il le prie de mander à ses fermiers d'une terre voisine de venir le trouver à Châteaugontier, le jeudi suivant, et de s'y trouver lui-même.

[1] Froesay, près Paimbœuf. Nous n'avons pu constater si son compagnon était le prieur de Saint-Nicolas du Blavet, diocèse de Vannes, ou celui de Saint-Nicolas de Carhaix, diocèse de Quimper.

A MON TRÈS CHIER COUSIN JEHAN BEUSELIN.

Très chier cousin, je suy venu à Cheteaugontier [1] en la compaignie mons^er de Beaumont [2], et suy demouré à la ville pour ses besongnes, quar ge ne puis estre alé à Craon, et si m'en convient retourner au Maine [3] hastivement. Si parleroie volontiers o ceulx à qui le bail de la terre du Bois apartient; si vous pri que vous leur facez savoir, s'il veullent parler à moy, que il soient cest gendi matin à Cheteaugontier, et il m'i troueront. Et vous pri tant comme ge puis, que s'il viennent, que i vellez venir ausi, quar je acheveroie volontiers o eulx de mon rachat [4], et ge aroie bien chier que vous i fusez et parleroie volentiers à vous. Si vous pri, que vous ne m'en fallez pas. Et venés vous et eulx devers le matin sans atendre naux segneurs, quar il n'aresteront jà à Cheteaugontier; et si vous les atendiés, nous ne pourion besongner quant ilz seroient venuz. Requemandez moy à mon oncle.

Que Nostre Seigneur soit guarde de vous.

GUILLAUME DE COURCERIERS.

Lettre olographe [5].

[1] Châteaugontier et Craon, en Anjou, font aujourd'hui partie du département de la Mayenne.

[2] Louis II de Beaumont, qui fut tué à la bataille de Cocherel, 23 mai 1364, sans avoir eu d'enfant d'Isabelle de Bourbon, et qui eut pour principale héritière sa sœur aînée Marie, femme de Guillaume Chamaillart, s^er d'Anthenaise. Dans une charte du 4 février 1367, ce dernier parle de l'auteur de notre lettre, à propos des gardes qu'il devait faire au château de Sablé sur Sarthe : « Et fis entrer ledit jour, pour « faire les dictes guardes de troys moys, messire Guillaume de Courceriers, s^er de « Coursereilz. » V. *Revue historique du Maine*, vol. IV, p. 231.

[3] Son fief de Courceriers était situé près de Mayenne, et sa terre du Bois près de Craon.

[4] Droit dû à chaque mutation de seigneur comme de vassal. Louis de Beaumont n'était majeur que depuis deux ou trois ans lorsqu'il mourut.

[5] Ainsi que les suivantes, cette lettre est écrite sur papier.

N° 4. — 24 AOUT 1364 OU 1365.

Léon Duval, Olivier et Philippot Patris et Olivier de la Chappelle, gens d'armes du sire de Rays,

au duc de Guyenne, le célèbre prince Noir.

Sur la foi des trèves, et pour le service de leur maître, ils se rendaient paisiblement de l'un à l'autre de ses châteaux, lorsque, rencontrés par le sénéchal de Poitou, ils ont été faits prisonniers, sur parole, et dépouillés de tout ce qu'ils avaient, chevaux, armes, etc., etc., valant 4,000 pièces de la monnaie dite *Mouton,* parce qu'elle représentait l'*Agnus Dei.* A titre de représailles, ils viennent d'arrêter, corps et biens, un chevalier anglais, débarqué audit pays de Rays; et ils notifient respectueusement au duc de Guyenne ne vouloir s'en dessaisir qu'après avoir été relevés de leur serment et réintégrés dans ce qu'on leur a pris. Suit la liste des objets à restituer audit chevalier.

A NOSTRE TRÈS CHIER, PUYSSENT ET REDOBTÉ SEIGNOUR LE PRINCE DE GALLES, DUC DE GUYENNE [1].

Très chier, puyssent et redobté seignour, vous pleise savoir que je Leon Duval, Olivier Patris, Phelippot Patris et Olivier de la Chappelle estions et suymes à monseignour de Raés [2], qui aveit bones trêvees o monsour Gautier Huet; lesquelles ledit nostre sires nous aveit fait jurer à bien et léalment les tenir, et auxi nous aveit fayt jurer à portez bone paiz en tout vostre pays de Guyenne et à ne meffére en nulle manière ès gens de celuy, ou cas où ils ne nous mefferaient. Et passèrent celuy jour lundi de Pantecouste par le pays de Raés, de nostredit seignour, monsour Guillaume Felton, vostre séneschal de Poitou [3], et Herpedanne [4], vostre chastelen de

[1] L'adresse écrite au dos de la lettre est identique.

[2] Girard Chabot, V^e du nom.

[3] Nommé sénéchal de Poitou en 1364, il fut tué à la bataille de Navarette, en Espagne, mars 1367.

[4] Jean de Harpedanne devint s^eur de Belleville, la Garnache et Montaigu par son

Fontenay le Compte, et monsour Gautier Huet[1] en lour compangnie, en armée et chevauchée. Si nos troeirent sus les champs, en venent de l'un des chateaux de nostre dit seignour à l'autre[2], senz nous mellés de nulle guerre ne forfere à nulli. Si nous prindreint ledit monsour Guillaume Felton, Herpedanne et lour giens, et nous fireint fere sermanz d'estre lours prinsonniers, et nous dépeilèreint et ostèreint noz hernaés, noz chevaux, noz malles et autres biens à nous et autres de nostre compangnie, tant que nous en suymes endomagiez duques au pris de quatre mille moutons ou environ.

Si est denpuys venu monsour Emond de Heimegrave descendre au Colet[3], en Bretagne. Si le pourseumes d'ilesques afin de le prendre, pour merque de celuy tortfayt que l'ens nous aveit fait ; si le prisemes luy et ce que nous poumes prendre o luy.

Si vous suplions et requérons, très chier, puyssent et redobté seignour, come fontene de justice, de droit d'armes, que il vous pleise nous fere noz sermanz quitez à vozdiz giens et nous réparez et restituez nos chouses et desdomagez, et nous mestre à estat dès come nous estions de paravent l'oure que nous fuyssions prins ; et cela nous fésant, nous randrons et restiturons ledit monsour Emond et toute la prinse de luy, en cas que elle sera en vie, et ce en ferons tant que ledit monsour Emond s'en tendra pour bien comptant de nous. Et de ce, très chier, puissent et redobté seignour, vous pleise à nous mander vostre volonté.

Le saint esperit et sa sainte graesce vous dont bone vie et longue, et paradis à l'arme.

mariage avec Jeanne de Clisson, sœur du connétable. Son petit-fils, nommé aussi Jean, épousa, en 1428, Marguerite de Valois, fille d'Odette de Champdivers et de Charles VI, légitimée par Charles VII, qui lui donna en dot 20,000 moutons d'or.

[1] Chevalier anglais, nommé plusieurs fois dans la *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par M. Siméon Luce.

[2] L'un de ces châteaux, certainement situé en Bas-Poitou, doit être la Mothe-Achard.

[3] Auprès de Prugné, aujourd'hui le Bourg des Moutiers, d'où la lettre est datée.

Escript à Prugné, soubz le séaul de Johan du Rochier, co...enast[1] de Prugné, en l'aussance des noz, le XXIIIIj^e jour de agoust.

Les vos petiz valez :

LEON DUVAL, OLIVIER PATRIS, PHELIPPOT PATRIS, OLIVIER DE LA CHAPELLE.

Lettre signée, en assez mauvais état.

Ce sunt les choses[2] que mons^r Hemont Eyme Grave dit aveir perdu la journée qu'il fut prins.

Premier XVIIj chevaux, de quey il y deveit aveir vj coursiers et les selles. — Item dous courayes dorées. — It. dous pères de linceux. — It. xj aunes de blanchet. — It. xij aunes de drap linge. — It. xij aunes de escarlate. — It. dous couteaux guarnis d'argent doré. — It. xij pères de solers. — It. un harnays de jambes. — It. dous quofres et une grant malle et le bahu. — It. xij petites malles vuides. — It. une selle de somier. — It. vj ars ovesques les trouses des séjestes. — It. une cote de fer. — It. un jaques rous. — It. un bacinet et une capeline. — It. une père de guantelez. — It. un gleyve pour mons^r Haymont et un autre glayve. — It. dous targes. — It. IIIj cotes de fer et un jaque. — It. IIj bacinez. — It. IIj pères de guantelez. — It. xij espées. — It. xij centures de quier et xij tarjes et xij dagues. — It. xij gonnes. — It. un herneys de genbes pour un escuyer. — It. une houpelende pour le chevalier et un mentelet double pour ledit chevalier.

Et des choses desurdictes furent rendues v coursiers et vj roncins, dom chascun a sa selle. Item fut rendu une des corays d'argent dorées, dous cofres, j grant malle et j bahu, j selle à sommier. It. une targe. It. j hernais de jambes et une hopelande.

Minute ou copie contemporaine, en papier.

[1] Mot dont le milieu est effacé, et qui paraît être synonyme de notaire.

[2] Les étoffes et les objets d'équipement militaire énumérés ci-après n'ont pas besoin d'explications.

N° 5. — 29 MARS 1387, VIEUX STYLE.

Isabeau de Craon, veuve de Louis de Sully,
à ses officiers de Briollay, près Angers.

Elle leur mande de lui envoyer les veaux, chevreaux, chapons, poulets, lièvres et lapins destinés au souper qu'elle veut offrir, dans son hôtel d'Angers, à son suzerain Louis II, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile.

DE PAR LA DAME DE SULY ET DE CRAON [1].

Perrotin de Vitré, et vous Guillemin le Bastart et Morice Renart, Nostre entencion est que le roy de Jhérusalem et de Secille vendra ce esbattre et nous veoir cest jeudi prochain, après disner. Sy espérons que il soupera avesques nous, en nostre hostel de Belle Poigne; par quoy nous vous mandons à vous tous, et chascun par soy, que vous nous facez chevance de iij ou iiij veaux, et de xiij ou xiiij chevreaux, et de xxiiij chapons, et de poussins la plus grant quantité que vous pourez. Nous envoions Pierre le Bastart, pourteur de ces letres, pour chaser au lièvrez et connis en nous garanes. Si vous mandons, à vous Perrotin de Vitré, que ledit Pierre, ouvesques ces chevaulx, vous délivrez, et toutes les chouses dessus déclairées ens[ément]; et de ce que vous en délivrerés, traiez vous par devers nostre mestre d'oustel, et il vous en donnera bonne et vraie descharge.

Donné à Angers, le xxixe jour de mars [2], l'an mil iij^c iiij^xx et sept.

Original en papier, très-effacé, ayant un petit sceau plaqué en cire rouge, qui est écrasé. On lit au dos : Mémoire d'avoir quictance de

[1] Ces deux baronnies et plusieurs belles seigneuries du Bas-Poitou (Luçon, Mareuil, Noirmoutier et Sainte-Hermine), furent apportées par sa fille unique Marie, dans la maison de La Trémoille.

[2] Un vendredi.

XLIIj blans, pour la despence de Pierre le Bastart et de ses vallez, faite à Briolay par la vertu de cest mandement.

N° 6. — 23 MARS 1454, VIEUX STYLE [1].

Guillaume Houdry, secrétaire d'Olivier de Coëtivy, s^gr de Taillebourg et sénéchal de Guyenne,

aux habitants et fabriqueurs de Meschers, en Saintonge.

D'après les ordres dudit seigneur, il les prie instamment de fortifier leur église, de suite et coûte que coûte, pour y recueillir leurs biens avant que les Anglais soient descendus sur leurs côtes. Des affaires urgentes l'empêchent d'aller leur montrer ladite lettre, mais il le fera le plus tôt possible. En attendant il les supplie, dans leur propre intérêt, de travailler et faire travailler aux dites fortifications, avec le concours et sous la direction des personnes désignées par leur seigneur.

A MESS^rs LES HABITANS DE MESCHERS ET FABRIQUEURS.

Messrs les mennans et habitans de Meschers, je me recommande à vous tant comme je puis.

Mons^gr m'a escript de ses nouvelles et, par ses lettres, m'a enchargé de vous escripre qu'il se recommande à vous, et que incontinent vous facés quelque pou de deffence et retraict en vostre église, à toutes fins et pour retraire aucuns de vos biens, si nécessité est; car si gens de guerre descent sur le païs, et mesmement sur la coste, lors il ne sera pas temps. Et pour ce je vous prie que incontinent, sans aucun enterval, vous y veuillés y entendre et faire besoigner, quel qui couste, ou autrement vous y ferés vostre domaige et le grant desplaisir de Mons^gr; car il m'a expressément escript par Guillaume Carion, qui aujourduy est venu de vers lui.

[1] La conservation de cette jolie et intéressante lettre est due à ce que le juge de la baronnie d'où Meschers dépendait, pour économiser un feuillet de papier, a minuté au dos de celui-ci, le 18 mars 1464, un mandat d'amener contre deux frères qui avaient bâtonné un de leurs voisins jusqu'à effusion de sang.

Et si ne fust que je suis occupé pour autres besoignes hastives qu'il m'a mendé, et est de nécessité que je les face, je fusse allé devers vous et vous eusse montré ses lettres qu'il m'a escriptes; més incontinent que je auré besoigné en ce que je ay à faire je m'en yré devers vous et vous en diré plus applain. Toutesfois, cependent, à toute diligence faictes besoigner, et mandés à monsr de St Gorge, monsr de Chasteaubardon qu'ilz veignent, et touz ensemble regardés lez voyes qui sont à regarder et sans cesser y faictes touz besoigner, et à ce touz contraindre si besoing est; car Monsgr l'entent que ainsi se face. Aussi ai ge escript à mesd. srs de St Gorge, de Chasteaubardon et à Toulbodon que ilz besoignent et vous facent besoigner à cela et à autres choses.

Messrs, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Taillebourg, cestuy semadi XXIIIje jour de mars.

Le tout vostre,

GUILLe HOUDRY.

Lettre olographe.

N° 7. — VERS 1459.

Marie de Valois, fille légitimée de Charles VII et d'Agnès Sorel, à son époux le Sgr de Taillebourg.

Quoique heureuse d'avoir reçu de ses lettres et bonnes nouvelles, elle ne l'eût pas laissé partir si elle se fût doutée d'une aussi longue absence; puis elle proteste n'avoir jamais montré ni dit à qui que ce soit chose devant lui déplaire.

A MONSSEIGNEUR.

Monssgr, je me recommande à voustre bonne grâce tant et si henblement comme le puis.

Et vous plaise asavoir, Monssgr, que j'é receu lez lettrez qu'y vous a pleu moy envoier, par Blanche Lame, dont tant henblement

comme je puis vous remercye; par les quellez lettrez j'é seu de vous nouvelles, dont je suis très joyeuse, et encore ceroy ge plus de voustre venue, car c'et une chose que je désire tant que ne porriez croire [1]. Monss^{er}, je ne pansoye pas, quant vous partites d'avecques moy, que vous eusyez faict sy longe demeurée; car sy je l'eusse seu je ne vous eusse pas lessé aler, sur ma foy.

Monss^{er}, de ce que vous me faictez mencion aux darrenières de vous lettrez, au jour de ma vye je ne montré ne ne diz, à homme ne à dame quy soyt, chose qui vous deut desplaire; et aucy ceroi ge bien marye de le faire. Monss^{er}, autre chose ne sé que vous escripre pour le présent [2], fors que je prie au benoit filz de Dieu que vous doint ce que voustre ceur désire; et aussy brief pusié vous estre de pardeçà ce comme je le voudroys [3].

Escript ce jeudy au soir.

La plus que voustre,

MARYE DE VALOYS.

Lettre olographe.

[1] Ils s'étaient mariés le 25 novembre 1458.

[2] Avec l'orthographe régularisée, nous avons imprimé cette lettre dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée* pour 1874, page 11. Quoique courte et à peine lisible, tant elle est effacée, nous l'avons choisie pour être textuellement reproduite dans le présent recueil, parce que, n'étant pas de la main de son secrétaire ordinaire, le sujet de la lettre et la manière dont elle est orthographiée autorisent à croire que c'est un véritable autographe de la charmante femme d'Olivier de Coëtivy.

[3] Voici quelques passages d'autres lettres de Mme de Taillebourg à son mari, sur ses trop longues absences :

« Et pleut à Dieu Mons^{er}, que vous eussiez bien faict vous besoignes de pardelé, « et que fussiez à cest heur avecques moy, car il me samble, sy vous [y] ceriez, que « je ceroy plus saine et plus à mon aise que je ne suis. »

« Je espoire que bien brief vous serés de pardeçà; et non pas si tout comme je « vouliesse, car je voudroés qui seroit plus tout anuyt que demain. »

« Sur ma foy, Mons^{er}, il me semble qu'il y a desjà plus de dix ans que partites « d'auvec moy, tant m'ennuye vostre alée que ne sariez croyre ny pencer. »

« Mons^{er}, se j'estoys de ycy à demain à ceste heure à vous escrire, sy ne vous « sauroye dire la moictyé du grant désir que j'ay de vous veoir; et se n'estoit la « grant espérance que j'ay que en brief serez de pardecà, je seroys la plus cour- « roussée que jamés fut femme. Je vous certiffie, Mons^{er}, qu'il me feust besoing ne « vous aymer pas tant fort que je foys, car dès que je vous ay pardu de veue de tous « les biens du monde je ne donne rien. »

N° 8. — 6 NOVEMBRE, VERS 1460.

François II, duc de Bretagne,
au susdit Sgr de Taillebourg.

Il lui demande communication de titres relatifs à la seigneurie de Chantocé, en Anjou, au sujet de laquelle il est en procès contre René de Laval, héritier de sa nièce, Marie de Rays, morte en 1458, sans avoir eu d'enfant de ses deux mariages : le premier avec Prégent de Coëtivy et le second avec André de Laval, dont chacun était amiral de France.

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL CHAMBELLAN OLIVIER DE COITIVY, CHEVALIER, SIRE DE TAILLEBOURG.

DE PAR LE DUC.

Nostre amé et féal chevalier et chambellan, pourceque, par appointement de la court de parlement de monsgr le Roy à Paris, il nous est expédiant, et de neccessité exiber et produire, au terme de la saint André prouchaine, certains actes et lettres sur la recréance et fournissement de certaine complainte faicte, touchant la cause de Champtocé, à l'encontre du sire de Rais, des quelles lettres vous avés la pluspart; et furent autresfoiz baillées par les gens de la chambre de noz comptes à feu l'admiral, vostre frère [1], pour s'en

« Monsgr, je ne cuidoye pas que vous fussiez si maugracieux que vous estes, d'avoir « envoié pardeça deux de voz gens sans riens m'avoir escript...; més au fét il ne « m'en chaut, car si vous faictes bien voz manières de pardelà, quant vous serez « pardeça je feré les miennes. »

« Thibault m'avoit fait fort joyeuse, car en arrivant il me deist [que] devyez, estre « ycy dedans huit ou neuf jours après luy; mais aujourduy, par voz lettres..., ay bien « veu le contraire, dont il me déplaist. Je vouldrois qu'il pleust à Dieu que ne « vous aymasse pas si fort que je foys, ne que je n'eusse mis mon cueur si fort en « vous que j'ay. »

Cette dernière lettre fut écrite treize ans après le mariage de Marie de Valois, et deux avant sa mort.

[1] Ce passage est intéressant par l'indication du fait auquel est due la conservation de la principale partie du chartrier de Rays. — Voir la note 1 du n° 2.

aider, et lequel promist et s'obligea les rendre et restituer toutes les foiz que besoing seroit ; nous vous prions bien affectueusement que icelles lettres, dont nous vous envoyons la déclaracion, et autres servans à la matière, se les avez, ou à tout le moins leur vidimus fait soubz séel autentique, vous nous vueillez envoyer ; ou, se les dictes lettres estoient à Paris, escripre à voz gens, procureur et soliciteur qui en ont la charge, de bailler, à nos despens, lesdiz vidimus à noz gens qui le leur requerront : afin de s'en aider au terme y assigné, ainsi que par la déclaracion qui leur en sera faicte et baillée, par les gens de nostre conseill de par delà, ilz seront plus au long informez, à ce que nous en puissons aider contre le dit sire de Rais, en fourraissant audit appointement. Ceste matière vous touche, et pour ce n'y devez faire nulle difficulté ; si n'y vueillez faillir.

Que Nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Nantes, le VIme jour de novembre.

FRANÇOYS.

G. Richart.

Lettre signée.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Comme le conseil gardait le silence et paraissait l'écouter sans trop de défaveur, il ajouta sur un ton d'enjouement : « Monsieur de Marigny et moi, jaloux de contribuer à tout ce qui peut vous être agréable, nous nous arrangerons ensemble, et la comédie ne sera plus pour nous qu'un sujet d'amusement et non de discorde[1]. » Ces dernières paroles furent très-bien accueillies, et comme d'Hector remerciait le conseil d'avoir demandé son remplacement, puisque lui-même soupirait après le repos, le conseil revint sur sa délibération, en insistant pour qu'il n'abandonnât pas ses fonctions. Le corps de la marine et le roi ayant également prié MM. d'Hector et de Marigny de conserver leur commandement, ces deux officiers y consentirent.

Mais avec les éléments dissolvants au milieu desquels ils vivaient, il était impossible que la concorde durât longtemps.

* Voir la livraison de mars 1879, pp. 228-235.

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

La société des amis de la Constitution célébra la fête de la fédération le 14 juillet 1790. D'Hector n'ayant pas reçu d'ordre à ce sujet, ne voulut pas accorder les salves d'artillerie qui lui furent demandées. Ce refus causa dans la ville un mécontentement général qui, pendant quarante jours, ne se traduisit pourtant qu'en paroles menaçantes. Mais, le 15 août, le district, la municipalité et la garde nationale en prirent prétexte pour refuser à leur tour d'assister au *Te Deum* qui se chantait à bord du vaisseau amiral. Le lendemain, il fut impossible de contenir les troupes; elles participèrent à des attroupements où l'on voyait portées, au haut de piques, des caricatures représentant la noblesse et le clergé, attroupements dans lesquels se faisaient entendre des cris et des propos furibonds. C'était plus que ne demandait la municipalité. Redoutant les fureurs démagogiques, elle fit des démarches auprès de MM. d'Hector et de Marigny, pour les prier de l'aider à rétablir l'ordre. Les soldats de l'escadre ayant pris part à ces scènes tumultueuses, M. d'Albert de Rions, qui en était le commandant, se joignit à MM. d'Hector et de Marigny, et tous les trois, avec les compagnies restées fidèles, parvinrent à ramener la tranquillité. Mais, avec la défiance que la municipalité avait pour le corps des officiers, cette tranquillité ne pouvait pas durer longtemps.

Le 1er septembre, une députation, composée d'officiers municipaux et de membres de la société des amis de la Constitution, se rendit auprès du comte d'Hector. Elle apportait deux lettres, dont une était d'un ancien intendant de la marine. Il y était dit que l'Angleterre préparait une expédition contre le port et la ville de Brest. La députation demanda en conséquence que l'on armât immédiatement les batteries de la côte. Vainement d'Hector s'efforça de lui faire comprendre que rien de semblable n'était à redouter; que cette crainte, toute chimérique, n'avait point de caractère sérieux; il lui fut impossible de dissiper les alarmes. D'accord avec le commandant des troupes et les commandants de l'escadre, il fit alors armer les principales batteries, bien plus pour rassurer la population que pour opposer à l'ennemi des moyens de défense.

C'était avec la plus grande peine et en faisant des concessions continuelles que d'Hector arrivait à empêcher les ouvriers du port de se porter aux plus coupables excès. Payés peu régulièrement, ils s'en prenaient à l'intendant dont ce n'était pas la faute. Un jour, ils se portèrent chez lui et faillirent l'assassiner. D'Hector était absent. Informé de ce qui se passait, il accourut au milieu des ouvriers, les ramena par ses exhortations, et leur fit comprendre que l'intendant ne pouvait pas être responsable d'un retard dans les paiements qu'il était le premier à déplorer. Ils l'écoutèrent sans murmurer, exprimant leur regret de ce qui s'était passé, et reprirent leurs travaux.

Mais, chaque jour, la malveillance déversait son poison sur le malheureux commandant; chaque jour, il était obligé de se défendre et de se justifier. A peine un orage était-il calmé qu'il s'en formait un autre. Quelque temps après qu'il eut rappelé à la raison les ouvriers égarés, il fut inséré, dans une publication de Rennes, une prétendue lettre du comte d'Hector au ministre de la marine, dans laquelle ces ouvriers étaient peints sous les couleurs les plus noires. C'était un faux abominable; d'Hector n'avait rien écrit de semblable. Il n'en fallut pas davantage cependant pour remuer tous les esprits. Le ministre donna le plus énergique démenti au journal de Rennes, sans pouvoir toutefois les calmer complètement.

Dans les réunions publiques, l'autorité du commandant de la marine était de plus en plus attaquée et méconnue; il ne se passait pas de jour sans qu'on lui donnât avis qu'il devait être assassiné. Il n'en était pas autrement ému et restait ferme à son poste. Mais, quelque inquiétante que fût pour lui l'attitude des ouvriers, un danger plus grand encore menaçait l'arsenal. Des forçats s'y étaient introduits, avec des matières combustibles, dans l'intention de l'incendier. Le comte d'Hector en donna avis au comte de la Luzerne qui communiqua sa lettre à l'Assemblée nationale [1]. L'Assemblée

[1] Lettre écrite par M. d'Hector, commandant du fort de Brest, à M. Ridon, communiquée à l'Assemblée nationale par M. de la Luzerne, séance du 7 septembre 1790.

« Je viens d'être informé, Monsieur, que deux couples de forçats ont été arrêtés

envoya des commissaires pour rétablir l'ordre si profondément troublé. Quelque temps après, l'autorité échappait complètement de ses mains. D'Hector dépêcha au ministre un officier pour lui faire connaître l'état des choses. Il l'informait qu'il était impossible de maintenir la discipline avec des clubs dont la violence ne connaissait pas de bornes, et que, si ses deux principaux chefs ne recevaient pas une punition exemplaire, c'en était fait de la marine dans le port de Brest.

M. de Fleurieu qui venait de remplacer M. de la Luzerne au ministère de la marine, répondit qu'avant d'être ministre du roi il était citoyen et qu'il n'empêcherait personne d'aller au club. Les clubs ayant dès lors toute liberté d'accomplir leur œuvre de destruction, en profitèrent, et, quand le code pénal de la marine que l'Assemblée nationale venait d'adopter fut connu à Brest, des démonstrations hostiles eurent lieu au sein de ces réunions tumultueuses, et bientôt à bord des vaisseaux.

Le *Léopard* arrivait en ce moment de Saint-Domingue, portant l'insurrection dans ses flancs. Son commandant, au lieu de commencer par aller rendre compte de sa mission au commandant de la marine, comme c'était son devoir, envoya à la municipalité

dans le magasin à goudron munis d'une fausse clef, d'une lime et de paquets d'allumettes. Je crois que vous sentirez comme moi tous les dangers que court le port de Brest. Vous sentirez sans doute de même que la punition la plus sévère doit en être le châtiment. Je vous préviens, Monsieur, que s'il ne résultait pas des exemples d'un tel délit, je me démets de la responsabilité du port de Brest, contre les accidents du feu. J'écris au ministre et je lui envoie copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, en le prévenant que les soins et la surveillance la plus continuelle ne peuvent plus rien pour le bien le plus important du royaume, si l'apparence la plus légère de mauvaise intention n'est pas punie, surtout dans les individus qui, par leurs emplois, ont tous les moyens d'agir. Je finis par lui rendre compte que la trop grande négligence dans les punitions fait qu'on ne peut plus tirer le même parti de la chiourme, que les commis m'ont déclaré qu'ils ne pouvaient se faire obéir. Dans cet état de choses, vous sentez qu'il n'est pas possible de répondre de rien, et c'est ce que je déclare au ministre. Le port de Brest par son importance et son local ne peut être assimilé à aucun autre endroit du royaume, il lui faut des lois et une police différentes; je crains que l'on ne se convainque de cette vérité que quand il ne sera plus temps. »

annoncer qu'il allait s'y présenter. Les quatre-vingt-cinq députés des colonies, qui naguère auraient volontiers égorgé les noirs, au nom de la liberté et de la fraternité dont ils étaient les plus cruels ennemis, mais que leur opposition à l'autorité avait suffi pour rendre populaires, reçurent alors une véritable ovation. On les vit traverser la ville entre deux haies de gardes nationaux, au son des cloches et au bruit des tambours, et, quand ils approchèrent de l'hôtel-de-ville, tous les membres de la municipalité s'avancèrent au-devant d'eux en les acclamant. Ces braves patriotes déclarèrent que les officiers des colonies étaient des traîtres, que l'un d'eux, M. de la Jaille, était en correspondance avec d'Hector dont il suivait les funestes conseils.

Aussitôt des scènes incroyables de désordre éclatent à bord du *Patriote*, du *Léopard*, du *Majestueux*. Des vaisseaux, l'émeute gagne la ville. L'huissier Raffin fait porter une potence à la porte de M. de Marigny, et des enfants pendent en effigie le comte d'Hector, sous la forme du valet de carreau [1].

Le 18 septembre, M. de Rivière devait partir avec une division pour les colonies. La municipalité, supposant qu'il allait porter des secours à M. de Grimouard et au gouverneur de Saint-Domingue, se rendit auprès du comte d'Hector pour s'y opposer. D'Hector consentit à suspendre le départ jusqu'à l'arrivée des commissaires qu'il attendait avec impatience.

Trois jours après, il recevait l'ordre de faire partir la flotte, de désarmer le *Léopard* et d'envoyer à l'île de Ré les troupes coloniales qui le montaient. D'Hector s'empressa de communiquer cet ordre à la municipalité, au district, au Conseil général dont le siége était à Quimper. A cette nouvelle, une grande rumeur se fit entendre à bord des vaisseaux et dans le port. La municipalité invita d'Hector à se rendre à la chapelle de la Congrégation où elle tenait ses séances, et *à y apporter les minutes de sa correspondance avec le ministre*. Même invitation ou plutôt même injonction fut adressée à

[1] On sait que le valet de carreau porte le nom d'Hector.

MM. Albert de Rions, d'Entrecasteaux, de Kermadec et de Marigny. Ils s'y rendirent. L'examen de ces lettres, loin de fournir des armes contre d'Hector, vint au contraire à sa décharge; en prouvant toute l'injustice des accusations portées contre lui. Le procureur-syndic, assez embarrassé, prétendit alors qu'il n'y avait point eu de révolte à bord du *Léopard*, mais seulement une manifestation patriotique. Après de longs débats, il fut permis aux officiers de se retirer, mais non sans que d'Hector se fût engagé à laisser copie des lettres qu'il avait produites, et qu'ils eussent attesté par écrit que la conduite de l'équipage du *Léopard* n'avait donné lieu à aucune insurrection dans la ville.

Le lendemain, arrivèrent les deux commissaires. D'Hector et Albert de Rions s'empressèrent de se rendre auprès d'eux pour leur exposer la gravité de la situation. Il fallut transiger avec les exigences populaires. Ainsi, les troupes coloniales qui devaient être internées à l'île de Ré, furent envoyées à Carhaix. Après de nombreux pourparlers, les commissaires obtinrent enfin de la municipalité qu'elle ne mît plus d'opposition au départ de M. de Rivière.

Pendant qu'ils travaillaient à apaiser les esprits, le procureur-syndic Cavellier publia une violente diatribe contre les chefs de la marine. Ceux-ci, qui jusque-là avaient montré une patience touchant à la faiblesse, protestèrent énergiquement contre les calomnies dont ils étaient l'objet. Albert de Rions, plus particulièrement attaqué, donna sa démission, et les autres officiers, dans une lettre adressée au roi et à l'Assemblée nationale, déclarèrent: *que si l'ordre ne se rétablissait pas promptement, si les outrages auxquels ils étaient journellement exposés n'avaient pas un terme prochain, ils seraient coupables envers l'État, envers leur honneur, de rester plus longtemps attachés à des fonctions qu'ils ne pouvaient plus remplir dignement* (*Histoire de la ville et du port de Brest*, t. III, p. 243.)

Le désordre devint tel, que des membres de la société des amis de a constitution et de la société des officiers intermédiaires de la

marine, tous également partisans de la révolution, rédigèrent une adresse pour rappeler aux mutins la nécessité de la subordination; ils la présentèrent à d'Hector, qui applaudit beaucoup à leur conduite et leur donna l'espérance qu'ils pouvaient compter sur lui[1]; il ne leur dissimula pas qu'il ne fallait pas s'en tenir à des phrases, mais recourir à des moyens plus énergiques, si, comme il le craignait, il y avait un jour nécessité d'agir. Les auteurs de l'adresse ne s'en tinrent pas là : ils visitèrent tous les vaisseaux, prêchant aux équipages la concorde et l'obéissance à leurs chefs; il y eut une apparence de réconciliation et le cri de Vive le roi, mêlé à celui de Vive la nation, se fit encore entendre.

Les commissaires, devant l'émeute, avaient montré une déplorable faiblesse. Après avoir promis aux équipages les réformations des articles du code pénal qu'ils trouvaient trop sévères, ils retournèrent à l'assemblée, laissant à d'Hector une position encore plus embarrassée que celle qu'il avait avant leur passage.

Au moment où une escadre allait porter des troupes aux îles du Vent, six matelots se présentèrent au nom de leurs camarades, demandant qu'il leur fût avancé six mois de solde. L'orateur de la bande répondit à d'Hector, qui cherchait à lui faire entendre raison : « Si le troisième mois n'est pas payé et si l'ordre de partir est donné, aucun marin ne travaillera à lever les ancres; qu'on se permette de toucher un seul homme, il s'en lèvera quinze mille, prêts à tomber sur vous. »

La mesure était comble; d'Hector ne voulut pas s'exposer plus longtemps à un pareil langage. Si jusque-là, malgré les amertumes et les humiliations dont il avait été abreuvé, il était resté à son poste, c'est que le roi l'avait prié d'attendre, avant de se retirer, que l'expédition qu'il était venu à bout d'organiser, malgré des

[1] « Votre idée, dit-il, est pleine de patriotisme; le succès nous mériterait la plus véritable reconnaissance de la nation. Politiquement, il pourrait en imposer à nos ennemis, et rien ne serait plus heureux si, sous quatre jours, les papiers publics pouvaient apprendre que l'armée navale était rentrée dans ses devoirs, et n'était plus occupée que des moyens de combattre victorieusement les ennemis. »

contrariétés sans nombre, eût pris la mer. Aujourd'hui qu'elle était partie, nulle considération ne pouvait le retenir.

Le comte d'Hector faisait partie de la marine depuis cinquante ans, et il ne se séparait pas des officiers qu'il avait en haute estime, sans un grand déchirement de cœur. Pour éviter l'émotion d'un adieu, il ne leur dit rien de son départ, il quitta Brest sans qu'ils en fussent informés; tous ses regrets et tout ses sentiments pour eux s'épanchèrent dans une lettre qu'il adressa au major, en le priant d'en donner lecture au corps des officiers.

D'Hector partit pour Morlaix, où il possédait une terre. Sa femme, inquiète des dangers qui le menaçaient à Brest, l'y attendait avec une grande impatience. Le lendemain, le corps de officiers auquel le major avait lu sa lettre, lui envoyait une députation pour le supplier de ne pas quitter son commandement; il lui exprimait en même temps toute la douleur qu'il aurait à le perdre. Le comte fut touché jusqu'aux larmes de cette démarche et il s'en exprima avec une grande émotion, mais si ses regrets étaient sincères, sa résolution était inébranlable. Devant les assemblées populaires, son autorité était presque toujours méconnue, et, en eût-il été autrement, qu'en présence d'une ordonnance qui avait réduit ses fonctions à une sorte de commissariat, il croyait qu'il y allait de son honneur de se retirer.

La glorieuse carrière militaire du comte d'Hector, celle qu'il consacra à la défense de son pays, la seule où nous aurions été heureux de le suivre, se termina le six février mil sept cent quatre-vingt-onze. Il espérait pouvoir passer les dernières années de sa vie dans une douce retraite, près de la compagne qu'il aimait tendrement, n'ayant plus rien à demander aux hommes, puisqu'une fortune honorablement acquise lui permettait de satisfaire à tous ses goûts. Mais le flux révolutionnaire montait toujours, et, nulle part, il ne pouvait se flatter d'être à l'abri de la tempête.

On sut bien vite, à Morlaix, que le comte d'Hector était resté fidèle à son serment et dévoué à son roi; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fût accusé de trahir la nation. En butte à toutes les

attaques, il prit le parti de se retirer avec son beau-frère, le comte de Soulanges, dans sa terre de Preuillé, en Poitou, où l'esprit du peuple était tout différent. Mais les comtes d'Hector et de Soulanges étaient de trop grands personnages pour n'être pas remarqués, et l'empressement que leurs amis politiques mettaient à les visiter les rendit suspects au parti opposé. Ils auraient pu rester dans le Poitou et favoriser le mouvement vendéen ; ils préférèrent obéir à la voix des princes qui les appelaient à Coblentz. Ils se rendirent d'abord à Paris. Le comte d'Hector ne voulait voir ni le roi, ni le ministre de la marine, dans la crainte qu'ils ne vinssent à le détourner de son projet. Il s'occupait à le mettre à exécution, quand il reçut la visite de M. Bougainville, qui lui dit que le roi, instruit de ses intentions, l'avait envoyé vers lui pour l'engager à ne pas quitter la France. Le comte, pensant sans doute que Louis XVI n'était pas libre, et que ses paroles ne répondaient pas à sa pensée, n'en tint aucun compte et se rendit d'abord à Enghien, où le comte de Vaugiraud formait une compagnie de cavalerie, composée d'une centaine d'officiers de marine, et ensuite à Coblentz où il se trouva avec les princes. Il en reçut le commandement du corps en formation à Enghien, corps qui se recrutait tous les jours de nouveaux officiers venus de tous les points de la France. Quoique exclusivement composée de marins, d'Hector forma une petite division de cavalerie qui comprenait deux escadrons. Grand amateur de chasse et de chevaux, comme nous l'avons vu, le comte n'avait pas beaucoup à faire pour se mettre parfaitement au courant de son nouveau métier; d'ailleurs, fantassins et cavaliers étaient également pleins de bonne volonté, et l'instruction d'hommes qui presque tous avaient servi dans la marine se faisait rapidement.

Le 1er août 1792, le corps connu sous le nom de corps de la marine royale se rendit à Trèves, où s'organisaient tous les autres corps de l'émigration.

On s'apprêtait à rire à la vue de marins transformés en cavaliers; il en fut tout autrement. Ils mirent une telle ardeur à s'instruire qu'on ne tarda pas à les citer comme des modèles pour la tenue

et l'organisation militaires. A la revue passée par les maréchaux de Broglie et de Castries, le comte d'Hector en reçut les plus chaleureux compliments.

Ainsi commençait pour lui, à l'âge de soixante-dix ans, une nouvelle carrière, page douloureuse de son histoire, où d'Hector ne compta pour rien les fatignes et les privations, mais où il dut être en proie à de cruelles perplexités, quand, pour rester fidèle au malheur, il se joignit aux ennemis de la France. Si, dans son cœur, l'attachement au roi l'emporta sur tout autre sentiment, s'il obéit au devoir rigoureux qu'il pensait lui être imposé, à défaut du repentir, nous surprenons plus tard l'indignation du citoyen contre une coalition qui songe beaucoup moins à rétablir les Bourbons sur le trône qu'à se partager la France [1].

A la fin de la campagne, le corps de la marine fut licencié. Les princes ne pouvaient plus fournir à sa solde, et les officiers ayant épuisé leurs ressources personnelles, la position, naguère si brillante, de ces malheureux gentilshommes devenait lamentable. Les jeunes gens entrèrent comme soldats dans les corps étrangers, et ceux que l'âge rendait impropres à un service militaire régulier, se virent réduits à demander des moyens d'existence aux métiers les plus humbles. *On en vit qui conduisaient des voitures, d'autres qui faisaient des bottes et des souliers ; il y en eut qui passèrent en Angleterre et se firent pleureurs aux enterrements* [2].

Le comte d'Hector se trouva dans le plus profond dénûment; il erra, avec la comtesse, de Liège à Spa, sans savoir à quelle porte il pourrait frapper pour trouver un asile. Dans sa détresse, il se rappela qu'aux jours de sa prospérité, il avait reçu à Brest l'empereur et l'impératrice de Russie, qui lui avaient donné l'assurance qu'ils s'estimeraient heureux de lui être agréables, si jamais l'occasion venait à s'en présenter. Il s'adressa donc à ses illustres hôtes, leur exposa sa triste situation, les priant de lui avancer une

[1] En général, le rétablissement du roi de France était moins le but des souverains que partager son royaume (*Mémoires* du comte d'Hector).

[2] *Mémoires* du comte d'Hector.

somme de six mille francs qu'il espérait pouvoir leur remettre un jour, à l'aide de capitaux qu'il avait en France, dont, pour le moment, il ne pouvait pas toucher une obole. La réponse ne se fit pas attendre longtemps. L'empereur et l'impératrice y mirent une bonne grâce parfaite. Ils écrivirent au comte la lettre la plus obligeante, lui rappelèrent les moments si agréables qu'ils avaient passés à Brest dans sa compagnie, y joignirent une lettre de change de huit mille francs, et, pour que rien ne manquât à la délicatesse du procédé, ils exigèrent qu'il n'en fût rien dit à personne.

La Vendée semblait pacifiée, et la France, un instant envahie, après avoir refoulé l'étranger au delà de ses frontières, marchait de victoire en victoire. Le comte de Provence, s'étant décidé à passer en Angleterre, se reposa sur le comte d'Hector du soin de chercher des emplois aux officiers de la marine. d'Hector arriva à Londres le 14 août 1794, où il trouva l'évêque de Léon, dont il était fort connu. Par son intermédiaire, des relations s'établirent promptement entre lui et les personnages les plus considérables de la Cité. Avec l'agrément de Louis XVIII, des officiers généraux français levaient des régiments en Angleterre. D'Hector eût préféré que le régiment de la marine qu'il avait commandé revînt au service de la mer et fût employé sur les vaisseaux de Sa Majesté britannique ; il présenta au gouvernement plusieurs mémoires à l'appui de la demande qu'il en faisait. Mais la marine anglaise était trop ombrageuse pour y consentir. Sa requête ayant été rejetée, il proposa de former un corps homogène, composé en entier d'officiers de la marine, corps qui pourrait être très-utile dans différentes opérations militaires.

Cette fois sa proposition fut acceptée. Nommé colonel du *corps de la marine royale,* il eut comme lieutenant-colonel son beau-frère, le comte de Soulanges. Le commandement des compagnies d'élèves et de matelots fut confié à des capitaines. Cette position n'était point à dédaigner pour de simples officiers; mais il se trouvait à Londres une douzaine d'officiers généraux presque tous

âgés de plus de soixante-dix ans. Il y avait quelque chose de vraiment humiliant pour des hommes qui naguère étaient à la tête de corps d'armée, d'accepter le commandement de compagnies qui ne comptaient pas plus de trente ou quarante jeunes gens. Sur la demande que d'Hector en fit au gouvernement anglais, il fut alloué douze guinées par mois aux officiers généraux et dix aux chefs d'escadre, sans qu'on n'exigeât d'eux aucun service. Ce secours inespéré venait fort à propos, ceux qui le recevaient étant aux expédients et ne sachant où trouver des moyens d'existence.

A la tête de son régiment, le comte d'Hector se disposait à aller rejoindre Charette, qu'il se résignait à reconnaître comme général en chef, quand des intrigues de rivalité l'empêchèrent de mettre son projet à exécution. Il lui en avait fait part dans des termes où, sous les phrases les plus louangeuses, se cachait peut-être bien, chez le lieutenant-général de la marine, un peu de dépit de se voir sous les ordres d'un simple lieutenant de vaisseau [1].

Le corps de la marine royale, formé particulièrement en vue d'opérer un débarquement en Bretagne, devait être presque complètement anéanti, dans la fatale expédition de Quiberon, sur laquelle les émigrés fondaient de si grandes espérances. La paix dans la Vendée n'était qu'à la surface et les princes savaient bien que Charette

[1] Londres, 7 juillet 1795.

Le comte d'Hector au général Charette.

« Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente, pour vous transmettre l'admiration avec laquelle le corps de la marine vous voit parcourir la plus glorieuse carrière ; il s'honore de vous avoir pour un de ses membres et brûle du désir de se joindre à vous.

« Je me félicite de commander un régiment qui rassemble plus de deux cents officiers de la marine et qui désire augmenter, s'il est possible, la gloire de Charette. Rendus près de vous, nous disputerons avec chaleur *les prérogatives et les rangs que nous avions jadis sur vous ;* mais, sans crainte d'être contredit, je puis vous assurer que ce ne sera que pour vous suivre de plus près. Vos travaux, vos talents, la gloire que vous avez acquise, tout fixe votre place et les nôtres. Je vous demande seulement, Monsieur, de fixer la mienne si près de vous qu'il sera possible. Fort de votre exemple, j'oublierai mes années, et ce sera avec la plus grande satisfaction que je *vous donnerai un titre dont vous m'avez honoré tant de fois.* »

reprendrait les armes au premier signal. La Bretagne, presque aussi dévouée que la Vendée à la cause des Bourbons, leur offrait plus de ressources, sa population n'ayant pas été décimée par la guerre et ses campagnes ravagées. Puisaye et des agents royalistes venus d'Angleterre, organisaient l'insurrection. Un jeune chef, Boishardi, avait même devancé l'appel et payé de sa tête sa téméraire impatience. On se flattait donc, dans les rangs de l'émigration, qu'avec de tels éléments de succès, avec les officiers instruits que l'on se réservait de mettre à la tête des insurgés, le mouvement, s'étendant rapidement dans les provinces de l'Ouest, deviendrait irrésistible; mais les émigrés étaient loin de s'entendre entre eux, et les intrigants ne manquaient pas autour du comte d'Artois. A leur tête se trouvaient Puisaye et le comte d'Hervilly; ils firent si bien que le comte de la Châtre, le marquis du Dresnay et le comte d'Hector, qui, plus que tous les autres avaient préparé l'expédition, non seulement n'eurent pas de commandement, mais en furent complètement exclus. Le comte d'Hector se plaignit avec une extrême vivacité de l'oubli que l'on faisait de ses longs services. Il reçut, comme fiche de consolation, de belles paroles et l'espérance qu'il serait bientôt employé pour une expédition plus importante encore. Il n'accepta point cet atermoiement, et ses instances furent telles qu'il lui fut accordé d'aller rejoindre ses compagnons d'armes. Il faisait route pour s'y rendre, quand il apprit le désastre de Quiberon. Le coup lui fut terrible; pris d'une fièvre violente et d'un ictère, on le conduisit à Plymouth, où pendant vingt jours il fut entre la vie et la mort. La comtesse était venue le rejoindre et lui prodiguait les soins les plus affectueux; c'est à sa tendresse et à ses veilles attentives qu'il dut sa guérison.

Rentré à Londres, il n'y trouva que de faibles débris du corps qu'il avait formé; soixante-quatre officiers de son régiment, au nombre desquels était son beau-frère, M. de Soulanges, avaient péri dans cette malheureuse campagne, et plusieurs autres en étaient revenus avec des blessures.

Inconsolable de la perte qu'il venait de faire, ne pouvant rien pour

ceux de ses compagnons d'armes qui avaient survécu, d'Hector, accablé par l'âge et les chagrins, renonça à l'espoir qu'il avait eu de mourir sur le champ de bataille et ne songea plus qu'à se recueillir avant de paraître devant Dieu. La pension de retraite qu'il reçut du roi d'Angleterre et quelque argent qui lui vint de la France, lui permirent de vivre tranquillement à la campagne, et, quand les portes de la patrie lui furent ouvertes, il préféra mourir dans l'exil à côté de ses princes, que d'accepter les faveurs de celui qui occupait leur place. La lettre qu'il avait écrite à M. de la Chapelle pour l'informer de sa résolution fut mise sous les yeux de Louis XVIII, au moment où des officiers généraux et des grands de l'ancienne cour venaient prendre congé de lui, pour se montrer les sujets dévoués du nouveau maître. Le comte d'Hector fut récompensé de sa fidélité par les paroles que Louis XVIII adressa au comte de la Luzerne : « Mandez au comte que je reconnais bien là son attachement, que je lui en tiens grand compte et que je l'aime et l'estime de tout mon cœur. » En les lui transmettant, M. de la Luzerne ajoutait que Louis XVIII avait trouvé, dans le témoignage de fidélité qu'il lui avait donné, une consolation à l'abandon de tant d'autres.

A la même époque, l'empereur de Russie fit offrir au maréchal de Broglie et au comte d'Hector du service dans ses armées, avec le même grade qu'ils avaient occupé en France. Le comte d'Hector était bien décidé, comme nous venons de le dire, à vivre désormais dans la retraite, mais il lui en coûtait beaucoup de répondre par un refus, quand son cœur était plein de reconnaissance. Il répondit à l'empereur que l'âge, les fatigues et les malheurs avaient tellement altéré sa santé qu'il ne pouvait plus répondre à ses bontés que par le respect et l'attachement ; que, ne se sentant même pas capable de servir son roi légitime, il le priait de confier à un autre un poste qu'il ne pouvait pas occuper. Dans le cas où cet aveu de son impuissance n'arrêterait pas l'empereur, il le suppliait de lui accorder un congé qui lui permît de remplir une dernière mission que le roi venait de lui confier. Cette lettre étant restée sans réponse, d'Hector s'imagina que l'empereur en avait été offensé. Un ami qu'il avait à

la cour de Russie lui ayant conseillé d'en écrire directement à l'impératrice, cette princesse s'empressa de le rassurer en le félicitant de la fidélité qu'il conservait à son roi. Elle lui disait encore de ne pas craindre de s'adresser à elle, dans le cas où sa position de fortune ne serait pas heureuse, et, dans cette prévision, elle lui envoyait une nouvelle lettre de change de huit mille francs.

La vieillesse marche toujours entourée d'un triste cortége. Aux infirmités du corps, qui rendent la vie si pénible, il faut ajouter des chagrins plus grands encore, la perte des personnes que l'on aime. Le comte d'Hector en fit la douloureuse épreuve. Au moment où, au dessus du besoin, il pouvait voir s'écouler paisiblement les dernières années qu'il eût à passer sur la terre, il fut cruellement frappé dans son bonheur domestique. La comtesse d'Hector mourut aux eaux de Bath où elle était allée chercher la santé. Presque en même temps d'Hector perdait un ami qui était son commensal.

Il lui restait encore un ancien aide-de-camp, le marquis de Roquelaure, sur lequel il reportait une partie de ses affections. Mais, si dévoué que lui fût ce jeune homme, une liaison intime ne pouvait guère s'établir entre eux. La grande différence d'âge, le sentiment de déférence que l'aide-de-camp avait pour son ancien général, les séparait par une distance que, bien qu'il y eût été invité par le comte, le marquis ne voulait pas franchir. D'ailleurs, la vieillesse est conteuse ; elle vit plus des souvenirs du passé que des espérances de l'avenir, et si le vieux marin trouvait un auditeur complaisant pour entendre le récit de ses campagnes, il ne lui restait personne pour lui donner la réplique. C'était encore par un sentiment d'abnégation que le marquis de Roquelaure restait auprès du comte. Fils unique d'une mère dont il était tendrement aimé, il habitait l'Angleterre pendant qu'elle résidait en France. D'Hector ne voulut pas accepter ce sacrifice, et rendit le bonheur à la marquise en lui renvoyant son fils. Pour lui, il resta seul dans sa retraite, hors de la France, où sa pensée se reportait sans cesse et dont la voix du devoir le tenait éloigné. Il s'était établi près d'une forêt, non loin de Southampton, où il avait trouvé une habitation à

sa convenance, quand l'ordre fut donné aux émigrés non seulement de quitter la ville, mais aussi ses alentours. Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, lui offrit alors une maison de chasse qu'il possédait au milieu de la forêt. Dans cette solitude, le comte se livra tout à sa douleur, il devint morose et ne trouva plus de consolation que dans l'espérance d'une vie meilleure.

Ne voulant pas abuser des bontés du duc de Glocester, en se logeant dans sa maison de chasse pour le reste de ses jours, d'Hector chercha une autre résidence. Il la trouva près de la ville de Reading, à treize lieues de Londres. Le lieu était suivant ses goûts. Un jardin, de la verdure, des domestiques honnêtes, la fréquentation de prêtres français le lui rendaient cher.

Le vicomte de Kerouartz et sa sœur, la comtesse de Soulanges, habitaient à quinze lieues de là. Quelques heures avant d'être passé par les armes, le comte de Soulanges avait pu écrire à son beau-frère pour lui recommander sa malheureuse famille. Cette recommandation, faite par un homme qui lui tenait plus encore par les liens de l'amitié que par ceux de la parenté, était toute-puissante sur l'âme du comte. Aussi, lorsque la comtesse de Soulanges, après avoir marié ses deux filles, vint, avec son frère, lui proposer de se réunir et de faire même ménage, le trouva-t-elle très-disposé à accepter cette proposition. Beaucoup d'objections cependant se présentèrent à son esprit, et il voulut que sa belle-sœur n'en ignorât aucune. La comtesse avait continué à voir le monde et l'aimait encore ; lui, s'en tenait complétement éloigné. Il était bien vieux, bien chagrin, presque toujours silencieux ; sa compagnie n'avait donc rien de bien récréatif, et, s'il avait tout à gagner à l'arrangement que lui proposait Mme de Soulanges, elle ne pouvait qu'y perdre beaucoup. La comtesse ne se rendit pas à ces raisons. Peu de temps après, elle vint, avec son frère, s'installer dans la maison du comte, et tous trois vécurent dans la meilleure intelligence.

La carrière militaire si occupée du comte d'Hector, et ensuite es malheurs de l'exil, ne l'avaient point empêché d'entretenir de

fréquentes relations avec les parents qu'il avait en France. Il appela près de lui un petit-neveu qui portait son nom, et de l'éducation duquel il avait voulu se charger dans des temps meilleurs. Entre un jeune homme de vingt ans et un vieillard de quatre-vingt-quatre l'accord ne pouvait pas toujours être possible. Le premier avait adopté beaucoup des idées nouvelles, le second avait conservé toutes les anciennes. Cette différence dans la manière de voir n'empêchait pas l'oncle de chérir son neveu. Il lui en donna la preuve en l'instituant son légataire universel. Une lettre qu'il lui écrivait dans les derniers jours de sa vieillesse, lettre que l'on trouve en tête de ses *Mémoires*, est pleine, pour son neveu, des sentiments de la plus vive amitié.

Les derniers jours d'une vie si agitée furent tranquilles ; ils auraient été heureux, si le souvenir du passé n'était pas venu les assombrir. Le comte habitait une grande maison à laquelle étaient attachées des eaux et des terres sur lesquelles il pouvait se livrer encore quelquefois à ses anciens goûts pour la chasse et la pêche. Entouré d'une grande considération, vivant avec sa belle-sœur et le vicomte de Kerouartz, visité de loin en loin par quelques membres de sa famille et par quelques vieux amis, son sort était bien moins à plaindre que celui de la plupart des émigrés. Il s'éteignit dans sa retraite, le dix-huit août mil huit cent huit, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Gilles à Reading, où sa belle-sœur lui fit élever une tombe sur laquelle fut gravée l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Joannis Carolus comes d'Hector,
præfectus classium regis christianissimi,
regii et militaris Sancti Ludovici ordinis princeps.
Fortitudine, prudentia et summa activitate
enituit.
Brestensis portus gubernator,
innumeras classes immensa celeritate paravit.

68 annos principi, gloriæ, viriliter consecravit.
Religionis amantissimus,
virtutibus pollens,
ad meliorem vitam transivit 18 aug. mens. A. D. 1808,
ætatis 86.
Requiescat in pace.
Hoc monumentum curavit
mæstissima soror, comitissa de Soulanges.

Le comte d'Hector occupe une grande place dans la marine française; il y serait peut-être arrivé au premier rang, sans les événements qui le forcèrent à en sortir. Il ne connut guère la révolution que par ses excès et ne put pas la servir quand elle le repoussait. Ne nous étonnons donc pas si, comblé des faveurs du souverain et né à une époque où le roi et la France se confondaient en un seul nom, il n'ait pas cru trahir la seconde en épousant la cause du premier. S'il était naturel qu'il s'écriât, avec un illustre Romain : *Ingrata patria!* s'il croyait qu'il était de son devoir de suivre ses princes, nous l'entendons pousser un cri de haine quand il croi s'apercevoir que ses alliés veulent se partager la France. Disons, encore à sa louange que, lorsqu'il pouvait trouver à l'ombre d'un nouveau trône les honneurs et la richesse, obéissant au plus noble des sentiments, celui de la fidélité et de la reconnaissance, il préféra mourir sur la terre étrangère.

C. MERLAND.

Les archives du ministère de la marine, l'*Histoire de la ville et du port de Brest,* par M. Levot, t. III et IV, et plus encore les mémoires inédits du comte d'Hector, dont nous avons dû la communication à l'obligeance de son petit-neveu, M. le comte d'Hector, sont les principales sources où nous avons largement puisé pour écrire cette notice.

POÉSIE

A LA TERRE MATERNELLE

J'aime la terre maternelle,
Son aspect est tranquille et fort;
Plus on monte et plus elle est belle.
La douce paix habite en elle,
On dirait la paix de la mort...
Mais je connais l'âme qui dort
Dans tes flancs, terre maternelle.

Je l'ai réveillé bien des fois,
Ton mâle esprit, sur les bruyères,
Dans les blés, la vigne et les bois;
J'ai suscité ses grandes voix,
Tantôt joyeuses, tantôt fières;
Dans tes fermes hospitalières
Je l'ai réveillé bien des fois.

Si j'aime tant cette nature,
C'est pour avoir beaucoup aimé,

Aimé sans courir d'aventure,
Parmi tes fleurs et ta verdure,
D'où je sors le cœur embaumé.
C'est pour avoir beaucoup aimé
Que j'aime tant cette nature.

Là j'ai connu tous les amours,
Tous les beaux rêves qu'on caresse
Et le bonheur de tous les jours.
J'y trouvais des cœurs sans détours,
Nulle âme orageuse et traîtresse.
Sans remords et sans folle ivresse,
Là j'ai connu tous les amours.

J'y goûtai les vrais biens de l'âme
Et les plus doux plaisirs des yeux,
Des enfants, une honnête femme...
Mon cœur n'y jeta feu ni flamme,
J'y passai fier, calme et joyeux.
J'ai là des fils et des aïeux;
J'y goûtai les vrais biens de l'âme.

J'ai là ce qui charme et soutient:
Vieux champ, vieux manoir, vieil ombrage,
Où l'homme sent qu'il s'appartient,
Où l'honneur du nom se maintient,
Où l'on a le cœur à l'ouvrage.
Là je ferai tête à l'orage...
J'ai là ce qui charme et soutient.

Si j'ai trouvé mieux que des rimes,
Si j'ai fait parler dans mes vers
L'âme et le cœur, les voix intimes,
Les devoirs humbles ou sublimes
Et l'esprit du Dieu que je sers,
C'est toi, cher petit univers,
Qui m'as dicté mieux que des rimes.

J'ai connu les saines douleurs,
Les travaux, les besoins sévères
Des hommes forts, des laboureurs ;
Jamais en de lâches fureurs,
En des caprices éphémères,
Je n'ai pleuré pour des chimères...
J'ai connu les saines douleurs.

O douce terre maternelle,
Ton enfant est devenu vieux
Et, vers la patrie éternelle,
Où tout amour se renouvelle,
Je commence à lever les yeux.
Reçois donc mes tendres adieux,
O douce terre maternelle !

VICTOR DE LAPRADE.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVI

RÉFUTATION

DE

l'Histoire de l'établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot,

PAR UN HOMME DE LETTRES DE LA PROVINCE DE BRETAGNE [1]

§ 1.

De tous ceux qui ont esté informez de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière [2] (et dans quel canton du monde n'a pas esté porté le bruit de cet acte sévère de justice?) il n'y a eu personne, à la réserve d'un seul particulier, qui n'ait esté

* Voir la livraison de mars 1879, pp. 215-227.

[1] Nous rappelons que cet *homme de lettres* n'est pas autre que dom Lobineau. Voir le dernier numéro de la *Revue*.

[2] Le 26 mars 1720. Il s'agit du supplice de MM. de Pontcallec, du Couëdic, de Montlouis et Le Moyne de Talhouet, décapités sur la place du Bouffai pour leur participation à la conjuration de la noblesse de Bretagne contre le Régent en 1719-1720, appelée ordinairement conspiration de Pontcallec. A. DE LA B.

touché de commisération pour les gentilshommes qui ont expié par l'effusion de leur sang le crime de leurs projets chimériques. Le prince ne pouvant, sans préjudicier à l'autorité souveraine qu'il a en dépost, pardonner à tous les coupables, a fait voir sa clémence et son humanité, en mesme temps que sa justice, et par le petit nombre de ceux qu'il a abandonnez à leur malheur, en quelque sorte malgré lui, et par la douleur sincère qu'il a témoignée de se voir dans l'impossibilité de sauver ce petit nombre, réduit à quatre personnes. Les juges mesme qui les ont condamnez n'ont signé l'arrest de leur mort qu'en donnant des larmes au dénouement de leur triste destinée. Un seul homme, parmi tous les autres, s'est dépouillé de l'humanité dans cette rencontre et a trouvé bon d'insulter à la mémoire de ces gentilshommes, de triompher en quelque sorte de leur supplice, et de tascher d'en faire rejaillir la honte sur toute la province de Bretagne. L'Église, dit-on, a horreur du sang; et quelle surprise sera-ce pour le public, quand on saura que le personnage qui semble prendre plaisir à le voir couler est un ecclésiastique, un religieux, un prestre? En effet, c'est le R. P. René Aubert, religieux de l'ordre de Prémontré, ci-devant capucin, plus connu dans le monde, où il vit depuis longtemps sans l'habit de sa religion, sous les qualitez d'abbé, de docteur en droit canon et d'académicien pensionnaire dans la Société royale qui a pour objet de ses travaux les Inscriptions et les Belles-lettres. A quoi il ajoute assez souvent la qualité de *pauvre gentilhomme,* quand il est question d'exciter les puissances à donner quelque surcroît aux pensions qu'il a déjà entassées jusqu'à faire un total (neuf mille livres de rente et plus) qui empescheroit tout autre que lui de se dire *pauvre gentilhomme.* A la chûte des quatre têtes criminelles, la pitié ne trouve point d'entrée dans l'âme du R. P. Aubert. Il s'écrie : *Heureusement! Mouve-*

mens heureusement terminez[1]! Et profitant de cette conjoncture, triste pour tous les autres et favorable pour lui seul, il se présente aux yeux de tous les François pour leur dire : « Ces Bretons *sont des séditieux et des esprits turbulents* « *qui s'opposent au repos de l'empire ; le zèle que j'ay pour* « *les interests du Roy* et de la nation m'engage à calmer ces « esprits remuants, en les désabusant des préventions injustes « et des erreurs où ils sont élevez; et comme les préjugez de « cette nation sont le fruit de ses histoires, c'est aux historiens « que j'en veux particulièrement; et sans me contenter de les « confondre, je les dénoncerai encore à toute la terre. »

En effet, le nouvel ouvrage que le R. P. Aubert vient de donner au public est un vrai tocsin et une dénonciation perpétuelle, par laquelle il tasche de rendre son adversaire criminel d'Etat, pour avoir soutenu une chose à laquelle les déclamations du R. P. Aubert n'ont encore pu oster la qualité de problème historique, ni rendre le contraire une vérité claire et démontrée. Est-ce donc un si grand crime de contester avec cet illustre docteur en droit canon, académicien, prestre, religieux, etc., qu'on ne puisse l'expier que par ce que doit faire appréhender une calomnieuse dénonciation? Véritablement, ces sortes de procédez sont familiers au R. P. Aubert; quelques personnes ont vu deux dénonciations consécutives de sa façon données au premier magistrat du royaume contre le P. Lobineau; et peut-estre ce religieux n'est-il pas le seul contre qui ces sortes d'armes aient esté emploiées par son adversaire. Mais est-il honneste de sortir du caractère d'escrivain poli, dans une dispute littéraire, pour faire le personnage que fait ici le seigneur abbé de Vertot, qui loue ailleurs avec tant de justice *les expressions mesurées et cet air de poli-*

[1] Discours préliminaire de l'*Hist. crit. de l'établissement des Bretons*, p. 1.

tesse si convenable entre d'honnestes gens, quoique de sentimens opposez [1]? Il faut bien que la nature mesme ait attaché la honte au personnage de dénonciateur, puisqu'on n'en fait jamais les fonctions sans se munir d'excuses, dont la première sur le tapis est toujours le zèle pour les interests du Roy et du public. Ce zèle, digne, à ce que croit l'auteur, des plus grandes récompenses, brille dans tout le dernier ouvrage du R. P. Aubert, où il est soutenu par les grâces et la beauté du style et des expressions, capable de mettre tous les lecteurs de son parti, si les faussetez, les calomnies, les traits insultants, les redites ennuyeuses et le ton de déclamateur, ne rendoient dégoûtant pour l'esprit ce qui charme d'ailleurs agréablement l'oreille.

§ 2.

Commençons par une fausseté manifeste qui ouvre la scène dans le traité préliminaire du R. P. Aubert, et qui lui a fait un tort infini dans l'esprit de la pluspart des lecteurs les plus judicieux, à qui la première page de ce Discours a donné du dégoût pour tout le reste de l'ouvrage, que quelques-uns ont refusé de lire et dont les autres n'ont continué la lecture qu'avec indignation. Le révérend auteur saisit avec avidité un objet sur lequel la clémence du prince avait ordonné l'oubli [2], et après avoir en quelque sorte rendu toute la province de Bretagne coupable de l'extravagance criminelle de quelques particuliers, il suppose tous les Bretons également prévenus d'idées chimériques de droits et privilèges par la malignité de leurs historiens; et se présentant comme un médecin que le ciel avait réservé pour guérir enfin cette pro-

[1] Disc. prélim. p. 65.

[2] Il s'agit encore ici de la conspiration bretonne, dite de Pontcallec. A. DE LA B.

vince de ses illusions pernicieuses, il veut que le public se persuade que ce sont les *mouvemens* prétendus de la province qui lui ont fait naître l'envie de la guérir d'une maladie invétérée, propre à jeter la nation dans la désobéissance et la révolte; et le remède que propose un si grand médecin est l'ouvrage nouveau qu'il a la bonté de donner au public contre la réponse que le P. Lobineau a fait à son Traité de la mouvance de Bretagne. *Les mouvemens,* dit-il [1], *qui viennent d'arriver dans la Bretagne, etc., m'ont fait naistre la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons estoient peut-estre l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient esté elevez, au sujet des rois particuliers et des privilèges* EXTRAORDINAIRES *de la province. Et comme les histoires mesmes de cette nation ont esté la source de ces préjugez, j'ai cru que pour calmer ces esprits remuans, il estoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes, puisées dans leurs historiens. C'est dans cette vue que je prétens establir dans tout cet ouvrage, etc.*

La naissance de cet ouvrage merveilleux a donc pour date l'an 1720, s'il faut en croire l'auteur, qui s'est voulu faire un mérite du remède incomparable qu'il a imaginé pour tranquilliser les esprits, en rejetant tout le crime de quelques particuliers sur leurs histoires et leurs historiens. Il est bon de faire observer ici à ce secourable et empressé médecin que les Bretons n'ont besoin ni d'historiens ni d'histoires pour apprendre les droits de leur province, et qu'il suffit pour cela qu'on leur fasse à chaque tenue d'Etats, comme on ne manque pas de la faire, la lecture de ces mesmes droits et privilèges, contenus, stipulez et maintenus dans les contracts qui se font avec le Roy à chaque assemblée. Il estoit assez inutile de

[1] Discours préliminaire, p. 1.

calomnier ici les historiens, puisqu'il n'y en a aucun qui en ait tant dit sur les droits de la province que ces contracts mesmes, qui portent le nom respectable du Roy, et sont revestus de son autorité et fortifiez de sa parole royale. Le point principal est de remarquer la date précise que M. l'abbé de Vertot donne à son livre, à dessein de se faire mérite d'un ouvrage qui n'a esté cependant ni conçu ni exécuté dans les vues dont l'auteur s'avise enfin de se faire honneur et qui marquent précisément l'an 1720, puisque les maux auxquels il doit remédier n'ont paru qu'en 1719 et ont pris fin en 1720. Mais selon le mesme auteur, dans le mesme Discours préliminaire où cette date paroit si bien marquée, on trouve, à la page 59, que cet ouvrage salutaire estoit prest à passer entre les mains de l'imprimeur dès l'an 1713. L'auteur avoit donc la pensée, dès 1713 au moins, de le donner au public, et par conséquent il ne peut pas estre vrai que ce soient les mouvemens de 1719 qui la lui aient fait naître; à moins qu'on ne dise que l'esprit prophétique lui a fait lire clairement dans l'avenir, en 1713, des évènements qui ne devoient éclore que six ans après. Et pourquoi ce Protée surprenant, qui a esté successivement tant de choses, n'auroit-il pas aussi esté prophète?

§ 3.

Une autre fausseté qui se trouve dans le mesme Discours préliminaire [1], et qui n'a d'autre garant que M. l'abbé des Thuilleries, qui auroit dû en désabuser les autres, après avoir esté détrompé lui-mesme d'un fait prétendu qu'il s'estoit trop hasté de répandre dans le public, est l'anecdote *assez curieuse*, ou plustost le récit calomnieux de ce qu'on prétend qui s'est

[1] P. 163 et suiv.

passé entre les Pères Lobineau et Liron, au sujet d'une brochure de celui-ci qui a pour titre : *Apologie des Armoricains* [1]. On ne citera point pour garant un estranger, mais on citera le P. Liron lui-mesme, dont le P. René Aubert peut apprendre la confession et l'aveu sincère par le récit que lui en fera volontiers le R. P. Lelong, prestre de l'Oratoire, aussi recommandable par sa vertu, sa probité, sa politesse, que par sa profonde science, ses heureuses recherches et ses incroyables et utiles travaux. Le témoignage d'un homme aussi digne de foi et qui n'a d'autres interest en ceci que celui de la vérité, apprendra au R. P. Aubert que tout ce long et curieux narré, qu'il a copié dans la lettre de M. l'abbé des Thuilleries imprimée en 1713, est une calomnie faussement inventée, et plus digne de l'*injurieux Scioppius* que d'un homme qui sait louer, dans les autres, les expressions mesurées et la politesse avec laquelle escrivent les honnestes gens qui sont dans des sentiments opposés.

Au reste, le public n'avoit que faire de cette anecdote de faux aloi et ne saura pas trop bon gré de cette élégante narration à un auteur, dans les escrits duquel cependant le censeur, officieux et prodigue d'éloges, assuroit qu'on trouveroit sûrement *la vérité des faits avec la beauté de la narration et la pureté du langage* [2]. La vérité du fait, s'il importe au public de la savoir, est que, lorsque le P. Lobineau faisoit imprimer l'*Histoire de Bretagne,* ses supérieurs jugèrent à propos de lui donner un censeur, dont on lui cacha le nom et dont les remarques ne parvenoient au P. Lobineau que copiées

[1] Voyez ci-dessus, vers la fin de l'*Avertissement de l'éditeur*, le récit textuel de cette *anecdote curieuse* fait par Vertot, et qui est nécessaire pour bien comprendre ce qui suit. A. DE LA B.

[2] Approbation de M. Richard, doyen de Sainte-Opportune, à la fin du t. II de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons.*

d'une escriture qui n'estoit point celle du censeur. Le P. Lobineau se soumit avec docilité à quelques-unes des censures sans en connoistre l'auteur et sans s'inquiéter beaucoup de le connoistre, et ce n'est qu'en 1718 qu'il a enfin appris que ce censeur avoit esté dom Jean Liron, qui demeuroit alors, aussi bien que lui, à l'abbaye de Saint-Germain. Quand l'*Apologie des Armoricains* parut, le P. Lobineau estoit si éloigné d'accuser le P. Liron d'en estre l'auteur qu'il en soupçonna feu dom Thierry Ruinart, qu'il croyoit auteur des censures. On le désabusa là-dessus, et on lui apprit que dom Liron estoit le véritable auteur de l'*Apologie,* sans lui rien spécifier au-delà.

Le P. Lobineau, toujours prévenu que dom Ruinart avoit esté son censeur, s'imagina que le hasard seul avoit fait tomber les notes originales du censeur supposé entre les mains du P. Liron, qui en avoit fait l'usage que le R. P. Aubert ne peut se dispenser de condamner, en mesme temps que, pour le desdommager en quelque sorte du tort qu'il lui a fait en rendant public sans aucune nécessité un fait qui n'est point à la gloire du P. Liron, il fait l'éloge de l'érudition de ce religieux, *de la grande connoissance qu'il a de nos antiquitez, de son style aisé, simple et naturel, de ses expressions mesurées et de cet air de politesse si convenable entre d'honnêtes gens, quoique de sentimens opposés* [1]. On souscrit volontiers à cet éloge ; mais on supplie le R. P. Aubert d'avoir moins de complaisance pour le surplus de l'anecdote qu'il n'en marque par la peine prise par lui de répandre les fleurs de sa maligne rhétorique sur toutes les autres circonstances d'un récit, qui n'a d'autre source que l'imagination de l'inventeur, M. l'abbé des Thuilleries, ni d'autre appui que la redite de son copiste, le R. P. Aubert.

[1] Discours préliminaire, p. 65.

Ainsi nous mettrons, s'il lui plaist, au rebut les communications de vive voix entre le P. Liron et le P. Lobineau (il n'y en a jamais eu une seule sur ce sujet), les discours et les représentations du P. Liron au P. Lobineau, chimère dont M. l'abbé des Thuilleries n'ignore aucun détail, les défis de part et d'autre, et le trait odieux de malice dont on charge le P. Lobineau, qui ne joue pas un beau rôle dans la scène que les deux abbez normands ont voulu donner au public aux dépens du pauvre moine breton.

Nous pourrions, d'ailleurs, justement demander à M. l'abbé de Vertot, homme d'une douceur et d'une patience connues, quel parti il aurait pris lui-mesme, si, après avoir corrigé quelqu'endroit d'un ouvrage avant que de l'abandonner au public, il voyoit paroître, de la façon d'un ami dont il auroit pris les avis, une critique de ce mesme endroit tel qu'il estoit avant la correction, et qui ne devroit plus courir sur le compte de l'auteur, dès que l'auteur l'auroit supprimé lui-mesme ? Combien de fines louanges auroit-il données, dans son style ordinaire, à l'auteur de cette critique, et avec quelle politesse l'auroit-il remercié de ses peines superflues ! Il n'auroit pas emprunté sans doute les termes outrageux de l'*injurieux Scioppius,* et tout son ressentiment se serait borné à répandre le sel âcre de l'ironie, tempéré du miel attique de la politesse et de l'urbanité.

§ 4.

Au reste, ce qui doit consoler le P. Lobineau, c'est que ceux qui ne négligent rien pour le rendre odieux et ridicule, office qu'ils lui rendent avec toute la politesse imaginable, n'emploient ordinairement que la chimère et la fausseté, sans oublier de certains moyens qui n'ont pas l'approbation des honnestes gens.

De ce nombre est l'usage que font les deux abbez normands d'une lettre escrite par le P. Lobineau à M. l'abbé de Trémigon, lettre que M. l'abbé des Thuilleries a surprise on ne sait pas comment, et publiée on ne sait pas pourquoi, car il n'y a rien qui intéresse le public ou qui lui apprenne quelque chose de nouveau. Le P. Lobineau mande à un de ses amis qu'il a le dessein de répondre au *Traité de la Mouvance.* Grande nouvelle à débiter, quelques années après la date de cette lettre ! Mais il y a quelque chose qu'on n'entend point dans cette lettre. Qu'importe ? En attendant que les mesmes fureteurs qui l'ont surprise viennent à bout de mettre aussi la main sur quelque autre pièce de cabinet qui les instruise plus particulièrement, on publie toujours cette lettre, parce que l'obscurité mesme de ce que l'on ne pénètre point jettera du ridicule sur celui qui l'a escrite.

M. l'abbé de Vertot, attentif, à son ordinaire, à ce qui peut faire plaisir au P. Lobineau, n'a pas manqué de copier encore dans M. l'abbé des Thuilleries cette autre espèce d'anecdote, et y joint un commentaire de sa façon, c'est-à-dire, où le sel âcre de l'ironie se trouve répandu avec cette politesse qui lui est ordinaire.

Le P. Lobineau avoit en ce temps-là quelque vue, qu'il doit avoir négligée depuis, de prendre un tour nouveau et qui lui paroissoit alors plaisant, pour répondre au *Traité de la Mouvance.* C'estoit apparemment de ces premières pensées que l'on communique à ses amis, dans ce commerce de confiance qui n'admet point de témoins. Mais on veut que le public en soit informé malgré l'auteur, qui se récriera vainement contre la sûreté publique indignement violée ; et le seigneur abbé de Vertot, qui condamneroit un pareil procédé en son endroit, en profite pour faire part au public de la découverte qu'il a faite de ce tour prétendu *plaisant* et *nouveau,* que le P. Lobineau

s'estoit imaginé pour lui respondre, et le voici : c'est que ce bon religieux, que personne ne louoit, s'est avisé de se cacher sous le personnage d'un ami pour s'encenser lui-mesme. Sur quoi l'auteur de cette rare anecdote s'écrie : *Qui ne riroit de voir un auteur qui fait lui-mesme son éloge sous un titre emprunté ?* [1] Et voilà, selon lui, tout ce qu'il y avoit de plaisant dans ce tour nouveau, sur lequel le P. Lobineau ne s'expliquoit point à M. l'abbé de Tremigon, et dont il auroit peut-estre peine à se souvenir aujourd'hui. D'ailleurs la charité de M. l'abbé de Vertot repare la mortification qu'il vient de donner à son adversaire, à qui il fournit cette réflexion consolante que *peut-estre, après tout, un auteur prévenu en faveur de son ouvrage, ne fait point trop de mal de ne se fier qu'à lui-mesme du soin de ses propres louanges.*

Mais il faut opposer ici, comme dans le fait du P. Liron, la vérité à la chimère. Dans la première forme que le P. Lobineau avoit donnée à sa réponse au *Traité de la Mouvance,* il estoit fort esloigné de penser à se donner de l'encens à lui-mesme, puisqu'il y parloit partout de lui-mesme directement et dans la première personne ; et le savant et judicieux censeur, à qui son livre fut donné à examiner, peut rendre témoignage de cette vérité. Un homme illustre, protecteur des lettres, et dont les avis sont des loix, conseilla au P. Lobineau de mettre la troisième personne au lieu de la première, pour éviter l'inconvénient, qu'il n'étoit pas difficile de prévoir et dans le détail dequel on n'entra point alors, mais qui n'a que que trop paru depuis, c'est-à-dire une querelle personnelle, accompagnée d'aigreur et d'acharnement, et dégénérée en accusation de crime d'Etat. Le P. Lobineau obéit et donna cette nouvelle forme à son ouvrage, qui est celle où il a esté

[1] Discours préliminaire, p. 60.

donné au public avec privilége du Roy. Quant aux louanges que M. l'abbé de Vertot accuse le P. Lobineau de s'y estre données, il faut estre aussi clairvoyant que ce savant abbé pour y en découvrir d'autres que celles que tout historien doit se donner, si c'est usurper des louanges que de protester qu'on ne cherche que la vérité et qu'on a de l'aversion pour les disputes et les chicaneries qui ont pour but et pour motif l'unique plaisir de contester par entêtement.

Voilà donc encore une anecdote de moins dans les doctes et agréables escrits du seigneur abbé de Vertot. Mais, pour dédommager le public de ces curiositez auxquelles on suppose qu'il prend plaisir, nous voulons bien donner ici une autre anecdote, qui est sûre et véritable, et dont la preuve se trouvera dans l'*Histoire de la Souveraineté de nos Rois sur la Bretagne,* quand l'auteur, qui est M. l'abbé de Camps, aura eu la permission de l'imprimer.

M. l'abbé de Vertot, voulant réfuter la réponse du P. Lobineau au *Traité de la Mouvance,* chercha du secours partout, et tomba heureusement sur le manuscrit original de cette *Histoire de la Souveraineté.* Il l'emprunta, et en eut bientôt tiré copie. De là vient cette grande diligence dont il fait parade, en assurant que son nouvel ouvrage estoit prest à estre donné à l'imprimeur dès l'an 1713. Il n'est tissu que de ce que l'auteur (s'il faut désormais l'appeler ainsi) a emprunté de M. l'abbé de Camps, à qui il n'a pas mesme fait l'honneur de le nommer. Celui-ci en a fait quelques légers reproches : à quoi le seigneur abbé de Vertot a répondu, avec un aveu modeste, qu'il avoit fait véritablement quelque usage du manuscrit, mais qu'il y avoit sept ans et que cela lui estoit sorti de la mémoire. Heureux s'il en avoit aussi peu pour ce qu'il s'imagine le devoir chagriner, que pour les bienfaits qu'il ne peut enfin se dispenser de reconnoistre avoir reçus !

§ 5.

C'est ce manuscrit sans doute qui l'a réveillé sur l'époque de l'établissement des Bretons dans l'Armorique, point de chronologie qui n'avoit pas attiré son attention lorsqu'il avoit composé son *Traité de la mouvance,* mais qui lui a paru important depuis et l'a porté à faire une espèce d'article de foi du sentiment contraire à celui du P. Lobineau sur ce sujet. *C'est dans cette vue,* dit-il [1], *que je prétends établir dans tout cet ouvrage que nous n'avons point dans notre histoire de vérités plus solidement prouvées que la souveraineté originaire de nos Rois sur la Bretagne et la vassalité des premiers Bretons qui n'y furent reçus qu'en qualité de leurs sujets, etc.* Il pousse ce principe, qui peut bien estre de M. l'abbé de Camps, jusqu'à faire un crime d'Etat à d'Argentré et au P. Lobineau [2] d'avoir établi les Bretons dans l'Armorique avant la mort de Clovis : excès auquel on ne croit pas qu'ait pensé M. l'abbé de Camps, que le zèle ardent qu'il a pour les droits de la Couronne n'a point encore poussé hors des bornes de la modération. Mais, n'en déplaise à M. l'abbé de Vertot, on peut estre catholique en matière de fidélité à son prince et croire en mesme temps que les Bretons se sont établis en Armorique dans un temps où les François n'estoient pas encore les maîtres du voisinage de cette province. Clovis, selon M. de Cordemoi [3], trouva les Bretons établis dans l'Armorique et gouvernez par des rois de leur nation; et pour avancer une proposition que M. de Vertot trouve si scandaleuse et si criminelle, il paroît qu'il n'a pas de meilleur garant que le mesme passage de Grégoire de Tours dont le critique normand se

[1] Discours préliminaire, p. 2.
[2] Ibid., p. 37.
[3] Cordemoi, t. I.

sert comme d'une preuve incontestable du contraire. Pourquoi de deux auteurs, l'un François et l'autre Breton, qui se trouvent, selon M. de Vertot, coupables du mesme crime, espargne-t-il le François pendant qu'il accuse et dénonce le Breton? *C'est*, dit-il, *que le P. Lobineau ne procure à sa nation sur les François une supériorité d'origine, que pour l'affranchir de leur domination;* et de cette accusation déjà très-grave on tire des conséquences atroces, qui (pour dire le vrai) ne sont cependant criminelles que dans ceux qui les imaginent. Car si les princes voisins de la France descendus de la reine Anne de Bretagne, dont le zèle prévoyant de M. l'abbé de Vertot veut nous faire peur, s'avisoient jamais d'entrer dans les vues que cet excellent François semble leur indiquer charitablement lui-mesme, à qui devroit-on s'en prendre? Ou au P. Lobineau qui n'y a jamais pensé, ou à M. de Vertot qui a fait cette maligne découverte à force de zèle?

Tout ce qu'il dit sur ce sujet pour rendre son adversaire criminel, n'est fondé cependant que sur l'illusion que lui a faite à lui-mesme un maigre sophisme, qui n'a pu surprendre que ceux qui lisent sans approfondir. Le voici ce sophisme : Tout peuple établi dans un pays avant le peuple qui y a dominé depuis et en a conservé la domination, n'est point soumis à ce dernier peuple et peut se soustraire à son empire, quelque légitime qu'il soit, par la seule raison de la supériorité d'origine. — Il n'y a rien de si faux et de si ridicule que ce principe; et l'histoire ancienne et moderne est remplie du récit des établissements de peuples nouveaux, qui, sans chasser ou exterminer les anciens, sont demeurez maîtres des pays et des royaumes, quoique les premiers habitans, supérieurs d'origine, y demeurent encore et y soient légitimement, paisiblement et inviolablement soumis au peuple venu le dernier.

Comme l'origine ne donne aucun droit d'annuller les obli-

gations survenues depuis (car ce n'est point l'origine qui règle la fortune et l'état des peuples), le P. Lobineau a donc pu, sans cesser de respecter comme il doit, une domination qui fait le bonheur de sa patrie, dire ce qu'il a cru devoir penser de l'origine de sa nation et de la date de son établissement dans l'Armorique. Il ne l'a point publié furtivement; son livre a esté soumis à la révision d'un homme qui s'est acquis un grand nom dans la république des lettres, auteur célèbre par sa vaste érudition, sévère censeur, et véritablement zélé pour l'honneur et les droits de la couronne de France, feu M. l'abbé Renaudot, qui, regardant comme une dispute purement littéraire tout ce qu'on pouvoit avancer sur ce sujet, ne crut pas que les droits du Roy, duc de Bretagne, fussent blessez dans ce qu'on pouvoit dire à l'avantage d'une province qui appartient au Roy à tant de justes titres, et regarde comme le comble de sa gloire d'avoir obtenu d'estre unie et incorporée à la plus belle souveraineté de l'univers.

On a rendu depuis peu un pareil jugement sur le mesme sujet dans le *Journal des Savans* du 13 janvier 1721, où l'on apprend au public que *plusieurs d'entre ceux qui ont lu l'ouvrage de l'auteur* de l'Histoire critique, *en louant son zèle, son érudition, et la solidité de ses raisonnemens, ont cru qu'on devoit regarder cette contestation comme une dispute purement littéraire, et que la question du tems de l'établissement des Bretons dans l'Armorique n'estoit pas moins indifférente, par rapport aux droits du Roy, que celle de la mouvance de la Bretagne du duché de Normandie,* réuni depuis si longtemps à la Couronne. Le savant, équitable et judicieux auteur de cet extrait donne des raisons solides de cette égale indifférence, c'est-à-dire de l'inutilité de tout ce qu'a dit là-dessus le docteur fameux en droit canon, à qui le P. Lobineau a eu le malheur de déplaire.

Un de nos meilleurs et plus célèbres historiens a dû estre du mesme sentiment, c'est-à-dire, qu'il y a de la chimère à s'imaginer que l'indépendance originaire ou la supériorité d'origine des Bretons puisse donner quelque atteinte aux droits du Roy, puisque cet excellent historien, après avoir rapporté assez au long ce qui pouvoit se dire pour et contre l'antiquité de cette dépendance, en tire une conclusion plus favorable au P. Lobineau qu'à son adversaire. Comme on présume que M. l'abbé de Vertot n'a pas lu cet endroit d'Adrien de Valois, qui est l'historien dont nous parlons, nous l'allons traduire, pour ne pas fatiguer notre savant abbé par la lecture d'un si long passage latin.

§ 6.

« Ce que j'ai touché ci-dessus des Bretons (écrit Adrien de Valois), m'engage à dire ici quelque chose d'eux. Un grand nombre de Bretons, ou chassez de leur pays par les Anglois, ou déterminez par l'aversion qu'ils avoient pour une domination estrangère, passèrent, du temps de l'empereur Placide Valentinien [1], dans la province Lyonnoise troisième, qui est en veue de l'isle de Bretagne, et après y avoir domté une partie des Armoricains, c'est-à-dire ceux de Vannes, les Curiosolites et les peuples voisins, ils leur donnèrent des lois et leur firent porter leur nom. Car les habitans s'appellèrent Bretons, et le pays commença de prendre le nom de Bretagne, auquel différens auteurs adjoustèrent le surnom de Gauloise ou de Cismarine, c'est-à-dire deçà la mer, ou de Nouvelle, ou de Petite.

« On peut douter si ce pays a rendu obéissance aux rois des François. Car d'un costé l'on trouve, dans le IVe livre de

[1] Mort en 455.

l'Histoire de Grégoire de Tours, qu'après la mort du roy Clovis les Bretons ont toujours esté sous la puissance des François, et que ceux qui leur commandoient, au lieu d'estre appelez rois, s'appelèrent comtes (à quoi il devoit ajouter : ou ducs); et l'auteur de la vie de S. Lunaire, evesque, escrit que le roy Childebert, fils de Clovis, eut l'empire de la France et de la Bretagne. Je trouve aussi dans le livre de la vie de S. Paul de Léon que ce mesme Childebert, roy des François, confia le gouvernement d'une partie de la Bretagne au comte Withur (qui est aussi qualifié prince au mesme endroit), lui donna son anneau lorsqu'il prit congé pour s'en aller en Bretagne, et prit soin de faire ordonner Paul evesque des cantons de Bretagne appelez Ack et Léon. On dit encore que Samson, archevesque de Bretagne ou de Dol, fondateur des deux monastères de Dol et de Penetal, soumit celui-ci à l'autre avec la permission de Childebert. Outre cela, Eginard dans ses Annales, Aimoin au IVe livre de son Histoire, et le Poète Saxon, qui vivoit au temps de l'empereur Arnoul et qui a fait l'Histoire de Charlemagne, disent tous que les Bretons, assujettis par les rois des François et rendus tributaires, avoient coustume de payer, quoique malgré eux, le tribut qui leur avoit esté imposé. Adjoustez à cela le témoignage des evesques assemblez à Savonnières dans l'évesché de Toul en 859, qui dans la lettre qu'ils escrivirent aux evesques des Bretons, assurent que la nation bretonne a esté assujettie aux François dez le commencement, et leur a payé le tribut. L'auteur des Annales qui portent le nom de Saint-Bertin escrit aussi que Salomon, duc des Bretons, vint à la rencontre de Charles, roy des François, fils de Louis le Débonnaire, se soumit à lui, commanda à tous les grands de Bretagne de faire le mesme, et paya au roy le cens de ce pays selon l'ancienne coustume, et que, l'année suivante, le cens dont on vient de parler,

consistant en cinquante livres d'argent, que Salomon envoioit suivant la coustume de ses ancestres, fut offert au roy Charles, qui tenoit une assemblée générale à Pistes et y recevoit les dons annuels de ses sujets. Enfin je trouve dans les Annales de Mets qu'avant que Pepin, ayeul du roy Pepin, fust maire du palais, les ducs des Saxons, des Frisons, des Alemans, des Bavarois, des Aquitains, des Vascons et des Bretons, toutes nations autrefois soumises aux François, se révoltèrent contre les roys des François qui leur estoient devenus meprisables à cause de leur fainéantise.

« Tout cela persuaderoit que les Bretons ont esté soumis aux roys de France, si nous n'avions au contraire, premièrement, l'auteur de l'Histoire de France qui suit immédiatement Grégoire de Tours, et Fréculfe, evesque de Lizieux, qui, parlant de ce Conobre ou Cunobert qui fut tué dans la guerre de Cramne, l'appellent roy des Bretons et non pas comte, comme Grégoire de Tours l'a qualifié. Je trouve encore dans Frédégaire, dans Aimoin, dans la vie de Saint Josse par l'abbé Florentin, et dans le livre de la vie de Dagobert, que Judicaël, fils du roy Juthaël, a esté roy des Bretons. De plus Aimoin, au second livre de son Histoire, rapporte des vers gravez sur le tombeau de Childebert Ier, où on lui donne la gloire d'avoir esté la terreur des roys Bretons. Grégoire lui-mesme, qui semble se contredire en cette rencontre, escrit, au IVe et Ve livre, que Canao ou Conan, comte des Bretons, envahit le royaume de Macliau son frère, et qu'après la mort de l'usurpateur Macliau recouvra le royaume et despouilla du royaume paternel un certain Théodoric, fils de Budic. Or, personne n'ignore que les gouvernemens des villes et des régions soumises aux François, appellez comtez ou duchez, ne s'obtenoient point par les armes, mais que les rois des François avoient coustume de les donner pour un tems. Je

sai que les comtes et les ducs sont quelquefois appelez rois par nos historiens, qui donnent aussi le nom de royaumes aux pays gouvernez par ces comtes et ces ducs; mais j'ose assurer que ce que Grégoire escrit des frequentes incursions de Guérec, fils de Macliau, et des batailles qu'il a données aux généraux de Chilpéric et de Gontran ne se peut dire d'un homme qui auroit esté soumis aux rois des François. Je laisse à part qu'on peut observer que, pendant que les rois de France donnoient indifféremment à toute sorte de personnes, les gouvernemens des villes et des provinces de leur royaume, cependant il n'y a eu que des Bretons qui aient régné dans la Bretagne de deçà la mer. Il est sûr que Fortunat, au livre IX, parlant du roy Chilpéric, met les Bretons au nombre des nations ennemies des François, telles qu'estoient les Visigots, les Vascons, les Danois, les Estiens, les Saxons, les Frisons et les Suèves.

« Les evesques des Gaules, dans la lettre qu'ils escrivirent à Nomenoi, roy des Bretons, qu'ils appellent *Prieur* de la nation bretonne, l'avertissent qu'il y a de certaines limites que les François se sont appropriées dez le commencement de leur domination dans les Gaules et d'autres qu'ils ont accordées aux Bretons qui les demandoient. On lit aussi dans les Annales de Saint-Bertin que le mesme Nomenoi sortit insolemment, l'an 844, des limites attribuées à lui et à ses ancestres, et ces limites sont appellées les bornes de Bretagne par l'ancien auteur de la vie de Louis le Débonnaire, et par d'autres les limites des Bretons ou la marche de Bretagne, du mot allemand *marca*. Quand ceux qui ont escrit la vie de Charlemagne assurent que le comte Gui, en 799, parcourut toute la Bretagne avec son armée et la subjugua, « *ce qui n'avoit encore jamais esté fait* », c'est montrer assez clairement que toute la Bretagne, au moins la plus grande partie de cette province, n'estoit point soumise aux rois des François avant le règne

de Charlemagne. Et quand Frédégaire, dans sa Cronique, et les escrivains des Faits de Charlemagne font mention des limites des Bretons ou de la marche de Bretagne ou du gouverneur des frontières bretonnes, ils font voir que les Bretons, et du tems des descendans de Merovée et sous le règne mesme de Charlemagne qui domina sur tant de provinces, estoient regardez comme une nation qui reconnoissoit d'autres maistres, puisqu'on les séparoit des François par des limites et qu'ils ont esté plustost domtez que soumis par trois expéditions des généraux de ce prince.

« On ne peut dlsconvenir qu'ils ne se soient retirez de l'obéissance de l'empereur Louis, fils de Charles, en premier lieu sous la conduite de Morman, qui prit le nom de roy et les marques de la royauté et fut tué par l'armée de l'Empereur, et en second lieu sous Guiomarc, qui fut surpris par artifice et tué dans sa maison; et le seul avantage que remporta Louis de quatre expéditions en Bretagne faites par lui ou par ses lieutenans, et de tout le ravage fait en ce pays par ses troupes, fut d'obliger les Bretons à lui donner des ostages selon leur coustume et à promettre qu'ils feroient ce qu'on leur commanderoit : parole qu'ils devoient bientost violer.

« En effet Nomenoi, prince du sang royal que l'empereur Louis avoit donné pour *juge* aux Bretons, ou pour *duc*, ainsi que s'exprime Réginon, viola sa foi, quitta l'obéissance de Charles, fils de l'empereur Louis, et s'estant associé le comte Lambert, pareillement révolté contre Charles, tua près du fleuve de Vilaine, Renaud, duc de Nantes, et un nombre considérable de François. Peu de tems, après il mit en déroute l'armée de Charles qui estoit entrée en Bretagne et s'estoit engagée dans des lieux marécageux. Le mesme ne se contenta pas d'adjouster à son royaume le pays de

Vannes, conquis autrefois par Pepin père de Charlemagne; mais passant les anciennes bornes, comme parle Adrevalde, il se rendit maistre de Rennes et de Nantes, villes de la domination françoise, et d'une partie des pays d'Angers et du Mans, jusqu'à la rivière de Maine, après les avoir ravagez de tous costés par le fer et le feu. De quatre eveschez [bretons] il en fit sept; il chassa les evesques légitimes, et en ayant substitué d'autres à leur place, il se fit donner l'onction royale par l'archevesque de Dol. Il fit enfin la paix, à des conditions honnestes, avec Charles, qui estoit entré deux fois en Bretagne avec des troupes mais sans succez, et laissa son royaume en mourant à son fils Erispoi, qui vainquit de nouveau le roy Charles, le chassa de Bretagne et le contraignit à faire la paix.

« C'est le mesme Erispoi qui, au rapport de Réginon, après qu'on eut donné des ostages de part et d'autre, vint trouver Charles, roy des François, à Angers, se soumit à lui et s'en retourna dans son royaume chargé de grans présens. L'auteur des Annales de Saint-Bertin adjouste qu'Erispoi, qu'il appelle toujours, aussi bien que Nomenoi son père et Salomon son successeur, duc des Bretons, receut de Charles les habillemens royaux et la puissance qu'avoit eue son père, c'est-à-dire le royaume paternel, à quoy le roy Charles adjousta Rennes, Nantes et le pays de Rais. Il est pourtant à remarquer que Rennes, Nantes et le pays de Rais avoient esté conquis par Nomenoi; ainsi le roy Charles donna moins ces trois cantons à Erispoi, qui les avoit déjà, qu'il n'approuva ainsi la conqueste qui en avoit esté faite par Nomenoi; et depuis ce tems là le pays de Rays commença à devenir partie de la Bretagne, dont il estoit séparé par le fleuve de Loire.

« Peu d'années après, Erispoi fut tué par le duc Salomon et Almar, Bretons, qui avoient esté longtemps revoltez, et Salomon fut reconnu roy par les Bretons. Celui-ci, pour

appaiser le roy Charles, irrité contre lui à cause de la retraite qu'il avoit accordée aux rebelles Gonfroi, Gozfroi et à Louis, son fils, et des troupes qu'il leur avoit données pour dégaster l'Anjou et les environs, alla le trouver en 863, se soumit à lui, fit serment de fidélité et lui paya sous le nom de tribut cinquante livres d'argent, cette année et la suivante : à cause de quoi le roy Charles lui fit présent d'un canton de pays appellé *Entre les deux eaux* et de l'abbaye de St-Aubin d'Angers. Trois ans après, c'est-à-dire en 867, Charles voiant que les Bretons refusoient de payer le tribut et que s'estant joints aux Normans ils avoient pillé la capitale du Maine, se disposa à leur faire la guerre ; mais on convint enfin que Charles donneroit des ostages à Salomon, au moien de quoi Pasquiten, gendre de Salomon, iroit trouver Charles en qualité d'ambassadeur. Ce fut dans cette occasion que Charles donna le Cotentin à Salomon et à son fils, à condition que l'un et l'autre garderoient exactement à Charles et à son fils Louis la foi qu'ils donnoient par Pasquiten et qu'ils leur fourniroient du secours, à leur prière, contre leurs ennemis. L'année suivante le roy Charles envoia les ornemens royaux et une couronne d'or enrichie de pierreries à Salomon, que le pape Nicolas appelle Roy dans une ses lettres, contre l'usage de quelques autres souverains pontifes. L'an 873 le mesme Salomon vint au secours de Charles qui tenoit les Normans assiégez dans Angers ; mais il ne joignit pas son camp à celui de Charles ; il se posa au delà du fleuve de Maine, attaqua la ville de ce costé-là et envoia son fils Vigon au Roy pour lui offrir sa soumission et lui faire serment de fidélité en présence des principaux d'entre les Bretons.

« Peu de tems après, Salomon fut tué par Pasquiten, Gurvand, et Vigon fils de Rivelen, ducs et principaux seigneurs du pays ; ce qui donna lieu au roy Charles de

penser long temps et sérieusement à recouvrer le royaume de Bretagne; mais ce fut en vain, comme on le voit par les lois qu'il publia à Ville Serve, *Silvacum* en Picardie, où entre les pays soumis à sa domination il ne parle nullement de ceux de Rennes, de Nantes, de Vannes, des Curiosolites, des Léonnois, des Ossismiens, de ceux d'Aleth et des Aulerques Diablintes.

« Enfin l'on trouve dans Asser de Menew que l'empereur Charles le Gros, petit-fils de Louis le Débonnaire, aiant succédé aux enfans de Louis le Bègue, son cousin du costé paternel, eut toutes les Gaules *excepté le royaume Armoricain,* c'est-à-dire excepté la Bretagne: après la mort duquel les rois des François, occupez de guerres civilles et estrangères, bien loin de pouvoir recouvrer la Bretagne, ne purent pas mesme deffendre contre les barbares leurs propres frontières.

« J'ai creu devoir insérer ici toutes ces choses au sujet des Bretons, et parce qu'elles m'ont paru dignes de mémoires et afin que tout le monde sache QU'ILS N'ONT JAMAIS RECONNU NETTEMENT L'EMPIRE des François ni obéi incontestablement, non-seulement aux descendants de Clovis mais mesme à ceux de Charlemagne: *Ut omnes scirent ne Caroli Magni quidem, nedum Chlodovei, posteris eos unquam certa imperii confessione paruisse.* »

§ 7.

Voilà comme parloit, en 1646, avec privilége du Roy, le plus savant et le plus judicieux de nos historiens. Si son autorité peut contrebalancer en quelque sorte celle de M. l'abbé de Vertot, le public verra que ce n'est point un fait incontestable, ni la vérité la plus solidement prouvée de notre histoire, que la souveraineté originaire de nos Roys sur la Bretagne et que les Bretons n'y aient esté receus qu'en

qualité de sujets, veu la date que M. de Valois donne de leur establissement, plus ancienne encore que celle que le P. Lobineau a marquée. On verra encore que Nominoé estoit un prince du sang royal de Bretagne et non un avanturier de basse naissance; qu'on peut utilement se servir des actes et légendes des saints pour les faits publics, quoiqu'on en rejette avec raison les faux miracles, tache commune à toutes sortes de légendes, de quelque pays qu'elles soient; enfin qu'on peut estre bon François et soustenir cependant qu'avant Charlemagne la Bretagne, ou du moins la plus grande partie de cette province, n'estoit point soumise aux rois de France.

Ce qu'Adrien de Valois n'a dit ici qu'en passant de l'establissement des Bretons dans l'Armorique, il l'a déduit un peu plus au long dans le livre V, et le passage est trop beau pour n'en pas régaler encore M. l'abbé de Vertot, à qui c'est faire un plaisir singulier que de lui parler avantageusement des Bretons.

« Vers ce tems-là, dit ce fameux historien (c'est-à-dire avant 461), Euric roi des Visigots, voiant les fréquentes mutations des princes romains, voulut profiter de cette conjoncture pour envahir toute la Gaule, et l'empereur Anthémius emprunta le secours des Bretons pour les repousser. Car après que les Anglois eurent occupé la plus considérable partie de l'isle de Bretagne, un grand nombre de Bretons, qui ne pouvoient souffrir une domination estrangère avoient passé dans l'Armorique sous la conduite de Riwal, du temps de l'empereur Placide Valentinien, et s'estoient arrestez et establis dans les cantons des Vannetois, des Curiosolites et des Osismiens, et avoient appelé le pays Bretagne; et c'estoit de ces Bretons qu'estoit evesque Mansuet, que je trouve qui assista et souscrivit au concile de Tours sous le consulat de Severus, en 461. Le roy de ces Bretons, appelé Riotham par

Sidonius, dans la IXe lettre du livre III, et Riothime roy des Bretons par Jornandès, fit embarquer 12,000 hommes et, porté par la marée à l'embouchure de la Loire, il remonta ce fleuve, puis aiant quitté ses vaisseaux s'avança par terre jusqu'à Bourges, où il fut receu par les habitans comme il convenoit de recevoir un allié. Mais continuant sa marche, et avant que d'avoir pu joindre les Romains, il rencontra Euric aux environs de Bourgdéols où, après avoir longtemps combattu, et accablé par le nombre des ennemis plustost que surmonté par leurs forces, il perdit une grande partie de son armée et se retira au delà de la Loire chez les Bourguignons, nation voisine amie des Romains. Grégoire, après Jornandès, fait mention de cette mesme bataille et dit que les Bretons, après avoir perdu beaucoup des leurs auprès de Bourgdéols, furent chassez des confins du Berri par les Goths. Mais ce que Sigebert adjouste, que cette bataille arriva l'an second après la mort d'Anthème, est faux. »

Ce seul passage respond à tout ce que M. l'abbé de Vertot a escrit contre le prétendu système inventé par le P. Lobineau, qu'il accuse d'avoir rapproché les tems, adjusté les évènemens, avancé ou reculé les dates, pour faire quadrer sa chimère du passage des Bretons en Armorique en 458 avec quelques autres faits connus d'ailleurs, et cela sans autres garans que des légendes pleines de faux miracles. Sur quoi il s'égaie et se donne carrière, avec un air de suffisance qui fait assez sentir qu'il se flatte d'un plein succez contre un auteur méprisable, sur qui il répand à chaque instant et sans miséricorde le sel de la raillerie et les fières insultes. Comme il est inépuisable sur cette matière, il peut en faire part aussi à l'auteur célèbre que nous venons de citer. Aussi bien est-il mort il y a longtemps et ne lui pourra respondre, la chose du monde qui

chagrine le plus l'irréfragable docteur en droit canon. Il voit ici Riwal, chef de la colonie des Bretons, héros dont il attribue l'invention au P. Lobineau, reconnu par Adrien de Valois; l'evesque Mansuet, evesque des Bretons de l'Armorique et non pas des Bretons de l'isle; et Riothime, roy des Bretons establis dans les Gaules, venir au secours des Romains, non pas de l'isle, mais de la province de Bretagne.

Quand M. de Vertot avance que le P. Lobineau n'a d'autres garans du passage des Bretons vers l'an 458 que des légendes pleines de faux miracles, a-t-il fait réflexion que le concile de Tours de 461, qui parle de Mansuet evesque des Bretons, n'est pas une légende? Mais cet auteur admirable, dans les escrits duquel on trouve toujours sûrement la vérité des faits et qui ne peut souffrir de conjectures dans les autres, ne nous paye ici qu'en mesme monnoie et nous lance pour toute réponse à la citation si précise du concile de Tours, une tirade de trois ou quatre *peut-estre :*

« *Bien des raisons,* dit-il [1], *qui ne sont point venues à nostre connoissance, POUVOIENT donc avoir fait passer cet evesque breton dans les Gaules. PEUT-ESTRE que son souverain l'avoit banni de son pays ou qu'il l'avoit abandonné de lui mesme et pour eviter la première fureur des Anglois et des Saxons qui estoient encore idolâtres. IL SE PEUT BIEN faire aussi que le dessein de conférer sur quelque point de doctrine ou de discipline avec tant de grands evesques et de saints personnages, dont les Gaules estoient alors remplies, POUVOIT l'avoir conduit dans un pays voisin, etc.* »

Il est vrai qu'il n'y a que deux pas du fond de l'Angleterre à Tours, qui est presque au centre de la France. Mais si le

[1] *Hist. crit.* t. I, p. 52.

P. Lobineau *croit voir partout des evesques bretons* [1], M. de Vertot n'en voit que le moins qu'il peut, quand mesme les historiens qu'il auroit pu se faire honneur de suivre lui en montrent d'une manière aussi décisive qu'Adrien de Valois lui a montré Mansuet, evesque des Bretons de l'Armorique. Mais ce savant et judicieux historien n'estoit qu'un aveugle, qui ne voioit pas dans Jornandès que Riothime estoit venu de l'isle de Bretagne [2], ce que M. de Vertot, au contraire, a vu clairement. Lequel des deux a mieux entendu cet auteur ancien? La raison dira : Valois, et le R. P. Aubert : Vertot.

Ce critique moderne, qui dans les anciens voit si clairement ce qui n'y est pas, n'y voit point quelques fois ce qui s'y trouve ou n'y fait pas d'attention, et par ce moyen produit souvent en sa faveur ce qui sert à détruire ses raisonnemens, et ce qui change en objections ce qu'il allègue pour preuves.

C'est ainsi qu'il emploie l'autorité d'Ingomar contre le P. Lobineau qui *le cite avec beaucoup de confiance, tant dans son Histoire que dans la Response au Traité de la mouvance* [3]. Pour faire voir que cet Ingomar n'est point favorable au P. Lobineau, il en tire un passage rapporté par Le Baud, et ce passage porte que *Riwallus, comte royal, pria Clotaire en son palais, à Paris, qu'il lui laissast posséder et exercer en paix ladite province avec tous ceux qu'il avoit amenez de ça la mer, et que Clotaire lui donnast congé de l'habiter, cultiver, posséder, donner et vendre sous sa parole, domination et puissance, et de ses successeurs après lui, tant que les hommes y pourroient habiter* [4]. Mais les conséquences qu'on peut tirer de ce lambeau d'Ingomar

[1] *Ibid.* p. 55.
[2] *Ibid.* p. 60.
[3] *Ibid.* p. 71.
[4] Le Baud, p. 65.

disparoissent, à la protestation qu'il fait en mesme temps *qu'il a trouvé cela ez fables* [1]. Et en effet, comment ne seroit-ce pas une fable que cette rencontre de Riwal et de Clotaire, veu que les actes de S. Samson et ceux de S. Lunaire, ceux-là copiez dez le XIe siècle dans un manuscrit de l'abbaye de St-Serge, et ceux-ci rapportez par André du Chesne, dans son Recueil des historiens de France, nous assurent que Judual, ayeul de S. Judicaël et quatrième descendant de Riwal, trouva un azile à la cour de Childebert Ier, fils de Clovis et frère de Clotaire? Peut-on s'imaginer que le troisième ayeul et son quatrième descendant aient pu vivre ensemble sous les fils de Clovis?

M. l'abbé de Vertot dira peut estre qu'il n'a cité Ingomar que pour faire voir *de quelle autorité doivent estre les garans du P. Lobineau, et que ces auteurs, tout fabuleux qu'ils sont, se trouvent mesme contraires à ce qu'il avance* [2]. Mais est-on fabuleux parce qu'on traite de fables quelques faits qu'on se croit obligé de rapporter? M. de Vertot, à ce compte, seroit l'auteur le plus fabuleux du monde. Et d'ailleurs comment peuvent estre contraires au P. Lobineau des auteurs qui avouent n'avoir trouvé que dans les fables ce que le P. Lobineau traite lui-mesme de fables?

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Le Baud, *ibid.*
[2] *Hist. crit.* t. I, p. 72.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Bonnetty.

Quatre fois, depuis deux ans, nous avons entretenu les lecteurs de la *Revue* des importants travaux d'érudition de M. Bonnetty, et, malgré les quatre-vingts ans bien comptés de ce vieil athlète, son esprit demeurait si vif, sa main si ferme, que nous ne pouvions croire à un prochain adieu. Dans le dernier numéro de ses *Annales*, il nous donnait encore cinquante pages qui étaient loin de sentir le déclin. C'était une critique vigoureuse de Cousin et de son *Eglise chrétienne sans le Christ*, un examen de sa traduction de Platon, traduction dans laquelle M. Bonnetty signalait des falsifications du texte qui altéraient gravement la pensée fondamentale du philosophe de l'Académie. Venaient ensuite un savant commentaire sur le *Ménon*, sur le *Banquet*, et un recueil curieux de vers érotiques du *divin Platon*, expression toute nue du vice infâme qui entrait dans son système philosophique. Notre ami expliquait enfin comment l'autorité de ce très-éminent mais très-libre penseur avait pu s'introduire dans le christianisme et faire perdre de vue le VERBE, source de tout enseignement. En parcourant cette étude où l'érudition était si vaste et si sûre, la pensée si élevée et si logique, il nous était impossible de songer à une vieillesse sur laquelle les années passaient sans laisser de traces.

Et cependant la mort était là, toute prête; elle venait, non comme un voleur, suivant le mot de l'Ecriture, mais comme une amie apportant le repos et la paix à celui qui n'avait jamais connu que le

labeur et la lutte. Depuis cinquante ans, M. Bonnetty n'avait cessé, en effet, de combattre le bon combat. A l'heure même de la révolution de 1830, il avait fondé, presqu'à lui seul, les *Annales de philosophie chrétienne*, et relevé fièrement la Croix qu'on jetait partout à terre. Son plan semblait dépasser les forces humaines; il destinait son recueil, disait-il, *à faire connaître tout ce que les sciences humaines et, en particulier, l'histoire, les antiquités, l'astronomie, la géologie, la botanique, la physique, la chimie, l'anatomie, la physiologie, la médecine et la jurisprudence renferment de preuves et de documents en faveur du christianisme.* Eh bien! il faut le reconnaître à son honneur, il n'est pas un numéro des *Annales*, sur près de six cents, qui ne concoure au but par des études très-souvent neuves, toujours savantes; et l'on a vu ce fait rare de la réimpression d'une *Revue*, après plusieurs années de publication.

M. Bonnetty ne savait pas seulement travailler, il savait, tout modeste qu'il fût et bien que cloîtré habituellement dans sa bibliothèque, se tenir constamment en rapport avec les hommes de science. Il fit partie, de très-bonne heure, de la *Société asiatique* de Paris, et fut admis, plus tard, dans l'*Académie de la religion catholique de Rome*. Sa Sainteté Grégoire XVI l'avait décoré de son ordre de Saint-Grégoire le Grand, sur la présentation du très-éminent cardinal Maï, et son vénérable successeur lui envoya son ordre de Pie IX. Ajoutons que les amitiés ne lui manquèrent jamais, et que, parmi elles, il en eut d'illustres. J'ai nommé le cardinal Maï, qui avait conçu pour lui et pour son œuvre la plus haute estime. Comment ne nommerais-je pas Mgr Gerbet, dont il fut le correspondant habituel et l'ami dévoué? Les lecteurs de ce recueil savent que c'est à M. Bonnetty qu'on doit la publication de l'*Esquisse de Rome chrétienne* [1].

Puis-je oublier, enfin, les écrivains distingués dont les noms se lisent, à côté du sien, dans les *Annales:* Fortia d'Urban, Paravey, Etienne Quatremère, Séguier de Saint-Brisson, Foisset, Boré, Drach, Quatrefages, de Rougé, Oppert, Chabas, l'abbé Sionnet, l'abbé Blanc,

[1] Voir *Revue de Bretagne*, t. XLI, p. 310.

l'abbé Chevalier et vingt autres savants et érudits ? Les *Annales* comptent aujourd'hui 94 volumes, véritable trésor pour l'apologétique chrétienne.

En même temps que M. Bonnetty dirigeait les *Annales*, la direction de l'*Université catholique*, autre revue religieuse dans laquelle écrivaient MMgrs Gerbet et de Salinis, le comte de Montalembert, MM. de Cazalès, de Coux, Rio, Albert du Boys, etc., etc., lui était remise par ses fondateurs, et il conduisait cette *revue* jusques et y compris son quarantième volume.

En philosophie, M. Bonnetty prenait, pour point de départ, le VERBE *enseignant*, et s'attachait à suivre partout la trace de cet enseignement primitif qu'il opposait aux mille systèmes de rationalisme; *fides ex auditu*, disait saint Paul. On se demanda toutefois si, dans l'ardeur de la lutte, le directeur des *Annales* faisait toujours assez nettement à la raison sa part légitime ; mais les inquiétudes furent promptement dissipées par l'empressement avec lequel il souscrivit à cette formule explicite : « La raison précède la foi et y conduit, à l'aide de la révélation et de la grâce. » — A toute époque, d'ailleurs, M. Bonnetty s'était signalé parmi les plus énergiques défenseurs du Saint-Siége et des doctrines dont le concile du Vatican devait assurer le triomphe.

Nous avons cité récemment le bref que le Saint-Père, Léon XIII, lui adressa à l'occasion du livre du P. de Prémare sur les traditions chinoises, livre dont il était, avec l'abbé Perny, l'éditeur savant et intelligent. Ce bref si flatteur étouffa dans son germe une discussion près d'éclore et il reste comme le plus beau couronnement d'une vie pleine d'années et pleine d'œuvres [1].

M. Bonnetty est mort pieusement et humblement comme il avait vécu, appelant les secours de la religion au lieu de les attendre, et se refusant à ce qu'il fût parlé dans les journaux de la bénédiction que lui envoyait le Saint-Père, parce qu'il n'était, disait-il, qu'un serviteur inutile et n'ayant droit qu'à l'oubli.

Ses obsèques ont prouvé qu'il n'était point et qu'il ne serait point

[1] *Revue de Bretagne*, t. XLV, p. 88.

oublié ; à la suite de son neveu M. Gabriel Laugery et de son cousin, le vénérable abbé Dedoue, doyen du chapitre de Notre-Dame, se pressaient, en effet, de nombreux représentants des sciences, des lettres, de la presse et de beaucoup de communautés et œuvres pies. Est-il besoin de nommer MM. de Champagny, Veuillot, Aubineau, Poujoulat, Coquille ? Avec eux se trouvaient des professeurs au collége de France, des missionnaires, des membres du Conseil d'État. Son Eminence le cardinal Guibert s'était fait représenter par M. l'abbé Lagarde, l'un de ses vicaires généraux, et Son Excellence le Nonce, par son secrétaire et par l'auditeur de la nonciature, Mgr Tagliani, qui a donné l'absoute.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

M. Georges de Lauriston.

Dans le dernier numéro de la *Revue* (p. 243) nous avons commis une erreur que nous sommes heureux de réparer. Parlant des réunions qui avaient lieu chez M. l'abbé Suchet, curé de Saint-Saturnin, à Tours, réunions d'où sortit peu après la conférence de Saint-Vincent de Paul, nous avons nommé M. Georges de Lauriston, lequel, ajoutions-nous, *est mort, il y a une dizaine d'années, à Paris sous l'humble livrée des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.* M. de Lauriston appartient, en effet, depuis longtemps, à cette pieuse association ; mais s'il est mort pour le monde, il ne l'est nullement, nous écrit-on, pour les malheureux auquels il a consacré sa vie. De pareilles vies ne sauraient être trop longues.

EUG. DE LA G.

ANNALES LORIENTAISES. — LORIENT ARSENAL ROYAL (1690-1697), par M. F. Jégou, juge de paix. — Paris, Berger-Levrault, 1879. G. in-8°, 87 pp.

M. Jégou n'est pas inconnu aux lecteurs de la Revue. Ils se rappellent ses excellentes études sur les *Templiers* et le culte de Saint-Nicolas, sur la *Confrairie de Monseigneur Saint-Nicolas de Guérande,*

publiés en 1875, et regrettent de ne pas retrouver plus souvent ce nom sous leurs yeux. Il leur a été rendu compte de deux ouvrages de cet auteur : *Histoire de la fondation de Lorient* et *Les Fondateurs de Lorient*. Nous ne pouvons qu'envier à la jeune cité bretonne l'heureuse fortune d'avoir rencontré un érudit dévoué qui lui consacre ainsi avec amour tous ses instants.

Le travail dont il s'agit aujourd'hui, extrait de la *Revue maritime et coloniale*, figure parmi les mémoires adressés à cet important recueil, qui ont obtenu les félicitations du ministre de la Marine (livr. d'octobre 1878, p. 16). Nous n'avons rien à ajouter à cette haute et juste approbation. L'auteur se sert presque esclusivement de documents inédits, qu'il puise aux sources mêmes des archives du port de Lorient et du ministère de la Marine.

Il est intéressant de suivre les développements de cet établissement, improvisé en quelque sorte pendant la guerre funeste et ruineuse terminée en 1697 par la paix de Ryswick, et devenu l'un des premiers arsenaux de la marine française. M. Jégou en retrace les débuts, aux points de vues divers de la *marine royale*, des *corsaires*, de *la Compagnie des Indes*, des *travaux de défense*, *Lorient et Lorientais*, le *comte de Pontchartrain*.

« On dirait vraiment — écrit à son avant-dernière page M. Jégou — qu'on s'est plu à accumuler les erreurs autour du berceau de Lorient, tant elles sont nombreuses. Déjà l'étude de l'origine de cette ville nous en a fait découvrir de graves, et chaque pas que nous faisons dans la poursuite de nos investigations historiques en met de plus considérables en lumière, sans parler des omissions d'une importance capitale, comme celle de l'organisation du port de Lorient en arsenal de la marine royale, et de son influence sur le développement de la ville. »

C'est là le langage d'un écrivain sérieux et consciencieux, d'un chercheur habile et persévérant, et nous sommes certain que M. Jégou est appelé à rendre encore bien des services à l'histoire de Lorient, sa patrie d'adoption.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *

IV. — *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée.* — 2e série, tomes VI et VII. La Roche-sur-Yon, Gasté, 1876 et 1877. 2 vol. in-8°.

La Société d'Émulation de la Vendée comptait en 1876 sa vingt-troisième année d'existence. Ses deux derniers volumes contiennent des mémoires fort remarquables. En voici la série par tomes :

1° Tome VI (1876).

I. *Note sur une lettre de d'Aubigné,* par M. Paul Marchegay. Le nom seul de l'auteur suffit pour indiquer que les commentaires qui accompagnent cette curieuse missive du gouverneur de Maillezais, grand-père de Mme de Maintenon, sont puisés aux sources les plus sûres de l'érudition. La lettre était adressée à M. C. et contient des conseils et des réprimandes peu déguisées. M. Marchegay prouve que le destinataire est le gouverneur de Marans, Augustin de Constant.

II. *La baronnie de Rié,* par M. de Sourdeval, notice complémentaire de l'étude publiée par le même auteur, en 1860, sur l'expédition de Louis XIII contre Soubise, en l'île de Rié.

III. *Observations pratiques* sur l'alimentation du bœuf et du cheval par les fourrages verts et secs, par M. Alasonnière, médecin-vétérinaire attaché au dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon.

IV. *Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, aujourd'hui commune de Chavagnes-en-Paillers,* par M. C. Gourraud. Ce titre est beaucoup trop modeste : il s'agit d'une monographie complète, de 140 pages, qui ne laisse plus rien à glaner derrière elle, qui détruit toutes les erreurs accréditées, et qui présente une histoire développée de cette commune devenue célèbre par son séminaire et par les religieuses qui portent son nom. L'auteur s'est fort étendu sur la période révolutionnaire et donne, presque *de visu,* des détails à faire frémir sur les atrocités commises en cette

* Voir la livraison d'octobre 1877, pp. 324-329.

région par les colonnes infernales : beaucoup de membres de sa famille furent acteurs en ces drames navrants, et la maison paternelle de l'auteur servit plus d'une fois d'asile aux prêtres non assermentés qui bravaient la persécution.

2° Tome VII (1877).

I. *Mémoires* adressés à la commission intermédiaire de l'Assemblée de l'élection de Fontenay par les municipalités de *Maillezais* et de *Chaillé-les-Marais*. Ces mémoires, datés de 1788, publiés par M. Eugène Louis, avec des notes intéressantes et variées, jettent une vive lumière sur l'histoire et la situation de ces localités au moment de la Révolution. C'est avec de semblables documents qu'on pourra quelque jour *refaire* l'histoire de France.

II. *Bijoux et objets divers du moyen âge ;* figurine gallo-romaine, et *souterrain refuge* de Nesmy, par M. l'abbé Ferdinand Baudry. — Ces petites dissertations sont du savant explorateur des puits funéraires du Bernard ; c'est dire qu'elles sont riches en détails intéressants, en particulier celle qui concerne les objets trouvés à Curzon. Le souterrain-refuge, où l'on a trouvé beaucoup d'objets archéologiques, doit dater de la fin du IXe siècle, et avoir été construit pour servir d'abri à une population sans défense, que l'incurie des successeurs de Charlemagne laissait à la merci de l'ennemi.

III. *Notice sur Jean Besly*, de Fontenay-le-Comte, par Guillaume Colletet, avec les notes de MM. Tamizey de Larroque, Dugast-Matifeux et Benjamin Fillon. On sait que les vies manuscrites des poètes français, par Guillaume Colletet, le père du *poète crotté*, et l'un des fondateurs de l'Académie française, ont été brûlées dans le funeste incendie de la Bibliothèque du Louvre, allumé par la Commune de 1871. C'est une perte irréparable pour notre histoire littéraire ; car on n'en possédait pas de copie complète. Cette notice sur un poète vendéen du commencement du XVIIe siècle se recommande à l'attention toute spéciale des parnassiens et des érudits. Elle est suivie de curieux extraits des lettres originales et inédites de Jean Besly à Pierre du Puy, sur *la guerre en Poitou et*

pays voisins, de 1621 à 1626, publiés par les mêmes annotateurs.

IV. Textes originaux de la charte en langue vulgaire *abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou*, par M. Paul Marchegay. Ce document précieux est daté du mois de mai 1269.

V. *Du lait de vaches et de chèvres*, des dangers qui peuvent exister en le donnant aux nouveau-nés, lorsqu'il devient acide, par M. Alasonnière.

VI. *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame des Fontenelles*, en la paroisse de Saint-André d'Ornay : monographie très-consciencieuse, qui fait le plus grand honneur à M. Ed. Le Gripp et qui a offert d'autant plus de difficulté que l'abbaye possédait, en 1765, des droits et des biens épars dans soixante-trois paroisses du diocèse de Luçon et dans la ville de la Rochelle.

On le voit par ce rapide exposé, la Société d'Emulation de la Vendée travaille très-fructueusement et suit une excellente voie. Nous lui souhaitons vivement d'inspirer autour d'elle l'*émulation* salutaire qu'elle a prise pour devise et qui a déjà produit de si bons résultats.

LARVORRE DE KERPENIC.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — La réunion des catholiques de la Vendée, à Luçon. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles Bretons.

— Je ne saurais laisser passer sans une mention toute spéciale la magnifique réunion des catholiques de la Vendée. Elle a eu lieu, à Luçon, le jeudi 17 du présent mois. Quatre cents membres des œuvres catholiques composaient cette assemblée, qui a été présidée par Mgr l'Evêque de Luçon, et à laquelle ont assisté, entre autres personnages notables, M. le chanoine du Fougerais, vice-président de l'*Union des œuvres ouvrières ;* MM. Gaudineau et Halgan, sénateurs de la Vendée; M. de la Bassetière, député de la Vendée; M. Alfred Lallié, ancien député de la Loire-Inférieure, etc., etc.

M. de la Bassetière, président de l'Union catholique diocésaine, a rappelé, dans un remarquable discours, le but de l'œuvre, les moyens employés pour l'atteindre, les succès obtenus jusqu'à ce jour, les espérances que fait concevoir le zèle des membres actifs de l'Union et celui des dames patronnesses, dont plusieurs assistaient à la réunion.

M. Alfred Biré, secrétaire général de l'Union, a lu un consciencieux rapport sur les travaux accomplis depuis l'an dernier.

La parole a ensuite été donnée à M. l'abbé Dormagen. L'éloquent prédicateur de Sainte-Croix de Nantes a surpassé tout ce qu'on attendait de son grand talent. Sa voix a trouvé des échos dans toutes les intelligences, dans tous les cœurs; sa pensée a vibré au fond de toutes les âmes. Jamais je n'ai vu orateur plus chaleureusement applaudi, ni auditoire plus enthousiasmé.

Après M. l'abbé Dormagen, M. le chanoine du Fougerais a trouvé le secret de charmer l'assistance par l'élégance de son langage, la lucidité de ses idées et les détails pratiques dans lesquels il est entré.

Mgr l'évêque de Luçon a très-heureusement résumé les discours des divers orateurs dans une allocution qui a mis en un grand jour et le zèle

de ses diocésains, et le besoin qu'a l'Eglise de Luçon de voir ce zèle s'enflammer tous les jours davantage.

En somme, excellente journée, qui laissera de profonds et salutaires souvenirs.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance, le 5 avril, à Nantes, au *Cercle des Beaux-Arts*, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Cette séance s'est ouverte par l'admission de 6 nouveaux membres, qui porte le nombre actuel des Sociétaires à 241.

Une discussion s'est engagée sur le plan de l'*Anthologie des Poètes bretons*, œuvre longue et difficile, dont la préparation est confiée à une commission spéciale qui s'en occupe avec soin. Après un échange d'observations sur l'admission des œuvres des poètes vivants dans cette publication et sur les développements qu'il convient de donner aux diverses parties de ce travail, la Société a maintenu toute liberté d'action à sa commission jusqu'au moment où celle-ci sera en mesure de lui présenter, avec ensemble, le résultat de ses recherches.

M. Lemeignen, vice-président, a donné lecture d'un rapport sur le projet de *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*. Dans l'opinion du Bureau, ce Recueil devrait se distinguer par le caractère essentiellement *breton* des pièces qu'on y ferait entrer, ainsi que des gravures qui y seraient jointes, dont on demanderait les dessins à des artistes bretons d'un talent éprouvé.

M. de la Borderie a présenté à la Société un autre rapport, concernant le projet d'un *Supplément aux Preuves de l'histoire de Bretagne* des Bénédictins. D'après les informations précises recueillies par le Bureau, le format in-folio et l'idée de faire de cette publication une suite, un tome IV du recueil des *Preuves* édité par Dom Morice, présenteraient, dans l'exécution, de graves inconvénients. Le Bureau propose donc : 1° de substituer l'in-quarto au format in-folio; 2° de rendre cette publication entièrement indépendante de celle des Bénédictins et d'en faire, à la fois, une collection de documents inédits et une table ou répertoire général de tous les documents déjà publiés sur l'histoire de notre province; 3° de lui donner le titre d'*Archives de Bretagne*. — La Société charge le Bureau de préparer, sous cette forme, l'exécution de cette œuvre, qui ne pourra dans tous les cas être entamée que l'année prochaine.

Sur l'état actuel des publications de la Société, le président fait connaître que la première partie du second volume des *Mélanges* (documents

inédits sur la Ligue en Bretagne) est terminée et qu'on travaille à la seconde (documents inédits sur la Révolution) : le volume sera prêt pour le commencement de juin.

Exhibitions. — Parmi les objets exhibés sur le bureau, on remarque :

1° Manuscrits : trois chartes originales du XIIe siècle, deux du XIIIe, deux du XIVe concernant les seigneurs de Vitré et de Montfort-la-Cane, la dernière de ces pièces (de 1379) avec scel et contre-scel du duc de Bretagne ; — fragment sur vélin d'un poème inédit à la louange de la sainte Vierge composé par *Robert du Herlin* pour Anne de Bretagne, de façon à présenter l'acrostiche de cette princesse et de son double titre de *royne* et de *duchesse ;* — un volume intitulé *Hore dulcissime nominis Ihesus,* portant sur sa reliure le nom de *Françoyse de Rieux,* pour qui il avait été écrit (XVIe siècle) ; — une lettre autographe du maréchal d'Aumont au roi Henri IV, en 1595 ;

2° Livres rares : *Attendant mieux,* par Pierre Seguin, prévôt de la collégiale de Guérande, introuvable petit livre de polémique anti-protestante, imprimé à Nantes, chez Luc Gobert, en 1609 ; — *Petri Berthaldi* DE ARA *liber singularis.* Nantes, Doriou, 1636, petit in-8°, très-rare, recherché à Nantes, surtout à cause du chap. XXVII, qui traite de l'inscription du dieu *Volianus ;*

3° Gravures : *Vue de la salle des États de Bretagne,* par Hénon, dédiée au duc d'Aiguillon ; — recueil des *Vies des Solitaires* de Thomas de Leu, 1605 ; — recueil de gravures de Rembrandt, etc.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. T. 12. In-8°, xxii-418 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

Cartulaire du prieuré bénédictin de Saint-Gondon-sur-Loire, (866-1172), tiré des archives de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, par P. Marchegay. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Les Roches-Baritaud (Vendée). In-8°, 64 p. (50 ex. sur papier mécan., 50 sur vergé).

Collection de dessins offerte au musée archéologique de Nantes par M. G. Bourgerel. Broch. in-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Comptes rendus et procès-verbaux de l'Association bretonne (20e session, tenue à Savenay en 1878). Gr. in-8°. xxviii-243 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

Essai sur le principe des tarifs dans l'exploitation des chemins de fer; par M. J. de la Gournerie. In-4°, 12 p. Paris, imp. ve Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, 5.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne, chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit; par les PP. Anselme, Ange et Simplicien, augustins déchaussés. Tome 9. Deuxième partie, contenant la suite des généalogies du P. Anselme, et les généalogies des pairs, grands officiers et chevaliers du Saint-Esprit, nommés de 1733 à 1790, par M. Potier de Courcy. Première livraison. Gr. in-4°, xi-496 p. avec vign. Paris, imp. et lib. Firmin-Didot.

Michel Marion; épisode de la guerre de l'indépendance bretonne. 1 vol. in-12, 268 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Dentu..... 2 fr.

Nantes ancien et le pays nantais, comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés; le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, d'après les auteurs originaux, revus et annotés; par M. Dugast-Matifeux. Nantes, Morel. 1 fort vol. in-8° de 600 p., tiré à 502 exemplaires:

400	exempl.	sur papier mécanique.....	15 fr.
75	—	sur papier de Hollande.....	25 fr.
25	—	sur papier de Hollande in-4°.....	35 fr.
2	—	sur papier vert.....	

Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, par Alfred Lallié. In-8°, 31 p. Paris, Champion, quai Malaquais, 15.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tiré à 100 ex. dont 50 sur papier vergé. (1 fr. et 2 fr., le papier vergé).

Un Echange; par Mlle Célanie Carissan. 1 vol. in-18. Collection Saint-Michel. Paris, Téqui, rue de Mézières.

VINGT LETTRES MISSIVES

ORIGINALES ET INÉDITES

DU CHARTRIER DE THOUARS

(1282-1635)*

N° 9. — 25 NOVEMBRE, VERS 1487.

Pierre de Rohan, le maréchal de Gié,
à Charles de Coëtivy, fils d'Olivier.

Pressé de se rendre à Fronsac, près Bordeaux, où doit le rejoindre sa femme, Françoise de Porhoët, vicomtesse dudit Fronsac, et ne pouvant s'arrêter qu'à Cognac, chez le comte d'Angoulême, beau-frère de Charles, il prie celui-ci de venir l'y trouver, et de présenter ses excuses à la comtesse de Taillebourg.

A MONSr LE CONTE DE TAILLEBOURG.

Monsr le conte de Taillebourg, je me recommande à vous tant comme je puis, vous advisant que j'ay tant fait par mes journées, pour m'en aler à Fronsac, que je suis arrivé en ce lieu de Saint

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 257-275.

Jehan d'Angély et espère d'aler demain coucher à Coignac, pour veoir Monsr et Madame [1]. Et pour ce que j'ay amené ma feme jusques à Maigny [2], auquel lieu je l'ay laissée avec vostre seur, et qu'elle sera mardi ou mercredi audit Coignac, je me haste de passer mon chemin, afin que je lui face place quant elle arrivera audit Coignac, car je croy que vous ne me mescroiez point d'estre bon conduiseur de dames.

Et pour ce que je vous verroie voulentiers, je vous vouldroie bien prier, si ce ne vous estoit peine, que vous voulsissiez demain trouver audit Coignac, ou mardi, car je deslogeray mercredi pour m'en tirer mon chemin. Et si ce n'est la haste en quoy je suis, je feusse alé veoir Madamoiselle la contesse [3]; mais je vous prie que pour ce voyaige luy faites mon excuse et mes recommandations, ainsi que le saurez bien faire.

Priant à Dieu, Monsr le conte de Taillebourg, qu'il vous doint ce que désirez.

Escript à Saint Jehan d'Angély, le xxve jour de novembre.

Le tout vostre cousin,

PIERRE DE ROHAN.

Lettre signée.

N° 10. — VERS 1513.

Jeanne de Tongrelou, épicière à Poitiers,

à Janot de Montléon, s^r de Nerçay, maître d'hôtel de Gabrielle de Bourbon, dame de La Trémoille.

Elle énumère les articles remis au commissionnaire du château de Thouars, en regrettant le mauvais état de l'un d'eux.

[1] Charles d'Orléans-Angoulême et sa femme Louise de Savoie, père et mère de François Ier et de Marguerite, reine de Navarre. Charles était fils de Marguerite de Rohan, tante du maréchal de Gié.

[2] Magné près Niort, où demeurait Catherine de Coëtivy, sœur du comte de Taillebourg et veuve d'Antoine de Chourses.

[3] Voir une lettre d'elle, au n° 11.

A MONSIEUR LE MAISTRE D'OSTEL DE MADAME DE LA TRÉMOILLE, A THOARS.

Monsr le maistre, je me recommande à vous tant comme je puys.

Je vous envoye dix pains de sucre, poisans ensemble, au pois de Thouars, IIIJ^xx livres IIIJ onces. Plus vous envoye IIIJ l. de gingembre, en deulx pacquetz; IJ l. canelle marchande, en ung pacquet, et une l. muscades en ung aultre pacquet, avecques une aulne satin turquin de Bruges, pour Madame; ensemble deulx douzaines fromages [1], dont en y a deulx gastez des chatz ou des ratz; mais je les ay ainsi receus, comme vostre homme a veu en les deffaisant de la balle comme je les avoye receus. Je vous eusse envoyé cinq cent de sucre, mais je ne vous envoye synon le contre pois des fromages, pource qu'ilz sentent fort; mais par le premyer qui viendra je vous en envoyray ce qu'il vous en plaira.

Priant Nostre Seigneur vous donner ce que vostre cœur désire.

Chez vous, à Poictiers, par la toute vostre,

JEHANNE DE TONGRELOU, veuve de Jehan Pelisson [2].

Lettre olographe.

[1] Ils venaient probablement des Pays-Bas, comme l'aune de satin turquin. On mangeait aussi à Thouars du *froumaige Plesantin*, probablement celui que nous nommons Parmesan, dont le dictionnaire de Littré ne fait remonter la consommation à Paris que vers la fin du règne de Louis XV. — V. Bulletin de la Société archéologique de Nantes, vol. 6, p. 234.

[2] Aussi l'appelait-on ordinairement la Pelissonne. Elle se remaria, avant 1516, avec Laurent Barrier, qualifié marchand à Poictiers, qui écrivait très-bien, et elle avait une fille mariée à Pierre Layné, de la main duquel est la présente lettre. On a aussi plusieurs quittances où sa signature est précédée des mots *à la requeste de madicte belle mère*. Malgré ces deux circonstances il est assez difficile d'admettre que, chef d'une boutique importante et bien achalandée, la Pelissonne ne sût pas écrire. Elle existait encore en 1542, date à laquelle il fut constaté que la terre de Gençay, en Haut-Poitou, lui avait été, par défunt François de La Trémoille, *baillée en assignation* pour le paiement de ses fournitures. A la mort de Gabrielle de Bourbon, le receveur de cette même terre avait reçu l'ordre de payer à Laurent Barrier et à *Jeanne Tongrelo*, sa femme, la somme de 880 livres, à eux restant due sur les 1,080 l. dont ils avaient une cédule de la défunte.

N° 11. — 1514 ou 1515.

Jeanne d'Orléans-Angoulême, veuve du comte de Taillebourg,
à Christophe de Coëtivy, sr de Fenioux, son maître d'hôtel ou secrétaire.

Elle lui donne de nombreuses commissions, pour ses parents et amis de la cour, ainsi que sur les sujets les plus divers. Comme celles des années 1493 et 1494 que nous avons publiées, avec divers détails, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* pour 1873, pages 40-42, la lettre suivante prouve que la tante de François Ier était une femme non-seulement économe et énergique, mais aussi judicieuse qu'instruite. Plus hardie qu'élégante, sa signature explique le passage suivant d'une lettre adressée à Mme de La Trémoille, mère de son gendre le prince de Talmond, par un des officiers de celle-ci : *De madicte dame de Taillebourg, elle m'a dit qu'elle vous escripvit hier, et qu'elle vous escripra ; mais que à présent n'avoit clerc pour vous escripre.*

On trouvera, en note, des renseignements sur les personnages nommés dans sa lettre.

A MONSIEUR DE FÈNIOUX [1].

Monsr de Fenioux, je vous advertis que Noël est arrivé d'Amboyse, qui m'a apporté lettres de madame ma seur [2], où n'y avoit que trois ou quatre lignes parceque n'avoit encores receu ce que luy escrivoye par madamoiselle de Thenye [3], et ne faisoit que seulement me mercier des chancres et huytres que je luy avoye envoyez. Au regard de mon compère de Villebé [4], il ne me mandoit riens de nouveau, car encores n'estoit rien survenu des Suysses et Anglois ; et vint mon présent si bien à propos qu'elle ne faisoit que arriver de Romo-

[1] Bâtard de Christophe de Coëtivy, frère d'Olivier, il avait été légitimé en 1493.

[2] Louise de Savoie, veuve de Charles, comte d'Angoulême, et mère de François Ier.

[3] Françoise de Marconnay, femme du gouverneur d'Amboise, Antoine Foucher, seigneur de Thenye, qui est actuellement une simple ferme de la commune de Saint-Germain de Prinçay, canton de Chantonnay (Vendée).

[4] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur lui.

rentin [1], et aussi mons^r d'Alençon [2] de son cartier. J'escrips tant à elle que à madame ma niepce, aussi à ma niepce de Givry [3] et à mondit compère, pareillement à madamoiselle de Thenye, à mons^r de Rochefort [4] et à maistre Bernardin, ausquelz baillerez mes lettres en leur faisant mes recommandations.

Au surplus, mons^r de Fenioux, ces lettres receues partirez le lendemain, affin de bonne heure savoir de madicte dame ce que j'ay à faire; et que ce soit en façon qu'elle ne puisse penser que n'aye bon vouloir de la veoir et luy obéir, mais du tout veulx bien user par son conseil. Ouvrez les lettres que escrips à tous et les voyez; et après les cyrez [5].

Monsr de Fenioux, au partir d'Amboise passerez par Tours; et entre autres choses parlerez à Martin [6], qui a encores le livre que le curé me presta, affin de l'apporter; car il n'en fait plus riens, sinon qu'il voulsist parachever ce qu'il a commencé, car vous savez qu'il n'en reste guères. Advisez combien il a eu dessus son marché et ce qui reste, car s'il vous promet de le parachever en quelque temps dit, et qu'il vous en donnast plege, luy pourrez donner quelque pou d'avance sur ledit marché.

[1] Dans le Blaisois, aujourd'hui département de Loir-et-Cher.

[2] Charles, duc d'Alençon, avait épousé, en 1509, Marguerite, fille unique du comte d'Angoulême. Veuve, sans enfants, en 1524, elle se remaria au commencement de 1526, avec Henri II, roi de Navarre.

[3] Jeanne, bâtarde de Charles, comte d'Angoulême, légitimée par Louis XII. Veuve de Jean Aubin, seigneur de Malicorne, elle se remaria avec Jean de Longwy, seigneur de Givry. Leur seconde fille, Jaqueline, première femme de Louis II de Bourbon-Montpensier, fut notamment mère de Charlotte, abbesse de Jouarre, puis princesse d'Orange.

[4] Peut-être Jean de Rochefort, dont le père, Guy de Rochefort, et l'oncle, Guillaume de Rochefort, avaient été chanceliers de France; et la mère, Marie Chambellan gouvernante de Claude de France, fille ainée de Louis XII. Dans le personnage qui suit nous ne pouvons voir le *capitaine de mer*, messire Bernardin, souvent nommé, à côté d'André Dorie, dans les chroniques du règne de François Ier; le titre de *maistre* semble plutôt désigner un médecin.

[5] C'est-à-dire: *cachetez-les à la cire.*

[6] Probablement un écrivain et enlumineur, par lequel Jeanne d'Angoulême avait fait copier un manuscrit appartenant au curé de Taillebourg. Martin n'est pas nommé dans le très-savant et intéressant volume de M. Grandmaison sur les *Arts en Touraine.*

Aussi s'il est conclud que je voyse, et qu'il me faille prendre le dueil [1], m'apporterez du crespe tel que saurez qu'il fault, tant pour moy que pour mes femmes; et faictes bien mettre par escript toute la forme de nos acoultremens. Vous m'apporterez aussi ce que j'escrips à Rochefort, comme verrez par sa lettre que luy adresse. Il fauldra pareillement que communiquez mon affère à madamoiselle de Thenye, ainsi que verrez que luy escrips, car elle se reppute bien estre à mon commandement. Aux aultres des lettres, ferez mes recommandations, comme à madame de Villars [2], à madamoiselle de Rochechouard [3] et celles qui vous demanderont de moy. Je vous eusse envoyé vostre homme, mais il feroit ung peu de faulte à vostre bonne partie; et suis d'advis que menez cest homme avecques vous à Amboise pour me mander, en attendant vostre retour, ce dont pourrez advertir.

Vostre bonne maistresse,

JEHANNE.

Monsr de Fenioux, à ce matin est arrivé Pierre de La Salle, qui vous a apporté des lettres touchant mon affaire, lesquelles j'ai veues; et ainsi que verrez n'avoit que tarder à arriver là comme ilz vous mandent. Ilz vous solicitent de quelque autre diligence: advisez de y besongner, en sorte que les choses ne tumbent en dangier. Au regard des mises que a fait Ferron [4], mais que soyez de retour, fauldra les lui envoyer; et se montent environ LXXV livres.

Lettre signée.

[1] Si c'est celui de la reine Anne de Bretagne, la lettre doit avoir été écrite en 1514, et en 1515 s'il s'agit du deuil de Louis XII.

[2] Anne de Lascaris de Tende, femme de René, comte de Villars, frère bâtard de Louise de Savoie.

[3] Peut-être Jeanne de Pontville, femme d'Aimeri III de Rochechouart-Mortemart et dame de Mauzé, puis de Tonnay-Charente, en Aunis, par conséquent près de Taillebourg.

[4] Procureur au parlement de Paris.

N° 12. — 12 MARS 1541 ?

Prégente de Montléon, Mlle de Nerçay,
à Mme de La Trémoille, Anne de Laval.

Elle lui annonce le résultat des secondes couches de sa fille Louise, qu'elle avait accompagnée en Languedoc, lors de son mariage avec Philippe de Lévis-Mirepoix, en 1538. Depuis plusieurs années, Prégente faisait partie de la maison de la vicomtesse de Thouars. Son père, nommé au n° 10, était alors premier maître d'hôtel du vicomte. En 1534, il touchait 200 livres de gages; sa fille n'en avait que 12.

A MADAME.

Madame, pensant que vous sera plaisir d'entendre de la santé de Madame vostre filhe, je prens la hardiesse de vous en escripre, vous asseurant, Madame, qu'elle est en très bonne santé et a eu ung beau petit enfant, lequel se porte très bien, ensemble et monsieur le Mareschal [1]. Je panse, Madame, que si vous les aviez veuz, ce vous seroyt ung grant ayse : sont les plus beaux qu'il est possible de veoyr ; vous asseurant, Madame, encore que ne soyt une filhe, ne feray faulte en fére mon devoyr à leur service. Je vous supplye très humblement me pardonner si je prens la hardyesse vous présenter mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce ; priant Dieu, Madame, vous donner, en santé, très bonne et longue vie.

De la Garde [2], ce XIIe jour de mars.

Vostre très humble et très obéyssante à vous fére service,

PREGENTE DE MONTLEON.

Lettre signée.

[1] Les sers de Mirepoix avaient transmis à leur fils aîné le titre de *Maréchal de la Foi*, donné à Guy Ier de Lévis pour avoir été chef des Croisés contre les Albigeois, après la mort de son beau-père Simon de Monfort.

[2] Aujourd'hui département de Tarn-et-Garonne.

N° 13. — 15 JUILLET 1581.

Catherine de Lorraine, sœur du duc de Guise et seconde femme du duc de Montpensier [1],

à Mlle de Nassau, l'aînée des petites-filles de celui-ci.

Compliments sur sa gentillesse, envoi d'un joujou, probablement le plus à la mode qu'il y eût alors, et recommandation de la rappeler souvent au souvenir de ses parents.

A MA PETITE FILLE MADAMOISELLE LOYSE DE NASSAU.

Ma petite fille, par les récitz qui m'ont esté faictz de vous, et combien vous estes jolye, saige et accompaignée de perfections en vostre petit aage, je me suis bien aperceue que c'est pour l'envie que vous avez de faire congnoistre que vous estes vraiement l'aisnée de mes autres petites filles, voz sœurs, et que vous seriez marrie elles eussent rien gaigné sur vous en ce qui est de vertu et digne de vous; ce qui me donne ocasion d'augmenter particulièrement en vostre endroict la singulière affection et amytié que je porte à vous et à vosdictes sœurs, et de désirer aussy d'estre continué en l'amytié que vous tesmoingnez envers moy par la bonne souvenance que vous en avez. Afin doncques que je y sois plus souvent ramentue, je vous envoie ung petit présent d'ung Phœnix, lequel je vous prie voulloir accepter d'aussy bon cueur que je le vous donne; et soubhaitte que vous le gardiez bien pour l'amour de moy, qui recevray aussy à beaucoup de plaisir que me refreschissez souvent en la mémoire de monsieur vostre père et madame vostre mère [2]

[1] Dont elle n'eut pas d'enfants. Pour son mariage et sa parure de noces, v. *Revue des provinces de l'Ouest*, vol. VI, p. 105.

[2] De son mariage avec l'illustre Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, 12 juin 1575, Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse fugitive de Jouarre et protestante, quatrième fille du duc Louis II et de Catherine de Longwy, avait eu six filles lorsqu'elle mourut, le 5 mai 1582. La première, Louise-Julienne, à laquelle notre lettre est adressée, naquit le 31 mars 1576. Elle épousa, en 1593, Frédéric IV, électeur-palatin, et fut une des femmes les plus distinguées de son temps. On lira une lettre d'elle, sous le n° 15.

et me mainteniez en l'heur de leurs bonnes grâces, comme se recommande affectueusement à la vostre

Vostre bien affectionnée grant mère,

CATERINE DE LORRAINE.

De Champigny, ce xve jour de juillet 1581.

Lettre signée.

N° 14. — NOVEMBRE 1599.

Mlle du Fouilloux, damoiselle de Charlotte de La Trémoille, princesse de Condé,

à M. Rouhet, chef du conseil de la maison de La Trémoille.

A des recommandations particulières elle ajoute quelques détails sur la princesse et sur ses deux enfants, ainsi que sur la mort de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, gouverneur du jeune prince. M. Rouhet a écrit au dos de la lettre : *Madamoiselle du Fouilloux. R. le 12 novembre 1599.* Elle avait une sœur, attachée à la duchesse de La Trémoille et qui signait Fouilloux. Elles étaient peut-être petites-nièces du célèbre auteur de *La Vénerie.*

A MONSIEUR ROUET.

Monsieur, ill'i a si lontans que je n'ay seu de vos nouvelle qu'il m'ennuist estrêmement; et plus encore que je n'ay ce bien de vous voir, car je n'ose vous escrire ce que je vous dirois bien. Mendé moy, au non de Dieu, de vos nouvelle, je vous suplie, et me faite l'onneur de m'émer, car je suis toujours vostre fille, sy vous plest. Monseigneur se porte bien, Dieu mersy, més Madame sa mère est malade ill'i a plus de trois semène, d'une fièvre; pour Madamoiselle, elle se porte bien, Dieu mercy. Nous avons esté bien marie séens de la mort de monsieur le marquis de Pisanny. Monsigneur le Prinse montra bien son bon naturel, car il pleura fort, encore qu'il le craignast fort en son vivant. S'est une belle espérense de luy; Dieu le bénis, si luy plest. Avecque vostre permision, madame

vostre fame ara agréable que je luy baise les mains, et suis sa servante. Je désirois bien aussy savoir comme vonst mes petite afaire, et si vous n'avés point faict vendre mon baistail; car je vous aseure que j'ay bien à faire d'argens, car n'on n'en resoy poins en [ce] peïs ysy.

S'est vostre bien humble et très obbéisante fille à vous faire servise,

FOULLOU.

Lettre olographe.

N° 15. — 23 NOVEMBRE 1604.

L'Électrice palatine, Louise-Julienne de Nassau,

à sa sœur puînée, Charlotte-Brabantine, veuve du duc Claude de La Trémoille.

Elle cherche à la consoler et réconforter, en faisant appel à sa piété ainsi qu'à son amour pour les jeunes enfants auxquels elle est si nécessaire.

A MADAME MA SEUR MADAME DE LA TRIMOUILLE, DUCHESSE DE TOUARS.

Madame ma seur, après avoir député vers vous, j'ay receus vos lestres et entandu vostre triste estat [1], qui à la vérité est regreté de

[1] Cinquième fille de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, elle était née le 27 septembre 1580, fut mariée le 11 mars 1598 et devint veuve le 25 octobre 1604, ayant quatre enfants dont le troisième, Élisabeth, mourut peu après son père.

A propos de l'orthographe de l'Électrice, nous devons dire que, sauf pendant quelques mois, et vers l'âge de cinq puis de douze ans, elle n'a jamais habité la France.

Voir notamment les lettres du célèbre du Plessis-Mornay du 28 octobre, annonçant à l'Électeur et à l'Électrice la mort du duc. « J'ai eu, dit-il au premier, l'honneur « et le crévecœur, tout ensemble, d'avoir, à sa priére et de Madame sa femme, « assisté à ses derniers jours et receu ses dernières paroles. Ceste povre dame, « abatteue des douleurs et appréhensions précédentes, a pensé succomber sous ce « coup, et à toute heure nous en donne des allarmes; tasche néantmoins de se « résouldre en la parole de Dieu, qui seule peult sur telles afflictions, duquel nous

moy avect beaucoup d'annuie, estant extrêmement en payne de vous savoir si mal et de corps et d'esprit : prient Dieu de tout mon cœur de vous faire la grâce de surmonter vostre afflision et de vous pouvoir remestre à sa vollonté. C'est aussy ce que nous devons faire, et vous avez un particulière obligation de vous conserver. Puisque Dieu vous a donné de si jantille créature, leur vouderiés vous tant de mal, cher seur, que de les priver de ce qui leurs est le plus nésésayre, après ce qu'il ont perdu ! Pencés, mon cher cœur, en quel misérable estat vous les lériés ! Faicte donc, pour l'amour d'eux, le plus de résistance à vos regrés qu'il vous est possible ; je vous en supplie de tout mon cœur, et que nous puissions avoir ce contantemant de vous savoir remestre tout à la vollonté de celluy qui est par desus tout et qui ne fait rien qui ne réeusice au salut des siens. Nous ne pouvons donc conterdire à sa vollonté, mais il faut que nous aquiessions à ce qu'il luy plaist, et nous garder de vouloir murmurer contre luy.

Hélas, je le say bien, ma chère seur, que tout cela nous est difficile, mais si faut-il que nous en revenions là : d'andurer avec pacience tout ce qu'il plaist à Dieu, et pencer que luy, qui a tant faict pour nous, veux aussy que, quant il nous afflige, nous reconnoissions que nous le méritons, et que toute la grâce qu'il nous faict n'est que de sa peure miséricorde. Nous savons que nos jours ne sont que pour un tamps ; mais nous n'an devons désirer la fin, et mayme vous, qui pouvez encore faire tant de bien à vos chers enfans et à ceux qui vous sont proche : vous assurant que de moy je m'estimeray heureuse si je vous puis estre jentile en quelque chose ; et devez prandre ceste ferme créance que personne ne peu estre tant à vostre service, et de toute vostre chère petite troupe, que moy.

Le sieur Desmasures est dépéché de mon Monsieur aveic ce qu'il a désiré de vostre part [1]. Certe, monsieur mon mari est fort disposé

« espérons que l'assistance la soutiendra, pour la conservation de ceste maison et de « Messieurs ses enfans. »

[1] La désignation d'un personnage chargé de représenter l'Électeur au conseil de famille des mineurs de La Trémoille.

à faire paroistre combien il honore la mémoire de ce qui vous estoit si proche, et devez disposer de luy libremant. De moy, je suis toute à vous, ma chère et bonne seur, à qui je souesterois pouvoir aporter quelque consolation; mais ne me sanstant assés propre pour le faire, j'ayleveray mais prière à Dieu, affin que ce soit luy qui, par son sainct esprit, vous console et fortifie et de corps et d'esprit, au bien et contantement de tous les vostres. Pour nos nouvelles, je m'an remesteray à cedit porteur, me réjouisant de savoir monsieur Du Plaisis près de vous. Dieu veille bénir ces bones intansion, et me fasse la grâce de vous randre preuve que je vous suis, Madame ma seur, bien humble et trés affectionnée seur à vous faire service,

LOUISE-JULIENNE, ÉLECTRICE PALATINE.

De Heydelber, ce 23 novembre 1604.

Lettre olographe, cachetée en cire rouge sur soie noire.

N° 16. — 25 MAI 1606.

Anne de Valzergues, Mme de Saint-Germain Polignac [1], à la même duchesse de La Trémoille.

Mort de Mme de Mornay, et conséquence qu'elle doit avoir sur le veuvage de la duchesse, très-grande admiratrice du caractère, des talents et vertus du mari de la défunte. La gaîté et la causticité de Mme de Saint-Germain dépassent la liberté que lui donnaient son amitié et son dévouement; orthographe à part, sa lettre est remarquable par le style comme par la verve.

A MADAME DE LA TRYMOUILLE, DUCHESSE DE TOUHARS, A PARIS.

Madame, je fus fort marrye, la semayne passée, que j'ettois à

[1] Veuve de Jean de la Rochefaton, sr de Saveilles, elle était remariée avec Gabriel de Polignac, sr de Saint-Germain, député général des Eglises réformées, qu'elle désigne plus bas sous le surnom de *Barbare*. Ils n'eurent qu'une fille, auteur de la lettre suivante. Elle avait donné de nombreux témoignages de dévouement à Mme de la Trémoille, lors de la mort de son mari et des maladies de ses enfants.

Saumur, que je ne vous pus escrire par mons^r de La Milletière [1], qu'on me dist quy vous alloit trouver; mais g'y arrivay tart et il partit matin, de sorte que cette commodyté s'eschapa de moy, et aussy que je l'estymay trop plus que suffysant pour vous recyter tout ce qu'il avoit veu là.

Vous aurez donc aprins de luy comme cette pauvre famme [2], après avoir bien pleuré son fils, l'est enfin allé trouver; à quoy, quant s'a esté au fait et au prandre, encore a-elle trouvé cette santance estrange, quy luy fut prononcée par son mary mesme, et à laquelle, après y avoir ung peu penssé, elle se résollut très bien et mourut fort constammant et crétyennemant. Ell'est très heureuse, et plus à faire envye que pytyé, car ell'a payé une dette diffycille, et de laquelle néantmoins il se fault acquitter; et c'est aussy ce qu'elle dist à son mary en mourant : « Que tout le bien estoit en sa part d'elle, et tout le mauvais en la sienne de lui. » Il est fort changé et en porte ung grant ennuy, qu'il suporte touttefois comme doit ung homme de sa sorte, et quy a fait le lyvre de la Véryté de la relygyon crétyenne, le Tretté de la vye et de la mort [3], et aultres qui tesmongnent les provysions que de longue main il a faittes pour le mauvais temps.

Cette pauvre femme c'est trouvée merveilleusement gastée dans le corps, et estoit impossible qu'elle vesquit davantage; et entr'autre chose, la grande quantyté de remaydes dont ell'avoit husé luy avoit tellemant gasté et husé les boyos qu'il se perssoint d'eux mesmes aussytost qu'on y touchoit, et estoint presque tous ulsérez. A la véryté c'est là une très mauvayse accoutumance. Au surplus j'estime que le s^r de La Mylletyère vous aura dit, ce qu'on luy

[1] Ignace Brachet, s^r de la Milletière, maître des Requêtes, dont le fils, Théophile, fut un controversiste ardent et peu judicieux.

[2] Charlotte Arbaleste, veuve de Nicolas de Pas-Feuquières et remariée à Philippe de Mornay, s^r du Plessis-Marly, a laissé des Mémoires très-importants, dont la dernière édition, donnée en 1868 par Mme de Witt, laisse à désirer. Leur seul et très-digne fils, Philippe, s^r de Bauves, avait été tué le 23 octobre 1605 à la guerre des Pays-Bas. Sa mère mourut, le 15 mai suivant, à Saumur, dont M. du Plessis était gouverneur. Il avait alors 57 ans, et elle 55.

[3] Voir la liste de ses très-nombreux ouvrages.

dit pour vous dyre, quy c'ettoit dit dans le cabynet du Roy. Sy cela est, vous en aurez vant ou nouvelles ; mais cela n'est ryen.

Les occasyons désirées de sy longue main sont à présant en l'estat qu'il faut, pour accomplir les souhaits quy lors estoint tantations, et à présent seront sanctiffications. La place est déguerpye, il n'y a plus d'ostacle : vous jouyrez des lyvres et de l'auteur, et quy plus est aurez les fyolles et les boistes de la défuncte pour guérir la mellancollye [1]; à quoy aussy celuy qu'elle vous a lessé ne nuyra pas à vous en soullager [2]. De vostre parolle vous souvyenne, Madame ; vous savez ce que vous m'avez autrefois dyt ! J'estyme que vos pryères et vos oraysons sont montées jusques au ciel, quy ont bien aydé à percer les boyos à cette pauvre famme, qui ayant quitté la place, elle ne doit pas demeurer déserte. Résolvez vous donc, puisque vous avez perdu la médecine, de prendre le médecin ; et cela fait adyeu syas la ratte et la mère : tout cela s'en ira au vant.

[1] On lit dans une lettre, sans date, de Mme du Plessis-Mornay à Mme de La Trémoille :

« Je suis bien en pène, et très marrie, de l'indisposition que me mandés avoir « heue. J'estime qui vous est nécésaire de vous purger une fois ou deux le mois de « quelque légère purgation ; et en attendant que le médecin en heust ordonné et « que le tans fust propre, qui ne peut estre, à cause de la gelée, qu'au beau temps, « j'estime que le cirot de Sabor et le cirot de chicorée composé de rubarbe vous « soulageroit. Je vous envoye aussy la recepte du cirot dont j'use deux fois le « mois : vous le ferets, sy vous plaist, consulter à vostre médecin sy vous seroit « propre ; quant au cirot de Sabor, il vous faut une once, et autant de celuy de « chicorée. »

Le 31 mai 1606, le gouverneur du jeune duc de La Trémoille (nommé Du Plessis du Bellay) écrivait à la duchesse :

« Est fort à craindre que la multitude des médicaments ne vous soit de grand « préjudice. On a trouvé à madame Du Plessis l'estomac tout uzé, à force d'en « prandre. J'ay veu monsieur Du Plessis, auquel j'ay tesmoigné, tant qu'il m'a esté « possible, le desplaisir que vous avez de sa perte, à quoy je l'ay trouvé fort résolu, « et ce portant vertueusement. »

[2] Il est probable que, pressée de se remarier, la jolie et spirituelle veuve de 26 ans avait répondu, à Mme de Saint-Germain et autres présentateurs, ne pouvoir s'y décider qu'en faveur d'un second Du Plessis-Mornay. Tous les prétendants à sa main furent écartés. Fidèle à la mémoire du brave et loyal époux qui l'adorait, elle se dévoua à l'éducation de leurs enfants, et mourut en 1631, ayant marié son fils aîné, Henry, à Mlle de Bouillon l'aînée, Marie de La Tour, et sa digne fille, Charlotte, à James Stanley, depuis comte de Derby.

Madame, vous pencerez que je suis folle, mais je vous assure que vous en estes cause, car vous m'avez dyt des follyes là dessus quy m'ont fait grand tort : car me les remémorant, elles m'ont donné envye de ryre lors presque qu'il falloit pleurer ; et qui plus est, je ne voudrois pour rien du monde que vous sussyez mes ymaginations et estre auprès de vous, car tant que vous auryez ongles au doits vous ne me lesseryez peau entière. Voyllà ce que vous aurez de moy pour le présant ; après vous avoir asseuré, de la part du Barbare, qu'il est vostre très humble servyteur. Le gallant commence à se rassérener l'umeur, jugeant que tous ceux quy ont des fammes maygres s'en defferont bientost, et que c'est ung mal commun cette année ; mais je ne conssans pas à cela, de fasson qu'il redevyendra Barbare comme auparavant. J'ay des badyneryes à vous dire quy vous feront mourir de ryre ; mais cela soit remis au cabinet noir de Touhars.

Je suis jusques à mon dernier jour, Madame, vostre très humble et très obéissante servante,

ANNE DE VALZERGUES.

Au Bois de Veude [1], ce 25e de may 1606.

Lettre olographe.

N° 17. — VERS 1614.

Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, à la duchesse de La Trémoille.

Remerciments de sa lettre à l'occasion de ce que son chien, cru enragé, l'avait, disait-on, mordue, ainsi que son mari, son fils et son frère. Elle est de suite partie de Paris, avec les deux premiers, pour les bords de la mer. Rassurés en route, au lieu de prendre des bains, ils vont s'occuper d'affaires.

A MADAME LA DUCHESSE DE LA TRYMOUGLE.

Madame, vous estes trosp bonne de la pesne qu'il vous plaist me

[1] Château situé au dessus de Chinon, au confluent de la Veude et de la Vienne.

témongner de celle où, à la vérité, j'ay un peu esté plus que je ne devés; car on me vint dire avec tant d'efray que mon chien estoist malade, que je me resouvins que monsieur mon mary, mon frère et mon fils et moy [1] nous estions joués toust le jour auparavent à luy, et qu'il nous avoist à tous pris les mains, et à moy le bras, sans toutesfois aucune aparance qu'à mon fils, qui estoit un peu égratigné; et sella me fist résoudre d'aller à St Denis, et dellà à la mer. Mais despuys que j'ay songé à se qui s'étoist passé, je vous asure, Madame, que j'ay eu grant regret d'estre partie de Paris; et sy nous achevons nostre voiyage, se sera, à mon avis, pour se servir de nostre acheminement pour des afères que nous avons ossy bien à St Vallery [2]; et puys j'ay treuvé un remède en chemin qui m'aret du toust asurée, quent j'eusse été en plus de mal : pour mon frère, il n'a pas voullu prandre la pesne de s'en destourner. Sependent, Madame, je vous suis estrêmement obligée de l'ouneur que vous m'avés faist, et j'espère que Dieu me donnera encores moiyen de vous randre le service très humble et que je vous et voué, et à coy vostre bon naturel, Madame, me convie ossy sy parfétement que j'ésairé de vous témongner toute ma vie que s'est véritablement que je suys vostre servente très humble et cousine très affecsionnée.

Lettre olographe. Le cachet, en cire rouge sur soie jaune, porte des capitales romaines formant monogramme.

N° 18. — 27 MARS 1616.

Anne de Polignac, Mme de Chatillon, la jeune,

à Mlle de Schelandre, damoiselle de la duchesse de La Trémoille.

Mariée depuis sept mois, à Gaspard III de Coligny, petit-fils de l'amiral,

[1] Fille de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et de Henriette de Savoie, elle avait épousé, en 1599, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers. Elle en eut six enfants, dont l'aîné avait nom Charles, et elle mourut en 1618, âgée de trente-trois ans. Son frère, Henri de Lorraine, fut tué en 1621 au siège de Montauban. Pour signature, sa lettre, olographe, porte des C adossés, qu'accompagnent des S barrés.

[2] Saint-Valery en Caux, département de la Seine-Inférieure.

qui fut depuis duc et pair de France, la fille de M. et Mme de Saint-Germain, nommés au n° 16, reproche affectueusement à sa grande amie de Thouars de ne plus la traiter avec l'intimité qu'elles se sont promise. Ici, comme à la précédente lettre, la signature consiste en une double initiale du nom de baptême, accompagnée par des S barrés.

Mlle de Schelandre, ou Chelandre, appartenait à la noble famille lorraine dont un des membres avait été bon poète et brave guerrier. Ecrivant à sa mère, le 29 juin 1621, Mme de Villarnoul, fille aînée de Du Plessis-Mornay, lui donnait le titre de cousine.

A MADAMOISELLE DESCHELANDRE.

Ma chère amitié, tu as toutes sortes de raisons de t'asseurer de ma bonne vollonté, car elle t'est acquise plus que chose du monde. Cela te peult faire juger sy tes lettres me sont agréables, puisque j'ayme avec pation celle qui les escrit; mais je me plains de ce qu'elles sont trop honnestes et plaines de courtoysies extraordinaires. Je les nomme ainsy, puisque tu as changé nostre alliance au nom de *Madame*, ce qui ne s'accorde pas à la prière que tu me fais qu'il n'i aye point de changement de mon costé, veu que tu commence la première. Mais comme il n'y en aura point en moy, aussy je te supplie de tout mon cœur de vivre ainssi que de coûtume, et te promets que l'affection que je te porte ne finira jamés qu'avec ma vie, la quelle je veux enploier à te servir et à rechercher les moyens de te faire voirs que je suis véritablement à toy, à vandre et à engager.

A Comporté [1], ce 27e mars 1616.

Lettre olographe.

[1] Château de la famille de Saint-Germain situé en Poitou, département de la Vienne, commune de Saint-Macoux, près Civray.

N° 19. — 15 AOUT 1627.

Marie de Vignerot du Pont de Courlay, Mme de Combalet [1],
à Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille.

La nièce favorite du cardinal de Richelieu [2], assure la femme du duc Henri de La Trémoille de la meilleure santé du roi et de l'affection de la reine.

A MADAME LA DUCHESSE DE LA TRIMOUILLE, A POUGUES.

Madame, vous serés, je m'assure, bien aize d'aprandre l'antière guarizon du Roy, qui a, par la grâce de Dieu, perdu ces deux acés de fièvre et est en estat d'aler dan peu de temps où il lui plaira. En atandant qu'il fasse de plus grant voiage, il s'en va changer d'air, et non à Paris. Pour la Reine, elle ce porte tousjours très-bien. Je n'ai pas manqué de lui dire vostre soing. Vous sçavés combien elle vous affectionne, c'est pourquoi je ne vous en dits rien, mais seullement vous suplie de me continuer l'honneur que vous m'avés promis de me faire, en m'honorant de la calité de, Madame, vostre très humble et très affectionnée servante,

DU PONT.

A Villeroi [3], ce 15 aout [1627].

Lettre olographe, en tête de laquelle l'auteur a fait une croix.

N° 20. — 18 FÉVRIER 1635.

Lezine Duchemin, veuve Bergeon [4],
à la même duchesse de La Trémoille.

Elle lui demande pardon d'avoir, la veille et sans attendre son com-

[1] Voir, sur cette belle dame, les Historiettes de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Pâris, in-8°, vol. 2, page 161. A cause de son fief de Glenay, prés Thouars, elle était vassale du duc de La Trémoille.

[2] Au mois de janvier 1638, il fit renouveler, en sa faveur, l'érection de la terre d'Aiguillon en duché-pairie.

[3] Près Corbeil, Seine-et-Oise. Pour aller à Pougues, où la duchesse prenait les eaux, plus célèbres alors qu'aujourd'hui, la lettre coûta *huict sols de port.*

[4] Ce fait résulte de ce que, classant la lettre aprés qu'elle eut été lue, un secré-

mandement, laissé ses parents et amis arrêter son mariage avec le sr de Thuré. La destruction des anciens registres de l'état civil des paroisses de Laval, ainsi que des archives du comté, nous prive de renseignements sur l'auteur de la lettre et ses deux maris.

A MADAME, A VITRÉ.

Madame, tous mes parents et meilleurs amis m'obligèrent hier de prendre unne bague, en nom de mariage, du sieur de Thuré, dont ilz ont jugé la naissance et la condition convenables à la mienne. Il doit ce matin partir pour aller au Mans, quérir dispense des bans : autrement il n'auroit manqué, Madame, d'aller offrir à Vostre Excellance son très humble service, qu'il m'a protesté de vous rendre tous ses jours par unne entière obéissance ; ce qui m'a plus obligée de consentir à l'intention de mes parents. Je vous suplie très humblement, Madame, me vouloir pardonner sy je n'ay attendu vostre commandement en ceste action [1]; l'ocasion et la saison ont précipité mes parents, qui n'ont pas trouvé bon que j'attendisse après Pasques. J'espère la bénédiction de Dieu en mon mariage, sy Vostre Excellance le daigne aprouver. Je vous en suplie très humblement, Madame, et de croire que j'ay en cela cherché un ayde au service très humble que je désire rendre à Vos Excellances, comme je m'y sens obligée, et de rester tous mes jours, Madame, vostre très humble et très obéissante servante,

LEZINE DUCHEMIN.

De vostre chasteau de Laval, le XVIIIe febvrier MVIc trente cinq.

Lettre signée.

taire de la duchesse a écrit au dos : *Madame Bergeon.* Une personne des plus compétentes n'a pu préciser à laquelle des nombreuses branches de la famille Duchemin appartenait Lezine.

[1] Ces excuses étaient rendues plus nécessaires par le peu de distance (37 kilomètres) qu'il y a entre Laval et Vitré, où se trouvait alors la duchesse.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE

Dressée comme un phare immense sur un gigantesque piédestal par l'enthousiasme irréfléchi d'un demi-siècle qui s'est obstiné à reconnaître en elle la personnification de la liberté et du progrès, la Révolution française voit de jour en jour diminuer l'éclat de son prestige. Le phare jadis étincelant ne projette plus que des rayons affaiblis, et son monument orgueilleux chancelle déjà sur sa base. Encore quelques coups de mine sûrement dirigés, il s'affaissera devant ses anciens admirateurs, stupéfaits d'une erreur aussi longue. N'a-t-on pas vu récemment un écrivain de renom, peu suspect de tendresse pour l'ancien régime et pour Dieu, mais fort de sa conscience et de son impartialité, démolir pièce à pièce la légende révolutionnaire! Adaptant à l'histoire les procédés des sciences naturelles, M. H. Taine a remis à leur place les véritables victimes et les véritables héros. Sous son scalpel impitoyable, les muscles de la vieille nation française ont tressailli, retrouvant enfin leurs rôles et leurs fonctions naturelles. Les cris stridents de la secte démasquée n'ont pas arrêté un instant le courageux scrutateur des mobiles secrets qui ont fait agir tant de tribuns hypocrites

ou franchement criminels, et, grâce à ces travaux précis et consciencieux, il est aujourd'hui démontré que cette triste époque, qui n'a eu de grand que l'énormité de ses crimes, avait été présentée par ses apologistes accrédités sous un jour absolument faux. M. Taine l'a ramenée impitoyablement à de justes proportions et à son vrai point de vue, et il a prouvé qu'en employant plus de violence que de force, la Révolution avait plutôt retardé qu'avancé la marche des idées vraiment libérales.

Les historiens révolutionnaires n'ont voulu voir que certains résultats obtenus, résultats la plupart discutables, passant légèrement sur l'atrocité des moyens employés pendant la période militante, oubliant qu'on ne peut arriver au bien par le crime, à la vérité par l'erreur. Le plus grand *reproche* adressé par eux au parti royaliste est d'avoir été la cause, sinon du soulèvement, tout au moins de la continuation de la guerre de la Vendée. S'il fallait en croire leurs assertions, les Vendéens se seraient soulevés, surtout pour ne pas obéir à la loi du 24 février 1793, pour ne pas aller combattre aux frontières de la patrie menacée par l'étranger.

Le but du travail dont j'apporte aujourd'hui les premiers feuillets est de prouver que les causes de la guerre de la Vendée remontent beaucoup plus loin ; qu'au début, la Convention ne prit pas les mesures nécessaires pour étouffer une insurrection qu'elle ne croyait pas inquiétante, et qu'elle avait intérêt même à entretenir pour motiver ses mesures arbitraires.

Cette partie de l'histoire de la guerre de la Vendée ayant été très-peu étudiée, j'ai cru devoir emprunter directement aux archives des quatre départements qui ont formé la Vendée militaire, les documents d'origine révolutionnaire, dont j'ai dessein de me servir.

Dirigé dans mes recherches par la bienveillance de M. Alfred Lallié, si érudit en pareille matière, grâce à l'extrême obligeance de M. Maître, archiviste du département, et de M. Bellamy, greffier du Tribunal civil, j'ai pu découvrir de nombreux soulèvements partiels, provoqués par d'innombrables faits de persécutions, en

compléter quelques-uns et en expliquer d'autres dont les causes étaient restées inconnues jusqu'ici.

Je dois aussi témoigner ma reconnaissance à MM. les curés de la Loire-Inférieure et de la Vendée qui ont bien voulu m'aider dans mon travail en me fournissant de précieux renseignements. Partout j'ai rencontré l'encouragement le plus flatteur, l'accueil le plus cordial. Je citerai particulièrement M. l'abbé Touchet, professeur d'histoire à Saint-Stanislas de Nantes, qui a bien voulu plus d'une fois être mon très-obligeant intermédiaire auprès de MM. les curés; M. Audiget, curé de Besné, et M. Halgand, curé de Campbon, qui m'ont communiqué d'intéressants manuscrits.

I

C'est un exemple inouï dans l'histoire de l'humanité de voir, en moins de trois ans, sous la double influence de la contagion des idées et du poids de l'opinion publique, une effroyable tyrannie s'imposer à tout un peuple de vingt-six millions d'hommes. C'est au nom de la liberté que s'accomplira ce bouleversement incroyable, c'est par l'adroit exercice des passions dont la foule est aveuglée, qu'on lui fera croire à l'infaillibilité de sa raison, à la toute-puissance de sa force, à la légalité même de ses crimes, livrant à la merci de ses colères les lois traditionnelles, le droit et l'équité.

Réduire une nation presque entière à la servitude de factieux inconnus la veille, la forcer à défendre au prix de son sang les tyrans d'un peuple qui se croit libre, transformer la société tout *aimable* et *sensible* d'alors en une incohérente promiscuité d'ambitions effrénées et d'appétits féroces, où le sens moral est méprisé, le sentiment humain étouffé; voilà le triste miracle qu'ont accompli les hommes de la Révolution.

L'esprit philosophique, le système arrêté de tout soumettre à l'examen servile de la raison, avaient dépouillé de leur prestige les personnes d'abord, puis les croyances respectables et les autorités nécessaires qu'elles représentaient. Le contrôle trop facile de la raison, remplaçant les inflexibles exigences de la conscience tenue

en éveil par la religion, ne tarda pas à provoquer le relâchement des mœurs; une indulgence regrettable pour soi-même et bientôt pour les autres en fut la déplorable conséquence; et c'est ainsi que peu à peu la dépravation de chacun gagna la conscience publique dont elle brisa les ressorts.

La connaissance que nous avons aujourd'hui de l'état de la France à la fin du XVIIIe siècle démontre clairement que des réformes étaient devenues nécessaires. La bienveillance, l'enthousiasme même avec lesquels on vit les différents ordres les accueillir, est la preuve irréfutable que la Révolution se trouvait aussi bien dans l'esprit des privilégiés que dans le cœur du peuple. Réorganiser les finances, changer l'assiette des impôts, rendre les charges publiques accessibles à tous, substituer enfin l'aristocratie du mérite personnel à celle du nom : voilà ce que tous désiraient. Cette mesure de liberté était celle qui convenait réellement à la nation, et le roi, ménager de ses forces, en préparait la distribution avec sagesse.

Le 20 juin 1789, malgré les intentions légitimes d'un gouvernement consacré par le droit traditionnel de la France, les représentants du Tiers-État se réunissaient dans la salle du Jeu-de-Paume, au mépris de l'autorité même qui les avait convoqués. « Messieurs, « disait Sieyès, nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; « délibérons. »

C'est dans la désorganisation de la conscience publique qui précède cette action illégale, dont elle est la conséquence naturelle, qu'il faut chercher la cause d'une semblable aberration. Non, l'assemblée n'était plus le 20 juin ce qu'elle était la veille. La veille, respectueuse de la légalité, contenue dans les limites de ses pouvoirs, elle cherchait, selon la mesure de ses forces, l'application des réformes où les intérêts de l'État se confondaient avec les vœux de la nation.

Le lendemain, elle portait atteinte à cette autorité qui seule pouvait accomplir solidement l'œuvre des transformations nécessaires, pour lui substituer une force inconsciente et convulsive.

C'est le premier acte révolutionnaire qui doit bientôt émanciper l'opinion publique et qui déjà prépare son brutal envahissement.

Dans l'esprit du peuple, le respect qui maintient les passions qui l'animent, fut renversé par une effervescence sacrilége. L'appétit devint la seule règle de conduite qu'on pût consulter, et la conséquence de ce déplorable état fut, pour la populace, la faculté de faire le mal, et pour l'autorité, l'impuissance à le réprimer.

Le contre-coup du serment du Jeu-de-Paume, acte d'indiscipline du Tiers État, fut la prise de la Bastille, une comédie et une lâcheté de la part du peuple, une faiblesse de la part du roi.

Les choses en étaient là, quand le peuple, soulevé par les clubs, irrité par sa misère dont on lui faisait croire que les causes disparaîtraient au lendemain des réformes, précipita l'œuvre commencée et perdit par son impatience le fruit d'une féconde transformation.

En opposant brutalement aux volontés du roi la force de la vague et inconsciente volonté nationale, on venait de créer un conflit redoutable où l'opinion publique déchaînée allait intervenir et commencer dans l'ordre administratif l'œuvre que les encyclopédistes avaient achevée dans l'ordre moral.

La grande et vieille organisation de la France venant à manquer, les esprits les plus audacieux parmi les révoltés s'emparèrent du pouvoir. L'autorité tomba des mains du roi, le lien social se brisa et chacun prétendit à sa part de royauté.

Les plus hardis poussés par l'ambition, ou bien affolés par des rêves utopiques, voulurent essayer de gouverner. Aucun d'eux n'avait ni la taille ni la force de l'homme qui peut remplacer par son prestige personnel celui du nom, par l'autorité de son génie celle de la tradition.

Se privant du concours indispensable de leurs prédécesseurs, les nouveaux venus, étonnés de se trouver au pouvoir, n'eurent qu'un but, essayer leur puissance, la prouver aux autres et à eux-mêmes.

Sous le gouvernement d'hommes affolés, l'impôt n'apporte plus au trésor les sommes nécessaires à la consommation publique ; au lieu de déplacer l'autorité, la Révolution l'a détruite, et ce ne sont

pas des mains inexpérimentées qui pourront ramener une populace effrayée et surexcitée par ses propres excès. Les fonctions publiques ne sont pas si faciles à remplir que la fatuité révolutionnaire semblait le croire. C'est par la fréquentation d'un certain monde, par l'habitude de certaines idées, par la connaissance des traditions et des usages qu'on arrive à posséder cette tournure d'esprit qui rend capable de les exercer dignement; on ne fait point l'apprentissage du gouvernement en s'y jetant à corps perdu.

Émanciper, désorganiser, détruire : la Révolution française est comprise dans ces trois mots qui résument la suite de ses convulsions.

C'est à la faveur de cet égarement que les révolutionnaires lancent le peuple sur une fausse piste en l'acharnant contre les privilégiés. Tout le mal vient d'eux ; ce sont eux qui ruinent les finances, qui affament le pays: tel est le langage des clubistes, et croyant à leurs paroles, le peuple est continuellement en alarme. Dès lors, sa vengeance, détournée de ceux qu'elle aurait dû atteindre, se répand tout entière contre ceux à qui elle attribue ses malheurs. Les nobles sont poursuivis, traqués, persécutés et, devant l'impuissance de la nouvelle autorité qui ne peut ni les protéger, ni les défendre, ils vont chercher un refuge à l'étranger. La France, abandonnée par ceux qui pourraient la ramener au bien, s'égare à la merci de ceux dont toute la politique n'est plus qu'une suite d'expédients pour préserver leur personne et conserver leur autorité. Pour les hommes de la Révolution, opprimer, c'est gouverner. Le noble est menacé dans ses biens, dans sa personne; des bandes de brigands ravagent la France. L'aristocratie, désignée pour servir de proie à l'indignation publique, trompe ses désirs immodérés de vengeance, en échappant à la furie révolutionnaire.

La volonté de tout un peuple se condense alors dans un immense besoin de jouissances immédiates. Le satisfaire, tel est le mandat qu'ont accepté ses représentants. Assouvir les appétits, exalter les turpitudes : voilà le but. Tout employer pour y atteindre, le grotesque et l'infâme : voilà les moyens.

Débarrassés d'une grande partie de la noblesse, et restés maîtres absolus, il fallait pourtant aux clubistes des adversaires à combattre pour entretenir l'exaltation des esprits, pour continuer l'ivresse folle et pour abrutir les cerveaux. L'excitation extrême supprimée, leur manière de gouverner n'avait plus de raison d'être et ils le savaient bien.

La délation, la calomnie, la violence, sont mises au service de la Révolution qui les honore. C'est par là qu'on veut opérer la régénération des peuples, c'est avec toutes ces hontes qu'on veut ranimer sa force énervée par les maux qui l'accablent. C'est en ajoutant à cette disette qui frappe le corps, celle qui devait frapper l'âme, qu'on espère sauver le pays ravagé par les désirs fous que la faim lui suggère. Pas de pain et pas de croyances, voilà les deux points d'appui sur lesquels se joue le levier révolutionnaire.

Comprenant la grande influence des représentants de la religion, les réformateurs voulurent en faire leurs complices en donnant aux curés et aux vicaires une situation matérielle supérieure à celle qu'ils avaient sous l'ancien régime. Après avoir refusé de reconnaître la religion catholique comme religion d'État, l'assemblée entreprit de la réglementer; après s'être emparée des biens du clergé elle voulut diposer des consciences, en imaginant la constitution civile du clergé, qui brisait toutes les relations de l'Église française avec la cour de Rome. Aussi, lorsque le clergé obéissant au cri de sa conscience n'écouta que son devoir et refusa un serment qui désorganisait toute la hiérarchie de l'Église, les factieux ne sachant où rencontrer un ennemi sur qui diriger les fureurs qu'ils avaient déchaînées, trouvèrent les éléments d'une nouvelle persécution dans l'irritation qu'avait produite le refus du serment.

L'indignation qu'éprouvèrent, en 1791, les provinces fidèles à la foi et aux traditions de la France, s'explique facilement par la violence avec laquelle fut appliquée cette soi-disant réorganisation et par l'indignité de la plupart des sujets présentés.

Furieux de rencontrer des résistances, les réformateurs commencèrent la persécution religieuse; la guerre aux prêtres suivit la guerre aux châteaux.

C'est alors que le roi, qui avait été forcé de signer ce décret contraire à la liberté de conscience et prévoyant les tristes événements qui devaient suivre, quitta Paris. Ramené militairement dans son palais, Louis XVI devint prisonnier. A partir de ce moment, ses appartements particuliers sont chaque jour envahis par la foule qui veut constater sa présence; les vitres des Tuileries sont brisées à coups de pierres ou à coups de fusils; les factionnaires du Louvre sont assassinés à leur poste! l'autorité ferme les yeux. La surexcitation et la cruauté de la nuit du 5 au 6 octobre deviennent l'état normal de l'esprit de la populace.

Les délateurs se précipitant sans vergogne, dans une course éhontée, aux emplois civils, militaires et sacrés, régissaient les districts, régnaient dans les départements, où l'Assemblée, dominée par les clubs, croyait gouverner. L'escalier d'honneur ne servit plus qu'à faire évacuer les appartements envahis par des gens montés par les escaliers de service.

En dehors de Paris, le tableau n'est pas moins navrant. Les départements, les districts, les municipalités même, prennent des mesures arbitraires que rien ne justifie. Chaque commune agit comme un État indépendant, et comme si le reste de la France n'existait pas. Surpris de leur incapacité, ces audacieux sont saisis par la peur: leur esprit, d'abord inquiet de réformes et de changements, ne cherche plus qu'à trouver des excuses, qu'à créer des prétextes, afin de donner le change et à faire passer inaperçues de coupables folies, à l'abri de folies plus grandes encore. Suivant les agissements et l'opinion présumée des officiers municipaux, le département agit lui-même, s'il l'ose, et toujours de manière à encourager les perturbateurs auxquels de fréquentes amnisties assurent l'impunité. Cette nécessité de tromper les rend soucieux d'entretenir une effervescence mentale qui leur permet de mieux amuser l'esprit public sur les véritables causes des maux dont ils sont les seuls auteurs. Sous le prétexte le plus futile, on s'alarme, on demande des secours; on punit là où il n'y a pas de coupables; on pardonne là où il y a des meneurs patriotes. On ne craint plus

de demander publiquement la déchéance du roi; quelques-uns parlent même de sa mort, beaucoup la désirent.

Louis XVI, prince honnête, bon, vertueux, mais faible, ne dispose plus que d'un pouvoir apparent. Par une des nombreuses inconséquences de la Constitution qui lui ôtait l'initiative, le roi était cependant responsable, et la populace étendait cette responsabilité jusqu'à l'accuser de la cherté du pain et des misères qu'elle souffrait, quand ces misères n'avaient pour cause que l'oisiveté de la plupart des mécontents. Dans l'impossibilité de faire le bien, Louis XVI ne pouvait même plus empêcher le mal. Le peu de force que la Constitution semblait lui laisser n'était qu'une apparence de pouvoir. Lorsqu'il voulut user de son droit de veto, le peuple de Paris fit le 20 juin et le 10 août. Le droit de grâce, la plus belle prérogative de la royauté, lui fut retiré ; le maire de Paris l'insultait dans son palais et était approuvé par la ville; un député entrait chez la reine, le chapeau sur la tête, et s'en vantait à l'assemblée...

Le peuple qui sent l'incapacité de ceux qui le dirigent va droit au but de ses désirs. La guerre devient sociale : celui qui n'a rien prend à celui qui possède; certains croient en cela accomplir les volontés du roi, qui, disent-ils, veut leur bien. Ils ont faim ; ils prennent de quoi manger. Les alarmes devenant plus fréquentes, effraient, irritent, énervent les citoyens qui soupçonnent tout le monde, et les dénonciations abondent à tous les centres d'autorité. La délation devient une habitude quotidienne, et dans les mains de quelques-uns une arme terrible. On provoque, on poursuit, on arrête, on punit. L'indignité devient une cause de faveur. Tout bienfait anciennement refusé est compté comme un crime, et la vertu comme le plus grand de tous [1] !

Bientôt assiégé dans son propre palais, Louis XVI, confiant dans la protection des représentants du peuple, se résigne à renoncer définitivement à la résistance armée et à venir se placer avec sa famille sous la sauvegarde de l'Assemblée législative, qui le fait

[1] Tacite, *Histoires*, livre I, § 2.

enfermer au Temple, après 3 jours de réclusion, dans la loge du *Logographe*. La victime ayant échappé aux fureurs du peuple ivre de sang et de carnage, on égorge les malheureux enfermés dans les prisons de Paris. On tue aux portes de l'Assemblée ; pas un secours n'est envoyé. La Convention, le 21 septembre 92, prononce la déchéance de la famille des Bourbons et proclame la République.

Arrivés sur le faîte, les conventionnels, sans guide, sans appui sérieux, sans but défini ou avouable, sont enfin saisis par le vertige et l'histoire de leur gouvernement devient celle du trouble et des étourdissements de leurs cerveaux malades.

La procédure du jugement du roi est confiée à ceux-là mêmes qui depuis longtemps demandent sa mort. C'est avec difficulté qu'on lui accorde des défenseurs. Condamné sans jugement, Louis XVI tombe en martyr sur la place de la Liberté en pardonnant à ses bourreaux.

Alors les révolutionnaires cherchant des adversaires à combattre et ne trouvant plus que des complices, ceux qui n'ont plus d'ennemis sont accablés par leurs amis.

La course à l'abîme se précipite avec une vitesse vertigineuse, jusqu'au jour où presque tous ces patriotes incorruptibles ne trouvent de salut qu'à la condition de porter la livrée d'un général de génie.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

LA BIBLE ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA BIBLE ET L'ECONOMIE POLITIQUE, par le comte de Champagny, de l'Académie française. 1 vol. in-18, de x-284 pp. — Paris, Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82.

Ne dites pas surtout, après avoir lu les premières pages de ce livre : — Nous savons cela par cœur ; — non, vous ne le savez pas. Sans doute, on vous a appris, dès votre enfance, la chute de nos premiers parents et la condamnation qui pèse, depuis lors, sur eux et sur leur race ; mais en avez-vous tiré toutes les conséquences pratiques ? En avez-vous compris toutes les leçons ? Lisez, lisez encore ; plus on suit M. de Champagny, moins on a envie de le quitter, tant il est habile à démêler nos pensées souvent confuses, et à nous faire pénétrer, sans effort, dans la pleine intelligence du vrai et du bien.

L'Economie politique, *ars quæstuaria*, disaient les anciens, n'envisage le plus souvent, dans l'étude des lois de la production et de la répartition des richesses, que le côté matériel du problème. Multiplier les besoins en multipliant les produits, tel est son principe. Elle constitue une machine dont les engrenages habilement disposés doivent produire indéfiniment sous l'action du moteur qui est l'intérêt. C'est l'intérêt qui pousse au travail, mais qui souvent l'exagère ; qui active la concurrence, mais la met souvent aux abois ; qui multiplie les valeurs, mais multiplie en même temps les mi-

sères; qui crée le luxe et, en face du luxe, le *paupérisme*, cette maladie *industrielle* qui ne rappelle que trop l'esclavage antique.

Était-ce à cela, cependant, que devait aboutir l'arrêt porté contre Adam : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage?* Non certes; et remarquez bien d'abord que tout le monde est condamné. Dieu ne dit pas : — Les uns travailleront afin que les autres jouissent, — comme l'ont compris les païens de tous les temps, d'autrefois et d'aujourd'hui, mais tout le monde souffrira et travaillera. Au plus grand nombre le travail manuel et surtout le travail agricole, qui donne le pain à tous, et qui est, par conséquent, le plus utile; à d'autres le travail intellectuel qui utilise tous les dons de Dieu; aux riches, non pas seulement la charité, mais *le travail* de la charité, qui empêche l'oisiveté et prévient le despotisme; à tous, enfin, le sacrifice ne cherchant son intérêt que dans l'intérêt de tous, sacrifice de son temps, sacrifice de ses jouissances, sacrifice de ses forces.

Telles sont, en résumé, les pensées qu'éveille chez M. de Champagny l'étude des premiers chapitres de la Genèse. Dans les deux malédictions prononcées, contre la femme d'abord : *Tu enfanteras dans la douleur et tu seras sous la puissance de l'homme*, contre l'homme ensuite : *La terre sera maudite dans tes œuvres, et tu te nourriras d'elle, par ton travail, chaque jour de ta vie*, il voit résolu tout le problème de la vie matérielle du genre humain. « Les deux grandes charges, dit-il, les deux grands châtiments qui pèsent sur lui, la douleur du labeur manuel et la douleur de l'enfantement, le double travail imposé à la race d'Adam pour se nourrir d'abord et ensuite pour se perpétuer (puisque l'enfantement s'appelle aussi un *travail*), enfin, pour parler le langage des économistes, la question du travail et la question de la population, tout est là [1]. »

La question du travail : « L'homme est un ouvrier et le sera toujours. » Dans le paradis terrestre, travailler devait être une jouis-

[1] P. VI.

sance; l'Écriture emploie alors le mot *operari* qui n'indique que l'œuvre, sans indiquer la peine; après la chute, elle dit *laborare* qui n'exprime que la peine, la fatigue, le *labeur*. Quel doit être cependant le but du labeur? Sera-ce d'accumuler de l'or? Mais l'or n'est qu'une valeur fictive, et plus il sera abondant, moins il aura de prix. Sera-ce le luxe? Mais le luxe sera toujours étranger à l'homme qui travaille, et n'étant nécessaire à personne, est sujet à des intermittences qui sont autant de journées de pain enlevées au travailleur. Il faut donc en revenir au *pain quotidien* de l'Évangile, et définir la richesse, comme le fait M. de Champagny, l'*abondance des denrées utiles* [1]. En un mot, ajoute-t-il, *pétrir le pain du pauvre au lieu de perfectionner la cuisine du riche*, tel devra être le but de l'économie politique; et il cite à l'appui de nombreux textes des livres saints que saint Paul résume d'un trait: « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas [2]. »

Ceci s'adresse au paresseux, mais l'Écriture n'est pas moins éloquente, on le conçoit, contre ceux qui aiment les festins, les vins, les viandes. « A la fin, dit-elle, ils n'auront que des haillons pour se couvrir [3]; as-tu vu, au contraire, un homme prompt au labeur? Il se tiendra debout devant les rois [4]. »

Et M. de Champagny ajoute: « Cette action du travail et du travail manuel, du travail dans ce qu'il a de plus élémentaire, de plus borné aux strictes nécessités de la vie, c'est bien trivial, n'est-ce pas? c'est bien au-dessous des hautes spéculations de la science! Eh bien! je crois, moi, que toute l'économie sociale est là, qu'elle nous est enseignée par l'Esprit-Saint, en termes plus simples que nulle part ailleurs, mais en termes que nous ne saurions trop approfondir.... L'homme vit de deux choses, du pain et de la parole qui sort de la bouche de Dieu. La parole de Dieu, l'Église nous la

[1] V., pp. 211 et 212, de curieux rapprochements entre le prix du travail, au moyen âge, et le prix des denrées. La conclusion qui en ressort, c'est que le travailleur était plus à l'aise alors qu'aujourd'hui.

[2] *Thess.* III, 10.

[3] *Prov.* XXIII, 20.

[4] *Prov.* XXII, 29.

donne ; le pain, nous prions la politique, sinon de nous le donner, du moins de ne pas nous empêcher de le gagner [1]. »

L'auteur se prononce, en conséquence, pour la liberté du travail. Il reproche à notre ancien système d'avoir fait les corporations *souveraines*, au lieu de les laisser simplement libres. « Ne me donnez pas les fruits de la terre, dit-il, si vous n'en avez que ce qu'il vous faut, mais, au moins, ne brisez pas entre mes mains la bêche avec laquelle je cultive la terre. » Ainsi, liberté des corporations, mais non monopole des corporations. La Révolution a détruit le monopole, mais elle a aussi détruit la corporation, et, condamnant l'ouvrier à l'isolement, c'est-à-dire souvent à l'impuissance, elle lui a dit généreusement: Tu es libre.

En imposant à l'homme la loi du travail, Dieu a, du moins, fixé au travail des bornes que l'esprit de spéculation respecte peu aujourd'hui. « Il vous est inutile de vous lever avant le jour, dit le Psalmiste, levez-vous après vous être reposés, vous qui mangez le pain de la douleur ; levez-vous après que Dieu aura donné le sommeil à ceux qu'il aime [2]. » Mais le repos nocturne ne serait suffisant, ni pour réparer les forces de l'homme, ni pour répondre aux besoins de son âme ; de là ce jour de repos obligatoire qui est, en même temps, un jour de prière, un jour de vie intellectuelle et de joie domestique. « Disons tout, en un mot, poursuit l'auteur ; à Adam qui se souvient toujours du paradis, il faut, de temps en temps, comme un jour de paradis [3]. »

Il y a des économistes qui ne voient dans ce jour de repos que de l'argent perdu. Rien de plus incontestable, s'il s'agit du lundi passé au cabaret ; rien de moins exact, s'il s'agit du repos sanctifié du dimanche. Ne faut-il pas, d'ailleurs, faire entrer en ligne de compte le surcroît de travail dont est capable l'homme qui s'est reposé. M. de Champagny fait remarquer que les deux peuples qui produisent le plus, l'Anglais et l'Américain des États-Unis, sont

[1] PP. 9 et 10.
[2] *Ps.* LXXVI, 3 et 4. Cité par M. de Champagny.
[3] P. 18.

précisément ceux chez qui la loi du dimanche est le plus rigoureusement observée.

Nous n'avons point d'ailleurs la prétention d'analyser, chapitre par chapitre, un livre concis, substantiel et où chaque mot a son prix. Ce qui frappe surtout dans ce livre, c'est qu'au lieu d'affecter la forme scientifique, il s'adresse beaucoup plus simplement au bon sens, et que, loin d'avoir la sécheresse d'un traité, il a, si je puis dire, cette intelligence du cœur qui sent et fait sentir plus encore qu'elle n'enseigne. Le chapitre de la *charité* se distingue, sous ce rapport, entre tous. La charité n'est pas, en effet, seulement, une nécessité des inégalités sociales et, mieux encore, une loi de Dieu, c'est, en outre, le lien le plus étroit qui puisse unir les membres diversement dotés de la grande famille humaine. La charité c'est l'amour, et ainsi l'a-t-on comprise longtemps, mais aujourd'hui on est parvenu à y voir l'orgueil. « Recevoir est une honte, dit-on, prendre est une revanche.... Au lieu, continue l'auteur, de voir le riche vivre du travail du pauvre et le pauvre des dons du riche, la démocratie met aux mains de celui-ci le couteau avec lequel il tuera l'autre pour mourir de faim le lendemain [1]. » Sous le nom de socialisme, c'est tout bonnement la guerre sociale.

Qu'a-t-on trouvé, en effet, pour remplacer la charité et faire oublier au pauvre l'infériorité de sa position? On a inventé la *philanthropie*, c'est-à-dire la froide charité administrative, qui soulage peut-être, mais ne console pas. On a inventé la *taxe du pauvre* qui, suivant le mot de Franklin, est un encouragement à la paresse. « Nos législateurs n'ont jamais commis une plus grande faute, dit un publiciste anglais, que lorsqu'ils ont ôté le pauvre de la main de Dieu [2], » ou, en d'autres termes, de la main de ses frères qui le secouraient au nom de Dieu [3].

[1] P. 45 et 57.

[2] Mac-Farlane, cité par Champagny, p. 72.

[3] Pour voir ce que peut la charité et ce que ne pourra jamais le *dieu État*, tout dieu qu'il se prétende, il faut lire, à la fin du livre de M. de Champagny, l'*énumération des œuvres charitables existant à Paris ou à portée de Paris*. Ces œuvres qui s'élèvent à 744 et embrassent toutes les misères, viennent toutes de la charité privée et sont uniquement entretenues par elle.

Malheureusement, nous fait remarquer M. de Champagny, le riche n'a que trop souvent contribué à ce triste résultat en n'étant *riche que pour soi;* c'est toujours la tendance païenne plus ou moins accentuée : *soif des jouissances et haine du travail.* De là, toujours aussi, la tendance à rendre esclave le pauvre, d'une manière ou d'une autre; et c'est ce qui arrive dans toute société où le feu divin de la charité s'est éteint. Un des indices les plus certains de cette extinction prochaine, c'est le luxe, non, sans doute, le luxe des monuments consacrés soit à Dieu, soit à la patrie, — celui-là est l'expression d'un noble sentiment, — mais le luxe personnel et égoïste de l'orgueil et de la sensualité. Ce luxe est toujours pour les États un signe de déclin et, pour le travailleur, une occasion fréquente de misères. Le P. Lacordaire raconte que, dînant chez Mme Swetchine et apercevant des primeurs d'un haut prix, il ne put retenir un mot de désapprobation sur une pareille recherche. Mme Swetchine lui répondit que la culture de ces primeurs était l'œuvre de pauvres gens qui travaillaient et s'épuisaient pour les riches; les riches pouvaient-ils les abandonner? Ce souci du pauvre, venant d'ailleurs d'une telle femme, le désarma; mais fut-il convaincu? J'en doute, car le luxe, et surtout le luxe de la table, est à la fois précaire et malsain; précaire, parce qu'il ne répond à rien d'utile et qu'il dépend des vicissitudes fréquentes de chaque budget; malsain, parce que rien n'affaiblit le caractère comme une bouche *trop subtile*, suivant le mot latin, *subtiliorem gulam.* Songe-t-on bien qu'un plat de quarante francs représente le dîner de plus de cinquante pauvres?

Disons enfin, avec M. de Champagny, que « l'ouvrier qui appartient à une industrie de luxe, c'est-à-dire à une industrie dont la destinée est plus variable, l'ouvrier qui, par conséquent, aura aujourd'hui un gain considérable et demain rien du tout, qui s'enivrera aujourd'hui et demain mourra de faim, est volontiers révolutionnaire [1]. »

[1] Une autre cause de l'esprit révolutionnaire, cause sur laquelle insiste avec beaucoup de raison M. de Champagny (p. 79-85), c'est la direction donnée aujourd'hui à l'instruction tant primaire que secondaire. Cette instruction est trop chargée; aussi

La question du luxe touche de très-près — il importe de le remarquer — à une autre grave question qui préoccupe beaucoup les économistes, la question de la population. Partout, en effet, où le luxe domine, la population diminue. Un grand nombre de nos départements nous en donne déjà la preuve. M. de Champagny, sur ce point, comme sur tous les autres, revient à la parole divine. Dès le premier jour, Dieu dit à l'homme et à la femme : — *Croissez, multipliez et remplissez la terre.* — Eh bien ! la terre est-elle remplie et l'homme peut-il craindre d'y être bientôt à l'étroit? Que de pays, cependant, sont encore plus ou moins déserts sur la surface du globe, et, chose étrange, à nos portes, sur les côtes de la Méditerranée, c'est-à-dire au centre même de la plus ancienne civilisation ! mais que reste-t-il aujourd'hui de la civilisation et de la population de l'Afrique, de la Phénicie, de la Grèce? Ce qui en reste? Des *cadavres de villes*, comme l'écrivait Sulpicius à Cicéron, avant même la fin de la république romaine.

« En définitive, dit M. de Champagny, la place ne manque pas. Si le genre humain est pauvre, et s'il se sent coudoyé de trop près, c'est qu'il le veut bien. Loin qu'il y ait trop d'hommes pour le monde, il n'y en a pas assez [1]. »

L'auteur nous rappelle, à ce sujet, les temps primitifs où la Grèce, étroite et aride, ne pouvant nourrir tous ses enfants, on désignait par le sort un certain nombre de jeunes gens pour aller au loin fonder des colonies. Ces jeunes gens partaient, *non sans de tristes adieux;* et, après avoir pris sur l'autel le feu sacré, voguaient de rivage en rivage, cherchant, au milieu de mille périls, une autre Grèce, une autre patrie, en Asie, en Afrique, en Italie, en Espagne.

Ainsi, les Normands, alors que la population de la Normandie était exubérante, allaient créer au Canada une *nouvelle France;*

n'en reste-t-il presque rien, sinon que ceux qui l'ont reçue se croient propres à tout. Autrefois on apprenait moins de choses, mais ce qu'on savait on le savait bien, et ce qu'on savait était toujours directement utile.

Une remarque très-curieuse de M. de Champagny, c'est la *profonde incapacité industrielle du monde païen*, spécialement des Romains, et leur *inaptitude au progrès*. Les détails dans lesquels il entre sur ce point sont du plus haut intérêt (P. 299.)

[1] P. 179.

ainsi les Basques, de nos jours encore, portent les souvenirs, les mœurs et l'amour de la France dans les *pampas* de l'Amérique du Sud. Il est à remarquer que la plupart des grandes colonies ont été fondées par des peuples religieux. Ce sont des Espagnols et des Portugais qui veulent propager leur foi; l'amour de l'or ne viendra qu'ensuite; ce sont des Anglais qui fuient la persécution, des Irlandais opprimés et appauvris sur leur terre natale. Le temps des colonisations en Grèce fut l'âge héroïque; mais quand l'âge philosophique fut venu, on trouva plus simple et plus sage d'arrêter le mouvement de la population. Platon ne voulait pas plus de 5,040 familles dans sa république. Comment maîtriser cependant les passions les plus légitimes? Demandez à Socrate, à Platon, à Aristote, à Cicéron; les moyens ne leur manquent pas; l'immoralité et le crime même, sous ses formes les plus abjectes, leur viennent en aide. « On ne voit pas de trace (de pareilles hontes) dans les poèmes homériques, dit M. de Champagny, parce que c'est la Grèce pauvre, héroïque, barbare, qui se peint dans ces poèmes. Alors Hébé, seule, versait le vin au banquet des dieux; mais quand vient la Grèce savante, philosophique, politique, civilisée, Hébé est chassée par Ganymède et le vice civilisé triomphe de la vertu barbare [1]. »

Ainsi, révolte contre la loi du travail, et de cette révolte naît l'esclavage; révolte contre la loi de la population, et cette révolte donne pleine carrière à tous les vices. N'est-ce pas là ce que nous voyons encore aujourd'hui, et Malthus, avec sa *contrainte morale*, vaut-il mieux dans la pratique que Platon? On ne s'est pas d'ailleurs arrêté à Malthus, et certains économistes sont allés jusqu'à proposer d'interdire le mariage aux pauvres, c'est-à-dire de leur arracher la plus douce des consolations [2]. La contrainte n'est morale que

[1] P. 194.

[2] Lorsque Stuart Mill émit cette odieuse pensée, il ne fit d'ailleurs que réduire en théorie la pratique d'un certain nombre d'Etats, la plupart protestants, du nord de l'Europe, tels que la Norvége, la Saxe, le Mecklembourg, le Wurtemberg, etc. Dans ces états on n'est admis à contracter mariage qu'après avoir justifié de moyens d'existence qui, dans les grandes villes, doivent aller quelquefois jusqu'à 800 florins annuels; dans les villes moindres, à 400; dans les campagnes, à 200 (le florin vaut

lorsqu'elle vient de celui-là seul qui a droit de l'imposer, de Dieu; mais on ne veut pas justement de cette contrainte-là, et économistes, libres-penseurs ne cessaient, hier encore, d'accuser les vœux monastiques d'entraver le développement de la population. Qu'est-il arrivé cependant depuis que les loges et les clubs ont pris la place des monastères? C'est précisément depuis cette époque que le développement s'est arrêté. Aujourd'hui même, la statistique nous apprend que, si quelques-unes de nos provinces voient encore leur population croître, ce sont celles qui donnent le plus de prêtres à l'Église, c'est-à-dire où le sentiment religieux est le plus profond.

« Il y a forcément, il y a toujours eu, dit M. de Champagny, un certain nombre de célibataires; mais si, parmi eux, le célibat égoïste et sans frein est la loi dominante, les mœurs se corrompent, les mariages ne sont plus respectés, et par suite, les populations diminuent. Si, au contraire, le célibat chrétien ou religieux se rencontre plus souvent, la morale publique devient plus pure, le mariage est plus respecté et, par suite, la population augmente. Un moine de plus, un homme qui, pour vivre dans le cloître, abandonne à son frère son petit pécule et lui rend ainsi le mariage plus facile, un moine de plus c'est souvent un bon ménage de plus [1]. »

M. de Champagny fait remarquer, d'un autre côté, qu'il y a des races qui s'éteignent plus vite que les autres, et que ces races sont précisément celles qui sont devenues les plus étrangères à la loi du travail et surtout du travail auquel fut condamné Adam, du travail manuel et agricole. Quelle peut en être la cause? C'est évidemment que ces races, plus favorisées de la fortune, tiennent plus aussi à ses jouissances; mais M. de Champagny en signale une autre cause. « Je le constate, dit-il; l'ouvrier, le laboureur surtout, parce que le laboureur est celui qui accomplit le plus à la lettre la loi de l'Éden, est aussi celui qui est appelé, plus que tout autre,

à peu peu près 2 fr. 50). L'indigent, l'infirme, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin de la famille, sont mis hors la loi divine et humaine.

[1] P. 156. — Voir pp. 217 et 218 ce qu'était la population de notre pays sous les Romains, ce qu'elle devint aux XIIIe et XIVe siècles et ce qu'elle est aujourd'hui. Rien de plus éloquent que ces chiffres.

à former et à maintenir les races humaines. S'il n'y avait eu que des familles, je ne dirai pas même aristocratiques, mais riches, aisées, ne travaillant pas de leurs mains, il y a bien des siècles que le genre humain serait éteint [1]. »

« Dans la pairie anglaise, je cite toujours, combien y a-t-il de familles qui font dater leur titre d'avant le XVIe siècle? Onze sur plus de trois cents. Au parlement de Paris, combien de 1708 à 1789 compte-t-on de noms qui ont disparu? Cinquante-neuf sur deux cent vingt-six dans ce court espace de quatre-vingts ans. Parmi les duchés-pairies, dans le même espace de temps, combien se sont éteints? Huit sur trente-un [2]. »

« De plus, c'est à toute aristocratie non-seulement nobiliaire, mais financière, marchande, municipale que s'applique cette loi de prompte destruction. Les vides s'y font rapidement. Et comment se remplissent-ils? Par des bourgeois qui deviennent nobles. Et ces bourgeois, la plupart du temps, étaient petits-fils ou arrière-petits-fils d'ouvriers; et ces ouvriers, la plupart du temps, étaient fils ou petits-fils de laboureurs. Si les familles historiques périssent, ce n'est pas parce qu'elles sont historiques (car c'est plutôt pour elles une raison de tenir à se perpétuer), mais c'est parce qu'elles vivent dans le repos [3]. »

Arrêtons-nous ici; je tenais à indiquer quelques-unes des idées qui forment comme le fonds de l'ouvrage de M. de Champagny; mais c'est dans le livre lui-même qu'il faut en suivre le développement. Vous y trouverez, avec beaucoup de science, beaucoup d'âme et une intelligence d'autant plus vive de questions souvent abstraites, qu'elle se tient à l'écart des systèmes pour ne consulter que l'histoire et n'écouter que la voix de Dieu. Les pieux éditeurs de cet excellent livre ont pris pour devise: *Verbum, lumen* [4]; elle ne sera jamais mieux à sa place.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] P. 142.
[2] P. 144.
[3] P. 145.
[4] *Le* VERBE, *c'est la lumière.*

EFFLAM ET HÉNORA

LÉGENDE BRETONNE

Auprès de la Lieue-de-Grève qui s'étend entre Plestin et le bourg de Saint-Michel, se trouve une oasis dont la verdure contraste avec l'aridité des dunes de sable qui l'entourent. Un rocher colossal l'abrite contre les vents de la mer. Un ruisseau, qui descend des hautes terres, y entretient la fraîcheur et la végétation. Il y a bien longtemps qu'on n'y voit plus aucune trace de la demeure que le seigneur prince d'Hybernie, Efflam, y avait créée ; mais la colline qui domine et cerne la baie au couchant, conserve encore des vestiges de l'oratoire également élevé par saint Efflam pour y abriter ses derniers jours dans une retraite austère [1].

Voulant mettre fin à une guerre qui désolait l'Irlande, Efflam consentit à épouser Hénora, fille du comte Gurwallon, ennemi de son père ; mais la paix étant assurée, le jeune prince, que les dangers de la cour épouvantaient, emmena secrètement sa belle et vertueuse épouse. Ils s'embarquèrent aussitôt et vinrent aborder, en Armorique, dans la baie de la Lieue-de-Grève, où Efflam avait résolu de vivre loin du monde, dans la retraite qu'il s'était préparée.

[1] Au pied de la falaise on voit une chapelle plus moderne dédiée à saint Efflam, mort vers 512, selon la chronique d'Albert de Morlaix.

Ce fut là que, durant deux ou trois années, les jeunes époux goûtèrent un bonheur d'autant plus complet qu'une commune piété en formait le lien.

Un jour, cependant, Hénora crut s'apercevoir qu'Efflam devenait triste et pensif. Plusieurs fois même, elle osa lui en faire la remarque. Puis elle s'efforçait d'éloigner, par un redoublement de tendresse, la mélancolie qui paraissait gagner le cœur de son mari. Cette tristesse pourtant ne provenait pas de l'oisiveté : la vie du gentilhomme était remplie, autant qu'il est possible, par la pratique continuelle des bonnes œuvres. Nul ne trouvait sa porte fermée ; sa main libérale était ouverte pour tous les malheureux.

Ainsi se passait l'existence de ces époux, heureux de leur isolement sur la terre. Dans leurs loisirs, ils aimaient à se promener sur le bord de la mer; ils contemplaient avec ravissement cette immense et limpide plaine bleue, image de la pureté de leurs âmes ; et, lorsque le vent d'orage venait parfois la troubler, avec quelle ardeur leur prière s'élevait au ciel pour les matelots exposés sur les vagues !...

Une corneille de mer toute noire, au bec de corail, élevée par les soins d'Efflam, était la compagne assidue de leurs courses; elle ne manquait jamais de répondre à leur appel. L'oiseau fidèle voletait au-dessus d'eux en décrivant mille cercles rapides, et s'il venait à passer quelque bande de goëlands ou de mouettes, la corneille s'élançait à leur poursuite en poussant des cris; puis, reprenant son vol, elle allait se poser sur l'épaule d'Efflam ou d'Hénora.

Cependant l'incurable mélancolie du gentilhomme augmentait de jour en jour. Bientôt il lui devint impossible de la dissimuler. Un soir qu'ils se promenaient selon leur coutume sur le sable uni de la grève, la fille de Gurwallon, voyant son mari soupirer en détournant les yeux, lui demanda ce qui causait sa souffrance.

« Pourquoi êtes-vous si triste, Efflam ? lui dit-elle. Vous ne pouvez me le cacher, je lis une peine secrète dans vos yeux. Vous souffrez, je le vois; vous semblez malheureux.

— Malheureux ! s'écria Efflam ; vous vous trompez, Hénora ; je

ne saurais l'être auprès de vous; mais, je dois vous l'avouer, de vagues inquiétudes, des pensées que je ne puis définir, portent le trouble dans ma conscience, à la vue du bonheur sans mélange qui m'a jusqu'à ce jour entouré. Et si je songe à tant d'infortunés, à tant d'êtres éprouvés qui gémissent ici-bas, je me demande quelle sera la récompense de ceux qui trouvent un paradis sur la terre. Dieu bon, Dieu juste, peut-il leur accorder même part?

— Je ne puis vous comprendre, reprit l'épouse alarmée. Si ce Dieu que vous m'avez fait aimer davantage, nous comble de félicité, c'est qu'il le trouve utile et que telle est sa sainte volonté. Et ne m'avez-vous pas appris à dire chaque jour : « Seigneur, que votre volonté soit faite? »

— Il est vrai; et pourtant, Hénora, rien ne saurait calmer mes inquiétudes à l'endroit de mon salut et du vôtre. Je ne voudrais pas vous causer de douleur, mais j'ai plus souci de votre âme que du bonheur éphémère que vous avez pu rêver dans ce monde. Lorsque je vous emmenai d'Irlande, vous connaissiez à peine ce Jésus crucifié qu'aujourd'hui vous aimez et adorez comme moi. Vous savez qu'il a souffert pour tous les hommes, et qu'il a voulu par sa croix nous donner l'exemple de la souffrance et du sacrifice. S'endormir dans une vie de mollesse et de félicité me semble donc contraire à ce divin exemple... O Hénora, n'allez pas m'accuser d'un barbare oubli : jamais je ne vous aimai plus tendrement que le jour où j'ai compris que Dieu nous ordonnait de ne plus vivre que pour lui, de nous immoler à lui, et, dois-je vous le dire? de nous séparer, afin de vivre unis dans son éternel amour.

— Ciel! qu'entends-je? s'écria la jeune femme éperdue. Me quitter! Est-ce ainsi que vous prétendez m'aimer?... En quel lieu irez-vous, infortuné, où vous puissiez trouver plus de tendresse? Où porterez-vous vos pas? Quelle retraite choisirez-vous qui vous procure plus de calme et de bonheur? Où trouverez-vous des soins plus constants, un cœur plus dévoué, une sœur plus attentive, une épouse plus fidèle?... Et si vous êtes assez barbare pour vous immoler vous-même, songez du moins à la malheureuse Hénora, que

votre cruel abandon condamnerait à un malheur irréparable et sans doute à une mort prochaine!... »

Hénora s'interrompit, suffoquée par ses sanglots, et tomba à genoux sur le bord de la grève, où les flots commençaient à monter. Efflam détourna les yeux pour les élever vers le ciel, auquel il demanda peut-être un courage prêt à l'abandonner; puis, remarquant que la mer s'avançait rapidement et baignait déjà les genoux de sa jeune femme, il la saisit dans ses bras et l'emporta jusqu'à leur habitation.

Efflam passa la nuit dans la prière, suppliant Dieu de répandre sur sa compagne une partie de cette lumière qui l'avait éclairé lui-même.

Le ciel n'est jamais fermé aux prières qui s'élancent d'un cœur pieux, ardent et sincère.

Le lendemain matin, Efflam priait encore, lorsque Hénora s'introduisit dans son appartement. Elle était vêtue de deuil; son visage, pâli, mais empreint d'une touchante sérénité, portait les marques de l'angoisse douloureuse qui l'avait agitée pendant la nuit. Son époux comprit, au premier coup d'œil, qu'il s'était accompli un grand changement dans cette âme que la grâce avait touchée.

« Efflam, lui dit-elle, vous le voyez, j'ai déjà pris le deuil de mon veuvage. Hier je ne pouvais me faire à l'idée de vivre loin de vous. Il me semblait que rien ne devait remplacer votre présence pour moi. Je ne croyais pas même que l'amour de Dieu pût être assez grand pour combler le vide que vous laisseriez dans mon cœur déchiré; mais j'ai prié à votre exemple, et bientôt j'ai senti la lumière dessiller mes yeux. Vous demandiez un miracle au ciel, et ce miracle s'est opéré en moi... Je suis prête; partez, frappez; je bénirai votre main!

— Béni soit le ciel! s'écria le saint jeune homme attendri; béni soit-il de m'avoir donné une épouse telle que je la rêvais depuis longtemps!... O Hénora, vous exagérez à votre tour le sacrifice que Dieu nous demande. Si nous n'habitons pas le même toit, nous respirerons sur le même rivage. Nos âmes seront encore ensemble et nous vivrons unis par nos communes pensées...

— Ah! que ce bonheur est digne d'envie! dit Hénora; puis elle ajouta avec une touchante naïveté: Pourtant il me semble qu'il doit être bien dur de se garder souvenance sans se revoir jamais?...

Hénora se tut un moment, et, comme si elle se fût rattachée à un dernier rayon d'espoir humain, elle murmura en soupirant: « Ne disiez-vous pas que nous vivrons sur le même rivage?

— C'est la vérité, répondit Efflam. Voyez cette colline aride qui domine la baie: c'est là que je vais me retirer pour m'y consacrer entièrement à Dieu. J'y élèverai un oratoire et une cellule. Une cloche y sera placée par mes soins. Tous les matins, à l'aube du jour, la voix pieuse de l'airain vous dira que ma première pensée à mon réveil sera de prier pour vous; et quand l'ombre descendra sur la mer, la même voix viendra vous avertir que le pauvre Efflam invoque le ciel pour tous les malheureux, et qu'il le supplie d'accorder à Hénora la paix céleste et le calme de la résignation... Et maintenant, ajouta-t-il en se détournant pour cacher ses larmes, adieu, adieu pour jamais... sur la terre. »

En cet instant, la corneille, qui pendant cette pénible entrevue tournoyait autour de ses maîtres avec des croassements plaintifs, vint se poser sur le bras d'Efflam.

« Va, pauvre oiseau, dit Hénora; accompagne-le du moins dans sa solitude, et chaque fois qu'il sera souffrant ou affligé, reviens, reviens m'en porter la nouvelle, afin que, s'il est possible, je prie avec plus d'ardeur pour l'allégement de ses peines... »

Depuis quelques années, un humble oratoire avait été construit sur la falaise. Au lever et au coucher du soleil, les sons d'une cloche, répétés par les échos de la grève, faisaient naître dans les pauvres chaumières du voisinage la pensée de la prière et du recueillement.

Chaque soir aussi, on apercevait sur le bord de la mer, au milieu de la brume des vagues, une femme en deuil qui errait comme une ombre, jusqu'au moment où la brise lui apportait les accents affaiblis de la cloche. Alors, comme poussée par une main invisible, elle

tombait à genoux sur le sable humide, et restait longtemps abîmée dans une silencieuse méditation.

Un soir, pourtant, elle ne vint pas contempler la mer..., et, dans la cellule de l'ermite, la corneille au bec de corail voletait en poussant des cris incessants, plus plaintifs que de coutume. Elle semblait vouloir entraîner Efflam et lui dire :

— Suis-moi, suis-moi ; le temps presse !

Un sinistre pressentiment s'empara de l'âme de l'anachorète.

— Hénora ! s'écria-t-il, Hénora se meurt ; elle m'appelle !

Et il s'élança à la suite de l'oiseau...

Étendue, dans l'ombre, sur un lit de mousse et d'algues desséchées, Hénora, pâle et blanche comme un lis, paraissait attendre son mari pour mourir... Elle essaya de murmurer le nom d'Efflam, puis le nom, si doux aux mourants, du Christ Jésus ; et montrant par son dernier regard le ciel à son époux, elle expira.

Efflam, dit la tradition, modèle des solitaires, vécut encore de longues années dans sa cellule de la falaise, au milieu d'étonnantes austérités et d'une piété surhumaine.

E. du Laurens de la Barre.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVI

RÉFUTATION

DE

l'Histoire de l'établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot,

PAR UN HOMME DE LETTRES DE LA PROVINCE DE BRETAGNE

§ 8.

On a veu dans tout ce que nous avons cité d'Adrien de Valois, et l'exemple d'André du Chesne — dont le nom est en vénération à tous ceux qui aiment l'histoire — nous instruit, par l'emploi qu'il a fait dans son Recueil des historiens de France de plusieurs fragments d'actes de saints, qu'on ne doit pas regarder tous ces actes avec le mesme mépris qu'a pour eux M. l'abbé de Vertot, — qui s'est déchaîné contre les légendes de Bretagne d'une manière digne de la modération ordinaire avec laquelle il parle de tout ce qui peut donner quelque lustre

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 297-324.

à cette province. On diroit, à l'entendre, qu'il n'y a que les saints de Bretagne à qui on ait attribué de faux miracles et que le talent de les inventer et de les débiter a esté particulier aux seuls Bretons et aux seuls moines : car les moines partagent aussi les effets de la mauvaise humeur du R. P. René Aubert. Mais si ce vénérable docteur vouloit bien se donner la peine de parcourir quelques volumes seulement de Bollandus et de ses continuateurs, il verroit que dans toutes les nations, et presque dans tous les tems, on n'a point épargné les plus incroiables prodiges dans le récit de la vie des saints, pour joindre le merveilleux à l'utilité des exemples, et que des auteurs de tout pays et de toutes sortes de condition se sont meslez de ce genre d'escrire.

Au reste, un homme religieux, tel que M. l'abbé de Vertot, auroit pu se dispenser de faire le plaisant au sujet d'un grand nombre de faux miracles des légendes de Bretagne; car à quoi bon tant de fades et ennuieuses railleries? Le P. Lobineau a-t-il emploié quelqu'un de ces miracles pour prouver ou que les Bretons se sont establis dans l'Armorique avant que les François fussent maistres des Gaules, ou que la Bretagne n'ait point esté assujettie aux Normans de la Seine par le roy Charles le Simple? — qui sont les deux points sur quoi roule la dispute entre l'abbé de Vertot et lui. Le religieux abbé de Vertot n'a-t-il point senti que la belle humeur des libertins, excitée par de semblables railleries, passe aisément du ridicule des faux mirales au mépris des saints mesme et de la religion? Il l'a senti véritablement; mais cela ne l'a pas empesché de pousser sa pointe. *A Dieu ne plaise,* dit-il, *qu'on puisse me soupçonner de rapporter des faits si merveilleux pour jeter du ridicule sur la vie des saints*[1]. *Après cette protestation sincère,* vous diriez qu'il va donner quelque

[1] *Hist. crit.*, t. I, p. 38.

marque de respect pour des saints qu'il a exposez aux railleries des libertins? Non, ils estoient Bretons, et dez là hors d'estat de mériter aucune satisfaction de la part du seigneur abbé de Vertot. *Malheur,* adjouste-t-il, *à celui qui doute du pouvoir de Dieu et des vrais miracles qu'il lui a plu opérer par le ministère de ses élus!* A la faveur de ce rare effet de croiance et de soumission, il suppose qu'on lui passera tant de fades et ennuieuses railleries, qui occupent une bonne partie de son premier volume, parce qu'elles *servent à faire connoistre le peu de foi que méritent des escrivains qui ont rempli* la vie des saints de Bretagne *de tant de fables.* Ils n'en méritent point, véritablement, sur le sujet de ces fables; mais on ne rejette pas toujours leur tesmoignage concernant des faits publics, surtout quand plusieurs se trouvent d'accord sur les mesmes évènemens; et de là vient qu'Adrien de Valois et André du Chesne, aussi bons juges que M. l'abbé de Vertot de ce qui peut faire foi en matière d'histoire, n'ont pas dédaigné d'emploier l'autorité des légendaires bretons.

§ 9.

L'indulgence avec laquelle M. de Vertot veut bien quelques fois contribuer, par ses officieuses conjectures, à *sauver l'honneur du P. Lobineau*[1] lui aura sans doute fait lire avec plaisir les deux passages d'Adrien de Valois que nous avons rapportez, et pour lui renouveler encore le mesme plaisir, nous y en allons joindre un troisième, qui fera voir qu'il n'est pas besoin *que le P. Lobineau ait les yeux autrement faits que les autres hommes*[2] pour reconnaître les Armoricains dans les *Arboricains* de Procope. Voici donc comme s'explique à ce sujet, M. de Valois, au livre VI de son *Histoire de France :*

[1] *Hist. crit.*, t. II, p. 85.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 154.

[Suit la traduction de ce passage d'Adrien de Valois, où cet auteur établit effectivement une opinion toute conforme à celle de D. Lobineau; et après cette citation, que nous omettons en raison de sa longueur, la *Réfutation* continue :]

Voilà comme Adrien de Valois s'est expliqué au sujet des Arboricains de Procope, et le P. Lobineau n'a pas eu *les yeux autrement faits que les autres hommes,* quand il a lu dans ce rhéteur de Palestine ce que M. de Valois y avoit lu avant lui.

Mais ne seroit-ce point M. Vertot lui-mesme qui auroit eu les yeux si estrangement conformez, quand il voit dans Guibert, abbé de Nogent, que les Bretons ont fait un de leurs saints d'un hypocrite mort d'un excez honteux d'yvrognerie? La vérité est que, du temps que S. Samson vivoit dans l'isle de Bretagne, il y avoit un abbé nommé Pyron, à qui la grande régularité de son observance, la sévérité de sa discipline, et les dehors d'une piété qui paroissoit sincère, avoient attiré une grande réputation de sainteté, mal fondée pourtant parce qu'il estoit hypocrite, et que Dieu voulut, en démasquant enfin son hypocrisie, désabuser les peuples de la fausse opinion qu'ils avoient eue d'un homme qui leur avoit surpris une estime et des éloges qu'il ne méritoit pas. Le malheureux hypocrite s'enyvra, tomba la nuit dans un puits, en fut tiré à demi-mort et finit sa vie dans un aussi grand mépris de tout le monde qu'il avoit vescu dans une grande réputation de sainteté.

M. de Vertot veut, après cela, que les Bretons l'aient pourtant mis au nombre de leurs saints, et cite pour garant l'abbé Guibert : *Ses compatriotes,* dit-il, *en ont fait un de leurs saints, au rapport de Guibert, abbé de Nogent* [1]. Et, pour preuve de cette canonisation, il rapporte un passage latin de Guibert, dans lequel nous apprenons que cet abbé, lisant la

[1] *Ibid.* t. II. p. 349.

vie de S. Samson et trouvant qu'il y estoit souvent parlé avec éloge d'un certain abbé Pyron, que cette vie appelloit tantost le saint prestre, tantost le saint abbé, comme c'est assez l'usage de parler des gens qui font paroistre une piété singulière, il en conçut une grande estime, et le croiant véritablement un bienheureux, il cherchoit la fin de sa vie pour s'édifier de ses dernier sentimens : *Cujus cum finem, ut beatum putabam, rite legendo prosequerer.* Ce que M. de Vertot a traduit : *Et comme, sur la foi de l'auteur, je le regardois comme un bienheureux, je trouvai à la fin du livre etc.* Mais ce n'est point la fin du livre que cherchoit l'abbé Guibert, c'estoit la fin de Pyron; et il n'a eu garde de trouver cette fin *à la fin du livre,* puisqu'elle est marquée dans le manuscrit de l'abbaye de Saint-Serge au chapitre X, et que tout l'ouvrage en a plus de quarante. L'abbé Guibert fut saisi d'horreur à la lecture du comble détestable que l'hypocrite avoit mis à sa sainteté. Mais où trouve-t-on là dedans que l'abbé Guibert ait avancé que les compatriotes de l'hypocrite l'aient mis au nombre de leurs saints? C'estoit une descouverte réservée aux yeux extraordinaires de M. l'abbé de Vertot et à la charité qu'il a de broder sur tout ce qu'il croit qui peut faire honneur à la Bretagne.

Qu'il nous permette encore de lui demander de quel usage peut estre, dans un livre destiné à prouver la soumission originaire des Bretons à la couronne de France, ce qu'il rapporte, immédiatement après, d'un certain prestre breton nommé Vinoc, d'une abstinence et d'une austérité surprenante, qui, s'estant à la fin accoustumé à boire du vin avec excez, fut possédé du diable? Seroit-ce aussi un saint du calendrier des Bretons? Véritablement M. de Vertot le canonize de son autorité privée : *La réputation de sa sainteté,* dit-il, *attiroit un grand nombre de peuple à sa cellule* [1]; et un peu après :

[1] *Hist. crit.* t. I. p. 350.

Le saint relascha de son austérité etc. N'auroit-il point aussi quelque garant fameux pour cette appellation de sainteté? Car ce grand homme, on le sait, n'avance jamais rien sans preuves incontestables. Il cite véritablement deux passages de Grégoire de Tours et les rapporte en latin; mais nous y trouvons l'original plus modéré que le copiste interpolateur; car Grégoire de Tours ne parle point de la réputation de sainteté du prestre Vinoc et ne l'appelle jamais saint; ces termes sont de la pure libéralité du critique normand, dont les éloges malins sont souvent plus envenimez que les injures les plus grossières.

Au reste, ces deux saints bretons, de la création de M. l'abbé de Vertot, sont emploiez pour convaincre le public *que les légendaires de cette nation nous ont donné plusieurs saints du moins aussi suspects que leurs rois fabuleux, et qui ne doivent un nom respectable qu'à des erreurs populaires* [1]. Il aura peut-estre la bonté, quelque jour, de nous indiquer les légendaires qui ont mis au nombre des saints les deux prestres bretons Pyron et Vinoc; car ni Grégoire de Tours ni l'abbé Guibert ne disent rien qui puisse faire soupçonner les Bretons d'une pareille erreur.

§ 10.

C'est saint Salomon qui paroist avoir le plus irrité la bile du critique normand : il avoue que *ce n'est pas sans scrupule qu'il voit un assassin, un usurpateur et un rebelle, dont on fait un martyr* [2]. Mais le culte ancien que tant d'églises, non seulement de Bretagne mais des provinces qui en sont fort éloignées, rendent à saint Salomon sous la qualité de martyr,

[1] *Hist. crit.* t. II. p. 348.
[2] *Ibid.* p. 352.

comme on le verra dans l'Histoire des Saints de Bretagne du P. Lobineau, n'est-il pas un assez bon garant du bonheur qu'a eu cet assassin, cet usurpateur, ce rebelle, de trouver grâce devant Dieu, par des vertus plus grandes que son crime? Le meurtre d'Uri et l'enlèvement de Bethsabé n'ont pas empesché David d'estre de nouveau l'homme selon le cœur de Dieu. La guerre d'Herménégilde contre son père n'a pas empesché l'Eglise de le placer au nombre des martyrs.

Mais enfin, pour guérir le scrupule de M. de Vertot, il ne faut point d'autre remède que celui qu'il a fourni lui-mesme à ceux qui pourroient avoir quelque peine de conscience au sujet de sainte Ursule. *Il ne faut point douter,* a-t-il dit, *qu'il n'y ait eu une sainte Ursule; l'autorité de l'Eglise, qui en fait la feste, en doit convaincre tout esprit raisonnable* [1]. Tout esprit raisonnable doit donc aussi estre convaincu que tant d'églises, qui font la feste de saint Salomon et qui honorent sa mémoire et ses reliques, n'ont pas esté induites à ce culte sans de justes raisons et sans avoir esté convaincues, ou par les œuvres de Salomon postérieures à son crime ou par les signes divins qui ont honoré son sépulcre [2], de la sainteté d'un prince devenu aujourd'hui l'objet des railleries d'un homme qui voudroit, ce semble, le chasser du séjour des élus, après avoir en quelque sorte essaié d'y mettre un prince hérétique, dont le plus grand exploit a esté de destruire la religion catholique dans un royaume entier.

On peut, dit-il dans son Histoire des Révolutions de Suède [3], *reprocher justement à la mémoire de ce grand homme* (c'est Gustave) *le malheur d'avoir introduit le luthéranisme dans son royaume.* Mais l'excuse suit immédiatement :

[1] Disc. prélim. p. 31.
[2] Ad cujus sepulcrum signa deinde divina refulserunt. *Martyr. gall.* p. 381.
[3] *Hist. des Rév. de Suède,* t. II. p. 249.

quoique peut-estre il ne pretendist d'abord que réformer quelques abus du clergé et tout au plus appliquer aux besoins pressans de l'Estat une partie des grands biens des evesques.

L'esprit de cet auteur, toujours fertile en expédiens pour diminuer les fautes de son héros, lui fournit ailleurs cette autre excuse spécieuse : *Il se laissa aisément prévenir en faveur des nouvelles* OPINIONS, *qu'il ne regardoit peut-estre mesme que comme l'effet de quelques disputes de théologiens* [1]. L'effet de ces disputes estoit des hérésies dans Luther. Mais il s'agit ici d'une teste couronnée, il n'en faut parler qu'avec respect et traiter seulement de *nouvelles opinions* des hérésies dangereuses, protégées par un roy à la gloire duquel on s'intéresse. Et d'ailleurs le parti de l'hérésie *se trouvoit le plus favorable à l'establissement de l'autorité royale;* il ne faut donc pas s'estonner si Gustave *se persuada qu'il pouvoit l'embrasser.* Aussi son panégyriste, catholique, et docteur en droit canon, le fait-il mourir comme on ferait mourir un saint Louis. *Il congédia,* dit-il, *ses médecins, qui dans cette extrémité le flattoient encore de l'espérance de recouvrer la santé; il voulut emploier les derniers moments de sa vie à penser uniquement à Dieu, et mourut tranquillement entre les bras des officiers de sa chambre, âgé de soixante-dix ans* [2].

Penser uniquement à Dieu et mourir tranquillement, c'est mourir comme un saint, comme un élu de Dieu. Mais mourir de la sorte après avoir abandonnné et fait abandonner à tout son royaume la foi de l'Eglise et dans l'attachement constant à l'erreur, c'est un miracle qui n'est possible qu'au seul historien des Révolutions de Suède!

Après cette digression, que nous a arrachée l'indignation de

[1] *Ibid.* p. 100.
[2] *Ibid.* p. 248.

voir un religieux fournir aux libertins une abondante matière de railleries aux despens des saints et de la religion, il faut cependant rendre cette justice au P. Aubert, que, parmi tous les saints Bretons qui se sont trouvez sous sa main, il y a pourtant une sainte qui a trouvé en quelque sorte, grâce à ses yeux. C'est sainte [1].....

(*La suite prochainement*).

[1] Là finit le manuscrit autographe de Lobineau, qui n'a même pas achevé cette phrase. A. DE LA B.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

VIE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par M. l'abbé Pauvert, archiprêtre, curé de Saint-Jacques à Châtellerault. — Poitiers, Oudin frères, 1876.

Le grand siècle touchait à sa fin. Déjà l'on pouvait apercevoir, dans la société française, les symptômes d'un changement déplorable. Sous la double influence du jansénisme et du gallicanisme, l'esprit religieux s'affaiblissait, tandis que les scandales partis du trône rendaient moins fortes les lois de la morale chrétienne. Louis XIV, toujours catholique plein de foi, même au milieu de ses désordres, avait, après sa conversion, donné à la cour l'exemple de la retenue ; mais il gardait encore ses prétentions hautaines à l'égard du Saint-Siége, et ses efforts demeuraient infructueux. Les libertins, — on appelait ainsi les esprits forts, — se multipliaient. Tout préparait le XVIIIe siècle. Encore quelques années et le mouvement un instant contrarié allait se précipiter et, au milieu des rires, de l'indifférence, de la légèreté, on allait courir au cataclysme.

C'est à ce moment que Dieu suscita un saint prêtre, un missionnaire vraiment apostolique, dont la voix inspirée, en même temps que la vie sainte, jetèrent parmi les populations de l'Ouest les germes d'une rénovation religieuse dont l'influence n'est pas encore détruite. Le vénérable Louis de Grignion (c'est ainsi que lui-même a toujours écrit son nom), était né à Montfort, dans le diocèse de Rennes, en 1673. Son père s'appelait Grignion de la Bâcheleraie ; lui, par humilité, remplaça ce nom noble par celui de sa ville natale. Sa famille était nombreuse et pauvre. Ce fut en mendiant qu'il fit ses études et parvint au sacerdoce. Elevé chez les Jésuites de

Rennes, puis dans des maisons ecclésiastiques à Paris, et enfin au petit séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre en 1700. Des talents remarquables, développés par une ardeur infatigable pour le travail, l'avaient distingué pendant ses études ; mieux encore, des vertus extraordinaires, une piété exemplaire, une pureté sans tache, une humilité héroïque, avaient attiré sur lui les regards. Mais ces vertus se présentaient avec des caractères tellement particuliers à lui seul, qu'elles firent naître chez la plupart l'étonnement plutôt que l'admiration. Par une permission divine, les hommes les plus saints furent tout d'abord dans la défiance à son égard, et de bonne heure il connut les épreuves dont il ne devait cesser d'être abreuvé pendant toute sa vie. Il est certain qu'au milieu de la société réglée, compassée, dans laquelle il était appelé à vivre, ses manières présentaient quelque chose d'étrange. Que penser d'un prêtre vêtu le plus souvent d'une misérable soutane, demandant comme une faveur qu'on lui servît la part des pauvres à la porte d'une communauté religieuse, recherchant les humiliations comme les autres cherchent les honneurs, ne se trouvant jamais assez pauvre, assez méprisé, ne tenant point compte des conventions habituelles de la vie sociale, faisant sa compagnie des malheureux, et traitant son corps avec la rigueur la plus épouvantable? Ce ne pouvait être qu'un fou. On le crut et on agit en conséquence. Il en fut le premier à remercier Dieu qui lui ménageait de la sorte ce qu'il préférait à toutes les richesses et à toutes les douceurs, des croix multipliées.

D'abord membre de la communauté de Saint-Clément fondée à Nantes par le pieux M. Lévêque, puis aumônier de l'hôpital de Poitiers, il n'était pas encore entré dans la voie où Dieu le voulait, et vers laquelle le portait un attrait irrésistible. Des événements où les hommes ne voyaient qu'une disgrâce, furent les moyens providentiels qui l'y firent entrer. Obligé de quitter l'hôpital, il fit à pied, en mendiant, le pèlerinage de Rome, et vint se jeter aux genoux de Clément XI, lui demandant ce qu'il devait faire. Il voulait être missionnaire et désirait aller aux Indes. Le pontife lui ordonna d'évangéliser la France ; et le saint homme partit emportant un crucifix indulgencié et le titre de missionnaire apostolique. Pendant

treize années, il se consacra à l'œuvre que lui avait indiquée le vicaire de Jésus-Christ. Il y donna tout son temps, y consacra toutes les ressources de son intelligence et de son cœur, et mourut à la peine.

Ce fut dans le Poitou et dans la partie française de la Bretagne que fut le principal théâtre de son zèle. Les diocèses de Rennes, Saint-Brieuc, Nantes, Luçon, La Rochelle, entendirent à différentes reprises sa voix sacerdotale. Grands furent les succès qu'il obtint, mais grandes furent également les tribulations qu'il dut subir. Tandis que les populations, subjuguées par sa parole, attirées par l'éclat de ses vertus, accouraient vers lui avec enthousiasme, ceux qui avaient l'autorité, s'arrêtant à ses dehors étranges, écoutant les calomnies, se laissant aveugler par les préjugés jansénistes, mettaient des obstacles à son zèle. Plusieurs fois il se vit interdire la parole dans certains diocèses, sans avoir été jamais, comme on l'a prétendu par erreur, frappé de censures ecclésiastiques. Ce fut dans les dernières années de sa vie seulement qu'il trouva à La Rochelle, dans Mgr de Champflour, un évêque qui l'apprécia toujours comme il le méritait, et ne lui marchanda jamais sa bienveillance et son concours.

Si les populations lui étaient généralement favorables, il ne faut pas croire néanmoins qu'il ne rencontra jamais chez elles des dispositions hostiles. Plus d'une fois, il lui fallut dévorer des injures, endurer de mauvais traitements. Même il courut de sérieux dangers et n'échappa que par miracle aux complots tramés contre lui. Mais toutes les persécutions, toutes les difficultés, d'où qu'elles vinssent, ne purent jamais l'arrêter. Que pouvaient faire les souffrances et les injures à l'homme qui disait pour premier salut à une personne qu'il n'avait jamais vue jusque-là : « Monsieur, je vous souhaite beaucoup de croix » ? Dieu bénissait d'ailleurs ses efforts. On a peine à se figurer l'influence qu'il exerçait sur les foules. De toutes ces missions la plus célèbre est celle de Pontchâteau, à la suite de laquelle, pendant quinze mois, il eut constamment de deux à cinq cents personnes occupées sous sa direction à construire un calvaire monumental. L'œuvre gigantesque à peine achevée fut

détruite par les ordres de la cour : on voulait y voir une forteresse.

Accablé par ces travaux continuels, épuisé par ses mortifications multipliées, brûlé par le poison que des protestants lui avaient versé et qui ne put être entièrement neutralisé, le vénérable Montfort mourut encore jeune. Ce fut, le 28 avril 1716, à l'âge de quarante-trois ans, qu'il expira à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où il faisait une mission. Aussitôt la voix du peuple le proclama bienheureux. On accourut à son tombeau, on invoqua sa protection, on raconta les miracles dus à son intercession. Dix-sept mois après sa mort, l'évêque de La Rochelle permit qu'on transportât son corps dans un sépulcre monumental. En ouvrant le cercueil, on trouva le cadavre sans corruption et tout pénétré de l'odeur la plus suave. L'évêque de Poitiers, prévenu contre lui pendant de longues années, fut un des plus empressés à propager la renommée de ses miracles. Pendant tout le XVIIIe siècle, le tombeau fut un lieu de pèlerinage, et la révolution ne put faire oublier celui qui l'avait prédite longtemps à l'avance. On peut espérer que notre siècle verra inscrire le grand missionnaire dans le catalogue des bienheureux. Introduite en 1831, la cause de sa béatification a marché de la manière la plus consolante ; le 29 septembre 1869, le décret relatif à l'héroïcité des vertus a été promulgué ; il ne reste plus qu'à instruire le procès relatif aux miracles. Qu'il plaise à Dieu de nous donner bientôt la joie de le voir heureusement terminé.

En mourant, le vénérable laissait derrière lui des œuvres destinées à perpétuer le fruit de ses prédications. Il avait fait quelques fondations locales, comme celle, à Nantes, de l'hospice des Incurables ou de la Providence ; mais les institutions d'un intérêt plus général doivent être surtout signalées. Ainsi l'usage de réciter le Rosaire publiquement fut établi par lui dans les paroisses qu'il évangélisa, et s'est maintenu jusqu'à nos jours. Des congrégations diverses, sous les noms d'amis de la Croix, de pénitents blancs, de vierges, groupèrent, en beaucoup d'endroits, les âmes pieuses et ferventes. Tout cela s'efface devant la fondation des deux congrégations des filles de la Sagesse et des missionnaires de la Compagnie de Marie. Chose

merveilleuse et qui montre bien que les œuvres divines ne ressemblent point à celles des hommes, ces deux sociétés, dont le Vénérable nourrit la pensée durant de longues années, existaient à peine quand il ferma les yeux. Quatre religieuses, deux missionnaires représentaient l'une et l'autre famille. Dieu avait refusé à son serviteur la consolation de voir ici-bas ses enfants se multiplier; il avait seulement affermi sa foi par des visions prophétiques.

Puisse ce résumé, bien court et bien incolore, inspirer à ceux qui le parcourront la bonne pensée de lire l'ouvrage de M. l'abbé Pauvert. Ils n'auront qu'à se louer de leur résolution. Cette vie, si intéressante en elle-même, prend un nouvel intérêt dans la manière dont elle a été racontée. Vivement ému par le spectacle des vertus dont il a pu contempler le tableau dans les écrits contemporains, désireux de faire passer dans l'âme des autres les sentiments qui remplissent la sienne, l'auteur a élevé à la mémoire du Vénérable un monument digne à tous les points de vue du but qu'il prétendait atteindre. Au mérite de l'exposition et du style qui en rendent la lecture attrayante, ce livre joint celui de présenter pour la première fois la physionomie réelle du P. de Montfort. La découverte de plusieurs lettres inédites fort importantes et la connaissance des procès de béatification ont permis à l'auteur d'élucider quelques questions qui demeuraient fort obscures dans les histoires antérieurement publiées, spécialement les faits qui ont rapport à la venue du Vénérable à Poitiers et à ses relations avec Mme de Montespan. La vie proprement dite est suivie de plusieurs études également intéressantes, dans lesquelles Montfort est successivement considéré comme thaumaturge, fondateur d'ordre, missionnaire, écrivain ascétique et poète. On y voit qu'indépendamment de ses vertus et de son zèle, il dut son influence à de merveilleuses dispositions pour l'éloquence fécondées par un travail opiniâtre. « L'analyse du beau traité de la vraie dévotion, l'étude sur les poésies et cantiques du fervent missionnaire, offrent un véritable intérêt. » Ainsi s'exprime Mgr l'évêque de Poitiers dans l'approbation élogieuse qu'il fait de ce volume. Une seule remarque pourrait être faite, mais elle s'adresse surtout aux compositeurs : c'est que les noms de plusieurs paroisses

du diocèse de Nantes sont altérés, quelquefois même de manière différente à plusieurs pages d'intervalle. Mais ce détail, qui certainement disparaîtra plus tard, ne peut nuire au succès légitime de l'ouvrage. L'auteur s'est proposé de contribuer à la gloire du saint prêtre, de le faire mieux connaître, d'exciter pour lui dans les âmes une confiance plus grande; il est sûr d'arriver à son but. Quiconque ouvrira ce livre ne le fermera pas sans vénérer celui qu'il célèbre et sans remercier celui qui l'a écrit.

ABBÉ P. TEULÉ.

UN ÉCHANGE, par Mlle Célanie Carissan, 1 vol. in-18. Collection Saint-Michel. Paris, Téqui, rue de Mézières, 6. 1878.

Voici une œuvre de début qui mérite l'attention. Le nom de Mlle Célanie Carissan est inconnu dans les lettres chrétiennes; nous pensons qu'il ne tardera pas à s'y créer une place, à côté de ceux d'Hippolyte Violeau, de Zénaïde Fleuriot, de Mlle Monniot; essayons de dire à quel titre, et pour cela faisons rapidement connaître la fiction que l'auteur a créée.

Lucie de Morville est une fille de famille qui a toutes les qualités, moins la fortune, et qui accepte pour vivre une position de demoiselle de compagnie auprès d'une opulente héritière, Marthe de Brennes; celle-ci est une nature riche, mais personnelle et insoumise, où l'orgueil règne en maître : il s'agit de la transformer. Lucie entreprend cette tâche difficile et y réussit, peut-être trop vite, pour la parfaite vraisemblance; les deux jeunes filles deviennent amies sincères; — mais là n'est pas la pensée maîtresse du récit. Marthe a un fiancé, René de la Rochecourbon, que des convenances de famille lui destinent depuis l'enfance; il arrive, est agréé, tout marche vers le dénoûment annoncé, lorsque survient un frère de Lucie, Jacques, jeune ingénieur mûri avant l'âge, grave et fort, qui ne tarde pas à supplanter dans le cœur de l'héritière le cousin un peu effacé que lui réservait sa mère. Marthe, à qui les leçons de Lucie ont profité, sent qu'elle a besoin d'un maître, et le trouve dans Jacques : Lucie, qui aime René, se sacrifie, s'éloigne et songe à prendre le voile; mais on a deviné son choix : il se trouve être celui de René, et on les amène tous deux, non sans effort, comme dans les *Fourcham-*

bault d'Emile Augier, à faire leur bonheur mutuel. Enfin, Jacques lui-même, gagné à son tour, s'unit à Marthe, et *l'échange* est consommé.

Cette fable est bien simple ; les incidents y sont peu nombreux, mais le style a de la délicatesse, de la distinction ; de gracieuses et de riches descriptions s'y pressent ; l'intérêt naît, se développe, grandit avec naturel et rapidité ; un pur enthousiasme pour les arts y éclate sobrement ; surtout une inspiration vraiment chrétienne, un sens moral sain et fort circule dans toute l'œuvre, l'anime et la vivifie. On sent que l'auteur a écrit parce qu'elle avait quelque chose à dire, *qu'elle ne se sert de la parole que comme un homme modeste se sert de son manteau pour se couvrir* (Fénelon) ; que l'action romanesque n'est pour elle que l'enveloppe transparente d'un enseignement salutaire et fortifiant. Apprendre à se connaître pour se dominer avec le secours de Dieu, voilà la morale qui sort de ce petit livre. Sans doute on peut lui reprocher une sorte d'idéalisme montrant un monde épuré et embelli à travers le prisme d'une imagination jeune qui connaît peu le mal ; mais, par le temps de livres fangeux qui court, c'est de l'excès opposé au réalisme que nous avons besoin ; « quand la fiction n'est pas plus belle que le monde, elle n'a pas le droit d'exister, » a dit Joubert [1]. Sans doute encore on peut lui demander plus de connaissance de la vie, plus d'expérience pratique, une science plus exacte du détail et de la couleur ; mais, après tout, ces choses s'acquièrent, les dons naturels ne s'acquièrent pas, et Mlle Carissan les possède. *Un échange* est de la famille de la *Maison du Cap ;* j'oserai dire même, avec toutes les réserves et les restrictions nécessaires, de la famille de *Sibille* et de *Mauprat*. Nous lui souhaitons des successeurs.

***

MICHEL MARION, ÉPISODE DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE BRETONNE, par le comte de Saint-Jean. — Paris, Dentu, 1 vol. in-18, 270 pp. Prix, 2 fr.

Quoique voué particulièrement au culte de la Muse, le comte de Saint-Jean, après lui avoir payé un large tribut, n'a point cru déro-

[1] *Pensées*, t. II, p. 225.

ger en s'abaissant jusqu'à la vile prose. Si Voltaire, en donnant à la sienne le naturel et la grâce, n'avait pas prouvé que, dans sa bouche, cette expression n'avait rien de sérieux, la récente publication du comte de Saint-Jean serait une protestation énergique contre ce terme injurieux. A ne considérer même que le côté poétique, la langue des dieux a-t-elle bien toujours besoin de la mesure et de la rime? Ne trouve-t-on pas plus de poésie dans vingt lignes de Châteaubriand que dans un poème de Delille?

Le comte de Saint-Jean a emprunté son sujet à une des pages les plus émouvantes de l'histoire de Bretagne. Malgré bien des luttes et bien des guerres, l'ancienne Armorique avait traversé les siècles sans rien perdre de son autonomie. L'amour du pays natal, les croyances et les traditions, le respect des sujets à leurs comtes et à leurs ducs, s'étaient transmis intacts jusque vers la fin du quinzième siècle.

C'est à cette époque que de grands seigneurs féodaux, les Rohan, les Saint-Avaugour, les Pont-l'Abbé, les Rostrenen s'unissent à Charles VIII pour annexer la Bretagne à la France. Mais, s'il y a dans les rangs de la noblesse des trahisons et des défaillances, dans des classes moins élevées, il est resté de généreux citoyens, de grands cœurs, des âmes fidèles. Rien ne pourra abattre leur courage, rien ne pourra les détourner de leur devoir. Michel Marion est de ceux-là. S'il ne compte point une longue suite d'aïeux, s'il n'a point de blason sur lequel il puisse écrire la devise nationale : *Potiùs mori quàm fœdari;* elle est si profondément gravée dans son cœur, que ni la main du temps, ni la main des hommes ne pourront l'en effacer.

Michel Marion a commencé sa fortune dans le commerce de la marine marchande; il l'a achevée en prenant à ferme les impôts des domaines de Cornouailles. Quand le bruit des armes se fait entendre, on le trouve à côté du duc François II; quand la paix le rend à ses loisirs, il revient habiter son chastel de la Fougeraie-Rouge, avec sa fille Jehanne qui, après avoir vécu pendant quelques années dans l'intimité des jeunes princesses de Bretagne, est venue rejoindre son père.

Frappé douloureusement dans ses affections par la mort d'une épouse qu'il chérissait, il rèstait à Michel Marion une grande consolation, l'amour de sa fille; une grande force, l'amour de son pays. Le sentiment du patriotisme était tel dans cette âme d'élite qui semble appartenir aux temps antiques, qu'à la nouvelle que son prince est à bout de ressources, il se décide, pour lui venir en aide, à vendre tout ce qu'il possède et à laisser sa fille pauvre. Loin de s'en plaindre, Jehanne applaudit à cette résolution; enfant héroïque, elle accepte avec joie le sacrifice des biens de la terre. Heureusement qu'elle a trouvé un cœur qui répond au sien, et qu'en recevant sa main, son fiancé n'envie rien de plus.

Telle est la première page d'*un épisode de la guerre de l'Indépendance bretonne.*

Il nous resterait à suivre l'auteur dans toutes les péripéties de la guerre, au siége de Nantes, à la bataille de Saint-Aubin, à Coyron-sur-Loire; à l'accompagner au lit de mort du duc, à son convoi funèbre, au couronnement de la duchesse qui, après avoir été fiancée au prince Maximilien, consent à prendre pour époux l'ennemi de son père, le roi Charles VIII; acte politique, bien plus que mariage d'inclination; presque partout nous nous trouverions en face de Michel Marion. Intrépide et calme au milieu des dangers, toujours prêt à sacrifier sa vie comme il a sacrifié sa fortune, le héros se voile la face et fait entendre des paroles indignées, quand il voit la duchesse devenir reine de France et s'éloigner des rives de la Loire pour porter la couronne sur les rives de la Seine. Michel Marion ne veut pas comprendre que la souveraine ne cesse pas d'être duchesse de Bretagne, et que, par son mariage, pas plus que par celui qu'elle conclura plus tard avec Louis XII, elle n'a sacrifié l'indépendance et les immunités de son duché.

Jehanne était morte, et son père avait eu assez de force d'âme pour résister à ce coup terrible. Quand il crut que la Bretagne n'était plus qu'une province de la France, l'exaltation du patriotisme égara sa raison. Seul désormais sur la terre, il s'abandonna à tout son désespoir. Après la mort de la reine Anne, on voyait encore, au milieu des glaces de l'hiver, comme par les chaleurs de

l'été, un vieillard à la haute stature parcourir les champs et les forêts, cherchant quelquefois un asile sous le chaume du pauvre, n'ayant le plus souvent d'autre abri que la voûte du ciel : « Cet homme était le chêne vigoureux planté dans le sol encore libre de la Bretagne, c'était l'humble héros des anciens jours, c'était Michel Marion ! »

On comprend bien qu'une analyse si écourtée ne peut donner une idée d'une composition qui se recommande par de grandes qualités. En eussions-nous fait une véritable étude, dans un travail beaucoup plus étendu, que nous n'aurions pas cette prétention. Un magistrat distingué, l'avocat général Berville, ne faisait jamais de réquisitoire dans les affaires de presse ; il se contentait de lire l'article incriminé, pensant que toutes les interprétations et tous les commentaires étaient oiseux devant le témoignage de la parole écrite. Ce qui, à nos yeux, est vrai pour les délits de presse, l'est encore bien plus pour les œuvres littéraires. Pour en bien juger, il faut les lire. Les critiques, fussent-ils des Jules Janin ou des Sainte-Beuve, s'ils peuvent faire connaître la pensée d'un auteur, sont impuissants à en rendre l'expression.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la lecture de Michel Marion fera passer à ceux qui ouvriront ce livre, l'heure la plus agréable ; ils auront bien de la peine à le fermer avant d'être arrivés à la dernière page. Ils se sentiront émus et entraînés par les nobles sentiments que l'auteur a donnés à son principal personnage, sentiments qu'il a puisés dans son propre cœur ; ils seront séduits par le naturel, la facilité et l'élégance du style. Nous leur recommandons de s'arrêter surtout aux images et aux descriptions. Celles de la campagne élèvent l'âme vers le ciel. Nous n'en reproduirons qu'une seule :

« Les forêts, comme toutes les immensités, ramènent l'homme à la pensée de Dieu.

« Dans la cité l'homme se dit : C'est moi qui ai bâti ces temples, ces monuments ; ces choses sont ma création, et l'homme se regarde et s'enorgueillit !

« Dans la forêt, au contraire, l'homme se demande : D'où viennent

ces grands chênes? Du gland des autres chênes. Mais le premier, d'où vient-il? Qui a revêtu la terre de cette chevelure verte, la première fois qu'elle est apparue ainsi devant le soleil? »

Un autre poète breton, M. Raymond du Doré, avait d'avance répondu à ces questions :

Les villes sont l'œuvre de l'homme;
La campagne est l'œuvre de Dieu.

Disons encore qu'en même temps qu'il admire la nature et se complaît à fixer ses regards sur les chênes séculaires de sa chère Bretagne, le comte de Saint-Jean possède à un haut point le goût et l'amour de l'art.

L'art avait pénétré en Bretagne, lorsque, parties « en sayons de « bure, les armées bretonnes étaient revenues entraînant avec elles « les riches tapis et les broderies fantastiques du pays du soleil. » Les cadeaux somptueux faits aux ducs de Bretagne à l'occasion de leur mariage avaient encore ajouté à ce luxe oriental. Dans ce moment, la Bretagne n'avait pas besoin d'importer dans ses châteaux les magnificences qui lui venaient de l'étranger; l'art s'y était implanté. La ciselure, la sculpture, l'architecture y produisaient des chefs-d'œuvre : les artistes jouissaient d'une telle considération, que le duc François II ne faisait guère de tournées dans son duché sans en avoir quelques-uns à sa suite. Que d'œuvres curieuses et charmantes enfantées avant même que le quinzième siècle fût venu donner à l'art une impulsion nouvelle! Naguère on en trouvait encore dans les maisons les plus humbles et jusque sous le toit des cultivateurs qui n'en connaissaient ni la valeur artistique, ni la valeur vénale. Aujourd'hui que les amateurs ont fouillé tous les villages et les hameaux, et que la spéculation s'en est mêlée, elles quittent la campagne pour entrer dans les salons du riche ou dans les musées. Le comte de Saint-Jean ne leur a point dit adieu. Après s'être incliné devant les grands monuments religieux, après nous avoir montré les missels aux splendides peintures, il nous introduit dans les salles ornées de riches draperies, de vases, de flacons, d'aiguières, de pièces d'orfévrerie que *les souverains*

s'offraient entre eux et qui sortaient souvent des fabriques de Nantes.

N'allons pas plus loin et résumons nos impressions en deux mots : *l'épisode de la guerre de l'indépendance bretonne*, non-seulement charme l'esprit, il élève l'âme. C'est mieux qu'un livre agréable, c'est un bon livre.

C. MERLAND.

UNE BIBLIOTHÈQUE DE JURISPRUDENCE BRETONNE

On lira avec intérêt la préface que notre regretté collaborateur M. S. Ropartz avait placée en tête de notes bibliographiques inédites de M. le comte Corbière, qui terminent un volume intitulé : *Études sur quelques ouvrages rares et peu connus, — XVIIe siècle — écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne,* que va mettre en vente, ces jours-ci, M. A.-L. Morel, libraire à Nantes. Depuis le mois de juin 1877, une partie des études en question ont successivement passé sous les yeux de nos lecteurs. Ce bel in-octavo, tiré à petit nombre — 300 exemplaires — n'aura pas moins de succès que les autres œuvres de cette plume, trop tôt brisée par la mort.

La vie politique de M. le comte Corbière, collaborateur au ministère de M. de Villèle, est aujourd'hui mise dans son vrai jour, par l'histoire si remarquable que M. Nettement a écrite de la Restauration.

La vie de M. Corbière, bibliophile, a été sympathiquement et spirituellement esquissée dans un article du journal l'*Union* du 4 janvier 1870, écrit à propos de la vente de la riche et curieuse bibliothèque laissée par l'ancien ministre.

M. Corbière avait exclusivement consacré la fin de sa carrière, de 1827 à 1852, à ses chers livres ; mais, même pendant son long séjour à l'hôtel du ministère, les livres n'étaient pas oubliés. L'article de l'*Union*, que je citais tout à l'heure, renferme cette jolie anecdote :

« Les amis de M. Corbière lui reprochaient eux-mêmes d'être peu accessible, au temps de sa puissance, non certes par morgue de parvenu, mais par suite de sa passion de bibliophile. On le cherchait au ministère, et il fallait le relancer jusque sur les quais, où on le trouvait le nez fourré dans la boîte de quelque bouquiniste.

Il aimait tellement ses livres, qu'il s'oubliait souvent en leur compagnie et qu'il négligeait pour eux jusqu'à ses rendez-vous d'affaires.

Un jour, un personnage muni d'une carte d'audience, est annoncé à M. Corbière par l'huissier de service. Le ministre venait de quitter son cabinet. Fatigué d'attendre, le personnage pénètre dans une pièce voisine, qui renfermait la bibliothèque, et il aperçoit l'Excellence perchée au sommet d'une échelle double et fouillant dans les rayons. Après s'être vainement efforcé d'attirer un regard d'attention, l'homme à l'audience prend le parti de grimper par le côté libre de l'échelle, jusqu'à ce qu'il se trouve en face du ministre bibliomane. Il n'y avait pas moyen de reculer; l'audience eut lieu nez à nez, et le solliciteur remporta ainsi d'assaut la faveur qu'il voulait obtenir. »

A Rennes, M. Corbière chargeait spécialement de ses commissions de librairie un bouquiniste que nous avons tous connu, et dont nous regrettons la perte, M. Ganche. « Peu de jours avant la mort de l'ancien ministre, dit encore l'auteur de l'article cité plus haut, un de nos amis, se trouvant dans le magasin de M. Ganche, aperçoit un paquet de livres que le libraire ordonnait de porter chez M. Corbière.

— Chez M. Corbière! dit notre ami, mais il est mourant; on vient de m'assurer qu'il n'a pas deux jours à vivre.

— Rien de plus vrai, répondit Ganche, mais on est toujours bien aise de se compléter avant de mourir.

Voilà certes une parole tombée du cœur d'un vrai bibliophile. »

A propos de Ganche, je commettrais un acte de véritable ingratitude, si je ne disais pas ici que c'est à lui que je dois la communication des notes de M. Corbière et, par suite, la première idée du travail que je publie aujourd'hui. Il avait été chargé par les héritiers de faire le triage de la bibliothèque, qu'il connaissait à merveille, en vue de la vente projetée. Il y avait des livres de haute valeur, par exemple le *Cicéron*, imprimé sur vélin en 1466. Ganche nous racontait qu'il avait été payé par M. Corbière à M. Vatar,

libraire à Rennes, au prix de 150 francs. On avait eu pour fixer ce prix, sur lequel M. Corbière et M. Vatar n'avaient pas d'idées préconçues, recours à M. Renouard, libraire à Paris, qui n'avait coté que 50 francs. Le *Cicéron* a été vendu aux enchères à Paris et a atteint, en 1870, le prix de 8,500 francs. Il y avait encore un *livre d'heures*, sur vélin, à l'usage du diocèse de Saint-Malo. M. Corbière l'avait acheté 15 francs. Ganche l'estima 1,000 francs, et l'un des héritiers le retira à ce prix. Parmi les livres qui, au contraire, furent vendus, pour ainsi dire, au poids du papier, se trouvait un exemplaire de la quatrième édition du *Manuel des avocats* de Camus. C'était tout ce que valait, à coup sûr, ce très-médiocre ouvrage, bien que cette quatrième édition eût été faite sous la direction de M. Dupin, déjà le plus célèbre des trois Dupin. Ganche allait livrer cet ouvrage, lorsque, l'ouvrant par hasard, il reconnut en tête du premier volume un assez long autographe de M. Corbière. Il demanda à qui de droit et obtint gracieusement la permission de me le communiquer et de m'en laisser prendre copie. C'est ainsi que ce manuscrit est arrivé en ma possession, et que j'ai pu l'utiliser pour le public en lui donnant les compléments qui m'ont paru nécessaires.

Ce travail a dès le début un côté très-piquant. On y voit que M. Corbière, alors au faîte de sa renommée et de sa situation politique, déroba spontanément quelques heures aux grandes affaires pour s'occuper humblement de la rectification du catalogue très-incomplet de jurisprudence bretonne inséré dans les premières éditions de Camus. On apprend que le manuscrit très-soigné et relativement considérable de M. Corbière fut remis à M. Dupin, lequel, soit qu'il ne sût pas de quelle source provenaient ces pages, soit plutôt qu'il voulût ne rien devoir à un adversaire politique, les jeta au panier et laissa son édition tout aussi fautive que les précédentes. Le ministre sauva le manuscrit original et le fit relier en tête de son exemplaire.

Un coup d'œil sur ces notes suffira pour convaincre de leur mérite réel, bien que M. Corbière déclare qu'il n'a catalogué que

les livres qu'il a vus; on peut affirmer qu'ayant tout vu, il a tout catalogué, de ce qui a un intérêt sérieux antérieur à 1789. Je ne relève en vérité qu'une omission notable, celle de l'*Otium semestre* de Langle, conseiller au Parlement de Bretagne, in-folio, Rennes, imprimé par Julien du Clos en 1577 et édité par Pierre le Bret, libraire, près de la porte Saint-Michel. Il y a dans ce livre curieux assez de *bretonisme* pour qu'il figure au premier rang de la jurisprudence bretonne, et je m'explique difficilement pour quelles raisons M. Corbière l'a omis, n'aurait-ce été que pour nommer Doneren et Baron, dont de Langle fut, à Poitiers et à Bourges, le condisciple et peut-être le disciple, avec du Fail. M. Corbière n'a pas relevé aussi un introuvable opuscule de ce même Jean de Langle, que M. Dulbaye a signalé. *Jani Langlai regii in armorico senatu consiliarii, de ordinariorum legitimorumque, ac imaginariorum seu honorariorum jure,* petit in-8°.

Ma première pensée, lorsque je fus en possession de ce manuscrit fut de le compléter par des notes, par un supplément, comprenant toutes les publications spéciales postérieures à la Révolution et que M. Corbière avait volontairement laissées de côté.

M. Corbière ne s'est pas du tout occupé du droit administratif ancien. Son motif a sans doute été que ce droit n'a rien ou presque rien de provincial. Dès l'origine, l'intendant a été ce qu'est de nos jours le préfet, c'est-à-dire l'agent de la centralisation ministérielle. Sauf deux ou trois exceptions, et pour des sujets tout spéciaux, j'ai imité le silence de M. Corbière.

Je ne parle pas non plus des mémoires sur procès, qui étaient et qui sont encore fort nombreux, mais d'un intérêt très-souvent personnel. M. Corbière n'a pas relevé également ceux antérieurs à 1789.

Je laisse aussi de côté les publications de droit général faites par des jurisconsultes bretons, bien que dans la première moitié du XIXe siècle, notre province puisse s'enorgueillir à juste titre des œuvres et des noms de Toullier, de Carré, de Bigot-Preameneu, de Caron, de Boulay-Paty, de Championnière, de Le Graverend, de

Delamarre et de Le Poitevin. Je ne veux m'occuper que des livres spécialement relatifs au droit breton, qui se renferme aujourd'hui, au milieu de l'uniformité du droit français, dans les usements locaux, dans le domaine congéable et dans les lois particulières relatives aux terres vaines et vagues.

Après le *Recueil* des arrêts de la Cour de Rennes, qui contient de nombreuses décisions sur ces trois points, et, à ce titre, doit figurer en tête de cette seconde partie, j'indiquerai aussi quelques ouvrages modernes, et notamment les discours de rentrée, qui ont respectivement traité des hommes ou des choses de notre Bretagne.

Puisse ce simple canevas, dont je me suis longuement et patiemment occupé, être d'une utilité réelle pour mes compatriotes et mes confrères! Ils combleront les lacunes, qui sont peut-être plus nombreuses que je ne le crois, à l'endroit surtout des très-multiples brochures que le domaine congéable a fait naître, au moment de la Révolution, et que l'on a si grand'peine à collectionner aujourd'hui.

S. Ropartz.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA BRETAGNE ET DE LA VENDÉE *

V. — *Bulletin de la Société académique de Brest.* 2e série, t. III (1875-1876). Brest, impr. Gadreau, 1877. In-8°, 446 pp. — T. IV (1876-1877). Brest, impr. Halegoüet, 1878. In-8°, 496 pp. — T. V (1877-1878). Brest, impr. Gadreau, 1879. In-8°, 374 pp.

La Société académique de Brest a célébré, le 20 janvier 1879, le vingtième anniversaire de sa fondation, ses noces d'argent, suivant l'heureuse expression de M. de la Barre du Parcq, dans le toast qu'il a porté au banquet organisé à cette occasion. Ces vingt années ont été fécondes en travaux scientifiques et littéraires, et l'on jugera de l'intérêt multiple que présente la collection des études de cette laborieuse Société, par le dépouillement rapide que nous allons faire des principaux mémoires insérés dans les trois volumes du

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 330-332.

Bulletin des trois dernières années. Presque tous ont eu les honneurs de tirages à part, et quelques-uns d'entre eux ont déjà été signalés dans cette revue à la place d'honneur.

I. Année 1875-1876.

1° *Étude sur le langage créole de la Martinique,* par M. Turiault. — Ce titre est modeste, car il s'agit d'une grammaire et d'une syntaxe complètes du patois doux à l'oreille que parlent tous les nègres de nos colonies des Antilles, et que nos officiers et nos marins ont souvent besoin d'employer dans leurs relations d'outre-mer. Désormais ils ne seront plus embarrassés pour chercher un guide à travers les fantaisies de ce pittoresque langage.

2° *Daoulas et son abbaye,* par M. Levot. — Savante monographie dont il a été rendu compte ici-même, lorsqu'elle parut en brochure séparée.

3° *Les premiers explorateurs des mers arctiques,* par M. Saillet. — Mémoire fort complet et riche en curieux détails sur la découverte de l'Islande, du Groënland, des côtes de l'Amérique du nord et de celles de la mer Blanche.

4° *Les côtes de la Guinée méridionale,* esquisse géologique, par M. Riou, médecin de la marine en retraite. — Cette esquisse est d'autant plus précieuse, que ce sujet avait été jusqu'alors à peine effleuré : c'est à l'aide de notes, de dessins et d'échantillons recueillis pendant une campagne de croisière à la côte occidentale d'Afrique, que M. Riou a pu reconstituer ce fragment de l'histoire terrestre.

5° *Les aventuriers grecs à Rome, depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'au siècle d'Auguste,* par M. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de Brest. — C'est une démonstration de cette remarque d'Horace, que la Grèce, conquise par les Romains, conquit à son tour ses sauvages vainqueurs.

6° Historique des travaux exécutés ou projetés pour le *dérasement de la roche La Rose,* à l'entrée de l'arsenal maritime de Brest. Documents recueillis et analysés par M. A. Ortolan. — Cette opération restera célèbre dans les annales des travaux hydrauliques. M. l'Ingé-

génieur Verrier réussit en quatorze mois, par une méthode aussi ingénieuse qu'économique, à désagréger sous l'eau près de 3,000 mètres cubes de cette roche, qui gênait l'entrée des grands navires.

II. Année 1876-1877.

1° *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, par M. Flagelle, expert à Landerneau. — Voilà encore un titre qui promet beaucoup moins qu'il ne tient. Ces notes constituent un véritable répertoire archéologique de toutes les communes de ce département. La partie concernant l'époque gallo-romaine avait déjà été insérée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère;* elle a été fondue ici avec un travail analogue pour l'époque celtique.

2° *Études sur quelques poètes étrangers et traductions de quelques-unes de leurs œuvres*, par M. Pradère. — Le Suédois Geijer, le Danois Andersen, les Allemands Freiligrath et Jean-Paul Richter, l'Américain Longfellow, les Anglais Keats et Hoods, nous apportent ici le tribut de leurs poésies les plus délicates, et M. Pradère les a traduites en vers français avec un rare talent d'assimilation.

3° *Principaux incendies dans le port de Brest*, par M. Levot. — Chapitre complémentaire de cette histoire de Brest, que l'infatigable et regretté travailleur a poursuivie jusqu'à sa mort, sans jamais se flatter de l'avoir absolument achevée. Grâce à lui, elle est aujourd'hui complète.

4° *Édouard Corbière*, notice biographique, par le même. — Étude destinée au troisième volume de la *Biographie bretonne*, dont la mort du savant bibliothécaire retardera longtemps la publication.

5° *Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec*, par M. Riou. — L'un des plus intéressants chapitres des *Promenades dans le Finistère*, dont la *Revue* a rendu compte dans la livraison de janvier dernier.

6° *Tendances végétales*, par M. Coutance, pharmacien professeur de la Marine. — Excellente étude sur la vie végétale, qu'il nous est impossible de résumer en quelques lignes, mais dont nous citerons

la conclusion : « Quand je vois les atomes matériels saisis et enrôlés, souvent pour un temps fort court, dans ce corps qu'on appelle un être vivant, comme des conscrits dans un régiment; quand je les vois obéir à la consigne et marcher au pas, le *quid ignotum* ne saurait subsister en mon esprit; je reconnais le maître de la consigne et du commandement, c'est-à-dire la pensée dirigeante : le *quid divinum.* »

7° *Le climat de Brest,* par M. A. Borius, médecin de la Marine. — Véritable modèle d'étude météréologique locale et de statistique judicieusement passée au crible. Cet article ne contient que les deux premiers chapitres : 1° la température; 2° la pluie. Nous y remarquons que le climat de Brest est aussi doux que celui de Palerme, mais qu'en revanche, il pleut à peu près un jour sur deux.

8° *Les rochers de Plougastel,* légende bretonne, par M. F. Halegoüet.

9° *Les trois filles de la veuve,* ballade, par M. Luzel.

III. Année 1877-1878.

1° *Colet Duseigneur, Aimé Pâris* et *Émile Chevé.* — Trois notices biographiques, par M. Levot, destinées au troisième volume de la *Biographie bretonne.*

2° *Le Déal de Piré; — les Coataulem; — les budgets de Pierre Landais.* — Trois mémoires fort intéressants de M. Dupuy sur l'histoire de notre province, vers la fin du règne des ducs. Le premier nous présente le tableau d'une commune en Bretagne, au commencement du XVIe siècle ; le second, l'histoire d'un corsaire breton et de la construction de la caraque *la Cordelière,* en 1503 ; le troisième, un état des finances de la Bretagne à la fin du XVe siècle. Des documents inédits, compulsés et commentés avec soin, donnent à ces trois études une saveur archéologique toute particulière.

3° *Monsieur, Mademoiselle et Madame de Scudéry,* par M. E. de la Barre du Parcq. — Étude d'histoire littéraire sur trois personnages fort connus au XVIIe siècle, mais qui n'ont pas eu d'attache spéciale à la Bretagne.

4° *Stances en l'honneur de la ville de Brest*, par M. Mauriès.

5° *Le climat de Brest*, par M. A. Borius. — Cet article contient les trois derniers chapitres de l'étude précédemment citée : 3° les vents ; 4° la pression atmosphérique ; 5° l'état hygrométrique.

6° *Étude biographique sur le Breton Hoël, évêque du Mans, à la fin du XIe siècle*, par M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest.

7° *L'âge du bronze et les gallo-romains à Saint-Nazaire*, par M. Kerviler. — Compte rendu et longue analyse, par M. Riou, d'une brochure que tous nos lecteurs connaissent.

8° *L'olivier*, par M. A. Coutance. — Compte rendu, par M. Riou, de ce magnique ouvrage, édité par la maison Rothschild et digne de son aîné, l'*Histoire du chêne*.

9° *Analogie du climat de Brest avec celui de l'époque tertiaire*, par M. Coutance.

10° *Exploration archéologique de Kélorn, en Kerlouan (Finistère)*, par MM. P. Le Guen et Riou. — Curieuse enceinte fortifiée gallo-romaine.

11° *Les écoles et les médecins en Bretagne, au XVe siècle*, par M. Dupuy. Très-intéressante étude, avec des documents inédits.

Cette variété de travaux, de nature si diverse, est un des principaux attraits des recueils de l'Académie brestoise. Nous lui adressons nos plus sincères encouragements, et nous ne terminerons pas cette rapide revue sans remarquer que le département du Finistère se met à la tête du mouvement intellectuel en Bretagne; car, outre les prix que la Société académique de Brest a récemment institués, outre la Société archéologique qui fleurit à Quimper, nous recevons les statuts d'une société d'études scientifiques qui vient de se constituer à Morlaix. LARVORRE DE KERPENIC.

(*A suivre.*)

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol.

Voici comment M. l'abbé Nicol présente au lecteur ses poésies, qui paraîtront à peu près en même temps que cette livraison.

Ce livre fera-t-il aimer notre pays? C'est mon désir.

Il exprime, bien imparfaitement sans doute, mais avec une con-

viction ardente, le sentiment qui fait la gloire de la Bretagne : son attachement à l'Eglise, à la France et à ses propres traditions.

Catholiques, nous sommes unis de cœur au vicaire de Jésus-Christ, et, malgré les excitations mauvaises qui trouvent parmi nous trop d'esprits chancelants, nous jetons toujours, au milieu des négations et des blasphèmes, le cri de notre foi. La patrie des âmes recrute ici d'héroïques défenseurs.

Français depuis trois siècles, nous n'avons pas marchandé à la grande patrie notre affection, notre or et notre sang. Fiers du passé tel que l'ont fait nos ancêtres, et heureux d'être les enfants de la fille aînée de l'Eglise, nous restons étrangers aux théories cosmopolites qui désorganisent les peuples, en effaçant les nationalités.

Bretons, nous aimons notre petite patrie. Son histoire est assez belle pour que nous n'ayons pas à en rougir. Ses héros, ses grands hommes, ses saints, nous donnent de glorieux exemples. Ses grèves, ses landes, ses pittoresques campagnes, ont pour notre cœur un langage éloquent; et c'est toujours avec tristesse que nous quittons le sol béni où les tombes de nos aïeux dorment à l'ombre de la Croix.

Ce triple amour a inspiré mes vers, après avoir rempli ma vie.

Je ne pouvais oublier l'auguste Patronne qui l'entretient dans nos âmes par sa protection puissante. En redisant la tendresse maternelle de sainte Anne, la piété reconnaissante de ses enfants, la splendeur de sa basilique, l'éclat de son pèlerinage, j'ai voulu montrer à quelle source se fortifient notre patriotisme et notre foi.

En dehors de cet ordre d'idées, quelques autres pièces, écrites au gré des circonstances et de la fantaisie, empêcheront, j'espère, la monotonie de se glisser dans le recueil.

Bien que très-soucieux de la forme, nécessaire à l'expression vivante de la pensée, j'ai surtout essayé d'être vrai. Si ces vers n'ont pas d'autre mérite, ils auront du moins celui de la sincérité.

Nous venons de recevoir un charmant volume, imprimé avec luxe par Motteroz pour les frères Charavay, et que les bibliophiles bretons se disputeront quelque jour. Il est tout entier consacré à Lucile de Châteaubriand, la sœur de l'auteur des *Martyrs*. Nous lui réservons une étude spéciale dans une de nos prochaines livraisons.

ERRATA. — Quelques noms ont été mal écrits dans la biographie du *Comte d'Hector*, de M. C. Merland. Ainsi, il faut lire: *Kerouartz*, au lieu de: *Kerouatz ; Keruzoret*, au lieu de: *Keruzaret ; la Preuille*, au lieu de : *Preuillé*, et M. *Redon* (de Beaupreau), au lieu de: M. *Ridon*.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Une conférence de M. Mékarski à Nantes sur l'air comprimé et ses applications. — L'inauguration du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic-Guérande. — M. Durand-Brager, peintre de marine. — *La Mort du général d'Elbée.* — M. Bourgault-Ducoudray et ses leçons sur Gluck.

— Une conférence des plus intéressantes a eu lieu, le dimanche 4 mai, dans la salle du cercle des Beaux-Arts de Nantes. M. Louis Mékarski, l'inventeur des moteurs à air comprimé, avait bien voulu venir expliquer le système de locomotion employé par la Compagnie des Tramways de Nantes et les ressources que l'on peut tirer de sa découverte.

M. Mékarski — nous citons le *Phare de la Loire,* une fois n'est pas coutume — après avoir demandé l'indulgence pour sa parole un peu timide, et trop modeste, à notre avis, a résumé en quelques mots les diverses applications de l'air comprimé : la cloche à plongeur, presque définie par Aristote, le sas à air des tubes pour fondations par l'air comprimé, du pont de Kehl. Enfin, il est entré dans quelques détails sur l'installation des perforeuses à air comprimé du Mont-Cenis, perforeuses qui, non-seulement ont permis d'attaquer la roche granitique, mais servaient en même temps à ventiler une galerie d'une longueur considérable.

Ces préliminaires posés, M. Mékarski nous a fort bien expliqué que l'air comprimé n'était pas, à proprement parler, une force motrice, mais simplement un véhicule de force. Un mécanicien, à côté de nous, a dit plus énergiquement encore, *une courroie.* A vrai dire, le moteur est la chute d'eau ou le charbon qui brûle sous les chaudières pour fournir la vapeur aux compresseurs d'air.

Après être entré dans quelques détails techniques où l'auditoire a pu encore assez bien le suivre, grâce à la précaution qu'il a prise d'éviter toute expression scientifique, M. Mékarski a dit deux mots de son *régulateur.* Ce frein puissant impose à l'ardeur de son cheval fougueux l'air comprimé à 30 atmosphères. Cette force si brutale obéit docilement à son conducteur, qui n'a, pour cela, qu'à agir sur un petit volant qu'un enfant peut facilement manœuvrer. Sans préoccupation à cet égard, le

mécanicien peut appliquer toute son attention à surveiller la voie, monter une rampe aussi raide que celle du pont d'Erdre, ou s'arrêter presque instantanément quand un imprudent n'obéit pas à son signal.

Notons l'application de l'air comprimé pour les petits moteurs d'atelier en chambre: une machine à coudre, une raboteuse peuvent être facilement mises en marche à telle vitesse que l'on veut.

Transporter aisément la force motrice, utiliser les forces économiques de la nature, localisées en certains points, pour les faire agir en un autre endroit et à un autre moment, tels sont les avantages de l'air comprimé.

Au point de vue économique, l'air comprimé peut fournir de petites forces à meilleur marché que la vapeur directe. Pour les tramways, par exemple, les grandes machines fixes servant à alimenter les voitures automobiles de Nantes consomment beaucoup moins de combustible que les petites locomotives essayées ailleurs pour le même service. Par rapport aux chevaux, l'avantage est très-considérable, et l'expérience fait voir que l'ensemble des frais d'exploitation par kilomètre de parcours des tramways de Nantes, atteint à peine le chiffre que coûte la traction seulement des voitures de la Compagnie des Omnibus de Paris. Notons, d'ailleurs, que l'on se trouve ainsi à l'abri des fluctuations du prix des fourrages, laquelle exerce sur les bénéfices de l'exploitation une influence prépondérante.

— L'inauguration du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic-Guérande a eu lieu le dimanche 11 mai. Nous n'en pouvons parler *de visu* : l'on n'avait pas cru devoir nous y inviter. Voici ce qu'en dit notre confrère de l'*Esperance* :

A l'arrivée du train de Nantes, qui amenait M. le Préfet de la Loire-Inférieure et les invités, M. Hamel, curé de Saint-Gohard, paroisse sur le territoire de laquelle se trouve la nouvelle tête de ligne, a béni les machines en présence des autorités civiles et judiciaires de Saint-Nazaire. Aucun discours n'a été prononcé. Le train s'est ensuite dirigé vers le Croisic, salué à son passage par les habitants groupés aux stations intermédiaires, toutes pavoisées et enguirlandées.

Au Croisic, la cérémonie de la bénédiction a été faite par M. le curé Dauffy, qui a prononcé une allocution. M. le Préfet a parlé à la foule après le départ de M. le curé ; puis le cortége des invités s'est rendu chez M. le maire du Croisic, qui leur avait fait préparer un déjeuner véritablement princier — le menu ne comprenait pas moins de vingt-sept mets! Pendant le festin, la Société musicale de Saint-Nazaire, qui était venue au Croisic pour embellir la fête, a joué divers morceaux; ensuite elle a accompagné les convives de M. Maillard jusqu'à la gare, où le départ pour Guérande s'est effectué à 4 heures.

A Guérande, comme au Croisic, à Batz et au Pouliguen, toute la population était sur pied et disséminée aux abords de la gare. La bénédiction a été donnée par M. le curé Plormel. — M. le Préfet a prononcé un nouveau discours, en réponse à celui de M. le Curé, puis les autorités se sont dirigées vers la ville. Elles étaient précédées de la musique de Guérande qui leur a fait faire tout le tour des remparts pour les conduire à la maison Bacy, où avait lieu le banquet offert par le maire de la ville. Cent personnes, au moins, avaient répondu à l'invitation de M. de Monti... Au dessert, des toasts ont été portés : par M. le maire de Guérande, à M. le Préfet et aux invités ; par M. de Pellan, à M. de Freycinet, ministre des travaux publics ; par M. le Préfet, à la ville de Guérande...

A Guérande et au Croisic, les fêtes se sont terminées par des illuminations et des feux d'artifice.

— Un de nos compatriotes, M. Durand-Brager, peintre de marine, vient de mourir.

Jean-Baptiste-Henri Durand-Brager était né à Saint-Malo, en 1814. Destiné d'abord à la marine, il fit plusieurs voyages au long cours. Son goût pour la peinture, éveillé par les grands spectacles de la mer, lui révéla sa vraie vocation. Il fréquenta les ateliers de MM. Gudin et Eugène Isabey. En 1840, attaché comme dessinateur à l'état-major du prince de Joinville, il fit partie de l'expédition de la *Belle-Poule* à Sainte-Hélène. Pendant trois années, M. Durand-Brager, chargé de diverses missions dans l'Amérique du sud, remonta le Parana et parcourut le Brésil. Il prit ensuite part à l'expédition contre Tanger et Mogador. Deux ans après, il était attaché à l'expédition de Madagascar. Capitaine de la garde mobile en 1848, il fut licencié en 1850. Correspondant de l'*Illustration* pendant la guerre de Crimée, il fournit à ce recueil un grand nombre de dessins.

M. Durand-Brager obtint une médaille en 1844 ; la même année, il fut décoré de la Légion-d'honneur ; il était promu officier en 1865. Parmi les marines qui ont rendu son nom célèbre, on remarque : le *Panorama de Rio-Janeiro*, en six tableaux, qui appartient au prince de Joinville ; *Saint-Jean d'Ulloa* et le *Bombardement et prise de Mogador*, au musée de Versailles, etc. Le Musée de Nantes possède de cet habile artiste une grande toile : *Vue d'Eupatoria (Crimée), pendant le coup de vent et l'attaque du 17 février 1856*, par l'armée russe. « Donné, dit le livret, par l'Impératrice, à la suite de l'Exposition organisée en 1861, à Nantes, sous son patronage. »

A propos de dons faits à notre Musée, nous sommes heureux d'annoncer qu'il a reçu de l'État, ces jours derniers, deux statues, un marbre, signé Dieudonné, un beau bronze de Jaquemart et deux toiles, dont l'une

nous intéresse tout particulièrement : c'est *la Mort du général d'Elbée*, par M. J. Le Blant, laquelle avait été remarquée, et médaillée, croyons-nous, au Salon de 1878. Le temps nous manque pour l'étudier, mais nous y reviendrons.

— Le *Ménestrel* nous apprend que M. Bourgault-Ducoudray a clôturé, le 15 mai, au Conservatoire, son cours d'histoire générale de la musique, devant un auditoire empressé et attentif comme au premier jour. Les quatre dernières leçons ont été consacrées à Gluck. La biographie du grand musicien, ses voyages en Italie, sa période viennoise, enfin son arrivée à Paris et le manifeste de réforme dramatique publié dans la préface d'*Alceste* ont fourni le sujet de la première de ces quatre leçons. M. Bourgault s'est livré à une très-intéressante discussion des principes gluckistes. D'accord avec le sentiment général il a rendu hommage à ce génie puissant qui a su imprimer à la musique de théâtre une direction nouvelle. Mais tout en reconnaissant ce qu'il y a de profondément senti dans les œuvres de ce géant musical, il lui a reproché une certaine monotonie, une similitude de procédés dans le vêtement harmonique qu'on peut regretter de ne pas voir plus souvent diversifié.

Quels effets saisissants Gluck aurait produits avec l'orchestre moderne, lui qui au moyen d'un simple quatuor donne au plus haut degré la sensation de la vie et de la couleur ! C'est ce qu'a fait ressortir M. Bourgault, dont les trois dernières leçons ont été remplies par l'analyse des partitions françaises de Gluck, les deux *Iphigénie, Orphée* (la partition préférée de M. Bourgault, celle où il reconnaît la plus grande valeur intrinsèque et le plus d'invention musicale), *Alceste* et *Armide* enfin, dont il demande la restitution à la scène française. D'excellents élèves du Conservatoire ont dit plusieurs airs du maître. Le finale du troisième acte d'*Armide* a produit un grand effet avec l'air de la Haine, le ballet des Furies et l'invocation d'Armide à l'Amour. Cette dernière page n'était pas dans la partition primitivement écrite par Gluck ; le maestro ayant un jour demandé au chef de copie de l'Opéra ce qu'il pensait de sa musique, celui-ci lui répondit qu'il l'admirait beaucoup, mais qu'à la fin du troisième acte, cette pauvre Armide lui paraissait bien malheureuse, poursuivie par les divinités ennemies et n'ayant aucune protection à invoquer. C'est alors que Gluck ajouta au livret de Quinault ces quatre vers, qui ne sont pas trop mal venus pour un Allemand :

O ciel ! quelle horrible menace !
Je frémis,... tout mon sang se glace !
Amour, puissant Amour, viens calmer mon effroi,
Et prends pitié d'un cœur qui s'abandonne à toi !

Cette anecdote a été racontée, ainsi que d'autres, très-spirituellement par M. Bourgault qui sait intéresser ses auditeurs en mêlant le sourire parisien aux sévérités du grand art. Le jeune professeur a fait certainement de grands progrès comme orateur. Aussi les bravos ne lui manquent pas et M. Ambroise Thomas, qui assistait à la dernière séance, en a donné hautement le signal.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AGRICULTURE (L') ET LE LIBRE-ÉCHANGE, par Jules Aveniez. — Gr. in-8° raisin, 80 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNALES ET RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE. Année 1873. In-8°, 350 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN POUR 1879, par Alfred Lallemand, juge de paix du canton de Vannes. In-8°, IV-247 p. Vannes, imp. Galles..... 1 fr. 25

CLIMATOLOGIE MÉDICALE. LE CLIMAT DE BREST, ses rapports avec l'état sanitaire, par A. Borius; 2e partie. — In-8°, VIII-384 p. et 7 pl. Paris, Baillière.

COMTE (LE) D'HECTOR, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA MARINE, par C. Merland. — In-8°, 60 p., tiré à 100 ex. Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

DANS LE MUSÉE DE NANTES. Poésies, par Gustave Buffeteau. — In-8°, 29 p. Nantes, imp. Schowb.

DROIT ROMAIN: DES SERVITUDES RÉELLES; DROIT FRANÇAIS: DES TERRES VAINES ET VAGUES EN BRETAGNE, par H. Legeard de la Diryais, docteur en droit. — In-8°, 148 p. Rennes, imp. Oberthur.

ÉTUDES SUR QUELQUES OUVRAGES RARES ET PEU CONNUS (XVIIe SIÈCLE) ÉCRITS PAR DES BRETONS OU IMPRIMÉS EN BRETAGNE, par S. Ropartz, suivies d'*Une Bibliothèque de jurisprudence bretonne,* par le comte Corbière, ancien ministre. — 1 vol. in-8°, 288 p., tiré à 300 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; A.-L. Morel, éditeur..... 7 fr. 50

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR L'ARCHÉOLOGIE DITE PRÉHISTORIQUE, SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA RACE CELTIQUE, par Félix Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes. — In-8°, 117 p. Rennes, imp. Catel et Cie; Paris, Didier et Cie.

RÉPONSE DE M. V. CLAIR, ex-architecte du département de la Vendée, aux accusations de M. Albert de Girardin, préfet de la Vendée. In 8°, 39 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOIS LIBRE. Épisode dramatique couronné aux Jeux floraux, par Victorien Hervochon. — Gr. in-8°, 14 p. Châteaubriant, imp. Drouard-Frémond.

UNE JEUNE FILLE EN LOTERIE, par Alfred de Courcy. — In-8°, 86 p. Paris, Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant.*

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par l'abbé Max. Nicol. — In-18 jésus, VIII-212 p. titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, éditeurs..... 3 fr. 50

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECONDE SÉRIE

—

LE XVIIIe SIÈCLE*

L'Académie française a bien voulu encourager nos études sur les Bretons qui lui appartiennent, en accordant l'un des prix Montyon du concours de 1876 à la série que nous avons publiée ici même, pour exposer l'histoire de la vie et des ouvrages des académiciens bretons du XVIIe siècle [1]. Cette distinction précieuse nous a fait prendre la résolution d'apporter un soin tout particulier, une conscience encore plus scrupuleuse, et une étendue d'investigations presque illimitée, à la suite de notre travail. L'engagement que nous en prenons devant nos lecteurs sera fidèlement rempli, et c'est sous cette impression que nous ouvrons aujourd'hui, après plus de deux ans d'intervalle, la galerie des académiciens bretons du XVIIIe siècle, dans laquelle les noms les plus illustres sont inscrits sur le même rang que les plus humbles. Nous y rencontrerons les trois cardinaux de Roban, à côté de Duclos, de l'abbé Trublet, de Maupertuis, de Coëtlosquet et du cardinal de Boisgelin. Que la sympathie des lecteurs de la *Revue* nous accompagne pendant ce second voyage de découvertes, comme elle nous a soutenu pendant le premier; ce sera notre meilleure récompense.

* Voir la livraison de novembre 1876, pp. 360-377.

[1] Ces études, revues, corrigées et considérablement augmentées, vont paraître en volume dans quelques semaines à la *Société de librairie catholique*, sous ce titre : *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*. 1 vol in-8°.

—

IX

LE CARDINAL DE ROHAN

(1674-1749)

Par un privilége assurément fort singulier, la Bretagne paraît avoir eu, pendant les deux derniers siècles, la spécialité des dynasties académiques. Au XVIIe siècle, nous avons signalé, parmi les fondateurs de l'illustre Compagnie, les deux frères Paul et Daniel Hay du Chastelet. Nous avons découvert depuis peu que l'académicien Jean-Jacques de Renouard, comte de Villayer, qui a couronné notre première série d'études, était leur beau-frère, ayant épousé, en premières noces, une de leurs sœurs. Un peu plus tard, étendant leur possession presque également sur les deux siècles, les trois ducs de Coislin ont occupé, par une succession non interrompue, le même fauteuil littéraire. Nous allons voir trois cardinaux de Rohan, tous les trois évêques de Strasbourg, remplir de leur nom et de la gloire de leur famille les fastes académiques du XVIIIe siècle. Le dernier s'est rendu tristement célèbre par la déplorable affaire du collier de la Reine; le second, mort prématurément, ne put donner toute la mesure des talents dont il avait été comblé par le ciel; mais la longue et retentissante carrière du premier nous ménage une moisson fructueuse d'études intéressantes et variées.

Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, fils du prince de Rohan-Soubise et d'Anne de Rohan-Chabot, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de la Trinité du Mont, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, abbé de Saint-Waast d'Arras, de la Chaise-Dieu et de Foigny, membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut, en effet, un prince magnifique, un Mécène intelligent, un orateur latin élégant et facile, un politique adroit, un prélat absolument dévoué aux intérêts de la pure doctrine catholique. En voilà plus qu'il n'en faut

pour illustrer un seul homme. Sans doute, il eut la plupart des défauts qui accompagnent souvent ces belles qualités; mais qui donc ici-bas peut se dire parfait? Cette étude impartiale a pour but de mettre en évidence les qualités du cardinal de Rohan, sans déguiser ses défauts, et de tracer un portrait ressemblant de cette grande figure, qui n'a été connue jusqu'ici que par de légers crayons, les uns trop flatteurs, comme l'éloge de Bougainville, les autres trop satiriques, comme les croquis de Saint-Simon et de Duclos.

I. — Les Rohan-Guémené. — M. et Mme de Soubise.

Il est inutile d'insister longuement devant des Bretons sur l'ancienneté et sur l'illustration de la maison de Rohan. Sans remonter jusqu'à ses origines légendaires et sans discuter avec le médecin Roch Le Baillif, pour savoir si elle « descendoit d'Armoreus, fils d'Enée, et père d'un nommé Rahan ou Rohan, lequel surpassa Armoreus en astrologie et en toute doctrine,...[1] » ou avec le généalogiste Guy Le Borgne, pour vérifier si « elle montroit, en 1681, une descendance masculine et directe de plus de treize cents ans, tirant son origine de Conan Mériadec, premier roi et conquérant de Bretagne,...[2] » il nous suffira de constater que son blason de *gueules aux neuf macles d'or* fut souvent réuni à celui des maisons royales ou princières, et que la fière réponse d'un Rohan à Henri IV : *Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis,* était presque justifiée, puisque les membres de sa famille jouissaient à la cour de France des prérogatives de princes de naissance et de princes étrangers.

Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est de se reconnaître au milieu des nombreux rameaux de leur arbre généalogique. Nous y arriverons cependant sans trop de peine, car les trois cardinaux

[1] *Petit traité de l'antiquité et de la singularité de la Bretagne armorique.* Rennes, 1578, in-4°.

[2] Guy Le Borgne. *Armorial breton*, Rennes, 1666, in-4°. On sait que l'existence de Conan Mériadec, roi des Bretons, est aujourd'hui reconnue comme fabuleuse.

académiciens dont nous avons à retracer l'histoire, sont sortis d'un même tronc secondaire, celui des Guémené.

Si l'on abandonne les périodes apocryphes et légendaires de l'histoire de la maison de Rohan, on peut du moins remonter avec certitude et sans lacune jusqu'au commencement du XIe siècle; ce qui est déjà très-respectable. La vicomté de Rohan, qui avait pour ville principale Josselin, avec une juridiction s'étendant sur cent douze paroisses, était alors une juveignerie ou apanage des cadets de la maison de Bretagne, et fut démembrée du Porhoët en faveur d'Alain 1er, troisième fils d'Eudon vicomte de Porhoët, et descendant des comtes de Rennes. A partir de cet Alain, la descendance est appuyée sur des documents authentiques. Ses héritiers devinrent comtes de Porhoët et de Léon lorsque ceux-ci s'éteignirent en 1231 ; et l'on peut suivre sans interruption, à travers l'histoire de Bretagne, la série des vicomtes de Rohan jusqu'à Jean II qui mourut en 1516 et qui avait épousé Marie de Bretagne, fille du duc François Ier. Ses trois fils aînés moururent jeunes : le quatrième, Claude, était évêque de Quimper : il ne resta plus de lui que deux filles, Anne et Marie, qui épousèrent deux de leurs cousins appartenant à deux branches cadettes très-rapprochées, sorties de Charles de Rohan, seigneur de Guémené, troisième fils de Jean Ier, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Navarre.

L'aînée, Anne, porta, en 1517, les titres de vicomtesse de Rohan, comtesse de Porhoët et princesse de Léon, à Pierre de Rohan, second fils du maréchal de Gié, cadet de Guémené; et son arrière-petit-fils fut le célèbre Henri de Rohan, chef des calvinistes, créé duc de Rohan par Henri IV, en 1603. On sait qu'Henri de Rohan n'eut de son mariage avec Marguerite de Béthune qu'une fille, Marguerite, qui épousa, en 1645, le Poitevin Henri Chabot, avec la condition de porter le nom et les armes de Rohan. Ses descendants habitent encore aujourd'hui le château de Josselin qu'ils ont magnifiquement restauré, et le dernier duc de Rohan, prince de Léon, est actuellement député du Morbihan à la chambre basse de Versailles.

La cadette, Marie, avait épousé, en 1505, douze ans avant le mariage de sa sœur, Louis IV de Rohan, seigneur de Guémené, de Montbazon et de Montauban. Son petit-fils Hercule, duc de Montbazon, eut deux fils : Louis, qui continua la série des princes de Guémené à laquelle appartient le troisième cardinal académicien, et François, comte de Rochefort, tige des princes de Soubise à laquelle appartiennent les deux premiers. Nous entrons maintenant dans le domaine direct de notre étude.

Malgré le démembrement de la famille, les seigneurs de Guémené n'étaient pas de petits personnages. M. Louis Galles a publié en 1871, dans les mémoires de la *Société polymathique du Morbihan*, l'état de la maison de Louis V, en 1542, peu après la mort de sa femme Marguerite de Laval, et le nombre des officiers entretenus atteint le chiffre de soixante-dix. Le premier est Etienne de Rosmadec, docteur ès-droits, président de la chambre des comptes de Monseigneur ; un des auditeurs de la même chambre est François Bertho, sénéchal de Carhaix ; puis viennent dix gentilshommes de la chambre, cinq maîtres d'hôtel, dix-huit officiers de vénerie et d'écurie, un médecin, un apothicaire, des argentiers, quatorze demoiselles d'honneur, etc., etc. C'est l'état d'une véritable maison princière.

Nous dirons quelques mots d'Hercule, comte de Rochefort et duc de Montbazon, troisième fils de Louis VI, et grand-père du premier cardinal. Il avait épousé Marie de Bretagne-Avaugour, dont l'ascendance est bien connue, et s'était distingué dans les batailles de la Ligue. Il devint gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, situation fort enviée dans laquelle il mourut, en 1654, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Mais s'il était brave, il était peu lettré. Les médisants l'accusaient même de manquer des connaissances historiques les plus élémentaires. On fabriquait sur lui mainte histoire plaisante ; on lui attribuait des quiproquos étranges. Toute la cour s'amusait à ses dépens, et les petits-maîtres ne le connaissaient que sous le nom de prince de Béthisy. Tallemant des Réaux lui a consacré l'une de ses plus piquantes *Historiettes* ; il est vrai qu'elles n'étaient point

écrites pour le public. Mais que dire de cette satire burlesque où l'Angevin Bautru le ridiculisa publiquement, sous le titre de l'*Onosandre*, épithète composée de deux mots grecs qu'on peut traduire exactement par l'*Ane fait homme?* Lui seul ne comprit pas les allusions dont elle était remplie :

...Onosandre le Grand, prince de l'Ignorance,
Qui tient que Mahomet, et les Turcs et les Gots,
Confrères de Calvin, étoient grands huguenots,...
Qui croit que paradis est en forme d'église
Et que le Bucentaure est le duc de Venise...
S'il parle de Brutus en sa grande action,
Il se plaint que César meurt sans confession,
Et dit la larme à l'œil : Tant de prestres dans Rome
Ont donc laissé mourir sans confesseur tel homme !...
Donnez-lui des sonnets, odes ou cénotaphes,
Toutes sortes de vers, il les nomme épitaphes.
L'esclavon, l'arabic, le turc, le bysantin,
Tout langage estranger, il le tient pour latin.

Nous en passons et des meilleures [1]. Tous ces propos étaient attribués au duc de Montbazon ; et l'on donne comme historique cette réponse qu'il fit un jour à la Reine qui lui demandait quand sa femme accoucherait : — Madame, dit-il, ce sera quand il plaira à Vostre Majesté [2].

Par une singularité assez remarquable, ses deux fils, Louis VIII, duc de Montbazon, et François, comte de Rochefort, épousèrent chacun une de leurs cousines de rameaux différents, mais portant toutes deux le même nom, Anne de Rohan ; la première, princesse de Guémené, unique héritière de la branche aînée des Rohan ; la seconde, dame de Soubise, de la branche cadette, et fille de la célèbre duchesse Marguerite qui épousa Henri Chabot. Ils devinrent ainsi les chefs des deux tiges des Rohan-Guémené et des Rohan-Soubise auxquelles appartiennent les trois cardinaux.

[1] Voir notre étude sur *Guillaume Bautru comte de Serrant*, l'un des fondateurs de l'Académie française. Paris, Menu, 1876, in-8°.

[2] Tallemant, *Historiettes*, IV, 16.

Le père et la mère du premier cardinal réclament tout spécialement notre attention.

François de Rohan, dont nous venons de parler, d'abord comte de Rochefort, et connu depuis 1667 sous le nom de *prince de Soubise* [1], n'eut pas la réputation d'excentricité de son père, le duc Hercule. Lieutenant général des armées du roi, il fit bravement son devoir dans les campagnes de Louis XIV, en particulier au siége de Namur. Il fut grièvement blessé en 1674, à la sanglante bataille de Senef [2], et devint gouverneur du Berri en 1681 [3], puis gouverneur de Champagne en 1692 [4]. Mais la chronique s'acharna peu sur ses traces. Les *Nouveaux portraits de la Cour* nous le représentent sous des couleurs indépendantes et presque modestes :

« Il est aimé du corps qu'il commande ; bon ami, mais d'une courte influence, tout rempli d'une bonne volonté dont il ne peut faire sentir les effets, ne s'inquiétant point de la cour, et n'y prenant aucun parti que celui de ne s'embarrasser de rien, n'ayant pas beaucoup de faveur, mais se souciant aussi très-peu de faire sa cour ; assez spirituel pourvu qu'on ne l'approfondisse pas ; facile à prévenir et insensible au malheur des autres : son inutilité le rend obscur [5]. »

Saint-Simon, qui nourrissait des griefs personnels contre les Rohan et qui avait soutenu des discussions assez vives avec leur maison, l'épargne beaucoup moins. Il déclare assez crûment, suivant sa méthode ordinaire à l'égard de ceux qu'il n'aimait pas, que s'il s'embarrassa peu de la cour, ce fut par l'effet d'une philosophie

[1] Cette ville de Saintonge fut érigée pour lui en principauté au mois de mars 1667.

[2] Voir de longs détails sur ses exploits en 1690 et 1691 dans le journal de Dangeau. T. III, *passim*.

[3] « Le roi, écrivait Mme de Scudéry à Bussy, le 1er février, a donné cinquante mille écus à M. de Soubise pour lui aider à acheter de la Rochefoucauld le gouvernement de Berry dont il a payé cent mille écus. » (Corresp. de Bussy, V. 225).

[4] Il céda le gouvernement de Berry à d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon. (*Ibid*, VI, 508). Voy. aussi *Dangeau*, III, 418.

[5] *Nouveaux portraits de la cour de Louis XIV*, publiés par M. Edouard de Barthélemy, p. 26.

peu délicate et très-utilitaire. Né simple gentilhomme avec quatre mille livres de rente, comme il le disait lui-même, mais bien bas, à ses amis particuliers, en riant et en s'applaudissant de sa bonne fortune et de sa sage politique, n'était-il pas devenu prince à la fin, avec quatre cent mille livres de rente ? Et cela, grâce à ses deux femmes ! De la première, Catherine de Lyonne, riche veuve qui mourut, en 1660, sans lui donner d'enfants, mais en lui laissant une immense fortune, il n'y a rien à dire. Il n'en est malheureusement pas ainsi d'Anne de Rohan-Chabot, que Turenne et Mme de Chevreuse lui firent épouser, en 1663 [1], et qui fut immédiatement nommée dame de la Reine.

En effet, si la médisance ne trouva guère à s'exercer sur le compte de François de Soubise, elle se donna libre carrière sur la mère du premier cardinal. Madame de Soubise était une des beautés remarquables et remarquées de la cour brillante de Louis XIV. Elle y parut à l'époque des fêtes et des triomphes, et l'on prétend que le roi ne fut pas insensible à ses charmes. Armand-Gaston naquit, en 1674, cinquième de onze enfants, dont plusieurs moururent en bas âge. Or, c'était le moment où l'inconstant et volage monarque imitait beaucoup trop les procédés du Grand Turc pendant les interrègnes de la duchesse de la Vallière et de Mme de Montespan. Il est fâcheux pour un biographe de rencontrer de ces situations délicates sur lesquelles il serait préférable de jeter un voile discret ou de garder le silence prudent dont a parlé Boileau. Mais le moyen de se taire, quand les innombrables mémoires du temps ont jeté les folles équipées du Roi-Soleil à tous les échos de la renommée. Rien, il est vrai, n'est absolument certain dans le cas qui nous occupe ; le malicieux Duclos assure même que Mme de Soubise fortifia souvent les soupçons par son affectation à les écarter [2]. Les apparences ont cependant paru suffisantes aux contemporains, pour

[1] L'acte du mariage de François de Rohan et d'Anne de Rohan-Chabot, daté du 15 avril 1663, se trouve dans le minutier de M. Aubry à Paris. (Jal. *Dict. crit. de biographie et d'histoire*).

[2] Duclos. *Mém. secrets*, édition Gay. 1864, I, 237.

que Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, Bussy, la duchesse d'Orléans et Saint-Simon aient pu classer la mère d'Armand-Gaston parmi les favorites presque reconnues. Ce dernier chroniqueur, après les indiscrets détails qu'il prétend tenir de la maréchale de Rochefort, confidente des rendez-vous royaux, remarque en raillant que le secret royal ne put être absolument gardé ; au bout d'un temps assez considérable le pénétrant courtisan s'aperçut, mais ne se le dit qu'à l'oreille, et d'oreille en oreille personne n'en douta plus [1]. Puis il ajoute ce tableau caractéristique, qu'il est essentiel de connaître pour comprendre la rapide élévation et la fortune retentissante du premier cardinal :

« M. de Soubise, instruit à l'école de son père et de son frère aîné, infiniment plus âgé que lui, ne prit pas le parti le plus honnête, mais le plus utile. Il se tint toute sa vie rarement à la cour, se renferma dans le gouvernement de ses affaires domestiques, ne fit jamais semblant de se douter de rien, et sa femme évita avec grand soin tout ce qui pouvoit trop marquer. Mais, assidue à la cour, imposant à tout ce qui la composoit, dominant les ministres, et ayant, tant qu'elle vouloit, des audiences du roi, dans son cabinet, quand il s'agissoit de grâces ou de choses qui devoient avoir des suites, afin qu'il ne parût pas qu'elle les eût obtenues

[1] Saint-Simon ne fixe pas de date à l'époque de ce roman. Les insinuations de Mme de Sévigné se rapportent surtout à la période de l'année 1676. — « Mme de Montespan, écrit-elle, est jalouse de Mme de Soubise. » (*Lettres*, VI, 218). Et plus loin : « On sent de la chair fraiche dans le pays de *Quanto*. » (*Ibid*, 226). — 21 octobre : « Mme de Soubise a paru avec son mari, deux coiffes et une dent de moins à la cour, de sorte que l'on n'a pas le mot à dire ». (*Ibid*. 313).

Celles de Bussy se rapportent à l'année 1678, à l'occasion d'une lettre de Mme de Scudéry qui lui avait écrit le 28 janvier : « On a envoyé à Mme de Soubise des étrennes par un homme inconnu. C'étoit un petit diable qui tenoit une souris d'Allemagne. Lorsqu'elle eut été un quart d'heure sur la table de la dame, la souris s'ouvrit d'elle-même, et laissa tomber deux bracelets de mille louis d'or chacun, et un billet où il y avoit écrit : Le diable s'en mêle. » (*Corresp. de Bussy*, IV, 210). Bussy répondant, le 31 janvier, ne doute pas que le présent ne vienne du roi, et se livre là-dessus à des réflexions brûlantes.

La duchesse d'Orléans, mère du régent, dit de son côté : « Mme de Soubise étoit fine, dissimulée, et très-méchante. Elle a pitoyablement trompé la bonne Reine, mais la Reine l'a bien jugée, car elle a mis au jour toutes ses faussetés, et l'a, pour ainsi dire, démasquée devant tout le monde. » (*Corresp. de la duch. d'Orléans*, 15 juin 1717, I, 302).

dans des moments plus secrets. Elle se mettoit, aux heures publiques de cour, à la porte du cabinet. Dès que le roi l'y voyoit, il alloit toujours à elle, avec un air plus qu'ouvert, mais en quelque sorte respectueux. Si ce qu'elle vouloit dire étoit court, l'audience se passoit ainsi à l'oreille, devant tout le monde. S'il y en avoit pour plus longtemps, elle demandoit d'entrer. Le roi la menoit dans le fond du premier cabinet, joignant la pièce où étoit tout le monde; les battants de la porte du cabinet demeuroient ouverts, jusqu'à ce qu'elle sortît de ce même côté, et de celui des autres cabinets, et cela s'est toujours passé de la sorte.

« Mais le plaisant, c'est que ces portes ne demeuroient ouvertes que pour elle, et se fermoient toujours quand le roi donnoit audience à d'autres dames. Depuis qu'il n'y eut plus rien entre eux, l'amitié et la même considération subsistèrent, et les mêmes précautions de bienséance. Elle écrivoit très-souvent au roi, et de Versailles à Versailles. Le roi lui répondoit toujours de sa main, et c'étoit Bontemps ou Blain qui les rendoient au roi et faisoient passer les réponses. C'est de la sorte qu'elle fit M. de Soubise prince par degrés et par occasions, et que, peu à peu, elle en obtint tout le rang [1].

Ce qui n'empêche pas Mademoiselle dans ses Mémoires, Bussy et Mme de Sévigné dans leurs lettres, de signaler en particulier, vers 1680, des disgrâces presque publiques, ou plutôt des suspensions de la faveur royale [2]. Mais le duc de Saint-Simon insiste, en mille endroits, sur ses premières insinuations, et s'efforce de

[1] Saint-Simon, I, 370.

[2] Au mois de décembre 1679, la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, fut nommée dame d'honneur de la dauphine. Mme de Soubise voulut la remplacer. Le roi refusa; mais, sur la demande de la reine, elle obtint les mêmes appointements et les mêmes entrées que la dame d'honneur, sans en avoir le titre. « Cela s'appelle de l'argent, écrivait Mme de Sévigné; c'est, avec les deux mille écus de dame de la reine qu'on lui conserve toujours, vingt et un mille livres de rente qu'elle aura tous les ans. » (*Lettres*, VI, 342). — Mais cette faveur ne compensa point le désappointement qu'avait éprouvé Mme de Soubise. Elle crut avoir été desservie par la jalousie de Mme de Montespan, et sans doute elle ne se cacha pas assez pour le dire; car deux jours après elle reçut ordre de se retirer à Paris où elle resta trois mois, ne recevant personne et prétendant qu'elle avait la rougeole. « Elle a dit plusieurs choses qui ont déplu, » écrivait Mme de Sévigné. (*Ibid.* VI, 342, 350, 363.) — Cela ne prouve pas une faveur bien solidement assise. Il est vrai qu'à son retour, au bout de trois mois jour pour jour, elle reprit son rang comme si rien ne s'était passé. (VII, 62.) — Suivant Mademoiselle, elle aurait écrit au roi qu'il lui avait manqué de parole. (*Mém. de Mademoiselle.* XXVIII, 491.)

les faire accepter pour des réalités. Ainsi, lorsqu'en 1694, le fils aîné de François et d'Anne, Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, épousa la duchesse de Ventadour, veuve du prince de Turenne et assez mal famée, il écrit aussitôt : « M. de Soubise avoit de bonnes raisons pour n'être pas difficile au choix. La beauté de sa femme l'avoit fait prince et gouverneur de province, avec espérance de plus encore [1]. » L'esprit charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde, a écrit quelque part Mme de Sévigné, est de nos jours extrêmement répandu.

Pour l'irascible duc, Mme de Soubise représentait le type incarné de la femme irrésistible, « avec plus d'esprit qu'elle n'en paroissoit, soutenu de tout ce que l'art du manége, de l'intrigue et de la beauté, aiguisé des besoins de l'ambition la plus vaste et la plus cachée, et de tout ce que la politique, la fausseté, l'artifice ont de plus profond [2]. » Plus tard, lorsque la dévotion fit rentrer Louis XIV dans l'ordre moral, elle sût, contente de la faveur, mettre le roi à son aise, et se servir de cette dévotion même pour soutenir son crédit. Elle sut même gagner Mme de Maintenon, et « se servir de la jalousie du goût que le roi lui conservoit, en lui offrant une capitulation dans laquelle la nouvelle épouse se crut heureuse d'entrer. » Les termes de ce compromis, tels que les rapporte Saint-Simon, sont fort curieux, et prouvent, s'ils sont véritables, jusqu'à quel point Mme de Soubise garda toujours une réelle influence auprès du roi. Ils nous font connaître aussi fort exactement le milieu dans lequel se passa l'enfance du premier cardinal.

Mme de Soubise promettait de ne jamais voir le roi en particulier que pour affaires dont Mme de Maintenon aurait connaissance ; « d'éviter même ces particuliers quand les billets pourroient y suppléer; de le voir même à la porte de son cabinet quand elle n'auroit qu'un mot à dire ; de n'aller presque jamais à Marly, pour éviter toute occasion ; de choisir les voyages les plus courts, et de n'y aller qu'autant qu'il seroit nécessaire, pour empêcher le monde

[1] Saint-Simon, I, 116.
[2] Saint-Simon, III, 433.

d'en parler ; de n'être jamais d'aucune des parties particulières du roi, ni même des fêtes de la cour que lorsqu'étant fort étendues, ce seroit une singularité de n'en être pas ; enfin, que demeurant souvent à Versailles et à Fontainebleau, où ses affaires, sa famille, sa coutume qu'il ne falloit pas changer aux yeux de son mari, la demandoient, elle ne chercheroit jamais à rencontrer le roi, mais se contenteroit, comme toutes les autres dames, de lui faire la cour à son souper..... De son côté, Mme de Maintenon lui promit service sûr, fidèle, ardent, exact dans tout ce qu'elle pourroit souhaiter du roi, pour sa famille et pour elle-même. Et, de part et d'autre, elles se sont toutes deux tenu parole avec la plus scrupuleuse intégrité. »

Cette conduite était fort habile. Mme de Soubise secondait ainsi la dévotion et les scrupules du roi, le mettait à l'aise avec elle, et fortifiait son crédit de tout celui de Mme de Maintenon, à qui « elle donnoit des fiches pour de l'argent comptant. » *Se non e vero e ben trovato.*

Et le mari, que devenait-il dans cette machiavélique combinaison?... La conduite domestique, dit encore le chroniqueur, était menée avec la même sagesse et la même adresse. « M. de Soubise n'avoit eu de jalousie de sa femme que celle qu'il avoit jugé utile de n'avoir point. Il étoit né pour être un excellent intendant de maison et un très-bon maître d'hôtel. Il avoit encore la partie d'un admirable écuyer. Être à la cour et ne rien voir : il avoit trop d'esprit pour le croire praticable aux yeux du monde. Il avoit donc pris le parti d'y aller rarement, de ne parler au roi que de sa compagnie des gens d'armes, dont, dans les vacances de charge et dans la manutention ordinaire, il sut tirer des trésors; de servir longtemps et bien à la guerre, et, du reste, se tenir enfermé dans sa maison à Paris, à y voir peu de monde, tout appliqué à ses affaires et à son ménage, et laisser sa femme à la cour, se mêler des grands, des grâces et des établissements de sa famille. C'est le partage qui subsista entre eux toute leur vie. »

Nous savons qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre les in-

sinuations malicieuses et fort indiscrètes du duc de Saint-Simon ; mais il n'y a point, dit le proverbe, de fumée sans feu : et de ce tableau de famille, si piquant qu'il soit, nous ne tarderons pas à vérifier quelques traits en voyant Mme de Soubise se mêler, avec le plus grand succès, des *établissements de sa famille*. Ses enfants devaient devenir de grands maîtres à son école.

II. — Jeunesse d'Armand-Gaston, docteur de Sorbonne et chanoine de Strasbourg.

(1674-1700)

Nous avons dit qu'Armand-Gaston était le cinquième fils de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne de Rohan-Chabot, qui n'eurent pas moins de onze enfants, sept fils et quatre filles.

L'aîné, Louis, dit *le prince de Rohan*, né en 1666, et destiné à succéder aux titres et charges de son père, était déjà colonel d'un régiment de cavalerie lorsqu'il mourut, le 5 novembre 1689, des suites d'une blessure reçue, le 5 juillet, près du camp de Lessin, en Flandre, en poursuivant un parti d'ennemis beaucoup trop vivement.

Le second, Hercule-Mériadec [1], né le 8 mai 1669, et destiné, en qualité de cadet, à l'état ecclésiastique, fut pourvu, au mois d'avril 1685, de l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux [2]; mais, à la mort de

[1] « Le 9 mai 1669 fut baptisé Hercule-Mériadec, né du jour précédent, fils de François de Rohan, prince de Soubise, duc de Fontenay, comte de Rochefort, capitaine sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde du roi, et de dame Anne Chabot de Rohan, son épouse, à la place Royale. — Parrain : Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, marquis d'Albert; — marraine: Louise de Béthune, princesse d'Enrichemont, dame de Montmort. » (Registres de Saint-Paul.)

[2] Cette circonstance a occasionné une confusion chez l'éditeur du *Journal de Dangeau*. Hercule-Mériadec était alors appelé l'abbé de Soubise, nom que porta ensuite Armand-Gaston, en sorte que c'est à lui que la table du journal attribue l'abbaye. — Mais il y a plus : c'est que Saint-Simon lui-même s'y est trompé. Lui qui relève si aigrement les défaillances de ses voisins est ici en défaut. En effet, cette abbaye avait été donnée à Hercule, en récompense du succès avec lequel il avait soutenu une thèse en Sorbonne, le 24 janvier précédent. « M. l'abbé de Soubise, dit Dangeau, soutint ses thèses en Sorbonne: il répondit couvert. Le roi l'avait or-

son frère aîné, il quitta l'Église, prit, avec la carrière des armes, le nom de *prince de Rohan-Soubise*, fut nommé mestre de camp, puis lieutenant général, et assista à toutes les campagnes et à toutes les batailles de la fin du règne de Louis XIV. Ses nombreuses blessures le signalèrent à l'attention toute spéciale du roi, qui, pour le récompenser de ses services, érigea, au mois d'octobre 1714, en duché-pairie, sous le titre de *Rohan-Rohan*, sa terre de Fontenay-L'Abatu en Saintonge. Il continua seul la postérité masculine du prince de Soubise.

Ses deux frères cadets, Alexandre [1], chevalier de Rohan, enseigne aux gendarmes du roi, et Henri-Louis, moururent jeunes. Armand-Gaston, le cinquième, se destina de bonne heure à l'Église, et le sixième, Maximilien, enseigne aux gendarmes du roi, comme Alexandre, fut tué, en 1704, à la bataille de Ramillies, où son frère aîné, le prince de Rohan, fut blessé à la tête de la même compagnie. Enfin, le septième, Frédéric, mourut avant d'avoir pu verser aussi pour la France un sang dont cette famille se montrait peu ménagère. Deux de leurs sœurs épousèrent des seigneurs portugais, et les deux autres, l'aînée de toute la famille et la plus jeune, prirent le voile.

Hercule et Armand restèrent donc très-promptement les seuls représentants d'avenir de cette nombreuse lignée. Tous les deux purent inscrire à leur rang de généalogie de magnifiques états de service.

Armand-Gaston avait été admirablement doué par la Providence.

donné au syndic: Il fut traité de *serenissimus princeps.* » (Dangeau, I, 112). Et Saint-Simon ajoute en note: « Ce traitement en Sorbonne pour M. l'abbé de Soubise, depuis cardinal de Rohan, fut le dernier comble du rang de prince que la belle madame de Soubise, sa mère, obtint du roi par degrés. » (*Ibid.*)

Cela prouve, une fois de plus, que la passion rend aveugle. Dans sa rage de dénigrement, Saint-Simon ne s'aperçoit pas que le futur cardinal de Rohan ne pouvait pas soutenir une thèse de licence à onze ans. Il s'agit de son frère aîné, qui avait alors près de seize ans.

[1] « Le 3 janvier 1671, baptême d'Alexandre-Mériadec, né le 18 juillet 1670, fils de, etc.. — Parrain, Charles de Rohan, prince de Guémené; — Marraine, demoiselle Anne de Bretagne de Goëllo. » (Registres de Saint-Paul.)

Dès son enfance, il eut une réputation de beauté peu commune, et plus tard, on le surnomma *la belle Éminence*. Mais cette figure noble et dont les traits heureux semblaient, suivant l'expression de la chronique, formés par les Grâces, fut le moindre des présents qu'il reçut de la nature. « Elle lui prodigua, dit Bougainville, ses dons les plus précieux. Aux saillies d'une imagination brillante, aux agréments d'un esprit vif et juste, se joignit tout ce qui peut annoncer un cœur sensible, vertueux, bienfaisant ; et le germe de ces qualités aimables qui devoient le rendre si cher à la société, se développa rapidement avec l'âge. Son enfance fut l'aurore d'un beau jour [1]. »

Il commença brillamment ses études à Bourges, sous les yeux de son père, qui résida souvent dans cette ville, pendant la période de son gouvernement du Berri, de 1681 à 1691. Il les acheva plus brillamment encore à Paris, au collège d'Harcourt, où il suivit, avec un succès très-remarqué, les cours d'humanités et de philosophie qui devaient le préparer aux études plus ardues de la théologie et des grades universitaires. On vantait partout son affabilité cordiale pour ses condisciples, sa politesse exquise, sa facilité de travail extraordinaire, son jugement solide, sa mémoire heureuse et ses progrès rapides. On prédit dès lors, sans crainte de passer pour faux prophète, que l'abbé de Soubise (c'est sous ce nom qu'il était connu) parviendrait, par son seul mérite, aux plus hautes dignités de l'Église ; et lorsque le roi le gratifia, au mois d'août 1692, de l'abbaye de Moutier en Argonne, vacante par la mort de Louis d'Harcourt-Beuvron, personne à la cour, ni au pays latin, ne se montra jaloux de cet honneur [2]. Armand-Gaston n'avait cependant encore que dix-huit ans.

Ce témoignage de la faveur royale, au lieu de l'endormir sur ses

[1] Éloge par Bougainville. — *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XXIII, 338.

[2] Voy. *Gallia Christiana*, IX, 970. Cette abbaye dépendait du diocèse de Châlons. Armand-Gaston est le 38e abbé sur la liste générale. Il se démit en 1720 de ce bénéfice, en faveur de Michel Petit de Ravannes, vicaire général du diocèse de Strasbourg dont il était alors évêque.

lauriers, surexcita grandement son ardeur au travail, et tous ses efforts se concentrèrent vers la conquête épineuse du bonnet de docteur en Sorbonne. Sa première thèse pour la licence est du mois de mars 1696. Il la soutint couvert, nous apprend Bougainville, avec tous les honneurs qu'on ne défère qu'aux princes de maison souveraine. « Cet acte, où son érudition eut ses maîtres eux-mêmes pour admirateurs, mit dans un nouveau jour le talent singulier qu'il avoit pour la parole. Il en donna des preuves encore plus frappantes, deux ans après, ajoute le savant académicien, dans le panégyrique latin de Louis XIV, qu'il prononça comme *prieur de Sorbonne* [1], panégyrique comparable à celui de Trajan, mais dont l'auteur connoissoit mieux que Pline la véritable éloquence. La sienne avoit cette noble simplicité qui fait en tout genre le caractère essentiel du beau. Ce discours enleva tous les suffrages, et la traduction françoise, qu'on en fit sur le champ, multiplia les éloges. Le talent de l'orateur parut égaler la grandeur du sujet [2]. »

Cet éloge est sans doute exagéré. N'ayant pas retrouvé ce panégyrique, nous ne pouvons pas nous prononcer en complète connaissance de cause; mais nous devons remarquer que le duc de Saint-Simon, qui recherche toutes les occasions possibles de dénigrer les Soubise, ne peut s'empêcher de constater les succès éclatants de notre abbé en Sorbonne. Il est vrai qu'il les met en parallèle du mouvement incessant que se donnait sa mère, pour les faire valoir au profit de sa fortune. Mais peut-on trouver mauvais ce rôle si naturel d'une mère? Quoi qu'il en soit, ce témoignage d'un critique acerbe est trop précieux pour que nous le passions sous silence :

« Tout rioit, dit-il, à l'abbé de Soubise... Il se distingua sur les bancs de Sorbonne, et, bien instruit et bien aidé par son habile mère, il se

[1] Le prieur de Sorbonne, choisi parmi les licenciés, était élu pour un an, présidait les thèses et portait la parole pour les licenciés dans les occasions solennelles, en particulier devant le roi. On n'appelait à cette fonction que les sujets les plus brillants. C'était un moyen de les mettre en relief. Bossuet s'y était fait jadis remarquer, lorsqu'il préparait son doctorat.

[2] *Mém. de l'Acad. des belles-lettres*, XXIII, 339.

dévoua toute cette célèbre école par ses manières. On lui crut assez de fond pour hasarder de le faire prieur de Sorbonne, place passagère qui oblige à quantité d'actes publics, *dont il est très-difficile de se tirer par le seul secours d'autrui*. Il y brilla; et, par le soin qu'il avoit eu de se gagner la Sorbonne, les éloges allèrent encore fort au-dessus du mérite. Il y en eut beaucoup du roi dans ses discours publics, qui ne lui déplurent pas; et il sortit de cet emploi *avec une réputation extraordinaire*, que son talent de se faire aimer lui acquit pour la plus grande partie.

« A ces applaudissements de capacité, Mme de Soubise y en voulut joindre d'autres encore plus importants; et pour cela elle le mit à Saint-Magloire, séminaire alors autant à la mode qu'il y a été peu depuis. Il étoit conduit par ce que les Pères de l'Oratoire avoient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété. La Tour, leur général, étoit dans la première considération que ses sermons, sa direction, sa capacité, la sagesse de sa conduite et l'art de gouverner qu'il possédoit éminemment lui avoient acquise, et qui, jointe à sa probité, rendoit son témoignage d'un grand poids. Dès l'arrivée de M. de Paris dans ce grand siége [1], Mme de Soubise lui avoit fait sa cour: elle avoit toujours fort ménagé les Noailles, ennemis nés des Bouillon [2] avec qui ils avoient des procès immortels et piquants, pour la mouvance de leurs principales terres de la vicomté de Turenne, où ces derniers avoient prodigué leurs hauteurs. M. de Paris avoit une attention particulière sur Saint-Magloire: c'étoit son séminaire favori; il aimoit et estimoit l'Oratoire, et avoit toute confiance au P. de la Tour qui étoit dans l'apogée de son crédit; et sur les avancements ecclésiastiques, l'estime du roi et la liaison intime de Mme de Maintenon, en partageoient, du moins alors, la confiance entre lui et le P. de la Chaise. Ce dernier ni sa société n'avoient pas été négligés. Mme de Soubise en savoit trop pour ne mettre pas de son côté un corps aussi puissant et, quand il lui plaît, aussi utile: et le P. de la Chaise et les principaux bonnets, semant toujours pour recueillir, ne demandèrent pas mieux que de servir son fils qu'ils voyoient en état d'aller rapidement à tout et de devenir en état de le leur rendre avec usure [3].

« Tout étoit donc pour l'abbé de Soubise, et *toutes les avenues de la fortune saisies de toutes parts*. Il sortit du séminaire, comme il avoit fait de dessus les bancs. De là une merveille de savoir; d'ici un miracle de

[1] Le cardinal de Noailles.

[2] On verra plus loin pourquoi le chroniqueur insiste ici sur l'antagonisme avec les Bouillon. Il y avait plusieurs d'entre eux au chapitre de Strasbourg.

[3] A peine est-il besoin d'ajouter que Saint-Simon, étant janséniste, est très-partial contre les Jésuites.

piété et de pureté de mœurs. Oratoire, Jésuites, Sorbonne, P. de la Tour, P. de la Chaise, M. de Paris, s'écrioient à l'envi. Ils ravissoient la mère et ne plaisoient guères moins au roi, à qui on avoit grand soin que rien n'échappât des acclamations sur l'abbé de Soubise, dont la douceur, la politesse, l'esprit, les grâces, le soin et le talent de se faire aimer, confirmoient de plus en plus une réputation si établie [1]... »

Ce fut sous de si favorables auspices qu'en 1699, à l'âge de vingt-cinq ans, l'abbé de Soubise reçut le bonnet de docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne [2], suprême couronnement des études universitaires. La carrière des honneurs ecclésiastiques s'ouvrait toute grande devant lui, et sa mère, qui venait d'acheter « l'immense hôtel de Guise à fort grand marché » [3], s'occupa sans retard de lui en ménager l'accès.

Après avoir passé en revue tous les siéges épiscopaux regnicoles qui pourraient convenir à son fils, elle leur préféra l'évêché de Strasbourg, dont la situation particulière comme principauté de l'empire germanique, malgré la récente réunion de la ville de Strasbourg à la France, donnait au titulaire une autorité considérable et d'immenses revenus. Elle s'imagina qu'on disposerait facilement le prince-évêque, cardinal de Fürstemberg, à demander un

[1] Saint-Simon. *Mémoires*, II, 79, 80.

[2] Les lettres de doctorat sont de l'année précédente. — Dangeau écrit le 10 juin 1698: « J'appris que M. l'archevêque de Rheims, comme proviseur de Sorbonne, avoit enfin donné de l'Altesse sérénissime à l'abbé de Soubise dans ses lettres de docteur: et cela parce qu'on en avoit usé de même pour le duc d'Albret, présentement cardinal de Bouillon, qui a envoyé ici les lettres qu'on lui donna en ce temps-là. Il ne prétendoit point pourtant que ce qui a été fait pour sa maison fût une règle pour la maison de Rohan; et il a même écrit pour cela à M. de Pontchartrain en termes très-forts et dont la maison de Rohan n'est pas contente: cela n'empêchera pas pourtant que le mariage de Mlle de Château-Thierry, sa nièce, avec M. de Montbazon aîné, de la maison de Rohan, ne s'achève. » (*Dangeau*, VI, 364.)

[3] C'est l'expression de Saint-Simon. — Voir ce que dit Dangeau au 25 février 1700: — « M. le prince de Soubise achète de M. le Prince l'hôtel de Guise à Paris: on ne sait point encore les conditions. On croit que le roi donne quelque chose à M. de Soubise pour lui aider à faire une si belle acquisition. L'hôtel de Guise est à Mme la Princesse et à Mme la duchesse de Hanovre, sa sœur, qui a laissé tout pouvoir à M. le Prince de vendre cette maison. » (*Dangeau*, VII, 264). — On apprend le 20 juin que le marché a été réglé à 350,000 l. (*Ibid.*, 277.)

coadjuteur qui serait l'abbé de Soubise; et, pour se créer des intelligences dans la place, car l'évêque était l'élu du chapitre, elle obtint l'agrément et la protection du roi, pour faire passer les preuves de son fils comme chanoine de Strasbourg.

Cette simple candidature au canonicat donna lieu à bien des négociations et des difficultés. Le chapitre était noble et exigeait seize quartiers francs comme l'ordre de Malte. Il fallut user de subterfuge. En effet, rapporte l'impitoyable Saint-Simon, « la mère de M. de Soubise (le père) étoit Avaugour, des bâtards de Bretagne; cela n'étoit déjà pas trop bon pour un chapitre allemand où la bâtardise est abhorrée;... mais ce n'étoit pas là le pis. C'est que la mère de cette Avaugour, par conséquent grand'mère de M. de Soubise, était Fouquet, non des Fouquet du surintendant, et le réconfort en eût été médiocre, mais propre fille de ce cuisinier, auparavant marmiton, après porte-manteau d'Henri IV, qui, à force d'esprit, d'adresse de le bien servir dans ses plaisirs, le servit dans ses affaires, devint M. de la Varenne, et fut compté le reste de ce règne, où il s'enrichit infiniment; le même qui, après la mort d'Henri IV, se retira à la Flèche qu'il partageoit avec les Jésuites, qu'il avoit plus que personne fait rappeler et rétablir... »

On s'arrangea si bien à l'aide du grand vicaire Camilly et du lieutenant de Strasbourg Labatie, qui reçurent, dit-on, des instructions spéciales du roi, « que les preuves tombèrent à des commissaires bons Allemands, grossiers, ignorants, et fort aisés à tromper :

« On les étourdit du grand nom de MM. de Rohan; on les éblouit de leurs dignités et de leurs établissements; on les accabla de leur rang de prince étranger, et on les mit aisément hors de doute sur les preuves qu'on ne leur présenta que comme une cérémonie dont personne n'étoit dispensé, et dont l'abbé de Soubise avoit moins besoin d'être dispensé que personne. Ces Avaugour prennent très-franchement le nom de Bretagne. MM. de Rohan ont épousé plusieurs filles ou sœurs des ducs de Bretagne; on ne le laissa pas ignorer aux commissaires qui ne se doutèrent point de la totale différence de cette dernière Bretagne-ci; et quant à sa mère, on la leur donna effrontément pour être d'une ancienne maison de La

Varenne en Poitou, depuis longtemps éteinte, avec qui ni les Avaugour, ni les Rohan n'eurent jamais aucune alliance.

» Par ces adresses, ou plutôt hardiesses, l'abbé de Soubise passa haut à la main, *fut admis et reçu dans le chapitre, et, sa brillante Sorbonne achevée, y alla faire ses stages, y déployer ses agréments et ses charmes, et capter le chapitre et tout ce qui est à Strasbourg*. Ce grand pas toutefois n'étoit que le premier échelon et le fondement indispensable de la grandeur où la belle dame destinoit un fils en la fortune duquel le roi ne se croyoit pas moins intéressé qu'elle, et qu'il désiroit par d'autres détours égaler à MM. du Maine et de Toulouse [1]. »

De cette longue diatribe, nous conclurons, au moins, que, si madame de Soubise remua ciel et terre pour faire entrer son fils au Chapitre de Strasbourg, l'abbé était de ceux qui, par leur propre mérite, méritaient cette distinction.

Nous allons le voir conquérir aussi promptement l'évêché.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

[1] Saint-Simon, II, 78. — Nous devons ajouter ici ce correctif : La première famille de France, après la maison royale, dit la marquise de Créquy dans ses *Souvenirs*, est évidemment celle de Lorraine; la seconde est sans contredit celle de Rohan, et la troisième est celle de la Tour-d'Auvergne, ou de Bouillon-Turenne, si vous l'aimez mieux; la quatrième est, à mon avis, celle de la Trémoille, à cause de son titre légitime à la succession du royaume de Naples. » (*Créquy*, I, 159.)

UN PATRIOTE BRETON AU XVe SIÈCLE

La publication du roman de *Michel Marion*, dont la *Revue* a rendu compte dans la livraison de mai, nous semble appeler la réédition de la notice et de la pièce historique, où M. le comte de Saint-Jean a pris la première idée de son œuvre.

Cette pièce et cette notice faisaient partie d'une série d'articles du même genre, publiées, il y a vingt-cinq ans, dans le *Journal de Rennes* et recueillies ensuite (en 1855) dans deux volumes in-12 sous le titre de *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne;* volumes tirés à 100 exemplaires seulement, aujourd'hui extrêmement rares.

La réimpression de notre notice — que nous abrégeons un peu pour n'y laisser que le nécessaire — permettra de fixer la part de l'imagination et celle de la réalité historique dans le livre de M. de Saint-Jean ; elle aidera ainsi à apprécier d'une façon plus exacte la valeur de cette œuvre.

Un vrai Breton ressent toujours quelque douleur en repassant dans son souvenir l'histoire de la lutte suprême où la Bretagne fut amenée, sinon contrainte, à déposer le glorieux privilége de sa vieille indépendance. Elle garda ses lois particulières, ses franchises, la liberté de son administration intérieure. La *bonne Duchesse* fit de son mieux, et sauva ce qu'elle put dans son contrat. Malgré tout,

la duchesse n'eut qu'un mari, la Bretagne eut un maître. Le trait le plus affligeant de cette dernière période de notre histoire, c'est l'affaiblissement du patriotisme. Non dans les masses : peuple, bourgeoisie, clergé, petite noblesse restèrent fidèles à la cause du vieux duché. Mais, parmi les grandes familles qui avaient longtemps montré à la nation le droit chemin de l'honneur, l'ambition prévalut et l'égoïsme tua le dévouement. Il y eut de tristes intrigues, d'odieuses défections. Il y eut aussi, il est vrai, de beaux traits de fidélité généreuse et d'héroïque dévouement, qui font un peu contrepoids aux lâchetés de l'époque. Nous venons d'en retrouver un, que l'histoire ignore, enfoui dans la poudre des archives.

Notre patriote breton se nomme Michel Marion ; il était enfant de Quimper, et membre de cette vieille bourgeoisie bretonne, dont il reste encore quelques familles dans les anciennes villes de notre province.

Après s'être avancé, comme tous les bourgeois d'alors, par un laborieux commerce, Marion avait pris, en 1483, la ferme des impôts et des domaines de Cornouaille. Ce seul mot de ferme des impôts rappelle immédiatement aujourd'hui les opulentes sinécures où s'engraissaient sans travail les traitants du dernier siècle, Turcaret et le reste. Mais juger par ces souvenirs la Bretagne de 1480 serait une erreur. L'impôt était chez nous, à cette époque, une institution assez récente : il n'y avait pas plus d'un siècle qu'on l'y levait régulièrement ; encore en promettait-on, de temps à autre, la suppression : d'où une flatteuse espérance, toujours renouvelée, toujours trompée, mais dont nos pauvres aïeux ne pouvaient se résoudre à détacher leur cœur. Aussi payaient-ils de mauvaise grâce, si bien que le recouvrement des deniers publics était une opération souvent difficile, toujours sujette à mécompte, surtout aux époques de trouble et d'incertitude, comme furent les dernières années du duc François II. Prendre une ferme, en 1480, c'était s'exposer à des chances très-incertaines et à de très-certaines fatigues. Les fermiers assez habiles pour s'acquitter de leur tâche à leur honneur rendaient encore moins service à leurs propres finances qu'à celles de l'État. Il paraît que Marion était de ce nombre, puisqu'on lui renouvela sa ferme pour trois années en 1486.

Dès l'année suivante, au mois d'avril, éclata l'orage qui depuis

longtemps menaçait la Bretagne. Le roi de France Charles VIII fit entrer dans le duché une grosse armée, et vit aussitôt se joindre à lui nombre de seigneurs bretons, entre autres, le vicomte de Rohan, le sire de Rieux, les barons d'Avaugour, du Pont-l'Abbé, de Rostrenen, etc. Le parti français était puissant en Cornouaille, par suite de l'influence que les barons de Rostrenen et du Pont avaient en ce pays, et des grandes seigneuries qu'y possédait la maison de Rohan [1]. Aussi les Bretons demeurés fidèles au duc se virent assaillis de menaces qui n'allaient à rien moins que leur mort et le pillage de leurs biens. Marion n'en tint compte; il continua d'obéir aux mandements ducaux et se tint en armes, prêt à marcher où son souverain l'appellerait. Devant cette attitude, les menaces redoublèrent, d'autant que la fortune, on le sut, favorisait les Français, qui se préparaient, dès le commencement de juin, à assiéger le duc dans Nantes. Marion jugea de son côté qu'il était temps d'agir. Laissant là sa ferme, son négoce, tous ses intérêts particuliers, il leva une troupe de cent vingt hommes résolus qu'il équipa à ses frais, arma en guerre un de ses navires de commerce; et un jour, bravant la rage du parti français, on le vit traverser la ville, enseignes déployées, trompettes sonnantes, en tête de son bataillon, s'embarquer au quai de Quimper avec ses hommes, et descendre avec le flot le beau fleuve Odet.

A Benodet, le navire fit force de voiles vers l'Est; bientôt il entra en Loire et arriva en vue de Nantes. Les Français posaient le siége. Marion et sa petite troupe s'enfermèrent dans la place, et furent de tous les combats. Les Bretons ne se bornaient point à repousser l'ennemi du haut de leurs murailles; ils faisaient à tout instant des sorties sur les Français, et c'étaient de continuelles mêlées, surtout vers la chaussée de Barbin, devant la porte Saint-Pierre, à la prairie de la Magdelaine. Marion et ses Cornouaillais se multipliaient pour ne manquer aucune fête. Partout où pleuvaient les coups, ils y étaient et frappaient au premier rang. Leur navire aussi prenait sa part de l'aubaine; mouillé devant la prairie de

[1] Savoir, le grand fief du Quémenet, qui commençait aux portes de Quimper, les châtellenies de Porzai, de Crozon et de Daoulas. Ces seigneuries s'étendaient, presque sans interruption, le long des côtes, de la baie d'Audierne à la rivière d'Elorn.

Bièce, sans cesse il réveillait et meurtrissait le camp français de ses volées de canon.

Enfin, au bout de deux mois, les Français, fort maltraités, se résignèrent à lever le siége; ils décampèrent lestement un beau matin. Et les Cornouaillais? Ils eurent la récompense des vaillants. Beaucoup tombèrent, face à l'ennemi, sur le théâtre de leur gloire. Le maître du navire fut tué devant Bièce d'une arquebusade, et le navire, criblé de boulets, succomba au champ d'honneur. Michel Marion, lui aussi, mourut pendant le siége, ou très-peu de temps après, « au service du Duc, » dit le document que nous suivons, c'est-à-dire, en combattant ou des suites de ses blessures. Ainsi Dieu le traita avec faveur. Il lui épargna l'angoisse qui serre le cœur le plus brave, contraint d'assister aux funérailles de tout ce qu'il aima. Quand Marion rendit au ciel son âme héroïque, la cause de la Bretagne avait encore de belles chances, il dut croire à la fécondité de son sacrifice.

Ame vraiment héroïque : non-seulement il immola à la Bretagne sa chair et son sang, il lui sacrifia aussi, avec sa fortune, l'avenir de son enfant, pauvre jeune fille restée après la mort de son père sans abri et sans pain. Sa fortune, il l'avait prodiguée à soutenir en Cornouaille le parti breton, à équiper, nourrir, soudoyer ce corps de troupe venu avec lui de Quimper, et qui ne coûta pas une maille au trésor ducal. Cette fortune chèrement acquise et si généreusement dissipée, pendant qu'il teignait de son sang les murs de Nantes, ses ennemis, à Quimper, lui en arrachaient les derniers lambeaux. Si bien même qu'il fut réduit à s'endetter lourdement pour entretenir sa petite troupe, et dut léguer à sa fille, pour tout héritage, une ruine glorieuse comme sa mort, complète comme son dévouement.

L'ingratitude ne fut jamais le vice du duc François II, ni de sa fille Anne de Bretagne; mais le trésor ducal était si bas qu'on ne put songer à récompenser ce beau dévouement suivant son mérite. Le duc, toutefois, prit soin de l'orpheline et la maria honorablement à l'un de ses secrétaires. La duchesse Anne lui fit remise, quelque temps après, d'une somme considérable dont Marion était encore redevable, sur sa ferme, au trésor ducal. C'est dans la lettre où la duchesse accorde cette remise que nous avons pris l'histoire de Michel Marion : on en verra le texte tout à l'heure.

Cette histoire est belle, ou nous sommes fort trompé.

Une poignée de braves accourant spontanément du fond de la Basse-Bretagne pour défendre la patrie, ce bataillon sacré de la Cornouaille immolé tout entier sous les murs de Nantes, avec le navire qui l'apporta, n'est-ce pas là un beau pendant au classique bataillon des Thermopyles, que nous admirons fort, mais qui ne nous touche pas de très-près? Les Cornouaillais, après tout, valent bien les Spartiates et, sauf la poésie du nom, Marion ne le cède en rien à Léonidas. Même il a sur ce dernier l'avantage de n'avoir été ni roi, ni prince, mais un simple bourgeois que rien n'obligeait [1], de n'avoir point fait d'inscription ni visé à la gloire, de s'être dévoué corps et biens et d'être mort obscur, sans autre ambition que celle du devoir grandement et vaillamment accompli. S'il n'a eu d'autre ambition, il n'eut ni n'aura d'autre récompense. L'histoire ignore son nom; les Bénédictins eux-mêmes, gardiens scrupuleux de nos gloires bretonnes, l'ont omis dans leurs annales; et ce n'est pas notre louange obscure qui lui fera des funérailles dignes de sa vertu.

Voici l'extrait de la pièce dont nous parlions tout à l'heure:

« ANNE, par la grace de Dieu, duchesse de Bretaigne, etc..... salut. Savoir faisons que de la part de nostre bien amé et féal secrétaire Francoys Le Saux, l'un des gens de noz comptes, et de Jehanne Marion sa femme, fille et seulle heritiere de deffunct Michel Marion, nous a esté et à mondit seigneur (le duc François II), en son temps, en supliant exposé et remonstré que ledit deffunct Michel Marion print la ferme du debvoir de billot et apeticement, ordonné par mondit seigneur et pere estre levé

[1] Il possédait des fiefs nobles et était par là astreint au service militaire, mais non à équiper un navire de guerre, à armer et entretenir une bande de 120 hommes et à venir de Quimper se faire tuer sous les murs de Nantes. Deux membres de sa famille avaient été exemptés de fouages, c'est-à-dire anoblis en 1448, mais son père ne l'avait pas été. Il était donc bourgeois. La possession de fief nobles, la prestation du service militaire et la cessation de tout commerce finirent par faire passer cette famille, comme bien d'autres, de la bourgeoisie dans la noblesse, où elle fut maintenue à la réformation de 1669. M. Pol de Courcy la mentionne dans la 2e édition de son *Nobiliaire de Bretagne* publié en 1862, et il a pris soin de rappeler le dévouement de Michel Marion.

sur les vins, cidres et aultres breuvaiges vendus et distribuez par menu et destaill en l'evesché de Cornouaille, pour et en l'an 1483.....

« Aussi nous ont exposé que, combien que naguères, du vivant de mondit seigneur et au commencement de la présente guerre, plusieurs de noz feaulx et subgitz de nostre pays et duché, et mesmement entre autres dudict diocèse de Cornouaille, nous eussent esté et feussent desobbeissants et alliez des Francoys noz ennemys et adversaires à l'encontre de nous, et que le dict deffunct (Michel Marion) euct esté, tant par prieres, requestes, faulx donné entendre, que par menace de perdre ses biens, le tuer et oultraiger, solicité et persuadé de tenir leur parti contre nous, ce nonobstant, comme nostre vroy et loyal subgiet, et obbeissant aux mandementz et voulloir de mondict seigneur, s'estoit toujours trouvé et randu à tous les monstres, mandées et assemblées de guerre où requis estoit, en bon et deu habillement tant de monteure que aultrement, sellon sa faculté et puissance. Et néantmoins toutes menaces et pluseurs entreprinses faictes et conspirées contre lui par nosdiz malveillans de le prandre et oultraiger à cause de ce, se faire le peussent, encore voyant et sachant que mondict seigneur et nous estions, lors et au temps que devoit vacquer et entendre à l'esligement et cuillette desdiz deniers de nosdictes fermes et receptes, assiegez par nosdiz adversaires les Francoys et leurs diz alliez en nostre ville de Nantes, et que nulz de nozdiz subgectz et queque soit bien peu de nostredit pais de Cornouaille n'osoint se demonstrer de nostre part, obbeir aux mandementz de mondit seigneur, ne venir à nostre aide, pour crainte des alliez de nosdiz malveillans et adversaires, ledict deffunct, vivant en cuttes et en recellées chés ses amys, lessant et cessant, pour le bien de mondit seigneur et de nous, touz aultres ses affaires particulieres, avoit faict amas de gens, mis sus et avitaillé ung sien navire de guerre, garny de touz vivres, canons, harnoys et aultres choses necessaires, et equippé de cent à seix vingtz compaignons, et queque soit de grant numbre de bons corps bien en point et disposez de servir, et iceulx assemblez oudit lieu de Kempercorentin à son de trompe et banniere desploiée, les avoit conduictz et faict chargez, maulgré nosdiz adversaires et neantmoins pluseurs destourbiers sur ce lui faictz et pourchassez, et menez jusques audit lieu de Nantes, durant le siège, pendant le temps de deux ou troys moys, et queque ce soit grant espace de temps, tenuz à ses propres coustz et despans, sans pour ce avoir eu de mondit seigneur ne de nous aucune ordonnance, fors seullement trante livres que eust oudit lieu de Nantes; et à ce faire avoir employé tout son bien et ce que avoit eu et esligé des deniers de nosdictes receptes. Et oultre, avoit empruncté et prins, tant pour lesdictes vivres, harnoys et acreue de habillementz que argent contant, de plusieurs personnes,

grant nombre de finances, et par ce et aultrement, vendu et aliéné grant partie de ses heritaiges, et soi constitué en grande debte à plusieurs personnes privées : ouquel lieu de Nantes, chargé desdictes debtes, après y avoir servi continuellement et s'estre aventuré en plusieurs saillies, escarmouches, rencontres et assaulx, tant à Barbin et au belouard Sainct Pierre, à la praerie de la Magdalaine que ailleurs, finablement il et plusieurs de sesdiz compaignons moururent et demourèrent en nostre service ; et de par avant y avoit esté ledit navire brisé et le maistre d'icelui tué de traict de pouldre devant Biecze, et par ce moyen harnoys, canons, habillementz et ce que ledict deffunct y avoit de biens, perdu..... (Suit le dispositif, contenant remise aux héritiers de Marion de ce que le trésor ducal aurait pu leur réclamer.)

..... Donné en nostre ville de Rennes, le ouictiesme jour de decembre l'an 1490. *Ainsi signé,* ANNE. »

Cette lettre est au registre de la Chancellerie de Bretagne, anciennement coté XI. c LXIX, dont elle occupe les fol. 89, 90 et 91 ; et ce registre fait partie des Archives de la Chambre des Comptes, conservées à la préfecture de Nantes.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

STATISTIQUE DES FRANCISCAINS

Dans la Loire-Inférieure

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

Il y a quelques mois, il nous est tombé entre les mains une brochure intitulée : *Essai de statistique du clergé nantais, tant séculier que régulier, à l'époque de la Révolution française,* par M. l'abbé Cahour. Nantes, 1862.

Tous ceux qui se sont occupés d'études de ce genre savent ce qu'elles demandent d'attentives et patientes recherches. Le mérite de l'auteur est d'autant plus grand qu'il a entrepris ce travail le premier, et à une époque où ces recherches n'étaient pas encore en faveur. Mais M. l'abbé Cahour appelle sa brochure un *Essai;* il déclare qu'elle n'est point une œuvre *complète* et *définitive;* il confesse qu'elle renferme des *lacunes* et des *erreurs.* N'était-ce point inviter les *chercheurs* à faire une œuvre *définitive* et *complète,* à combler ces *lacunes,* à rectifier ces *erreurs?* Il n'a eu que *plusieurs documents revêtus d'une véritable authenticité..., une douzaine de listes contemporaines* seulement. Ne serait-il pas possible d'en trouver un plus grand nombre, en fouillant les archives, non-seulement de la ville, mais encore de la préfecture de Nantes? Personne ne l'ignore, les listes contemporaines de la Révolution ont été faites, la

plupart du temps, avec des renseignements plus ou moins exacts. Il faut ordinairement en avoir un grand nombre, les comparer entre elles et les confronter avec une foule d'autres pièces originales, pour arriver à la certitude de la vérité.

Telles étaient nos réflexions, après un premier coup d'œil jeté sur la partie *franciscaine* (Cordeliers, Récollets, Capucins), qui nous intéresse spécialement.

Les listes publiées par M. Alfred Lallié, à la fin de sa remarquable étude sur les *Noyades de Nantes,* vinrent bientôt nous prouver que nos suppositions étaient fondées. Immédiatement notre parti fut pris; nous nous mîmes à l'œuvre, et, nous pouvons le dire aujourd'hui, notre peine n'a pas été perdue. Ce n'est pas une douzaine de listes, mais plus de cent listes, soit générales, soit partielles, que nous ont fournies les archives de la préfecture, sans compter les listes dressées et certifiées par les supérieurs réguliers eux-mêmes, les inventaires des communautés, les registres des districts et du directoire de département et une multitude d'autres pièces. Il nous a dès lors été possible d'établir, d'une manière absolument certaine, la liste des religieux franciscains qui habitaient les couvents de la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution française, avec les noms, prénoms, noms de religion, âges, dates de profession, titres et qualités de la plupart d'entre eux.

En outre, le dimanche de Quasimodo 1791 fut le dernier terme assigné aux Franciscains du département de la Loire-Inférieure, pour quitter leurs couvents. Celui du Croisic fut le seul couvent conservé dans toute la contrée, et un certain nombre de religieux capucins y furent transférés, du département, ou des départements voisins, soit par ordre de leurs supérieurs, soit par ordre administratif, soit sur leur propre demande. Nous avons pu en reconstituer la liste complète.

Enfin, des religieux franciscains vinrent, des autres départements, dans celui de la Loire-Inférieure. Nous en avons dressé la liste.

Voilà les différentes listes que nous publions aujourd'hui dans l'ordre suivant :

Première liste. — Cordeliers. — Elle comprend les couvents: 1° d'Ancenis; 2° de Bourgneuf; 3° de Clisson; 4° de Nantes; 5° de Savenay; 6° de Saint-Martin-de-Teillé; et 7° l'aumônerie des Dames de Sainte-Élisabeth.

Deuxième liste. — Récollets. — Elle comprend : 1° le couvent de Nantes; 2° l'aumônerie des Dames de Sainte-Claire.

Troisième liste. — Capucins. — Elle comprend les couvents: 1° du Croisic; 2° de Machecoul; 3° de Nantes, couvent de la Fosse, dit des Grands-Capucins; 4° de Nantes, couvent de l'Ermitage, dit des Petits-Capucins.

Quatrième liste. — Religieux venus dans le département de la Loire-Inférieure pendant la Révolution. — Elle comprend : 1° Cordeliers; 2° Récollets; 3° Capucins.

Nous ajoutons :

Cinquième liste. — Religieux complétement étrangers à la Loire-Inférieure et dont nous trouvons les signatures.

Sixième liste. — Autres noms donnés par M. l'abbé Cahour.

Nous faisons suivre ces listes d'une indication sommaire des principales pièces que nous avons consultées.

Mais, pour que certaines expressions soient bien comprises, une courte explication préliminaire de quelques termes est nécessaire.

Province, — Provincial, — Ex-provincial. — On appelle *Province*, dans les ordres religieux, une étendue de pays, sur laquelle s'élève un nombre de couvents plus ou moins considérable. Chaque ordre religieux délimite ses Provinces à sa guise, sans s'occuper de ce que font les autres ordres. Ainsi, dans la Loire-Inférieure, les couvents des Cordeliers faisaient partie de *leur* Province de Touraine, ceux des Récollets étaient de *leur* Province de la Madeleine, dite d'Orléans; ceux des Capucins dépendaient de *leur* Province de Bretagne. — Le supérieur de tous les couvents d'une Province prend le titre de Provincial. Il est élu par le chapitre (assemblée des électeurs de la Province), et sa charge est temporaire. A l'expiration de sa charge, il prend le titre d'Ex-provincial, ou d'Ancien Provincial.

Custodie, — Custode, — Ancien Custode, — Pro-ministre provincial. — Quand une province renferme un grand nombre de couvents, il arrive parfois qu'on la divise en plusieurs groupes de couvents, auxquels on donne le nom de Custodies. — Chaque Custodie a un supérieur, qui a tous les droits de provincial et qui prend le titre de Custode. A l'expiration de sa charge il prend celui d'Ancien Custode.

Il arrive encore quelquefois que, dans une certaine étendue de pays, il n'y a que deux ou trois couvents, fort éloignés de tous autres. Ce groupe ainsi isolé ne s'appelle pas Province, mais Custodie. Il a son supérieur ou Custode, comme dans le cas précédent.

Cependant il semble résulter des pièces que nous avons consultées, que chez les Cordeliers, à l'époque de la Révolution, le religieux élu pour administrer une Custodie avait le titre de Pro-ministre provincial. Alors on appelait Custodes de la Custodie les Définiteurs, qui prenaient indifféremment l'un ou l'autre nom.

Définiteurs, — Ex-Définiteurs, — Définiteurs perpétuels.

On appelle Définiteurs les religieux élus en chapitre provincial, pour faire partie du conseil provincial, et sans lesquels le Provincial ne peut prendre aucune décision importante. — A l'expiration de leur charge ils prennent le titre d'Ex-Définiteurs, ou Anciens Définiteurs. — A l'époque de la Révolution, chez les Cordeliers, indépendamment des Définiteurs temporaires, il y avait certains religieux nommés *à vie* membres du conseil provincial. On les appelait : Définiteurs perpétuels.

Pères de Province. — C'était un titre fort honorable, donné à d'anciens provinciaux et à des hommes de grand mérite. Ces Pères avaient une participation importante aux délibérations administratives de la province.

Gardien, — Ancien Gardien. — Le Gardien est le supérieur d'un couvent, le supérieur local. A l'expiration de sa charge il prend le titre d'Ancien Gardien.

Vicaire. — Le Vicaire est celui qui remplace le Gardien absent,

sans pourtant en avoir tous les droits. Cette charge n'est pas tellement importante qu'on en garde le souvenir quand le temps en est expiré. On ne trouve jamais sur aucun document : Ancien Vicaire.

Sous-prieur, — Procureur. — Chez les Cordeliers, celui qui remplaçait le Gardien absent était appelé : Sous-prieur. — Comme ces religieux possédaient des biens qu'il fallait administrer, ce soin était confié au Sous-prieur, que l'on appelait encore, pour cette raison : Procureur.

Maître des novices. — Le Maître des novices est celui qui est chargé, à l'exclusion de tout autre, du soin et de l'éducation des novices, pendant l'année du noviciat.

Maître en sacrée théologie. — Ce titre était donné à des hommes remarquables par leur science théologique et leurs talents.

Lecteur, — Étudiant. — Le religieux chargé d'enseigner la Philosophie ou la Théologie, aux jeunes religieux qui n'ont pas terminé leurs études, a le titre de Lecteur; — ses élèves prennent celui d'Étudiants. Quelquefois on les fait ordonner Prêtres avant qu'ils aient complétement terminé leurs études.

Prédicateurs. Ce sont les Pères que le Père Général a approuvés pour la prédication.

Pères. — Les religieux Prêtres prennent le titre de Pères.

Clercs. — On appelle Clercs les religieux qui sont destinés aux études ecclésiastiques, ou à l'office du chœur.

Frères. — Les religieux qui ne sont pas Prêtres sont appelés Frères.

Frères lais. — Ce sont les religieux destinés aux travaux manuels. Ils ont les mêmes vœux et obligations que les Pères et les Clercs.

Frères Tertiaires ou donnés. — Ce ne sont pas des religieux du premier ordre institué par saint François d'Assise, mais du troisième. Ils ne sont pas astreints à des vœux et restent toujours dans la maison à laquelle ils se sont donnés.

Affiliés. — Chez les Cordeliers pour assurer la nourriture des novices, chaque couvent s'affiliait les novices qu'il envoyait au noviciat et payait leurs frais de nourriture pendant le temps du noviciat

et des études. Ainsi les religieux étaient parfois membres d'un couvent et affiliés d'un autre couvent.

On voyait encore des religieux d'une province admis à l'Affiliation dans une autre province, soit par égard pour leur mérite, soit pour tout autre motif.

Une dernière remarque : — En entrant en religion, les Cordeliers conservaient leur nom de famille et leur nom de baptême. Les Récollets conservaient leur nom de famille, mais, le plus souvent, ils abandonnaient leur nom de baptême pour prendre un nom de religion, un nom de saint, dont ils faisaient précéder leur nom de famille. Les Capucins abandonnaient, (comme ils l'ont toujours fait et le font encore maintenant), leur nom de famille et leur nom de baptême, pour prendre un nom de religion, un nom de saint, qu'ils faisaient suivre du nom du lieu de leur naissance, ou de celui d'une localité importante voisine du lieu de leur naissance. Ainsi, toutes les fois que sur un document on trouve un religieux désigné par un nom de saint, suivi d'un nom de pays, *Fortuné d'Ancenis,* par exemple, on peut être sûr que c'est un Capucin, et que s'il n'est pas originaire de la localité dont il a pris le nom, il l'est au moins d'une localité qui en est voisine.

Enfin, dans tout l'Ordre franciscain, les religieux font toujours précéder leur signature de la lettre F, aussi bien les Pères que les Frères, car ils sont tous Frères-Mineurs, et la lettre F est la première lettre de ce titre général.

I. CORDELIERS

1° Couvent d'Ancenis.

5 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Guitton (Antoine-Alexandre), gardien, maître en sacrée théologie, âgé de 51 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Bernard (Nicolas), définiteur perpétuel, ancien gardien, affilié de la maison d'Ancenis, âgé de 63 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Lafond (Charles), définiteur, ancien gardien, affilié de la maison d'Ancenis, né le 26 septembre 1742.

Despéroux (Alexis), affilié de la maison d'Ancenis, âgé de 48 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Hayer (Charles-Louis), affilié de la maison de Laval, âgé de 44 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Frère.

Loriau (Louis), frère lai, âgé de 34 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 7 novembre 1790. — État de traitement du 18 décembre 1790. — Listes des prisons. — Listes des prêtres insoumis. — Nombreux états de situation et de paiement. — Registres du District d'Ancenis, etc., etc.

2° Couvent de Bourgneuf.

1 PÈRE ET 1 FRÈRE

Père.

Brun (Denis), gardien, définiteur perpétuel [1].

Frère.

Benoît (Louis), frère lai, né le 22 octobre 1748, — profès le ... janvier 1770.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 26 décembre 1790. — Listes de traitement. — Registres du Directoire du département, etc., etc.

3° Couvent de Clisson.

3 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Barat (André), gardien, âgé de 65 ans et religieux depuis 48 ans, à la date du 18 juin 1790.

[1] On trouve aussi Le Brun, mais le véritable nom nous semble être Brun.

Le Mauviel (Gilles-François) [1], âgé de 27 ans et religieux depuis 4 ans, à la date du 18 juin 1790.

Piveteau (Gabriel), âgé de 26 ans et religieux depuis 1 an, à la date du 18 juin 1790.

Frère.

Gillet (François), frère lai, âgé de 55 ans et religieux depuis 38 ans, à la date du 18 juin 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 18 juin 1790. — État de situation du 4 mai 1791. — Listes de paiement, etc., etc.

4° Couvent de Nantes.

10 PÈRES

Pères.

Loiseleur (Julien), pro-ministre provincial de la province de Touraine, père de province, membre du couvent de Paris, affilié à la maison de Nantes, né le 9 février 1751, — profès le 18 mars 1767.

Étienne (Pierre), ancien provincial, gardien, né le 7 décembre 1735, — profès le 17 novembre 1754.

Majeune (François), procureur (ou sous-prieur), père de province, né le 28 novembre 1753, — profès le 13 août 1776.

Raby (Jean), définiteur (ou *custode de la custodie de Nantes*), né le 27 mai 1723, — profès le 7 janvier 1751.

Aubry (Christophe), maître des novices, ancien définiteur, ancien gardien, né le 11 mai 1748, — profès le 22 juillet 1765.

Goret (Gilles-Marie-Epiphanie-Antoine), dit Cornillaye [2], né le 3 janvier 1745, — profès le 16 septembre 1764.

[1] On trouve aussi simplement Mauviel, mais ce religieux signe lui-même Le Mauviel.

[2] De ce religieux, né à Fougères, Ille-et-Vilaine (et non pas Fougeray), le 3 janvier 1745, et baptisé le lendemain, en l'église paroissiale de Saint-Léonard, M. l'abbé Cahour fait deux religieux différents: La Cornillière, né à Fougeray, exp. Esp., et Goret (Gilles-Marie-Epiphane), 44 ans. Il n'y en a qu'un seul: Goret (Gilles-Marie-Epiphanie-Antoine), dit Cornillaye, comme il déclare lui-même s'appeler, à la date du 30 décembre 1790.

Sartre (Jean), ancien maître des novices, ex-définiteur [1], né le 21 mai 1747, — profès le 4 février 1771.

Brochard (Jean-François), né le 1er janvier 1761, — profès le 1er février 1784.

Robin (Honoré), né le 15 avril 1765, — profès le 28 mars 1787.

Martin (Julien), sacriste, né le 23 novembre 1761, — profès le 14 septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 10 mai 1790. — Liste signée : F. Etienne, gardien. Nantes, 20 novembre 1790, certifiée véritable. Nantes, 21 novembre 1790, F. Loiseleur, pro-ministre provincial. — Extraits d'actes de baptême et de profession. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — États de situation et de paiement. — Listes des prisons. — Listes de déportation et d'embarquement. — Registres des Districts. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI. — Registres du Directoire de Département, etc., etc.

5° Couvent de Savenay.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Courtois (Pierre-François), gardien, né le 19 juin 1742.

Salmon (François-Jacques-Joseph), né le 19 juin 1748.

Menard (François), âgé de 76 ans, le 28 mars 1791.

Marsac (Louis), né le 1er août 1758, — profès le 12 juin 1782.

Frère.

Méchineau (Pierre), frère lai, né le 18 septembre 1740.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 25 février 1791. — Une lettre de Courtois (Pierre). — Une lettre de Méchineau (Pierre). — États de paiement. — Tableau des pensionnaires

[1] On trouve quelquefois Sarte ou Sartes, mais il signe lui-même Sartre.

ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

6° Couvent de Saint-Martin-de-Teillé.

2 PÈRES ET 2 FRÈRES

Pères.

Pinaud (Louis), gardien, âgé de moins de 50 ans, au mois d'octobre 1791 [1].

Salmon (René-Jean), âgé de 62 ans, à la date du 15 septembre 1793.

Frères.

Leboucher (Julien), frère lai, âgé de plus de 50 ans, au mois d'octobre 1791 [2].

Paillard (Jean-Pierre), frère lai, né le 3 mars 1749.

Pièces consultées. — Nombreux états de paiement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

7° Aumônier des Dames de Sainte-Élisabeth, à Nantes.

Remeur (Louis), confesseur des religieuses, ancien gardien, ancien définiteur, âgé de 62 ans, le 10 mai 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 10 mai 1790. — Listes des prisons, etc., etc.

F. FLAVIEN DE BLOIS,
Capucin.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Age calculé d'après le chiffre de sa pension à cette époque.
[2] Age calculé d'après le chiffre de sa pension à cette époque.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

LE ROMAN DE LA CHOUANNERIE

I. *L'ensorcelée*; II. *Le chevalier des Touches*, par J. Barbey d'Aurevilly. — 2 volumes, in-32, édition elzévirienne; Paris, Alphonse Lemerre, 27, passage Choiseul, 1879.

I

Un jour viendra, sans nul doute, où la Vendée trouvera son Walter Scott. Les exploits de la grande guerre, ceux de la chouannerie, ces épisodes sans nombre, pleins d'héroïsme et de deuil, ces tragédies et ces drames de l'histoire, auprès desquels pâlissent les inventions des poètes, seront, sous la main d'un grand romancier, une mine incomparable et d'où sortiront des chefs-d'œuvre. En attendant, nous possédons sur la Vendée et la Terreur plus d'une œuvre remarquable, et la liste est déjà longue des récits inspirés par cette époque, la plus dramatique et la plus romanesque de notre histoire.

C'est Balzac, le plus illustre romancier du XIXe siècle, qui a ouvert la marche. Il écrivait, en 1827, *les Chouans ou la Bretagne en 1799*, et le sujet lui portait bonheur ; car c'est à partir de ce livre qu'il se trouvait en pleine possession de son talent. En 1834, il publiait le *Réquisitionnaire*, une simple nouvelle, composée avec

un art exquis. Plus tard, alors que son génie était dans tout son épanouissement, nous le voyons, dans sa *Correspondance*, préoccupé de cette guerre de la Vendée si pleine d'imprévu et de mystères; il se proposait de lui consacrer plusieurs de ses œuvres, et déjà il avait jeté sur le papier le titre de quelques-unes d'entre elles. Il avait choisi, entre autres, pour en faire le sujet d'une de ses *scènes de la vie militaire*, l'épisode de la Pénissière, lors de l'insurrection de 1832.

Sous ce titre: *Guiscrif, épisode de la Terreur*, paraissait, en 1833, un récit qui joignait à l'intérêt du roman celui de l'histoire. L'auteur n'y avait pas mis son nom, qui devait se retrouver plus tard en tête de quelques-uns des meilleurs ouvrages historiques de notre temps, et figurer parmi ceux des membres de l'Académie française. *Guiscrif* était le début de notre éminent et si regrettable collaborateur, M. de Carné.

L'historien de la Vendée militaire, M. Crétineau-Joly, s'est délassé plus d'une fois de ses grands tableaux d'histoire en composant des tableaux de genre, dont le sujet était emprunté à la Vendée. *L'abbé Andreau, Virgile Marron, Yves l'ardent, le Fils d'un pair de France,* sont des récits écrits de verve, pleins de chaleur et d'entrain, et dont Charles Nodier disait un jour *qu'ils sentaient la poudre.*

Lui-même, Charles Nodier, avait écrit un roman vendéen, *Thérèse Aubert,* et de bons juges estiment que ce roman est son chef-d'œuvre. Je suis tenté cependant de placer, au-dessus de *Thérèse Aubert, le Marquis de la Charnaye* d'Edouard Ourliac, la perle de ce charmant volume qu'il a intitulé : *Contes du Bocage.* « Personne, dit M. Léon Gautier dans ses *Portraits littéraires*, personne n'a peut-être mieux compris le caractère religieux de ces luttes de géants; personne n'a peut-être mieux su donner à l'élément politique, dans ces *plus quam civilia bella*, un rang honorable qui ne fût pas le premier. Le *Chemin de Kéroulaz* peut passer pour le type de ces contes trop historiques, hélas ! Ils sont pleins de la grandeur vendéenne elle-même, qui a passé tout entière

dans l'âme de l'écrivain. Notez qu'Ourliac était un ami profond de la nature, des arbres verts, des eaux claires, des chants d'oiseaux. Il a fait, dans ses *Contes du Bocage*, de beaux mélanges de ce sentiment de la nature avec le sentiment plus mâle de son indignation contre les tyrans de 1793. Des herbages charmants, un pays admirable, et du sang dessus : voilà les *Contes du Bocage*. »

Les *Contes du Bocage* ont un pendant digne d'eux dans les *Contes de Bretagne* de Paul Féval, une des premières œuvres du grand romancier, pleine de cette belle ardeur, de cette nouveauté, de ce charme de jeunesse que rien ne remplace. Paul Féval a, d'ailleurs, sur Edouard Ourliac cet avantage d'être un *Breton bretonnant*, d'être né, d'avoir grandi sur cette terre ,au milieu de ces hommes dont il redit les exploits. Edouard Ourliac était né à Carcassonne: force lui avait donc été de *se faire* Vendéen. Quelqu'un qui n'a point eu cette peine, c'est M. de Brem, l'auteur du *Sanguenitou* et des *Aventures du bonhomme Quatorze*. Quelle vérité, quel naturel, quelle saveur toute particulière dans ces contes, où l'on sent à chaque page, à chaque ligne, non l'auteur, mais l'homme du pays, le Vendéen *quand même!*

C'est d'ailleurs un des privilèges de la glorieuse épopée vendéenne d'inspirer les écrivains les plus étrangers à nos provinces de l'Ouest.

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

C'est ainsi, par exemple, que M. de Pontmartin a écrit une de ses plus charmantes nouvelles, *les Trois veuves*, M. Frédéric Béchard *Jambe d'argent*, et enfin M. Victor Hugo *Quatre-vingt-treize*.

On sait que, dans ce dernier ouvrage, l'auteur des *Odes et Ballades*, le chantre de *Louis XVII* et de *Quiberon*, s'est placé au point de vue révolutionnaire. Glorifier la Convention, rapetisser les géants de la Vendée, tel est son but; mais, en dépit qu'il en ait, l'héroïsme, le dévouement, la vraie grandeur, sont toujours du côté des *Brigands*, et le véritable héros de son livre, ce n'est pas Gauvain, le ci-devant vicomte devenu républicain, absolument comme M. le

vicomte Hugo ; ce n'est pas Cimourdain le conventionnel, qui envoie Gauvain à l'échafaud, en vertu de cette règle : *Un républicain trouve toujours un plus républicain qui le guillotine ;* ce n'est pas même cet aimable sergent Radoub, du bataillon du *Bonnet-rouge*, qui dit gaiement à un paysan vendéen mortellement blessé : « C'est tout à l'heure que tu vas savoir que ton curé ne te disait que des bêtises ; » non, le héros de *Quatre-vingt-treize*, c'est encore et malgré tout le Vendéen, le chef des *Brigands*, le marquis de Lantenac.

A ce livre manqué, malgré quelques beaux passages et plus d'une page admirable, combien je préfère les deux volumes de M. Barbey d'Aurevilly, dont j'ai inscrit les titres en tête de cet article et dont je voudrais aujourd'hui entretenir les lecteurs de la *Revue*.

II

Il y a quelque trente ans, M. Barbey d'Aurevilly avait projeté d'écrire une série de romans qui auraient eu pour théâtre et pour sujet les guerres de la chouannerie. Né en Normandie, élevé sur les genoux des survivants de ces grandes luttes, il voulait raconter quelques-uns des épisodes de la chouannerie du Cotentin. Comme Balzac, pour lequel M. Barbey d'Aurevilly ressent une admiration aussi profonde que légitime, il se plaisait à nous dire les titres de ses futurs récits : *l'Ensorcelée, le Chevalier des Touches, un Gentilhomme de grand chemin, une Tragédie à Vaubadon*, etc., etc. Hélas ! depuis trente ans, nous attendons encore le *Gentilhomme de grand chemin* et la *Tragédie à Vaubadon*. Ne nous plaignons pas trop cependant, car nous avons eu le *Chevalier des Touches* et l'*Ensorcelée*, c'est-à-dire deux chefs-d'œuvre.

C'est un gros mot que celui de chef-d'œuvre, je le sais bien, et pourtant je le maintiens. Certes, M. Barbey d'Aurevilly a des défauts, et des défauts qui sautent aux yeux. Ils étaient tout récemment encore signalés, — non sans une pointe d'exagération, — par M. Armand de Pontmartin, dans le dernier volume de ses *Nouveaux Samedis*, d'où j'extrais ce passage : « J'aime mieux dire un mot, en

« finissant, du style, ou, pour parler plus exactement, de la *langue* « de M. Barbey d'Aurevilly. J'en dirais volontiers ce que Royer-« Collard disait de la Chambre de 1831 : « J'en ai vu de meil-« leures, j'en ai vu de pires ; je n'en ai jamais vu de pareilles. » « C'est vif, c'est amusant, c'est parfois empoignant ; mais à quel « prix ? Sans m'arrêter à l'inexplicable luxe de majuscules que « l'auteur des *Bas-Bleus* devrait laisser à cet excellent M. Roselly « de Lorgues, je veux citer un échantillon de cette prose hachée, « tourmentée, incidentée, violentée, hérissée de néologismes et « de parenthèses, tellement surmenée par le trop robuste écrivain « qu'elle en devient poussive ou qu'elle s'abat *en jetant quatre éclairs*, « comme le cheval de Mazeppa. On dirait un usurier serrant son « débiteur à la gorge, afin de lui faire rendre un louis pour un écu, « ou bien un infirmier forçant son malade d'avaler une triple dose « d'émétique, pour le débarrasser une bonne fois de toutes ses « humeurs peccantes et de toute sa bile. » Il est bien vrai que M. Barbey d'Aurevilly surmène notre pauvre langue, au lieu de lui laisser la bride sur le cou ; il est bien vrai encore que lorsqu'on prend un de ses livres, au sortir d'une lecture de Mme de Sévigné ou de *Gil Blas*, on éprouve l'impression d'un homme qui, en plein midi, par une belle journée de printemps, entrerait dans une salle de spectacle brillamment éclairée, et passerait sans transition de la douce clarté qui tombe d'un ciel pur à la lumière qui s'échappe de mille becs de gaz. Rien ne vaut à coup sûr la vraie lumière et le soleil du bon Dieu ; mais est-ce à dire que l'on n'ait pas plaisir quelquefois à se trouver dans un théâtre, sous un lustre étincelant de mille feux ? Rien ne vaut Mme de Sévigné, je le reconnais ; mais faut-il pour cela rejeter le style de M. Barbey d'Aurevilly, ciselé comme un bijou précieux, plein de surprises et de rencontres heureuses ?

Et cependant, si remarquable que soit la forme chez l'éminent écrivain, ce que j'admire surtout, dans l'*Ensorcelée* et dans le *Chevalier des Touches*, c'est le fond, c'est le sujet lui-même, l'art avec lequel le récit est conduit, la grandeur du cadre, la puissance et la vie des personnages, et par-dessus tout le sentiment élevé, le souffle grandiose qui anime ces deux maîtresses œuvres.

Ce n'est point un *naturaliste* que M. Barbey d'Aurevilly, et avec lui nous sommes à cent lieues de M. Zola et de l'*Assommoir*. L'abbé de la Croix-Jugan, Jeanne le Hardouey, le chevalier des Touches, M. Jacques, Aimée de Spens, tous ces personnages sont plus grands que nature ; mais tel est l'art du romancier, si exactes sont les proportions entre le cadre et les portraits, que ce défaut, si c'en est un, ne choque pas le lecteur. Aussi bien, le *Chevalier des Touches* et l'*Ensorcelée* sont moins des romans que des poèmes, et n'est-ce pas un droit pour le poète de grandir ses héros ?

Oui, c'est bien un poème que M. Barbey d'Aurevilly a écrit, le poème d'une époque et d'une guerre presque oubliées maintenant; car, ainsi qu'il le dit éloquemment dans sa *Préface*, « pour que le destin soit plus complet et plus grande la cruauté de la Fortune, il faut parfois que l'héroïsme et le malheur ressemblent à ce bonheur dont on a dit qu'il n'a pas d'histoire. »

« L'histoire, en effet, continue l'auteur, — et le lecteur, j'en suis sûr, me saura gré de poursuivre cette citation, — l'histoire manque aux Chouans. Elle leur manque comme la gloire et même comme la justice. Pendant que les Vendéens, ces hommes de la guerre de grande ligne, dorment, tranquilles et immortels, sous le mot que Napoléon a dit d'eux, et peuvent attendre, couverts par une telle épitaphe, l'historien qu'ils n'ont pas encore, les Chouans, ces soldats de buisson, n'ont rien, eux, qui les tire de l'obscurité et les préserve de l'insulte. Leur nom, pour les esprits ignorants et prévenus, est devenu une insulte. Nul historien d'autorité ne s'est levé pour raconter impartialement leurs faits et gestes. Le livre assez mal écrit, mais vivant, que Duchemin des Scépeaux a consacré à la chouannerie du Maine inspirera peut-être un jour le génie de quelque grand poète ; mais la chouannerie du Cotentin, la sœur de la chouannerie du Maine, a pour tout Xénophon un sabotier, dont les mémoires publiés en 1815 et recherchés du curieux et de l'antiquaire, ne se trouvent déjà plus. Dieu, pour montrer mieux nos néants sans doute, a parfois de ces ironies qui attachent le bruit aux choses petites et l'obscurité aux choses grandes, et la chouan-

nerie est une de ces grandes choses obscures, auxquelles, à défaut de la lumière intégrale et pénétrante de l'histoire, la poésie, fille du rêve, attache son rayon. »

C'est à la lueur tremblante de ce rayon que l'auteur de l'*Ensorcelée* et du *Chevalier des Touches* a évoqué ces temps évanouis, ces héros et ces luttes ensevelis dans l'ombre. La résurrection est complète. M. Barbey d'Aurevilly les a fait revivre avec une puissance qui rappelle Walter Scott, avec un souci du détail qui rappelle Balzac, avec une recherche et un fini de style qui lui est propre. Le luxe avec lequel M. Lemerre a édité ces deux beaux livres est une harmonie de plus qui les complète et qui achève de leur donner leur vrai caractère.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'un vœu à former. Que M. Barbey d'Aurevilly tienne les promesses qu'il nous a faites ; le succès qui accueille aujourd'hui, sous leur forme définitive, ses deux romans de chouannerie, le laisserait sans excuse, s'il ne se décidait pas à continuer, à terminer l'œuvre qu'il a entreprise. Dans ces récits consacrés au pays où se sont écoulées ses jeunes années, il est sur son véritable terrain; il semble que la vieille terre natale, — *alma parens*, — estompe et atténue ses défauts, tandis qu'elle ouvre à ses qualités une plus vaste et plus libre carrière. Donc, que M. Barbey d'Aurevilly nous procure encore cette joie rare, ce régal exquis : lire un livre franchement royaliste, par ce temps de république qui passe, et, par ce temps de médiocrité qui dure, lire un chef-d'œuvre.

EDMOND BIRÉ.

TERESA BONADILLI

NOUVELLE NANTAISE

Le soir du 15 août 1853, quatre jeunes gens dînaient ensemble dans une chambre de l'*hôtel de Nantes*, en face du théâtre de la place Graslin. La ville avait pris ce jour-là ses habits de fête. Un feu d'artifice venait d'être tiré sur le cours Saint-André, le canon grondait sur la place de la Duchesse Anne, on dansait dans les salons de la préfecture, la foule se pressait dans les principales rues, et sur les places les laboureurs de Basse-Goulaine et de Carquefou poussaient des exclamations de surprise devant les féeriques illuminations. La faim ou la fatigue avait de bonne heure arraché à la fête nos jeunes convives et il n'était pas minuit que déjà, le vin et la politique aidant, ils parlaient de manière à ne plus s'entendre, lorsqu'une large goutte de sang, suivie rapidement de plusieurs autres, tomba sur la table. Les convives échangèrent un regard de surprise et se précipitèrent dans l'escalier.

Ils frappèrent violemment à la porte de la chambre qui se trouvait au-dessus d'eux : on ne répondit pas. L'un d'eux courut avertir le maître d'hôtel ; la porte de la chambre mystérieuse, fermée en dedans, fut enfoncée, et l'on se trouva en présence d'un homme baigné dans son sang. Son extérieur ne manquait pas de distinction ; il paraissait avoir moins de trente ans. Il était assis sur le

plancher de sa chambre, les épaules appuyées contre le mur; des meubles, placés de chaque côté, l'empêchaient de rouler sur lui-même; les mains reposaient sur les genoux; la tête pesait lourdement sur la poitrine. La pâleur de la mort empreinte sur son visage, la fixité de son regard, l'immobilité de son corps, un demi-sourire de désespoir qui dilata ses lèvres au moment où l'on pénétra dans sa chambre, lui donnaient un aspect qui tout ensemble inspirait la terreur et réclamait la pitié. Cet infortuné s'était ouvert les veines.

« Du linge, messieurs! nos mouchoirs, nos cravates. Peut-être est-il encore temps: sauvons cet homme! »

Le maître d'hôtel courut chercher du linge, pendant que les jeunes gens, dont l'un était étudiant en médecine, s'efforçaient d'arrêter le sang. Soit affaissement de la volonté, soit impossibilité de la manifester, le patient se laissa faire, sans donner le moindre signe de mécontentement ou de satisfaction. Ses plaies bandées et la police avertie, le malade fut transporté à l'hôpital. Les quatre amis voulurent lui rendre encore ce service et revinrent achever leur dîner, qui, contre l'ordinaire, se termina moins bruyamment qu'il n'avait commencé.

Triste demeure qu'un hôpital! Toutes les déceptions, tous les désespoirs, toutes les difformités, toutes les misères s'y donnent rendez-vous. Demeure bien précieuse cependant aux infortunés qui, à son défaut, n'en auraient pas. Je ne connais dans le monde rien de plus admirable que l'établissement des hospices, si ce n'est celui des sociétés religieuses dont les membres dépensent, non pas leur argent, mais leur jeunesse, leur vie entière, au service de la population de cette cité des larmes. A l'heure où notre malade arrivait à l'hôpital, il y avait debout, prêtes à le recevoir, des femmes au sourire pur, aux mains adroites et délicates, au cœur aimant et fort, qui n'avaient vu ni le feu d'artifice, ni les illuminations, ni même la majesté des offices de la cathédrale et des autres grandes églises de la ville. Elles n'avaient prié que dans leur chapelle, elles n'avaient eu de plaisir qu'en adoucissant quelques douleurs, et elles

recevaient ce nouvel ami avec la tendresse d'une mère et la douce familiarité d'une sœur. Il était jeune, il avait voulu se donner la mort : il était donc bien malheureux? Il fallait l'aimer davantage.

L'interne de service déclara qu'il pourrait bien ne pas aller jusqu'au lendemain. L'aumônier, averti, vint le visiter. Vainement employa-t-il pour le toucher toutes les ressources que l'humanité et la charité peuvent inspirer; l'infortuné, qui paraissait en état de comprendre et de répondre, ne dit pas un mot, ne fit pas un signe. Il regardait le prêtre avec ce rire étrange dont nous avons déjà parlé et qui semblait dire : — Épargne-toi ce soin ; mon désespoir est au-dessus de tes consolations. — Ce fut avec la même indifférence qu'il vit prendre et lire des papiers qu'il portait sur lui : on trouva qu'il s'appelait Théodore V., ancien sergent-major dans un bataillon de chasseurs.

Le prêtre se retira en recommandant qu'on vînt l'avertir si le malade se trouvait plus mal. Théodore paraissait tranquille. Ceux à qui il est arrivé de perdre tout à coup une grande quantité de sang, savent que dans cet état on ne souffre point : les membres cessent d'obéir à la volonté; la peau prend une teinte pâle, mais non livide; il semble que l'âme va doucement s'envoler du corps et l'on craint presque de respirer. L'homme, dans cette situation, s'il n'est pas troublé par la fièvre ou de sombres pensées, jouit d'une force et d'une liberté d'esprit qu'il ne soupçonne même pas lorsque les sens, dans la plénitude de la vie animale, confondent, pour ainsi parler, leur action et leur voix avec l'action de l'entendement. Théodore ne jouissait que de la moitié de ces avantages; mais c'en était assez pour produire chez lui cette étrange placidité, ce calme résolu que le désespoir seul ne peut jamais donner. La nuit ne fut pas aussi mauvaise qu'on l'avait redouté. Le prêtre passa le lendemain plusieurs heures auprès du sergent. Quoique accoutumé à toutes sortes de malades, il ne pouvait revenir de sa surprise en étudiant celui-là. Le second jour, Théodore, qui avait la fièvre et un peu plus de force, essaya d'arracher le bandage de ses plaies. Le médecin lui en fit de graves reproches et lui représenta que c'était payer d'ingratitude

les soins qu'on prenait de lui, qu'il devait attendre une situation d'esprit meilleure pour décider de son sort. Le prêtre le conjura, dans les termes les plus affectueux, de ne pas lui donner le chagrin de le voir se suicider sous ses yeux. « Si c'est un courage de se donner la mort, vous l'avez eu. Ayez celui de supporter la vie, qui vous paraît un poids si lourd : faites-le pour nous qui vous aimons et que vous affligeriez. » Le prêtre ne reçut pas de réponse, mais le jour suivant en approchant du malade, il vit avec une heureuse surprise le soldat lui tendre la main.

— Monsieur, lui dit-il, votre état est meilleur, j'espère maintenant que vous guérirez; mais vous me paraissez toujours bien malheureux. Contre de tels chagrins il faudrait des remèdes puissants. Vous déplairait-il de me dire si vous êtes catholique?

— J'étais de votre religion.

— Et pourquoi n'en seriez-vous plus, lorsque vous en avez tant besoin?

— J'avais cessé de prier depuis longtemps; j'ai cessé de croire en cessant d'espérer.

— C'est-à-dire que vous croiriez encore, si vous pouviez encore espérer?

Le jeune homme ne répondit pas.

— Pourquoi donc perdriez-vous l'espérance, lorsque, pour être sûr du pardon, Dieu ne vous demande que d'avouer et de regretter précisément peut-être ce qui fait votre désespoir?

Théodore retrouva son mauvais sourire.

— Je ne veux pas, dit-il, demander à Dieu un pardon que moi-même je me refuse. D'ailleurs, à vous parler franchement, la confession me paraît chose inconvenante et contre nature. Moi! que j'aille révéler à qui n'a pas besoin de le connaître le secret de ma vie! Ne m'en parlez plus; à cette condition, je puis encore être sensible à vos témoignages d'amitié.

Il y avait dans ces dernières paroles et le ton dont elles furent prononcées, plus de chagrin que d'aigreur. La sensibilité, la douleur morale reprenait ses droits sur le cœur de Théodore. Le désespoir,

comme toutes les passions violentes, n'est pas durable. Tel qui se suicide aujourd'hui, aurait demain horreur de la mort. La plus grande souffrance de Théodore sera désormais l'isolement de son âme et de sa pensée. Il trouvait l'aveu de ses fautes contre nature et il éprouvait un besoin immense de les raconter et même de les exagérer. Insensiblement la santé lui revenait; mais sa tristesse augmentait avec ses forces. L'aumônier continuait à le voir et il était devenu véritablement son ami. Les religieuses avaient pour lui de ces petites attentions qui flattent un homme presque à son insu : son suicide, son silence, l'expression à la fois résolue et mélancolique de son visage, l'avaient fait distinguer des autres malades : on l'aimait. Les rôles étaient maintenant changés : les religieuses, et surtout l'aumônier, évitaient soigneusement toute parole qui eût pu paraître une interrogation; le jeune homme, au contraire, ramenait sans cesse ces demi-mots, ces exclamations, ces tours embarrassés qui indiquent le besoin et le désir de s'expliquer : « Si vous saviez comme je suis à plaindre ! — Chère et malheureuse Teresa ! — Vraiment je suis tenté de croire à la fatalité. » Et une larme venait trembler sur sa paupière. L'aumônier l'écoutait en silence et reprenait la conversation commencée. Un matin, Théodore demanda au médecin la permission de se promener dans la journée. Le médecin le trouva assez fort pour le lui permettre, et l'aumônier, arrivant quelque temps après, le malade lui dit, en lui prenant la main : — J'ai permission de me promener; si vous avez du temps, je vous raconterai mon histoire. Le prêtre eût mieux aimé qu'il se fût borné à lui faire en secret, comme pénitent, le court exposé des fautes de sa vie, dont il allait, comme ami, lui révéler toutes les circonstances; mais le refuser était impossible; il lui promit de venir le chercher pour la promenade.

Il était midi, quand l'aumônier revint. Il offrit son bras au jeune homme et le conduisit dans une cour où il savait qu'ils seraient seuls.

— Mon père, dit Théodore, était officier de gendarmerie dans cette ville. Je le perdis à douze ans et ma mère à dix-huit. Mes

études avaient été mal faites: j'aimais le travail; mais, indocile et capricieux, je m'étais toujours refusé à suivre le programme des classes, et, malgré quelques succès dans les compositions françaises, j'étais incapable de subir aucun examen. Il ne m'était pas impossible, en recherchant la protection des amis de ma famille, de me faire une position; mais mon caractère se prêtait mal au rôle de protégé. Je me fis soldat, et l'année suivante, je fus envoyé en Algérie.

Le peu d'état que je faisais de la vie et l'espérance d'un rapide avancement me poussaient au-devant de tous les périls, et plusieurs fois je n'échappai à la mort qu'à force de la mépriser. Mon orgueil était que personne, parmi mes camarades, ne fût en droit de se croire plus brave que moi; j'observais la discipline dans ses plus petits détails; je respectais mes supérieurs, mais je ne fus jamais aimable avec eux ni ne leur rappelai mes services: il me semblait qu'ils étaient tenus de les voir et d'en tenir compte. Cependant plusieurs jeunes gens avaient obtenu l'épaulette, et j'étais toujours sous-officier: je résolus de quitter l'armée à l'expiration de mon congé. Mon dessein fut d'abord de me fixer dans la colonie. Dans cette intention j'allai passer quelque temps à Alger et perdis ainsi le droit de me faire rapatrier aux frais de l'État. L'insuccès de mes démarches et la passion d'écrire qui s'était emparée de moi me firent, encore une fois, changer de résolution. Je m'embarquai sur un brick marchand, qui partait pour le Havre.

La navigation devait être longue; mais j'avais du temps, et les courses aventureuses étaient assez de mon goût. Nous eûmes, les deux premiers jours, beau temps et bon vent; mais, au milieu de la seconde nuit, je fus éveillé par le bruit de la tempête et la voix du capitaine donnant coup sur coup des ordres à tout l'équipage. J'appris qu'on n'était plus maître du navire et que nous étions poussés sur les côtes méridionales de l'Espagne. L'orage continua le lendemain. Les matelots, battus par le vent, la pluie et les lames, à bout d'expédients et de force, parurent ne plus agir que machinalement, lorsque, à l'entrée de la nuit, ils virent que la tempête

redoublait de violence. Vers quatre heures du matin, un bruit sourd et un tressaillement du navire m'apprirent que tout était fini. Ceux qui marchaient sur le pont s'arrêtèrent court : le navire était fendu : nous descendions dans l'abîme.

Je restai cramponné à une poutre assez de temps pour être jeté vivant sur le rivage. Là je perdis connaissance et ce ne fut que vers le milieu du jour que je revins tout à fait à moi. J'avais été recueilli sur la plage par des habitants du pays qui m'avaient porté dans leur maison où, à force de soins, ils me rappelèrent à la vie. Je me trouvai couché dans une chambre assez richement meublée. Le bruit de la tempête qui durait encore me rappela mes aventures de la nuit et j'aperçus un beau vieillard assis silencieusement au pied de mon lit. Il m'adressa le premier la parole en français.

— Comment te trouves-tu, mon enfant?

— Parfaitement bien, Monsieur. Pourrais-je savoir où je suis?

— Dans une maison amie. Sois tranquille, tu es le bienvenu, et si la mer n'avait englouti tes compagnons de voyage, je me réjouirais de ce naufrage qui envoie au vieux soldat de Napoléon un jeune soldat de l'armée d'Afrique.

— Merci, Monsieur; mais où suis-je donc?

— Tu es en Espagne, mon enfant : as-tu entendu parler de l'Andalousie?

— Oui.

— Eh bien! tu es en Andalousie.

Il ajouta que, né d'un père corse et d'une mère espagnole, il avait servi dans sa jeunesse comme officier de dragons dans les troupes de l'Empereur; qu'en 1815 il s'était établi en Andalousie, où il cultivait lui-même depuis ce temps une belle et grande terre, héritage de sa mère. — Tout ce qui appartient à la France m'est cher, ajouta-t-il; j'en ai conservé, autant que possible, les mœurs et la langue que j'ai apprise à ma fille, la seule compagne qui me reste dans cette solitude. A peine a-t-elle connu sa mère, la pauvre enfant! Tu vas la voir : si tu ne peux descendre, nous viendrons, elle et moi, dîner dans ta chambre. Elle sait déjà ton nom et ton pays : nous avons trouvé tes papiers.

— Capitaine, j'accepte tout; mais je ne puis comprendre tant de bonté.

— Comment! est-ce que tu n'es pas un soldat français? Ah! les joyeux et braves compagnons! Quelles charges, sous l'œil et la conduite de Murat, sur ces Prussiens de malheur! Mais nous aurons le temps de causer. Écris à ta famille de ne pas s'inquiéter.

— Je n'ai plus de famille.

— Alors tu resteras plus longtemps. Es-tu assez fort pour quitter le lit?

— Je suis très-bien. Vous me verrez debout dans un instant.

Il sortit et rentra une heure après avec sa fille. Hélas! je n'ai pas besoin pour la peindre de consulter ma mémoire : je la vois, elle est là, devant moi, qui meurt en me maudissant! Elle avait alors quinze ans à peine : de grands yeux noirs, le teint blanc des Andalouses, mais légèrement coloré, le visage ovale et parfaitement régulier, une taille déjà au-dessus de la moyenne, un corps souple et flexible comme un scion d'osier : tel était l'extérieur de Teresa. L'habitude de ne converser qu'avec son père, qui ne lui parlait que mitraille et grands coups d'épée, la lecture des historiens de l'Empire, avaient donné à son caractère je ne sais quoi d'enthousiaste et de chevaleresque qui formait un contraste frappant avec l'expression tendre et un peu mélancolique de son regard. C'était la vigueur et l'énergie corse mariées à la douceur et à la mollesse andalouses. Comme son père, elle avait la plus haute idée de la France et surtout des soldats français. Nous étions pour elle la personnification de l'honneur et de toutes les nobles inspirations. Elle écoutait avec le plus vif intérêt les réponses que je faisais à Bonadilli sur mes campagnes d'Algérie, et je voyais son visage pâlir ou se colorer alternativement, selon que je me plaçais dans une situation terrible ou rassurante. A la fin : — Tu es brave comme mon père, me dit-elle; sois notre ami et reste avec nous.

Je comprenais qu'un vieux capitaine tutoyât un jeune sous-officier; je ne pouvais pas m'expliquer que sa fille me parlât sur ce ton de familiarité. J'en devinai bientôt la raison : elle ne savait qu'impar-

faitement le français, et comme elle ne l'avait jamais parlé qu'avec son père, qu'elle tutoyait, elle me parla comme me parlait le vieillard.

Pendant les quinze jours que dura mon indisposition, ils passèrent avec moi la plus grande partie de leurs journées. Lorsque je fus guéri, le père me mena avec lui, par une belle matinée, visiter ses terres, situées au bord de la Méditerranée, entre Marbella et Fuengirola, aux confins de l'ancien royaume de Grenade. Ses champs s'étendaient depuis la mer jusqu'au village, qui en est à un kilomètre. C'est une plaine fertile et riante, coupée de petites collines plantées de vignes. Une de ces collines, plus haute, plus abrupte et inculte à son sommet, était couverte d'un troupeau de moutons et de chèvres. Les vallons étaient chargés de céréales, comme les campagnes du Poitou, et sur le bord de la mer paissaient un grand nombre de chevaux et de mulets. Autour de l'habitation, ferme ou château, car c'était l'un et l'autre, s'étendait un grand jardin ou plutôt un vaste enclos planté d'arbres odoriférants et surtout d'orangers, d'amandiers et de grenadiers, tout cela coupé de carrés de plantes potagères alternant avec du gazon et des fleurs. Le vieillard me montrait avec orgueil toutes ces richesses: — Voilà, me dit-il, le repos d'un soldat. Franchis la limite qui sépare mon champ de celui de mon voisin et tu auras une idée de l'incurie espagnole. A part quelques rares plaines sablonneuses, tout ce pays est fertile comme mon héritage. Jadis, lorsque les Maures habitaient ce pays, les travailleurs se pressaient dans les campagnes comme les guerriers de l'Empire sur les champs de bataille d'Austerlitz et d'Iéna. Aujourd'hui nos campagnes sont presque désertes: l'Andalousie, le grenier et la cave de l'Espagne, manque de bras actifs et laborieux.

Léandro Bonadilli (c'était le nom du capitaine) entra ensuite dans de longs détails sur les causes de ce mal. Il les rapportait à trois chefs: l'expulsion des Maures; la facilité que les Espagnols avaient longtemps eue de s'enrichir par les colonies; les révolutions qui agitent périodiquement le pays. De l'Espagne, nous pas-

sâmes à la France, et insensiblement je fus amené à parler de ma famille : le vieillard manifesta bruyamment sa joie en apprenant que mon père avait aussi servi sous l'Empire, et qu'il était mort officier de cavalerie. Tout cela fut raconté devant moi à Teresa, pendant le dîner. Quoique sa fille fût encore presque une enfant, Léandro se conduisait à son égard comme si elle eût été de son âge. Il ne vivait que par elle et pour elle. Il la consultait sur tout, lui confiait tout, tâchait de la persuader ou lui obéissait en tout. Il ne s'était pas un instant séparé de cette enfant de sa vieillesse et il comptait bien ne s'en séparer jamais. Je remarquai le plaisir que causaient à la senorita les renseignements que lui donnait son père. Il ne me parut pas possible de prendre immédiatement congé de ces deux personnes. Je tâchai de me rendre utile à Bonadilli en prenant part à ses travaux. Je passais aux champs avec lui la plus grande partie du jour. D'ordinaire Teresa attendait notre retour à la porte du jardin ou venait au-devant de nous dans les champs. Quand le temps était beau, nous prenions le repas du soir sous les arbres et nous y restions de longues heures. Dans une de ces délicieuses veillées où Teresa, presque toujours debout, allait de son père à moi et de moi à son père, il fut décidé que je donnerais à la jeune fille des leçons de français, le capitaine n'étant plus, disait-il, en état de le faire lui-même; que nous ferions venir de Madrid ou de Paris tous les ouvrages pour lesquels j'avais du goût; qu'on s'abonnerait en France, pour tout l'hiver, à plusieurs publications périodiques. Consentir, c'était m'enchaîner à cette généreuse et imprudente famille; mais le moyen de refuser ces chaînes?

Nous commençâmes nos lectures. Le vieillard y assista d'abord assez régulièrement; puis, peu à peu, s'accoutuma à nous laisser seuls, pour peu qu'une affaire l'appelât ailleurs. Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que bientôt j'allais aimer, si je n'aimais déjà la jeune Andalouse. Cette découverte me jeta dans un profond chagrin; car quel espoir d'épouser jamais la fille de Bonadilli? Un jour que j'étais seul avec Teresa et une fille qui n'entendait pas le français, l'Andalouse s'aperçut de mon chagrin : elle cessa de lire et me dit : — Mon ami, mon père ou moi t'avons-nous offensé?

— Vous? oh! vous savez bien que non!

— C'est donc mon père?

— Je lui dois la vie et il ne m'a jamais fait que du bien.

— Cependant tu es triste, tu n'es pas heureux.

— Peut-être.

— Alors c'en est fait aussi de notre bonheur, dit-elle d'un air de découragement.

— Eh! qu'importe à votre bonheur ma joie ou ma tristesse!

— Il dit: qu'importe! N'es-tu pas l'ami de mon père et le mien?

— Vous n'y pensez pas, senora: je ne puis être votre ami; je ne suis qu'un étranger jeté par la tempête sur les terres de votre père, qui m'a recueilli par pitié. Vous avez de riches domaines, et, dans mon pays, je n'ai pas de quoi me tenir debout sur un terrain qui m'appartienne. Vous êtes de noble famille; je porte un nom obscur, et n'ai pu rien faire encore pour la gloire.

Pendant que je parlais, Teresa tenait fixés sur moi ses grands yeux noirs où se peignait la stupéfaction. Elle ne me répondit pas, jeta son livre et se mit à causer en espagnol avec sa domestique.

Le lendemain, Bonadilli m'aborda d'un air bienveillant, mais plus grave que de coutume. Il me fit asseoir auprès de lui, et: — C'est par un caprice de la fortune, dit-il, que vous avez été jeté sur mes terres; mais ce n'est pas par caprice que j'ai essayé de vous y retenir. Je me fais vieux et n'ai pas de fils, j'ai besoin de repos. Vous êtes depuis longtemps avec nous, et chaque jour je vous estime davantage. Vous êtes laborieux et intelligent; prenez ma place dans la direction de nos travaux, vous aurez droit au quart des revenus, et vous me rendrez un service dont je tâcherai plus tard de vous récompenser.

Dans les offres du capitaine et jusque dans quelques-unes de ses expressions, je reconnaissais l'influence de Teresa. La pensée que je lui étais si cher, bien plus que l'incroyable générosité de son père, remplissait mon âme de joie, et les dernières paroles du vieillard semblaient encourager toutes mes espérances. Je remerciai

Bonadilli en lui faisant observer qu'il ne me connaissait pas assez pour conclure une affaire de cette importance. Le vieillard resta solennel : — Pardonnez-moi, Monsieur ; décidé depuis quelque temps à vous retenir, s'il était possible, auprès de nous, j'ai pris sur votre passé des renseignements qui m'ont pleinement satisfait.

— Capitaine, j'accepte la moitié de vos offres. Conservez l'administration de votre domaine, pour ne rien changer à vos habitudes, et, sous votre direction, je suppléerai à ce qui vous manquera de forces. Vous me donnerez le huitième des produits de l'exploitation.

Il fit de nouvelles instances ; je tins ferme et nous tombâmes d'accord. Nous entrâmes aussitôt dans l'appartement de Teresa.

— Eh bien ! mon père ?

— Tout va bien. Je ne suis pas content de lui ; mais j'ai fait mon possible pour qu'il fût content de moi.

Teresa me fit doucement quelques reproches, sans chercher à cacher sa joie.

— Je vous garde tous deux à déjeuner chez moi ; je veux vous traiter magnifiquement ; tout y sera à la française.

Et, légère comme un daim, elle se mit à courir et à donner des ordres. Il y avait tant de grâces dans cette enfant, quelques mots de son père m'avaient donné tant d'espérance, qu'un frisson de bonheur me fit trembler, lorsque, touchant d'une main le bras du vieillard et de l'autre le mien, elle dit :

— Maintenant, aimons-nous bien et soyons heureux !

— Oh ! reprit son père, s'il dépend de toi, nous le serons.

Ce fut bien la gaieté française qui présida à notre repas, et pendant quelque temps il en fut ainsi tous les jours. Bonadilli encourageait par sa conduite les attentions de sa fille à mon égard. Généreux et enthousiaste, il ne voyait pas comment un homme dans ma situation, et surtout un *soldat français,* comme il disait, auquel il était disposé à donner sa fortune et sa chère Teresa, pourrait jamais lui causer des chagrins : il y avait là une sorte d'impossibilité. De son côté, la senorita n'avait jamais vu en moi un amant, mais un ami, un frère, et l'intimité où je vivais avec son père était à ses yeux, si elle y songea jamais, l'apologie de sa familiarité.

Je continuais mes lectures avec Teresa. En l'absence du vieillard, nous lisions les classiques du XVIIe siècle ou les poésies de Lamartine; en sa présence, c'étaient ordinairement les histoires de M. Thiers, et le capitaine ne manquait jamais d'ajouter au texte de chaleureux commentaires. Il traçait sur la poussière, avec sa canne, le plan de la bataille, acceptait souvent, corrigeait quelquefois le texte de l'historien, et, s'échauffant peu à peu, il en arrivait, avec des gestes et une voix terrible, à commander la charge à ses dragons.

Lorsque j'étais seul avec Teresa, nous interrompions aussi notre lecture, mais nos commentaires étaient moins belliqueux. Rien de plus dangereux, le livre fût-il très-moral, que ces lectures en tête à tête. A l'émotion de l'un s'ajoute l'émotion de l'autre, et cette émotion, trahie par l'air du visage et l'accent de la voix, jette l'âme dans un état de mollesse et de défaillance qui la rend facilement accessible aux passions. Teresa l'éprouvait dans ces circonstances : ce n'était plus la vierge corse enthousiaste et naïve; c'était la femme andalouse rêveuse et tendre. Ce fut pendant une de ces lectures qu'elle cessa de me tutoyer. Je le lui fis observer; elle rougit et continua de me parler au pluriel. Quelquefois elle me laissait voir toutes les inquiétudes de son amour, tous les raisonnements de son cœur.

— Que pense-t-on, dans votre pays, de l'Andalousie? Quelle idée en aviez-vous avant d'y venir?

— Nous regardons l'Andalousie comme la terre classique des aventures galantes et des dévouements chevaleresques.

— Saviez-vous que ce pays est le plus beau de l'Espagne, un des plus fertiles et des plus riants de l'univers?

— Teresa, le plus aimable de nos grands écrivains a fait de la description de l'Andalousie une des plus belles pages du plus beau livre de notre littérature; lisez plutôt : « Le fleuve Bétis (Guadal-« quivir) coule dans un pays fertile et sous un ciel doux qui est « toujours serein. Le pays a pris le nom du fleuve, etc... » (*Télémaque.*)

— Que pensez-vous de cette description? dit la jeune fille en déposant le livre.

— Et vous-même, senora ? repris-je en souriant.

— C'est ma patrie : je ne saurais être bon juge. La terre que je foule est arrosée des sueurs de mon père; ma mère repose à quelques pas d'ici : ce ciel fût-il moins pur, cette mer moins majestueuse, ces plaines moins fertiles et ces collines moins verdoyantes, je les aimerais encore et voudrais les aimer toujours; mais vous, qui vîtes le jour sur les bords d'un autre océan, sur les rives d'un autre fleuve et sous un autre ciel, sentez-vous qu'on puisse se plaire en Andalousie et que, sans oublier sa terre natale, on y soit assez heureux pour ne pas désirer de partir d'ici ?

— Teresa, je retournais voir ma patrie : je n'y ai plus de famille, peut-être n'y retrouverais-je plus la tombe de ma mère ; mes amis d'enfance sont dispersés; pas une Française n'a tremblé pour moi au jour du danger; pas une larme n'eût été donnée à ma perte, si j'étais tombé dans la mêlée; et cependant, pour aller saluer la ville qui abrita mon berceau, j'ai souvent désiré quitter l'Afrique, dans le temps même où j'espérais m'y faire un avenir glorieux. Aucun peuple n'est plus fortement enraciné au sol natal que les Français; nos colonies périssent, faute de bras pour en exploiter les richesses; cette Algérie, si belle et si fertile, sur l'autre rivage de cette mer, ne peut, malgré les avantages qu'elle leur offre, les attirer dans ses campagnes pour s'y enrichir en les fécondant.

J'allais continuer; je vis Teresa pâlir. Sans trop m'en rendre compte et par un mouvement de cette fierté qui m'a perdu, je cherchais à faire valoir mon prétendu sacrifice et ne songeais pas que je mettais un poignard au cœur de la pauvre enfant; mais il était écrit que je serais son bourreau.

— Ainsi vous nous quitterez peut-être un jour? Ah! quel chagrin vous causerez à mon père!

— Non, senorita, je ne vous quitterai pas. Quoi ! j'irais ailleurs chercher l'indifférence et les aventures, lorsque mes jours coulent heureux ici dans l'amitié d'un homme de bien et la compagnie de la tout aimable Teresa!

L'Andalouse rassurée et s'apercevant qu'elle m'avait laissé pénétrer trop loin dans les secrets de son cœur, qu'une femme voudrait encore cacher dans le temps même où elle s'efforce de les découvrir, se hâta de reprendre son enjouement naturel ; mais cette confiante et naïve enfant savait mal dissimuler.

Cependant son amour croissait comme le nombre des jours que je passais dans la maison de son père, et chaque instant m'en apportait une nouvelle preuve. Tout ce que je blâmais indirectement la veille avait disparu le lendemain. En recueillant les détails que je lui avais donnés sur l'habillement des femmes de mon pays, à la campagne, elle était parvenue à se confectionner, avec des peines infinies, un costume de fermière bretonne. Elle m'insinua un jour doucement qu'elle voyait avec peine l'habitude que je contractais avec son père de prendre de la poudre de tabac d'Espagne. Pour m'excuser je lui racontai l'histoire, vraie ou fausse, d'un homme qui, pour plaire à sa jeune femme, avait tout à coup rompu avec cette habitude, et était devenu fou. Quelques jours après, voyant que je tenais compte de son observation, elle prétexta un violent mal de tête et me demanda, avec le plus grand sérieux, à respirer l'odeur de la poudre abhorrée. Deux ans se passèrent ainsi. Teresa avait alors dix-sept ans. Évidemment je devais bientôt être son époux : je l'espérais, la jeune fille l'espérait aussi, et Bonadilli, qui ne devait pas ignorer notre amour, ne faisait rien pour le contrarier. Cent fois je fus sur le point de lui demander la main de sa fille, et cent fois l'orgueil, la conscience de mon infériorité, me fermèrent la bouche. — Si je m'étais trompé, me disais-je ; si cet amour n'existait que dans mon imagination ; si ce n'était chez cet enfant qu'un attachement capricieux et irréfléchi ; si le vieux Corse allait s'offenser de mon audace et trouver mon amour criminel ? Par le ciel, quelle confusion !

FLAINVILLE.

(La suite à la prochaine livraison.)

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Paris, 7 novembre 1722.)

Paris, 7 novembre 1722.

L'honneur de vostre derniere lettre, Monsieur, m'a d'autant plus agréablement surpris qu'il y avoit longues années qu'un si doux commerce entre nous estoit interrompu, je ne sai pas pour quoi, car dom Diegue [2] m'est toujours egalement cher et respectable, et je me flatte aussi d'avoir bonne part à vos affections.

Avec l'assurance que vous me donnez d'estre toujours dans vostre souvenir, vous me faites un nouveau plaisir de m'ouvrir les moiens de vous marquer mon zele et ma diligence. Je vous diray, en recompense, que j'ai esté assez heureux pour trouver les deux livres que vous me demandez. Il est vrai que

* Voir la livraison de mai 1879, pp. 382-390.

[1] Arch. dép. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maître.

[2] Surnom familier de l'abbé Chotard dès 1708 ; voir ci-dessus notre n° LXXXII.

les libraires ont vendu assez cher le plaisir de remplacer des vuides, puisqu'ils n'ont voulu lascher ces deux tomes depareillez qu'à 50 sous piece. Vous pouvez les envoier prendre chez moi quand il vous plaira.

Pour ce qui est de vostre memoire, je vous y respondrai amplement en peu, c'est à dire apres la St Martin. Si cette feste rassemble autant de monde à Nantes qu'elle en rassemblera ici, j'espere que nous entendrons parler de souscriptions [1]. Elles ne vont pas mal en ce pays-ci.

J'ay passé huit jours à la Roche et aux environs, et j'avois escrit de Tours pour en avertir Madlle Desc. [2] Je n'ai point entendu parler d'elle. Vous me dispenserez de vous dire si j'en ai esté mortifié ou non. Du moins a-t-on cru, à voir mon silence là dessus, que je prenois mon mal en patience.

Je baise les mains à V. S. [3] et suis avec le plus parfait respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

FR. G. A. LOBINEAU.

(L'adresse porte : *Bretagne. A Monsieur l'abbé Chotard, Chanoine de l'église Cathedrale. A Nantes.*)

XCVIII

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [4].

(Saint-Brieuc, 15 décembre 1724.)

Du mardy 15e décembre 1724, 8 h. du matin.

En exécution de la delibération du 3 de ce mois, Messieurs

[1] Il s'agit probablement de souscriptions, c'est-à-dire de signatures, données à quelque pièce relative aux affaires du jansénisme.

[2] *Sic.*

[3] Votre Seigneurie.

[4] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registres des États de Bretagne, tenue de 1724 à Saint-Brieuc.

des Ordres se sont retirés aux chambres pour delibérer sur les differentes requestes et demandes tendantes à gratiffication, tant de communautés que de tous autres...

Et sur la requeste des libraires de Rennes, LES ETATS ont accordé et accordent aux sieurs Garnier, Vatar et Devaux, libraires associés, la somme de 300 livres, par forme de remerciments de la dedicace aux Etats du livre de la Vie des Saints de cette province de Bretagne [1].

Signé : P. GUILLAUME, *evêque de St-Brieuc* [2]. P. F. DUC DE BETHUNE, *baron d'Ancenis*, et MICHAU [3], presidents des Ordres.

XCIX

DOM LOBINEAU A M. MELLIER, MAIRE DE NANTES [4].

(Paris, 17 janvier 1725.)

Paris, 17 janvier 1725.

Lord Maire, l'obligeante missive de votre *majorité* a causé une allégresse indicible à ma *minorité*, par les marques que vous me donnez de votre remembrance, de votre affection, et de la continuation de vos bontés pour moi. Je suis ravi que vous soyez content de mon dernier labeur. Je ne l'ai pas encore vu moi-même ; aussi je ne puis savoir en quelle mauvaise posture les imprimeurs ont mis Nosseigneurs les Commissaires [5].

[1] Il s'agit ici du volume in-folio de Lobineau, intitulé *Les Vies des Saints de Bretagne*, édité à Rennes, en 1725, « par la Compagnie des imprimeurs-libraires. » Cf. n° XCIV ci-dessus.

[2] Pierre-Guillaume de la Vieuxville, qui fut évêque de Saint-Brieuc du 8 janvier 1721 au 4 septembre 1727.

[3] Sénéchal de Rennes, président du Tiers-État.

[4] Le texte de cette lettre a été publié par M. Dugast-Matifeux dans la *Biographie bretonne*, t. II, p. 444.

[5] Le *dernier labeur*, dont parle ici Lobineau, est la *Vie des saints de Bretagne* qui

Le grand ouvrage que j'avois entrepris ici [1] est heureusement achevé quant à moi, et il reste seulement deux mois de travail pour la presse. Après cela, je suis dans la résolution de prendre congé de Lutèce pour me retirer en quelque coin de Bretagne et y planter des choux, peut être à Saint-Jacques de Permil [2].

Peut-être l'ouvrage de la terre me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré que meconnoissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe: *Tant payé, tant travaillé;* et du reste, *Comme je boiron, je diron.* Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*un moine n'a besoin de rien,* j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie.

Je vous souhaite une joyeuse année, et je suis avec respect, Lord Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

C

DOM LOBINEAU A M. SIMON.

(Paris, 1er décembre 1726.)

Nous ne possédons pas le texte de cette lettre, mais seulement une analyse copiée par nous sur un catalogue d'autographes publié vers 1855,

venait de paraître. En tête de cet ouvrage est une gravure représentant l'assemblée des États de Bretagne et les Commissaires du roi près de cette assemblée. Mellier, plus d'une fois investi de cette fonction, avait fait apparemment quelque plaisanterie sur cette gravure.

[1] L'*Histoire de Paris,* commencée par dom Félibien et, après la mort de celui-ci, achevée par Lobineau.

[2] Ou Pirmil; prieuré bénédictin dans un faubourg de Nantes.

dont nous n'avons pu retrouver le titre ni par conséquent la date exacte. Les lettres de Lobineau publiées ci-dessus sous les nos LXXXIII, XC et XCII figuraient aussi dans ce catalogue. Quant à l'article concernant la lettre de Lobineau à M. Simon, en voici le texte exact.

« 915. LOBINEAU. Lettre autographe signée à Mr Simon, conseiller du roi au siége présidial à Beauvais. Paris, 1er décembre 1726. 1 page pleine in-4°. Cachet.

« Il a envoyé sa lettre au Père Toustain à Chesles. Il sait bien qu'il l'a aidé utilement pour le Glossaire de du Cange et qu'il lui a fait part libéralement de ses lumières et de ses découvertes. Il en auroit profité à son tour avec reconnaissance, sans que l'état de sa santé l'oblige à quitter l'ouvrage de Paris, même pour se retirer dans sa province [1]. « Je crois que « le Glossaire sera donné à un autre religieux de St-Germain des Prez « nommé D. Maur Dantine. »

CI

KERMELLEC CHEFDUBOIS AU PRIEUR DE St-JACUT [2].

(Landernau, 5 septembre 1727.)

Mon Reverend Père, il y a quelques années que j'étois en commerce de lettres avec le feu R. P. Lobineau que Dieu absolve [3], sans nous connoitre autrement. Je lui avois envoyé plusieurs pièces pour servir au Suplément de son Histoire en ce qui s'etoit passé en Bretagne depuis son union à la couronne de France. Je luy disois, dans ma lettre du mois de fevrier dernier, que je tâcherois de menager l'occasion de l'aller voir, et j'esperois que ce seroit dans cette saison icy. Sa mort rompt mes mesures.

Je le priois de regarder dans les extraits que vos Peres ont tirez des archives du Château et de la Chambre des comptes

[1] C'est donc par raison de santé que D. Lobineau quitta Paris, pour aller respirer l'air de la mer en Bretagne, dans l'abbaye de Saint-Jacut; quoi qu'on en ait dit et répété, rien de plus faux que de voir là un exil.

[2] Biblioth. Nat. Ms. fr., 20,941, f. 84.

[3] Dom Lobineau était mort à l'abbaye de Saint-Jacut, le 3 juin 1727.

de Nantes, s'il n'y a pas un arrêt en datte du 4 février 1404 rendu entre messieurs de Kermelec et de Guernanchané, de Plouaré [1], evesché de Treguer, prez de Lannyon. Il est beaucoup fait mention du nom de Kermellec dans les deux volumes qu'il avoit mis au jour, et je ne doute pas qu'il n'y en ait encore dans le Suplément auquel il travailloit, qui aura sans doute son accomplissement, y ayant dans votre Congregation grand nombre de sujets capables de ce travail si utile au public et particulierement à la Bretagne.

Je vous envoye copie d'une pièce originale qui me fut donnée aux environs de Morlaix, il n'y a pas longtemps, pour l'inserer dans le Suplément, si l'on le juge à propos. C'est la nomination d'escuyer Jean de Kermelec, s^r de Kergoet, par devant Guillaume de Kerymel, seigneur de Coëtinisan, Kerouzeré, etc., lieutenant de M^r le Gouverneur de Bretagne en l'evesché de Treguer.

Si l'on trouve ce que je demandois de ce nom au R. P. Lobineau et autres choses ce touchant, je serois bien aise d'en estre informé.

J'ay l'honneur d'être avec respect, mon Reverend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur,

L'ABBÉ DE KERMELLEC DE CHEFDUBOIS.

A Landerneau le 5 septembre 1727.

(L'adresse porte : *Au Reverend, le Très Reverend Père Prieur de l'abbaye de St Jagu. Prez de St Malo.*)

(*La suite prochainement*).

[1] *Sic.* C'est Plouaret, auj. ch.-lieu de canton de l'arrond^t de Lannion, Côtes-du-Nord.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION DE LA SAGESSE, par le R. P. Fontenau, missionnaire de la Compagnie de Marie. — Poitiers, Oudin frères, 1878.

Ce livre fait naturellement suite à celui de M. l'abbé Pauvert[1]. Il raconte la naissance et les progrès de celle des congrégations fondées par le Vén. Montfort qui a pris le plus merveilleux développement. C'est une œuvre dictée par le sentiment d'un fils qui admire les grandes choses faites par son père, d'un frère qui se réjouit du mérite et de la fortune de ses sœurs. Il est possible que certains, moins accessibles à ces sentiments, trouvent quelques reproches à faire, quelques longueurs à signaler; mais ceux qui aiment à bénir la main de Dieu partout où elle se montre, qui cherchent dans leurs lectures à nourrir leur cœur encore plus qu'à distraire leur esprit, remercieront l'auteur, qui dans un style simple, facile, pieusement ému, leur a mis sous les yeux tant de traits admirables et de merveilles de la grâce.

Lorsque le Vénérable mourut, sa congrégation était encore bien petite. La pieuse sœur Marie-Louise de Jésus (Marie-Louise Trichet) que Dieu lui avait associée pour la fondation de cet ordre, avait porté pendant neuf années le saint habit des filles de la Sagesse, avant qu'une compagne fût venue se joindre à elle. Quatre années plus tard, en 1716, à la mort de Montfort, elle n'avait encore que trois sœurs, et cette mort allait être suivie presque immédiatement par la dispersion de ce petit troupeau. Tel fut le grain de senevé qui devait produire le grand arbre dont la beauté frappe aujourd'hui nos regards.

[1] Voir la livraison de mai, pp. 390-396.

« O mes filles, disait à ses religieuses le saint missionnaire, je vois dans les décrets de Dieu une pépinière de filles de la Sagesse. » La prophétie s'est accomplie d'une manière surprenante ; mais, pour la religieuse encore jeune qui l'avait reçue et qui restait seule avec une compagne, sans avoir désormais les conseils et le soutien de celui qui les avait consacrées au service de Dieu, il fallait une grande foi et une énergie invincible. Elles ne lui manquèrent pas. Dès 1720, elle vient établir le berceau de sa communauté à Saint-Laurent-sur-Sèvre, près du tombeau du saint prêtre, puis elle travaille avec ardeur à l'œuvre dont elle est chargée. Pendant de longues années, elle établit et maintient l'esprit religieux dans les âmes que Dieu lui envoie. Elle fonde des établissements à Rennes, La Rochelle, Niort, en vingt endroits différents, et quand elle meurt à 75 ans, le 28 avril 1759, les bases de l'édifice sont construites, larges et inébranlables. Le souvenir de ses vertus lui survivra, et sera pour ses filles un enseignement précieux et le principe d'une émulation féconde.

La congrégation de la Sagesse réalisait pleinement la pensée de ses deux fondateurs et faisait, par ses bonnes œuvres, bénir le nom de Dieu, lorsque la Révolution de 1789 éclata. Cette terrible tourmente qui devait joncher le sol de tant de ruines et renverser tant de magnifiques institutions religieuses des siècles anciens, ébranla vivement la nouvelle famille, mais sans pouvoir la détruire. Par une disposition admirable de la Providence, les sœurs demeurèrent à la tête de l'hôpital de la marine, à Brest. Elles furent obligées de quitter leur costume religieux ; elles furent inquiétées, abreuvées de dégoût, contraintes à voir le tribunal révolutionnaire s'établir dans leur maison même ; mais on ne les chassa pas. Réunies en communauté, elle ne cessèrent pas de soigner les malades, et virent quelques-unes de leurs sœurs se joindre à elles. Ainsi la vie de la société n'eut pas d'interruption complète. Partout ailleurs la persécution sévit avec une violence extrême. La maison-mère fut envahie, saccagée, livrée aux flammes. La supérieure générale, la mère Saint-Flavien, fut sauvée contre toute espérance ; mais vingt-six de ses filles furent emmenées à Cholet, à pied, attachées ensemble. Deux

d'entre elles furent massacrées sur la route, les autres jetées dans les prisons de la ville, où les Vendéens vainqueurs les retrouvèrent. D'autres subirent le martyre en divers lieux. La sœur Véronique fut — épouvantable perversion du sens moral dans cette époque de crime et de terreur — livrée aux bourreaux par sa propre mère. Deux jeunes sœurs furent guillotinées à Nantes et montèrent à l'échafaud en chantant des cantiques ; plusieurs moururent dans la prison du Sanitat. Quelques-unes furent mises au carcan et publiquement exposées. Mais toutes ces persécutions, ces outrages, ces mauvais traitements ne purent avoir raison de leur fidélité. Toutes restèrent fermes dans la foi et refusèrent les divers serments qu'on leur demanda. C'est à peine si on peut citer une sœur, qui, trompée un instant par l'exemple de son curé, prêta un serment presque aussitôt rétracté.

A peine la tranquillité commença-t-elle à se rétablir que les filles de la Sagesse se hâtèrent de reprendre au grand jour les œuvres de charité qu'elles avaient dû pendant plusieurs années accomplir seulement en cachette. D'ailleurs de toutes parts on les redemandait. Ce serait, s'ils étaient de bonne foi, pour ceux qui veulent substituer des infirmières laïques aux religieuses dans les hôpitaux, une lecture instructive que celle de ces pages où l'on voit les malades se mutinant pour garder leurs bonnes sœurs, ou les réclamant à grands cris, les administrations municipales faisant tout pour les ravoir, toutes les autorités civiles et militaires de La Rochelle les accompagnant à leur rentrée triomphale dans l'hôpital d'Auffrédy. Désormais la famille de Montfort va s'étendre davantage. Pendant les mauvais jours, en 1796, une novice avait été admise à faire profession ; après la paix rétablie, les vocations se multiplièrent. On n'avait guère compté en tout, depuis la fondation jusqu'en 1789, plus de 600 religieuses ; en 1800 elles étaient 261 ; en 1810, 559 ; 1593 en 1841 ; 2350 en 1855 ; en 1877, au moment où le P. Fontenau écrivait, elles avaient atteint le chiffre de 3400. Quand on pense que ces vierges se recrutent en grande partie dans le pays qui fournit tant de sujets aux congrégations florissantes des diocèses de Luçon, d'Angers et de Nantes, quand on pense que sur bien des points de la France, sans

parler de l'admirable famille de Saint-Vincent-de-Paul, il y a d'autres centres puissants de vie religieuse, on se prend à espérer, malgré les menaces qui retentissent et les présages sinistres qui se multiplient. Dieu ne peut avoir maudit la nation dans laquelle il suscite de si nombreux dévouements, et le mal dont nous souffrons ne doit pas être aussi grave que le prétendent le découragement des uns et l'orgueil des autres.

La dernière partie du livre du P. Fontenau est remplie par l'exposé de ce développement prodigieux de la congrégation pendant le XIXe siècle. Sous l'administration des PP. Supiot, Duchesne, Deshayes, Dalin, Denis, supérieurs des missionnaires de Saint-Laurent et par conséquent des filles de la Sagesse, les établissements se multiplient, des œuvres nouvelles sont entreprises, comme l'éducation des sourdes-muettes et des aveugles, la direction des maisons centrales ; l'institution canonique est obtenue du Saint-Siége ; des maisons sont fondées en Belgique (1846), dans l'île d'Haïti (1875) ; aux grands malheurs publics sont opposés un dévouement sans bornes et une charité infatigable. Le choléra trouve en 1832, en 1849, en 1854 les sœurs à leur poste et prend parmi elles des victimes dans chacune de ses invasions ; les désastres de 1870 et 1871 remplissent les hôpitaux et les ambulances de malades et de blessés qui trouvent partout des soins empressés, sans que les œuvres ordinaires soient abandonnées pour cela. Nantes se rappellera longtemps les onze établissements qui furent desservis de la sorte par les filles du P. de Montfort.

A l'énumération de ces fondations et de ces œuvres, au récit des faits touchants qui les signalèrent, le P. Fontenau mêle des digressions historiques et des descriptions qui, intéressantes en elles-mêmes, distraient quelquefois l'attention ; il joint également des notices sur quelques religieuses plus remarquables par leurs vertus ou par la place qu'elles eurent dans la congrégation. C'est ainsi qu'il donne d'intéressants détails sur les supérieures générales. Les Nantais aimeront certainement à voir conservé de la sorte le souvenir des dernières supérieures de leur Hôtel-Dieu, de la sœur Saint-Xiste, si vénérable dans son active vieillesse, de la sœur Saint-

Camille de Lellis enlevée prématurément au respect et à l'affection de tous. Est-il quelque chose de plus gracieux que l'histoire, on devrait plutôt dire la légende, de cette sœur Saint-Gilbert, morte en 1844, à 27 ans, et qui, complétement aveugle pendant quatre années, mania cependant le crayon et le pinceau avec un art et un succès qui tiennent du prodige? L'année même de sa mort, elle peignit un mois de Marie en faisant chaque jour une fleur nouvelle.

Il est impossible de citer tous les traits divers qui donnent à cet ouvrage son intérêt et son charme. Puisse ce livre être lu! Puisse-t-il faire mieux connaître la congrégation dont il raconte l'histoire! Puisse-t-il être l'instrument choisi par Dieu pour susciter des vocations nombreuses ! ABBÉ P. TEULÉ.

VIE POPULAIRE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par M. l'abbé Gaignet, directeur du grand séminaire de Luçon. — In-18, 108 pp. Luçon, Bideaux, imprimeur-libraire.

Nous tenons à signaler l'apparition d'un petit livre qui sera un sujet de joie pour la Bretagne et pour la Vendée. Le vénérable Père de Montfort, déjà si connu par de pieuses traditions et par les ouvrages consacrés à conserver sa mémoire, vient de trouver dans M. l'abbé Gaignet un nouvel historien dont il ne dédaignera pas le travail. C'est principalement pour le peuple que M. Gaignet a écrit son opuscule : tous trouveront du profit à le méditer. Ces pages, où l'élégance du style est unie à l'élévation de la pensée, se lisent tout d'un trait, sans fatigue, et laissent dans l'âme un parfum de vertu, de piété, qui encourage au bien. C'est qu'elles introduisent le lecteur dans l'intimité du vénérable de Montfort, et que l'on gagne toujours quelque chose au contact des saints.

Bientôt la *Vie populaire* de l'infatigable missionnaire de la Bretagne, de la Saintonge et du Poitou, se trouvera, comme le *Chapelet de Notre-Dame de Lourdes* et les *Douze heures de veille à la porte du tabernacle,* du même auteur, dans les mains de tous les fidèles. Nous regrettons que les grandes occupations de M. le chanoine Gaignet l'empêchent d'entreprendre des travaux de plus longue haleine; nous ne disons pas plus importants. Sa science et son talent lui fourniraient de bien précieuses ressources.

D. T.

M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière.

La dernière livraison de la *Revue* était sous presse, lorsque la mort a soudainement frappé M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière, un des hommes qui se sont montrés toujours les plus sympathiques à notre œuvre. M. de Cornulier appartenait à une famille qui ne s'est jamais cru le droit d'être inutile, et dont les générations se comptent, depuis bien longtemps, par leurs services. Marié toutefois de bonne heure à une femme dont on peut bien dire qu'elle fut un don de Dieu, tout l'invitait au repos d'une douce vie et aux jouissances de la fortune ; mais il considéra, dès le premier moment, la position que Dieu lui avait faite, comme une mission bien plus que comme une jouissance. Rendre heureux ceux qui l'entouraient et faire connaître un peu de bonheur à ceux, si nombreux sur cette terre, qui n'en connaissent point, telle fut sa vie.

S'il ne prit rang d'ailleurs ni dans l'armée ni dans la marine comme ses frères, il n'hésita pas cependant, dès que retentit à Orléans, où il habitait alors, le premier bruit de l'insurrection de juin 1848, à quitter femme et enfant pour aller combattre l'anarchie dans les rues de Paris. Le combat fini, il reprit ses simples habitudes.

Avec des qualités sérieuses, beaucoup d'étude et de la distinction en tout, nul cependant ne chercha moins à paraître. Frappé au cœur, avant le temps, par la mort de sa femme, il s'était même retiré dans un lointain faubourg, ne conservant de relations qu'avec sa famille, quelques amis et les pauvres. On a dit qu'il donnait à ceux-ci beaucoup plus qu'il ne se réservait pour ses dépenses personnelles, et ce qui aurait dû surprendre n'a pas surpris. Il faisait mieux d'ailleurs que leur donner son or, il se donnait lui-même.

Depuis quelque temps, M. de Cornulier prévoyait la mort et une mort subite. Aussi se tenait-il prêt. L'un de ses vœux était de mourir un samedi, jour qui est consacré à la Vierge. Ce vœu a été exaucé. Le samedi 17 mai, il a été frappé sans secours possibles, mais dans *la paix du Seigneur*, comme a pu le dire avec vérité la lettre de deuil. Les regrets touchants et unanimes qu'a fait éclater cette mort, sont une grande preuve que le bien que l'on fait, quoique sans bruit, n'est jamais perdu, même ici-bas.

E. G.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Nos lauréats à la Société nationale d'Encouragement au bien. — Nécrologie: M. Leray, M. de Guerdavid, le Frère Célestius. — M. de Bélizal, commandeur de Saint-Grégoire. — Une instance de Mgr Place. — Un souhait à propos du bourreau.

Dimanche, 15 juin, la Société nationale d'Encouragement au bien tenait sa séance annuelle dans la vaste rotonde du Cirque d'hiver, à Paris. Succursale officieuse de l'Académie française, cette Société couronne, comme elle, les livres moraux et utiles, en même temps que les actes de dévouement. Fort populaires chez le peuple parisien, et toujours organisées avec un apparat de bon goût, digne de leur objet élevé, ses séances attirent, chaque année, des milliers de spectateurs appartenant à toutes les catégories sociales. Il serait éminemment désirable, surtout à l'époque actuelle, que le peuple parisien tout entier pût assister à ces belles fêtes de la charité, à ce long défilé des modestes héros du dévouement sous toutes ses formes, et tout d'abord de ces prêtres, de ces religieuses, de ces frères de la doctrine chrétienne, de tous ces calomniés qu'une presse infâme lui apprend chaque jour à mépriser et à haïr, et qui lui apparaîtraient alors sous un jour inattendu, sous leur vrai jour, avec le long cortége de leurs œuvres charitables de toutes sortes. Rendu soudain à ses bons instincts, dégrisé des capiteuses fumées de la haine que lui soufflent de véritables suppôts d'enfer, reconnaissant à la fin, dans ces prétendus ennemis, ses véritables, ses plus dévoués amis, il n'aurait pu manquer, entraîné par l'exemple de ces milliers de spectateurs, d'applaudir, lui aussi, ces apôtres de la charité qui consacrent obscurément leur vie à son service, pendant que ses exploiteurs et ses flatteurs, c'est tout un, ne songent qu'à se servir de lui pour satisfaire leurs appétits et leur ambition. Il eût acclamé, avec le reste de l'assistance, ce jeune vicaire de faubourg, M. l'abbé Ardouin, inspirateur et promoteur de ces asiles de nuit, récemment ouverts à l'infortune sans toit et sans pain; — M. l'abbé Patron, notre digne compatriote, aumônier des prisons de Nantes, fondateur d'un asile où il recueille les femmes libérées, et d'où elles ne sortent qu'après avoir préparé leur réhabilitation par une vie de travail et de

recueillement, et lorsque leur dévoué protecteur leur a trouvé une position convenable ; — M. l'abbé Laurent, voisin de M. Patron et son digne émule, qui sème, comme en se jouant, les œuvres et fondations charitables : orphelinats à Nantes, à Saint-Nazaire et ailleurs ; école d'aveugles, la seule, à notre connaissance, existant dans nos contrées ; institut de sœurs gardes-malades, vouées au soin des malades pauvres à domicile, sans parler d'une école secondaire, qui, par la rapidité, en même temps que la solidité des études, obtient des succès remarqués ; — le frère Maurice, qui a prodigué son dévouement, à travers la France presque entière, au service des prisonniers et des libérés adultes, qu'il s'évertue à relever de leur abjection morale et à rendre à la société amendés et repentants ; — sœur Sainte-Célinie et ses compagnes, vouées au service des ouvriers de Marseille ; — sœur Thérèse, la mère adoptive des petits enfants de Sainte-Menehould ; — le Frère Andronien, l'un des héroïques brancardiers du siége de Paris, voué à l'enseignement des sourds-muets et des aveugles ; — M. l'abbé Gaussens, qui, pour fonder une institution de sourds-muets à Bordeaux, a vendu tout son avoir, jusqu'à sa bibliothèque ; — M. l'abbé Lanusse, le vénérable et paternel aumônier de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, à la poitrine constellée de décorations gagnées sur tous les champs de bataille d'Italie, du Mexique, du Rhin, de la Loire, de l'Est, et qui, dans les grandes revues, soulève les acclamations, marchant à la tête du bataillon de ses *enfants*... et tant d'autres que nous sommes forcés d'omettre, et qui, d'ailleurs, sortent de notre cadre spécial.

Pour nous borner à la Bretagne, qui avait, cette fois encore, sa bonne part de récompenses, ainsi qu'il arrive toujours lorsqu'il est question d'actes de dévouement à couronner, mentionnons, en outre de nos deux dignes ecclésiastiques nantais déjà cités, M. l'abbé Patron et M. l'abbé Laurent, quelques-uns de nos autres lauréats bretons :

Mlle Chauvel, de Broons (Côtes-du-Nord), humble domestique qui a poussé son dévouement à ses maîtres ruinés jusqu'à un véritable héroïsme ;

M. Chrétien, chef de gare à Quimper, précédemment sous-chef à la gare de Nantes, récompensé pour sa piété filiale, ses vertus domestiques, sa bienfaisance, son patriotisme en 1870 et ses courageux actes de sauvetage ;

M. Guillemois, né à Lamezier (Ille-et-Vilaine), huissier au ministère de la marine, récompensé pour son dévouement filial et fraternel ;

M. Vienne, de Rennes, modèle de l'ouvrier et du père de famille, et Mlle Allain, du Theil, modèle de la fille et de la sœur.

Nous ne pouvons mieux clore notre série de lauréats qu'en transcrivant tout au long la touchante notice suivante, consacrée par l'honorable

rapporteur de la Société à un brave Morbihannais, Célestin Kermabon :

« Ses parents étaient laboureurs. Mme de Lourmel le prit à l'âge de quatorze ans, lui fit donner, à Pontivy, une bonne instruction primaire et l'attacha définitivement à sa maison, où il ne tarda pas à se faire apprécier. Mme de Lourmel devint aveugle et sourde. Accablée d'années et de douleur de la mort glorieuse de son fils, le général de Lourmel, tué à Inkermann, elle eut pour la consoler, dans sa triste solitude, le fidèle serviteur Célestin, qui la promenait, lui lisait les journaux, lui servait de secrétaire et d'homme d'affaires. Elle le recommanda à sa fille en mourant et lui légua une pension. Le gendre, M. d'Anycan, s'estima heureux de conserver ce modèle de dévouement, qui était déjà chez sa belle-mère depuis trente-trois ans. Aujourd'hui, Célestin Kermabon habite Vauclair (Côtes-du-Nord), propriété de la même famille, et en est le régisseur. Avec ses gages, il fait de nombreuses charités. Il a payé la pension d'un de ses neveux au séminaire de Vannes, et en a fait un prêtre distingué, aujourd'hui missionnaire en Afrique. Il assure un abri et du pain à un autre neveu, à la femme de ce dernier et à ses quatre enfants. C'est le petit-fils de Mme de Lourmel lui-même, M. le comte d'Anycan, qui nous a fait connaître l'homme de bien dont nous venons d'esquisser brièvement la vie. C'est lui aussi qui remettra à son vieux Célestin, qui l'a vu naître, notre médaille d'honneur, récompense méritée de cinquante-deux ans de probité, de dévouement et de loyaux services. »

L'histoire n'est-elle pas charmante, et Célestin Kermabon n'est-il pas le digne frère de ces braves ouvriers et domestiques bretons, qui, en service loin du pays, envoient religieusement leur salaire à leur famille, et qui, lorsqu'on leur conseille de songer à leur propre avenir, répondent avec une sublime naïveté : « *Ah! c'est le bon Dieu qui s'arrangera de ça!* »

Si tout le peuple ouvrier parlait, et surtout sentait ainsi, de combien d'émeutes et de révolutions nous aurions fait l'économie, et comme l'avenir serait rassurant au lieu d'être si menaçant! Ces ignorants, ces simples, ont trouvé sans effort, dans leur foi religieuse, la solution de cette fameuse *question sociale,* sur laquelle tant de prétendus savants divaguent, et qui se dresse devant les sociétés modernes comme une si redoutable énigme, destinée peut-être à les dévorer!

— Nous apprenons la mort de M. Louis-Prudent Leray, artiste peintre, dont les deux derniers tableaux : le *Haut du Pavé* et le *Départ de la Diligence,* figurent au Salon actuel. M. Leray, qui était né à Couëron (Loire Inférieure), avait été l'élève de Paul Delaroche.

— M. le comte de Guerdavid, décédé le 14 juin à Ancremer, en Plouigueau, et enterré à Botsorhel, a été enlevé, à l'âge de 66 ans, par une maladie courte et imprévue.

Né en 1812, M. le comte de Guerdavid était à 16 ans page à la cour de Charles X. Après 1830, il vint à Botsorhel, dont il a été maire pendant de longues années, jusqu'en 1869; il avait été aussi pendant plusieurs années

conseiller général du canton de Plouigneau. Il était en dernier lieu président du Comice de Plouigneau, vice-président de la Société d'agriculture de Morlaix, vice-président de la Société des études scientifiques récemment créée à Morlaix.

Doué d'une vive intelligence, d'une élocution facile et élégante, M. de Guerdavid apportait dans les réunions de ces diverses Sociétés une parole persuasive et les avis d'une grande et sage expérience. Il y apportait une chose non moins précieuse, une grande bienveillance pour tous et une aménité de caractère qui ne s'est jamais démentie. M. de Guerdavid était un de ces hommes de qui l'on peut dire que c'est lorsqu'ils ne sont plus qu'on connaît le vide qu'ils laissent après eux.

— La mort du vénérable Frère Célestius, directeur des Écoles chrétiennes, vient de causer à Rennes la plus profonde émotion. Celle d'un prince n'eût pas été entourée de plus d'hommages; elle n'eût pas provoqué plus de regrets. Une souscription est ouverte pour l'érection d'un monument à cette mémoire bénie.

— M. le vicomte de Bélizal vient d'être nommé, par N. S.-P. le pape Léon XIII, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, dont il était chevalier depuis 1870.

C'est Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, qui avait proposé pour cette haute distinction l'excellent député catholique et royaliste des Côtes-du-Nord, dont l'*Indépendance Bretonne* dit avec raison :

« Son dévouement à la cause de l'Eglise et aux intérêts catholiques est connu de chacun. Ce dévouement, qui ne s'est jamais démenti, est attesté par des services aussi nombreux que signalés. »

— Nous apprenons avec plaisir, lisons-nous dans l'*Union Malouine et Dinannaise*, que Mgr Place, le vénérable métropolitain de la Bretagne, est en instance près du Souverain-Pontife Léon XIII, pour ajouter à son titre d'archevêque de Rennes celui d'évêque de Saint-Malo et de Dol. En évoquant les gloires passées de notre pays, en faisant revivre le souvenir des prélats illustres de ces deux siéges, Mgr Place répond au sentiment unanime des populations.

— Constatons, à titre de curiosité, que le successeur de M. Roch, c'est-à-dire le bourreau récemment nommé, est un M. Deibler, qui, de 1863 à 1871, fut exécuteur des hautes œuvres à Rennes, exerçant dans les cinq départements de la Bretagne. Nous faisons des vœux pour que ce terrible fonctionnaire de l'État n'ait jamais à venir de Paris *exercer* parmi nous.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES LORIENTAISES. LORIENT ARSENAL ROYAL (1690-1697); par F. Jégou, juge de paix. In-8°, 87 p. Nancy, lib. Berger-Levrault et Cie; Paris, même maison.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, pour l'année 1879, publié sur documents officiels. In-16, 296 pages et annonces. Quimper, imprimerie Jaouen..... 2 fr.

ATELIER (L') FRANÇAIS EN 1789; par Armand Fresneau, sénateur du Morbihan. In-12, x-69 p. Paris, lib. Dentu.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST, 2e série, t. 5. 1877-78. In-8°, XLVIII-374 p. Brest, imp. Gadreau.

DE QUELQUES USAGES ANCIENS CONSERVÉS AU PAYS GUÉRANDAIS, par Gustave Blanchard. In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

DISCOURS sur le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société nantaise d'horticulture, le 30 mai 1878 (vers); par F. Boutin. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

GLORIA VICTIS! (vers), par F.-L. C. In-8°, 9 p. Saint-Brieuc, imprimerie Guyon.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE MARINE; par Alf. Doneaud du Plan, professeur à l'Ecole navale. In-8°, 69 p. Nancy, libr. Berger-Levrault.

LOUP (LE) BLANC; par Paul Féval. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

MARQUISE ET PÊCHEUR; par Zénaïde Fleuriot. 5e édit. In-18 jésus, 282 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

ŒUVRES CHOISIES D'ACHILLE DU CLÉSIEUX. Théâtre. T. 4. In-8°, XX-278 p. Paris, lib. Dentu.

ROLLAN PIED-DE-FER; par Paul Féval. In-18 jésus, 359 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

UN DIMANCHE A TRÉGASTEL (vers). — In-8°, 4 p. Lannion, imp. Anger.

VALENTINE DE ROHAN; par Paul Féval. In-18 jésus, 388 p. Paris; libr. Palmé..... 3 fr.

VENDREDI (LE) DE LA MARQUISE, proverbe; par Alf. de Courcy. In-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME

ANNÉE 1879. — PREMIER SEMESTRE

—

JANVIER.

Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), par M. l'abbé *Guillotin de Corson* 5
Études artistiques. — David d'Angers (fin), par M *Gustave Marquerie*..... 17
Souvenirs des guerres de Vendée. — Une rencontre; — La mort du général Grosbon, en 1815, par M *l'abbé Augereau*..... 28
Poésie. — Nuit étoilée, par M. *Raymond du Doré*..... 31
Le beau jeune homme brun, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*... 33
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine, par M. *C. Merland*..... 51
Notices et comptes rendus. — *Les monuments mégalithiques de tous pays*, de James Fergusson, traduits de l'anglais, par M. l'*abbé Hamard*, de l'Oratoire de Rennes. — *Promenades dans le Finistère*, de M. A. Riou, par M. *Louis de Kerjean*. — *Cantilènes*, par M. *Joseph Rousse*..... 70
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 76
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

FÉVRIER.

Traditions chrétiennes en Chine, par M. *Eugène de la Gournerie*... 81
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 90
Le vendredi de la marquise, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*... 117
Poésie. — Oublions! par M. *Hippolyte Minier*. — Adieux à l'Océan, par M. *J. Marbeuf*..... 126
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (suite), par M. *C. Merland*..... 129
Critique littéraire. — Molière et Le Sage, par M. *Edmond Biré*.... 144
Notices et comptes rendus. — *Pèlerinage au pays de Brizeux*, de M. A. Lexandre, par M. *Joseph Rousse*. — *Inventaire archéolo-*

gique, de M. F. Parenteau, par M. *René Kerviler*. — *Vingt sonnets mis en musique*, de M. Edouard Garnier, par M. *Victorin Joncières*. — *Cantilènes*, de M. Joseph Rousse, par M. le *comte de Saint-Jean*..... 151
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 162
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, par M. *Alfred Lallié*..... 169
Noël du Fail, par M. *Hippolyte de la Grimaudière*..... 198
Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 207
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 215
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (suite), par M. *C. Merland*..... 228
Notices et comptes rendus. — M. Saint-René Taillandier, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française. — Le R. P. Béthuys. — *Le chevalier Destouches*, de M. E. de Beaurepaire, par un *Bibliophile breton*. — *Le saint Homme de Tours*, de M. Léon Aubineau, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 236
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 249
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 256

AVRIL.

Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1282-1635), par M. *Paul Marchegay*..... 257
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (fin), par M. *C. Merland*..... 276
Poésie. — A la terre maternelle, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française..... 294
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 297
Notices et comptes rendus. — M. Bonnetty, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), de M F. Jégou, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite): IV. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, par M. *L. de Kerpenic*..... 325
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 333
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

MAI.

Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1282-1635) (fin), par M. *Paul Marchegay*..... 337

Les préliminaires de la guerre de Vendée, par M. *Gustave Bord*... 356
La Bible et l'économie politique, par M. *Eugène de la Gournerie*.. 366
Efflam et Hénora, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 376
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 382
Notices et comptes rendus. — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Pauvert, par M. l'*abbé P. Teulé*. — *Un échange*, par Mlle *C. Carissan*. — *Michel Marion, épisode de la guerre de l'indépendance bretonne*, de M. le comte de Saint-Jean, par M. *C. Merland*. — *Une bibliothèque de jurisprudence bretonne*. Préface de M. *S. Ropartz*. — Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite): V. *Bulletin de la Société académique de Brest*, par M. *L. de Kerpenic*. — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. l'*abbé Max. Nicol*..... 391
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 412
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

JUIN.

La Bretagne à l'Académie française. — Seconde série: Le XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal de Rohan (1674-1749), par M. *René Kerviler*..... 417
Un patriote breton au XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*... 437
Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, par le *Frère Flavien de Blois*..... 444
Études littéraires. — Le roman de la chouannerie, par M. *Edmond Biré*..... 454
Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, par M. *Flainville*..... 461
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 476
Notices et comptes rendus. — *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, du P. Fontenau, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Vie populaire du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Gaignet, par M. *D. T.* — M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière, par M. *E. G*..... 482
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 488
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 5-16. — Traditions chrétiennes en Chine, par M. *Eugène de la Gournerie* 81-89. — *Le saint Homme de Tours*, de M. Léon Aubineau, par M. *Eugène de la Gournerie*, 241-248. — La Bible et l'Economie politique, par M. *Eugène de la Gournerie*, 366-375. — Statistique des Franciscains, dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, par le *Frère Flavien de Blois*, 444-453.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite), 90-116, 215-227, 297-324, 382-390, 476-481. — Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, par M. *Alfred Lallié*, 169 197. — Vingt lettres missives, originales et inédites, du chartrier de Thouars (1282-1635), publiées par M. *Paul Marchegay*, 257-275, 337-355. — Les préliminaires de la guerre de Vendée, par M. *Gustave Bord*, 356-365. — Un patriote breton au XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 437-443.

BIOGRAPHIE. — Le comte d'Hector, lieutenant général de la marine, par M. *C. Merland*, 51-69, 129-143, 228-235, 276-293. — Mgr Daniel, 162-163. — M. du May, 163-164. — M. Eugène Lambert, 164. — M. Halléguen, 164. — Le R. P. Béthuys, 164, 239-240. — M. Saint-René Taillandier, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 236-239. — M. Antoine de la Rochette, 252-253. — M. Bonnetty, par M. *Eugène de la Gournerie*, 325-328. — M. Durand-Brager, 414. — M. le Cte Théodore de Cornulier-Lucinière, par M. *E. G.*, 487.

ARCHÉOLOGIE — *Les Monuments mégalithiques de tous pays*, de James Fergusson, traduits de l'anglais, par M. *l'abbé Hamard*, de l'Oratoire de Rennes, 70-74. — *Inventaire archéologique*, de M. F. Parenteau, par M. *René Kerviler*, 154-157.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Le chevalier Destouches*, par M. *E. de Beaurepaire*, 240-241. — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), de M. F. Jégou,

par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 328-329. — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Pauvert, par M. *l'abbé P. Teulé*, 391-396. — *Histoire de la congrégation de la Sagesse*, du R. P. Fontenau, par M. *l'abbé P. Teulé*, 482-486. — *Vie populaire du P. de Montfort*, de M. l'abbé Gaignet, par M. *D. T.*, 486.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 76-79; — de février, 162-167; — de mars, 249-255; — d'avril, 333-335; — de mai, 412-415; de juin, 488-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Souvenirs des guerres de Vendée : Une rencontre; la Mort du général Grosbon, en 1815, par M. *l'abbé Augereau*, 28-30. — Le beau jeune homme brun, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*, 33-50. — Le vendredi de la marquise, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*, 117-125. — Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 207-214. — Efflam et Hénora, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 376-381. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, par M. *Flainville*, 461-475.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Molière et Le Sage, par M. *Edmond Biré*, 144-150. — Noël du Fail, par M. *Hippolyte de la Grimaudière*, 198-206. — La Bretagne à l'Académie française; seconde série : XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal de Rohan, par M. *René Kerviler*, 417-436. - Le roman de la chouannerie, par M. *Edmond Biré*, 454-460.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Promenades dans le Finistère*, de M. A. Riou, par M. *Louis de Kerjean*, 74. — *Cantilènes*, poésies de M. Joseph Rousse, 75; — compte-rendu par M. *le comte de Saint-Jean*, 159-161. — *Pèlerinage au pays de Brizeux*, de M. A. Lexandre, par M. *Joseph Rousse*, 151-154. — Un échange, par Mlle C. Carissan, 396-397. — *Michel Marion*, de M. le Cte de Saint-Jean, par M. *C. Merland*, 397-402. — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 410-411.

POÉSIE. — Nuit étoilée, par M. *Raymond du Doré*, 31. — Oublions! par M. *Hippolyte Minier*, 126. — Adieux à l'Océan, par M. *J. Marbeuf*, 127-128. — A la terre maternelle, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 294-296.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

David d'Angers (fin), par M. *Gustave Marquerie*, 17-27. — *Vingt sonnets mis en musique*, de M. Édouard Garnier, par M. *Victorin Joncières*, 157-158. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpenic* : IV. Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 330-332; — V. Bulletin de la Société académique de Brest, 406-410. — Une bibliothèque de Jurisprudence bretonne. Préface, par M. S. Ropartz, 402-406.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 256, 336, 416, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : Une rencontre ; — la mort du général Grosbon en 1815, 28-30.

BIRÉ (Edmond). — Molière et Le Sage, 144-150. — Le roman de la chouannerie, 454-460.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée, 356-365.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), (suite), 90-116, 215-227, 297-324, 382-390, 476-481. — Un patriote breton au XVe siècle, 437-443.

DE COURCY (Alfred). — Le beau jeune homme brun, anecdote, 33-50. — Le vendredi de la marquise, proverbe, 117-125.

DU DORÉ (Raymond). — Nuit étoilée, sonnet, 31.

FLAINVILLE. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, 461-475.

FLAVIEN DE BLOIS (Frère). — Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, 444-453.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Traditions chrétiennes en Chine, 81-89. — *Le saint Homme de Tours*, par M. Léon Aubineau, 241-248. — La question des omnibus, 254-255. — M. Bonnetty, 325-328. — La Bible et l'économie politique, 366-375. — M. le Cte Théodore de Cornulier-Lucinière, 487.

DE LA GRIMAUDIÈRE (Hippolyte). — Noël du Fail, 198-206.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), 5-16.

JONCIÈRES (Victorin). — *Vingt sonnets mis en musique*, par M. Édouard Garnier, 157-158.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 76-79 ; de février, 161-167 ; de mars, 249-255 ; d'avril, 333-335 ; de mai, 412-415 ; de juin, 488-491. — *Promenades dans le Finistère*, par M. A. Riou, 74.

KERVILER (René). — *Inventaire archéologique*, par M. F. Parenteau, 154-

157. — La Bretagne à l'Académie française : IX. Le cardinal de Rohan, 417-436.

LALLIÉ (Alfred). — Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, 169-197.

DE LAPRADE (Victor). — M. Saint-René Taillandier, 236-239. — A la terre maternelle, poésie, 294-296.

LARVORRE DE KERPENIC. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée : IV. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 330-332; — V. *Bulletin de la Société académique de Brest*, 406-410.

DU LAURENS DE LA BARRE (Ernest). — Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, 207-214. — Efflam et Hénora, légende bretonne, 376-381.

MARBEUF (J.). — Adieux à l'Océan, poésie, 127-128.

MARCHEGAY (Paul). — Vingt lettres missives, originales et inédites, du chartrier de Thouars (1282-1635), 257-275, 337-395.

MARQUERIE (Gustave). — David d'Angers (fin), 17-27.

MERLAND (Constant). — Le comte d'Hector, lieutenant général de la marine, 51-69, 129-143, 228-235, 276-293. — *Michel Marion*, par M. le comte de Saint-Jean, 397-402.

MINIER (Hippolyte). — Oublions ! poésie, 126.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), par M. F. Jégou, 328-329.

ROPARTZ (Sigismond). — Une bibliothèque de jurisprudence bretonne, préface, 402-406.

ROUSSE (Joseph). — *Pèlerinage au pays de Bretagne*, par M. A. Lexandre, 151-154.

DE SAINT-JEAN (Comte). — *Cantilènes*, poésies, par M. Joseph Rousse, 159-161.

D. T. — *Vie populaire du P. de Montfort*, par M. l'abbé Gaignet, 486.

TEULÉ (Abbé P.). — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, par M. l'abbé Pauvert, 391-396. — *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, par le R. P. Fontenau, 482-486.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 330-332.

Bible (*la*) *et l'Économie politique*, par le Cte F. de Champagny, 366-375.

Bulletin de la Société académique de Brest, 406-410.

Cantilènes, poésies, par Joseph Rousse, 159-161.

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, 260-261.

Chevalier (*le*) *des Touches*, par J. Barbey d'Aurevilly, 457-460.

Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne, 260-261.

David d'Angers, par Henri Jouin, 17-27.

Ensorcelée (*l'*), par J. Barbey d'Aurevilly, 457-460.

Études sur quelques ouvrages rares et peu connus, écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne (XVIIe siècle), par S. Ropartz, 402-406.

Histoire de la congrégation de la Sagesse, par le P. Fontenau, 482-486.

Inventaire archéologique, par F. Parenteau, 154-157.

Lorient, arsenal royal (1690-1697), par F. Jégou, 328-329.

Michel Marion, par le Cte de Saint-Jean, 397-402.

Œuvres de Le Sage, 148-150.

Pèlerinage au pays de Bretagne, par A. Lexandre, 151-154.

Promenades dans le Finistère, par A. Riou, 74.

Propos (*les*) *rustiques de Noël du Fail*, 199-206.

Recherches sur la famille, la vie et les œuvres de Noël du Fail, par A. de la Borderie, 198-206.

Saint (*le*) *Homme de Tours*, par Léon Aubineau, 241-248.

Théâtre choisi de Molière, 144-148.

Vestiges des principaux dogmes chrétiens, tirés des anciens livres chinois, par A. Bonnetty et P. Perny, 81-89.

Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort, par l'abbé Pauvert, 391-396.

Vie populaire du P. de Montfort, par l'abbé Gaignet, 486.

Vingt sonnets mis en musique, par Édouard Garnier, 157-158.

FIN DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

32101 064991563

This Book is Due
JUN 15 2003

[redacted]